CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

COFINANCES PAR L'ANRU

DANS LE CADRE DU NPNRU

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa Directrice générale, Anne-Claire MIALOT, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département

La Communauté Urbaine de Dunkerque, représenté par son Vice-Président en charge de l'Habitat, du Renouvellement Urbain et de l'Action Foncière, Monsieur Alain SIMON, ci-après désigné « le porteur de projet[1] »

La Commune de Dunkerque, représentée par son Maire, Patrice VERGRIETE

La Commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, représentée par son Maire, Christophe CLAEYS,

La Commune de Grande Synthe, représentée par son Maire, Martial BEYAERT ;

La Commune de Téteghem-Coudekerque-Village, représentée par son Maire, Franck DHERSIN,

Habitat du Nord, représenté par son Président du Directoire, M.Jean-François DEVILLERS,

Partenord Habitat, représenté par son Directeur Général, M.Stéphane BOUBENNEC,

Flandre Opale Habitat, représenté par son Directeur Général, M. Christophe VANHERSEL,

ADOMA, représenté par son Directeur Général, M. Emmanuel BALLU,

ARELI, représenté par son Directeur Général, M. Bertrand DECLEMY,

La Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois, représentée par son Directeur, M. Gilles MERRIEN

Action Logement Services, représenté par sa Directrice des Programmes nationaux, dûment habilitée aux fins des présentes, Véra LIZARZABURU,

La Foncière Logement, représentée par sa Présidente Cécile MAZAUD,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

La Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur Régional pour les Hauts de France, M. Olivier CAMAU

La Région Hauts-de-France, représentée par son Président M. Xavier BERTRAND,

Le Conseil départemental, représenté par son Président M. Christian POIRET

[1] *Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (départements d'Outre-Mer, communes non inscrites dans un EPCI, communes ayant la compétence politique de la ville)*

L'Etablissement public Foncier du Nord-Pas-de-Calais, représenté par son directeur général par intérim, Monsieur Slimane BOUAKIL, agissant en cette qualité en vertu de l'arrêté ministériel en date du 28 octobre 2021 le nommant à cette fonction,

ICF, représentée par sa Directrice Générale, Mme Christine RICHARD,

L'Agence d'Urbanisme Flandres-Dunkerque, représenté par son Directeur Général, Franck MERELLE

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

SOMMAIRE

PRÉAMBULE *6*
LES DÉFINITIONS *7*
TITRE I - LES QUARTIERS *8*
TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN *9*

Article 1. Les éléments de contexte 9
Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 11
Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville 11
Article 2.2 Les objectifs urbains du projet 12
Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 18
Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain 18
Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain 23
Article 4. La description des projets urbains 25
Article 4.1 La synthèse des programmes urbains (éléments clés) 25
Article 4.2 La description de la composition urbaine 47
Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 50
Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 53
Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 53
Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 56
Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions 58
6.1 La stratégie de relogement 58
6.2 La stratégie d'attributions 63
Article 7. La gouvernance et la conduite de projet 67
Article 7.1 La gouvernance 68
Article 7.2 La conduite de projet 69
Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 74
Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage 77
Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation 84
Article 8. L'accompagnement du changement 88
Article 8.1 Le projet de gestion 88
Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 89
Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier 94
TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION *96*
Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel 96
Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle 96
Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU 129

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI 130
Article 10. Le plan de financement des opérations programmées 131
Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements 132
Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU 132
Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services 133
Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah 133
Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts 133
Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés 133
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 135
Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU 135
Article 12.1 Le reporting annuel 135
Article 12.2 Les revues de projet 135
Article 12.3 Les points d'étape 136
Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF 136
Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet 136
Article 13. Les modifications du projet 137
Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle 137
Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention 137
Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées 137
Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle 138
Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU 138
Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements 138
Article 14.3 Le contrôle et les audits 138
Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage 139
Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention 139
Article 14.6 Le traitement des litiges 139
TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES 140
Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU 140
Article 16. Les archives et la documentation relative au projet 140
Article 17. La communication et la signalétique des chantiers 140
Article 17.1 Communication 140
Article 17.2 Signalétique 141
TABLE DES ANNEXES 142

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
    - A – présentation du projet ;
    - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
    - C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
    - D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration C0278 de la Communauté Urbaine de Dunkerque cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné par les comités d'engagement du 6 et 11 juin 2018, 4 juillet 2019 et du 23 novembre 2020.

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.

- **L' « opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- **Le « maître d'ouvrage »** est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'ANRU**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur le (ou les) quartier(s) suivant(s) :

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
    - Quartiers Ouest de Saint Pol sur Mer – QP059061 – Dunkerque – Nord ;
    - Quartiers Albeck-Europe-Moulin – QP059064 – Grande-Synthe – Nord ;

- Les quartiers d'intérêt régional :
    - Quartiers Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de Mail – QP059062 – Dunkerque – Nord ;
    - Quartier Degroote – QP059065 – Téteghem-Coudekerque-Village - Nord.

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

La Communauté urbaine de Dunkerque est composée de 17 communes et communes associées, et accueille 198 000 habitants. Les 3 principales communes sont Dunkerque et ses communes associées (dont Saint-Pol-sur-Mer), avec 88 000 habitants, Grande Synthe (23 000 habitants) et Coudekerque-Branche (21 000 habitants).

Après avoir été presque totalement détruit durant la seconde guerre mondiale, le dunkerquois a connu un développement rapide dans les années 1960, guidé par les installations industrielles et la croissance de son écosystème portuaire.

Située au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, l'agglomération se caractérise par sa façade littorale qui s'étend sur 40 kms. Forte d'une base industrielle solide (première plateforme énergétique d'Europe), mais aussi maritime et portuaire (6ème port d'Europe), le territoire mène d'ambitieuses politiques de développement en matière de transition environnementale et de développement culturel, balnéaire et touristique pour diversifier son économie et accélérer son changement d'image.

Le projet de territoire du dunkerquois se décline en cinq objectifs :

- **Assurer l'avenir économique du Dunkerquois, dans un monde en transition énergétique**, en créant de nouvelles conditions pour maintenir un grand port industriel et énergétique ;
- **Faire de Dunkerque « une ville sur l'eau » durable**, en activant l'ensemble des potentiels et ressources en eau de la CUD pour faire face aux changements climatique et environnemental ;
- **Refonder le service public sur la base d'un nouveau contrat social**, en développant de nouvelles formes de solidarité et de gratuité plus adaptées et attentives aux besoins de chacun, ce qui implique l'évolution du métier de la solidarité ;
- **Rassembler le territoire autour d'une démocratie partagée**, en travaillant sur l'évolution institutionnel, politique et démocratique du territoire communautaire, un cadre figé depuis les années 1968 (date de sa création),
- **Faire du Dunkerquois un territoire toujours plus attractif et ouvert sur l'extérieur**, en redonnant une nouvelle image et en travaillant sur les conditions d'attractivité.

Les réalisations de ces dernières années, avec l'instauration de la gratuité et l'amélioration des services de transports (projet DK+), la création de nouveaux grands équipements intercommunaux du territoire, et l'appui à la transition environnementale et énergétique des structures économiques du territoire porté par le projet « Dunkerque Energie Créative », lauréat du PIA « innovation » de la Caisse des Dépôts, constituent des bases et des préliminaires au déploiement de ce projet de territoire. Ce sont ces mêmes principes qui fondent les orientations stratégiques des projets NPNRU, et la volonté de maintien de quartiers populaires en cœur d'agglomération.

La construction du parc immobilier a suivi la croissance démographique qui s'est opérée par phases d'urbanisation successives, liées à l'industrialisation du territoire. Le parc de logement social est important (34% des résidences principales), et réparti inégalement sur le territoire (2/3 de l'offre concentrée sur Dunkerque et ses communes associées – dont Saint Pol sur Mer – 49% de LLS et Grande Synthe – 62%). Ce parc connaît une très faible vacance (2,5%). Il présente une sur-offre de grands logements (4 pièces et plus) et un nombre insuffisant de petits logements par rapport à la demande. 33% des logements sociaux sont situés en QPV, et 11% sur les quartiers en NPNRU (3193 logements). 84% des logements des périmètres NPNRU sont des logements sociaux, dont 75% datent d'avant 1980 (contre 54% à l'échelle de l'agglomération).

La trajectoire démographique de la CUD est en baisse depuis la fin des années 90, tandis que celle de la communauté de communes des Hauts de Flandres augmente (dans une moindre mesure), traduisant ainsi un développement du péri-urbain. Cette perte de population concerne toutes les classes d'âges. Elle a tendance à se ralentir, mais les jeunes ménages en particulier continuent de préférer les secteurs péri-urbains et rural ou la métropole lilloise. L'agglomération mène ainsi depuis plusieurs années une politique d'adaptation de l'offre d'habitat, ciblant particulièrement les jeunes actifs, les personnes âgées (la part des plus de 65 ans devrait progresser de 50% sur le territoire à l'horizon 2030), les personnes en situation de handicap, et la consolidation de l'offre d'hébergement.

Le NPNRU s'inscrit dans ces logiques d'adaptation du parc social aux nouvelles caractéristiques de la demande (notamment de grandes typologies), **et de diversification de l'offre d'habitat dans les quartiers prioritaires, tout en maintenant une offre sociale de qualité en hyper-proximité du centre d'agglomération**.

Les quartiers en NPNRU présentent par ailleurs des difficultés d'enclavement, ou de spécialisation sociale, avec des taux de familles monoparentales très supérieurs à celui de l'agglomération, des taux de chômage importants, notamment pour les femmes, une scolarisation plus tardive en maternelle etc… Les équipements publics (écoles, maisons de quartier) y sont très dégradés, et font l'objet de stratégies d'évitement.

Deux des quartiers concernés par la présente convention ont d'ores et déjà bénéficié du premier programme de renouvellement urbain : les quartiers Albeck-Europe-Moulin à Grande Synthe et Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de Mail à Dunkerque.

Le programme opérationnel conventionné PNRU Ilot des Peintres a permis la démolition de barre de logements sociaux (333 logements), et la reconstitution de 471 logements, dont 148 sur site (70 PLUS, 10 accessions et 68 PLS).

Le pourcentage de logements sociaux sur le quartier est passé de 100% à 78% à l'issue du PNRU et passera à 48% avec le réalisation du NPNRU.

Le programme opérationnel conventionné PNRU du Banc Vert a permis la démolition de 165 logements sociaux, et la reconstruction de 73 logements sur site, dont 32 logements en diversification, et 41 reconstitutions de logements locatifs sur site.

Le pourcentage de logements sociaux sur le quartier est passé de 87% à 82% à l'issu du PNRU, et passera à 71% avec la réalisation du NPNRU.

Le bilan de ces opérations est globalement positif en matière d'attractivité, grâce à l'amélioration de l'offre de logement (requalification et construction neuve). Ces logements requalifiés ou neufs connaissent aujourd'hui des taux de rotation inférieurs ou dans la moyenne de l'agglomération. Des dispositifs d'accompagnement au relogement ont été co-construits entre bailleurs et communes, de manière à ce que le relogement puisse être un changement choisi et non subi. Les relogements se sont principalement faits à l'échelle des 2 communes concernés par le PRU.

La diversification de l'offre a connu plus de difficultés en matière de commercialisation (accession et PLS). Elle a souffert du manque de changement d'image des quartiers, notamment sur le Banc vert et l'îlot des Peintres, concernés par le NPNRU, du fait du maintien de tours ou de la fixation de mésusages des espaces publics.

Le bilan en matière de renouvellement de l'offre d'équipement est divers : si les équipements renouvelés des quartiers du Courghain et de l'ilot des Peintres comptent aujourd'hui dans les facteurs d'une attractivité retrouvée des quartiers, la maison des services publics du Jeu de Mail, qui devait regrouper l'ensemble des services municipaux et para-municipaux dans le quartier, a fait l'objet d'un incendie criminel dans les 6 mois de son ouverture (elle a depuis rouvert et accueille des services et associations y ayant trouvé leur place).

Les principaux enseignements du PRU 1 sont ainsi :

- La nécessité d'une articulation très fine en matière de temporalité, de prix et de cibles de l'offre en diversification avec la demande et l'offre résidentielle à l'échelle de l'agglomération ;

- La difficulté d'articulation des temporalités et des opérations en matière de changement d'image et d'attractivité des quartiers ;
- L'impérieuse nécessité de concerter largement sur les réalisations en matière d'équipement et d'espaces publics, et d'accompagner les habitants aux changements ;
- L'importance d'un accompagnement au relogement clair et réactif au bénéfice des ménages relogés, de manière à contribuer à apaiser d'éventuelles tensions sur les quartiers et permettre un parcours résidentiel positif et choisi pour tous les ménages.

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Le contrat de ville se structure autour de 6 priorités :

1- Stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés ;
2- Agir sur l'attractivité des quartiers et sur l'accès à un logement digne pour tous ;
3- Développer un territoire en associant pleinement ses habitants ;
4- Dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes ;
5- Privilégier une approche globale de la santé des populations ;
6- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations.

Le contrat de ville de l'agglomération dunkerquoise élaboré en 2015 est prorogé jusqu'en 2022. Il s'agit de donner une nouvelle impulsion au regard des évolutions survenues depuis sa signature, et notamment la signature du Pacte de Dijon par la Communauté urbaine de Dunkerque, réaffirmant ainsi le partenariat indispensable entre l'Etat et les collectivités, et la nécessité d'un renforcement de la mobilisation du droit commun dans le cadre du Contrat de Ville. Le déploiement du Pacte de Dijon s'articule autour d'une feuille de route comprenant 40 mesures de l'Etat, permettant d'identifier les priorités sur les thématiques de la sécurité, l'emploi, l'éducation, le logement et le lien social. A cela s'ajoute les ambitions que se fixe la CUD en matière de mobilité, de lutte contre les discriminations, de santé, de culture, de sport, de numérique, d'évolution du cadre de vie.

La rénovation du Contrat de Ville de Dunkerque prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et la CUD, en date du 8 octobre 2019, qui doit apporter une lisibilité aux intentions contenues dans le Contrat de Ville. Il contient près de 40 mesures articulées selon les objectifs suivants :

- Objectif n°1 : Au regard des résultats de l'évaluation à mi-parcours qui a été conduite, Il existe encore des besoins non couverts pour les habitants des quartiers prioritaires. Il convient donc de recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville.
- Objectif n°2 : Afin d'optimiser les résultats, il faudra clarifier et simplifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville. Les ambitions doivent rester fortes et faire sens entre elles. La détermination du degré d'opérationnalité de ces objectifs constituera un levier majeur.
- Objectif n°3 : L'implication des habitants des quartiers prioritaires est une condition indispensable à la réussite des politiques mises en place. En conséquence, il convient de réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée du contrat de ville entre les instances de pilotage et les Conseils Citoyens.
- Objectif n°4 : L'évaluation finale du contrat de ville devra tenter de répondre à un questionnement évaluatif simple : « Quels changements majeurs sont observés au regard des orientations contenues dans l'avenant rédigé en 2019 ? » Ce protocole devra donc préfigurer la stratégie territoriale en termes de Politique de la Ville après 2022.

La politique de la ville soutient des associations qui contribuent à l'animation et à la qualification des acteurs de terrain ou qui conduisent des projets au niveau des QPV. C'est dans cet esprit que l'Etat a matérialisé un Partenariat national avec les associations pour la cohésion des territoires.

Les actions menées ciblent prioritairement le développement de l'enfant et le soutien à la parentalité, l'emploi et le développement économique, la citoyenneté et le lien social, l'image des quartiers.

Les objectifs spécifiques du NPNRU sont repris dans les appels à projets Politique de la Ville et les partenaires associatifs locaux seront ainsi en capacité d'adapter leurs actions et d'accompagner la mise en œuvre du NPNRU dans les quartiers prioritaires, en particulier s'agissant de l'accompagnement à l'insertion et au développement d'activités économiques, d'actions éducatives, mais également de programmation culturelle, dans une logique d'accompagnement au changement.

Dans ce cadre, la finalité du NPNRU est **de stopper la spirale de relégation** engagée sur les quartiers en renouvellement urbain et **en faire des quartiers populaires, attractifs et ouverts ancrés dans les dynamiques de développement de l'agglomération.** Il participe à l'atteinte des 6 objectifs du Contrat de Ville, grâce notamment :

- A la mise en place de la Charte intercommunale de l'insertion (objectif 1 et 6)
- Au renouvellement de l'offre d'habitat dans les quartiers (objectif 2)
- A la mise en œuvre des projets en concertation avec les habitants (objectifs 3)
- Au renouvellement de l'offre d'équipements éducatifs dans les quartiers en renouvellement (objectif 4)
- A la prise en compte des problématiques d'adaptation du logement aux enjeux relatifs à la santé, et à des aménagements privilégiant la biodiversité et l'utilisation de matériaux durables et sain (objectif 5).

Ainsi, les objectifs stratégiques du NPNRU sont :

- ➔ **accompagner les ménages relogés dans un parcours résidentiel positif et choisi** ;
- ➔ **offrir la possibilité de parcours résidentiels diversifiés,** dans des logements sociaux et privés de qualité, accessibles, et en cœur d'agglomération, en proximité immédiate des principaux services et commerces
- ➔ **porter une ambition de désenclavement des quartiers et d'insertion de leurs habitants** par le logement, le transport, l'emploi, le développement économique et la qualité du cadre de vie ;
- ➔ **proposer une nouvelle offre d'équipement attractive au cœur des quartiers** renouvelés, en particulier en matière scolaire, co-conçu avec leurs usagers (Education Nationale, habitants, associations, services publics ou para-publics etc.) ;
- ➔ **rechercher l'exemplarité en matière environnementale** (économie circulaire, préservation de la biodiversité, lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur, gestion alternative des eaux pluviales) **et sociale** (des habitants acteurs de la transformation de leurs quartiers, un pouvoir d'achat préservé par des services adaptés).

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Les objectifs urbains du NPNRU sont :

1- **Une offre d'habitat renouvelée, attractive au regard des besoins du territoire**, et **diversifiée en termes de forme comme de typologie**, afin de permettre des **parcours résidentiels complets au sein des quartiers**, au bénéfice d'une **mixité sociale et générationnelle**.

Les champs d'action et les critères de réussite de cet objectif sont les suivants :

Diversification	1.1	Ciblage de l'offre de diversification en fonction du positionnement spécifique du marché de chacune des communes	-> *Dunkerque* : une offre qui s'adresse à des ménages souhaitant bénéficier de la proximité du centre-ville -> *Téteghem* : une large palette d'offres, adressée à plusieurs cibles -> *Saint-Pol* : une offre ciblant une partie de la demande en pavillonnaire extensif + une demande d'accession de Saint Polois -> *Grande Synthe* : une demande grand-synthoise	
	1.2	Maîtrise du phasage de la production de logements neufs sur les secteurs NPNRU au regard des évolutions des trajectoires de marché à l'échelle du quartier / de la commune / de l'agglomération	-> Une programmation ajustée en termes de phasage et de ciblage au fur et à mesure de sa commercialisation, en lien avec les trajectoires des besoins résidentiels à l'échelle de l'agglomération, de la commune et du quartier	
	1.3	Production d'une offre individuelle et/ou intermédiaire avec des typologies pour familles	-> Une programmation qui privilégie une offre individuelle / intermédiaire (demande locale tournée vers maison individuelle ou en bande), -> Une offre en proximité des grands axes de transports et de mobilité et ponctuelle sous forme collective en location et en accession -> une offre adaptée aux familles en termes de typologie	
	1.4	Production d'une offre de logements adaptés aux besoins liés au vieillissement	-> Une offre ciblée de petits logements de plain-pied, -> Une part de logements adaptés dans l'ensemble de la palette de l'offre d'habitat	
	1.5	Production d'une offre en accession abordable et de qualité	-> Des coûts d'accession abordables et sociales cohérents avec le marché -> Des logements respectant la RT 2020 -> Des logements individuels ou en copropriété avec des modalités et charges de gestion et d'entretien prévisionnels clairs et modérés	
Logements sociaux	1.6	Une reconstitution de l'offre sociale hors site et ponctuelle sur site adaptées aux besoins et accessibles en matière de loyer	-> Des logements aux loyers abordables -> Des logements adaptés aux besoins -> Des logements avec des modalités et charges de gestion et d'entretien prévisionnels clairs et modérés	-> Téteghem : une offre sociale variée -> Saint-Pol : une offre sociale ciblée sur les besoins spécifiques en individuel + adapté vieillissement -> Grande Synthe : une offre sociale ciblée sur les besoins en matière de logements adaptés et de solidarité inter-générationnelle ->Echelle agglomération : 75% de la reconstitution en coeur d'agglomération, en accessibilité du réseau de bus gratuit
	1.7	Une offre sociale requalifiée qui permet de mieux répondre à la demande sur le quartier	-> Des loyers abordables -> Des logements améliorés, notamment en matière thermique et énergétique -> Des logements avec des modalités et charges de gestion et d'entretien prévisionnels clairs et modérés	> Téteghem : requalification et résidentialisation Mauréas et Claudel pour intégration au nouveau quartier -> Saint-Pol : requalification JB et G adossée à une stratégie d'attribution différenciée par résidence -> Grande Synthe : requalification Rubens en prévision d'une revente à ses occupants

Attributions et relogements	1.8	Suivi des équilibres de l'occupation sociale dans le parc social non requalifié et requalifié	-> Dispositif porté par les bailleurs pour l'équilibre de leurs résidences : observatoire du logement social enrichi des éléments d'observation de l'occupation sociale fournie par l'UR HLM Hauts de France -> Expérimentation sur le suivi des mutations sur le quartier du Blanc Vert

Les taux cibles de logements locatifs sociaux après la mise en œuvre du NPNRU sont les suivants :

	Logements sociaux (RPLS 2020) – hors vacance	Residences principales – y compris vacance	Taux estimé de LLS - hors vacance	Démolitions LLS NPNRU	Reconstitu° LLS sur site NPNRU	Diversifica° NPNRU	Nbre prév. LLS	Nbre estimé prév. résidences principales	Taux estimé prév. de LLS	Evolution taux de LLS
Saint-Pol-sur-Mer – JBG, Cheminots et Cité Liberté	1076	1316	82%	419	110	122	767	1129	68%	**-14%**
DK- Banc Vert	767	904	85%	118	0	89	649	875	74%	**-11%**
DK- Ile Jeanty	577	651	89%	367	0	52	210	336	63%	**-26%**
Téteghem - Degroote	421	473	89%	365	111	269	167	488	34%	**-55%**
Grande Synthe	221	212	104%	180	54	120	95	206	46%	**-58%**
TOTAUX	**3062**	**3556**	**89%**	**1449**	**275**	**652**	**1888**	**3034**	**62%**	**-24%**

2- Des **habitants acteurs de leur relogement et de leur mobilité** au sein de l'agglomération ;

Relogement	2	Accompagnement des ménages concernés par le relogement	-> Prise en compte des souhaits, de la composition et des moyens des ménages -> Intégration des ménages dans leur nouveau logement et leur nouvel environnement -> Accompagnement des ménages en difficulté (ré)inscrits dans une dynamique d'insertion

3- Des **formes urbaines adaptées aux besoins des habitants**, et à **l'environnement et la localisation des quartiers** ;

Aménagement urbain et conception architecturale	3	Formes architecturales et urbaine des quartiers	-> Des orientations et prescriptions urbaines élaborées en concertation avec les habitants -> Des orientations et prescriptions qui intègrent et/ou valorisent le patrimoine ou l'histoire du quartier (valorisation des marqueurs existants d'identité urbaine, architecturale et sociale positive) dans les interventions urbaines et architecturales

4- **Répondre aux besoins de services de proximité des habitants** et **renforcer l'attractivité des quartiers** par une **offre de services de proximité de qualité et innovante** ;

Services et équipements	4.1	Programmation d'équipements neufs et requalifiés	-> Une offre d'équipement neufs ou requalifiés à Téteghem-Coudekerque-Village, Dunkerque (Banc Vert) et Saint-Pol-Sur-Mer -> Un marketing territorial adossé à cette nouvelle offre
	4.2	Efficience, qualité et mutabilité des équipements et services	-> Mutualisation et optimisation en termes de moyens et de ressources des équipements -> Des services qui répondent aux besoins de proximité dans le quartier -> Programmation en association avec les habitants, les institutions de proximité et les acteurs de la société civile du quartier et de l'agglomération
	4.3	Nouvelle offre économique servicielle ou commerciale	-> Une nouvelle offre à Saint Pol et à Téteghem, ciblée en partie vers des services de santé et des activités relevant de l'ESS -> Accessibilité des services et équipements extérieurs aux quartiers en NPRU

5- Des **quartiers définitivement désenclavés**, desservis par au moins **une ligne de transport gratuit et à haute fréquence**, et bénéficiant **d'aménagements dédiés aux mobilités actives** ;

Mobilités	5.1	Trame urbaine des quartiers	-> Liaisonnements inter-quartiers pour toutes les mobilités -> Clarification des entrées et sorties du quartiers -> Dessertes par bus
	5.2	Mobilités actives et place de la voiture	-> Sécurisation pour les piétons et les cyclistes -> Amélioration de la sécurité routière -> Gestion du stationnement sur l'espace public et résidentiel
	5.3	Transports publics collectifs	-> Sécurisation et accessibilité des arrêts de bus simples -> Niveau de fréquence

6- **Des projets urbains supports d'innovation et de transition** pour des **constructions et des aménagements sobres en énergie et en carbone** ;

Urbanisme et architecturel durable	6.1	Energies renouvelables ou faiblement carbonées dans les nouveaux logements et équipements et construire des logements à haute performance énergétique	-> Haute performance énergétique des logements requalifiés ou neufs -> Connexion au réseau de chaleur des logements sociaux en collectif -> Nouvelle solution d'ENR mises en place à l'échelle d'immeubles ou de plusieurs usages sur le quartier Degroote -> Recherche de la mobilisation de la filière bois pour les équipements et programmes de logements
	6.2	Aménagements et des constructions sobres en carbone // enjeux et résultats attendus à reformuler/consolider dans le cadre de l'AMO "NPNRU 0 déchets"	-> Usage d'éco-matériaux dans les constructions et les aménagements -> Usage de matériaux issus de boucles d'économies circulaires locales dans les constructions et les aménagements -> Développement de filières de recyclage et de réemploi sur le territoire -> Accompagnement des acteurs du territoire dans l'appropriation des principes d'analyse en cycle de vie de leurs constructions et aménagements
	6.3	Adaptation et à la lutte contre le changement climatique de la	-> Aménagements limitant l'artificialisation des sols et favorisant la création d'ilôts de chaleur -> Aménagements de gestion des eaux pluviales durables

		composition urbaine et des espaces publics	

7- Des espaces publics de qualité, favorables au bien-être des habitants.

Urbanisme et architecturel durable	7	Usages diversifiés et contribution au paysage urbain des espaces publics	-> Des espaces publics apaisés, appropriés et respectés -> Une image renouvelée des quartiers, support d'attractivité

8- Des projets qui prennent en compte le quotidien des habitants et de leurs gestionnaires pendant et après le chantier

Gestion des chantiers	8.1	Maintien de la praticabilité du quartier et limitation des nuisances durant les chantiers	-> Natures et calendriers de chantiers connus et clairs pour les habitants -> Orientations et préconisations pour des chantiers propres et respectueux de leur environnement -> des gestionnaires de quartier (collectivités, bailleurs) mobilisés pour adapter leurs modes de gestion et répondre aux nouveaux enjeux du relogement et des travaux -> des acteurs de la sûreté et de la tranquillité publique informés du NPNRU et des réponses coordonnées en fonction des enjeux et des besoins
Gestion quotidienne post-chantier	8.2	Prise en compte de l'entretien et de la propreté dans les aménagements, équipement et logements du quartier	-> Gestion de proximité : une association des gestionnaires et des habitants à la conception et à la mise en œuvre des aménagements -> Tranquillité et sécurité : des projets qui prennent en compte les conclusions et recommandations des ESSP réalisées au lancement du projet et qui s'adaptent aux évolutions des enjeux de tranquillité et sécurité durant leur mise en œuvre

9- Une politique d'insertion qualitative et ambitieuse, contribuant à la politique de soutien à l'emploi et à la formation du territoire

Insertion	9	Développement de l'insertion professionnelle à l'occasion des chantiers et de la gestion du quartier	-> Conception de la clause d'insertion pour les chantiers et la gestion définie dans le PLACI en matière de définition et repérage des publics et suivi et accompagnement -> Des dispositif de communication dynamiques et innovants auprès des publics -> des parcours professionnalisants en favorisant les formations, contrats en alternance, contrats de longue durée -> des parcours individuels de retour durable à l'emploi -> une contribution à la lutte contre les discriminations et à l'égalité hommes/femmes.

10- Des processus de projet au service de l'intégration du NPNRU dans les politiques et stratégies de développement du territoire, permettant l'implication des habitants à toutes les étapes des projets

Calendrier et conduite des projets	10.1	Visibilité du projet	-> Communication -> Organisation des partenaires et des marchés -> Maison mobile des projets = outil de la promotion du NPNRU et des quartiers dans l'agglomération -> clarté et efficacité du dispositif OPCU du projet
Organisation et coopération entre acteurs	10.2	Structuration des acteurs	-> Organisation et fonctionnement des instances : une gouvernance et une conduite de projet adaptées aux enjeux de conduite partenariale des projets -> Organisation de la subsidiarité entre maîtrises d'ouvrages et maîtrises d'ouvrages délégués et entre collectivités locales selon compétences : une gouvernance et une conduite de projets claires en termes de compétences et de responsabilité, et adaptative en fonction des évolutions des projets et de leur contexte de mise en œuvre
Articulation et mobilisation des différentes politiques publiques	10.3	Complémentarité et articulation avec la politique de la ville les autres politiques publiques : attribution, habitat, développement économique…	-> Modalités de concertation et de participation à l'échelle du projet global et des opérations -> dispositif d'observation du marché de l'habitat -> contribution du NPNRU aux objectifs transversaux du Contrat de Ville -> mobilisation leviers partenariats et actions financées dans le cadre du Contrat de Ville (y compris abattement TFPB)
Participation des habitants	10.4	Organisation des concertations et démarches de participation	-> des processus de concertation, de communication et d'information et de participation clairs à l'échelle du projet global et des opérations -> une concertation / communication / participation à toutes les étapes des projets -> des habitants acteurs de la concertation au travers les comités de suivi habitants

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

La CUD et ses partenaires s'engagent à :

- mobiliser tous les leviers du rééquilibrage social et économique du territoire ;
- accorder leur action pour une transformation durable des quartiers adaptée à leur situation et à leur vocation à moyen et long terme ;
- ancrer chacun des projets dans une approche intégrée à l'échelle communautaire et locale ;
- inscrire les interventions partenariales dans une réponse territorialisée aux objectifs incontournables posés par l'ANRU.

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Elles sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

La mise en œuvre du NPNRU est coordonnée avec la mise en œuvre de plusieurs politiques d'agglomération destinées à améliorer la qualité de vie des habitants, à renforcer l'attractivité du territoire, à lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale, et à accompagner une transition écologique et énergétique créatrice d'emplois.

1/ La mise en œuvre du projet NPNRU sera articulé avec le projet « DUNKERQUE ENERGIE CREATIVE »

Le territoire conserve une forte spécificité productive, tournée vers la métallurgie, la sidérurgie et la chimie, dont il a tiré l'essentiel de ses ressources (emplois, recettes fiscales, etc.). Le Grand port maritime de Dunkerque, 3ème port de France en termes de tonnages transportés, accueille une importante plateforme énergétique : l'une des plus grandes centrales nucléaires d'Europe et un terminal méthanier qui alimente en gaz naturel l'équivalent d'un tiers de la population française.

Pourtant, beaucoup d'industries peinent à recruter aujourd'hui, alors même que le bassin d'emploi reste confronté à un chômage important, supérieur aux observations régionales et nationales. C'est particulièrement le cas pour les demandeurs d'emplois peu qualifiés résidant dans les quartiers en politique de la ville.

Pour relever ce défi de l'emploi, de la qualité de vie et de la nécessaire transition énergétique et écologique du territoire, la collectivité a été lauréate en 2019 de l'Appel à projets "Territoire d'innovation" (le plus gros montant pour une agglomération, derrière les régions d'Ile-de-France et de Nouvelle Aquitaine). Cette démarche implique 74 partenaires : grandes entreprises (comme ArcelorMittal, Suez, EDF, etc.), mais aussi start up locales (Les Possibilizzeurs, Volt, Terraotherm), la société civile (maison de l'environnement, Espace santé du littoral, etc.), les écoles (ULCO, Ecole des Mines de Douai, Université de Lausanne), et les collectivités locales (Communauté de communes des Hauts-de-Flandre, ville de Grande-Synthe, etc.).

La démarche comprend 15 actions, principalement tournées vers l'innovation et le développement de nouvelles solutions industrielles, mais aussi certains projets qui concourent directement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, comme la mise en œuvre d'un observatoire local de la santé ou un fonds territorial d'investissements susceptible de financer des projets co-portés par des citoyens.

Le comité de suivi global de "Dunkerque, l'énergie créative", co-animé avec la Caisse des dépôts et consignation, le Secrétariat général pour l'investissement et le Groupement d'intérêt public Euraénergie, qui pilotera à terme la démarche, sera coordonné avec celui du Nouveau programme de renouvellement urbain dunkerquois, dans la perspective de concourir au renforcement de la résilience et de la transition écologique du territoire.

Le projet de mise en circularité et de recyclage des déchets des matériaux de déconstruction du NPNRU sera en particulier articulé avec ce programme, qui prévoit la construction d'une nouvelle plateforme « éco-matériaux » de stockage, de recyclage et de formulation d'éco-matériaux destinés à l'industrie et au secteur du bâtiment et des travaux publics. L'articulation des deux programmes contribuera à l'atteinte de l'objectif 6 « Des projets urbains supports d'innovation et de transition pour les constructions et des aménagements sobres en énergie et en carbone ».

2/ **Le programme Eco-Gagnant d'amélioration du pouvoir d'achat des habitants en agissant positivement sur leur comportement pour réduire leur impact sur l'environnement**

Après la mise en gratuité du transport collectif, l'agglomération veut poursuivre le travail d'incitation au changement de comportement des habitants afin de réduire leurs émissions. Il s'agit d'accompagner les populations dans l'adoption de nouveaux comportements plus vertueux pour l'environnement et positifs pour le pouvoir d'achat.

Ce programme couvre principalement les quatre domaines suivants, qui représentent une large part des dépenses des ménages : la mobilité, l'eau, les déchets et le chauffage / l'énergie. Le programme intègre également un volet « éducation populaire » dans d'autres domaines : alimentation, hygiène et bien-être.

Sur la mobilité, après le bus gratuit, il reste à améliorer la politique d'aménagement et d'équipement en faveur des mobilités actives. Il faut aussi agir pour réduire la dépendance à la voiture particulière et diminuer l'auto-solisme.

Dans le domaine de l'eau potable, plusieurs actions permettront de réduire les coûts d'entretien des appareils électroménagers et des réseaux domestiques et de réduire la consommation.

Dans le domaine des déchets, les solutions permettront de développer le tri, en le promouvant par des gratifications collectives et de réduire le volume des déchets.

Dans le domaine du chauffage et de l'énergie, il s'agit de faire évoluer le dispositif Réflexénergie pour proposer aux habitants un accompagnement allant du diagnostic à la réception des travaux, avec une ingénierie technique et financière, dans l'objectif d'améliorer la qualité et la performance des travaux.

Les actions relatives à la mise en œuvre du programme Eco-gagnant feront l'objet d'actions de communication et de sensibilisation dans les quartiers NPNRU, dans le cadre de la Maison des projets.

3/ **Le projet DK CLIC 100%**

Pour soutenir les recrutements des entreprises, le territoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « 100% inclusion la fabrique de la remobilisation ».

Avec l'appui de l'Etat et de la banque des territoires, un consortium de 13 institutions partenaires dont la Communauté urbaine se sont ainsi engagées avec l'association Entreprendre Ensemble dans une stratégie de coopération territoriale pour l'emploi et l'insertion.

Le projet opérationnel, lancé le 6 octobre 2020, est dénommé DK-CLIC 100%. Il consiste à permettre à chaque citoyen y compris aux plus défavorisés de participer pleinement à la société et notamment d'exercer un emploi.

La déclinaison dunkerquoise du *Plan national d'investissement dans les compétences* se veut au plus près des entreprises d'une part, et d'autre part au plus près des jeunes et moins jeunes fragilisées, en mal emploi, démotivés parfois, victimes d'échecs successifs.

Ce plan sans précédent est original dans sa gouvernance locale entre organismes de formation, entreprises, associations, collectivités …il est en lien direct avec les services du Ministère du travail et le haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi. Le partenariat se déploie autour de la conviction partagée que personne n'est « inemployable » dès l'instant où les institutions acceptent d'unir leurs forces, de sortir des chantiers battus, d'être dans la proximité permanente avec un regard collectif positif et bienveillant, en particulier vers les habitants des quartiers prioritaires.

Il bénéficie d'une dotation de 2.5 millions d'euros de l'Etat pour un cout total de près de 4.5 millions d'euros, déployés sur une durée de 3 ans, pour des appuis en matière d'orientation ou de reconversion professionnelle, et des formations

adaptées, des accompagnements sur mesure et des mises en relations avec les entreprises inclusives sur le territoire. 1250 personnes à minima seront concernées dont à minima 35% résidant en QPV.

Les actions prévues à ce programme seront notamment déclinées dans le cadre de la Charte intercommunale de l'Insertion. Elles participent pleinement à l'atteinte de l'objectif 9 « Une politique d'insertion qualitative et ambitieuse, contribuant à la politique de soutien à l'emploi et à la formation du territoire ».

4/ **Le projet « Parcours de réussite » au service des jeunes de l'agglomération.**

Malgré la multiplicité des outils et dispositifs d'insertion ciblant les jeunes, beaucoup d'étudiants, particulièrement résidant en QPV, rencontrent des difficultés à financer leurs parcours d'études.

La communauté urbaine a lancé le « Parcours de réussite » à partir des expériences innovantes des Ville de Dunkerque (parcours de réussite- mission jeunesse,) et Grande Synthe (campus de la réussite). L'enjeu est de faire en sorte qu'aucun jeune dunkerquois ne doive arrêter ses études pour des motifs d'argent.

L'objectif est d'aider chaque étudiant qui en a besoin et quel que soit et le niveau d'études choisies, à réussir son parcours d'étude dans le cadre d'un accompagnement individualisé et adapté à sa situation, fondé sur ses besoins spécifiques, et garant de son projet et facteur d'autonomie et de réussite.

Le parcours de réussite s'appuie sur une action partenariale visant à fédérer les ressources du territoire par :

- La mobilisation des acteurs : collectivités, entreprises, administrations, associations, structures d'enseignement et de formation.
- La mobilisation des dispositifs : le parcours de réussite n'est pas une mesure supplémentaire, qui viendrait s'ajouter à un mille - feuilles préexistant de dispositifs. Il consiste au contraire à rassembler, articuler et prioriser l'ensemble des dispositifs déjà disponibles pour en faire une boite à outils, utilisable au cas par cas, selon les situations individuelles : bourses d'Etat, Régionales, communales, d'entreprises, de fondations, stages étudiants, jobs étudiants parrainages.

Le parcours de réussite est complété par le projet ODYSEE visant à favoriser la mobilité des jeunes et plus particulièrement à l'étranger.

Les dispositifs d'accompagnement dédiés à la jeunesse feront l'objet d'actions de communication et de sensibilisation dans les quartiers NPNRU, dans le cadre de la maison des projets. La mobilisation des dispositifs, si elle concerne tout le territoire de l'agglomération, fera l'objet d'un déploiement et d'un suivi spécifique en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires. Le projet participe indirectement à la réussite de l'objectif 9, en matière d'insertion, mais contribue principalement à renforcer la réussite éducative dans les quartiers prioritaires, ainsi que visé par le Contrat de Ville.

5/ **Le projet « Cité Educative » à l'échelle de l'agglomération.**

« Le projet Cité Éducative s'inscrit dans une nouvelle démarche de co-construction entre l'Etat, l'Éducation, Nationale et les Collectivités de Dunkerque, Saint Pol sur Mer et Grande-Synthe. La démarche Cité Éducative doit être la garantie de développement d'une synergie éducative, au travers la mise en commun de toutes les actions concourant au même objectif.

La philosophie de la Cité Éducative Dunkerque – Grande-Synthe est la suivante : « Faire de nos enfants des citoyens bien dans leur peau, bien dans leur famille, bien dans leur ville ; capable de s'engager et de s'investir pour construire leur parcours de vie »

Cette nouvelle approche multi partenariale doit permettre de :

- Décloisonner des institutions qui échangent mais ne vont pas toujours dans la même direction
- Assurer un repérage précoce des situations de fragilité avec une communication immédiate à tous les partenaires
- Éviter les ruptures de parcours par le renforcement de la complémentarité des dispositifs

- Permettre une réactivité accrue dans les réponses apportées
- Articuler plus efficacement les crédits de droit commun avec les crédits spécifiques
- Pouvoir renforcer les ambitions de tous les acteurs agissant pour la jeunesse
- Expérimenter en faisant de la Cité Éducative un laboratoire de pratiques innovantes

La construction de la Cité Éducative et l'atteinte des objectifs se fera selon les principes suivants :

- Mise en place d'une logique complémentaire entre les différents dispositifs et non concurrentiels
- La parentalité traverse l'ensemble des enjeux
- L'égalité fille-garçon doit être la règle dans toutes les propositions
- Les enjeux et plan d'actions doivent se décliner en articulant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Les enjeux et plan d'actions doivent être réfléchis pour toutes les tranches d'âge de la Cité Éducative

Trois grands enjeux traversent les préoccupations des partenaires de la Cité Educative :

- Sécuriser les parcours dès les premiers apprentissages jusqu'à l'insertion professionnelle
- Penser le bien-être physique et psychologique des jeunes pour favoriser leur réussite
- Des jeunes et des familles en action : Pour une participation citoyenne active, engagée et ouverte sur le monde

Ces enjeux sont totalement connectés et intégrés dans les préoccupations de tous les acteurs territoriaux. La force de ces derniers réside dans leur transversalité.

L'objectif est de mettre en place une meilleure prise en charge globale du jeune, autant dans sa qualité de membre de la collectivité que dans sa qualité d'élève. Des actions existent dans ces domaines mais il semble nécessaire d'aller plus loin, en appuyant davantage les pratiques qui fonctionnent, puis en apportant les innovations nécessaires pour obtenir des résultats durables.

Deux tranches d'âge feront l'objet d'une attention ciblée :

- Les 0 – 6 ans avec la mise en place d'une socialisation et scolarisation précoce pour favoriser l'accrochage scolaire et repérer le plus tôt possible les difficultés
- Les 16 - 25 ans avec un focus à faire sur les situations de précarité, les problématiques de santé, et le développement d'un continuum éducatif fort

6/ **Projet Attractivité du territoire : attirer les salariés en mobilité professionnelle**

Les employeurs du territoire connaissent des difficultés de recrutement, plus particulièrement sur des salariés cadres (ingénieurs, médecins, magistrats, cadres de la fonction publique…) et de profils particuliers autour de métiers en tension (numérique, chaudronnerie.)

Une politique d'attractivité du territoire a été lancée début 2019 pour faire connaitre le territoire et ses atouts.

Des entretiens conduits auprès des cadres et des employeurs ont montré que le public cible du territoire est :

- le cadre en famille avec de jeunes enfants, qui choisit Dunkerque et son agglomération parce que le ménage cherche à garder une certaine qualité de vie, une ville moyenne au cadre de vie agréable (la plage est une vraie découverte), facile à vivre au quotidien, avec tous les équipements d'une grande ville (théâtre, conservatoire, bibliothèques, activités sportives), à un coût abordable (salaires plus bas qu'à Paris) et facilement reliée au reste du territoire et proches de grandes capitales européennes,
- les étudiants, stagiaires et apprentis qui seront susceptibles de revenir quand ils auront fondé une famille,
- les anciens dunkerquois, les cadres qui souhaitent quitter Paris et qui sont en mobilité professionnelle
- des habitants de l'agglomération Lilloise, davantage alors en mobilité résidentielle

Les actions entreprises dans le cadre de cette nouvelle politique d'attractivité sont :

- la création d'un site web Attractivité (« So Dunkerque ») et d'une cellule d'accueil pour faciliter l'arrivée de personnes en mobilité :

- le site contient 5 onglets qui présentent le territoire, mais aussi toutes les informations pratiques liées à l'installation d'un ménage avec sa famille (recherche de logement, crèche, emploi pour le conjoint…)
- une cellule d'accueil a été créée au sein de la CUD, au titre d'une expérimentation d'un an, pour renseigner, orienter, accompagner dans leurs démarches les salariés en mobilité et leurs familles.

- la création de nouveaux services, et notamment le développement d'une nouvelle offre éducative bilingue (enseignements en néerlandais et en anglais).
- l'association des employeurs du territoire au développement de sa marque, via notamment l'intégration d'éléments de présentation du territoire dans les offres d'emploi, ou la diffusion des annonces en s'appuyant sur une « marque » de territoire.
- le lancement prochain d'une grande campagne de communication.

La mise en œuvre de la stratégie de diversification sera conduite en articulation avec cette politique plus globale d'attractivité. L'impact de cette politique transversale sera mesuré dans le cadre du suivi de la diversification (objectif 1 : « Une offre d'habitat renouvelée (…) »)

7/ La refonte de la politique alimentaire de la CUD

Malgré son caractère industriel, 46 % de la surface communautaire reste agricole (78 % à l'échelle du Scot Flandre-Dunkerque). Le secteur a subi depuis plusieurs décennies des changements profonds : agrandissement et intensification des monocultures (principalement blé, pommes de terre et betterave, d'après la Toile agricole de l'Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque), le nombre d'actifs dans le secteur a été divisé par 10 en 50 ans, externalités liées à l'usage de produits phytosanitaires (qualité des eaux et des sols, eutrophisation, etc.). Le diagnostic agricole réalisé dans le cadre du Scot montre que 30 % des exploitants approchent de l'âge de la retraite et que 15 % d'entre eux peinent à trouver un successeur. Parallèlement, les enjeux en matière de santé sont nombreux : 15 % des enfants scolarisés sur l'agglomération souffrent d'obésité. Les accidents cardio-vasculaire et les diabètes, qui touchent fortement le territoire, dépendent en partie de l'alimentation de chacun. Ces indicateurs sont sans doute plus préoccupants dans les quartiers en géographie prioritaire.

Pour relever ces défis d'ampleur, qui touchent à la fois à l'économie, à la santé, à l'environnement et au vivre-ensemble, les élus du conseil de communauté ont voté à l'unanimité en mars 2018 une délibération-cadre définissant 4 priorités pour la politique agricole et alimentaire communautaire : accompagner des pratiques agricoles plus durables, développer les circuits courts, remettre ce que l'on mange là où l'on vit et enfin promouvoir une alimentation favorable à la santé.

Dans le cadre des objectifs 6.3 « Adaptation et contribution à la lutte contre le changement climatique de la composition urbaine et des espaces publics », et de l'objectif 4 « (…) une offre de services de proximité de qualité et innovante »,, les programmes de renouvellement urbain participent à la politique agricole et alimentaire communautaire à plusieurs titres :

- Le possible accueil d'expérimentations d'agriculture urbaine, en pied d'immeubles ou à plus grande échelle (micro-fermes),
- Des projets d'espaces nourriciers dans les espaces publics, potentiellement support à l'échange et l'entraide maraichère et culinaire,
- L'amélioration de la restauration scolaire dans les équipements prévus dans le cadre du NPNRU.

8/ L'intégration du NPNRU dans la mise en œuvre de la stratégie numérique du territoire

La stratégie numérique de territoire est en cours de construction et devrait être opérationnelle courant 2021. Elle vise à faire collaborer l'ensemble des acteurs territoriaux : entreprises, associations, villes, communauté urbaine. La gouvernance des projets sera décidée en commun, l'animation des dispositifs étant laissée à l'acteur le plus pertinent en fonction des sujets traités.

La Communauté urbaine souhaite intégrer les quartiers en renouvellement urbain dans sa stratégie numérique de territoire en :

- travaillant au développement des infrastructures numériques desservant les périmètres en renouvellement urbain,
- étudiant avec les promoteurs les moyens d'intégrer des technologies permettant la sobriété énergétique et de flux au sein de la nouvelle offre d'habitat
- animant la réflexion territoriale sur les nouveaux services proposés aux habitants dans le cadre d'un territoire "intelligent et durable".

La CUD développera par ailleurs des moyens de favoriser l'inclusion numérique par le biais de partenariat avec des structures associatives (comme celui existant avec les Centres sociaux connectés) ou des communes, dans la perspective de faciliter l'utilisation des outils numériques : formation et initiation, développement de services numériques accessibles à tous (interfaces simplifiées et co-construites avec les habitants). La programmation de la maison des projets intégrera les actions mises en œuvre dans le cadre de cette politique

L'ensemble de ces politiques et actions conduites en parallèle au NPNRU et contribuant à l'atteinte de ses objectifs. A ce titre, ils seront intégrés dans le suivi et l'évaluation du NPNRU, selon les cadres logiques et les indicateurs renseignés à l'annexe A6.

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

1/ La Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place **une gouvernance et une organisation de relogement spécifique**, destinée à garantir l'intégration du l'accompagnement social au relogement dans les dispositifs sociaux de droit commun et ainsi garantir que les ménages relogés dans le cadre du NPNRU puissent :

- bénéficier non seulement d'un parcours de relogement positif
- mais également de la mobilisation, si besoin, d'autres dispositif de réinsertion sociale et économique.

La communauté urbaine travaillera en partenariat avec l'organisation inter-bailleurs sur le territoire pour garantir la bonne réalisation du relogement, selon les objectifs de la Charte, et dans un cadre véritablement inter-bailleurs et inter-communal.

Le détail de ce dispositif est décrit à l'article 6.

2/ **l'ensemble des quartiers NPNRU sont desservis par le nouveau réseau de transports gratuit et à haut niveau de service**. Les quartiers de Saint-Pol-sur-Mer, Grande Synthe et Dunkerque sont desservis depuis 2018 par 1 à 2 des 5 lignes structurantes du réseau, avec des arrêts à moins de 300 mètres de toutes les habitations et une fréquence de 10 minutes. Le quartier Degroote est aujourd'hui desservi par une ligne à 20 minutes de fréquence. Dans le cadre du projet NPNRU :

- La fréquence de desserte du quartier Degroote devrait être ramenée à 10 minutes ;
- Les arrêts de bus seront modifiés dans le cadre des projets de renouvellement des espaces publics, et en lien avec les nouvelles polarités et structures urbaines des quartiers.

La gratuité, la fréquence et la structuration du réseau, en lien avec les principaux pôles d'emploi de l'agglomération constituent de très importants leviers pour le désenclavement des quartiers NPNRU et l'insertion sociale et économique, via l'emploi, de ses habitants.

75% minimum des programmes de logements intégrant de la reconstitution de l'offre démolie seront par ailleurs dans le périmètre des stations de mobilités (moins de 300 mètres en zone urbaine dense, et 500 mètres en zone moins dense) du réseau de transports collectifs.

Cette politique de la mobilité est complétée par une importante politique de réaménagement des voies de circulation, en faveur des mobilités actives (amplification des cheminements doux, aménagements de confort, sécurisation, mise en place d'équipements dédiés au stationnement des vélos), dans toute l'agglomération, y compris dans les périmètres NPNRU.

Les différentes cartes relatives à la politique de la mobilité sont présentées en annexe A3, et peuvent être lues en lien avec les cartes présentées à l'annexe A10 présentant la localisation des sites pré-identifiés pour la reconstitution de l'offre.

3/ S'agissant **des programmes d'équipement scolaires**, prévus dans les périmètres de projet du Banc Vert, de Saint-Pol-sur-Mer et de Téteghem-Coudekerque-Village, **les projets ont tous été conçus comme des leviers du changement d'image et d'attractivité pour les quartiers**.

A ce titre, ils feront tous l'objet, sous la maîtrise d'ouvrage des communes de Dunkerque et sa commune associée Saint-Pol-sur-Mer et de Téteghem-Coudekerque-Village :

- d'une programmation mutualisée avec d'autres fonctions (services sociaux ou associatifs, espaces et équipements sportifs), dans une logique d'école ouverte à d'autres publics que les publics strictement scolaires, et de lien de vie dans le quartier,
- d'une programmation concertée avec l'Education nationale et les autres acteurs locaux impliqués, et les habitants,
- d'une offre pédagogique adaptée aux enjeux de réussite éducative comme d'attractivité et de mixité (notamment autour des enjeux liés au numérique, à Dunkerque et dans sa commune associée de Saint-Pol-sur-Mer),
- de programmations architecturales innovantes, en privilégiant les enjeux de performance et d'inclusion numérique et/ou de performance environnementale et énergétique – ainsi que décrits dans les fiches opérations en annexe C3,
- d'une programmation architecturale et urbaine ouverte sur l'espace public, et notamment dans le lieu avec les nouveaux espaces verts et/ou espaces de parvis conçus à proximité et en lien avec les groupes scolaires dans le cadre des aménagements.

Leur dimensionnement et leur inclusion dans les cartes scolaires ont fait l'objet d'études spécifiques dans le cadre du Protocole de préfiguration. Ces ambitions s'inscrivent conjointement dans les objectifs 4 « Répondre aux besoins de service de proximité et renforcer l'attractivité des quartiers renouvelés par une offre de services de proximité de qualité et innovante » et 6 « Des projets urbains supports d'innovation et de transition pour les constructions et des aménagements sobres en énergie et en carbone ».

4/ La Communauté Urbaine de Dunkerque initie par ailleurs **un projet « NPNRU en économie circulaire »**, en lien avec le projet « Dunkerque Energie Créative » et toutes les maîtrises d'ouvrage concernées par le NPNRU. Ce projet vise à faire des projets NPNRU des sites démonstrateurs à l'échelle du territoire, dans la perspective de monter en compétences et de constituer un écosystème de partenaires privilégiés pour poursuivre le développement de nouvelles pratiques en matières de recyclage et de réutilisation de matériaux, ainsi que d'usage d'éco-matériaux en circuit court.

Ce projet est ainsi envisagé comme une opportunité :

- pour instaurer un cadre de dialogue structuré avec les acteurs économiques du territoire dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, destiné à les accompagner dans l'adaptation aux nouvelles normes de l'analyse en cycle de vie dans les bâtiments, et même de l'anticipation de l'entrée en vigueur de la RT 2020 ;
- pour faire le point et identifier de manière partenariale les enjeux que ces nouvelles normes et pratiques peuvent induire en matière d'offre de formation initiale et continue sur le territoire ;
- pour identifier les enjeux et accompagner les opportunités de développement de nouvelles activités et emplois sur le territoire.

Cette démarche est conçue en complémentarité avec le projet de pôle éco-matériaux, qui figure parmi les actions du projet « Dunkerque Energie Créative ». Ce projet, piloté par le Grand Port Maritime de Dunkerque, a pour objectif de produire sur un site dédié, des matériaux de construction artificiels ou recyclés (ciments et bétons recyclés, briques…) et des matériaux routiers à partir de déchets et co-produits issus des process industriels ou des travaux d'aménagement.

Ce pôle vise à offrir une solution mutualisée à l'échelle du dunkerquois, mais également de la région, de gestion et de valorisation de matériaux élaborés à partir de déchets / co-produits / matériaux de déconstruction.

Il est à noter qu'en anticipation de la démarche 0 déchets, Partenord Habitat, 1er bailleur à conduire une démolition, a déjà construit son cahier des charges de la déconstruction d'une première tour de logements sociaux à Grande Synthe (tour Lejeune) en intégrant des prescriptions renforcées en matière de tri et de recyclage des matériaux issus de la déconstruction.

5/ Enfin, la Communauté Urbaine de Dunkerque a pour ambition de **faire des projets NPNRU des sites exemplaires au regard des ambitions en matière d'aménagement durable** portées par le PLUiHD :

- **Placer la biodiversité et les paysages comme éléments forts de la composition urbaine**
    - Développer des aménagements participant à la lutte contre les îlots de chaleur urbains : préserver les parcs en ville et assurer leur valorisation envers la biodiversité (gestion différenciée, éclairage maîtrisé…), amplifier la présence du végétal dans les espaces publics existant et futurs afin de gagner en fonctionnalité écologique, solliciter au moins deux strates végétales (herbacées, arbustives ou arborées) à déployer dans le cadre des aménagements pour favoriser une biodiversité urbaine, assurer la pérennité et la croissance des essences plantées, préserver le patrimoine végétal existant.
    - Cultiver l'espace urbain : favoriser les espaces de jardins potagers collectifs, intégrer des espaces de culture aux parcs et jardins sous forme de vergers, jardins nourriciers ou agriculture urbaine en sollicitant des espaces sous-utilisés ou en attente, intégrer des réserves d'eaux pluviales à la parcelle.
    - Mettre en œuvre des techniques alternatives en assainissement pluvial, le plus en amont du système afin de diminuer les rejets urbains en temps de pluie : gérer les eaux de ruissellement au plus proche de leur point de chute, à la parcelle en priorité, en opposition à la collecte classique, mise en place de techniques grises (chaussée réservoir, puits d'infiltrations…) et vertes (noues végétalisées, bassins plantés, toits terrasses végétalisés…)
    - Réduire l'imperméabilité des espaces minéralisés pour préserver la trame brune (sol) et bleue (eau) : solliciter l'ensemble des espaces libres des parcelles et des îlots pour l'intégration des espaces de natures : pieds d'immeuble, espaces sur dalle, clôtures etc., et favoriser l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables pour réaliser les stationnements et les cheminements.
- **Renforcer la valeur récréative des espaces publics**
    - Constituer un réseau complet de cheminements, alternatives à la voiture reliant les espaces habités, les espaces de loisirs, les équipements et les commerces
    - Structurer autour du réseau de cheminements des espaces de convivialité et de rencontres
- **Améliorer les conditions de la mobilité**
    - Maîtrise de la politique de stationnement
    - Développement des modes de déplacements actifs
    - Evolution des usages de la voiture

Article 4. La description des projets urbains

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maitres d'ouvrage à décliner les projets urbains à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

Article 4.1 La synthèse des programmes urbains (éléments clés)

Le tableau suivi consolide, pour l'ensemble des quartiers concernés par la présente convention, la programmation validée lors des comités d'engagement :

	Démolitions LLS	Réhabilitations LLS	Résid°	Diversifica°	Primes ANRU accession	Reconstitu° LLS sur site	Relogements	Minorations de Loyer	Nbre Equipements
SPSM	419	574 *(dont 231 requalifications lourdes)*	562	122	65 (dont 15 à 15.000€)	110	397 *(+ 231 requalifications lourdes)*	142	4
DK (Banc Vert, Ile Jeanty et Carnot)	485 (dont 195 hébergements)		43	141	30		381	53	1
Téteghem (Degroote)	365		52	269	15	111	348	70	2
GS	180	40 *(dont 21 financées par l'ANRU)*	40	120	55	54	163	39	
TOTAUX	**1449**	**614**	**697**	**652**	**165**	**275**	**1502**	**304**	**7**

4.1.1 Les programmes urbains des quartiers Ouest de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Les quartiers Ouest de Saint Pol sur Mer se composent de trois secteurs déqualifiés :

- Le grand ensemble collectif spécialisé autour des résidences Jean Bart et Guynemer,
- La Cité des Cheminots, ensemble locatif pavillonnaire dégradé ;
- La Cité Liberté, quartier résidentiel au bâti collectif stigmatisant.

Le grand ensemble et la Cité des Cheminots, d'une part, et le secteur de la Cité Liberté d'autre part, font l'objet de leviers et de programmes d'intervention spécifiques, déclinés dans 2 cadres logiques distincts et dans les 2 tableaux de programmation suivants.

SECTEUR JEAN BART – GUYNEMER et CITE DES CHEMINOTS		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
AMENAGEMENTS		
Requalification du boulevard de l'Espérance et transformation en mail paysager	- **Animer et changer l'image du linéaire du boulevard** - **Réduire la coupure urbaine** générée par le gabarit actuel du boulevard - Favoriser le développement des **mobilités actives**	Réduction de la largeur de la voirie dédiée à la voiture Création de parking paysager Intégration d'un espace piéton et d'une piste cyclable
Création de nouvelles voiries au nord des anciennes résidences Guynemer	- **Favoriser la création d'îlots bâtis** cohérents et aisément accessibles - **Créer une continuité urbaine et bâti** entre les secteurs pavillonnaires Cité des cheminots et St Benoît - Réduire la coupure urbaine formée par le boulevard de l'espérance en **créant des perméabilités est-ouest**	Ces voies pourraient à terme se lier à certaines impasses du secteur pavillonnaire à l'Est
Requalification des rues de l'école (Eugène Pottier), de la rue Ernest Lannoy et de la rue Victor Hugo existante	- **Clarifier** le statut des voies et **pacifier** leurs conditions de circulation - **Organiser les besoins en desserte et en stationnement** liés aux équipements	Ces aménagements participeront également de la qualité des résidentialisations menées par Habitat du Nord sur les résidences Petits Jean Bart, en mettant à distance et en protégeant l'habitat de l'espace public.

SECTEUR JEAN BART – GUYNEMER et CITE DES CHEMINOTS		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
Le parvis des équipements sur la rue Victor Hugo	- **Renforcer la polarité secondaire du quartier et relier entre eux les équipements** adressés sur la rue Victor Hugo - **Mettre en scène** dans un projet d'ensemble **le pôle d'équipement** et constituer **un nouveau lieu de sociabilité**	Le parvis prendra place à l'emplacement de « la frontière » entre Jean Bart et Guynemer, nom donné aux habitants à la rue Victor Hugo, et support de rassemblement et de trafic. Pour en garantir la bonne appropriation, l'aménagement de ce nouvel espace public fera l'objet d'un travail de concertation particulier avec les habitants
Création d'une coulée verte	- **Relier** la place de la mairie et ses transports aux équipements du quartier - **Compléter la restructuration de la trame viaire et le découpage en îlots** - **Renforcer l'attractivité d'un quartier** où l'ensemble des équipements peuvent être rejoints à pied ou à vélo - **Relier dans un parcours continu et sécurisé** les différents espaces publics de proximité - **Apporter une qualité paysagère** au cœur de ces espaces résidentiels	La programmation de cet espace comprend l'aménagement de cheminements piétons et vélos, de jardins familiaux, d'un « jardin des sports » (city-stade, jeux, parcours sportif) et d'un square. La piste des jardins familiaux qui assurent à la fois présence, gestion et sécurisation passive, sera à travailler ainsi que le lien aux écoles.
Requalification de la cité des cheminots	- **Densifier** un foncier délaissé dans un secteur attractif - **Valoriser l'entrée de quartier** en redonner au square Delvallez ses usages originels (cheminements piétons, espaces plantés) - **Requalifier les** rues Edmond Flamand, Marquant, Backeland, Mitternique et Provost en leur redonnant **leurs qualités paysagères typiques des cités-jardins** (alignements d'arbres, haies, large place aux déplacements actifs) - **Désenclaver la Cité des Cheminots en faisant de la rue Victor Hugo un nouvel axe Est-Ouest** connectant la Cité Liberté et le centre de l'agglomération	EPF (pour les maisons à démolir) et la SPAD (pour les terrains nus et les maisons à réhabiliter) se porteront acquéreurs du foncier ICF. Compte-tenu des coûts de démolition et surtout des coûts de réhabilitation, la faisabilité de cette opération implique que ICF Nord-Est vende son patrimoine à un prix très minoré (20€ le m² les terrains libérés et les maisons à réhabiliter à l'euro symbolique)
HABITAT		
Démolition des entrées Nord et Sud de la résidence Guynemer – 243 logements - Entrées A,B,C,D et E - Entrées J,K,L, et M	- **Supprimer l'habitat présentant les plus importants dysfonctionnements sociaux et urbains** pour provoquer le changement d'image - **Supprimer les grandes hauteurs,** peu adaptées au contexte urbain - **Découper le secteur Guynemer en 3 zones** permettant une diversification en étayage avec l'environnement - **Reconnecter le secteur Guynemer aux secteurs pavillonnaires environnants** - **Implanter une polarité d'équipements** et organiser une structure urbaine majeure	Cette démolition permet une intervention forte sur la partie Nord du secteur, secteur très attractif pour de la diversification et permet de répondre à l'enjeu du rapport d'échelle.
Démolition des entrées des résidences Jean Bart – 146 logements - Entrées E,F et G - Entrées N,O,T et U	- **Supprimer les grandes hauteurs** peu adaptées au contexte urbain - **Supprimer les porches** qui fragilisent le fonctionnement des immeubles - **Segmenter l'ensemble collectif pour favoriser la création**	Cette démolition permet de : - Répondre à l'enjeu du rapport d'échelle - Compléter le découpage en îlots - Restructurer la trame viaire

SECTEUR JEAN BART – GUYNEMER et CITE DES CHEMINOTS		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
	d'îlots bâtis intégrés dans la trame urbaine environnante et permettre la résidentialisation	
Réhabilitation des entrées F, G, H et I de la résidence Guynemer – 106 logements	- **Conserver un parc avec des typologies adaptées à la demande** (majorité de T3 et T4) **et des niveaux de loyers et charges maîtrisées** (public cible populaire et entrée dans le parcours résidentiel) - **Améliorer les conditions de vie des locataires** par la qualité des aménagements des parties communes et privées et les économies d'énergie (raccordement au réseau de chaleur urbain) - **Traitement des pignons aveugles aux entrées I et F**	La volonté de maintenir ce parc à long terme et son positionnement en interface de programmes de diversification rendent nécessaire une réhabilitation ambitieuse : - Façades requalifiées - Limites résidentielles clairement identifiées - Insertion paysagère au Nord comme au Sud
Réhabilitation de la résidence Nord Grands Jean Bart– 128 logements Entrées V,W,X,Y et Z	- **Améliorer les conditions de vie des locataires** par une restructuration des halls et une amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment - **Traitement des pignons aveugles aux entrées Z et V**	La localisation peu favorable et des logements peu adaptés à la demande (trop petits) amènent à envisager la mutation de cette résidence à horizon 2030-2035. Les travaux envisagés à ce stade consistent donc en une réhabilitation confortative en milieu occupé. Le traitement du pignon aveugle de l'entrée V devra faire l'objet d'une attention particulière car visible depuis la place Jean Jaurès (verdissement/balcon)
Réhabilitation de la résidence Sud Grands Jean Bart– 121 logements - Entrées P et Q - Entrées R et S	- **Améliorer les conditions de vie des locataires** par une restructuration des halls et une amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment - **Restructurer des logements dans les entrées P et Q** afin d'éviter les grandes typologies dans ces grandes hauteurs - **Maintenir de la densité de logements à proximité immédiate des services, équipements et commerces de proximité** - **Traitement du pignon aveugle à l'entrée P**	Ces résidences, malgré leur configuration en tours (R+6 à R+10) vivent bien grâce à leur occupation actuelle et leur positionnement urbain. Fort enjeu de réhabilitation et attention particulière sur la stratégie d'attribution ; cible/prospect = personnes âgées – emploi – couples sans enfants ou avec grands enfants Entrées P et Q : réhabilitation en milieu inoccupé Entrées R et S : réhabilitations en milieu occupé
Réhabilitation des résidences Petits Jean Bart–150 logements	- **Monter en gamme les logements de ces résidences au positionnement urbain très attractif** (proche de l'école et équipements de proximité dans un cadre verdoyant) afin de les rendre attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier - **Traitement des pignons aveugles aux entrées A, D, I et M**	Public cible : familles avec jeunes enfants (restructuration de logements vers de plus grandes typologies) Création d'espaces extérieurs aux logements (rez-de-jardin ou terrasses/balcons) Réhabilitations en milieu inoccupé
Résidentialisation des entrées FGHI de la résidence Guynemer – 106 logements	**Configurer une résidence fermée :** - Limite étanche en front à rue - En transparence en limite du béguinage (Clôtures complétées d'un aménagement paysager) - Limite résidentielle particulièrement qualitative sur la partie Nord **Renforcer la couronne paysagère autour des logements collectifs conservés pour favoriser leur intégration dans le**	Le positionnement de ce parc en interface de programmes de diversification rendent nécessaire une résidentialisation ambitieuse : - Limites résidentielles clairement identifiées - Insertion paysagère au Nord comme au Sud

SECTEUR JEAN BART – GUYNEMER et CITE DES CHEMINOTS		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
	tissu pavillonnaire	L'aménagement paysager constitue un élément fondamental de la montée en qualité Les stationnements dans un ratio d'une place par logement devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact
Résidentialisation des entrées VWXY de la résidence Nord Grand Jean Bart – 101 logements	**Configurer une résidence fermée :** - Limite étanche en front à rue - En transparence avec la coulée verte : muret avec grille et plantation - Séparations douces des entrées - Terrasses/jardins en RDC **Renforcer la couronne paysagère autour des logements collectifs conservés pour favoriser leur intégration dans le tissu pavillonnaire**	Sur la coulée verte centrale, le traitement résidentiel fermé devra se doubler d'un traitement végétal assurant une continuité d'ambiance Les stationnements dans un ratio d'une place par logement devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact
Résidentialisation de l'entrée Z de la résidence Nord Grand Jean Bart et l'entrée A de la résidence Petit Jean Bart – 42 logements	**Traitement qualitatif et paysager des limites résidentielles** qui vise à : - créer une **interface avec le parvis des équipements** - Conforter le positionnement favorable de l'entrée A en terme de diversification	Sur le parvis des équipements, le traitement résidentiel devra s'articuler à un projet d'ensemble des espaces publics avec les équipements. Les stationnements dans un ratio d'une place par logement devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact
Résidentialisation des entrées BCD de la résidences Petit Jean Bart – 45 logements	**Traitement qualitatif et paysager des limites résidentielles** qui vise à : - créer une **interface avec l'école** - Conforter le positionnement favorable de ces entrées en terme de diversification **Configurer une résidence fermée :** - En transparence avec la coulée verte : muret avec grille et plantation - Terrasses/jardins en RDC	Entre résidence Grand et Petit Jean Bart, un merlon planté assurera un écran limitant les vis-à-vis et demandera un traitement qualitatif La résidentialisation devra être traitée en lien avec l'école Sur la rue des écoles, les stationnements devront être distincts pour éviter les conflits d'usage. Les stationnements dans un ratio d'une place par logement devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact
Résidentialisation des entrées HIJKLM de la résidences Petit Jean Bart – 90 logements	**Traitement qualitatif et paysager des limites résidentielles** qui vise à : - créer une **interface avec le pôle sportif** - Conforter le positionnement favorable de ces entrées en terme de diversification **Configurer une résidence fermée :** - En transparence avec la coulée verte : muret avec grille et plantation - Terrasses en RDC - Limite étanche en front à rue	Sur la coulée verte centrale, le traitement résidentiel fermé devra se doubler d'un traitement végétal assurant une continuité d'ambiance Les stationnements dans un ratio d'une place par logement devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact
Résidentialisation des entrées PQRS de la résidence Sud Grand Jean	**Configurer une résidence fermée :** - Limites plus souples en espace public de façon à aménager une connexion avec la nouvelle offre commerciale	Les stationnements dans un ratio d'une place par logement devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact

SECTEUR JEAN BART – GUYNEMER et CITE DES CHEMINOTS		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
Bart – 124 logements	- En transparence avec la coulée verte : muret avec grille et plantation - Séparations douces des entrées - Terrasses/jardins en RDC **Renforcer la couronne paysagère autour des logements collectifs conservés pour favoriser leur intégration dans le tissu pavillonnaire**	Sur la coulée verte centrale, le traitement résidentiel fermé devra se doubler d'un traitement végétal assurant une continuité d'ambiance Le stationnement ainsi que l'accès des résidences R et S seront situés en arrière.
Requalification de 14 maisons mitoyennes à des logements occupés par leurs propriétaires ou isolées *Financement ANRU sous forme de prime à l'accession d'un montant de 15 000€.*	- **Maintenir en place des propriétaires occupant** - **Offrir des logements de qualité (caractère ancien) et attractifs (grands jardins)** pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier - **Préserver l'image de la cité-jardin**	Acquisition du bâti par la SPAD pour commercialisation en VIR
Requalification de 14 logements locatifs sociaux autour du square Delvallez *Financement ANRU en requalification de 12 logements (qui seront cédés par Icf Nord Est à un bailleur restant à identifier) et en reconstitution de l'offre sur site pour 2 maisons appartenant à EPF (acquis/amélioré)*	- **Maintenir la qualité patrimoniale du square Delvallez** situé en entrée de quartier - **Offrir un parcours résidentiel** aux locataires du parc social - **Préserver l'image de la cité-jardin**	L'effet levier de l'intervention à caractère patrimonial sur ces maisons est très important car la préservation de l'esprit cité-jardin est au cœur de la stratégie de valorisation de l'ensemble des quartiers Ouest Une attention devra être portée aux loyers de sortie après réhabilitation. Des financements complémentaires sont recherchés auprès des fonds FEDER, la cité des cheminots étant considérée comme patrimoine remarquable.
Reconstitution sur site au Nord Guynemer – 10 PLUS (maisons en bande)	- **Répondre à une demande de logements locatifs sociaux individuels** sur la commune - **Assurer une transition en terme de typologie et de hauteurs** pour construire les conditions d'une implantation de logements diversifiés	Une attention particulière sera portée sur la qualité architecturale en gardant certaines caractéristiques et qualités de la cité-jardin (toits/caractère flamand…).
Reconstitution sur site **Béguinage 24 logements 10 PLUS et 14 PLAI**	- **Répondre à une demande de logements adaptés** pour les personnes vieillissantes constatée sur l'ensemble de l'agglomération et à proximité d'équipements et de services - **Proposer un parcours résidentiel pour les ménages âgés habitant le quartier,** notamment la cité des cheminots	Le rendu de la mission d'appui opérationnel précise que ce produit, bien que financé en logement social, peut être appréhendé comme de la diversification
Cité des cheminots **24 PLAI - résidence accueil AFEJI**	- **Répondre à une demande de logements adaptés** pour les personnes présentant des troubles psychologiques en voie de stabilisation - **Une structure AFEJI est accolée** à cette résidence permettant la présence sur site de salariée et de personnels éducatifs	Projet qui participe à la diversification fonctionnelle du secteur.
Cité des cheminots **Reconstitution sur site de**	- **Créer des logements individuels et favoriser ainsi les parcours résidentiels** au sein du parc social	Cette programmation répond à la nécessité – compte tenu du marché St Polois, trop bas pour les promoteurs et

SECTEUR JEAN BART – GUYNEMER et CITE DES CHEMINOTS		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
40 PLUS et 10 PLAI en maisons en bandes	- **Diversifier les typologies** de logement et **maintenir un parc à bas coût** pour répondre à la demande - **Offrir des logements de qualité,** attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier	en déficit d'image – de proposer un produit d'amorce pour réussir la diversification Un phasage de réalisation sera proposé visant au développement coordonné de l'offre sociale et en diversification
Nord Guynemer **Construction de 11 logements en diversification (+ 13 lots libres)**	- **Proposer une offre en accession conforme à la demande de logements individuels** - **Créer une continuité typo-morphologique et d'occupation** entre les secteurs pavillonnaires de la Cité des Cheminots et le quartier St Benoît	Les démolitions, réhabilitations, restructurations des espaces publics permettront à la partie Nord du secteur de changer d'image rapidement. C'est donc dès la mise à disposition du foncier que pourra démarrer la construction de ces logements individuels (après la démolition des entrées A, B, C, D et E de la résidence Guynemer).
Cité des cheminots **Construction de 60 logements en diversification dans le temps du NPNRU** *Financement ANRU sous forme de 50 primes à l'accession d'un montant de 10 000€.*	- **Développer un produit recherché sur l'agglomération** et de nature à concurrencer le péri-urbain (habitat individuel avec grand jardin) - **Répondre au besoin des ménages souhaitant poursuivre leur parcours résidentiel à St Pol,** à proximité des zones d'emploi	La démolition des maisons en ruine de la cité des cheminots intervenant rapidement, c'est par ce secteur que la construction des logements en diversification pourra débuter au sein du secteur de projet des quartiers Ouest La nature des constructions doit être garante du développement d'une véritable « éco-cité-jardin » prolongeant l'identité positive de ce territoire
EQUIPEMENTS		
Polarité Hugo : - Démolition de la maison des services et de la Halte-Garderie, la maison de l'emploi, des écoles maternelle et élémentaire Denis Papin et Copernic, du gymnase et du city stade Reconstruction d'un programme d'équipement comprenant : - Un groupe scolaire - Un pôle sportif - Un équipement mutualisé comprenant Maison des Services et des associations, halte garderie et maison de l'emploi	- **Renforcer la centralité du quartier** en y adressant l'ensemble des équipements - **Offrir aux habitants des équipements intergénérationnels de qualité, répondant à leurs besoins et aux enjeux de santé, d'éducation, de lien social et de vieillissement** - **Construire des bâtiments emblématiques, identifiables et accessibles,** le long d'une voie structurante - **Valoriser les écoles au sein de l'offre éducative du secteur** en proposant des spécificités pédagogiques	Au-delà du travail autour de la carte scolaire qui ne peut à elle seule empêcher les stratégies d'évitement, c'est la relocalisation et la nouvelle image du groupe scolaire qui sera de nature à favoriser le retour d'élèves des quartiers environnant. A cela s'ajoute une forte ambition en matière de co-construction avec l'Education nationale d'un projet pédagogique d'excellence pour le nouveau groupe scolaire. Une attention particulière sera à avoir sur la qualité architecturale des équipements construits.
IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE		
Nouvelle offre	- **Développer une offre commerciale en cohérence avec la**	Le calibrage de ce socle commercial a

SECTEUR JEAN BART – GUYNEMER et CITE DES CHEMINOTS		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
commerciale sur 500 m²	centralité de la place Jean Jaurès - **Proposer une offre de restauration** orientée à la fois vers les nouveaux résidants et les salariés (pôle administratif AFEJI, professionnels de santé, agents communaux...)	été fait par les services de la communauté urbaine sur la base de leur connaissance des besoins et des potentiels porteurs de projet existant ; l'EPARECA a été sollicité pour mener une étude qui permettra de consolider ces premières hypothèses.
Medicentre	- **Développer une programmation tertiaire en mixité fonctionnelle,** à proximité du pôle équipement - **Répondre à l'enjeu de l'accès aux soins** à l'échelle du QPV Saint Pol Ouest	Les premières hypothèses de montage financier montrent que l'équilibre financier est difficile à trouver, le financement de l'ANRU contribuerait à consolider le plan de financement.

SECTEUR CITE LIBERTE		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
AMENAGEMENTS		
Reconfiguration de la place de la Liberté Requalification de la rue Delporte et Raymond (dans la partie qui borde la place)	- **Conforter la fonction d'animation du cœur de quartier** - **Rendre les commerces en rez-de-chaussée** des résidences Lys et violette **plus visibles** - **Permettre aux commerces d'investir l'espace public** (terrasses…)	Le linéaire commercial est aujourd'hui en perte d'attractivité, plusieurs cellules restent vacantes. L'amélioration de l'espace public contribuera à redonner de l'attractivité à ces cellules sous gestion partenord.
Création d'un mail piétonnier central	- **Créer du lien entre le secteur et le parvis des équipements** et favoriser les trajets modes doux	
Déplacement de l'allée des Aubépines Reconfiguration de la place quartier aux fleurs	- **Apaiser la circulation et sécuriser les circulations actives** - Permettre à la maison de quartier Mendes France de pouvoir étendre ses activités sur l'espace public	
Prolongement de l'allée des Dahlias	- **Relier la rue**, aujourd'hui voie sans issue, **à l'axe principal du quartier, desservi par le réseau de transport à haut niveau de service**	
HABITAT		
Démolition de la résidence Dahlia – 30 logements	- **Résorber l'habitat le plus dégradé et stigmatisé** - **Supprimer la barrière physique** qui coupe le secteur de la zone pavillonnaire au Sud - **Offrir des logements de qualité et attractifs** pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier	En terme de calendrier, priorité est donnée à cette résidence au regard de l'état de dégradation des bâtiments et des difficultés sociales et économiques des ménages.
Requalification et résidentialisation des résidences Lys et Violette - 54 logements et des commerces en rez-de-chaussée	- **Remise à niveau des** résidences sur le plan de l'efficacité énergétique, isolation thermique et acoustique - **Clarifier les usages des espaces arrières** (démolition récente de batteries de garage qui accentue la problématique de larges espaces minéraux vides	Les résidentialisations doivent être articulée avec l'aménagement du mail piétonnier central

SECTEUR CITE LIBERTE		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
Construction de 24 logements en diversification	- **Produire des logements locatifs en morphologie intermédiaire (R+1)** répondant à un besoin sur l'agglomération (personnes seules, jeunes actifs ou séniors) - **Attirer de nouveaux habitants** afin d'assurer le développement d'une mixité sur le secteur	Les opérations en diversification ont été priorisées sur le secteurs cité des cheminots ; Une gestion temporaire des réserves foncières sera donc mise en place en lien avec les habitants et les acteurs locaux, notamment la maison de quartier présente sur le secteur.

Soit en volumes par famille d'opérations :

FAMILLES	OPERATIONS
21 - Démolition de logements locatifs sociaux	- Résidence Nord Guynemer (entrées ABCDE) : 121 logements - Résidence Sud Guynemer (entrées JKLM) : 122 logements - Résidence Grand Jean Bart (entrées TU) : 60 logements - Résidence Petit Jean Bart (entrées EFG) : 45 logements - Résidence Petit Jean Bart (entrées NO) : 41 logements - Résidence Dahlia : 30 logements **Soit un total de 419 logements**
24- Aménagement d'ensemble	**Cité des Cheminots et Jean Bart-Guynemer** - Requalification du boulevard de l'espérance et transformation en mail paysager - Création de nouvelles voiries au nord des anciennes résidences Guynemer - Requalification des rues de l'école, Ernest Lannoy et Victor Hugo - Le grand parvis des équipements - Création d'une coulée verte - Requalification de la cité des cheminots **Cité Liberté** - Reconfiguration de la place de la liberté et requalification de la rue Delporte et Raymond - Création d'un mail piétonnier central - Déplacement de l'allée des Aubépines et reconfiguration de la place quartier aux fleurs - Prolongement de l'allée des Dahlias
31- Reconstitution de l'offre de logements sociaux	**106 logements sur site** : - 10 PLUS au Nord Guynemer, - béguinage 10 PLUS et 14 PLAI - cité des cheminots 40 PLUS et 10 PLAI - Résidence AFEJI 24 PLAI - 2 acquis améliorés autour du Square Delvallez **295 logements hors site** : - 223 par Habitat du Nord (75 PLUS et 148 PLAI) - 72 par Flandres Opale Habitat (38 PLUS et 34 PLAI) **Soit un total de 379 logements**
33- Requalification de logements locatifs sociaux	**Cité des Cheminots et Jean Bart-Guynemer** - Maisons autour du square Delvallez : 12 logements (+ 2 financées au titre de la RO) - Résidence Guynemer (entrées FGHI) : 106 logements – travaux en milieu occupé - Résidence Grand Jean Bart (entrées VWXYZ) : 128 logements – travaux en milieu occupé - Résidence Grand Jean Bart (entrées PQ) : 69 logements – travaux en milieu inoccupé - Résidence Grand Jean Bart (entrées RS) : 55 logements – travaux en milieu occupé - Résidence Petit Jean Bart (entrées ABCHIJLM) : 120 logements - travaux en milieu inoccupé - Résidence Petit Jean Bart (entrées DK) : 30 logements - travaux en milieu inoccupé **Cité Liberté**

	- Résidence Lys : 36 logements - Résidence Violette : 18 logements **Soit un total de 574 logements**
34- Résidentialisation de logements locatifs sociaux	**Jean Bart-Guynemer** - Résidence Guynemer (entrées FGHI) : 106 logements - Résidence Grand Jean Bart (entrées VXXYZ) : 128 logements - Résidence Grand Jean Bart (entrées PQ) : 69 logements - Résidence Grand Jean Bart (entrées RS) : 55 logements - Résidences Petit Jean Bart (entrées ABCHIJKLM) : 120 logements - Résidences Petit Jean Bart (entrées DK) : 30 logements **Cité Liberté** - Résidences Lys et violettes: 54 logements **Soit un total de 562 logements**
36 - Diversification de l'habitat dans le quartier	**Cité des cheminots – Jean Bart Guynemer** – cf plan annexe A9 98 logements dont : - 26 accessions sociales contreparties Action Logement - 34 accessions sociales - 24 accessions libre - 14 requalifications de maisons mitoyennes à des propriétaires ou isolées (VIR) **Cité Liberté** - 12 logements intermédiaires (T2-T3-T4) – 70% en accession abordable et 30 % en PLS - 12 logements individuels (T3-T4) en accession sociale – **Action logement** **La programmation habitat sur site fera l'objet de projections et d'implantations affinées, qui seront partagées et validés en COPIL et lors d'une revue de projet.**
37-Equipement public	**Création d'un pôle d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants et aux enjeux d'éducation, de lien social et de vieillissement, composé de :** - Un groupe scolaire - Une maison des services (dont une halte-garderie), de l'emploi et du numérique - Un pôle sportif (gymnase et city-stade)
38- Immobilier à vocation économique	- Création d'une nouvelle offre commerciale - Création d'un medicentre

4.1.2 Le programme urbain du quartier de l'Îlot des Peintres à Grande Synthe.

Le quartier de l'îlot des Peintres a fait l'objet d'une intervention en « cœur de projet » dans le cadre d'un PRU. Le NPNRU constitue une seconde phase d'intervention.

QUARTIER ÎLOT DES PEINTRES		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
AMENAGEMENTS		
Le réaménagement de la rue Rigaud en mail Est-Ouest paysager	- Créer **un axe structurant de connexion est / ouest vers le centre-ville et les équipements publics** - Renforcer **l'adressage des équipements publics** et de leurs parvis - Compléter la trame paysagère et le corridor écologique en continuité des aménagements existants, et notamment le cheminement modes doux en liaison avec le mail nord / sud de la rue Laurencin.	
Achèvement de l'aménagement de la rue Laurencin en mail Nord-Sud paysager	- Constituer **l'axe structurant des modes doux du nouveau quartier** - Compléter la trame paysagère et le corridor écologique en complément des aménagements existants	Accueil stationnement public
Achèvement de l'aménagement des rues partagées Claudel et Louis	- Créer des allées nord / sud aménagées en zones de rencontre - Faciliter la circulation et accroître la lisibilité en améliorant la desserte des nouveaux îlots	Accueil stationnement public
Achèvement de la requalification de la Rue David partie nord	- Rendre lisible les circulations avec un axe de distribution intérieur au quartier est – ouest - Constituer un axe urbain mixte de desserte interne au quartier	Accueil stationnement public
La création d'un parc central qui s'appuie sur la trame verte existante	- **Finaliser le changement d'image du quartier** - Constituer un **lieu de rassemblement et de loisir au cœur du quartier**, en connexion avec la trame paysagère et le corridor écologique.	Les différents espaces qui composent le parc central seront co-construits avec les habitants afin de préciser leurs usagers et leurs aménagements.
HABITAT		
Démolition des trois tours Lejeune, La Tour et Delacroix (180 logements)	- **Résorber l'habitat le plus dégradé** et stigmatisé du quartier ; - **Achever la transformation de l'image du quartier** en permettant la poursuite de l'îlotage défini en ANRU1 ; - **Créer des liens nord-sud** entre le centre-ville et les équipements **Créer un front urbain bâti** adressé sur le mail paysager de la rue Rigaud et face aux équipements.	Le démarrage anticipé de la démolition de la tour Lejeune a été validé en procotole, compte tenu des risques posés par la dégradation de sa façade (dépôt DID avril 2018). Le relogement de ses habitants a été achevé en 2019.
Réhabilitation et résidentialisation de la tour Rubens (40 logements)	- **Participer au changement d'image du quartier** par une requalification ambitieuse - **Maintenir et améliorer l'accessibilité des logements et de l'immeuble** pour ses occupants âgés	Un niveau de performance thermique inférieur à 90 *KWh/m2/an est visé par Partenord Habitat.* Les avantages en termes de localisation de la Tour Rubens permettent d'envisager à moyen terme sa

QUARTIER ÎLOT DES PEINTRES		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
		transformation en copropriété – cf. expérience résidence Fabre à proximité.
Reconstitution d'une offre locative sociale spécifique et innovante (34 PLUS et 20 PLAI) dont potentiellement : - immeuble collectif intergénérationnel - groupe de logements individuels adaptés regroupés (type béguinage) de 12 logements (dont 9 PLUS en reconstitution sur site et 4 PLS) - résidence sociale jeune	- **Proposer une offre d'habitat collectif vecteur de solidarité intra familiale, ou intergénérationnelle, et de lutte contre l'isolement,** et accueillant dans un même ensemble immobilier familles, étudiants et personnes âgées isolées (1er modèle en cours de livraison à Dunkerque) ; - **Répondre à une demande de logements adaptés pour les personnes vieillissante** constatée sur l'ensemble de l'agglomération ; - **Participer à la mixité générationnelle** recherchée sur le quartier. - **Proposer un parcours résidentiel sur le quartier** aux ménages âgés résidants sur le quartier qui le souhaitent. - **Répondre à une demande de logements destinée à un public de jeunes professionnels,** à proximité du Port de Dunkerque en prévision de son chantier d'extension (cap 2020) et de la hausse d'activité qui en découlera ; - **Proposer une offre qualitative en centre-ville avec une offre de service dédiée** (espaces communs, potentielles collocation) en développant des **offres d'habitat inclusif**.	Partenord Habitat est maîtrise d'ouvrage de ces opérations Ces opérations feront l'objet d'une étude programmatique spécifique dans le cadre d'une démarche d'innovation en matière d'habitat atypique à l'échelle des sites NPNRU
Construction de 120 logements en diversification	- 21 accessions sociales en individuels, dont 12 maisons en bande contreparties foncières Action Logement - 90 accessions libres en intermédiaire ou individuel groupé - 9 locatifs intermédiaires en individuel groupé	La diversification de l'habitat sur le quartier pourra être relancée une fois les tours Lejeune, La Tour et Delacroix démolies (après 2022). Le rythme de commercialisation mixe différents produits (accession, locatif social, PLS, libre), et différentes natures de construction (individuel, intermédiaire et collectif).

Soit en volumes par famille d'opérations :

FAMILLES	OPERATIONS
21 - Démolition de logements locatifs sociaux	- Tour Lejeune : 60 logements - Tour La Tour : 60 logements - Tour Delacroix : 60 logements **Soit un total de 180 logements**
24- Aménagement d'ensemble	- Réaménagement de la rue Rigaud en mail paysager est-ouest - Achèvement de l'aménagement de la rue Laurencin en mail paysager nord-sud - Achèvement de l'aménagement des rues partagées Claudel et Louis - Achèvement de la requalification de la rue David partie nord - Création d'un nouveau square
31- Reconstitution de l'offre de logements sociaux	- 54 logements sur site - 130 logements hors site **Soit un total de 184 logements**
33- Requalification de logements locatifs sociaux	- Résidence Rubens : 40 logements

34- Résidentialisation de logements locatifs sociaux	- Résidence Rubens : 40 logements
36 - Diversification de l'habitat dans le quartier	Cf plan annexe A9 – 120 logements en diversification **La programmation habitat sur site fera l'objet de projections et d'implantations affinées, qui seront partagées et validés en COPIL et lors d'une revue de projet.**

4.1.3 Les programmes urbains des quartiers de l'Ile Jeanty, du Banc Vert à Dunkerque, et de Carnot Dolet dans la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Ces trois quartiers constituent trois entités autonomes et indépendantes d'un point de vue urbain. Le quartier du Banc Vert a fait l'objet d'une intervention en « cœur de projet » de PRU.

Les trois quartiers font l'objet de leviers et de programmes d'intervention spécifiques, déclinés dans 3 cadres logiques distincts et dans les 3 tableaux de programmation suivants.

QUARTIER ILE JEANTY		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
AMENAGEMENTS		
Réaménagement du linéaire de quai /reprise des espaces verts au Nord du plan d'eau	- Créer une **promenade dédiée aux modes doux** le long des quais - Faire du secteur une **destination de promenade** à l'échelle du cœur de l'agglomération - Créer un **axe Nord/Sud en modes doux** permettant de **connecter la promenade avec les dynamiques du MÔLE 1** (au Nord) **avec la desserte DK+ et les aménagements du boulevard Simone Veil et du canal** qui le borde (au Sud)	Il s'agit par ailleurs d'inscrire le secteur du plan d'eau dans la stratégie de revalorisation des canaux (programme « L'agglo au fil de l'eau » visant à améliorer le cadre de vie, réaliser de nouvelles liaisons douces et créer des espaces de loisirs et de détente).
Aménagement de la plaine du Bunker	- Mettre en valeur cet **espace central** en y insérant de **nouveaux usages** tout en **préservant sa qualité sauvage** - Proposer des espaces ludiques et de promenade	La plaine du Bunker est aujourd'hui un espace vert peu qualifié, qu'il convient de révéler au vu de son potentiel. Un travail sera engagé sur la biodiversité
Aménagement d'un parvis pour le lycée	- Matérialiser une **nouvelle entrée sud du quartier**, moins confidentielle, et reliée aux nouveaux aménagements du BHNS ; - Dédensifier les abords du lycée pour créer un **espace plus agréable et moins anxiogène** - Offrir un **véritable espace dédié aux lycéens** - Constituer une zone « tampon » animée préservant les réserves foncières créées par le projet.	La programmation de ce parvis devra être précisée dans le cadre des études AVP de maîtrise d'œuvre d'aménagement.
Aménagement d'un parvis pour le restaurant d'application du Lycée de l'Ile Jeanty	- **Mettre en valeur les fonctions tertiaires** du quartier - Permettre l'aménagement **d'un front de canal qualitatif**	La programmation précise de ce parvis sera co-produite avec la Région et le Lycée professionnel dans le cadre des études AVP de maîtrise d'œuvre aménagement, dans la perspective de donner davantage de visibilité au restaurant.
Réaménagement de l'avenue Bartholdi en	- **Créer une « colonne vertébrale » Nord/Sud lisible et**	Ces aménagements sont les **leviers indispensables** de la

QUARTIER ILE JEANTY		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
prolongement de la rue Victor Hugo	**structurante,** permettant de rejoindre facilement le pont de la Samaritaine et le Môle 1 (Nord) et le boulevard Simone Veil (au Sud) - **Créer une voie résidentielle** mieux calibrée et qualitative - **Crée une connexion Est/Ouest** et ainsi mieux relier les quartiers Ouest de Saint-Pol-sur-Mer	commercialisation des logements en bord de plan d'eau. La programmation et le dimensionnement de ces aménagements devront être précisés dans le cadre des études AVP de maîtrise d'œuvre aménagement.
Aménagement d'un espace de réserve foncière (à la place des 5 résidences démolies et sur une partie de l'actuel foyer de la Batellerie)	- Permettre une **mutation du quartier à long terme** dans le cadre de la transformation de la place de l'Ile Jeanty en quartier mixte à dominante tertiaire - **Prévoir l'accueil de fonctions résidentielles** au Sud du quartier après la finalisation du projet de pôle tertiaire	**Une gestion temporaire et transitoire sera mise en œuvre**.
Aménagement d'une passerelle reliant le quartier à la gare	***Créer un ouvrage structurant** dédié aux modes doux, permettant **de nouveaux liens entre Saint-Pol-sur-Mer et le centre-ville de Dunkerque***	*Hors financement Anru*
Réaménagement du pont de la Samaritaine	***Créer un axe routier plus lisible et structurant** permettant de connecter le quartier avec les dynamiques du MÔLE 1 (au Nord)*	*Hors financement Anru*
EQUIPEMENTS PUBLICS		
Extension du restaurant d'application du lycée en l'ouvrant sur le canal	***Capitaliser sur la notoriété du restaurant** d'application pour animer les espaces publics*	*Le restaurant d'application du lycée jouit d'une certaine réputation mais reste à ce jour confidentiel. (cf « aménagements »)* *Hors financement ANRU*
HABITAT ILE JEANTY		
Démolition du foyer de la Batellerie (gestion Adoma)	- **Résoudre les graves problèmes de dégradation du foyer** et son i**nadaptation aux besoins du territoire et aux normes actuelles** d'accueil des publics - **Recomposer une entrée Sud** attractive et paysagée au quartier de l'Ile Jeanty	
Démolition du foyer APF Salines	- **Démolir une offre désormais inadaptée**, et très difficile à faire muter en raison des coûts importants de réhabilitation et d'un positionnement enclavé ; - Permettre la construction d'une **nouvelle offre de logements individuels** en continuité du tissu pavillonnaire de Saint-Pol-sur-Mer -sur-Mer	
Démolition des résidences Péniche, Chalands, Bateliers, Bélandre et Chalutiers (Flandre Opale Habitat)(	- **Résorber l'habitat le plus dégradé et stigmatisé** pour provoquer le changement d'image du quartier et offrir une meilleure qualité de vie aux ménages - **Dédensifier le secteur** pour permettre la mutation du secteur à long terme en quartier mixte	
Construction de 52 logements proximité du plan d'eau	- **Développer une offre de logements qualitatifs,** tournés vers le plan d'eau et la plaine du bunker : des logements individuels avec jardins, répondant à une demande	

QUARTIER ILE JEANTY		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
(18 PLS / 16 accessions sociales / 18 accessions libres)	importante sur le territoire - Permettre une diversification ambitieuse du secteur	
Réhabilitation et résidentialisation de Goélette et Caravelle (Flandre Opale Habitat)	- ***Remettre ces résidences à niveau*** *(réfection du bardage extérieur, mise aux normes électriques, modernisation de l'ascenseur et peinture des parties communes)* - ***Reprise des pieds d'immeubles*** *(accès, espaces verts)*	*Hors temps et conventionnement Anru*

QUARTIER BANC VERT		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
AMENAGEMENTS		
Création d'un parc/espace vert en cœur de quartier	- Recréer **un espace vert, récréatif et convivial** dans un cœur de quartier aujourd'hui trop lâche et support de dysfonctionnements, - Etre support **d'usages et de circulations liés au pôle éducatif** le jouxtant et créer avec celui-ci un ensemble cohérent, verdoyant et apaisé au bénéfice des enfants et des familles du quartier.	Le parc des Graviers, aujourd'hui situé en bordure du boulevard S. Veil, est destiné à accueillir un programme de logements. La reconstruction d'un parc est essentielle ; le parc des Graviers étant aujourd'hui très utilisé et apprécié des habitants. Un parking structure sera maintenu et intégré dans la programmation du parc – une programmation spécifique sera proposée pour « fondre » cet équipement dans le parc tout en tirant partie de sa présence.
Aménagement d'un parvis devant le pôle éducatif	- Créer un **espace de transition** entre la voie publique et le pôle éducatif - Y déplacer une **station DK+** pour conforter la desserte du quartier.	La programmation de cet espace fera l'objet d'un soin tout particulier d'un point de vue de la sécurité et de la sûreté, compte tenu des mésusages actuels de l'espace public constaté sur ce site.
Réaménagement de l'accès à la station DK+ Pont Trystram	- Rendre lisible les **cheminements piétons d'accès nord** au quartier ; - Permettre un meilleur accès à la station DKbus; - Valoriser les mobilités durables en lien avec le nouveau réseau de bus.	Le quartier se situe en contrebas du boulevard Simone Veil. Cet aménagement permettra de renforcer la double desserte de ce quartiers par deux lignes à haut niveau de service (gratuit / à 10 minutes de fréquence)
Reprise de la rue de la Ferme	- Proposer une offre de stationnement unilatérale apaisée, et moins susceptible de détournements d'usage que des poches de stationnement.	-
Requalification du cœur de l'îlot du Marais	- Créer une **traversée simplifiée et clarifiée de l'îlot** facilitant à la fois les circulations piétonnes et l'entretien des espaces verts ; - Permettre une meilleure circulation Nord/Sud et ainsi **plus de liaisons entre les îlots de la Ferme et du Marais.**	Le cœur d'îlot, qui a bénéficié d'une résidentialisation dans le cadre de l'ANRU 1, est très peu approprié par les habitants de la résidence du Marais, et peu fréquenté par les habitants du quartier. Cet espace sera co-produit avec les résidents, les habitants et le bailleur Cottage Social des Flandres.
Aménagement d'un espace de jeux à la place de l'actuelle maison de	- **Diversifier les usages du cœur d'îlot de la Ferme**, - Offrir un **espace réservé aux plus petits**.	Le cœur d'îlot de la Ferme est bien approprié par les résidents et les habitants du quartier. La démolition de la Maison de Quartier ne doit pas laisser un vide qui pourrait être support de

QUARTIER BANC VERT		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
quartier		détournements d'usage.
Requalification de la rue des Bouquets	- Permettre une liaison douce entre le futur parc et le pôle éducatif sans le passage de voitures ; - Aménager une **promenade plantée dans le cadre d'une nouvelle continuité « verte » reliant la place Louis XIV à la plaine Cabourg**	Le DK+ qui emprunte actuellement la rue des Bouquets sera dévié et passera par la rue Verheecke devant le futur pôle éducatif.
Redimensionnement de la rue de Cahors et de la rue René Verheecke	- **Permettre le passage du bus en double sens devant le pôle socio-éducatif** et dans la rue de Cahors (pour rejoindre ensuite le boulevard S.Veil) - Favoriser les liaisons **Est/Ouest**	
EQUIPEMENTS		
Construction du nouveau pôle éducatif	- **Créer un nouvel équipement innovant proposant**, au service d'un projet éducatif, des surfaces partagées par les occupants de ce lieu, formant communauté éducative, au bénéfice des habitants petits et grands, actuels et futurs du quartier - **Renforcer les relations fonctionnelles et sociales entre le quartier du Banc Vert et le quartier Louis XIV**	Les écoles du quartier sont vieillissantes et peu fonctionnelles (pas de cantine par exemple) et non mutables. La maison de quartier peine quant à elle à attirer au-delà de l'îlot de la Ferme. Le pôle socio-éducatif regroupera au sein d'un espace mutualisé les fonctions du groupe scolaire, de la maison de quartier, une cuisine centrale et un restaurant scolaire. Cet équipement a fait l'objet d'une méthode innovante de programmation, appelée "design thinking", fédérant tous les partenaires et permettant de concevoir un bâtiment totalement optimisé au niveau des surfaces construites.
HABITAT		
Démolition des résidences Gambetta et Creuse	- **Démolir un patrimoine obsolète** et très spécialisé en termes de peuplement **;** - **Traiter ce site mal qualifié en cœur de quartier** aujourd'hui source de détournements (squat, trafic de drogue) - **Affirmer cet espace comme véritable polarité et comme vecteur de liens avec le secteur de la place Louis XIV de Petite Synthe**	
Construction de 89 logements en diversification (63 PLS / 26 accessions sociales)	- **Amorcer la densification** du front urbain bordant le boulevard Simone Veil - **Proposer une offre d'habitat renouvelée en proximité du centre agglomération**	

QUARTIER CARNOT DOLET		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
HABITAT		
Résidentialisation de la résidence Carnot /requalification des parties communes	- **Résoudre les problématiques d'insécurité** - **Soutenir l'attractivité de cette résidence récente,** aux logements appréciés par ses résidents. - **Embellir et sécuriser les abords de la** résidence en cohérence avec le projet de la place Carnot	Ce projet s'appuie sur la démolition du clocher de l'église, du bâtiment « presbytère » et de l'atrium d'entrée, la résidentialisation du cœur de la résidence, la création d'un hall commun aux entrées donnant sur la cour et vitré côté rue Jules Guesde

Soit en volumes par famille d'opérations :

FAMILLES	OPERATIONS
21 - Démolition de logements locatifs sociaux	- Résidences Bateliers, Chalands, Péniches : 110 logements - Résidences Bélandres, Chalutiers : 62 logements - Résidence Creuse : 60 logements - Résidence Gambetta : 58 logements **Soit un total de 290 logements sociaux** - Foyer Batellerie Adoma : 143 logements - Foyer Salines APF : 52 logements **Soit un total de 195 hébergements spécifiques**
24- Aménagement d'ensemble	Ile Jeanty : - Réaménagement du linéaire de quai /reprise des espaces verts au Nord du plan d'eau - Aménagement de la plaine du Bunker - Aménagement d'un parvis pour le lycée - Aménagement d'un parvis pour le restaurant d'application - Redimensionnement et réaménagement de l'avenue Bartholdi + prolongement de la rue Victor Hugo - Aménagement d'un espace de réserve foncière (à la place des 5 résidences démolies et sur une partie de l'actuel foyer de la Batellerie) Banc Vert : - Création d'un parc/espace vert en cœur de quartier - Aménagement d'un parvis devant le pôle éducatif - Réaménagement de l'accès à la station DK+ Pont Trystram - Reprise de la rue de la Ferme - Requalification du cœur de l'îlot du Marais - Aménagement d'un espace de jeux à la place de l'actuelle maison de quartier - Requalification de la rue des Bouquets - Redimensionnement de la rue de Cahors et de la rue René Verheecke
31- Reconstitution de l'offre de logements sociaux	**266 reconstitutions hors site dont :** - 75 par ADOMA ; 191 pour Flandres Opale Habitat
34- Résidentialisation de logements locatifs sociaux	- Résidentialisation de la résidence Carnot /requalification des parties communes
36 - Diversification de l'habitat dans le quartier	Cf plan annexe A9 Ile Jeanty : - Îlot 1 = 25 logements individuels (T3-T4) - environ 70% en accession sociale et 30% en accession abordable (**environ 20 en contreparties foncières Action Logement)** - Îlot 2a = 9 logements individuels (T3-T4) en accession abordable (promotion libre) - Îlot 2b = 8 logements individuels (T3-T4) en locatif intermédiaire ou PLS - Îlot 3 = 10 logements individuels (T3-T4) en locatif PLS

	Soit un total de 52 logements Banc Vert : - Îlot 1 = 14 logements individuels (T3-T4) en accession sociale **– contreparties foncières Action Logement** - Îlot 3a = 30 logements collectifs (T3-T4) en locatif libre - Îlot 3b = 4 logements individuels (T3-T4) en accession sociale - Îlot 2a = 36 logements collectifs (T3-T4) en locatif libre - Îlot 2b : 5 logements individuels (T3-T4) en accession sociale - **Soit un total de 89 logements** **La programmation habitat sur site fera l'objet de projections et d'implantations affinées, qui seront partagées et validés en COPIL et lors d'une revue de projet.**
37 - Equipement public	Banc Vert : Création d'un pôle socio-éducatif innovant de 3 500 m² de surface de plancher, regroupant les actuelles écoles élémentaires du quartier, l'école maternelle et la maison de quartier, ainsi qu'un restaurant scolaire

4.1.4 Le programme urbain du quartier Degroote, à Téteghem-Coudekerque-Village.

Ce quartier fait l'objet d'une intervention très ambitieuse, sur la base de la démolition de l'ensemble du patrimoine social ancien de Partenord Habitat, qui permet la refonte totale de la trame urbaine et de l'offre résidentielle.

QUARTIER DEGROOTE		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
AMENAGEMENTS		
Réaménagement de la route de Furnes et déplacement vers l'est de la rue Albert Camus en entrée de quartier	- Créer **une nouvelle entrée de quartier**, contribuant à son désenclavement et à son changement d'image, - Créer **un axe structurant de connexion nord / sud du Canal de Furnes vers le parc**, les équipements publics et la ZNIEFF, en inscrivant ainsi le quartier dans la trame du grand paysage et des zones naturelles de l'agglomération, - Donner une **visibilité au quartier** ; à ses équipements et à son parc depuis l'extérieur.	L'axe principal d'entrée dans le quartier se structure autour d'un front bâti continu constitué d'immeubles en petit collectif R+2 + attique se répondant de part et d'autre de la rue ; avec des rez-de-chaussé actifs. Une baisse des hauteurs et des volumes se fait au fur et à mesure de l'entrée dans le quartier, et crée la transition entre l'entrée de quartier active et l'espace résidentiel lié au parc.
Création d'un parking en entrée de quartier (îlot J)	- **Soutenir l'implantation de commerces** en front de quartier grâce à une offre en stationnement de proximité	La localisation de cette poche de stationnement répond également à l'impératif de desserte de deux maisons hors périmètre NPNRU. Une aire de retournement sera également prise en compte pour l'accès des véhicules lourds, type camions poubelle.
Réaménagement de la route de Furnes et la rue Albert Camus comme marqueurs d'une entrée de quartier structurante	- Créer **une nouvelle entrée de quartier**, contribuant à son désenclavement et à son changement d'image, - Créer **un axe structurant de connexion nord / sud du Canal de Furnes vers le parc**, les équipements publics et la ZNIEFF, en inscrivant ainsi le quartier dans la trame du grand paysage et des zones naturelles de l'agglomération, - Donner une **visibilité au quartier** ; à ses équipements et à son parc depuis l'extérieur.	L'axe principal d'entrée dans le quartier se structure autour d'un front bâti du côté est de la rue Albert Camus constitué d'immeubles en petit collectif R+2 + attique avec des rez-de-chaussée actifs donnant sur la route de Furnes. Sur le front ouest, un travail paysager important structurera marquera la volonté d'un quartier en reconnexion avec l'eau et la biodiversité. Au niveau bâti, une baisse des hauteurs et des volumes se fait au fur et à mesure de l'entrée dans le quartier, et crée la transition entre

QUARTIER DEGROOTE		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
		l'entrée de quartier active et l'espace résidentiel lié au parc.
Création d'un parking en entrée de quartier	- **Soutenir l'implantation de commerces** en front de quartier grâce à une offre en stationnement de proximité	Des stationnements sont prévus sur le bord ouest de la voirie Albert Camus. Un aménagement paysager important devra être effectué afin de conserver la volonté affichée de l'entrée d'un quartier connecté à son environnement direct, naturel.
Création du parvis de la salle de sport et du Groupe Scolaire. Création d'une desserte de ces équipements.	- **Accompagner la restructuration des équipements scolaires** pour en faciliter l'accès, - Rendre l'école visible, identifiable et accessible par la construction d'un espace structurant pour le quartier, - **Créer un lien entre les nouveaux équipements et le parc,** - Favoriser l'usage des transports en commun par la mise en place d'un **arrêt de bus**,	L'objectif est de dégage la zone du parc de l'usage de la voiture, tout en favorisant la desserte de l'école et l'accès à la salle de sport par divers modes de transport. Aux abords du parvis, un arrêt de bus sera placé afin de favoriser l'usage des transports en commun.
Requalification du parvis du Centre Socio-Culturel et création du parking attenant	- Donner **une meilleure visibilité et accessibilité du centre socio-culturel**, - Renforcer les potentialités d'échanges et de partenariats entre le centre socio-culturel, le groupe scolaire et la salle de sport ; - **Favoriser l'usage des espaces extérieurs du parc**.	Le futur parvis donnera sur le parc, se tournant ainsi vers la centralité du quartier, Le foncier libéré par la démolition de l'école permettra de développer une poche de parking pour l'accueil du public. Aussi, cette surface permettra le stationnement de bus pour les visiteurs du centre socio-culturel
Requalification du réseau de voiries primaires du quartier (rue Albert Camus, rue Moréas, rue Paul Claudel)	- Rénover l'ensemble du réseau primaire desservant le quartier, - **Améliorer la qualité et clarifier le statut des voies** : rues principales de liaisons inter-quartiers et rues secondaires de desserte résidentielle, - Favoriser la création d'îlots bâtis cohérents et aisément accessibles.	Aménagement paysager et valorisation de l'eau dans la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales par infiltration.
Création d'un réseau secondaire (desserte ilots A, B et D au nord et J,K,L au sud-ouest)		L'objectif de ces deux voies est de desservir les logements des îlots créés. L'adressage des nouveaux bâtiments se fera sur ces voies.
Aménagement du parc et d'un réseau de voies douces	- **Affirmer le rôle de lieu de sociabilité et de convivialité du parc**, à laquelle les habitants sont attachés, - **Apporter une qualité paysagère** au cœur des espaces résidentiels par la structuration du parc, - Favoriser les sociabilités intra-quartier et constituer un lieu de rassemblement et de loisir au cœur du quartier, - **Favoriser les usages piétons et vélo,** en lien direct avec la grande trame paysagère de l'agglomération et la véloroute voie verte. - **Valoriser une image de quartier bénéficiant tout à la fois des atouts de la centralité et des avantages du péri-urbain**.	L'aménagement du parc se pensera en concertation avec les habitants.

QUARTIER DEGROOTE		
Opérations	**Objectifs**	**Points particuliers / Compléments**
HABITAT		
Démolition de 365 logements	- **Résorber l'habitat le plus dégradé et stigmatisé** du quartier, - **Restructurer intégralement la trame urbaine** en la « normalisant » et en permettant l'aménagement d'îlots à l'organisation et à l'adressage clairement lisibles, - **Clarifier les domanialités** pour une meilleure gestion des espaces publics et résidentiels, - **Permettre la diversification de l'offre de logements,** par la libération de foncier et la constitution d'îlots cohérents.	
Résidentialisation des résidence Moréas et Claudel **(52 PLUS)**	- **Clarifier les limites de propriété et les usages** aux abords des bâtiments, - **Clarifier et faciliter la gestion** par le bailleur de ces espaces communs, - Faciliter la cohabitation entre le pôle d'équipements et l'îlot d'habitat H en clarifiant les espaces publics et privés, - **Renforcer l'attractivité des résidences** pour y diversifier le peuplement.	
Construction de 269 logements en diversification **(74 accession sociale, 66 accession abordable, 129 accession libre)**	- **Créer des formes d'habitat variées** (collectif, intermédiaire et individuel) et favoriser la mixité au sein du quartier, - **Attirer de nouveaux habitants** afin d'assurer le développement d'une mixité sur le quartier, - Offrir des logements de qualité, attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier,	Le rythme de commercialisation mixe différents produits (accession, locatif social, PLS, libre), et différentes natures de construction (individuel, intermédiaire et collectif). Les derniers îlots valorisés correspondent aux îlots K et L qui correspondent à du logement intermédiaires et individuels.
Reconstruction sur site de 111 logements sociaux (53PLAI + 58 PLUS)	- Créer des logements individuels et **favoriser ainsi les parcours résidentiels au sein du parc social** - **Diversifier les typologies** de logement et maintenir un parc à bas coût pour répondre à la demande.	Les logements en locatif social sont majoritairement phasés en entrée de quartier, dans une logique d'absorption des besoins de relogement du NPNRU. La seconde vague de construction concentre les logements sur le parc. Ces opérations feront l'objet d'une étude programmatique spécifique dans le cadre d'une démarche d'innovation en matière d'habitat atypique à l'échelle des sites NPNRU
EQUIPEMENTS		
Construction d'un Groupe Scolaire	- **Mettre en cohérence l'image des équipements avec le nouveau quartier** pour éviter le décrochage d'image, - **Accompagner les évolutions démographiques** et les besoins inhérents en termes de restructuration des équipements scolaires,	Une administration / direction sera mutualisée entre le groupe scolaire et le périscolaire. Une restauration scolaire en liaison froide est prévue dans le nouvel équipement. Pour le moment, l'école Georges Brassens est dépendante de la cantine du groupe scolaire Bruno Desoutter, au sud de Téteghem.

QUARTIER DEGROOTE		
Opérations	Objectifs	Points particuliers / Compléments
	- Optimiser les coûts de fonctionnement et mutualiser les espaces entre les différentes structures, - Maintenir un niveau d'offre de qualité pour l'école et **favoriser son rayonnement**, - Attirer les populations de l'ensemble des quartiers et favoriser la mixité	
Construction d'une Salle de Sport	- Répondre aux besoins des associations sportives du secteur et aux besoins des écoliers pour la salle de sport, - Maintenir un niveau d'offre de qualité pour les associations du quartier pour favoriser leur rayonnement, - **Attirer les populations au-delà du quartier et favoriser la mixité**,	Une salle de sport d'homologation départementale pour le Badminton, le Volley-Ball, le Basket-Ball et le Futsal, sera développée.
IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE		
Développement d'une façade commerciale	- Développer une offre commerciale en cohérence avec le nouveau quartier, - Développer des partenariats avec les acteurs en proximité du quartier, - Offrir des commerces de proximité aux habitants, - Créer des lieux de convivialité, - Contribuer au changement d'image extérieur du quartier.	Cette façade commerciale s'inscrit en continuité de l'offre commerciale de la route de Furnes,

Soit en volumes par famille d'opérations :

FAMILLES	OPERATIONS
21 - Démolition de logements locatifs sociaux	- 1 + 32+81+83 rue Pagnol: 31 logements, - 1+2+3 Place Pagnol: 68 logements, - 1+2+3+4+6+8+142 + 136 +138 +140 rue Troyat : 173 logements, - 1+2+3+4+5 place Troyat : 93 logements, **Soit un total de 365 logements**
24- Aménagement d'ensemble	- Réaménagement de la route de Furnes et de la rue Albert Camus structurant l'entrée de quartier, - Création de parking lié au commerce sur le foncier libre rue Albert Camus en face de l'ilot A ; - Déplacement et prolongement de la rue Alfred de Vigny, - Création du parvis de la salle de sport et du Groupe Scolaire, - Requalification du parvis du Centre Socio-Culturel et création du parking attenant, - Requalification du réseau de voiries primaires du quartier (rue Albert Camus, rue Moréas, rue Paul Claudel), - Création d'un réseau secondaire (desserte des ilots A, B et D au nord et J,K,L au sud-ouest) - Aménagement du parc et d'un réseau de voies douces.
31- Reconstitution de l'offre de logements sociaux	304 logements reconstitués hors site (212 PLAI et 92 PLUS) 111 logements reconstitués sur site (53 PLAI, 58 PLUS)

	- 42 logements collectifs, soit 38 % ; - 58 logements semi-collectifs, soit 52% ; - 11 logements individuels, soit 10%
34- Résidentialisation de logements locatifs sociaux	- Résidence Paul Claudel : 28 logements, - Résidence Moréas : 24 logements, - **Soit un total de 52 logements**
36 - Diversification de l'habitat dans le quartier	cf annexe 12 - 162 accessions libres - 74 accessions sociales – contreparties foncières Action Logement - 33 locatifs libres – contreparties foncières Action Logement (Foncière Logement) Soit un total de 269 logements répartis en 54 collectifs, 122 individuels, 93 semi-collectifs (20%, 45%, 34%) **La programmation habitat sur site fera l'objet de projections et d'implantations affinées, qui seront partagées et validés en COPIL et lors d'une revue de projet.**
37-Equipements Publics de Proximité	- Une salle de sport d'homologation départementale pour le Badminton, le Volley-Ball, le Basket-Ball et le Futsal, - Une salle polyvalente / seconde salle d'activités sportives d'une superficie de 150m², - Un groupe scolaire équipé d'un office de réchauffage en liaison froide pour 150 repas,
38-Immobilier à vocation économique	- Création d'une surface de 900 m² de commerce en rez-de-chaussée en entrée de quartier, - Accueil de bureau au R+1, 650 m²

Article 4.2 La description de la composition urbaine

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Les objectifs et leur déclinaison en termes de programmation, de moyens et de résultats attendus sont décrits en annexe 7.

4.2.1 La composition urbaine des quartiers Ouest de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

La stratégie d'intervention globale vise à retrouver une attractivité pour les trois sous-secteurs des quartiers Ouest (grand ensemble Jean Bart et Guynemer, Cité Liberté et Cité des Cheminots), en les réintégrant dans les dynamiques de mobilité résidentielle de l'agglomération, en les désenclavant et en revalorisant leur identité.

L'objectif général, pour l'ensemble Jean Bart / Guynemer et Cité des Cheminots, est une identité de quartier banalisée à l'échelle de l'agglomération, en travaillant selon trois axes :

- Le développement d'une **identité positive « d'éco-cité jardin »**, en s'appuyant sur le levier de l'identité positif de la Cité des Cheminots, tant dans son traitement paysager que sa forme d'habitat pavillonnaire aux trames et aux jardins généreux ;
- La refonte du patrimoine bâti en une **offre résidentielle mixte, et attractive**, répondant à l'ensemble des segments de la demande, sous une forme bâti individuelle ou de petits collectifs, bénéficiant d'une résidentialisation soignée ;
- La **refonte totale de l'offre d'équipements du secteur**, aujourd'hui vétuste, déclassée et en partie évitée, en une offre de services publics et de services et commerces de proximité vecteur d'attractivité pour le quartier.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit :

- **Le prolongement de la rue Victor Hugo**, de manière à
  - créer un lien entre la Cité liberté et les secteurs Jean Bart et Guynemer, en traversant le secteur de la Ferme Marchand,
  - doubler un accès au centre de l'agglomération, en parallèle à la Rue de la République, jusqu'à l'Ile Jeanty,
- **la création d'un nouveau cœur de quartier organisé autour d'une nouvelle polarité d'équipements (écoles, maison de santé, équipements sociaux)** le long de la rue Victor Hugo ;
- **Un paysagement et un traitement des espaces publics et résidentiels s'inspirant du langage de la Cité jardin**, dans une perspective de végétalisation et d'investissement d'espaces partagés et cultivés par les habitants du quartier, avec notamment :
  - la transformation du boulevard de l'espérance en mail urbain, qui contribuera à lui faire perdre son statut de coupure urbaine entre une architecture de grand ensemble et le reste du tissu pavillonnaire privé à l'est ;
  - des cheminements doux et des espaces verts supports de loisirs en connexion avec le pôle équipement et la place Jean Jaurès ;
  - un réaménagement du square Delvallez, pour lui faire retrouver un statut d'entrée de la Cité des cheminots et de véritable square.
- **La recomposition d'une trame bâtie majoritairement individuelle** sur les tènements libérés par les démolitions, mixée avec des résidences sociales requalifiées, fermées et résidentialisées, et dans une logique d'intégration à l'organisation des îlots et l'identité architecturale et urbaine de la Cité.
- **le réaménagement de la Place Jean Jaurès,** qui accueillera une nouvelle offre commerciale en entrée de quartier.

S'agissant de la **Cité Liberté, l'objectif général est sa meilleure insertion dans le tissu urbain pavillonnaire existant**, au travers :

- la polarisation de l'espace public autour des commerces et des services existants ;
- une transformation du bâti en lien avec l'environnement pavillonnaire.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit :

- la recomposition d'une offre individuelle, en accession, sur le tènement libéré par la démolition de la résidence des Dahlias ;
- la rationalisation des espaces publics existants, très distendus et peu lisibles, au service de l'accessibilité et de la visibilité de la Maison de Quartier et des commerces en rez de chaussé des résidences Lys et Violettes requalifiées et résidentialisées.

4.2.2 La composition urbaine de l'Îlot des Peintres, à Grande Synthe.

L'objectif général de la seconde phase de renouvellement urbain de l'Îlot des Peintres est de **poursuivre et d'achever le changement d'image amorcé dans le cadre du premier PRU**, en :

- s'appuyant sur le réseau de mobilités douces et les aménagements paysagers pour banaliser le quartier dans la ville et
- permettre une diversité de peuplement dans le quartier, en offrant la possibilité de parcours résidentiels complets.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit :

- le **réaménagement de la rue Rigaud en mail paysagé**, en couture urbaine et en renforcement de l'accessibilité et de la visibilité des équipements le bordant ;
- la création d'un square en cœur de quartier, support de sociabilité, desservant les îlots résidentiels et les équipements ;
- l'achèvement des voiries de desserte et d'accès initiées dans le cadre du PRU ;
- l'achèvement de la recomposition d'îlots résidentiels mixtes en termes de formes et de produits.

4.2.3 La composition urbaine des quartiers de l'Île Jeanty et du Banc Vert à Dunkerque, et de Carnot Dolet dans la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Les stratégies d'intervention sur ces trois secteurs sans aucun rapport fonctionnel et éloignés les uns des autres sont distinctes.

Pour l'Île Jeanty, le projet vise à débuter la mutation de ce quartier en quartier de centre-ville, en accompagnement des dynamiques du projet « cœur de ville » et plus spécifiquement de la revitalisation du secteur de la gare de Dunkerque, en déclinant trois axes d'intervention :

- **engager un signal de la transformation du quartier** avec un premier nouveau secteur d'habitat autour du plan d'eau ;
- **préparer la future valorisation du quartier** en continuité de l'aménagement du futur pôle tertiaire de la gare ;
- **consolider l'identité positive paysagère** de l'Île Jeanty et son caractère de lieu de promenade.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit :

- la composition d'une n**ouvelle offre individuelle à l'architecture tirant parti de sa situation en bord de plan d'eau** et en hyper-proximité du centre de l'agglomération ;
- la constitution et l'aménagement **d'une réserve foncière et de nouveaux espaces de desserte des équipements** du secteur (lycée professionnel et caisse primaire d'assurance maladie) aux emplacements du patrimoine social déqualifié démoli ;
- le **désenclavement du quartier**, avec

- la requalification des entrées du quartier (rue Victor Hugo en débouché depuis la Cité liberté, depuis le pont de la Samaritaine au Nord, et en accessibilité aux équipements au sud) ;
- la requalification des cheminements et des aménagements de promenade cycliste et piétons en bord à quai ;
- la mise en valeur des espaces naturels du quartier.

Les investissements en matière de désenclavement du quartier seront réalisés hors financement ANRU.

Pour **le Banc vert**, il s'agit de **poursuivre et achever la mutation du quartier engagée lors du 1er PRU**, en :

- **requalifiant le bâti en cohérence avec les trames urbaines voisines** ;
- **renforçant les liens fonctionnels et sociaux avec le reste du secteur de Petite-Synthe** ;
- **désenclavant et apaisant les circulations** dans le quartier.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit :

- la recomposition complète de l'offre d'équipement en matière scolaire et sociale sur le quartier, avec **la création d'un équipement unique mutualisé** en rotule des secteurs Banc Vert et Louis XIV du quartier de Petite-Synthe,
- **la requalification du bâti en continuité de trame et d'architecture avec l'environnement** du nouveau Boulevard Simone Veil et de la trame individuelle voisine,
- **la refonte des espaces publics et des circulations autour de la création d'un parc** attenant au nouvel équipement et desservant l'ensemble des îlots résidentiels,
- **la requalification des cœurs d'îlots des résidences sociales**, en complémentarité aux espaces publics en termes de circulation, de fonctions et d'usage.

Pour le secteur **Carnot-Dolet**, le projet **s'appuie sur la requalification de la résidence Carnot pour déclencher un projet de revitalisation visant à valoriser les atouts de centralité du quartier** (sur des financements hors ANRU).

4.2.4 La composition urbaine du quartier Degroote à Téteghem-Coudekerque-Village.

La stratégie d'intervention sur ce quartier vise à changer radicalement l'offre d'habitat pour sortir de la géographie prioritaire.

Pour ce faire, le projet se déploie selon trois objectifs spécifiques :

- **reconstruire un quartier d'habitat mixte**
- **recomposer la structure urbaine du quartier en l'intégrant aux trames vertes et bleues de l'agglomération**
- **développer une mixité fonctionnelle levier de l'attractivité du quartier.**

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit :

- **la démolition de l'ensemble du patrimoine dégradé de Partenord Habitat** et la **construction d'une nouvelle offre résidentielle mixte en termes de nature et de forme**, avec une **prédominance des produits individuels** en cœur de quartier, et un front bâti composé de petits collectifs en bord à canal ;
- **la création d'une entrée de quartier sur la route de Furnes, via le redressement de la rue Albert Camus,** qui deviendra l'axe structurant en desserte du parc et des nouveaux équipements scolaire et sportif ;
- **le réaménagement des îlots autour d'une trame viaire connectée aux quartiers avoisinants**
- **la transformation de la plaine en parc**, et **l'aménagement de cheminements doux** en desserte des îlots et en traversées du quartier en continuité des espaces naturels au sud du quartier ;
- **la création d'une nouvelle offre d'équipements en cœur de quartier**, et **d'une offre commerciale en entrée de quartier.**

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Afin de garantir la mixité sociale à l'échelle de chaque programme de reconstitution d'offre, il est prévu :

- de **mixer programmation de droit commun et programmation de reconstitution de l'offre (RO)**, avec un taux d'équilibre de 40% de PLAI par opération, comme sur l'ensemble de la programmation immobilière neuve prévue au PLUiHD (7500 logements dont 40% de logements locatifs sociaux)
- d'intégrer la majeure partie des opérations **dans le cadre d'opérations de construction mixtes** intégrant une offre privée.

La reconstitution de l'offre contribuera aux objectifs de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération dont la trajectoire des taux de LLS par commune figure ci-dessous.

Les actions au service du rééquilibrage territorial sont en effet au cœur de la stratégie habitat de l'agglomération, et se trouvent détaillées dans l'axe 3 de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation et du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUI-HD en cours de finalisation (Agir au service du rééquilibrage territorial) :

- rééquilibrer l'offre de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération
- piloter la stratégie intercommunale d'attributions
- se saisir du NPNRU comme un levier au service du rééquilibrage territorial

Le volet Habitat du PLUI-HD définit les orientations en matière de production neuve adaptées aux enjeux du territoire. La part sociale au sein de cette offre nouvelle sur le temps du PLUI-HD s'élève à 40%, soit 3 000 logements locatifs sociaux. Ces derniers doivent apporter une réponse aux grandes caractéristiques de la demande sociale du territoire. Le PLUI-HD cible ainsi les objectifs stratégiques suivants :

- Favoriser un développement durable de l'habitat alliant qualités énergétiques et architecturale. Des appels à projet innovants sur le foncier communautaire seront notamment portés, qui associés aux nouvelles exigences de la réglementation thermique RT 2020, permettront de produire des bâtiments plus respectueux de l'environnement et améliorer le cadre de vie des locataires. Action 4 du POA
- Rééquilibrer la taille des logements sociaux en veillant à ce que la production annuelle des bailleurs soit consacrée à des logements qui relèvent des typologies T1 à T3. En effet, une grande partie du parc de l'agglomération n'est à ce jour plus en adéquation avec la demande sociale. Ainsi, ces logements de petite typologies comptent pour 53% du parc social, mais représentent 73% des souhaits des demandeurs. Action 10 du POA
- Développer une offre de logements spécifique et adaptée aux problématiques liées au vieillissement et au handicap. A ce jour, les demandes de logement social formulées pour ces motifs sont sous représentées parmi les attributions. En sa qualité de délégataire des aides à la pierre, la CUD pourra privilégier et exiger des projets spécifiques tels que le financement de PLAI adapté ou la sortie de projets type béguinage. Action 15 du POA

La reconstitution se fait essentiellement sur des sites *en renouvellement urbain*, dont plus de la moitié sur des fonciers communautaires et communaux. La stratégie de reconstitution privilégie les zones denses et mieux équipées de l'agglomération, de manière à garantir une offre d'habitat intégrée à la ville et à ses services, sur les axes de transports principaux de l'agglomération, et notamment les lignes de bus gratuit à haut niveau de service, et les principaux bassins d'emploi.

1063 logements sont programmés à la reconstitution dans le cadre de la présente convention, soit 85% de l'offre démolie (1250 LLS hors offre d'hébergement), répartis à 60% de PLAI et 40% de PLUS. Ces volumes représentent 1/3 de la production de logements sociaux prévue dans le cadre du PLUiHD. A ce volume s'ajoute les opérations de reconstitution de l'offre d'ores et déjà contractualisées dans le cadre du protocole (71 logements).

La reconstitution de l'offre est confiée selon les opérateurs et volumes suivants :

Opérateur bailleur	*Total LLS démolis*	Total LLS RO	Nbre de LLS PLAI RO	Nbre de LLS PLUS RO
ADOMA	*0*	75	75	0
ARELI	*0*	24	24	0
CUD (maîtrise d'ouvrage à transférer à un bailleur)	*0*	2	2	
FOH	*463 dont :* *-DUNKERQUE : 290 LLS et 143 places foyer ADOMA* *- SAINT POL SUR MER : 30 LLS*	264	154	110
Habitat du Nord	*389*	307	172	135
Partenord Habitat	*597 dont :* *-DUNKERQUE : 52 équivalents logements Foyer APF des Salines* *-TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE : 365 LLS* *-GRANDE SYNTHE : 180 LLS*	462	277	185
Total général	*1449*	1134	704	430

Une partie de l'offre reconstituée le sera sur site, selon les proportions suivantes :

Sur site ou Hors site	Total LLS RO	Nbre de LLS PLAI RO	Nbre de LLS PLUS RO
HORS SITE	869	581	288
Dont contractualisé dans le cadre du Protocole	*71*	*24*	*47*
EN QPV	335	170	165
Dont SUR SITE	*265*	*123*	*142*
Total général	1134	704	430

La Communauté urbaine de Dunkerque a dressé un inventaire des sites de reconstitution (hors sites conventionnés dans le cadre du Protocole), qui totalise au moment de la signature de la convention **une capacité constructive totale de 1127 logements *en reconstitution*,** sur une programmation totale de 2816 logements neufs (soit 40% de la production prévue au PLUiHD entre 2020 et 2030), dont 1695 logements sociaux.

Les sites de reconstitution identifiés à l'inventaire sont situés comme suit :

Communes	Total Lgts RO	PLAI	PLUS	Nbre total logts opérations intégrant la RO	*Dont LLS (« droit commun » en PLUS et PLS et RO)*	Taux PLAI échelle total opérations	Taux LLS 2020	Taux projeté 2030
Dunkerque	235	176	59	559	375	47%*	31,5%	31,1%
Grande Synthe	115	52	63	115	52	39%	62,9%	60,4%
Téteghem	210	137	73	210	137	43%	23,9%	20,7%
Saint-Pol-sur-Mer	240	138	102	240	138	41%	47,3%	45,4%
COMMUNES NPNRU	798	502	296	1807	1158	43%	41.4 %	39.4%
Armbouts-Cappel	53	32	21	156	83	39%	12,6%	19,4%
Bourbourg	47	26	21	125	65	40%	26,8%	28,0%
Bray Dunes	70	58	12	192	156	37%	12,3%	18,2%

Cappelle-La-Grande	39	25	14	125	65	38%	37,4%	37,0%
Coudekerque-Branche	10	6	4	40	16	38%	31,2%	31,8%
Ghyvelde - Les Moeres	13	8	5	20	20	40%	8,7%	14,3%
Grand Fort Philippe	46	28	18	71	71	39%	31,1%	32,3%
Gravelines	8	4	4	32	8	50%	39,9%	39,0%
Spycker	18	7	11	65	18	39%	5,2%	8,5%
Zuydcoote	23	13	10	160	35	37%	20,1%	20,5%
AUTRES COMMUNES	326	207	119	986	537	39%	22.5%	24,9%
TOTAUX	1127	710	417	2793	1695	42%	34.6%	34,1%

** deux opérations de reconstitution sous maîtrise d'ouvrage ADOMA uniquement en PLAI (offre d'hébergement)*

Secteurs PLUiHD	Contrib° RO	Estimat° Tx LLS 2020	Taux projeté LLS 2030	Différence point taux LLS 2020-2030
Secteur central	53%	37,5%	36,8%	-0,7%
Secteur Sud	28%	26,5%	26,1%	-0,4%
Secteur Est	9%	12,1%	17,1%	+5%
Secteur Ouest	9%	33,4%	33,5%	+0,1%
TOTAUX	100%	34.6%	34,1%	-0,5%

La ventilation de lancement opérationnel court terme / moyen terme / long terme *des sites inscrits à l'inventaire* est la suivante :

Phasage	Total LLS RO	Nbre de LLS PLAI RO	Nbre de LLS PLUS RO
Court terme – OS avant 2021	282	198	84
Moyen terme – OS avant 2025	766	443	323
Long terme – OS entre 2026 et 2028	79	69	10
Total général	1198	710	417

A la date de la signature de la convention, 55% des sites de reconstitution inscrits à l'inventaire font l'objet d'une contractualisation *à l'adresse*, soit dans le cadre de la convention (559 logements), soit dans le cadre du protocole de préfiguration (71 logements). Le reste, soit 504 logements sur 1134, font l'objet d'une contractualisation dans le cadre de FAT globales par bailleurs.

La contractualisation site par site de ces 504 logements se fera au gré :

- de l'avancement des projets de renouvellement urbain, pour les logements programmés sur site,
- de l'avancement de la maîtrise foncière et de l'affinement de la programmation logement et urbaine des autres sites inscrits à l'inventaire,
- ou à l'inscription d'autres sites à l'inventaire, dans le respect des grands principes de localisation et d'équilibre programmatique exposés ci-dessus.

L'ensemble des sites inscrits à l'inventaire mais ne faisant pas encore l'objet d'une FAT à l'adresse a d'ores et déjà été « pré-fléché » dans le cadre du Protocole à chacun des 3 principaux bailleurs démolisseurs. Dans le cas où ces sites devaient être remplacées par d'autres fonciers, leur attribution sera réalisée de gré à gré.

Le calendrier prévisionnel de contractualisation « à l'adresse » des sites inscrits à l'inventaire fait l'objet d'un suivi sur une base trimestrielle au travers :

- une **mise à jour mensuelle des calendriers opérationnels prévisionnels des maîtrises d'ouvrage** (par l'OPCU).
- sur la base de données de calendrier et d'alertes opérationnelles « opérateurs bailleurs » alimentée par l'OPCU, une **mise à jour trimestrielle des données de l'inventaire de reconstitution de l'offre**, conjointement entre services habitat et aménagement de la Direction de l'Habitat et de l'Aménagement, Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine et Direction de projet NPNRU, qui permettent de faire le point sur les avancées en termes de **maîtrise foncière et d'aménagement**, et de mettre à jour les éléments de **programmation**.
- des **revues de projet semestrielles par bailleur**, organisées par la Direction de l'Habitat et de l'Aménagement, conjointement avec la Direction de projet NPNRU, pour partager les éléments de suivi, d'alerte et éventuellement d'adaptation de l'inventaire.

A la date de la signature de la convention, le calendrier de contractualisation prévisionnel « à l'adresse » des opérations de reconstitution hors site est le suivant :

Année de contractualisation	Total LLS RO	Nbre de LLS PLAI RO	Nbre de LLS PLUS RO	Nbre total logts opérations intégrant la RO	*Dont LLS (« droit commun » en PLUS et PLS et RO)*
2021	89	41	48	216	110
2022	150	88	13	391	227
2023	104	64		318	180
2024	25	11		105	28
Sites dont la programmation et le calendrier restent à consolider	*24*	*24*			
Total général	289	228	61	1030	545

Un calendrier des procédures foncières des opérations de reconstitution de l'offre sera construit et suivi dans le cadre du dispositif OPCU du NPNRU. Les opérations sous maîtrise foncière CUD et villes feront l'objet de cessions au fur et à mesure de l'avancement des opérations, à des coûts négociés, selon l'évaluation des domaines ou une analyse croisée des bilans des opérations d'aménagement et de construction.

Afin de tenir compte de l'investissement conséquent en termes de portage, de libération de foncier par la CUD au profit de la réalisation de logement, les opérations de logements sociaux construits sur du foncier communautaire qui aura été cédé ou mis à disposition des bailleurs sociaux par bail emphytéotique, il est précisé qu'une minoration des aides communautaires « Habitat » sera appliquée selon une quote part de 50 % pour financer la part liée à la qualité et à la performance énergétique attendue.

La délégation territoriale de l'ANRU sera associée en phase conception de ces opérations et avant dépôt du permis de construire.

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

Le programme de diversification compte un total de 678 logements, soit 17% de la programmation privée inscrite au PLUIHD (7500 logements, dont 40% de logements locatifs sociaux).

La stratégie de diversification doit répondre aux défis soulevés par le déficit migratoire constaté sur la CUD, alimenté par le départ de jeunes actifs et le vieillissement de la population. Elle a ainsi pour ambition de :

- Attirer et retenir les salariés du territoire en proposant une offre en centre d'agglomération, bénéficiant d'équipements neufs et desservis par le nouveau réseau de transport ;
- Répondre aux nouveaux besoins des seniors, avec des logements adaptés, proches des équipements des transports et des commerces ;
- S'accompagner d'une démarche partenariale avec les acteurs économiques du BTP et de la promotion pour à la fois (i) maîtriser les coûts de construction, comparativement plus élevés sur le territoire que dans le reste du département, et (ii) innover en matière architecturale et environnementale.
- Pousser à l'aménagement de nouveaux espaces et équipements collectifs ou mutualisés dans les formes d'habitat collectif.

Le renouvellement de l'attractivité des quartiers d'habitat social, en premier lieu les quartiers concernés par le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, est inscrit dans la stratégie du PLUiHD. La production d'une offre en diversification résidentielle constitue un des leviers de ce renouvellement d'image et de ce rééquilibrage.

Les réflexions menées dans le cadre du NPRU sur des dispositifs novateurs pour le territoire, la mobilisation particulière d'AMO et d'opérateurs privés nourrissent le travail engagé dans le cadre du PLUI HD au service du rééquilibrage.

Le pilotage de la production de l'offre nouvelle dans le NPRU, intégrée à l'échelle plus large du PLUI HD, accompagnera cette stratégie de diversification, via le suivi des démarrages de chantiers, de la maîtrise des prix de sortie et des étapes de commercialisation.

La programmation de diversification privilégie une offre individuelle ou intermédiaire, en réponse à une demande locale fortement tournée vers la maison individuelle ou en bande.

Une offre collective, en locatif et en accession, est proposée à Téteghem-Coudekerque-Village, au Banc Vert et à Grande-Synthe, à proximité des grands axes de circulation. Cette offre s'adresse notamment à de jeunes actifs ou à des seniors – de récentes opérations en centre d'agglomération ont démontré une revalorisation de cette offre sur le territoire pour ce type de publics.

Une demande spécifique de petits logements individuels de plain-pied (type béguinage par exemple) a été en outre identifiée pour répondre à une demande de personnes âgées souhaitant conserver un habitat individuel.

La production d'une nouvelle offre privée débutera une fois le changement d'image des quartiers engagé par les premières démolitions.

Chacun des sites NPNRU présente des particularités en matière de position dans l'agglomération, d'identité et de paysage sur lequel les projets tant d'espaces publics que de construction doivent s'appuyer et qu'il est essentiel de valoriser, et notamment :

- A Saint Pol : l'identité positive de la Cité des Cheminots, son organisation en cité jardin et ses maisons individuelles implantées sur de larges parcelles, et la proximité avec le centre de la commune et ses services ;
- A Dunkerque, au Banc Vert : l'enjeu de faire couture avec le tissu urbain voisin de faubourg de Petite-Synthe, d'effacer la rupture urbaine générée par un urbanisme marqué « ZAC » hors de proportion de ce tissu résidentiel, et de valoriser le patrimoine végétal du quartier ;
- A Dunkerque, sur l'Ile Jeanty : des espaces largement ouverts, en bordure d'eau et à proximité immédiate du centre-ville, qui peuvent être valorisés pour favoriser la constitution d'une identité de « niche » sur le marché de l'habitat ;

- A Grande Synthe : une implantation à proximité du centre-ville, dans une commune avec des espaces publics d'une grande qualité, et des aménités et services nombreux et proches, pour un projet urbain de mixité sociale mais aussi urbaine, en termes de formes architecturales, support à innovation ;
- A Téteghem : un nouveau quartier à proximité des secteurs les plus prisés de l'agglomération, inscrit dans une armature de grand paysage naturel où la présence de l'eau est valorisée, pour un marché de l'habitat dynamique à l'échelle de l'agglomération, potentiellement support à innovation.

De ces particularités découlent des marchés de l'habitat différents selon les quartiers, qui nécessitent de proposer des offres adaptées, tout en veillant à une certaine mixité à l'intérieur de chacun des projets, qui permettent une offre de parcours résidentiels non seulement à l'échelle de l'agglomération, mais aussi à l'échelle des quartiers NPNRU.

Les marchés de Saint-Pol-sur-Mer et de Grande-Synthe ont des fonctionnements particulièrement différenciés au sein de l'agglomération, et **la production neuve devra tenir compte d'une demande locale calée sur la cible PSLA** (du 4ème au 8ème décile, soit des revenus entre 1790€ et 3430€ par ménage et par mois), **et de la concurrence très forte d'une offre individuelle dans l'ancien, en ciblant des prix de sortie de 140 à 150 000€ maximum**.

Les marchés de Dunkerque et particulièrement Téteghem-Coudekerque-Village ont des positionnements plus attractifs, et peuvent cibler des publics capables de mobiliser un budget de 170 000€ pour un T4 individuel.

Ces prix de vente, s'ils sont réalistes en termes de cibles, imposent des contraintes en matière de construction, qui devront être étayées et travaillées dans le cadre d'un dialogue avec les promoteurs et la filière du bâtiment.

Des premières simulations de bilan ont été réalisées, qui démontre la nécessité de réaliser un travail fin d'optimisation des équilibres économiques des opérations.

Tout en recherchant des solutions à contraintes économiques, en partenariat avec la filière et les promoteurs, la CUD et les communes porteront des ambitions de qualité urbaine et architecturale des produits commercialisés et notamment :

- La recherche, dans la mesure du possible, d'une identité bâtie cohérente avec le paysage bâti environnant, et celui de l'agglomération ;
- L'adéquation des surfaces et des aménagements intérieurs proposés avec la demande constatée (surface de la pièce principale et des chambres, place et organisation de la cuisine et des sanitaires etc.) ;
- L'adéquation des aménagements extérieurs avec les ambitions en matière de qualité et de gestion des espaces publics ;
- L'anticipation des enjeux en matière de gestion des mitoyennetés et de copropriété, de manière à éviter la création de potentiels délaissés de gestion, notamment pour l'offre de logements intermédiaires ;
- La prise en compte de la future nouvelle réglementation thermique (RT 2020) et une forte ambition d'efficacité énergétique du parc immobilier neuf produit sur l'agglomération, dans une logique de lutte contre le changement climatique ;
- L'accompagnement des maîtrises d'ouvrages immobilières à la prise en compte des principes d'économie circulaire, en privilégiant l'utilisation de matériaux et/ou d'éco-matériaux produits ou transformés le plus près possible des sites de construction.

Deux architectes-conseil seront mobilisés dans le cadre du NPNRU pour veiller au respect de ces ambitions. Des visites d'opérations exemplaires sur ces enjeux dans la région ou ailleurs pourront être organisées par la CUD et ses architectes-conseils dans le cadre du NPNRU, en lien avec l'AGUR et leurs partenaires NPNRU. La CUD a d'ores et déjà conduit des cessions d'information et de sensibilisation à la mobilisation de la filière bois régionale dans les opérations immobilières prévues au NPNRU. Les projets architecturaux feront l'objet d'une concertation avec la délégation territoriale de l'ANRU et son architecte conseil préalablement à la finalisation des études de conception et du dépôt de PC.

Le calendrier de diversification a été calé au gré de la libération des fonciers et devra être affiné :

- Au fur et à mesure de l'avancement des projets, avec l'appui de l'OPCU du programme ;
- Sur la base d'une analyse des évolutions des marchés à l'échelle de l'agglomération, en s'appuyant notamment sur une AMO « adaptation de l'offre résidentielle à l'échelle de l'agglomération ».

La phase de « protocole » a été l'occasion de cerner les besoins d'accompagnement à l'échelle communautaire de la commercialisation de la programmation en diversification :

a) Une démarche de concertation sera conduite par la CUD et ses architectes-conseils en amont de l'élaboration des fiches de lots, de manière à (i) mieux prendre en compte les contraintes des opérateurs et (ii) les sensibiliser aux ambitions de qualité urbaine portées par le projet, notamment en termes d'animation et de recul des façades, de traitement des mitoyennetés, de traitement et de gestion des espaces extérieurs végétalisés, d'intégration du stationnement etc. ;

b) La conduite d'une démarche de communication et de concertation avec les acteurs du BTP et de la promotion sur le territoire sera conduite en coordination avec la Direction de l'Habitat et la Direction du développement économique de la CUD, pour les sensibiliser aux enjeux (i) de volume et de calendrier de réponse à la commande publique ou privée dans le cadre du NPNRU, (ii) de formation, et (iii) d'accompagnement des enjeux d'innovation (déconstruction 0 déchets, arrivée RT 2020 etc.) ;

c) Une poursuite de ce dialogue et de ces échanges avec les opérateurs pour consolider le ciblage des potentiels acquéreurs. Ce travail devra contribuer à nourrir une stratégie de communication et de marketing territorial menée par la CUD sur les quartiers NPNRU, destinée à soutenir la commercialisation des produits de diversification ;

d) Un travail spécifique sur les capacités de financement des futurs acquéreurs avec leurs financeurs (banques) pourrait être envisagé.

La CUD et ses partenaires ont souhaité inscrire le maximum d'opérations d'accession au programme de financement du NPNRU. A ce titre, les primes à l'accession suivantes seront mobilisées :

- 55 primes à l'accession de 10 000€ pour le NPNRU de Grande Synthe (soit 50% de la programmation prévue en accession sur ce site) ;
- 50 primes à l'accession de 10 000€ et 15 primes à 15 000€ pour le NPNRU des quartiers Ouest de Saint Pol sur Mer – ces dernières étant à mobiliser en priorité sur les maisons de la Cité des Cheminots requalifiées (soit au total 57% de la programmation prévue en accession sur ce site) ;
- 30 primes à l'accession de 10 000€ pour le NPNRU des quartiers Ile Jeanty et Banc Vert à Dunkerque (soit 50% de la programmation prévue en accession sur ces deux sites) ;
- 15 primes à l'accession de 10 000€ pour le NPNRU du quartier Degroote à Dunkerque (soit 5% de la programmation prévue en accession sur ce site).

Les primes à l'accession seront fléchées de manière privilégiée sur les 1ères opérations à être commercialisées.

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 17 255 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux. Au minimum 30% de logements locatifs libres devront être réalisés sauf décision contraire de Foncière Logement.

- et à 264 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :

  - 91 droits de réservation correspondant à 12.5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,

  - 81 droits de réservation correspondant à 17,49 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,

  - 92 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

  En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.
  Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH, contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Ce document est annexé à la présente convention (annexe D1).

Dans ce cadre, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- En matière de relogement :
  - élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
  - assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
  - conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire,
- En matière d'attributions, à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur les sites en renouvellement urbain.

6.1 La stratégie de relogement

La Charte intercommunale du relogement sera annexée à la présente convention à l'occasion d'un premier avenant., Un échéancier du relogement figure à l'annexe C1.

A l'échelle de l'agglomération poursuit les objectifs suivants :

- Offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages, en favorisant notamment le relogement :
  - dans des logements neufs, ou conventionnés depuis moins de cinq ans à hauteur de 40%, au travers de la fixation d'une cible annuelle de mobilisation du parc neuf pour chacun des bailleurs, dans le cadre de la gouvernance de la CIA ;
  - et en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, à hauteur minimum de 25% - cet objectif pouvant être revu à la hausse au cours de la mise en œuvre du relogement ;
- Inscrire ou réinscrire les ménages en difficultés dans une dynamique d'insertion, grâce :
  - à une préservation ou une amélioration de la situation financière des ménages relogés, avec :
    - la prise en charge de l'ensemble des frais liés au relogement par le bailleur démolisseur,
    - la définition d'un seuil d'alerte de 30% de taux d'effort, au-delà duquel la situation du ménage devra faire l'objet d'une attention particulière, de même que lorsque ce taux d'effort progresse fortement (+10%)
    - la définition d'un seuil d'alerte d'un reste à vivre fixé à 6,50€ par jour et par personne ;
    - la définition d'un seuil d'alerte pour les ménages cumulant les indicateurs financiers suivants : augmentation d'un taux d'effort déjà supérieur à 30%, baisse du reste à vivre de plus de 2€ et RAV inférieur à 10€ pour jour et par personne.

- aux différents leviers mobilisables dans le cadre du contrat de ville mais aussi du droit commun, en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de meilleure prise en compte des besoins de logements adaptés liés au vieillissement et au handicap etc. ;

- Contribuer à la mixité sociale par un rééquilibrage de l'occupation du parc social aux différentes échelles du quartier, de la ville et de l'agglomération.

Les ménages dont les ressources sont supérieures au plafond pour l'attribution d'un logement social pourront être relogées dans un local de type PLS, voire PLI, selon leurs capacités financières, mais également dans un logement PLUS, compte tenu du droit spécifique dont ils disposent au titre du relogement.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces dérogations, la CUD prendra un arrêté de dérogation aux plafonds PLUS sur l'ensemble du parc social du territoire au titre du relogement des ménages dans le cadre du NPNRU.

La Charte intercommunale du relogement fixe les modalités de mise en œuvre et de conduite du relogement déclinées comme suit et synthétisées dans le schéma ci-après.

Les Commissions d'Attribution des Logements sociaux et de l'Examen de l'Occupation des logements (CALEOL) sont souveraines dans la validation de chaque proposition de relogement. Il revient aux médiateurs relogement de favoriser la solution de relogement la plus en adéquation avec les souhaits, les besoins et les capacités du ménage, avec l'appui de l'ensemble des bailleurs de l'agglomération.

Au travers de la Charte intercommunale du relogement, l'ensemble des bailleurs du territoire s'engagent à :

- Identifier un interlocuteur unique au sein de leur organisation en charge du suivi du relogement NPNRU ;
- Porter à connaissance de l'équipe relogement de la CUD les logements qui se libèrent au sein de leur parc, ou les logements en cours de livraison ;
- Mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires au service de la qualité du relogement, selon les objectifs et principe fixés dans la Charte.

Afin de garantir la mobilisation de l'ensemble du parc disponible de l'agglomération :

- des objectifs de contribution annuel au relogement sont fixés pour chacun des bailleurs du territoire, et partagés dans le cadre de la gouvernance de la CIA, conformément aux dispositions du décret du 20 février 2020. Ces objectifs sont mis à jour annuellement et basés sur le choix résidentiel des ménages constatés dans les enquêtes préalables au relogement, et la répartition des attributions constatées entre les communes concernées par le NPNRU et le reste de l'agglomération. Chacun des bailleurs a donc un objectif quantitatif de relogement dans les 4 communes concernées par le NPNRU et un objectif de relogement dans les autres communes. La proportion communes NPNRU / hors communes peut varier annuellement en fonction du bilan de l'année précédente.

- des réunions hebdomadaires ou bihebdomadaires de confrontation des besoins et de l'offre disponible sont organisées entre les médiateur.rice.s relogement et les chargé.e.s de gestion locative de l'ensemble des bailleurs du territoires.

- des réunions de confrontation des besoins et de l'offre neuve en cours de livraison sont organisées en amont de l'organisation des CALEOL d'attributions des logements neufs qui seront prochainement livrés.

L'étude des solutions de relogement identifiées durant ces réunions d'identification des offres disponibles ou à venir se fait dans le cadre du Groupe de Suivi Social (GSS), qui valide les offres de logement. Les cas les plus complexes pourront être partagés et validés dans le cadre des Comités Technique de Relogement (CTR). Ces validations pourront le cas échéant faire l'objet d'échanges dématérialisés (mail) entre les membres du GSS ou du CTR, afin de tenir compte au mieux du calendrier des CAL.

Dans le cadre du processus de validation de la solution de logement, une visite et le cas échéant un entretien avec le ménage est organisée par le bailleur potentiellement relogeur, dans la mesure du possible avant le passage en CALEOL. Toutes les propositions de relogement qui ont fait l'objet d'une visite sont examinées par la CALEOL, qu'elles aient fait l'objet d'une acception ou d'un refus – à l'exception d'un 1er refus. Au total, ce sont 4 propositions qui peuvent ainsi être faites.

Une enquête individuelle spécifique viendra mesurer le degré de satisfaction du relogement quelques mois après la fin de l'opération, un rendu sous forme de synthèse sera présenté aux partenaires dans le cadre des instances de gouvernance et de conduite du relogement.

Le dispositif d'accompagnement des ménages est articulé autour d'équipes mixtes CUD / Villes / Bailleurs. Il s'appuie sur la connaissance déjà fine des ménages à reloger par les acteurs sociaux existants chez les bailleurs et dans les communes. Il est piloté par une équipe intercommunale de médiation et d'accompagnement des relogements logée au sein de la CUD. Cette équipe s'appuie sur les interventions possibles du département en matière d'accompagnement social au relogement. Elle est financée dans le cadre d'une convention de reversement du tiers du forfait relogement perçu par les bailleurs à la CUD pour chaque ménage relogé, au titre de l'accompagnement social au relogement. La mise en œuvre de cette convention de reversement s'appuie sur un bilan annuel de l'avancée du relogement.

Les médiateurs au relogement de la CUD sont les interlocuteurs privilégiés des locataires concernés par le relogement dans le cadre du NPRU. Ils les accompagnent tout au long du processus, depuis l'annonce du projet jusqu'à l'installation dans le nouveau logement. Ils ont notamment en charge :

- la réalisation des enquêtes sociales et d'un diagnostic social et financier personnalisé ;
- l'animation et la conduite des groupes de suivi social établis par résidence ou groupe de résidences ;
- l'évaluation des besoins d'assistance des ménages présentant des difficultés particulières afin de mettre en œuvre un plan d'action sociale, élaboré et partagé avec les partenaires ;
- la définition et la construction d'un projet de logement qui prendra en compte le souhait de la famille, ses caractéristiques, ses atouts en terme d'accession à un logement, les éventuelles difficultés repérées et les objectifs de mixité et de rééquilibrage territoriaux ;
- l'aide administrative en amont (apurement des dettes, démarches d'emménagement…etc.) et suite au relogement (démarches à impulser et à réaliser suite au déménagement) ;
- le contrôle de l'adéquation des offres de relogement formulées en inter-bailleur avec les besoins et souhaits de chacun des ménages ;
- l'identification, avec l'appui des membres du groupe de suivi social, des partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans le domaine du droit commun, et la mise en lien avec les personnes ressources du nouveau lieu de vie ;
- le suivi des familles post-relogement pour s'assurer de l'appropriation du nouveau logement et de l'intégration au nouveau quartier ;
- la communication des données issues des enquêtes sociales (le revenu fiscal de référence, les ressources du foyer, le souhait de relogement, les données post-relogement, le taux d'effort et le reste à vivre avant et après relogement) aux bailleurs, pour actualisation du RIME.
- le suivi du Plan Stratégique de Relogement (PSR) en lien étroit avec le bailleur.

Cette équipe de 10 médiateurs (dimensionnement au plus fort du calendrier de relogement) est encadrée par une coordonnatrice, dont les missions sont notamment :

- la mise en place puis mise à jour des outils de suivi et d'évaluation partagés visant à apprécier l'état d'avancement du relogement ;

- le suivi des objectifs de relogement dans le cadre de la gouvernance de la Commission intercommunale des attributions (CIA), en lien avec le chef de projet Plan local d'Habitat de la direction de l'Habitat de la CUD ;
- le pilotage de la mise en œuvre des objectifs partenariaux de relogement inscrit dans la Charte intercommunale de relogement ;
- le pilotage et l'animation des Comités Techniques de Relogement mensuels, instance de suivi quantitatif et qualitatif du relogement ;
- le pilotage de la stratégie et les actions de concertation spécifiques au relogement, en lien avec l'ensemble des partenaires du relogement.

L'équipe travaille en lien étroit avec des « référents relogement » mis en place dans chaque commune, dont les missions sont notamment :

- la co-organisation et le co-pilotage, avec le ou les médiateurs de relogement concernés, du Groupe de Suivi Social dans les 4 communes
- la mobilisation et la coordination des services d'action sociale de la commune au quotidien
- le suivi, en lien avec le médiateur relogement, de la mise en œuvre des plans d'action sociale
- l'appui aux médiateurs de relogement dans l'identification et la mobilisation de solutions de logement spécifiques ou adaptées sur le territoire de la commune
- l'appui aux médiateurs de relogement dans l'identification et la mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs mobilisables dans le cadre des plans d'action sociale mis en place auprès de certains ménages.

Les bailleurs démolisseurs participent à l'accompagnement des ménages, et ont notamment la charge de :

- la constitution du Dossier d'intention de démolir (DID) et la mise à jour en lien étroit avec l'équipe relogement du NPRU du RIME et du PSR ;
- la participation au diagnostic social des ménages et à la mise en œuvre des plans d'action sociale ;
- l'élaboration, en lien avec le médiateur relogement, du cadre financier du relogement ;
- l'organisation des démarches administratives et financières pré et post relogement, et la prise en charge financière du relogement (déménagement, ouverture des compteurs…etc.)
- l'accompagnement à la bonne appropriation et au bon entretien des logements par les locataires ;;
- la mise en œuvre de plans d'apurement de loyers, et la participation aux plans de désendettement mis en place pour certains ménages qui seraient reconnus de bonne foi ou en difficulté spécifique.

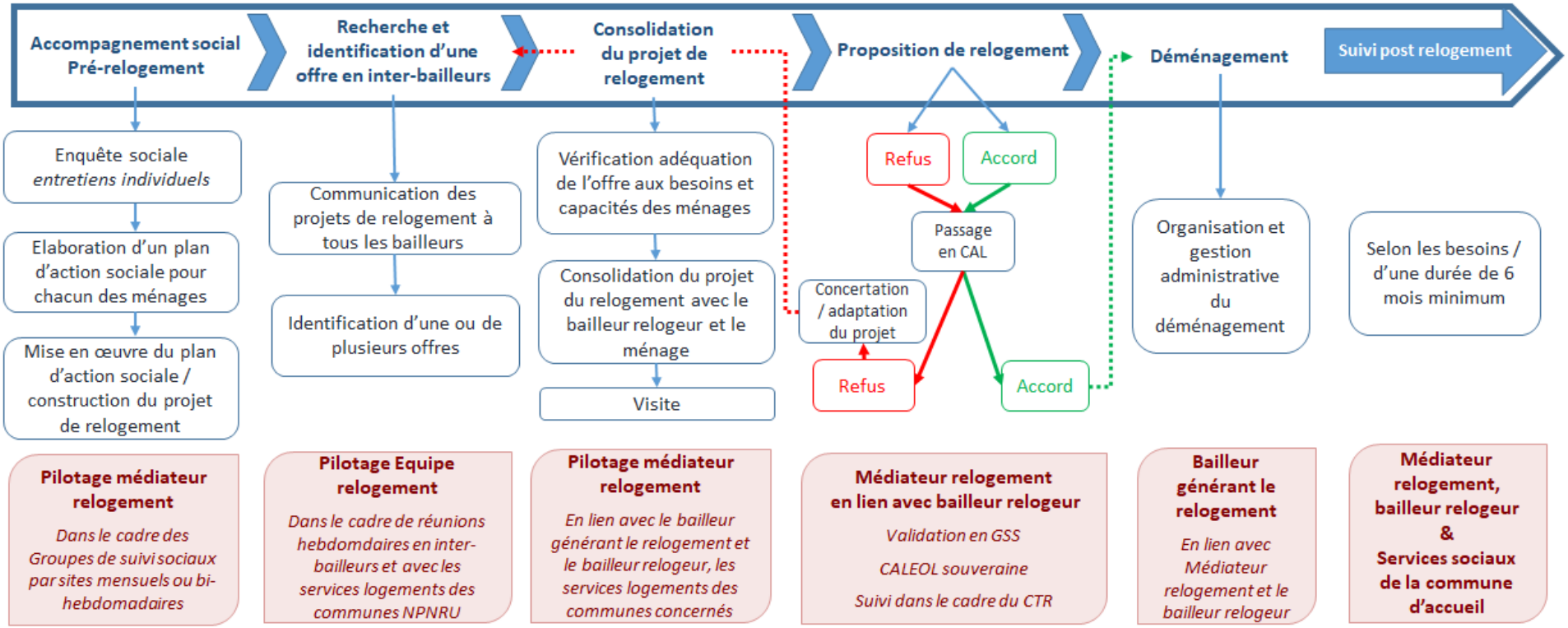
Un Groupe de Suivi Social (GSS) est installé par groupe de résidence, sous le co-pilotage de la CUD et de la commune concernée. Il a pour objet de :

- faire le point sur la situation individuelle de chaque ménage à partir des résultats de l'enquête sociale
- décider du niveau de l'accompagnement social nécessaire pour chacun des ménages, et le cas échéant du plan d'action social à mettre en œuvre,
- identifier et mobiliser les acteurs compétents, membres ou non du GSS, dans la mise en œuvre des plans d'action social,
- suivre l'avancement des projets de relogement et des plans d'action social,
- identifier les situations de blocage ou situations sociales particulièrement difficiles
- valider de manière partenariale les propositions de relogement formulées aux ménages, en prenant notamment en compte les critères de respect du projet de relogement du ménage, du taux d'effort et du reste à vivre.

Le parcours de relogement et ses acteurs

Instance de suivi du rythme et de la qualité du relogement : Comité technique de relogement – CTR
(pilotage coordinatrice du relogement, ensemble des bailleurs, référents NPNRU ville, Département, services habitat Villes et CUD, sous-préfecture, CAF, DDTM) – mensuel

Instance de dialogue et de suivi et de validation du projet de relogement et de l'accompagnement social : Groupes de suivi Social - GSS
(pilotage médiateurs relogement, bailleurs générants le relogement, CAF, Département, Agents de développement présents sur le quartier, Services insertion par l'emploi, référents NPNRU villes, DDTM) – 1 GSS par résidence ou secteur de relogement (en fonction calendrier et acteurs de proximité) – bimensuel



Le « Comité technique relogement », piloté par la CUD, est chargée du suivi de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de relogement à l'échelle intercommunale. Son rôle est de :

- évaluer l'avancée du processus de relogement et l'application des principes définis dans la présente charte ;
- dresser l'état d'occupation des résidences vouées à démolition et à requalification ;
- favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande ;
- veiller à l'adéquation entre les calendriers de démolition et du relogement ;
- être alerté sur les situations de blocage remontées par le Groupe de Suivi Social et mettre en œuvre les moyens pour y remédier.
- valider les propositions de relogement.

La commission de coordination de la Convention intercommunale d'Attributions est l'instance politique de contrôle et des objectifs de la Charte intercommunale du relogement, et de la bonne coordination inter-bailleurs et intercommunale au service du relogement.

6.2 La stratégie d'attributions

La convention intercommunale d'attributions, telle que son contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH, décline le document cadre d'orientations en matière d'attribution. Elle porte les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et précise les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

Délibérée en Conseil Communautaire le 19 décembre 2019, la Convention Intercommunale d'Attributions de la Communauté Urbaine dispose depuis le 27 mars 2020 d'un agrément des services de l'Etat. Elle décline des objectifs opérationnels en matière d'attribution au service du rééquilibrage de l'occupation du parc social à l'échelle de l'agglomération.

Les objectifs territorialisés d'attributions selon le revenu des ménages

La Convention Intercommunale d'attributions fixe à 25% le nombre d'attributions avec signature de bail, réalisées par les bailleurs en dehors des quartiers prioritaires, aux demandeurs issus du 1er quartile de la demande ou aux personnes relogées dans le cadre des projets de renouvellement urbain. Cet objectif d'accueil est ensuite modulé selon le profil des communes.

Soucieuse d'apporter davantage de mixité dans ses quartiers situés en politique de la ville, la Communauté Urbaine y fixe par ailleurs un objectif de 70% d'attributions aux ménages issus des quartiles 2 à 4.

Enfin, fruit d'une volonté locale d'harmoniser le profil des attributions, qu'elles aient lieues en ou au dehors des quartiers prioritaires, la Communauté urbaine fixe également un objectif d'attributions aux ménages relevant des plafonds PLAI. Aussi, la Convention Intercommunale d'Attributions prévoit que la proportion de 72% constitue cet équilibre de référence.

Les objectifs territorialisés d'attributions aux publics prioritaires

La Convention Intercommunale d'Attributions définit des priorités de relogement pour les ménages de l'agglomération les plus fragilisés au regard de l'accès au logement. Sont concernés les catégories de publics reconnues aux niveaux national, départemental et local. Les bailleurs du territoire, tout comme les réservataires, s'engagent ainsi à une plus juste représentation de ces ménages dans leurs attributions, à hauteur de 25%. Cet objectif constitue une cible « plafond » pour les attributions réalisées en quartier prioritaires, et inversement une cible « plancher » sur le reste de l'agglomération.

Les objectifs opérationnels liés aux demandes de mutation

Le traitement des demandes de mutation constitue un enjeu majeur pour l'agglomération, particulièrement concernée par ce phénomène. A ce jour, la Convention Intercommunale d'Attributions n'affiche pas d'objectifs chiffrés, pour autant, l'ambition est d'augmenter significativement leur part dans les attributions, en traitant prioritairement certains motifs.

Les objectifs de relogement dans le cadre du renouvellement urbain

La CIA intègre également l'objectif de relogement des ménages NPNRU à minima 25% en dehors des quartiers prioritaires, ainsi que des objectifs de relogement annuels par bailleur au titre du NPNRU, conformément aux nouvelles dispositions du décret du 20 février 2020, stipulant que ces objectifs viendront en déduction de l'assiette de calcul des différents droits de réservation de LLS à partir de 2021.

La définition des objectifs de relogement s'appuie sur deux composantes :

- Les choix résidentiels constatés des ménages à reloger après passation de l'enquête sociale, et analysés sur une base annuelle ;
- La répartition des attributions constatées entre les communes NPNRU et le reste de l'agglomération, sur une base annuelle.

La CUD proposera également aux bailleurs un objectif annuel de mobilisation du parc neuf ou récent de moins de 5 ans, selon un ratio de 40% du volume annuel de relogements projetés. En accompagnement de cet objectif, une capacité mobilisable sera déclinée annuellement, selon les hypothèses de mobilisation possible de :

- 5% des attributions sur le parc récent (moins de 5 ans)
- 40% des mises en services.

Ce potentiel mobilisable de « parc neuf et récent » mobilisable ne sera qu'indicatif, et devra être examiné au regard de sa localisation, qui devra rencontrer les souhaits formulés par les ménages.

Document de synthèse

<table>
<tr><th></th><th></th><th>Quartiers prioritaires</th><th>Reste de l'agglomération</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Attributions aux ménages selon leur appartenance aux quartiles</td><td>Situation</td><td>Env. 1 100 attributions réalisées/an</td><td>Env. 2 000 attributions réalisées/an</td></tr>
<tr><td>Objectif</td><td>Au moins 70% des attributions en QP au bénéfice des ménages issus des quartiles 2 à 4</td><td>Au moins 25% des attributions hors QP au bénéfice des ménages issus du 1er quartile</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Attributions aux ménages < plafonds de ressources P.L.A.I.</td><td>Situation</td><td>80% des attributions</td><td>72% des attributions</td></tr>
<tr><td>Objectif</td><td colspan="2">Même équilibre de référence = 72% des attributions sur l'ensemble de l'agglomération</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Attributions aux ménages reconnus publics prioritaires</td><td>Situation</td><td colspan="2">Environ 15% de la demande et 13% des attributions
(hors N.P.N.R.U.et avant réforme Egalité et Citoyenneté)</td></tr>
<tr><td>Objectif</td><td>Objectif plafond ←</td><td>Tendre vers 25 % des attributions</td><td>→ Objectif plancher</td></tr>
</table>

Attributions aux ménages en demande de mutation	*Situation*	35 % des attributions	40 % des attributions
	Objectif	*Traiter prioritairement les motifs suivants :* Adapter la nature du logement à la taille du ménage Concilier le prix du logement aux ressources du ménage Proposer un logement adapté aux handicaps du ménage	
Attributions aux ménages du N.P.N.R.U.	*Objectif*	*Objectif plafond : 75% des attributions*	*Objectif plancher: 25 % des attributions*

Les modalités de pilotage et de suivi des objectifs

Le suivi des objectifs de la Convention Intercommunale d'Attributions s'effectue dans le cadre spécifique d'une Commission de Coordination, pilotée par la Vice-Présidente à l'Habitat, ou est abordée de manière plus générale lors des séances de la Conférence Intercommunale du Logement, co-pilotées par les services de l'Etat et la Communauté Urbaine.

Celle-ci assure un suivi technique sur la base des données remontées via le système national d'enregistrement, et à partir de la qualité des informations fournies par les partenaires du territoire. S'agissant en particulier du suivi du relogement, les outils de suivi et d'évaluation sont les suivants :

- L'outil RIME, complété par les bailleurs avec l'appui de l'équipe de médiation au relogement de la CUD ;
- Le Plan Stratégique de Relogement (PSR), en annexe à la Charte intercommunale de relogement figurant en annexe D4 ;
- L'outil de suivi du relogement interne à la CUD, qui intègre l'ensemble des données récoltées durant les enquêtes sociales ainsi que le détail du suivi du processus de relogement (propositions successives et définitives).

En parallèle, un Comité Technique Territorial, dont l'animation est assurée par un binôme Etat/Département, se réunit mensuellement au sein de la Communauté Urbaine, afin d'animer le dispositif opérationnel de relogement des publics prioritaires et renforcer la coordination des partenaires.

Les objectifs inscrits dans la Convention Intercommunale d'Attributions sont susceptibles d'être modulés en fonction des évolutions réglementaires et des orientations nouvelles, dès lors qu'une concertation s'est tenue avec les partenaires.

Les données sur l'occupation et la qualification du parc social à l'échelle de l'EPCI sont accessibles via le portail cartographique du Système National d'Enregistrement « GIP-SNE ».

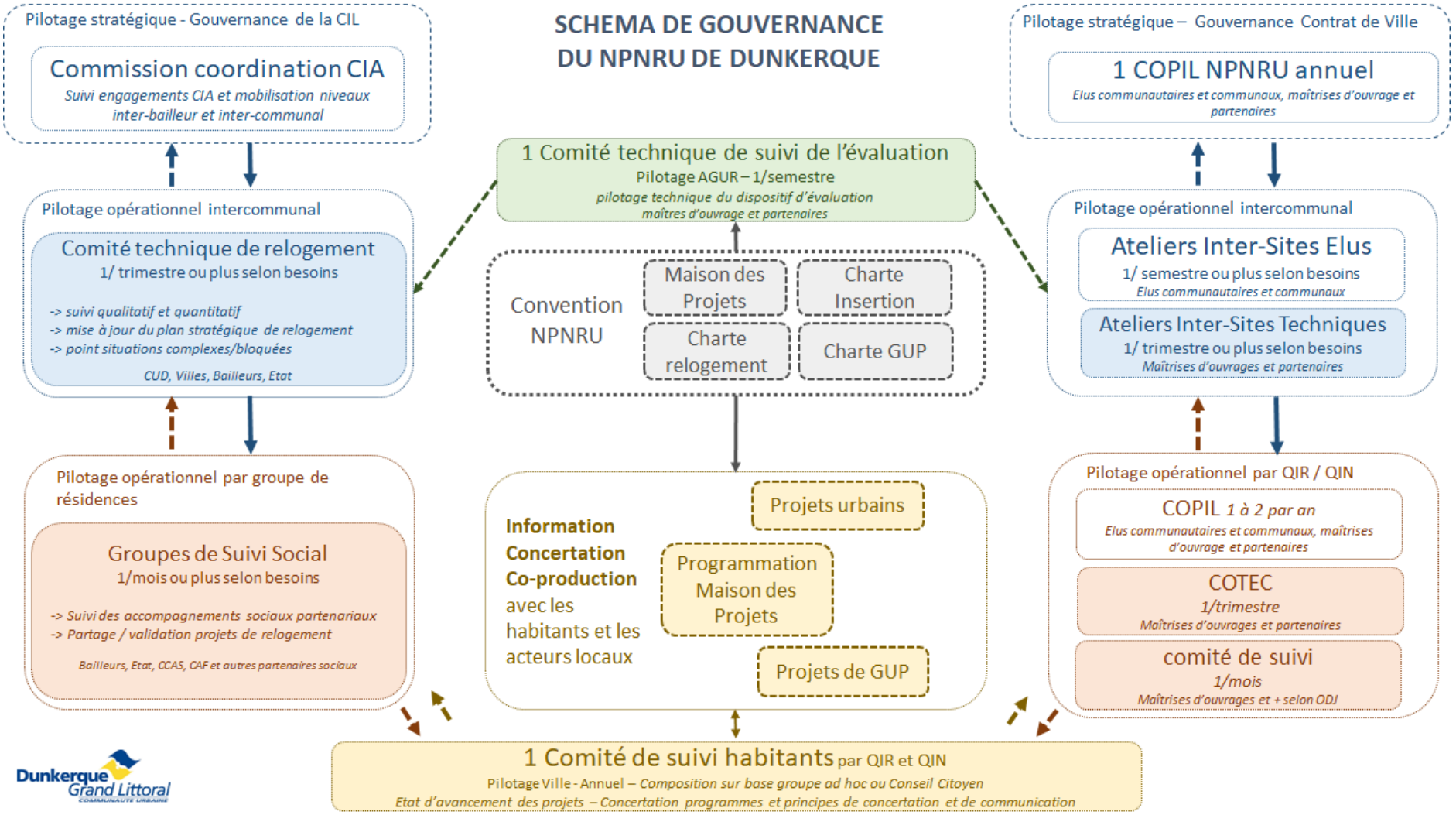
Les indicateurs renseignés par ce portail fournissent une information objective sur l'occupation du parc social, notamment des quartiers prioritaires, et viennent alimenter les outils de suivi de la politique intercommunale d'attributions. Ces indicateurs ne sont pas disponibles à l'échelle des secteurs du NPNRU. Pour autant, les résultats de ces données de stock pourront être croisées avec les flux d'attributions annuels, lesquels peuvent être territorialisés à l'échelle des secteurs du NPNRU. Aussi, en lien avec les objectifs définis par la Convention Intercommunale d'Attributions, le suivi de l'évolution du profil des nouveaux locataires dans ces quartiers pourra être réalisé à partir des indicateurs suivants :

- Le nombre d'attributions aux ménages issus des quartiles 2 à 4 de la demande sociale, faisant écho à l'objectif global de 70% fixé par la CIA au sein des quartiers prioritaires.
- Le nombre d'attributions aux ménages dont les revenus se situent au-dessous des plafonds PLAI.

- Les indicateurs divers liés à l'emploi, à l'âge des attributaires, à la composition des ménages, en comparaison aux moyennes de l'EPCI et des quartiers prioritaires issues du portail cartographique

.

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet



Article 7.1 La gouvernance

La Communauté urbaine de Dunkerque assume le portage global du contrat de ville, en coordination et en partenariat avec 5 communes de l'agglomération concernées par la géographie prioritaire. Le pilotage du projet NPNRU est intégré dans la gouvernance du contrat de ville. Elle est partenariale et est organisée selon deux niveaux :

- « pilotage stratégique » à l'échelle intercommunale ,
- « pilotage opérationnel » à l'échelle des projets.

A l'échelle intercommunale, un comité de pilotage du NPNRU est organisé au moins une fois par an. Sous la présidence de la CUD, en la personne du Vice-Président en charge de l'Habitat, de la Rénovation urbaine, de la stratégie foncière et de l'hébergement, il réunit l'ensemble des signataires de la convention. Il constitue l'instance de pilotage de la convention NPNRU et des Chartes intercommunales de Gestion Urbaine de Proximité et d'Insertion. Il est également en charge de l'établissement et du pilotage de la stratégie et des moyens dédiés à la concertation, au travers du dispositif mobile de la Maison des Projets.

Le pilotage stratégique du relogement est assuré par la Commission de Coordination de la CIA, en lien avec le Comité de Pilotage intercommunal du NPNRU.

Un « Atelier inter-sites élus », présidé par le Président de la CUD, et associant les Maires et les élus communautaires et communaux compétents sur le NPNRU, se réunit au moins une fois par semestre. Cette instance resserrée vise à coordonner et harmoniser les pilotages opérationnels à l'échelle de chacun des projets, et à préparer et valider les ordres du jour et les décisions des Comités de pilotage intercommunaux.

A l'échelle des projets, un Comité de pilotage par QIR et QIN est organisé une à deux fois par an. Sous la co-présidence du Président de la CUD et du Maire de la commune concernée, il associe les maîtrises d'ouvrage concernées, le Délégué territorial adjoint de l'ANRU, et les différents partenaires associés à la conduite du projet. Ce Comité de pilotage opérationnel par quartier est en charge du pilotage des projets urbains, de la programmation Maison mobile des Projets, et du pilotage des projets de GUSP.

Le dialogue avec les acteurs économiques du territoire (entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics, concessionnaires, promoteurs et investisseurs privés potentiels, etc.) sera organisé via, d'une part, le Contrat de Ville, sur les enjeux d'insertion, d'inclusion et de formation, et d'autre part via le projet « Dunkerque Energie Créative », financé dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA), pour les enjeux d'innovation et de transition énergétique.

A l'échelle du contrat de ville, les questions liées à l'emploi, au développement de l'activité économique dans les quartiers prioritaires sont outillées au travers du Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE), qui constitue le prolongement de la Charte Entreprises et Quartiers. Le PAQTE a pour objectif de resserrer le maillage entre les entreprises et les habitants des quartiers prioritaires. Sa mise en œuvre s'articule autour d'engagements des entreprises pour déployer :

- Des actions de sensibilisation des plus jeunes au monde de l'entreprise, par des offres de stage à destination des élèves de REP+ ou des interventions scolaires sur le thème de l'entrepreneuriat ;
- Des actions de formation favorisant l'accès à l'alternance, afin de faciliter l'insertion professionnelle de la jeunesse de quartiers, ainsi que la reconnaissance des compétences
- Des procédures de recrutement sans discrimination, en formant les personnels et en développant des plateformes dédiées
- Des achats effectués de manières plus responsable et plus inclusif pour faciliter le développement économique des QPV.

A l'échelle de « Dunkerque Energie Créative », co-financé par la Caisse des dépôts dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA), différents « groupes de travail » ont été mis en place sous un co-pilotage entre le secteur public et privé, destinés à faire émerger réflexions, intentions et projets communs, dans le cadre d'une « Communauté L'Energie Créative ». Les projets d'innovation mis en œuvre dans le cadre du NPNRU auront vocation à être suivis dans le cadre des « groupes de travail », et notamment :

- Le groupe « Transition Energétique », dans lequel pourront être évoqués et suivis :
  - le projet de mise en œuvre d'une boucle d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque mis en œuvre à Degroote
  - les enjeux de rénovation énergétique des bâtiments requalifiés dans le cadre du NPNRU
  - les enjeux de raccordement au réseau de chaleur des bâtiments requalifiés ou reconstruits dans le cadre du NPNRU.
- Le groupe « Ecologie Industrielle », dans lequel la gouvernance NPNRU est directement associée en tant que « producteur de déchets » au titre de la mise en œuvre d'un projet de plateforme d'éco-matériaux sur le Grand Port Maritime de Dunkerque.
- Le groupe « emploi et compétences » dans lequel pourront être évoqués les enjeux d'adaptation de l'offre de formation autour de la transition énergétique, dans l'industrie comme dans le bâtiment, dans le cadre notamment de l'arrivée de la prochaine réglementation énergétique 2020.
- Le groupe « communication, attractivité, duplicabilité » qui aura vocation à intégrer les enjeux d'attractivité et de commercialité de l'offre immobilière neuve sur l'agglomération, y compris la diversification dans les périmètres NPNRU ;
- Le groupe « dialogue territorial innovant », qui a vocation à traiter de l'implication des citoyens et des différentes parties prenantes dans le processus de transformation du territoire, qui aura vocation à mobiliser la Maison mobile des projets.

Les initiatives, actions et projets communs identifiés et suivis bénéficieront de l'appui du nouvel équipement et Groupement d'Intérêt Public (GIP) du parc d'innovation EURAENERGIE, qui a vocation à appuyer l'émergence de nouveaux projets sur le territoire, en réunissant grands groupes énergétiques et jeunes structures ou porteurs de projet, nouvelles formations, dans des locaux adaptés à l'innovation et au prototypage (« halles technologiques »).

Article 7.2 La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, **l'EPCI conduit le pilotage opérationnel et stratégique du projet**. Il mobilise pour cela des moyens d'ingénierie interne dédiés à la **Direction du Projet communautaire de renouvellement urbain (DNPNRU)**, logée au sein de la Direction générale Ville et Environnement (DGVE) de la CUD.

La DNPNRU est chargée du pilotage technique et de l'animation de la gouvernance technique du projet. Elle est garante du respect des objectifs stratégiques définis dans la convention NPNRU et de la contractualisation des évolutions du projet de rénovation urbaine au travers d'avenants ou d'ajustements mineurs, ainsi que de la maquette financière du projet NPNRU. Elle composée et organisée comme suit :

D'un.e directeur.rice de projet (1 ETP – financé par l'ANRU), en charge
○ du pilotage et de la coordination du NPNRU à l'échelle de l'agglomération, ○ du pilotage et de l'animation transversale des enjeux liés à la reconstitution de l'offre, à la diversification, à l'insertion et au suivi évaluation, ○ de l'organisation, la préparation et la co-animation des Comités de Pilotage NPNRU intercommunal et des ateliers inter-sites élus intercommunaux, ○ du pilotage et de l'animation des « Ateliers inter-sites techniques », réunissant l'ensemble des maîtrises d'ouvrage et signataires de la convention NPNRU, ○ du respect des objectifs stratégiques définis dans la convention NPNRU et de la contractualisation des évolution du projet au travers des avenants et des ajustements mineurs, ainsi que de la maquette du projet.
De trois chef.fe.s de projet (2 ETP – financés par l'ANRU), en charge :
○ du pilotage et de la coordination des projets à l'échelle des 4 QIR et QIN, ○ de la bonne articulation de l'ensemble des opérations conventionnées contribuant au NPNRU sur leur volet territorial (sous MOA CUD et sous les autres maîtrises d'ouvrage) ○ du pilotage ou du suivi des opérations d'aménagement, selon qu'elles soient en maîtrise d'ouvrage directe ou concédées, ○ de l'organisation, la préparation et la co-animation des Comités de Pilotage des projets, ○ du pilotage et de l'animation des Comités techniques (trimestriels) et des réunions de suivi mensuelles du projet, et réunissant notamment les équipes-projet partenariales.
D'un. chargé.e de mission « GUSP et concertation » (1/2 ETP – financé par l'ANRU), en charge
○ de l'animation et de la coordination intercommunale de la Maison des Projets, en lien avec les équipes-projets partenariales, et les ressources dédiées à la concertation à l'AGUR, à la CUD (Learning Center Ville durable notamment), dans les communes et parmi les acteurs de proximité ; ○ du suivi et de l'animation de la Charte intercommunale de la GUSP dans le cadre du NPNRU, en lien avec les équipes-projets partenariales, et la gouvernance et la conduite des projets de GUSP au sein des communes.
D'un.e chargé.e de mission « Développement économique et Troisième révolution industrielle » (1/2 ETP – financé par la Caisse des Dépôts et consignation), en charge
○ de la coordination transversale des projets de développement économique dans les quartiers NPNRU, en lien avec les équipes-projets partenariales, la Direction du développement économique et du tourisme de la CUD, les services de développement économique des communes, les acteurs associatifs et économiques du territoire et les potentiels investisseurs ; ○ du suivi et de l'animation des projets d'innovation, et notamment du projet « NPNRU en économie circulaire », en lien avec les équipes-projets transversales et les acteurs institutionnels et économiques du territoire, impliqués notamment dans le projet « Dunkerque énergie créative ».
D'une équipe « relogement », financée par les bailleurs sociaux dans le cadre d'une convention de reversement d'une partie du forfait relogement financé par l'ANRU, composée
d'un.e coordinateur.rice relogement (1 ETP), en charge :

▪ du pilotage et de la coordination de la stratégie et de la conduite du relogement, sur la base de la Charte intercommunale du relogement, en lien avec la Direction de l'Habitat et de l'aménagement de la CUD, ▪ de la préparation et de la co-animation des sujets liés au relogement avec la Direction de l'Habitat et de l'Aménagement de la CUD des Commissions de coordination de la CIA ; ▪ du pilotage et de l'animation des « Comités techniques relogement », réunissant l'ensemble des signataires de la Charte intercommunale du relogement.
de 5 à 9 médiateur.rice.s relogement, en charge :
▪ de l'accompagnement social des ménages relogés ; ▪ de la coordination des acteurs du relogement, par groupes de résidences concernées.

La DNPNRU mobilise les ressources et compétences des autres directions de la DGVE, et travaille notamment en étroite collaboration avec la Direction de l'Habitat et de l'Aménagement, en charge :

- du pilotage du Contrat de Ville (Service Territoire, cohésion et innovation sociale),
- du pilotage de la programmation sociale et de l'instruction des aides à la pierre (service Habitat social),
- du pilotage de la partie habitat du PLUiHD et de l'animation de la CIA,
- de la conduite et du pilotage des opérations de reconstitution de l'offre hors site (fonciers CUD).

Les autres directions de la DGVE sont également mobilisées, et notamment :

- la direction du Cycle de l'eau, la direction de l'Ingénierie, la direction Voirie Mobilité au titre des opérations d'aménagement du NPNRU,
- la direction du foncier, en charge de la maîtrise foncière des projets du QIR de Dunkerque et des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage CUD intégrant de la reconstitution de l'offre démolie,
- la direction des grands projets urbains, en charge du pilotage du programme « Action Cœur de Ville », dont le périmètre intègre l'Île Jeanty,
- la direction environnement, territoires et transition énergétique, qui a notamment en charge ;
    - le PLUiHD,
    - le pilotage des politiques environnementales et la gestion des espaces naturels communautaires,
    - le pilotage des politiques énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

La Direction générale Attractivité et cohésion du territoire est également mobilisée, et notamment :

- le Learning center Ville Durable (Halle aux sucres) dans le cadre de la Maison des projets,
- la direction de la Culture dans le cadre de la Maison des Projets, et en particulier le Centre de la mémoire urbaine de l'agglomération (CMUA), au titre du travail sur la mémoire des quartiers,
- la direction de la Cohésion sociale, qui a notamment en charge
    - le pilotage et l'animation de la politique en matière d'hébergement sur le territoire de la CUD, et qui est donc associée aux enjeux de reconstitution sous maîtrise d'ouvrage ADOMA,
    - les politiques communautaires de santé, et de la jeunesse.
- la direction du développement économique et du tourisme, qui pilote avec la DNPNRU la charte intercommunale de l'insertion et les projets de développement économique intégrés au NPNRU.

La DNPNRU reçoit par ailleurs l'appui et le soutien des directions de la Direction générale des Ressources et des Moyens Généraux en matière d'expertise juridique, de pilotage financier et de commande publique.

La DNPNRU pilote le NPNRU en lien étroit avec les 4 communes concernées par le NPNRU, via les **4 coordonnateur.rice.s du NPNRU**, co-financés par l'ANRU, dans les communes de Dunkerque et sa commune associée de Saint-Pol-sur-Mer,

Grande Synthe et Téteghem-Coudekerque-Village, et les **4 référent.e.s relogement** des mêmes communes, chargés d'appuyer l'animation et la mobilisation des services communaux du logement au bénéfice du relogement NPNRU.

Les coordonnateur.rice.s NPNRU et référent.e.s relogements coordonnent et animent la mobilisation et le travail des services communaux et des partenaires locaux des communes sur les projets NPNRU et notamment :

- la maîtrise d'ouvrage des projets d'équipement prévus au NPNRU,
- le suivi de la délégation de maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement à la CUD, sur les compétences communales (espaces verts et éclairage),
- le pilotage des projets de gestion GUSP, en lien avec les chef.fe.s de projet NPNRU de la CUD et les équipe-projets partenariales du NPNRU,
- le co-pilotage de la programmation de la Maison mobile des Projets, avec les chef.fe.s de projet NPNRU de la CUD et en lien avec les équipe-projets partenariales du NPNRU,
- le suivi des opérations de reconstitution hors-site sur les fonciers communaux,
- l'appui et le suivi du relogement et notamment :
    - l'appui à la mobilisation du parc social existant et en programmation (services logement),
    - la mobilisation des moyens d'accompagnement social de droit commun auprès des ménages concernés par le relogement NPNRU (CCAS notamment).

Les coordonnateur.rice.s NPNRU des communes participent activement au pilotage des projets et à l'animation des équipes projets partenariales aux côtés des chef.fe.s de projet NPNRU de la CUD, notamment dans le cadre :

- des **Comités de suivi**, réunissant chacune des 4 équipes-projets partenariales (1 par QIR/QIN) tous les mois, et composés du chef.fe de projet CUD, du ou de la coordonnateur.rice NPNRU de la commune, et des autres maîtrises d'ouvrage concernées, et notamment le ou les bailleur.s, et le cas échéant, la SPAD. Selon l'ordre du jour, cette instance est élargie à la DDTM et aux autres partenaires opérationnels et financiers des projets. Cette instance technique régulière a pour objet :
    - de partager l'état d'avancement des opérations urbaines et de relogement, et le suivi de la mise en œuvre des projets de GUSP,
    - de définir la programmation de la Maison mobile des projets,
    - de veiller à la bonne coordination des opérations, au rythme prévu par le calendrier du projet NPNRU,
    - d'identifier les points de blocage et risques opérationnels et les moyens de remédiation adaptés.
- Des **Comités technique**, réunissant l'ensemble des maîtrises d'ouvrages et partenaires techniques et financiers signataires de la convention NPNRU. Cette instance technique trimestrielle a pour objet :
    - Le partage de l'état d'avancement des projets
    - L'élaboration et la validation partenariale des solutions techniques, juridiques et financières nécessaires à la levée des points de blocages et risques opérationnels
    - Le contrôle et l'évaluation à un niveau technique de la bonne coordination des opérations, de la conduite de la concertation au sein de la Maison mobile des projets, et de la mise en œuvre des projets de GUSP,
    - La préparation des réunions des Comités de pilotage opérationnels par projet, des Comités de pilotage inter-communaux et des réunions des Comités de suivi habitants par commune.

Les référent.e.s relogement des communes participent activement au pilotage du relogement et à l'animation des Groupes de suivi social, et du Comité technique du relogement (cf article 6), avec l'équipe relogement de la CUD.

La DNPNRU pilote les opérations d'aménagement des projets,

- **soit directement**, et sur la base d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la part des communes s'agissant de leurs compétences espaces verts et éclairage en matière d'aménagement, pour les projets
    - de la Cité Liberté,
    - de l'Ile Jeanty et
    - du Banc Vert,
- **soit via des concessions d'aménagement** pour les projets
    - de Grande Synthe,
    - Jean Bart / Guynemer et Cité des Cheminots, et
    - Degroote.

Les concessions d'aménagement sont confiées à la **Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois (SPAD)**, signataire de la convention.

Les projets de Degroote et Jean Bart / Guynemer et Cité des Cheminots feront l'objet de la constitution de Zones d'aménagement concertées (ZAC).

L'opération d'aménagement de Jean Bart / Guynemer et Cité des Cheminots, ainsi que celle de Degroote, mobilisent également l'**Etablissement public foncier (EPF)** du Nord-pas-de-Calais, également signataire de la convention. L'EPF Nord-pas-de-Calais assurera :

- la maîtrise foncière et les démolitions du patrimoine social d'ICF Nord-Est sur le périmètre de la Cité des Cheminots,
- la maîtrise foncière et les démolitions sur une partie du périmètre NPNRU de Degroote, permettant le réaménagement de l'entrée du quartier.

La DNPNRU, conjointement avec la SPAD, les communes et les autres maîtrises d'ouvrage, s'appuie par ailleurs sur

une équipe dédiée au NPNRU au sein de l'agence d'urbanisme (AGUR), qui est notamment chargé de :
o La coordination et le pilotage du dispositif de suivi-évaluation du NPNRU ; o L'élaboration et la mise à jour annuelle de « plans de recollement » à 3 échelles (projet/centre d'agglomération/agglomération) mettant en lien l'avancement des projets et les autres dynamiques de transformation urbaine en cours, et permettant de géolocaliser les données de suivi-évaluation. o La conception des stratégies et outils de concertation, ainsi que la conception et l'animation des dispositifs participatifs dans les 4 quartiers, en lien avec les différentes maîtrises d'ouvrage ; o l'animation et la coordination des travaux de valorisation de l'histoire et de l'identité des quartiers.
une assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment chargée de :
o La mise en place d'une plateforme collaborative de travail, de partage et de suivi des opérations et des données NPNRU, sur la base d'informations géolocalisées ; o La définition et le suivi de l'ordonnancement et du planning des opérations sur site et hors site ; o L'appui au suivi financier et juridique du NPNRU, o L'ordonnancement le planning et la coordination inter-chantiers des périmètres les plus complexes des projets NPNRU (Jean Bart / Guynemer et Cheminots, partie nord de l'Île Jeanty, périmètre opérationnel de l'équipement public du Banc Vert et Degroote).
une mission d'appui à l'adaptation de l'offre résidentielle sur le territoire de l'agglomération, dans :

○ L'analyse et le suivi des tendances globales de l'offre résidentielle à l'échelle de l'agglomération ○ L'adaptation du ciblage commercial et du calendrier des opérations en promotion à l'échelle du territoire de l'agglomération et à l'échelle des opérations de diversification du NPNRU ; ○ Le dialogue avec les acteurs de la promotion du territoire ; ○ L'appui à la préfaisabilité de certaines opérations d'habitat « innovant » en matière sociale, commerciale, économique et financière.
deux architectes-conseils, chargés :
○ D'appuyer la CUD et les maîtrises d'ouvrages parties prenantes du NPNRU dans la prise en compte des exigences de qualité et d'insertion urbaine et architecturale des projets de logements et des projets d'équipement dans le cadre du NPNRU, et ce tout au long de la mise en œuvre des projets, en dialogue avec les équipes promoteurs-architectes ; ○ D'apporter une assistance à la CUD et ses partenaires dans l'identification, la conception et l'accompagnement de projets de logements innovants (habitat participatif, habitat intergénérationnel, intégration de nouveaux « communs » dans les programmes de logements etc.) ; ○ D'accompagner la CUD et ses partenaires dans la consolidation de la programmation immobilière en diversification de l'offre de logements dans une démarche partenariale avec les acteurs locaux, régionaux et/ou nationaux de la promotion urbaine susceptibles d'être opérateurs dans le cadre du NPNRU. Les architectes conseils auront en charge la mise à jour des plans directeurs, et seront chargés de l'élaboration des fiches de lots et de l'appui technique à la sélection d'opérateurs immobiliers.
Trois maîtrises d'œuvre « espaces publics » (Grande Synthe / Degroote / Saint-Pol-sur-Mer et Dunkerque), chargés
Les missions de maîtrise d'œuvre, en lien avec les prescriptions des études d'impact réglementaires, devront accompagner la CUD et la SPAD dans la bonne prise en compte des enjeux ○ d'insertion environnementale des projets, ○ de mise en œuvre alternatives pour la gestion des eaux pluviales, ○ de préservation de la biodiversité au sein des aménagements paysagers ○ de la gestion de chantiers à faible nuisance ○ de la gestion des déchets des chantiers, en lien avec l'AMO « économie circulaire ».
une **assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une stratégie de communication et de marketing territorial**, autour de la Maison mobile des projets

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

En phase Protocole de préparation des projets, des démarches de participation citoyenne ont eu lieu. En fonction des communes, des acteurs impliqués et de l'histoire de la participation au sein de ces quartiers, ces démarches ont pris différentes formes. Sur chaque site, des instances de la participation citoyenne ont permis la réalisation des diagnostics et le confortement des hypothèses d'intervention :

- à Dunkerque, des ateliers « Fabrique d'initiatives locales » (FIL) ont été mis sur les sites du Banc Vert et de l'Ile Jeanty, en lien avec le projet NPNRU. Ces FIL perdureront en phase opérationnelle. Ils sont le lieu de dialogue en matière de GUP, ainsi que de concertation sur les projets et de co-production d'actions et de projets de proximité.

- à Saint-Pol-sur-mer, des ateliers de concertation ont été mis en place avec le Conseil Citoyen, dont les membres ont également pu bénéficier d'un programme de formation adapté en prévision de la mise en œuvre du NPNRU. Des ateliers ont été organisés à destination d'un public scolaire.
- à Téteghem, des ateliers participatifs ont été mis en place, en association avec le Conseil Citoyen, dont la constitution a été accompagnée. Des ateliers ont été organisés à destination du public scolaire.
- à Grande Synthe, des rencontres ont été organisés avec le Conseil Citoyen, dans la continuité de la concertation sur le projet menée depuis les années 2000 dans le cadre de l'ANRU 1.

Le porteur de projet, en lien avec les maitres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain.

La stratégie d'accompagnement au changement et au développement durable des quartiers s'appuie sur :

- Des programmations coordonnées à l'échelle intersites, mais construites à l'échelle de chaque périmètre de projet avec les acteurs du projet urbain et les acteurs de proximité en fonction du calendrier de projet ;
- Une intégration des actions dans les politiques communautaires de droit commun dans le champ de l'emploi, de la jeunesse, de la transition énergétique et environnementales, de la culture, etc. dans ces programmations ;
- Une mobilisation des outils et des moyens de communication et de participation existants mutualisés sur chacun des sites ;
- Un outil mobile de dialogue et de concertation citoyenne à l'échelle intercommunale dont les objectifs sont de soutenir le cadre de participation et de co-construction des projets avec les habitants, d'informer, de valoriser et de faire participer. Ce dispositif permet également de répondre à plusieurs enjeux

La Maison des Projets mobile et mutualisée à l'échelle intercommunale constitue le « fil rouge » et le « totem » des différentes actions d'information, de concertation et d'accompagnement au changement intégré à une politique de droit commun plus large. En ce sens, elle est utilisée pour les besoins des projets NPNRU mais aussi d'autres politiques communautaires, et notamment la « Maison du Pouvoir d'Achat », le « Parcours de réussite », comme outil de concertation et de dialogue citoyen. Celle-ci a vocation à assurer un message cohérent et clair sur la transformation urbaine à l'échelle de l'agglomération, dans une logique de changement d'image des quartiers en renouvellement urbain et d'intégration de ces derniers dans les dynamiques d'agglomération.

A l'échelle d'un site, l'outil mobile permet d'aller vers les habitants, et d'entrer en contact avec un public plus large et des profils plus variés. Le caractère mobile induit une plus grande flexibilité et permet de s'adapter aux différents lieux de vie (sorties d'école, marchés, etc.) et aux horaires de disponibilité des différents publics. Avec l'identification facilitée par les habitants d'un outil mobile, celui-ci devient un espace d'écoute et de dialogue avec les habitants. Il permet de « se faire à l'idée » que l'environnement va changer.

La Maison des Projets mobile permet d'aller ainsi à la rencontre des habitants, associations, commerçants, artisans professionnels de santé, écoles, collèges, lycée dans chacun des quartiers. Les programmations par site seront construites :

- Au gré des besoins des projets NPNRU, au travers des actions d'informations, de concertation ou de co-production des projets, notamment en matière de
    - relogement : information et échanges collectifs sur les modalités d'accompagnement au relogement, ou l'offre disponible à l'échelle de l'agglomération, ou encore retours d'expérience de ménages relogés, ou visite de quartiers dans l'agglomération etc.
    - espaces publics et équipement : concertation et co-construction des programmes d'aménagement, usages et fonctionnements des futurs équipements de proximité, échanges et consolidation des pratiques dans le cadre des projets de Gestion urbaine de proximité ;

- mémoire : atelier de recueil et d'échange sur la mémoire collective et individuelle dans les quartiers concernés par le NPNRU.

- Autour d'actions de sensibilisation et d'informations sur l'ensemble des politiques et des actions de droits commun conduites à l'échelle intercommunale (transition énergétique et environnementale, emploi etc.), aux échelles communales et aux échelles infra-communales (les actions des Maisons de Quartier et Centres Socio-Culturels) déjà existantes ou en construction, de manière à en renforcer la connaissance et l'appropriation auprès des habitants.

En compléments d'une programmation ponctuelle de la « maison mobile », des « permanences écoute et information » sont assurées à l'échelle des équipements de proximité dans les quartiers (maisons de quartiers et centre socio-culturel).

A l'échelle des sites NPNRU, la programmation des actions, événements ou ateliers réalisées dans le cadre de la maison mobile des projets font l'objet d'une programmation concertée, comme illustré par le schéma ci-dessous.

Afin de garantir une programmation et un fonctionnement en phase avec la réalité de chacun des sites deux échelles de gouvernances sont détaillées, avec un pilotage de la programmation par site et une coordination technique à l'échelle de l'ensemble des sites.

Six grands axes de programmation ont été définis :

1/ La mémoire : cf article 8.3.

2/ La concertation et la co-production des espaces publics et résidentialisés : dans le cadre de la définition des projets d'aménagement des nouveaux espaces publics et des nouveaux espaces privatifs des résidences de logements sociaux, plusieurs lieux ou thématiques transversales pourront faire l'objet d'ateliers de concertation et de co-production avec les habitants, afin de mobiliser leur expertise d'usage, contribuer à garantir une meilleure appropriation des futurs espaces publics et sensibiliser et le cas échéant impliquer les habitants à la (co-)gestion de ces espaces.

3/ La mise en œuvre du contrat de ville dans les quartiers spécifiquement concernés par le NPNRU, en ce qui concerne ses volets autres que celui du renouvellement urbain et du cadre de vie : la Maison des projets sera ainsi un outil support et/ou associé à la mise en œuvre des différentes actions du contrat de ville, notamment dans ses volets « développement économique », « éducatif », « santé » et « égalité des chances et lutte contre les discriminations ».

4/ La communication sur la mise en œuvre des chantiers liés au NPNNRU : la programmation de la maison des projets intégrera la communication générale sur les calendriers de mise en œuvre des travaux et du relogement, au travers notamment de « café chantiers », de réunions publiques, de diffusion de lettre d'information, d'affichage etc. Elle accompagnera en ce sens :

- les projets de GUSP mis en œuvre dans le cadre de la Charte intercommunale GUSP du NPNRU,
- la mise en œuvre de la politique d'insertion au titre de la Charte intercommunale de l'insertion,
- les démarches de concertation réglementaire préalables aux opérations de requalification, sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux.

5/ L'accompagnement à l'appropriation des nouveaux logements à destination des habitants des quartiers en NPNRU : dans ce cadre, la programmation « Maison des projets » pourra intégrer l'ensemble des moyens mis en œuvre pour garantir la meilleure appropriation possible des ménages concernés par le relogement ou la réhabilitation de leur logement, et notamment :

- Des actions collectives d'information et d'accompagnement au relogement (mise en visibilité de l'offre sur tout le territoire, témoignage de ménages relogés, visites de nouveaux quartiers etc.),

- L'expérimentation de la mobilisation de dispositifs d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) ,
- La mobilisation de moyens pour la prise en main et la gestion des nouveaux logements à haute performance énergétique et environnementale.

6/ Le marketing territorial et la communication sur le changement d'image dans les quartiers : ce volet de la programmation a pour objectif de permettre la réalisation puis d'accompagner les démarches de commercialisation des programmes d'habitat privé dans les sites NPNRU.

Afin de soutenir l'appropriation des projets et de la Maison des projets par les habitants, un outil d'évaluation et de suivi des démarches de concertation sera développé : les Comités de suivi Habitants, dont la composition, outre les Conseils Citoyens reste à précisément définir dans chacune des communes concernées par le NPNRU. Ces comités de suivi devront permettre aux habitants de participer à la gouvernance du projet dans une instance dédiée, en parallèle aux comités de pilotage. Chaque comité de suivi se réunira a minima une fois par an et sera l'occasion de :

- Présenter directement aux habitants l'avancement du projet, et dialoguer avec eux sur les ajustements, risques, enjeux de calendrier liés à sa mise en œuvre ;
- Définir et co-construire le cadre annuel de la concertation liée au projet : enjeux, objectifs, moyens et calendrier.

Ces instances seront pilotées par la CUD en lien avec les communes, dans le cadre du dispositif de la Maison des Projets.

Les modalités de participation seront traitées lors de la 1ère revue de projet.

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et la coordination opérationnelle des projets sous maîtrise d'ouvrage ville, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

7.4.1. L'organisation de la Ville de Dunkerque et de sa commune associée Saint-Pol-sur-Mer

La Ville de Dunkerque –au titre des projets Ile Jeanty et Banc Vert- se donne les moyens de participer aux différentes instances politiques ou techniques mises en œuvre par la Communauté Urbaine de Dunkerque, et ce dans toutes les dimensions du projet de renouvellement urbain.

Pour ce faire, elle a identifié au sein de son organigramme un coordinateur NPNRU (à hauteur d'un demi-ETP – financé par l'ANRU). Cette personne est, au jour de la signature de la convention, la directrice adjointe de la direction « développement, aménagement des territoires et attractivité », rattachée au pôle « développement et cadre de vie ».

Le coordinateur NPNRU travaille en collaboration et s'appuie au sein de la Ville de Dunkerque sur :

Un collectif d'élus intéressés au projet de renouvellement urbain dunkerquois, sous l'égide du maire de Dunkerque
o Le conseiller municipal délégué, conseiller spécial auprès du maire en charge de la rénovation urbaine, du logement et de l'hébergement d'urgence ; o Les maires-adjoints des quartiers de Dunkerque Centre et de Petite-Synthe ; o L'adjoint au maire en charge de la transition écologique et de la résilience urbaine. **Ce collectif s'ouvre également autant que de besoin au 1er adjoint en charge notamment des finances, à l'adjoint en charge de la solidarité, à l'adjoint en charge notamment de la démocratie locale, à l'adjoint en charge de l'insertion professionnelle.**
Une mobilisation des directions Ville parties prenantes du projet :
o Au sein du pôle vie sociale et citoyenne : les mairies de quartier de Dunkerque Centre et Petite-Synthe, la direction du logement, la direction démocratie, initiatives locales et solidarité ; o Au sein du pôle développement et cadre de vie : la direction du cadre de vie, la direction développement durable et environnement, la direction des bâtiments et la direction développement, aménagement des territoires et attractivité ; o Ainsi que les directions supports et notamment la direction des finances et de la gestion immobilière, la direction de la commande publique. **Le comité de direction générale réunissant l'ensemble des DGA de la Ville est mobilisé en tant que de besoin.** **Les agents de ces directions et services peuvent être appelés à participer en tant que tels aux instances mises en place par la communauté urbaine ou l'un des partenaires du projet (bailleurs, par exemple). Le coordinateur NPNRU de la Ville de Dunkerque anime d'éventuels groupes de travail internes à la Ville de Dunkerque associant ainsi ses collègues à la définition d'un positionnement partagé par l'ensemble des acteurs Ville.**

Au titre du pilotage de l'opération « équipement public », la Ville de Dunkerque est organisée en mode projet avec la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'un comité de projet.

Elle a identifié en son sein un binôme de chefs de projet (directeur de la mairie de quartier de Petite-Synthe, chef de projet ville intelligente), accompagné d'un chargé d'opérations de la direction bâtiments.

Les instances mises en place mobilisent l'ensemble des services Villes intéressés (DGA, mairie de quartier de Petite-Synthe, direction développement, aménagement des territoires et attractivité, direction de l'enfance, direction de la commande publique, direction du cadre de vie, direction des systèmes d'informations, direction logistique intérieure, direction finances et gestion immobilière, direction pilotage et modernisation, …).

Ces instances sont également partenariales et s'ouvrent de ce fait à la communauté urbaine de Dunkerque (par la présence du chef de projet NPNRU en charge des projets de l'Ile Jeanty et du Banc Vert), l'Education Nationale, l'ADUGES –association de gestion de la maison de quartier-, le Département du Nord, la Région Hauts de France, la Caisse d'Allocations Familiales.

La ville de Saint-Pol-sur-Mer, commune associée, place le projet de rénovation des quartiers Ouest (Jean Bart / Guynemer-Cité des Cheminots-Cité Liberté) et Est (Carnot – Dolet) au cœur de sa politique dans toutes les dimensions du projet de renouvellement urbain.

A cet effet, le Maire délégué a donc identifié un coordinateur NPNRU (1ETP – financé par l'ANRU) et d'y associer une « cellule NPNRU » dédiée. Il sera assisté en cela par le Directeur Général des Services.

La ville de Saint Pol sur Mer s'organise en mode projet avec la mise en place d'un comité de pilotage et de comités techniques. Elle mobilise l'ensemble des services villes intéressés.

Le coordinateur NPNRU travaille conjointement dans une dimension matricielle avec élus, Directeur Général des Services et référents de la commune.

Il anime, coordonne et pilote la cellule NPNRU interne à la commune de Saint Pol sur Mer notamment pour le pilotage de l'opération « équipements publics » itinérant au projet.

Au-delà, il participe aux instances partenariales, réunions de suivi mensuel, comités techniques et comité de pilotage orchestrés par la Communauté Urbaine.

Enfin, il travaille au quotidien avec les chefs de projet NPNRU en charge des projets de la commune.

La cellule NPNRU est dotée d'un « guichet unique » permettant d'en contacter, rapidement et efficacement, les différents membres.

Ainsi, sans obérer les capacités de gestion de la ville de Saint Pol sur Mer, nous trouvons :

Autour du maire, une équipe resserrée et proactive dans le projet NPNRU
o Un premier adjoint en charge des finances et investi dans le service à la population ; o Deux adjoints au maire investis dans tous les aspects de l'habitat et sa rénovation mais aussi dans l'accompagnement des Saint Polois dans cette transition. **Plusieurs conseillers délégués viennent, au titre de la spécificité de leur mandat, renforcer ponctuellement cette équipe municipale.**
Les différents services dédiés de la ville de Saint-Pol-sur-Mer engagés pour le NPNRU
o Au sein de la Direction Prospective et Mutualisation, au-delà de l'ensemble des instances décisionnelles, sont regroupés les appuis en expertise nécessaires : architecture, développement durable, logement. L'accompagnement des Saint-Polois est aussi pris en compte par la Direction du Contrat de ville ; o Au sein de la Direction des Services Techniques, l'urbanisme assure les fonctions de suivi de projet, au quotidien ; o Les Directions des Finances, de l'Enseignement et du Service au Public siègent dans les instances décisionnelles de la politique NPNRU menée par le Maire délégué. Au-delà des activités quotidiennes des deux « cellules jumelles », **la Direction Générale des Services est chargée de suivre la mise en application de la politique urbanistique de la ville au travers de pratiques de gestion de projet agile, visant à aligner les parties prenantes sur la vision du projet NPNRU, les priorités et le calendrier de réalisation.**

Point de contact NPNRU : Secrétariat NPNRU contact.NPNRU@ville-saintpolsurmer.fr

Point de contact NPNRU : Secrétariat NPNRU contact.NPNRU@ville-saintpolsurmer.fr

Effectifs mobilisés par la Direction Générale des Services :

L'intégralité des services municipaux pourront être mobilisés au besoin, et en fonction de l'avancement du projet.

La Cellule NPNRU est ainsi composée d'un coordinateur NPNRU qui gère l'ingénierie du projet et pilote la cellule en lien direct avec le Directeur Général des Services. Il s'appuie en cela sur une équipe spécialisée, composée de la façon suivante :

Directeur des Services Techniques

- Responsable Aménagement Urbain

- Architecte DPLG
- Référent Biodiversité et Développement Durable

Directeur des Services au public

- Responsable Logement, Relogement
- Coordinateur Emploi et Insertion

Directrice de la Prospective et de la Mutualisation

- Coordinateur Concertation
- Directeur Financier

En parallèle, le coordinateur s'appuiera sur l'ensemble des interlocuteurs de la politique de la ville selon leur domaine de compétence.

7.4.2. L'organisation de la Ville de Grande-Synthe

La Ville de Grande-Synthe –dans le cadre du Projet Ilot des Peintres- met en œuvre les moyens nécessaires pour participer à toutes les instances politiques ou techniques mises en œuvre par la Communauté Urbaine de Dunkerque pour animer et piloter le projet intercommunal de rénovation urbaine.

Aussi, directement sous la responsabilité du Maire et du Directeur Général des Services, la responsable du service de la politique de la Ville assure cette fonction de coordinateur NPNRU (à hauteur d'un demi-ETP – financé par l'ANRU).

Au niveau politique, le directeur travaille en collaboration avec:

- Le maire qui assure la délégation ANRU et Grands projets Urbains
- Le conseiller municipal délégué au quartier Europe
- L'adjointe au Maire en charge de la transition écologique et sociale
- Le conseiller délégué au contrat de ville et à la formation.

Au niveau technique, le travail se fait en collaboration avec:

- La Directrice Générale Adjointe au Pôle lien social et vie locale au sein duquel sont mobilisés les services Politique de la ville et développement des territoires.
- Le Directeur Général des Services techniques et plus particulièrement, sous sa responsabilité, le service espace public et nature et le bureau d'étude.
- Et en fonction support, la Directrice Générale Adjointe du Pôle Administration Ressources Générales.

Le comité de direction générale qui se réunit toutes les semaines est l'instance de suivi privilégié du Programme National de Rénovation Urbain. Il réunit l'ensemble des DGA de la Ville et le directeur de projet.

En complément et tant que de besoin, le directeur de projet a toute la latitude pour mettre en place des réunions interservices pour nourrir de façon partagée le projet de rénovation urbaine.

7.4.3. L'organisation de la Ville de Téteghem-Coudekerque-Village

La Ville de Téteghem-Coudekerque-Village : dans le cadre du quartier Degroote, l'enjeu de l'organisation de projet est de maintenir et développer durablement des liens essentiels à la vie sociale du quartier avant, pendant et après les travaux liés à la transformation urbaine en cours.

L'organisation de projet s'appuie sur une « équipe d'acteurs » qui volontairement ambitionne :

- de donner toute sa place aux acteurs de proximité favorisant ainsi les synergies.

– d'assurer l'articulation permanente entre le chef de projet communautaire et le chef de file de l'équipe projet de proximité.

Ainsi, l'équipe projet de proximité s'appuie sur le centre social municipal, maintenu au cœur du quartier, et son réseau d'acteurs in situ, mais aussi, sur les dispositifs thématiques et services, diffusés par l'agglomération.

Le processus se veut agile, flexible et visible dans le temps et repose sur :

– l'installation d'un atelier semestriel, composé des Elus de la commune, de la direction générale et de l'équipe NPNRU de la CUD, permettant une ouverture géographique et sociale au projet.
– la construction et la co-animation du groupe partenarial du centre social pour lui donner une dimension « organe de suivi » du projet Degroote.

Ce groupe partenarial est composé des instituions présentes dans la proximité et se réunit régulièrement. De plus, les usagers du centre social, y sont représentés. Différents partenaires pourront y être consultés ponctuellement en fonction de l'évolution dans le temps des problématiques rencontrées.

– La création de quatre fabriques collectives, « mini projets » garantissant une plus grande réactivité et une meilleure visibilité pour les habitants :
  1) La réussite des enfants et des jeunes (lutter contre le décrochage scolaire et l'arrêt précoce des études, une orientation choisie…),
  2) L'utilisation de locaux en pieds d'immeubles pour la mobilité individuelle et douce (co- voiturage, réparation de vélo, apprendre à rouler…)
  3) La coproduction du projet « Ecole Numérique », fondant le projet bâtimentaire de l'école à reconstruire (une école attractive dans un quartier attractif…)
  4) La mobilisation forte sur l'emploi et la formation par les cafés emploi, et le Dk -Clic pour l'emploi 100 % inclusion (mobilisation des compétences, rencontres avec les entreprises, promotion de l'apprentissage…)

La santé communautaire est inscrite en transversalité dans le processus. Pour se faire, un partenariat est en cours de co construction avec l'atelier santé ville de l'Espace santé littoral et permettra la tenue de permanence : accès aux droits, stress, soutien morale, écoute…tout en mobilisant l'espace santé jeunes de l'agglomération.

Un 0.5 ETP de coordinateur du NPNRU (financé par l'ANRU) est mis en place par la commune de Tétéghem, chargé de la coordination et du pilotage de l'équipe projet de proximité, et du pilotage des projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

Il est à souligner que la commune finance en totalité un médiateur chevronné qui est présent sur la quartier chaque jour, favorisant le contact quotidien avec les habitants concernés mais aussi les riverains.

7.4.4. L'organisation de Partenord Habitat

Sur l'ensemble des territoires du département du Nord, Partenord Habitat a déployé une organisation territoriale ayant pour objet de renforcer la proximité.

Cette organisation assure une décision et une action au plus près des clients locataires, accédants ou copropriétaires, comme des partenaires de l'office, Villes et intercommunalités, notamment.

Dans ce cadre, la direction territoriale Flandre Grand Littoral de Partenord Habitat assure la direction de projet pour les PRU de Grande-Synthe, Îlot des Peintres, de Saint-Pol-sur-Mer (Cité Liberté), de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer Île Jeanty et Carnot ainsi que de Téteghem, Degroote.

La directrice territoriale rassemble à cette fin une équipe projet à laquelle sont principalement associés les directeurs des 3 agences de Partenord Habitat à Grande-Synthe, Dunkerque-Saint-Pol-sur-Mer et Bergues.

Elle est assistée par les services de sa direction territoriale (DT), spécialisés dans les fonctions commerciale, sociale et exploitation (1 directeur de service, des commerciaux de territoire, 1 responsable et 1 développeur social, pour le relogement piloté en agence et l'accompagnement social, notamment).

La direction technique de la DT est mobilisée, quant à elle, sur les opérations de démolition, de construction, de réhabilitation et de résidentialisation (1 directeur, 1 responsable patrimoine, 1 responsable d'entité patrimoine, des responsables d'opérations et 1 responsable des programmes immobiliers).

La directrice territoriale et ses services disposent aussi de l'appui des services support du siège (développement, assistance au réseau, expertise métiers, contrôle interne et reporting).

7.4.5. L'organisation d'Habitat du Nord

Acteurs engagés au service des Territoires de la région des Hauts de France, les sociétés Habitat du Nord, Logis Métropole, Promocil et l'Avesnoise, du fait des dispositions de la loi ELAN, ont décidé de se regrouper dans « Mon Abri », groupe coopératif régional. Dans le cadre du processus en cours, une réorganisation a été engagée, afin d' intégrer les services et fonctions supports au sein de la holding de tête Mon Abri, à l'exception des activités de Gestion Locative qui continuent à être exercées au sein d'Habitat du Nord.

Les missions de pilotage et de coordination nécessaires pour la mise en œuvre du projet et des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la SA Habitat du Nord seront assurées par la Direction Renouvellement Urbain et Relations aux Territoires – groupe Mon Abri. Interlocuteur référent du Projet et interface avec les directions d'activité, celle-ci assurera le lien avec les services extérieurs de l'Etat (Préfecture, DDTM), de l'ANRU et de sa délégation territoriale, de la CUD, des communes et de tous les partenaires concourant aux conditions de réussite du NPNRU Quartiers Ouest de Saint-Pol-sur-Mer. Elle assure également le pilotage du projet de G.U.S.P ainsi que la mise en œuvre des programmes financés par l'Abattement TFPB.

Le Relogement et les opérations sur le patrimoine existant du quartier Jean Bart Guynemer ainsi que la Reconstitution de l'Offre (RO) d'Habitat du Nord mobiliseront l'ensemble des moyens d'ingénierie dédiés dans les Directions d'activité :

- La Direction Gestion Locative d'Habitat du Nord à laquelle sont rattachés les collaborateurs(trices) du Territoire Flandres, qui assurera la mise en œuvre et le suivi des engagements contractés dans le cadre du dispositif communautaire de Relogement, d'accompagnement spécifique, si besoin, des locataires dans le cadre des relogements, de continuité du service rendu dans la proximité ;
- La Direction Immobilière – Mon Abri, qui portera toutes les opérations de démolition, réhabilitation, résidentialisation, diversification et de reconstitution d'offre
- La Direction Patrimoine et Maintenance – Mon Abri qui veillera à la maintenance et à la sécurité des immeubles et équipements du Patrimoine au long du projet ainsi que dans les phases préparatoires aux opérations de déconstruction.

Autant que de besoin, en accompagnement, les directions support suivantes :

- La Direction Administrative et Financière – Mon Abri
- La Direction Affaires juridiques – Mon Abri
- La Direction Information et Communication – Mon Abri

7.4.6. L'organisation de Flandres Opale Habitat

Flandre Opale Habitat du groupe Action Logement, issue d'une fusion entre deux entreprises sociales pour l'habitat, est une société actrice reconnue pour sa stratégie et son organisation concentrées pour le service rendu à ses locataires. Flandre Opale Habitat est déployée sur la partie Flandre et Lilloise du département du Nord et sur l'ensemble du département du Pas de Calais.

FOH a défini une organisation décentralisée de sa gestion locative en 3 territoires, eux-mêmes déclinés ensuite en 6 points d'accueil. Les 3 Territoires sont :

- Le Territoire Dunkerquois et Hauts de Flandre basé à Dunkerque.
- Le Territoire Littoral Pas de Calais basé à Boulogne sur Mer.
- Le Territoire Flandre Intérieure, Audomarois et Artois basé à Longuenesse.

La Direction Générale et les Directions Clients Locataires et Territoires, Clients Accédants, Immobilière, Ressources et Potentiels Humains, Amélioration des Process, Communication Marketing et Secrétariat Général sont regroupées au siège social de Dunkerque et encore à Boulogne sur Mer.

Dans le cadre du NPNRU, Flandre Opale Habitat opère sur plusieurs quartiers reconnus en QIN ou en QIR sur les 2 départements et plus particulièrement sur le Dunkerquois. Les sites retenus pour le Dunkerquois sont la Cité Liberté à St Pol sur Mer et pour Dunkerque, le Banc vert et l'Ile Jeanty.

Un Chargé de Mission a été nommé spécifiquement pour la gestion complète des différents dossiers NPNRU que ce soit de démolitions ou de reconstitutions. Fort d'une expérience de l'ANRU 1, d'une direction de la maitrise d'ouvrage et de la responsabilité d'une agence de gestion décentralisée, il est le référent unique NPNRU de Flandre Opale Habitat et est l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets, des collectivités locales, villes et autres administrations.

Il assure encore l'élaboration administrative et tout le suivi qu'engendre les dossiers NPNRU. Il est amené à travailler en parfaite concertation avec toutes les entités de Flandre Opale Habitat et échange très régulièrement avec la Direction Générale.

Au sein de Flandre Opale habitat, le Chargé de Mission a écrit les procédures NPNRU qui sont régulièrement mises à jour et complétées. Des formations internes sont organisées avec les Territoires et plus particulièrement avec les Chargées de Clientèle.

7.4.7. L'organisation d'ADOMA

Adoma est présente sur l'ensemble du territoire national et elle est organisée en directions d'établissements auxquelles sont rattachées des directions territoriales. Dans ce cadre, l'établissement Nord & Atlantique avec sa direction territoriale Hauts de France assure la direction de projet pour le PRU de Dunkerque.

La conduite de projet est réalisée par l'établissement avec un responsable de programmes et un directeur adjoint en charge du patrimoine. La direction territoriale menée par un directeur et son adjoint assure les missions d'exploitation comprenant l'accompagnement social, la gestion et le relogement. Ces missions sont réalisées par un responsable de développement social, un responsable d'insertion sociale, un responsable de sites, un responsable de résidence et un intervenant social.

7.4.8. L'organisation d'ARELI

Aréli est une association présente dans le Nord et, plus récemment, le Pas-de-Calais.

Historiquement constructeur, propriétaire et gestionnaire de foyers de travailleurs migrants, l'association a gardé ses trois casquettes et s'est orientée sur la production et la gestion de logements accompagnés visant des publics de tous les âges ayant besoin d'un logement et d'un accompagnement social, qu'il soit ponctuel ou soutenu.

Dans le cadre de l'opération de Résidence Accueil situé dans le PRU de Dunkerque, Aréli portera la maîtrise d'ouvrage et la propriété de l'immeuble qui sera ensuite géré en location par l'AFEJI.

Le projet immobilier sera donc piloté par le chargé de projets d'Aréli qui, en collaboration avec le futur gestionnaire, mènera l'acquisition du foncier, la conception et la réalisation de l'immeuble jusqu'à son parfait achèvement.

Le chargé du patrimoine et de la maintenance d'Aréli sera ensuite en charge des parts d'entretien qui incomberont à Aréli en tant que propriétaire.

L'AFEJI, en collaboration avec différents secteurs de l'EPSM, assurera les missions d'exploitation du bâtiment, de mise en location, d'animation de la structure et d'accompagnement social des résidents.

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Le système de mesure est détaillé à l'annexe A6.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail de l'ANCT portant sur l'évaluation du programme.

Le dispositif d'évaluation est coordonné et piloté par l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR).

Le référentiel d'évaluation présenté à l'annexe A7 s'appuie et décline les objectifs urbains présentés dans l'article 2 de la présente convention, en y faisant correspondre des critères de réussite par objectif, et des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts, ainsi que des indicateurs de contexte.

Seront suivis les résultats suivants :

Pour l'objectif 1 *Une offre d'habitat renouvelée, attractive au regard des besoins du territoire, et diversifiée en termes de forme comme de nature, qui permet des parcours résidentiels complets au sein des quartiers, au bénéfice d'une mixité sociale et générationnelle :*

- Des salariés et des jeunes actifs attirés et/ou maintenus
- Des seniors attirés et/ou maintenus
- Une population modeste qui se maintient dans le quartier
- Une occupation sociale du parc social équilibrée à l'échelle de chaque résidence
- Des ménages dont le parcours résidentiel dans le quartier et hors quartier a été facilité

Pour l'objectif 2 *Les habitants acteurs de leur relogement et de leur mobilité au sein de l'agglomération*

- Des ménages relogés dont le parcours résidentiel est positif – sur la base des indicateurs de la charte de relogement et des enquêtes post-relogement

Pour l'objectif 3 *Adapter les formes urbaines aux besoins des habitants, et à l'environnement et la localisation du quartier*

- Perception des habitants et usagers du quartier, et des autres habitants de l'agglomération de formes urbaines et architecturales en cohérence avec leur environnement, et qui intègrent le patrimoine ou l'histoire du quartier

Pour l'objectif 4 *Répondre aux besoins de services de proximité des habitants et renforcer l'attractivité des quartiers renouvelés par une offre de services de proximité de qualité et innovante*

- Perception d'un changement d'image du quartier à travers les équipements neufs réalisés
- Satisfaction des besoins de proximité et développement de nouveaux usages des équipements et services
- Développement des pratiques des habitants vers les services et commerces situés dans ou en dehors du quartier

Pour l'objectif 5 *Des quartiers définitivement désenclavés, desservis par une ligne de transport gratuite et à haute fréquence, et bénéficiant d'aménagements dédiés aux mobilités actives*

- Développement des pratiques des habitants vers les services et commerces situés dans ou en dehors du quartier
- Développement des modes de déplacements actifs dans les quartiers
- Maintien ou augmentation de l'usage des transports en commun par les habitants

Pour l'objectif 6 *Des projets urbains supports d'innovation et de transition pour des constructions et des aménagements sobres en énergie et en carbone*

- Réduction des consommations énergétiques
- Performances climatiques et environnementales des espaces publics

Pour l'objectif 7 *Offrir des espaces publics de qualité, favorables au bien –être des habitants*

- Des pratiques des espaces publics apaisées, respectueuses des lieux et d'autrui

Pour l'objectif 8 *Des projets qui prennent en compte le quotidien des habitants et de leurs gestionnaires pendant et après le chantier*

- Des quartiers qui restent agréables pour leurs habitants et usagers pendant les chantiers et après
- Des pratiques des espaces publics apaisés, respectueuses des lieux et d'autrui

Pour l'objectif 9 *une politique d'insertion qualitative et ambitieuse, contribuant à la politique de soutien à l'emploi et la formation du territoire* – cf article 8.2

Pour l'objectif 10 *des processus de projet au service de l'intégration du NPNRU dans les politiques et stratégies de développement du territoire, permettant l'implication des habitants à toutes les étapes du projet*

- Une démarche de projet pertinente et développement des compétences des parties prenantes
- Une absence de mise en concurrence des opérations dans et hors NPNRU.

Seront évalués les impacts intermédiaires suivants :

- Mixité sociale et générationnelle qui s'est améliorée
- Dynamique démographique retrouvée
- Cadre urbain valorisant et inclusif
- Diversité fonctionnelle adaptée et accessible au sein du quartier et dans son environnement urbain
- Mobilités en transport collectifs et actives privilégiées par rapport à la voiture
- Un urbanisme adapté à la transition écologique

Du point de vue de l'impact global, seront évalués postérieurement à la mise en œuvre du NPNRU :

- L'équilibre de l'offre et de l'occupation du parc social
- Des quartiers populaires attractifs, ouverts et intégrés aux dynamiques d'agglomération.

Ce référentiel global d'évaluation est complété, à l'échelle de chacun des projets, par des cadres logiques pour chacun des projets urbains, présentés à l'annexe A7, qui déclinent : objectif général, objectifs spécifiques, réalisations prévues, moyens et leviers, résultats attendus et impacts pour chacun des projets urbains.

S'agissant du projet de Saint-Pol-sur-Mer (Cité des Cheminots et Jean Bart Guynemer), les impacts attendus, qui seront mesurés, sont les suivants (cf annexe 7 pour les résultats attendus) :

- Une identité de quartier positive à l'échelle de l'agglomération
- Un quartier apaisé et mixte
- Un « cœur de quartier » autour des équipements vivant et approprié par tous, et une polarité de la place Jean Jaurès renforcée.

Pour le projet de la Cité Liberté à Saint-Pol-sur-Mer :

- Un quartier plus accessible et mieux intégré dans la trame urbaine de Saint-Pol-sur-Mer
- Un quartier résidentiel à l'attractivité consolidée

Pour le quartier du Banc Vert à Dunkerque :

- Un quartier mieux intégré dans la trame urbaine de Petite Synthe
- Une identité de quartier positive à l'échelle de l'agglomération
- Un quartier apaisé

Pour le quartier de l'Ile Jeanty à Dunkerque :

- Un site attractif pour les futurs investisseurs impliqués dans le projet « Gare »
- Un quartier à l'identité positive, grâce à son grand paysage et à sa proximité du Centre-ville
- Un quartier désenclavé et facilement accessible

Pour le quartier Carnot-Dolet à Saint-Pol-sur-Mer :

- Une identité revalorisée

Pour le quartier de l'ilot des Peintres à Grande Synthe :

- Une identité banalisée à l'échelle de la commune et de l'agglomération
- Une offre résidentielle équilibrée, diversifiée et attractive

Pour le quartier Degroote à Téteghem-Coudekerque-Village

- Une offre résidentielle attractive à l'échelle de l'agglomération
- Un nouveau quartier, identifié comme tel à l'échelle de l'agglomération.

Le pilotage du dispositif de suivi-évaluation s'appuie en grande partie sur les instances de gouvernance du NPNRU, telles que décrites à l'article 7.1.

Le référentiel d'évaluation NPNRU s'attachera à participer au suivi des objectifs fixés dans les Contrats de Ville notamment en matière d'insertion, d'emploi et de mixité sociale et intergénérationnelle – cf annexe A7.

Le système de suivi-évaluation, ses indicateurs et ses modalités de mises en œuvre seront co-produits dans le cadre d'un « Comité technique de suivi de l'évaluation », qui permettra d'échanger, d'alimenter et interpréter les différents indicateurs de suivi et d'évaluation. Sa composition incluera *a minima*

- les techniciens de l'AGUR
- les techniciens en charge du NPNRU de la Communauté Urbaine et des Villes,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de l'OPCU,
- les techniciens en charge de la Politique de la Ville de la Communauté Urbaine et des Villes
- les techniciens en charge du Système d'Information Géographique de la Communauté Urbaine
- les services de l'Etat (DDTM / DREAL…)
- les bailleurs sociaux
- le département

En fonction des thématiques et sujets retenus dans le cadre du système d'évaluation, des partenaires « experts » pourront être associés ponctuellement. Ce Comité se réunira au minimum 2 fois par an.

Dans un souci d'approfondissement et d'échanges plus spécifiques sur la donnée mobilisée, des "Ateliers techniques suivi/évaluation" pourront être organisés afin d'alimenter "les Comités techniques de suivi/évaluation".

Quatre types d'indicateurs seront examinés :

- Les indicateurs de contexte, reflet de l'état des lieux du quartier et dont certains sont notamment requestionnés au regard du projet et des objectifs communautaires et inhérents à chaque site. Ils permettent de mesurer le suivi du contexte et de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs pour permettre de recadrer les actions. Ils sont le socle de l'observatoire territorial des quartiers.
- Les indicateurs de réalisation, afin de vérifier si les actions ont été réalisées et dans quelle mesure.
- Les indicateurs de résultats, pour mesurer et vérifier si le résultat espéré des actions réalisées a été atteint.
- Les indicateurs d'impact, afin de mesurer les impacts direct et indirect, à moyen et long terme des projets.

Le dispositif de suivi/évaluation mis en place dans le cadre du NPNRU sera également alimenté par les démarches d'observation mises en place par l'Agence d'Urbanisme, conformément à ses missions légales. Plus particulièrement, l'observatoire du logement social développé par l'AGUR dans le cadre de la Commission Intercommunale du Logement alimentera les Comités et Ateliers techniques de suivi/évaluation.

Les indicateurs proposés en annexe sont le fruit des échanges entre les services de la Communauté Urbaine et de l'Agence d'Urbanisme. Ceux-ci seront précisés et amandés dès la première année dans le cadre des Comités techniques et des ateliers de suivi/évaluation.

Des « indicateurs de contexte », destinés à vérifier la bonne articulation des projets urbains avec leur environnement, et leur influence / impact sur les indicateurs socio-économiques à l'échelles du contrat de ville et de l'agglomération, seront mis en regard de ces indicateurs « NPNRU » et pourront alimenter les instances inhérentes au Contrat de Ville.

La gouvernance du système évaluatif s'organisera comme suit :

Instances de gouvernance	Mission	Périodicité	Acteurs associés
Comité technique suivi / évaluation	- Construction et renseignement des indicateurs de réalisation résultats/impact - Présentation de la méthode, des indicateurs, ajustements, interprétations…	Semestriel	AGUR / OPCU / CUD / Ville / DDTM / Bailleurs Sociaux + acteurs spécifiques selon les thématiques
Ateliers Intersites Revue de projet pilotée par le DT	- Suivi des indicateurs de réalisation - Présentation des résultats, échanges	Annuel (revues de projet)	AGUR / OPCU / CUD / Ville / DDTM / Bailleurs
Comité de pilotage NPNRU	- Suivi des indicateurs de résultats	Moyen terme (point d'étape et fin de projet)	AGUR / CUD / Ville / DDTM / Bailleurs /
Comité de pilotage NPNRU	- Suivi des indicateurs d'impact	Long terme (fin du NPNRU)	AGUR / CUD / Ville / DDTM / Bailleurs /

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

Une charte GUSP dédiée au NPNRU sera annexée à la Charte GUSP du Contrat de Ville et à la présente convention dès qu'elle sera finalisée (fin 2021) Cette Charte GUSP est destinée à

- gérer le temps des chantiers et des travaux
- intégrer les enjeux et impératifs de GUSP dans les aménagements et les constructions prévues dans le cadre du NPNRU.

Le cadre intercommunal de la GUSP décliné dans la Charte sera coordonné par la direction de projet du NPNRU et déclinera :

- les objectifs de réalisation fixés collectivement.
- le cadre de la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs concernant la gestion urbaine ;
- les engagements des services de la CUD dans la bonne gestion des quartiers (gestion des déchets, voirie, etc.)
- le cadre des engagements des bailleurs liés à l'abattement de la TFPB

- les outils de suivi évaluation dédiés à la gestion urbaine de proximité dans le cadre du NPNRU

Cette charte intercommunale encadrera l'élaboration d'un projet de GUSP par périmètre NPNRU, déclinant les programmes d'actions permis par l'abattement de la TFPB. L'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre de ces projets de GUSP seront pilotés par les coordinateur.rices NPNRU des villes, en lien avec les partenaires locaux de chaque projet. Ils seront élaborés en concertation avec les habitants du quartier en mobilisant les outils dédiés au fonctionnement de la Maison des Projets, et feront l'objet de validations par les instances dédiées de chacun des projets (COPIL et Comité de suivi habitants).Les projets de GUSP par périmètre déclineront notamment :

- Un annuaire des acteurs de proximité concernés par des enjeux de gestion, d'usage, de sureté ou de chantier, avec un interlocuteur défini par acteur.
- La description des modes de gouvernance et de conduite des projets de GUSP, ainsi que les modalités de concertation avec les habitants.
- Un plan d'action en fonction des différents temps du projet sera dressé à partir des diagnostics en marchant. Il sera accompagné d'un plan de financement et sera actualisé à chaque revue de projet.
- Un bilan des actions passées sera dressé à partir des outils de suivi-évaluation décrits dans le cadre intercommunal.

Les plans d'actions des projets de GUSP seront adaptés aux particularités et aux grandes étapes du projet de renouvellement urbain (avant chantier, pendant les chantiers, après les chantiers). Ils contribueront à la consolidation des plans guides et des projets immobiliers de requalification, résidentialisation et construction.

Ces plans d'actions seront ensuite mis à jour régulièrement (tous les 6 mois à 1 an, selon le calendrier de travaux) pour prendre en compte l'organisation de la GUSP pendant les chantiers.

Une concertation entre les instances de conduite du projet NPNRU et celles des projets de GUSP sera assurée. Dans les quartiers connaissant des enjeux particuliers de gestion des espaces communs liés à la complexité des domanialités, un travail de remembrement foncier sera envisagé afin que les responsabilités de chacun soient bien identifiées.

Le projet de Charte intercommunale sera proposé aux partenaires durant le dernier semestre 2021. Les projets de GUSP s'y rattachant devront être finalisés pour le 1er trimestre 2022. La Délégation territoriale de l'ANRU sera associée étroitement à l'élaboration de la charte et des projets de GUSP.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville.

Pour ce faire, le porteur de projet, les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU, la structure coordinatrice locale de la clause « Entreprendre Ensemble », ainsi que les partenaires de l'Emploi et de l'Etat parties prenantes du dispositif partenarial, **contractualisent leurs engagements dans une charte d'insertion locale.** Cette charte sera annexée à la convention après sa signature, à l'occasion du premier avenant.

Cette charte fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, identifie les marchés et les publics cibles de la clause et en définit les modalités de pilotage, suivi et évaluation du dispositif, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

8.2.1 Objectifs sur les opérations d'investissements

Le calcul de l'assiette des objectifs d'heures d'insertion a fait l'objet d'une **méthode commune et partagée par l'ensemble des maitres d'ouvrage** bénéficiant des concours financiers de l'ANRU, avec l'appui d'Entreprendre Ensemble.

Tous les donneurs d'ordre tiennent ainsi compte, pour chacune de leurs opérations, des investissements prévisionnels liés aux travaux, ainsi qu'à l'ingénierie, pour déterminer le volume d'insertion. Les coûts ne générant pas d'heure travaillée n'ont par contre pas été pris en compte (acquisition foncière, forfait relogement, estimation des frais liés au désamiantage, etc), afin d'estimer un objectif d'insertion réaliste et cohérent avec les natures des opérations prévues pendant le NPNRU.

Au fur et à mesure du lancement effectif des marchés, les heures d'insertion seront réparties en fonction des spécificités de chaque opération. Les donneurs d'ordre s'engagent ainsi à mener une réflexion en amont sur la commande publique, en lien notamment avec la mission Clause d'Entreprendre Ensemble, pour identifier par exemple les marchés pouvant donner lieu à un chantier-école ou une autre action d'insertion, ou au contraire ceux dans lesquels il sera difficile d'intégrer une clause sociale (désamiantage, durée de chantier trop courte…).

En fonction des marchés et lots, le taux d'effort d'insertion pourra être supérieur à 5% notamment pour compenser la non application d'une clause sur un marché ou un lot. Ces objectifs seront traduits en heures dans les pièces des marchés en tenant compte des différents coûts horaires de main d'œuvre selon les activités concernées.

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont estimés comme suit :

	Montant d'investissement (M€)	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures[1]
À l'échelle du projet :	263,56 M€	5	163 949 h
Communauté Urbaine de Dunkerque	66,25 M€	5	41 965 h
Partenord	62,04 M€	5	42 457 h
Habitat du Nord	67,25 M€	5	38 935 h
Flandre Opale Habitat	28,01 M€	5	16 065 h
ADOMA	4,04€ M€	5	3 232 h
Ville de Saint-Pol-sur-Mer	11,28 M€	5	7 070 h
Ville de Dunkerque	11,28 M€	5	5 930 h
Ville de Téteghem Coudekerque Village	11,41 M€	5	7 070 h
ARELI	2,00 M€	5	1 225 h

Ces objectifs prévisionnels seront réétudiés chaque année si les coûts d'opération venaient à évoluer à la hausse ou à la baisse. De même, les objectifs de chaque opération seront réévalués au fur et à mesure du lancement effectif des opérations, en tenant compte des montants réels des marchés de maitrise d'œuvre et de travaux.

Dans le cadre des objectifs poursuivis par les Etats Généraux de l'Emploi Local (EGEL) lancés en 2014 sur le territoire, la Communauté Urbaine s'engage par ailleurs à mobiliser les acteurs ne bénéficiant pas des concours financiers de l'ANRU à atteindre des heures d'insertion, tels que les opérateurs publics et promoteurs privés qui interviendront dans les programmes de diversification.

8.2.2. Objectifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre

Les partenaires s'organiseront pour anticiper le lancement des marchés liés à la gestion urbaine de proximité (marchés d'entretien, ramassage des déchets, gardiennage, accompagnement spécifique pendant les chantiers, vie des lieux

publics du quartier…). Conformément à la **charte GUSP**, un plan d'action sera dressé en fonction des différents temps du projet, notamment à partir de diagnostics en marchant. Il sera accompagné d'un plan de financement et sera actualisé à chaque revue de projet. Les partenaires s'engagent à investiguer l'ensemble des marchés liés à la gestion urbaine de proximité, et à le notifier à Entreprendre Ensemble et la direction NPNRU, pour y intégrer la clause sociale à hauteur d'au moins 10%.

Le recours à des marchés réservés, par exemple, est une pratique d'ores et déjà mise en place par les maitres d'ouvrage, particulièrement adaptée à la réalisation de missions répondant à des enjeux de GUSP**. Les structures d'Insertion par l'Activité Economique (ACI, EI, AI) et du secteur handicap (ESAT, EA)** pouvant répondre à des marchés, intervenir en co-traitance ou sous-traitance mais également participer à l'élaboration de parcours d'accès à l'emploi feront partie intégrante du dispositif partenarial.

Dans l'ensemble des quartiers prioritaires, le **dispositif abattement de TFPB** pourra être mobilisé par les bailleurs sociaux pour développer des interventions matérielles, humaines et sociales présentant un caractère additionnel par rapport aux moyens de gestion de droit commun (sur-entretien, actions spécifiques QPV). Ces interventions devront figurer dans les programmes d'actions concertés avec les communes, dans le respect des orientations de la convention intercommunale sur l'abattement de TFPB.

8.2.3. Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

Afin d'élargir autant que possible la démarche d'insertion au domaine de l'ingénierie, les maitres d'ouvrage ont déterminé ensemble et retenu de la même façon les coûts d'investissements pouvant donner lieu à des objectifs d'insertion. **La méthode de calcul a donc été déterminée de façon partenariale et dans une logique de cohérence entre tous les maitres d'ouvrage**.

Au regard de la durée ainsi que du type de marché, la mission Clause Insertion d'Entreprendre Ensemble mènera une action « pédagogique » particulière et renforcée d'information et de travail de co-construction avec les attributaires des marchés dès qu'ils seront désignés. La réalisation des heures pourra, à titre d'exemple, porter sur de l'appui administratif mais également sur des missions du type médiation sociale au cœur des quartiers.

Comme évoqué précédemment, s'agissant des missions liées au fonctionnement des quartiers (gestion des espaces publics et futurs équipements), ainsi qu'à à l'accompagnement de leurs habitants, le recours à des marchés réservés pour des associations de proximité, telles que des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sera recherché. L'objectif est de participer à la création de **partenariats économiques innovants, dans une logique de « circuits courts »,** en lien avec l'ambition de promouvoir cette filière sur le territoire, et ce notamment via les missions assurées par le pôle ESS d'Entreprendre Ensemble.

8.2.4. Objectifs qualitatifs en matière d'insertion

Objectif	Indicateur	Cible
Systématiser la place des clauses d'insertion dans la commande des collectivités locales et des bailleurs sociaux maîtres d'ouvrage du NPNRU	% des marchés du NPNRU tous maitres d'ouvrage confondus ayant intégré une clause insertion Participation des MO aux Cotech insertion	Maitres d'ouvrage du NPNRU
	Nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité	Publics éligibles à la clause insertion
Systématiser la place des clauses d'insertion dans la commande des collectivités locales et des bailleurs	Typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité…)	Entreprises de la construction/démolition et autres activités liées aux marchés de travaux et de GUSP

Objectif	Indicateur	Cible
sociaux maîtres d'ouvrage du NPNRU	Embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.	Entreprises de l'ingénierie, des études, assistance à maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre
Encourager la mise en place de démarches et de dispositifs innovants en matière de repérage et de mobilisation des habitants des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi	Nombre et qualité des actions de repérage et de mobilisation des habitants QPV éloignés de l'emploi Nombre de participants à ces actions Nombre et diversité des partenaires associés à ces actions	Habitants des QPV cibles et non cibles du NPNRU
Encourager et renforcer les parcours professionnalisant, en favorisant les formations, les contrats en alternance, et des contrats de durée longue	Nombre de bénéficiaires de la clause insertion ayant bénéficié d'une formation notamment en alternance Typologie des contrats des bénéficiaires de la clause	Publics éligibles à la clause tel que défini dans la charte insertion du NPNRU
Favoriser la création d'emplois francs dans les périmètres QPV qui en bénéficient	Nombre de bénéficiaires d'emploi francs parmi les habitants des QPV cibles du NPNRU dans le cadre des clauses insertion liées au NPNRU	Habitants des QPV cibles
Mise en œuvre de parcours individuels de retour durable à l'emploi pour les bénéficiaires de la clause insertion	Situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif : Nombre de propositions et typologie emploi (CDI, CDD de plus de 6 mois et contrat en alternance) et formation o Nombre de retour à l'emploi des bénéficiaires sortis de formation o Nombre de sorties positives - emploi durable	Publics éligibles à la clause tel que défini dans la charte insertion du NPNRU
Favoriser l'accès des SIAE et structures du handicap type EA et ESAT aux marchés du NPNRU en direct comme en sous traitance/co traitance	Nombre de marchés du NPNRU ayant fait l'objet de : o Marché réservé SIAE ou ESS o Sous traitance aux attributaires par des SIAE o Nombre de marché ayant fait l'objet d'une consultation des SIAE	Structures d'insertion par l'activité économique et du handicap et plus globalement de l'ESS

8.2.5. Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

Le dispositif partenarial mis en place pour le pilotage, le suivi et l'évaluation des heures d'insertion donnera lieu à la mise en place des instances suivantes :

• Un comité de pilotage, présidé par le par le Président de la communauté urbaine et réunissant les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi des habitants, dont ceux des quartiers prioritaires : Département, Etat (DDTM, DIRECCTE, sous-préfecture), Pôle Emploi, mission locale, Région, maitres d'ouvrage Bailleurs et Communes. Le comité de pilotage sera chargé :

- D'impulser la politique d'insertion et de déterminer les modalités de mise en œuvre des clauses,
- De lancer des actions visant à informer les habitants des quartiers prioritaires notamment en mobilisant l'outil mobile Maison des Projets, et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation…),
- De mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises situées dans le quartier ou à proximité…),
- De suivre l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de renouvellement urbain, d'évaluer la démarche et de mettre en place des actions correctrices le cas échéant.

• Un comité technique, composé notamment des maitres d'ouvrage Bailleurs et Communes, des partenaires de l'emploi et de l'Etat, permettant de mettre en œuvre les objectifs de la charte.

Ces instances seront coordonnées et animées par Entreprendre Ensemble avec l'appui et le suivi des services communautaires de la CUD concernés par la thématique insertion, à travers le NPNRU, le contrat de ville, et la politique entreprenariat, insertion et emploi du territoire. Entreprendre Ensemble transmettra au moins une fois par semestre un état détaillé du suivi de la mise en œuvre de la clause d'insertion et des objectifs de mise en œuvre de la charte aux membres du comité de pilotage.

La démarche d'insertion visant prioritairement les habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville s'inscrit ainsi à double titre dans le NPNRU ainsi que dans **l'axe 1 « emploi et développement économique » du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération dunkerquoise.**

Le contrat de ville poursuit en effet notamment les objectifs suivants:

- Sensibiliser les partenaires des QPV aux questions spécifiques d'accès à l'emploi, et au rôle qu'ils peuvent y jouer.
- Rendre plus visible et concrète l'idée du « parcours » dans l'accompagnement proposé.
- Se saisir de l'opportunité du NPNRU et la Charte Insertion pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des QPV.
- Favoriser le lien entre les quartiers, leurs habitants et les entreprises (leurs besoins et attentes, en particulier sur les questions de recrutement dans les secteurs en tension, les emplois francs, la reprise d'activités, et la formation y compris code et MSB).
- Poursuivre et développer les groupes de travail partenariaux qui permettent une intervention plus fine.
- Poursuivre et développer fortement le « aller vers », sur le terrain.
- Développer des actions vers le public adulte.

Les partenaires signataires de la future charte d'insertion locale du NPNRU s'engagent ainsi à répondre à ces objectifs.

L'accès à l'emploi et à l'autonomie est une priorité commune aux 6 îlots de vie prioritaires du territoire. Dans les quartiers prioritaires, le chômage est une préoccupation majeure, le taux de scolarisation des 16-24 ans et le niveau de formation est faible (ex : 80% d'infra-bac sur Banc Vert, Ile Jeanty, Jeu de Mail, Carré), encore plus chez les jeunes, et encore plus chez les femmes. Une multitude de facteurs rentrent en ligne de compte comme les freins à l'orientation ou à la mobilité, et également les processus de discrimination (ex : par rapport à l'adresse, ou à l'origine réelle ou supposée).

La mise en œuvre de la charte d'insertion du NPNRU permettra de renforcer le travail de coordination des partenaires afin de mieux réunir les conditions à **l'accomplissement de véritables parcours de réussite** menant au diplôme, à l'emploi, à l'auto-entreprenariat ; et de mieux valoriser ces parcours afin qu'ils prennent valeur d'exemple face une impression parfois de fatalité et une stigmatisation des habitants des QPV. Cela signifie de pouvoir articuler tous les leviers et mesures. A ce titre, Entreprendre Ensemble garantit un **accompagnement global et innovant** vers l'emploi. Au-delà des clauses d'insertion, l'objectif est de garantir aux habitants des quartiers un accompagnement pro-actif dans la proximité, en mobilisant les dispositifs mis en œuvre par Entreprendre Ensemble, tels que le *DK Job,* ou le *DKLIC pour l'emploi*, dispositif lancé en octobre 2020 et né de l'appel à projets 100% inclusion la Fabrique de la Remobilisation. Le DKLIC pour l'emploi a pour but dans une période de 36 mois de repérer et épauler des demandeurs d'emploi en difficulté dans leur orientation professionnelle en les mobilisant par des outils et méthodes innovantes vers les métiers et secteurs les plus en tension sur la zone d'emploi, et soutenir les entreprises de la zone d'emploi en difficulté de recrutement en les accompagnant dans un changement de posture dans leurs phases de recrutement.

Les partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion représentés par Pôle Emploi, la Maison de l'Initiative de Grande-Synthe et le service Insertion Emploi de Saint-Pol-sur-Mer collaboreront avec Entreprendre Ensemble dans les actions

d'identification des publics positionnables sur les chantiers d'insertion et dans la construction des parcours d'accès à l'emploi et à la formation.

La question de la formation à mettre en adéquation avec les offres d'emploi générés par les opérations du NPNRU et les métiers en tension (mis en exergue dans le diagnostic emploi de la charte d'insertion), sera anticipée et fera l'objet de réflexions par les membres du Comité Technique afin de cibler des objectifs de formations et ainsi déclencher des opérations spécifiques à destination des publics cibles. Entreprendre Ensemble travaille en étroite collaboration avec les services du Département et de la Région pour les personnes en forte vulnérabilité et pour l'accès à la formation des demandeurs d'emploi.

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du(es) quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

Plus particulièrement, la Communauté urbaine souhaite au travers des projets sur la mémoire des quartiers participer à montrer la manière dont les quartiers concernés par le NPNRU ont participé à la construction de l'identité du territoire Dunkerquois, à travers notamment le travail et la participation de ses habitants au développement économique et industriel de l'agglomération.

Dans ce cadre, l'AGUR coordonne la mise en œuvre d'un programme selon trois axes :

ANIMATION ET CO-CONSTRUCTION D'UN PROJET SUR LA MEMOIRE URBAINE
En étroite collaboration avec le centre de la Mémoire urbaine d'Agglomération, l'AGUR identifiera et répertoriera les archives disponibles et exploitables relatant l'histoire urbaine et sociale des sites NPNRU. Ce travail de documentation sera une première étape pour : o documenter et illustrer le développement des sites dans l'agglomération, o recueillir la parole vivante des acteurs (élus, habitants, …). Cette démarche permettra de co-construire cette mémoire au fur et à mesure le projet et de permettre aux habitants de prendre part à l'histoire et à la mémoire du quartier. Des supports de communication seront réalisés : brochures, expositions, conférences L'AGUR, avec l'appui du Learning center et du CMUA valorisera l'ensemble du travail à l'occasion de temps forts menées à l'échelle de l'agglomération (journées du patrimoine, fêtes de quartiers, évènements culturels…).
ANIMATION ET CONSTITUTION D'UN FOND PHOTOGRAPHIQUE
L'AGUR constituera un fond photographique urbain des quartiers au lancement et durant toute la phase opérationnelle du projet. Ce travail se concentrera sur la dimension urbaine, paysagère et architecturale des sites. Il contribuera également à : o animer et de recueillir des témoignages d'habitants ; o constituer un fonds d'archives de ces quartiers avant leur évolution ; o alimenter le travail de suivi et d'évaluation du NPNRU.
ANIMATION DE LA PROGRAMMATION DU VOLET MEMOIRE AU SEIN DE LA MAISON DES PROJETS

Dans le cadre de la programmation de la Maison mobile des projets, l'AGUR :

- animera les démarches d'animation et de concertation autour de la mémoire,
- valorisera et alimentera les initiatives d'autres acteurs culturels ou de proximité autour de la mémoire dans le cadre de la programmation de la Maison mobile des projets.

Ces différentes actions sur la mémoire seront mises en œuvre en coordination avec les actions de dialogue, de concertation et d'animation du quartier qui seront réalisées dans le cadre du projet NPNRU. Des démarches liées à la mémoire pourront ouvrir des actions de concertation sur la transformation du quartier, ou accompagner le dispositif collectif d'accompagnement au relogement. La programmation précise sera établie au fur et à mesure de l'avancement du projet de renouvellement urbain.

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe C2. L'ANRU ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Le cas échéant, les cofinancements du PIA au titre de l'axe 2 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listées dans l'article 9.3 de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entendent comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous. Par défaut, si elle n'est pas renseignée pour chaque opération listée ci-après, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

Les actions d'ingénierie cofinancées par l'ANRU, à l'exception du relogement des ménages avec minoration de loyer, peuvent être regroupées en tout ou partie au sein de la même opération d'ingénierie. La fiche descriptive en annexe C3 détaille ces actions.

- Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Objet	Description
Mission d'appui conseil sur la méthode, le contenu et la programmation de la concertation	Mission confiée à l'AGUR - Définition fonctionnement/organisation / programmation de la maison des projets itinérante avec tous les acteurs (Learning Center Ville Durable, Centre mémoire urbaine et archives de l'agglomération, villes, habitants, acteurs des quartiers…), en lien avec le calendrier du NPNRU et en fonction des projets sur chaque quartier ; - Définition méthodes/contenu §calendriers de la concertation sur chacun des sites (plans de concertation annuels en concertation avec les habitants et les acteurs du projet dans le cadre des comités de suivi habitants).
Conception, animation et suivi des dispositifs participatifs	Mission confiée à l'AGUR - Participation à l'animation des conseils citoyens ; - Organisation d'évènements en lien avec le NPNRU et conception/animation d'ateliers participatifs de co-construction des espaces publics et résidentiels ; - Partage des expériences et des pratiques entre les 4 sites, pour favoriser les passerelles entre les projets ; - Réalisation de supports de concertation sur chaque quartier: conseils citoyens, réunions publiques…
Actions de valorisation de l'histoire et de la mémoire des quartiers	Mission confiée en coordination à l'AGUR, *et mise en œuvre conjointement avec le Learning Center Ville Durable de Dunkerque et le Centre de la mémoire urbaine et des archives de l'agglomération* : Au travers le recueil de la mémoire individuelle et collective, d'exploitation des archives et de la documentation du processus de rénovation : - Développement d'actions mémorielles en articulation avec la maison des projets ; - Mise en valeur de l'histoire des quartiers et notamment leur rôle dans la construction de l'identité du territoire à l'échelle de l'agglomération - Organisation et réalisation d'ateliers, d'expositions, de projets artistiques et culturels pour exprimer et rendre visibles les témoignages de l'histoire des quartiers et du processus de rénovation au travers l'expérience des habitants.
Missions Communication et Marketing territorial	Missions confiées à un prestataire externe - Mise en place d'outils de communications cohérents, représentatifs et attractifs (charte graphique et outils de communication adaptés selon les publics : habitants, futurs résidents, population et acteurs de l'agglomération) ; - Appui au design, à l'aménagement et à la construction de la Maison mobile des projets - Réalisation et conseil à l'élaboration des supports de communication (expositions, lettres d'information etc.) du système de communication numérique du NPNRU.

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
CUD - Co-construction du projet/Histoire et mémoire des quartiers	C0684-14-0002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DE DUNKERQUE	580 000,00 €	39,66%	230 000,00 €	04/07/2019

- L'accompagnement des ménages

  - Les actions et les missions d'accompagnement des ménages

Sans objet.

  - Le relogement des ménages avec minoration de loyer

A l'échelle de l'agglomération, 40 % des relogements sont prévus dans le neuf ou dans le conventionné de moins de 5 ans.

Au regard :

- Des niveaux de loyer pratiqués sur l'agglomération dans le neuf et le conventionné depuis moins de 5 ans,
- D'un examen réalisé par chacun des bailleurs démolisseurs du reste à vivre actuel des ménages résidents dans les logements prévus à la démolition, dont le niveau pourrait constituer un obstacle à leur accès à un logement neuf dans le cadre du relogement,

Les partenaires du relogement se sont entendus sur un volume d'appel à minoration de loyer comme suit :

Libellé précis de l'opération générant le relogement	IDTOP de l'opération générant le relogement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de ménages à reloger	Dont nombre estimatif de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer permettant le financement
SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées ABCDE (121LLS)	C684-21-0004	HABITAT DU NORD SA D HLM	133	28	C0684-15-0017
SPSM - Démolition JEAN BART Entrées EFG NOTU (146LLS)	C684-21-0008	HABITAT DU NORD SA D HLM	148	47	C0684-15-0017
SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées JKLM (122LLS)	C684-21-0009	HABITAT DU NORD SA D HLM	147	31	C0684-15-0017
SPSM-Requalification PETIT JEAN BART Entrées ABCHIJLM (120LLS)	C684-33-0010	HABITAT DU NORD SA D HLM	120	19	C0684-15-0017

SPSM-Requalification PETIT JEAN BART Entrées DK (30LLS)	C684-33-0012	HABITAT DU NORD SA D HLM	30	5	C0684-15-0017
SPSM-Requalification PETIT JEAN BART Entrées PQ (69LLS)	C684-33-0014	HABITAT DU NORD SA D HLM	69	12	C0684-15-0017
GS - Démolition - Delacroix (60 LLS)	C0684-21-0069	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	54	12	C0684-15-000071
GS - Démolition - Latour - (60 LLS)	C0684-21-0070	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	62	12	C0684-15-000071
GS - Démolition - Lejeune (60 LLS)	C0684-21-0068	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	59	-	C0684-15-000071
TCV - Démolition 1 2 3 4 et 5 Place Troyat (93 LLS)	C0684-21-0062	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	95	24	C0684-15-000071
TCV - Démolition 1, 2 et 3 Place Pagnol (68 LLS)	C0684-21-0064	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	53	12	C0684-15-000071
DK BV – Démolition- Gambetta (58LLS)	C0684-21-0036	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	46	9	C0684-15-0055
DK BV – Démolition- Creuse (60LLS)	C0684-21-0037	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	60	10	C0684-15-0055
DK IJ – Démolition- Bélandre et Chalutiers (62LLS)	C0684-21-0039	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	62	10	C0684-15-0055
DK IJ – Démolition- Bateliers, Chalands, Péniches (110LLS)	C0684-21-0040	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	99	16	C0684-15-0055
DK IJ – Démolition – Foyer Travailleurs Migrants – Batellerie ADOMA (143 LLS)	C0684-21-0041	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D	14	8	C0684-15-0055

		HABITATION A LOYER MODERE			

Libellé précis	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer	Localisation : QPV ou EPCI de rattachement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages par typologie			Montant prévisionnel de l'indemnité	Date de prise en compte des dépenses
				T1/ T2T2	T3	T4/ T5/ +		
Relogement 109 ménages avec minoration de loyer - PARTENORD	C0684-15-0071	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	28	52	29	600 000,00 €	04/07/2019
SPSM - Relogement 142 ménages avec minoration de loyer - HDN	C0684-15-0017	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	27	65	50	844 000,00 €	04/07/2019
DK - Relogement 53 ménages avec minoration de Loyer - Flandres Opale Habitat	C0684-15-0055	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	14	32	7	276 000,00 €	04/07/2019

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

- La conduite du projet de renouvellement urbain

  - Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Poste	Protocole	ETP	Description	Ventilation par projet
Directeur de projet	OUI	1 poste à temps plein	Pilotage et coordination du NPNRU à l'échelle de l'agglomération. Pilotage et animation transversale des enjeux liés à la diversification Pilotage du dispositif de suivi évaluation du NPNRU.	40% QIN Saint-Pol-sur-Mer -sur-Mer 20% QIN Grande-Synthe 20% QIR Dunkerque 20% QIR Téteghem-Coudekerque-Village
Chef de projet	OUI	1 poste à temps	Pilotage des projets urbains :	70% QIN Saint-Pol-sur-Mer -sur-Mer 30% QIN Grande-Synthe

Poste	Protocole	ETP	Description	Ventilation par projet
		plein et 2 postes à mi-temps	- 1 poste sur les QIN Grande-Synthe (30%) et Saint-Pol-sur-Mer (70%) ; - ½ poste sur le QIR Dunkerque ; - ½ poste sur le QIR Téteghem-Coudekerque-Village.	50% QIR Dunkerque 50% QIR Téteghem-Coudekerque-Village
Chargé de mission GUP et concertation	NON	1 poste à mi-temps	Animation et coordination transversale du dispositif Maison des Projets et de la Charte intercommunale de la GUSP dans les projets NPNRU	40% QIN Saint-Pol-sur-Mer -sur-Mer 20% QIN Grande-Synthe 20% QIR Dunkerque 20% QIR Téteghem-Coudekerque-Village
Chargé de mission Développement économique	NON	1 poste à mi-temps	Coordination transversale des projets de développement économique dans les quartiers NPNRU et animation du réseau d'acteurs économiques impliqué dans la mise en œuvre du NPNRU	40% QIN Saint-Pol-sur-Mer -sur-Mer 20% QIN Grande-Synthe 20% QIR Dunkerque 20% QIR Téteghem-Coudekerque-Village
Coordinateur relogement	NON	1 poste à temps plein	Pilotage de la stratégie et du dispositif de relogement et animation de l'équipe de médiateurs relogement	Financé dans cadre forfaits relogement.
Médiateurs relogement	NON	4 postes à temps et 5 postes à mi-temps en configuration maximale	Accompagnement social des ménages relogés Coordination des acteurs du relogement	Financé dans cadre forfaits relogement
Coordinateur NPNRU DUNKERQUE	OUI	1 poste à mi-temps	Coordination interne à la commune pour la mise en œuvre du NPNRU à l'échelle communale, notamment en matière de relogement, de GUP, de participation, d'aménagement et de maîtrise d'ouvrage équipement.	100% QIR Dunkerque
Coordinateur NPNRU SAINT-POL-SUR-MER -SUR-MER	OUI	1 poste à mi-temps	Coordination interne à la commune pour la mise en œuvre du NPNRU à l'échelle communale, notamment en matière de relogement, de GUSP, de participation, de stratégie éducative et scolaire et de développement économique.	100% QIN Saint-Pol-sur-Mer -sur-Mer
Coordinateur NPNRU GRANDE-SYNTHE	OUI	1 poste à mi-temps durant toute la convention	Coordination interne à la commune pour la mise en œuvre du NPNRU à l'échelle communale, notamment en matière de relogement, de GUSP, de participation et d'aménagement.	100% QIN Grande-Synthe
Coordinateur NPNRU TETEGHEM	OUI	1 poste à mi-temps durant toute la convention	Coordination interne à la commune pour la mise en œuvre du NPNRU à l'échelle communale, notamment en matière de relogement, de GUSP, de participation et d'aménagement.	100% QIR Téteghem-Coudekerque-Village

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
CUD-Conduite de projet	C0684-14-0005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DE DUNKERQUE	3 336 250,00 €	50,00%	1 668 125,00 €	04/07/2019
DK – Conduite de projet	C0684-14-0026	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	COMMUNE DE DUNKERQUE	403 750,00 €	50,00%	201 875,00 €	04/07/2019
GS – Conduite de projet	C0684-14-0094	59271 Grande-Synthe 6059064 Albeck - Europe - Moulin	COMMUNE DE GRANDE SYNTHE	403 750,00 €	50,00%	201 875,00 €	04/07/2019
TCV – Conduite de projet	C0684-14-0086	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	COMMUNE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	403 750,00 €	50,00%	201 875,00 €	04/07/2019
SPSM – Conduite de projet	C0684-14-0090	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	403 750,00 €	50,00%	201 875,00 €	04/07/2019

- Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

Objet	Description
Mission d'AMO et d'OPCU – OPC-IC	<u>Mission confiée à un prestataire externe</u> - Assistance au pilotage technique et financier par la coordination de l'ensemble des opérations du programme (planning, gestion des interfaces, analyse des risques opérationnels) – YC reconstitution ; - Préparation des COTECH et COPIL des 4 projets ; - Appui à l'organisation et à la passation des marchés et des concessions d'aménagement ; - Assistance en ingénierie réglementaire ; - Appui à la mise en place du dispositif d'évaluation du NPNRU et d'une base SIG de suivi du NPNRU, en lien avec la mission Observatoire et suivi évaluation de l'AGUR (plans de recollement) ;

Objet	Description
	- Appui à la préparation des états annuels d'avancement du NPNRU et collecte, consolidation et traitement de l'ensemble des données d'avancement sur la base des intrants Observatoire AGUR / équipe relogement / CCAS / PLIE, bailleurs, collectivités etc. - OPC-IC : coordination entre opérateurs et entre maîtrises d'œuvre et mise en place d'outils spécifiques dédiés à des sites identifiés comme complexes.
Mission d'architecte-conseil	Mission confiée à un prestataire externe - Appui à la programmation habitat et équipement ; - Réalisation des fiches de lots sur l'ensemble des opérations ; - Suivi, adaptation et opérationnalité des plans de référence ; - Expertise et suivi de la qualité urbaine des projets de construction, réhabilitation, résidentialisation ; - Définition des conditions d'insertion urbaines, architecturales et paysagères des projets de construction ; - Assistance à la consultation pour les opérations de promotion immobilière (co-animation avec la maîtrise d'ouvrage des consultations avec les acteurs de la promotion en amont de l'élaboration des fiches de lot, appui à la rédaction et à l'analyse des appels à projet) 2 architectes conseils seront mobilisés, sur un lot regroupant Tétéghem et Grande Synthe, et un autre Dunkerque et Saint Pol sur Mer.
Mission Observatoire et suivi-évaluation	Mission confiée à l'AGUR 1/ **Poursuite de la réalisation et de l'actualisation des plans de recollement** pour les différentes échelles de projet pour le suivi de l'évolution de la mise en œuvre des projets en prévision des revues annuelles de projets et cartographies thématiques économiques et sociales, la contextualisation spatiale de l'évolution des quartiers dans leur environnement et le suivi spatial des dynamiques de reconstitution et de relogement à l'échelle de l'agglomération. Ces plans de recollement serviront de base à l'élaboration d'une base de données SIG partagée pour le suivi du NPNRU. 2/ **Co-élaboration et animation du dispositif de suivi-évaluation du NPNRU avec la CUD et son prestataire assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition des indicateurs et cibles des objectifs du NPNRU** sur les thématiques et enjeux d'analyse suivants : • l'occupation, le peuplement et premiers éléments d'impact sur les quartiers des projets NPNRU ; • l'analyse et le suivi évaluation du relogement, via l'exploitation des données d'enquête sociale pré- et post-relogement; • l'analyse et le suivi évaluation de la qualité, des usages et du fonctionnement des espaces publics dans les quartiers NPNRU; • le suivi et l'analyse des transformations du tissu tertiaire et commercial des quartiers; • suivi de l'évolution des marchés sociaux et privé de l'habitat à l'échelle de la CUD et des périmètres de projet NPNRU ; • le suivi évaluation du fonctionnement des équipements publics (fréquentation, insertion urbaine et sociale, peuplement des écoles).
Mission d'appui à la diversification	Mission confiée à un prestataire externe *(possiblement mandat à la Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois - SPAD)* En articulation avec la mission d'architecte conseil : - Actualisation du positionnement des quartiers sur le marché de l'habitat, sur la base des données de l'Observatoire AGUR, des rencontres avec les opérateurs immobiliers, de l'analyse de territoires concurrents - Ciblage des ménages susceptibles d'emménager dans les quartiers renouvelés en développant une approche segmentée des besoins

Objet	Description
	- Appui à l'animation de la concertation avec les acteurs de la filière construction et les promoteurs à l'échelle de l'agglomération, sur les enjeux de formation / de réponse aux enjeux environnementaux et énergétique / de commercialisation ; - Appui au dimensionnement et à la mise en place des programmations innovantes (habitat évolutif, habitat auto-construit, SCIAPP) - Appui à la commercialisation des lots à bâtir (cadrage prix, temporalité, méthode de consultation).

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
CUD-Etudes et expertise, suivi et évaluation du projet	C0684-14-0003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DE DUNKERQUE	1 465 000,00 €	50,00%	732 500,00 €	04/07/2019

- La coordination interne des organismes HLM

Sans objet

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

- La démolition de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DK - Démolition Foyer des Salines (52 LLS)	C0684-21-0067	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	2 296 387,46 €	80,00%	1 837 109,97 €	04/07/2019
DK BV - Démolition - Creuse (60LLS)	C0684-21-0037	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	1 714 362,15 €	80,00%	1 371 489,72 €	04/07/2019
DK BV- Démolition-Gambetta (58LLS)	C00684-21-0036	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	1 303 643,83 €	80,00%	1 042 915,06 €	04/07/2019
DK IJ - Démolition - Bélandres, Chalutiers (62 LLS)	C0684-21-0039	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	2 629 228,43 €	80,00%	2 103 382,74 €	04/07/2019
DK IJ - Démolition - Bateliers,Chalands, Péniches - (110 LLS)	C00684-21-0040	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	3 546 719,56 €	80,00%	2 837 375,65 €	04/07/2019
DK IJ - Démolition - Foyer Travailleurs Migrants - Batellerie Adoma (143LLS)	C0684-21-0041	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	1 473 035,78 €	80,00%	1 178 428,62 €	04/07/2019
GS - Démolition - Delacroix (60 LLS)	C0684-21-0069	59271 Grande-Synthe 6059064 Albeck - Europe - Moulin	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	1 754 651,08 €	80,00%	1 403 720,86 €	04/07/2019

GS - Démolition - Latour - (60 LLS)	C0684-21-0070	59271 Grande-Synthe 6059064 Albeck - Europe - Moulin	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	1 752 334,00 €	80,00%	1 401 867,20 €	04/07/2019
GS - Démolition - Lejeune (60 LLS)	C0684-21-0068	59271 Grande-Synthe 6059064 Albeck - Europe - Moulin	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	1 768 497,00 €	80,00%	1 414 797,60 €	23/01/2018
SPSM - Démolition - Dahlias (30LLS)	C0684-21-0038	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	639 852,61 €	80,00%	511 882,09 €	04/07/2019
SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées ABCDE (121LLS)	C0684-21-0004	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	3 594 889,30 €	90,00%	3 235 400,37 €	04/07/2019
SPSM - Démolition JEAN BART Entrées EFG NOTU (146LLS)	C0684-21-0008	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	4 183 575,80 €	90,00%	3 765 218,22 €	04/07/2019
SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées JKLM (122LLS)	C0684-21-0009	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	3 792 156,60 €	90,00%	3 412 940,94 €	04/07/2019
TCV - Démolition 1 2 3 4 6 et 8 rue Troyat (98 LLS)	C0684-21-0061	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	4 476 705,79 €	80,00%	3 581 364,63 €	04/07/2019
TCV - Démolition 1 2 3 4 et 5 Place Troyat (93 LLS)	C0684-21-0062	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	4 828 793,43 €	80,00%	3 863 034,74 €	04/07/2019
TCV - Démolition 1, 2 et 3 Place Pagnol (68 LLS)	C0684-21-0064	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	3 296 828,00 €	80,00%	2 637 462,40 €	04/07/2019
TCV - Démolition 1 et 32 rue Pagnol (12 LLS)	C0684-21-0065	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	537 375,00 €	80,00%	429 900,00 €	04/07/2019

TCV - Démolition 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Pagnol (94 LLS)	C0684-21-0066	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	4 566 848,41 €	80,00%	3 653 478,73 €	04/07/2019

- Le recyclage de copropriété dégradées

Sans objet

- Le recyclage de l'habitat ancien dégradé

Sans objet

- L'aménagement d'ensemble

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DK BV- Aménagement - secteurs Banc Vert	C684-24-0063	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	CU DE DUNKERQUE	4 040 215,08 €	35,00%	1 414 075,28 €	04/07/2019
DK IJ- Aménagement - secteurs Ile Jeanty	C684-24-0058	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	CU DE DUNKERQUE	4 531 968,77 €	35,00%	1 586 189,07 €	04/07/2019
GS - Aménagement secteur Ilot des peintres	C684-24-0082	59271 Grande-Synthe 6059064 Albeck - Europe - Moulin	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION DU DUNKERQUOIS	5 074 407,19 €	35,00%	1 776 042,52 €	04/07/2019
SPSM - Aménagement secteur Cité des Cheminots / Jean Bart Guynemer	C684-24-0107	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION DU DUNKERQUOIS	17 087 158,73 €	35,00%	5 980 505,56 €	04/07/2019
SPSM - Aménagement secteur Cité Liberté	C684-24-0109	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION DU DUNKERQUOIS	3 611 376,23 €	35,00%	1 263 981,68 €	04/07/2019

TCV – Aménagement d'ensemble Téteghem	C684-24-0060	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION DU DUNKERQUOIS	11 460 003,45 €	35,00%	4 011 001,21 €	04/07/2019

- La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)

La répartition prévisionnelle de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans les 4 communes NPNRU	Dont hors-QPV et hors des 4 communes	Dont en QPV Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	383	143	70	170	4
PLUS AA					
Total PLUS	*383*	*143*	*70*	*170*	*4*
% PLUS sur le total programmation	36,03%	13,45%	6,59%	15,99%	
PLAI neuf	678	320	195	163	4
PLAI AA	2			2	4
Total PLAI	*680*	*320*	*195*	*165*	*4*
% PLAI sur le total programmation	63,97%	30,10%	18,34%	15,52%	
Total programmation	***1063***	***463***	***265***	***335***	***4***

Seule une partie de cette programmation est précisément identifiée, comme suit :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans les 4 communes NPNRU	Dont hors-QPV et hors des 4 communes	Dont en QPV Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	190	80	72	38	4
PLUS AA					
Total PLUS	*190*	*80*	*72*	*38*	*4*
% PLUS sur le total programmation	17,87%	7,53%	6,77%	3,57%	

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans les 4 communes NPNRU	Dont hors-QPV et hors des 4 communes	Dont en QPV Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLAI neuf	367	177	110	80	4
PLAI AA	2			2	4
Total PLAI	*369*	*177*	*110*	*82*	*4*
% PLAI sur le total programmation	34,71%	16,65%	10,35%	7,71%	
Total programmation	***559***	***257***	***182***	***120***	***4***

La programmation restant à localiser précisément est ventilée comme suit :

Maîtrise d'ouvrage bailleurs	**Nombre total LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU**	**PLAI NEUF**	**PLUS NEUF**
FLANDRE OPALE HABITAT	149	88	61
HABITAT DU NORD SA D HLM	115	75	40
PARTENORD HABITAT	240	148	92

Ces logements sociaux seront reconstitués dans le cadre d'opérations mixtes, identifiées pour une grande partie à ce jour dans le cadre de l'inventaire des sites de reconstitution détaillé à l'article 4.3.

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier	
DK-Construction Pension de Famille 30 LLS(PLAI)-en QPV	C0684-31-0001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	ADOMA	PLUS					04/07/2019
				PLAI	30	237 000,00 €	189 000,00 €	426 000,00 €	
				total	30	237 000,00 €	189 000,00 €	426 000,00 €	

SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI) - EN QPV	C0684-31-0006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DE DUNKERQUE	PLUS					04/07/2019
				PLAI	2	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €	
				total	2	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €	
DK - Construction Résidence sociale 45 LLS (PLAI) - hors QPV	C0684-31-0007	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	ADOMA	PLUS					04/07/2019
				PLAI	45	441 000,00 €	351 000,00 €	792 000,00 €	
				total	45	441 000,00 €	351 000,00 €	792 000,00 €	
DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS (14PLUS/21PLAI) - hors QPV	C0684-31-0042	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	14	93 800,00 €		93 800,00 €	04/07/2019
				PLAI	21	165 900,00 €	132 300,00 €	298 200,00 €	
				total	35	259 700,00 €	132 300,00 €	392 000,00 €	
DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution 118 LLS (40PLUS/78PLAI) - hors QPV	C0684-31-0053	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	40	492 000,00 €		492 000,00 €	04/07/2019
				PLAI	78	764 400,00 €	608 400,00 €	1 372 800,00 €	
				total	118	1 256 400,00 €	608 400,00 €	1 864 800,00 €	
DK - GFP - Construction 9 LLS (4PLUS/5PLAI) - hors QPV	C0684-31-0043	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	04/07/2019
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €	
				total	9	98 200,00 €	39 000,00 €	137 200,00 €	
			FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	04/07/2019

DK - GFP - Construction 15 LLS (5PLUS/10PLAI) - hors QPV	C0684-31-0044	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	15	159 500,00 €	78 000,00 €	237 500,00 €	
DK - GFP - Construction 10 LLS (6PLUS/4PLAI) - hors QPV	C0684-31-0029	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	04/07/2019
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	
				total	10	113 000,00 €	31 200,00 €	144 200,00 €	
DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS (3PLUS/2PLAI) - hors QPV	C0684-31-0048	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	3	20 100,00 €		20 100,00 €	04/07/2019
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €	
				total	5	35 900,00 €	12 600,00 €	48 500,00 €	
GS-TCV-Construction 19 LLS (19 PLAI)-hors QPV	C0684-31-0073	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS					04/07/2019
				PLAI	19	150 100,00 €	119 700,00 €	269 800,00 €	
				total	19	150 100,00 €	119 700,00 €	269 800,00 €	
GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS (PLAI) - hors QPV	C0684-31-0072	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS					04/07/2019
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
GS- Macro FAT PARTENORD- Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - hors QPV	C0684-31-0074	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS					04/07/2019
				PLAI	32	313 600,00 €	249 600 €	563 200,00 €	

				total	32	313 600,00 €	249 600 €	563 200,00 €	
GS-Construction 29 LLS (16 PLUS/13 PLAI) - hors QPV	C0684-31-0099	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €	04/07/2019
				PLAI	13	127 400,00 €	101 400,00 €	228 800,00 €	
				total	29	324 200,00 €	101 400,00 €	425 600,00 €	
GS-Macro FAT PARTENORD - Reconstitution 54 LLS (34PLUS/20PLAI) - en QPV	C0684-31-0096	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	34	227 800,00 €		227 800,00 €	04/07/2019
				PLAI	20	158 000,00 €	126 000,00 €	284 000,00 €	
				total	54	385 800,00 €	126 000,00 €	511 800,00 €	
GS-GFP-Construction 7 LLS(3 PLUS/4 PLAI) - hors QPV	C0684-31-0098	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	04/07/2019
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	
				total	7	76 100,00 €	31 200,00 €	107 300,00 €	
GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS (4PLUS/4 PLAI)-hors QPV	C0684-31-0097	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	04/07/2019
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	
				total	8	88 400,00 €	31 200,00 €	119 600,00 €	
SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) - en QPV	C0684-31-0111	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	ARELI	PLUS					04/07/2019
				PLAI	24	189 600,00 €	151 200,00 €	340 800,00 €	
				total	24	189 600,00 €	151 200,00 €	340 800,00 €	

SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI) - hors QPV	C0684-31-0049	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	04/07/2019
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €	
				total	15	162 000,00 €	70 200,00 €	232 200,00 €	
SPSM - BOURBOURG - Construction 12 LLS (7PLUS/5PLAI) - hors QPV »	C0684-31-0052	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	7	46 900,00 €		46 900,00 €	04/07/2019
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €	
				total	12	86 400,00 €	31 500,00 €	117 900,00 €	
SPSM - CLG - Béguinage 14 LLS (4PLUS/10PLAI) - hors QPV	C0684-31-0031	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	04/07/2019
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	14	147 200,00 €	78 000,00 €	225 200,00 €	
SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution 66 LLS (PLAI) - hors QPV	C0684-31-0019	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS					04/07/2019
				PLAI	66	646 800,00 €	514 800,00 €	1 161 600,00 €	
				total	66	646 800,00 €	514 800,00 €	1 161 600,00 €	
SPSM - DK - Construction 13 LLS (2PLUS/11PLAI) - hors QPV	C0684-31-0023	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	04/07/2019
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €	
				total	13	132 400,00 €	85 800,00 €	218 200,00 €	
	C0684-31-0024		HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	04/07/2019

SPSM - DK - Construction 19 LLS (4PLUS/15PLAI) - hors QPV		66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)		PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €	
				total	19	196 200,00 €	117 000,00 €	313 200,00 €	
SPSM - DK - Construction 10 LLS (6PLUS/4PLAI) - hors QPV	C0684-31-0020	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	04/07/2019
				total	10	113 000,00 €	31 200,00 €	144 200,00 €	
SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) - hors QPV	C0684-31-0021	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS					
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €	04/07/2019
				total	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €	
SPSM - DK - Construction 13 LLS (9PLUS/4PLAI) - hors QPV	C0684-31-0022	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	04/07/2019
				total	13	149 900,00 €	31 200,00 €	181 100,00 €	
SPSM - DK - Acquisition amélioration 15 LLS (9PLUS/6PLAI) - hors QPV	C0684-31-0025	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €	04/07/2019
				total	15	169 500,00 €	46 800,00 €	216 300,00 €	
SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en QPV	C0684-31-0028	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	10	67 000,00 €		67 000,00 €	
				PLAI					04/07/2019

				total	10	67 000,00 €		67 000,00 €	
SPSM - Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en QPV	C0684-31-0030	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	18	120 600,00 €		120 600,00 €	04/07/2019
				PLAI	12	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €	
				total	30	215 400,00 €	75 600,00 €	291 000,00 €	
SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors QPV	C0684-31-0027	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS					04/07/2019
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €	
				total	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €	
SPSM - Construction 16 LLS (10PLUS/6PLAI) - hors QPV	C0684-31-0032	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €	04/07/2019
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €	
				total	16	181 800,00 €	46 800,00 €	228 600,00 €	
SPSM - Béguinage 24 LLS (10PLUS/14PLAI) - en QPV	C0684-31-0034	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	10	67 000,00 €		67 000,00 €	04/07/2019
				PLAI	14	110 600,00 €	88 200,00 €	198 800,00 €	
				total	24	177 600,00 €	88 200,00 €	265 800,00 €	
SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS (40PLUS/10PLAI) - en QPV	C0684-31-0035	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	HABITAT DU NORD SA D HLM	PLUS	40	268 000,00 €		268 000,00 €	04/07/2019
				PLAI	10	79 000,00 €	63 000,00 €	142 000,00 €	
				total	50	347 000,00 €	63 000,00 €	410 000,00 €	

TCV- ARMBOUTS CAPPEL-Construction 16 LLS(8 PLUS/8PLAI)-hors QPV	C0684-31-0102	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	8	53 600,00 €		53 600,00 €	04/07/2019
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €	
				total	16	116 800,00 €	50 400,00 €	167 200,00 €	
TCV-BRAY DUNES-Construction 5 LLS (PLAI)-hors QPV	C0684-31-0103	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS					04/07/2019
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €	
				total	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €	
TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17 PLAI) - hors QPV	C0684-31-0110	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	18	120 600,00 €		120 600,00 €	04/07/2019
				PLAI	17	134 300,00 €	107 100,00 €	241 400,00 €	
				total	35	254 900,00 €	107 100,00 €	362 000,00 €	
TCV-Macro FAT PARTENORD - Reconstitution 44 LLS (PLAI) - hors QPV	C0684-31-0105	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS					04/07/2019
				PLAI	44	431 200,00 €	343 200,00 €	774 400,00 €	
				total	44	431 200,00 €	343 200,00 €	774 400,00 €	
TCV-Macro FAT PARTENORD - Reconstitution 111 LLS (58PLUS/53PLAI) - en QPV	C0684-31-0104	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	58	388 600,00 €		388 600,00 €	04/07/2019
				PLAI	53	418 700,00 €	333 900,00 €	752 600,00 €	
				total	111	807 300,00 €	333 900,00 €	1 141 200,00 €	
	C0684-31-0101			PLUS	5	33 500,00 €		33 500,00 €	04/07/2019

TCV-BRAY DUNES-Construction 10 LLS neufs (5 PLUS/5 PLAI)-hors QPV		66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €	
				total	10	73 000,00 €	31 500,00 €	104 500,00 €	
TCV-BRAY DUNES-Construction 11 LLS(4 PLUS/7 PLAI)-hors QPV	C0684-31-0100	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	04/07/2019
				PLAI	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €	
				total	11	82 100,00 €	44 100,00 €	126 200,00 €	
GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction 18 LLS (5 PLUS/13 PLAI) - hors QPV	C0684-31-0108	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	04/07/2019
				PLAI	13	127 400,00 €	101 400,00 €	228 800,00 €	
				total	18	188 900,00 €	101 400,00 €	290 300,00 €	
GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS (PLAI) - hors QPV	C0684-31-0106	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS					04/07/2019
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution 31 LLS (21PLUS/10PLAI) - hors QPV	C0684-31-0054	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	PLUS	21	258 300,00 €		258 300,00 €	04/07/2019
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	

				total	31	356 300,00 €	78 000,00 €	434 300,00 €	

- La production d'une offre de logement temporaire

Sans objet

- La requalification de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
GS - Réhabilitation bât. Rubens 21 LLS	C0684-33-0075	59271 Grande-Synthe 6059064 Albeck - Europe - Moulin	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	prêt bonifié	1 260 000,09 €		volume de prêt bonifié	546 000,03 €	04/07/2019
				subvention	1 050 000,09 €	20,00%	Subvention	210 000,02 €	
							Total concours financier	756 000,05€	
SPSM - Réhabilitation bât. Lys 36 LLS	C0684-33-0076	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	prêt bonifié	2 047 379,10 €		volume de prêt bonifié	886 189,32 €	04/07/2019
				subvention	1 711 190,72 €	20,00%	Subvention	342 238,14 €	
							Total concours financier	1 228 427,46 €	
SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart 120 LLS - Entrées ABCHIJLM	C0684-33-0010	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	prêt bonifié	8 643 093,40 €		volume de prêt bonifié	3 697 237,36 €	04/07/2019
				subvention	7 443 093,40 €	20,00%	Subvention	1 488 618,68 €	
							Total concours financier	5 185 856,04 €	
SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart 30 LLS - Entrées DK	C0684-33-0012	59183 Dunkerque 6059061 Saint	HABITAT DU NORD SA D HLM	prêt bonifié	2 159 708,10 €		volume de prêt bonifié	907 883,24 €	04/07/2019
				subvention	1 939 708,10 €	20,00%	Subvention	387 941,62 €	

		Pol Sur Mer Quartiers Ouest					Total concours financier	1 295 824,86 €	
SPSM - Réhabilitation bât. Guynemer 106 LLS - Entrées FGHI	C0684-33-0013	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	prêt bonifié	6 283 563,90 €		volume de prêt bonifié	2 725 425,56 €	04/07/2019
				subvention	5 223 563,90 €	20,00%	Subvention	1 044 712,78 €	
							Total concours financier	3 770 138,34 €	
SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 69 LLS - Entrées PQ	C0684-33-0014	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	prêt bonifié	4 903 307,33 €		volume de prêt bonifié	2 099 322,93 €	04/07/2019
				subvention	4 213 307,33 €	20,00%	Subvention	842 661,47 €	
							Total concours financier	2 941 984,40 €	
SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 55 LLS - Entrées RS	C0684-33-0015	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	prêt bonifié	3 521 863,11 €		volume de prêt bonifié	1 518 745,25 €	04/07/2019
				subvention	2 971 863,11 €	20,00%	Subvention	594 372,62 €	
							Total concours financier	2 113 117,87 €	
SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 128 LLS - Entrées ZXYVW	C0684-33-0016	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	prêt bonifié	4 997 994,98 €		volume de prêt bonifié	2 626 997,49 €	04/07/2019
				subvention	3 717 994,98 €	10,00%	Subvention	371 799,50 €	
							Total concours financier	2 998 796,99 €	
SPSM - Requalification - Cité des Cheminots Square Delvallez (12 LLS)	C0684-33-0093	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	CU DE DUNKERQUE	prêt bonifié	959 500,00 €		volume de prêt bonifié	491 750,00 €	04/07/2019
				subvention	839 500,00 €	10,00%	Subvention	83 950,00 €	
							Total concours financier	575 700,00 €	
SPSM - Réhabilitation bât. Violette 18 LLS	C0684-33-0077	59183 Dunkerque 6059061 Saint	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	prêt bonifié	937 181,55 €		volume de prêt bonifié	412 797,88 €	04/07/2019
				subvention	747 555,25 €	20,00%	Subvention	149 511,05 €	

		Pol Sur Mer Quartiers Ouest			Total concours financier	562 308,93 €	

- La résidentialisation de logements
  - La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DK - Résidentialisation bât. Carnot 43 LLS	C0684-34-0078	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	688 850,00 €	40,00%	275 540,00 €	04/07/2019
GS - Résidentialisation Rubens 40 LLS	C0684-34-0079	59271 Grande-Synthe 6059064 Albeck - Europe - Moulin	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	385 874,00 €	40,00%	154 349,60 €	04/07/2019
TCV- Résidentialisation bât. Moréas / Claudel 52 LLS	C0684-34-0081	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	358 800,00 €	40,00%	143 520,00 €	04/07/2019
SPSM - Résidentialisation bât. Jean Bart/Guynemer 508 LLS	C0684-34-0018	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	HABITAT DU NORD SA D HLM	7 642 382,93 €	40,00%	3 056 953,17 €	04/07/2019
SPSM - Résidentialisation bât. Lys/Violette 54 LLS	C0684-34-0080	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	373 056,00 €	40,00%	149 222,40 €	04/07/2019

  - La résidentialisation de copropriétés dégradées

Sans objet.

- Les actions de portage massif en copropriété dégradée

Sans objet.

- La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrites dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.

Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le … entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain …, l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,

- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).

- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de … €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DK - Accession à la propriété - 30 logements	C0684-36-0045	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	CU DE DUNKERQUE	- - -	- - -	300 000,00 €	04/07/2019
GS - Accession à la propriété - 55 logements	C0684-36-0046	59271 Grande-Synthe 6059064 Albeck - Europe - Moulin	CU DE DUNKERQUE	- - -	- - -	550 000,00 €	04/07/2019

SPSM - Accession à la propriété 50 logements - 10000	C0684-36-0047	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	CU DE DUNKERQUE	- - -	- - -	500 000,00 €	04/07/2019
TCV - Accession à la propriété 15 logements	C0684-36-0056	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	CU DE DUNKERQUE	- - -	- - -	150 000,00 €	04/07/2019
SPSM - Accession à la propriété 15 logements - 15000	C0684-36-0059	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	CU DE DUNKERQUE	- - -	- - -	225 000,00 €	04/07/2019

- La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
DK -Création Equipement mutualisé (goupe scolaire et maison de quartier)	C0684-37-0033	59183 Dunkerque 6059062 Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	COMMUNE DE DUNKERQUE	11 584 399,00 €	40,00%	4 633 759,60 €	04/07/2019
SPSM - Création d'un groupe scolaire	C0684-37-0084	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	5 718 240,83 €	40,00%	2 287 296,33 €	04/07/2019
SPSM - Création Maison de l'emploi	C0684-37-0087	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	1 348 106,88 €	35,00%	471 837,41 €	04/07/2019
SPSM - Création équipement mutualisé (maison des services et des associations, halte garderie)	C0684-37-0085	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	2 254 253,00 €	35,00%	788 988,55 €	04/07/2019
SPSM - Création d'un pôle sportif	C0684-37-0083	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	2 084 647,00 €	35,00%	729 626,45 €	04/07/2019

TCV -Création d'un groupe scolaire	C0684-37-0088	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	COMMUNE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	6 425 896,00 €	15,00%	963 884,40 €	04/07/2019
TCV - Création d'une salle de sport	C0684-37-0095	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	COMMUNE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	4 953 729,07 €	15,00%	743 059,36 €	04/07/2019

- La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
SPSM - construction de locaux commerciaux	C0684-38-0092	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	CU DE DUNKERQUE	877 360,00 €	35,00%	307 076,00 €	04/07/2019
SPSM - construction d'un Médicentre	C0684-38-0112	59183 Dunkerque 6059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	CU DE DUNKERQUE	2 528 258,56 €	15,00%	379 238,78 €	04/07/2019
TCV - construction de locaux commerciaux	C0684-38-0091	59588 Téteghem-Coudekerque-Village 6059065 Degroote	CU DE DUNKERQUE	1 114 825,00 €	10,00%	111 482,50 €	04/07/2019

Article 9.1.2 Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Le tableau ci-dessous reprend en synthèse l'ensemble des opérations bénéficiant d'une majoration des aides de l'Agence au regard de leur caractère d'excellence. Il permet de récapituler les majorations intégrées dans l'article 9.1.1 et de préciser les objectifs fixés.

Libellé, nature et IDTOP de l'opération	Taux de subvention (ou montant de l'aide forfaitaire de la subvention ANRU prévisionnelle) avant majoration pour caractère d'excellence	Taux de subvention majoré (ou montant de l'aide forfaitaire de la subvention ANRU prévisionnelle majoré) pour caractère d'excellence	Eléments de contexte et de programme en matière d'excellence sociale, économique, environnementale ou organisationnel	Cibles et indicateurs
TETEGHEM - 37-EQUIPEMENTS - TCV - Equipement public - Création d'une salle de sport C0684-37-0095	*10%*	*15%*	Performance energétique BBC voire passive Developpement d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des équipements en alimentation d'une boucle d'auto-consommation collective sur le quartier Une programmation architecturale et pédagogique en mutualisation entre le groupe scolaire et la salle de sport, mais aussi avec le centre socio-culturel présent sur le quartier, autour du parc.	Performance environnementale Concertation et co-construction du programme architectural, pédagogique et social
TETEGHEM - 37-EQUIPEMENTS - TCV - Equipement public - Création d'un groupe scolaire C0684-37-0088	*10%*	*15%*		
DUNKERQUE - 37-EQUIPEMENTS - DK - Equipement public - Création d'un groupe scolaire (+maison de quartier) C0684-37-0033	*35%*	*40%*	désanctuariser l'école pour en faire un lieu de vie, d'ouverture, d'émancipation, de construction du citoyen, mettre en oeuvre les principes de la cité éducative - conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire, assurer la continuité éducative en dehors du temps scolaire, ouvrir le champ des possibles en impliquat et constituant une large communauté d'acteurs de l'éducation construire un équipement adapté au projet collectif de communauté éducative, construire un équipement trouvant sa place au titre d'une complémentarité avec l'offre existante à proximité,	Performance environnementale Concertation et co-construction du programme architectural et pédagogique

			imaginer cet équipement en prenant en compte les recommandations de l'ESSP au service d'un équipement durable pour tous.	
SAINT-POL-SUR-MER- 37-EQUIPEMENTS - SPSM - Equipement public - Création d'un groupe scolaire C0684-37-0084	*35%*	*40%*	Programmation architecturale en filière bois, performance energétique BBC voire passive Equipement numérique de l'école dans la continuité des pratiques pédagogiques d'ores et déjà développées entre l'Education Nationale et la commune de Saint Pol, (cablage en fibre optique, dotation de chaque salle de classe d'un vidéo-projecteur interactif et de tablettes) Ecole ouverte sur le quartier, avec un espace pour les parents, une cour de récréation, une salle de sport et des espaces de jeux utilisables et accessibles en dehors des temps scolaires aux habitants et associations du quartier ; En partenariat avec l'Education nationale, d'une offre pédagogique renforcée (langues, numérique etc.), qui contribuera à son attractivité pour les nouveaux résidents du quartier.	Performance environnementale Concertation et co-construction du programme architectural et pédagogique

Les objectifs fixés pour ces opérations sont rappelés dans la fiche descriptive de chaque opération concernée annexée à la présente convention pluriannuelle.

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la région (ou du département) notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signée entre l'ANRU et la région (ou le département)

Sans objet

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

Sans objet

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C6. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après :

Objet	Coût HT	Durée	Description	Financement Caisse des Dépôts
Mission d'AMO et d'OPCU – OPC-IC	600 000€	8 ans	Mission confiée à un prestataire externe - Assistance au pilotage technique et financier par la coordination de l'ensemble des opérations du programme (planning, gestion des interfaces, analyse des risques opérationnels) – YC reconstitution ; - Préparation des COTECH et COPIL des 4 projets ; - Appui à l'organisation et à la passation des marchés et des concessions d'aménagement ; - Assistance en ingénierie réglementaire ; - Appui à la mise en place du dispositif d'évaluation du NPNRU et d'une base SIG de suivi du NPNRU, en lien avec la mission Observatoire et suivi évaluation de l'AGUR (plans de recollement) ; - Appui à la préparation des états annuels d'avancement du NPNRU et collecte, consolidation et traitement de l'ensemble des données d'avancement sur la base des intrants Observatoire AGUR / équipe relogement / CCAS / PLIE, bailleurs, collectivités - OPC-IC : coordination entre opérateurs et entre maîtrises d'œuvre et mise en place d'outils spécifiques dédiés à des sites identifiés comme complexes.	450 000€ sur 5 ans (période reconductible)
AMO Economie	275 000€	8 ans	Mission confiée à un prestataire externe - Construction d'une démarche et une feuille de route « économie circulaire sur les opérations BTP du NPNRU » dans tout le	75 000€

Objet	Coût HT	Durée	Description	Financement Caisse des Dépôts
circulaire			temps des opérations du NPNRU (conception des opérations, organisation des travaux, modalités de réception et de gestion des aménagements et des constructions réalisés en utilisant des éco-matériaux) ; - Etude de la faisabilité technique, économique, opérationnelle pour toutes les actions du projet NPNRU de : - la mise en place de procédures de tri plus avancées que celles exigées par la réglementation (en cours et à venir), - l'instauration de circuits courts de recyclage (récupération des déchets de démolition pour les travaux d'aménagement et éventuellement de construction), - la réutilisation/réemploi d'éléments constructifs ou d'équipements des logements et équipements publics ; - étude de la faisabilité technique, économique, opérationnelle de l'utilisation dans l'ensemble des opérations NPNRU d'éco-matériaux issus de déchets BTP ou de toute filière de production de matériaux recyclés à impact carbone réduit, compte tenu : - des ressources et du potentiel du territoire ; - des niveaux de performance; - des contraintes induites par les calendriers NPNRU; - de la multiplicité des futurs constructeurs, dont certains (promotion privée) ne sont pas encore identifiés ;	(30%)
AMO Boucle d'autoconsommation collective	70 800€	5 ans	Accompagner la mise en œuvre d'un projet démonstrateur en énergie renouvelable dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Degroote. Ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour objectif d'affiner les hypothèses issues de l'étude de faisabilité de 2019 et de préciser le cadre technique, économique, juridique de l'opération, et d'accompagner son déploiement opérationnel. 1) Définition du périmètre technique de la boucle d'autoconsommation ; 2) Faisabilité économique et financière de l'opération ; 3) Appui juridique à la réalisation du projet. 4) Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet ; 5) Appui et conseil en matière de stratégie de communication et d'ouverture de la boucle d'autoconsommation.	35 400€ (50%)
Chargé de mission Développement économique et TRI	1 poste à mi-temps durant toute la convention		Coordination transversale des projets de développement économique dans les quartiers NPNRU et animation du réseau d'acteurs économiques impliqué dans la mise en œuvre du NPNRU Cf. fiche de poste en annexe 6.10	80 000€

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Sans objet

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

Sans objet

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA. Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.

- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, …

  Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 113 761 579,35 €, comprenant 88 234 930,29 € de subventions, et 25 526 649,06 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - 17 771 525 € de concours financiers prévisionnels, comprenant 8 157 225 € de subventions et 9 614 300 € de volumes de prêts portant à l'échelle de l'agglomération (multi-sites)
  - 39 548 203,68 € de concours financiers prévisionnels, comprenant 39 548 203,68 de subventions sur les quartiers d'intérêt régional, soit :
    - 19 058 140,71 € pour le QIR de Dunkerque et
    - 20 490 062,97 € pour le QIR de Téteghem-Coudekerque-Village
  - 56 441 850,67 € de concours financiers prévisionnels comprenant 40 529 501,61 € de subventions et 15 912 349,06 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national, soit :
    - 7 658 652,83 € comprenant 7 112 652,80 € de subventions et 546 000,03 € de volume de prêts portant sur le QIN de Grande Synthe,
    - 48 783 197,84 €, comprenant 32 416 848,81 € de subventions et 15 366 349,03 € de volume de prêts portant sur le QIN de Saint-Pol-sur-Mer.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 640 400 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse

des dépôts pour un montant prévisionnel de 107 536 310,11 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 11 355 500 € (délibération n°2021.00823 du 22 avril 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9. Ce montant comprend l'affectation déjà réalisée pour les études liées au protocole de préfiguration, à savoir 194 500 €.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8. Le montant des concours financiers du Protocole s'élève à 2.275.229,17€.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés par quartier concerné par la présente convention[2] :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
QP059061 – Saint-Pol-sur-Mer – Quartiers Ouest	33 416 848,81 €	15 366 349,03 €	48 783 197,84 €
QP059064 – Grande-Synthe – Albeck-Europe-Moulin	7 112 652,80 €	546 000,03 €	7 658 652,83 €
QP059062 – Dunkerque – Banc-Vert – Ile Jeanty-Carré de la Vieille – Jeu de Mail	19 058 140,71 €	-	19 058 140,71 €
QP059065 – Téteghem-Coudekerque-Village - Degroote	20 490 062,97 €	- €	20 490 062,97 €
Multi-site – Echelle Agglomération	8 157 225 €	9 614 300 €	17 771 525 €
Totaux :	88 234 930,29 €	25 526 649,06 €	113 761 579,35 €

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

[2] *Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C9.*

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.
Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – ANRU, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

Sans objet.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Article 11.5.1. Modalités d'attribution et de versement des subventions de la Région Hauts-de-France

Les modalités d'attribution et de versement des subventions régionales sont régies dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France en vigueur. Elles seront précisées dans les actes juridiques financiers relatifs à chaque opération financée par la Région.

Cette participation fera l'objet d'une affectation ultérieure au fur et à mesure de l'avancement des opérations fléchées par la Région selon l'échéancier prévu dans la présente convention et décrite dans la maquette financière.

La participation de la Région pourra être révisée selon l'évolution de l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations et l'évolution de l'engagement de chacun des partenaires signataires de la convention ; le cas échéant, elle fera l'objet d'avenants en Commission Permanente. L'abandon de l'une ou l'autre de ces opérations par son maître d'ouvrage libérera les sommes réservées et pourra bénéficier à une autre opération du projet global.

Ces opérations feront l'objet d'une instruction par les services régionaux au fur et à mesure de leur opérationnalité selon les modalités d'intervention fixées par la Région (délibérations n°20170046 du 2 février 2017 et n°20170731 du 29 juin 2017). Les dossiers de demande de subvention seront instruits sur la base des résultats d'appel d'offre afin de définir les modalités de calcul de la dépense subventionnable propre à chaque opération d'investissement dans la limite des crédits réservés, et sous réserve du budget annuel régional.

	Objet	Assiette HT	Pourcentage financement	Montant Financement	TOTAUX
Dunkerque – Quartier du Banc Vert	Equipement mutualisé Banc Vert	11 566 360 €	20%	2 377 417 €	
	Parc Banc Vert	1 303 162 €	20%	260 632 €	
	Aire de jeux îlot de la Ferme	249 470 €	20%	49 894 €	
Dunkerque – Quartier de l'Ile Jeanty	Parvis Lycée et restaurant d'application	2 121 000 €	20%	424 200 €	
	Plaine du Bunker	344 240 €	20%	68 848 €	
	Sous total				**3 180 991 €**

Téteghem-Coudekerque-Village – Quartier Degroote	Construction locaux commerciaux – entrée de quartier	2 252 909 €	29%	649 407 €	
	Pôle équipement (gymnase + groupe scolaire)	10 463 701 €	30%	3 218 370 €	
	Parc Téteghem	991 705 €	20%	198 341 €	
	Parvis Centre socio-éducatif et école	865 700 €	20%	173 140 €	
	Sous-total				**4 239 258 €**
Saint-Pol-sur-Mer – Quartiers Cité des Cheminots et Jean-Bart-Guynemer	Construction locaux commerciaux – rue de la République	1 126 000 €	20%	228 624 €	
	Requalification des 12 maisons autour du Square Delvallez	959 500 €	49%	470 155 €	
	Pôle équipement Victor Hugo	7 536 325 €	29%	2 184 032 €	
	Square Delvallez	1 576 800 €	20%	315 360 €	
	Parc public	701 055 €	20%	140 211 €	
	Extension place jean jaurès jusqu'aux commerces	714 825 €	20%	142 965 €	
Saint-Pol-sur-Mer – Cité Liberté	Place Liberté devant commerce reconfigurée	746 847 €	20%	149 361 €	
	Sous total				**3 630 708 €**
Grande Synthe – Ilot des Peintres	Rue Rigaud	1 270 005 €	10%	127 001 €	
	Square et mails centraux	1 775 423 €	10%	177 542 €	
	Sous total				**304 543 €**

Article 11.5.2. Modalités d'attribution et de versement des subventions de la Communauté Urbaine de Dunkerque

L'attribution et le versement des subventions de la Communauté urbaine de Dunkerque s'effectuent conformément aux modalités prévues par la délibération cadre adoptée le 20 décembre 2018 pour la période 2019 – 2029, et les éventuels avenants qui pourront intervenir.

Les montants de subvention communautaire sont des montants maximums prévisionnels susceptibles d'être revus en fonction des modalités et critères d'octroi des subventions communautaires en vigueur (selon la délibération en cours de validité) à la date du dépôt d'un dossier complet de demande de subvention auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les dossiers de demande de financement devront comprendre les pièces nécessaires à leur instruction.

Les versements des subventions s'effectueront selon les modalités décrites dans les conventions d'attribution de subvention signées relatives aux décisions du Président de la Communauté urbaine.

Article 11.5.3. Modalités d'attribution et de versement des subventions du Département du Nord

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé.

Les modalités de financement et de versement des aides du Département du Nord sont inscrites dans le cadre du Dispositif « Projets Territoriaux Structurants » (PTS).

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 8,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 7.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.
Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'ANRU.

En complément des points ci-dessus mentionnés les revues de projet donneront lieu à un état des lieux d'avancement des stratégies mises en œuvre sur les thématiques suivantes :

Suivi de la reconstitution de l'offre

La reconstitution de l'offre fera l'objet d'un suivi détaillé dans le cadre des revues de projet. Les principes de l'articulation de production en reconstitution de l'offre et de la production de droit commun seront exposés à cette occasion et il sera établi un bilan complet de la production réalisée et programmée sur la base des indications suivantes:
- volume de LLS produits, prévisions de production pour les années à venir (RO et droit commun)
- localisation géographique de l'offre neuve et contribution au rééquilibrage territorial
- caractéristiques en termes de produits (PLUS PLAI)
- caractéristiques en termes de typologies, qualification de l'offre et adéquation par rapport à la demande identifiée

Suivi détaillé de la conduite du relogement

La revue de projet donnera lieu à un point d'avancement du relogement sur la base d'un plan stratégique de relogement, reposant sur un travail d'identification du parc existant mobilisable pour les relogements. Cette démarche permettra tant de confirmer la faisabilité opérationnelle des relogements et leur rythme souhaité, que d'affiner les objectifs locaux de relogement. La mise en œuvre du plan stratégique de relogement sera présenté lors de chaque revue de projet.

Stratégie de diversification de l'offre d'habitat

La reconquête de l'attractivité résidentielle et l'accueil d'une population diversifiée dans les quartiers constituent la pierre angulaire du NPNRU. L'avancement de la stratégie de diversification de chaque projet sera exposé à partir d'une analyse des différents segments de la demande en travaillant finement sur les clientèles ciblées, typologies proposées, prix de sortie et phasage de commercialisation, en cohérence avec les préconisations des différentes missions d'études.

Stratégie de rééquilibrage social à l'échelle du QPV

Les revues de projet donneront lieu à un exposé des mesures prises en matière de rééquilibrage social et de politique d'attribution dans le parc social en lien avec les objectifs de la CIA, à l'échelle des QPV NPNRU. Un premier état des lieux de l'occupation du parc social dans les QPV NPNRU sera présenté lors de la 1ère revue de projet.

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de
son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.
Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'ANRU.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.
Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence. Elles sont notifiées par tout moyen aux Parties prenantes et au directeur général de l'ANRU.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU, modifiés ou édictées postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Le conseil d'administration de l'ANRU peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 8 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, …) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévues au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le premier semestre 2018, et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le premier semestre 2031.

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[3] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

[3] *Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.*

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, … Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet www.anru.fr.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations afférentes aux opérations financées par la Région, y compris les inaugurations doivent faire l'objet d'une concertation préalable.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Région Hauts de France et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à informer les signataires de la convention de l'organisation de toute manifestation publique de communication liée aux opérations subventionnées.

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville 144

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment 149

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier 154

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole) 169

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU 172

A6 Tableau de bord des objectifs urbains 177

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV 184

A8 Plan guide du projet urbain 199

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées 204

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre 228

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification 246

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement et à Action Logement 255

A13 – Eléments de contexte sur le PLUIHD et les équilibres territoriaux 264

A14 – Organigrammes 268

A15 – Schémas de fonctionnement de la Maison des projets 272

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité) 277

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité) 298

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations 308

C2	Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet	427
C3	Fiches descriptives des opérations programmées	430
C4	Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle	647
C5	Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde/d'ORCOD le cas échéant	Sans objet
C6	Tableau des aides de la Caisse des Dépôts	651
C7	Convention-cadre relative à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA	Sans objet
C8	Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)[4]	653

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1	Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)	656
D2	Convention spécifique relative au projet de gestion	– à annexer par la suite
D3	Charte de la concertation	Sans objet
D4	Charte intercommunale du relogement	– à annexer par la suite
D5 –	Charte intercommunale de l'insertion	– à annexer par la suite

[4] *Le cas échéant annexe C9 : pour information tableaux financiers d'autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal*

Date:

Signatures:

Le/La Maire de Ville de Dunkerque	DocuSigned by: Patrice VERGRIETE FA60C662613E419...
Le/La Maire de Commune associée de Saint-Pol-sur-Mer	DocuSigned by: Christophe CLAEYS B00D223BFA4844A...
Le/La Maire de Ville de Grande-Synthe	DocuSigned by: Martial BEYAERT 9C1A223143414F9...
Le/La Maire de Ville de Téteghem-Coudekerque-Village	DocuSigned by: Franck DHERSIN C3CDA15E530D43B...
Le/La Directeur de Partenord Habitat	DocuSigned by: Stéphane BOUBENNEC 1BE4127D700546B...
Le/La Directeur de Flandre Opale Habitat	DocuSigned by: Christophe VANHERSEL 51B017593F6C459...
Le/La Directeur de Adoma	DocuSigned by: Emmanuel BALLU 776886C0FFF44B8...

Le/La Directeur de Areli	DocuSigned by: Bertrand DECLEMY B4ED3FE2E5594C2...
Le/La Directeur de Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois	DocuSigned by: Gilles MERRIEN 98BE4A88CC9A4A0...
Le/La Président du Directoire de Habitat du Nord	DocuSigned by: Jean-François DEULLERS 61B38E9243D44FD...
Le/La Directeur régional de Caisse des Dépôts	DocuSigned by: Olivier CAMAU 3095EA182DFC48E...
Le/La Président de Région Hauts-de-France	DocuSigned by: Xavier BERTRAND FEF3ABD3D619458...
Le/La Président de Conseil départemental du Nord	DocuSigned by: Christian POIRET 88A8FFAC4B1E4CA...
Le/La Directeur de Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais	DocuSigned by: Slimane BOUAKIL A01174B2E81A485...

Le/La Directrice de ICF	DocuSigned by: Christine RICHARD FF1009EECE644B0...
Le/La Directeur de AGUR	DocuSigned by: Franck MERELLE AB892006847F4EB...
Le/La Vice-Président de Communauté urbaine de Dunkerque	DocuSigned by: Alain SIMON 43A5DE00571C438...
Le/La Préfet de Préfecture du Nord	DocuSigned by: Georges-François LECLERC 80948405D13743F...
Le/La Directrice des Programmes nationaux de Action Logement Services	DocuSigned by: Véra UZEL RZELBURU AABBFCBE9EE74BB...
Le/La Présidente de Foncière Logement	DocuSigned by: Cécile MAZEAUD 5A3566E4AD4D4EE...
Le/La Directrice Générale de ANRU	DocuSigned by: Anne-Claire MIALOT 07B72F4B148B461...

TABLEAU FINANCIER - Boite d'instruction Signature nationale-Signature Convention **15/02/2022 11:41:01**

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque

Porteur de projet : 661 CU DE DUNKERQUE

QPV : QP999100 Quartier multisite National, QP059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest, QP059062 Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail, QP059064 Albeck-Europe-Moulin, QP059065 Degroote

Localisation : DUNKERQUE 59183, , GRAND FORT PHILIPPE 59272, CAPPELLE LA GRANDE 59131, BOURBOURG 59094, ZUYDCOOTE 59668, TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE 59588, GRANDE SYNTHE 59271, BRAY DUNES 59107, GRAVELINES 59273, ARMBOUTS CAPPEL 59016

Numéro	Libellé opération	Enveloppe de financement	Localisation (QPV, commune de réalisation)	Logements (nombre, PLAI, PLUS)			Maitre d'ouvrage SIRET MO	Dépenses à financer Coûts HT	Dépenses à financer Coûts TTC	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE Subv ANRU %	Etat %	Commune %	EPCI %	Département %	Région %	Bailleur social %	CDC %	Europe %	ANAH %	Subv ANRU PIA %	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage %	Valorisation foncière et autres recettes %	Détail ANRU Assiette subv ANRU %	Dont détail des prêts et reste à charge du maitre d'ouvrage Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %	Calendrier Lancement (année, semestre	Durée en semestre
14	Etudes et conduite de projet																													
C0684-14-0002	CUD-co-construction du projet / Histoire et	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	580 000,00 €	596 000,00 €	230 000,00 € 38,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	366 000,00 € 61,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	580 000,00 € 39,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0003	CUD-Etudes et expertise, suivi et évaluation	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	1 465 000,00 €	1 658 000,00 €	732 500,00 € 44,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	925 500,00 € 55,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 465 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0005	CUD-Conduite de projet	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	3 336 250,00 €	3 336 250,00 €	1 668 125,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 668 125,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 336 250,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0026	DK - Conduite de projet	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	403 750,00 €	403 750,00 €	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	403 750,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0086	TCV - Conduite de projet	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	COMMUNE DE TETEGHEM-COU 20005712300016	403 750,00 €	403 750,00 €	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	403 750,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0090	SPSM - Conduite de projet	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT 21590540700015	403 750,00 €	403 750,00 €	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	403 750,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0094	GS-conduite de projet	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	COMMUNE DE GRANDE SYNTH 21590271900016	403 750,00 €	403 750,00 €	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	403 750,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
Sous total				0	0	0		6 996 250,00 €	7 205 250,00 €	3 438 125,00 € 47,72 %	0,00 € 0,00 %	807 500,00 € 11,21 %	2 959 625,00 € 41,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer																													
C0684-15-0017	SPSM - Relogement 142 ménages avec	NPN	QP059061	0	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	844 000,00 €	844 000,00 €	844 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	16
C0684-15-0055	DK - Relogement 53 ménages avec	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	276 000,00 €	276 000,00 €	276 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	12
C0684-15-0071	Relogement 109 ménages avec minoration	NPN	QP999100 GRANDE SYNTHE	0	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	16
Sous total				0	0	0		1 720 000,00 €	1 720 000,00 €	1 720 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
21	Démolition de logements locatifs sociaux																													
C0684-21-0004	SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	121	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	3 753 006,30 €	3 843 388,53 €	3 235 400,37 € 84,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	242 000,00 € 6,30 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	207 871,16 € 5,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	158 117,00 € 4,11 %	3 594 889,30 € 90,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	9
C0684-21-0008	SPSM - Démolition JEAN BART Entrées	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	146	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	4 343 895,80 €	4 452 952,03 €	3 765 218,22 € 84,56 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	292 000,00 € 6,56 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	235 413,81 € 5,29 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	160 320,00 € 3,60 %	4 183 575,80 € 90,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	13
C0684-21-0009	SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées	NPN	QP059061	122	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	3 875 516,60 €	3 968 484,98 €	3 412 940,94 € 86,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	244 000,00 € 6,15 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	228 184,04 € 5,75 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	83 360,00 € 2,10 %	3 792 156,60 € 90,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	9
C0684-21-0036	DK BV- Démolition-Gambetta (58LLS)	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	58	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 339 720,73 €	1 498 430,93 €	1 042 915,06 € 69,60 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 8,01 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	318 335,87 € 21,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	17 180,00 € 1,15 %	1 303 643,83 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	5
C0684-21-0037	DK BV - Démolition - Creuse (60LLS)	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	60	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 645 362,15 €	1 810 362,15 €	1 371 489,72 € 75,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 6,63 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	318 872,43 € 17,61 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 714 362,15 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	6
C0684-21-0038	SPSM - Démolition - Dahlias (30LLS)	NPN	QP059061	30	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	636 596,30 €	729 997,25 €	511 882,09 € 70,12 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	60 000,00 € 8,22 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	158 115,16 € 21,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	639 852,61 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	6
C0684-21-0039	DK IJ - Démolition - Bélandres, Chalutiers	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	62	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	2 597 121,63 €	2 936 268,23 €	2 103 382,74 € 71,63 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	808 369,49 € 27,53 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	24 516,00 € 0,83 %	2 629 228,43 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	7
C0684-21-0040	DK IJ - Démolition - Bateliers,Chalands,	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	110	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	3 562 567,51 €	4 075 455,88 €	2 837 375,65 € 69,62 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	220 000,00 € 5,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	981 279,23 € 24,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	36 801,00 € 0,90 %	3 546 719,56 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	9
C0684-21-0041	DK IJ - Démolition - Foyer Travailleurs	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	143	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 518 520,46 €	1 691 412,40 €	1 178 428,62 € 69,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	181 322,31 € 10,72 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	248 636,47 € 14,70 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	83 025,00 € 4,91 %	1 473 035,78 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	10
C0684-21-0061	TCV - Démolition 1 2 3 4 6 et 8 rue Troyat	NPR	QP059065 TETEGHEM	98	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	4 531 055,79 €	4 804 146,37 €	3 581 364,63 € 74,55 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	196 000,00 € 4,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	972 431,74 € 20,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	54 350,00 € 1,13 %	4 476 705,79 € 80,00 %	972 431,00 € 20,24 %	972 431,00 € 20,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	11
C0684-21-0062	TCV - Démolition 1 2 3 4 et 5 Place Troyat	NPR	QP059065 TETEGHEM	93	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	4 878 718,43 €	5 165 490,30 €	3 863 034,74 € 74,79 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	186 000,00 € 3,60 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 066 530,56 € 20,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	49 925,00 € 0,97 %	4 828 793,43 € 80,00 %	1 066 530,00 € 20,65 %	1 066 530,00 € 20,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1 /	12
C0684-21-0064	TCV - Démolition 1, 2 et 3 Place Pagnol (68	NPR	QP059065 TETEGHEM	68	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	3 347 353,00 €	3 527 760,36 €	2 637 462,40 € 74,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	136 000,00 € 3,86 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	703 772,96 € 19,95 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	50 525,00 € 1,43 %	3 296 828,00 € 80,00 %	703 772,00 € 19,95 %	703 772,00 € 19,95 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	8
C0684-21-0065	TCV - Démolition 1 et 32 rue Pagnol (12	NPR	QP059065 TETEGHEM	12	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	594 500,00 €	626 459,75 €	429 900,00 € 68,62 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	24 000,00 € 3,83 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	115 434,75 € 18,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	57 125,00 € 9,12 %	537 375,00 € 80,00 %	115 434,00 € 18,43 %	115 434,00 € 18,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	8
C0684-21-0066	TCV - Démolition 81, 83, 136, 138, 140 et	NPR	QP059065 TETEGHEM	94	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	4 649 423,41 €	4 917 676,76 €	3 653 478,73 € 74,29 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	188 000,00 € 3,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	993 623,03 € 20,21 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	82 575,00 € 1,68 %	4 566 848,41 € 80,00 %	993 623,00 € 20,21 %	993 623,00 € 20,21 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	11
C0684-21-0067	DK - Démolition Foyer des Salines (52 LLS)	NPR	QP059062	52	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	2 407 988,18 €	2 512 170,73 €	1 837 109,97 € 73,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	52 000,00 € 2,07 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	511 460,04 € 20,36 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	111 600,72 € 4,44 %	2 296 387,46 € 80,00 %	511 460,00 € 20,36 %	511 460,00 € 20,36 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1 /	6
C0684-21-0068	GS - Démolition - Lejeune (60 LLS)	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	60	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 782 697,00 €	1 891 930,45 €	1 414 797,60 € 74,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 6,34 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	342 932,85 € 18,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	14 200,00 € 0,75 %	1 768 497,00 € 80,00 %	342 932,00 € 18,13 %	342 932,00 € 18,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S1 /	7
C0684-21-0069	GS - Démolition - Delacroix (60 LLS)	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	60	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 787 451,08 €	1 895 695,07 €	1 403 720,86 € 74,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 6,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	339 174,21 € 17,89 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	32 800,00 € 1,73 %	1 754 651,08 € 80,00 %	339 174,00 € 17,89 %	339 174,00 € 17,89 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	8
C0684-21-0070	GS - Démolition - La Tour - (60 LLS)	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	60	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 766 334,00 €	1 879 362,17 €	1 401 867,20 € 74,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 6,39 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	343 494,97 € 18,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	14 000,00 € 0,74 %	1 752 334,00 € 80,00 %	343 494,00 € 18,28 %	343 494,00 € 18,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	9
Sous total				1449	0	0		49 017 828,37 €	52 227 444,34 €	39 681 769,54 € 75,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 621 322,31 € 5,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	8 893 932,77 € 17,03 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 030 419,72 € 1,97 %		5 388 850,00 € 10,32 %	5 388 850,00 € 10,32 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
22	Recyclage de copropriétés dégradées																													
Sous total																														
23	Recyclage de l'habitat ancien dégradé																													
Sous total																														
24	Aménagement d'ensemble																													
C0684-24-0058	DK IJ- Aménagement - secteurs Ile Jeanty	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	5 359 111,00 €	6 430 933,20 €	1 586 189,07 € 24,66 %	0,00 € 0,00 %	2 105 412,27 € 32,74 %	1 658 203,86 € 25,78 %	0,00 € 0,00 %	493 048,00 € 7,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	588 080,00 € 9,14 %	4 531 968,77 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	16
C0684-24-0060	TCV - Aménagement d'ensemble Téteghem	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGL 52440890300028	14 323 123,70 €	17 187 748,44 €	4 011 001,21 € 23,34 %	0,00 € 0,00 %	2 591 232,00 € 15,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	371 481,00 € 2,16 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 539 544,23 € 0,00 %	2 674 490,00 € 15,56 %	11 460 003,45 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	18
C0684-24-0063	DK BV- Aménagement - secteurs Banc Vert	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	4 741 944,00 €	5 690 332,80 €	1 414 075,28 € 24,85 %	0,00 € 0,00 %	1 719 578,20 € 30,22 %	1 823 648,32 € 32,05 %	0,00 € 0,00 %	310 526,00 € 5,46 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	422 505,00 € 7,42 %	4 040 215,08 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	16
C0684-24-0082	GS - Aménagement secteur Ilot des Peintres	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGL 52440890300028	6 306 477,60 €	7 567 773,12 €	1 776 042,52 € 23,47 %	0,00 € 0,00 %	980 522,40 € 12,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	304 543,00 € 4,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 586 580,44 € 0,00 %	920 084,76 € 12,16 %	5 074 407,19 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	12
C0684-24-0107	SPSM - Aménagement secteur Cité des	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGL 52440890300028	19 387 850,60 €	22 970 736,72 €	5 980 505,56 € 26,04 %	0,00 € 0,00 %	1 359 514,83 € 5,92 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	598 536,00 € 2,61 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	13 811 960,33 € 0,00 %	1 220 220,00 € 5,31 %	17 087 158,73 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	18
C0684-24-0109	SPSM - Aménagement secteur Cité Liberté	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	3 634 360,17 €	4 361 232,20 €	1 263 981,68 € 28,98 %	0,00 € 0,00 %	303 839,07 € 6,97 %	2 644 050,45 € 60,63 %	0,00 € 0,00 %	149 361,00 € 3,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 611 376,23 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	16
Sous total				0	0	0		53 752 867,07 €	64 208 756,48 €	16 031 795,32 € 24,97 %	0,00 € 0,00 %	9 060 098,77 € 14,11 %	6 125 902,63 € 9,54 %	0,00 € 0,00 %	2 227 495,00 € 3,47 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	24 938 085,00 € 38,84 %	5 825 379,76 € 9,07 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
31	Reconstitution de l'offre de logements locatif sociaux																													
C0684-31-0001	DK - Construction Pension de famille 30 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	30	30	0	ADOMA 78805803009579	2 264 775,00 €	2 264 775,00 €	189 000,00 € 8,35 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	360 000,00 € 15,90 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 715 775,00 € 75,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 489 297,00 € 65,76 %	1 252 297,00 € 55,29 %	237 000,00 € 10,46 %	237 000,00 € 10,46 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	8
C0684-31-0006	SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI)	NPN	QP999100	2	2	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	321 100,00 €	353 210,00 €	25 200,00 € 7,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	328 010,00 € 92,87 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	31 600,00 € 8,95 %	0,00 € 0,00 %	31 600,00 € 8,95 %	31 600,00 € 8,95 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	8
C0684-31-0007	DK-Construction Résidence sociale 45	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	45	45	0	ADOMA 78805803009579	3 058 810,71 €	3 058 810,71 €	351 000,00 € 11,48 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	540 000,00 € 17,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 167 810,71 € 70,87 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 904 357,71 € 62,26 %	1 463 357,71 € 47,84 %	441 000,00 € 14,42 %	441 000,00 € 14,42 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	4
C0684-31-0019	SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution	NPN	QP999100	66	66	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	8 474 581,50 €	8 940 683,49 €	514 800,00 € 5,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	792 000,00 € 8,86 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 633 883,49 € 85,38 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 472 865,20 € 61,21 %	4 826 065,20 € 53,98 %	646 800,00 € 7,23 %	646 800,00 € 7,23 %	0,00 € 0,00 %	2024 S2 /	6
C0684-31-0020	SPSM - DK - Construction 10 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	10	4	6	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	1 511 481,90 €	1 594 613,41 €	31 200,00 € 1,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	60 000,00 € 3,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 503 413,41 € 94,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 117 985,52 € 70,11 %	1 004 985,52 € 63,02 %	113 000,00 € 7,09 %	39 200,00 € 2,46 %	73 800,00 € 4,63 %	2022 S2 /	6
C0684-31-0021	SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) -	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	8	8	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	955 078,40 €	1 007 607,71 €	62 400,00 € 6,19 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	96 000,00 € 9,53 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	849 207,71 € 84,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	605 662,72 € 60,11 %	527 262,72 € 52,33 %	78 400,00 € 7,78 %	78 400,00 € 7,78 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	6
C0684-31-0022	SPSM - DK - Construction 13 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	13	4	9	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	1 910 798,55 €	2 015 892,47 €	31 200,00 € 1,55 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	66 000,00 € 3,27 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 918 692,47 € 95,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 431 438,84 € 71,01 %	1 281 538,84 € 63,57 %	149 900,00 € 7,44 %	39 200,00 € 1,94 %	110 700,00 € 5,49 %	2022 S1 /	6
C0684-31-0023	SPSM - DK - Construction 13 LLS	NPN	QP999100	13	11	2	HABITAT DU NORD SA D HLM	1 564 767,40 €	1 650 829,61 €	85 800,00 €	0,00 €	0,00 €	136 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 429 029,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 030 013,92 €	897 613,92 €	132 400,00 €	107 800,00 €	24 600,00 €	2023	6

			DUNKERQUE 59183				45650355600080			5,20 %	0,00 %	0,00 %	8,24 %	0,00 %	0,00 %	86,56 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	62,39 %	54,37 %	8,02 %	6,53 %	1,49 %	S1 /	
C0684-31-0024	SPSM - DK - Construction 19 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	19	15	4	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	2 178 534,10 €	2 298 353,48 €	117 000,00 € 5,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	188 000,00 € 8,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 993 353,48 € 86,73 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 437 827,28 € 62,56 %	1 241 627,28 € 54,02 %	196 200,00 € 8,54 %	147 000,00 € 6,40 %	49 200,00 € 2,14 %	2022 S1 /	6
C0684-31-0025	SPSM - DK - Acquisition amélioration 15	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	15	6	9	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	2 006 879,60 €	2 117 257,97 €	46 800,00 € 2,21 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	90 000,00 € 4,25 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 980 457,97 € 93,54 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 468 703,68 € 69,37 %	1 299 203,68 € 61,36 %	169 500,00 € 8,01 %	58 800,00 € 2,78 %	110 700,00 € 5,23 %	2022 S1 /	6
C0684-31-0027	SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	9	9	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	1 040 282,10 €	1 097 497,62 €	70 200,00 € 6,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	108 000,00 € 9,84 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	919 297,62 € 83,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	614 025,68 € 55,95 %	525 825,68 € 47,91 %	88 200,00 € 8,04 %	88 200,00 € 8,04 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	6
C0684-31-0028	SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	10	0	10	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	1 511 481,90 €	1 594 613,41 €	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	20 000,00 € 1,25 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 574 613,41 € 98,75 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 189 185,52 € 74,58 %	1 122 185,52 € 70,37 %	67 000,00 € 4,20 %	0,00 € 0,00 %	67 000,00 € 4,20 %	2024 S2 /	7
C0684-31-0029	DK - GFP - Construction 10 LLS	NPN	QP999100 GRAND FORT	10	4	6	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 206 296,54 €	1 272 642,83 €	31 200,00 € 2,45 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	33 000,00 € 2,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 208 442,83 € 94,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	953 913,84 € 74,96 %	840 913,84 € 66,08 %	113 000,00 € 8,88 %	39 200,00 € 3,08 %	73 800,00 € 5,80 %	2019 S2 /	8
C0684-31-0030	Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	30	12	18	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	3 651 244,05 €	3 852 062,47 €	75 600,00 € 1,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	180 000,00 € 4,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 596 462,47 € 93,36 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 541 795,24 € 65,99 %	2 326 395,24 € 60,39 %	215 400,00 € 5,59 %	94 800,00 € 2,46 %	120 600,00 € 3,13 %	2021 S2 /	6
C0684-31-0031	SPSM - CLG - Béguinage 14 LLS	NPN	QP999100 CAPPELLE LA	14	10	4	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 557 299,74 €	1 642 951,23 €	78 000,00 € 4,75 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	66 000,00 € 4,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 498 951,23 € 91,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 170 361,23 € 71,24 %	1 023 161,23 € 62,28 %	147 200,00 € 8,96 %	98 000,00 € 5,96 %	49 200,00 € 2,99 %	2019 S2 /	6
C0684-31-0032	SPSM - Construction 16 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	16	6	10	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	1 901 778,40 €	2 006 376,22 €	46 800,00 € 2,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	92 000,00 € 4,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 867 576,22 € 93,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 382 622,72 € 68,91 %	1 200 822,72 € 59,85 %	181 800,00 € 9,06 %	58 800,00 € 2,93 %	123 000,00 € 6,13 %	2021 S2 /	7
C0684-31-0034	SPSM - Béguinage 24 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	24	14	10	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	2 783 740,95 €	2 936 846,70 €	88 200,00 € 3,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	188 000,00 € 6,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 660 646,70 € 90,60 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 950 792,76 € 66,42 %	1 773 192,76 € 60,38 %	177 600,00 € 6,05 %	110 600,00 € 3,77 %	67 000,00 € 2,28 %	2024 S1 /	6
C0684-31-0035	MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	50	10	40	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	6 867 755,10 €	7 245 481,65 €	63 000,00 € 0,87 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	200 000,00 € 2,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	6 982 481,65 € 96,37 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 231 204,08 € 72,20 %	4 884 204,08 € 67,41 %	347 000,00 € 4,79 %	79 000,00 € 1,09 %	268 000,00 € 3,70 %	2022 S2 /	8
C0684-31-0042	DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS	NPN	QP999100 BOURBOURG 59094	35	21	14	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	4 575 438,96 €	4 827 088,09 €	132 300,00 € 2,74 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	147 000,00 € 3,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 547 788,09 € 94,21 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 582 370,09 € 74,21 %	3 322 670,09 € 68,83 %	259 700,00 € 5,38 %	165 900,00 € 3,44 %	93 800,00 € 1,94 %	2022 S1 /	6
C0684-31-0043	DK - GFP - Construction 9 LLS	NPN	QP999100 GRAND FORT	9	5	4	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 051 963,35 €	1 109 821,32 €	39 000,00 € 3,51 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	34 500,00 € 3,11 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 036 321,32 € 93,38 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	814 357,32 € 73,38 %	716 157,32 € 64,53 %	98 200,00 € 8,85 %	49 000,00 € 4,42 %	49 200,00 € 4,43 %	2021 S1 /	6
C0684-31-0044	DK - GFP - Construction 15 LLS	NPN	QP999100 GRAND FORT	15	10	5	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 816 205,76 €	1 916 097,09 €	78 000,00 € 4,07 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	70 000,00 € 3,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 768 097,09 € 92,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 384 878,09 € 72,28 %	1 225 378,09 € 63,95 %	159 500,00 € 8,32 %	98 000,00 € 5,11 %	61 500,00 € 3,21 %	2023 S1 /	6
C0684-31-0048	DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS	NPN	QP999100 ZUYDCOOTE 59668	5	2	3	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	832 620,00 €	878 414,10 €	12 600,00 € 1,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	11 500,00 € 1,31 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	854 314,10 € 97,26 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	678 631,10 € 77,26 %	642 731,10 € 73,17 %	35 900,00 € 4,09 %	15 800,00 € 1,80 %	20 100,00 € 2,29 %	2021 S1 /	6
C0684-31-0049	SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	15	9	6	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 732 839,57 €	1 828 145,76 €	70 200,00 € 3,84 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	63 000,00 € 3,45 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 694 945,76 € 92,71 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 329 316,76 € 72,71 %	1 167 316,76 € 63,85 %	162 000,00 € 8,86 %	88 200,00 € 4,82 %	73 800,00 € 4,04 %	2021 S1 /	6
C0684-31-0052	SPSM - BOURBOURG - Construction 12	NPN	QP999100 BOURBOURG 59094	12	5	7	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 275 150,00 €	1 345 283,25 €	31 500,00 € 2,34 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	40 500,00 € 3,01 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 273 283,25 € 94,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 004 226,25 € 74,65 %	917 826,25 € 68,23 %	86 400,00 € 6,42 %	39 500,00 € 2,94 %	46 900,00 € 3,49 %	2021 S1 /	6
C0684-31-0053	DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	118	78	40	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	12 865 518,00 €	13 573 121,49 €	608 400,00 € 4,48 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 056 000,00 € 7,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	11 908 721,49 € 87,74 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	9 194 097,49 € 67,74 %	7 937 697,49 € 58,48 %	1 256 400,00 € 9,26 %	764 400,00 € 5,63 %	492 000,00 € 3,62 %	2022 S1 /	16
C0684-31-0054	SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	31	10	21	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	3 858 434,00 €	4 070 962,21 €	78 000,00 € 1,92 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	327 000,00 € 8,03 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 665 962,21 € 90,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 851 770,21 € 70,05 %	2 495 470,21 € 61,30 %	356 300,00 € 8,75 %	98 000,00 € 2,41 %	258 300,00 € 6,34 %	2022 S1 /	16
C0684-31-0072	GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS	NPN	QP999100 BRAY DUNES 59107	6	6	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	725 289,00 €	765 179,90 €	37 800,00 € 4,94 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	72 000,00 € 9,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	655 379,90 € 85,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	542 861,00 € 70,95 %	495 461,00 € 64,75 %	47 400,00 € 6,19 %	47 400,00 € 6,19 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	6
C0684-31-0073	GS-TCV-Construction 19 LLS (19	NPN	QP999100 TETEGHEM	19	19	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	2 152 817,00 €	2 271 221,95 €	119 700,00 € 5,27 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	114 000,00 € 5,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 037 521,95 € 89,71 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 810 399,00 € 79,71 %	1 660 299,00 € 73,10 %	150 100,00 € 6,61 %	150 100,00 € 6,61 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	8
C0684-31-0074	GS- Macro FAT PARTENORD-	NPN	QP999100	32	32	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	4 094 786,72 €	4 320 000,00 €	249 600,00 € 5,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	384 000,00 € 8,89 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 686 400,00 € 85,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 254 400,00 € 75,33 %	2 940 800,00 € 68,07 %	313 600,00 € 7,26 %	313 600,00 € 7,26 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	16
C0684-31-0096	GS - MACRO FAT PARTENORD -	NPN	QP999100 GRANDE SYNTHE	54	20	34	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	7 290 000,00 €	7 690 950,00 €	126 000,00 € 1,64 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	342 000,00 € 4,45 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 222 950,00 € 93,91 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	6 453 855,00 € 83,91 %	6 068 055,00 € 78,90 %	385 800,00 € 5,02 %	158 000,00 € 2,05 %	227 800,00 € 2,96 %	2022 S1 /	16
C0684-31-0097	GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS	NPN	QP999100 GRAVELINES 59273	8	4	4	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	962 436,92 €	1 015 370,96 €	31 200,00 € 3,07 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	60 000,00 € 5,91 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	924 170,96 € 91,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	822 633,00 € 81,02 %	734 233,00 € 72,31 %	88 400,00 € 8,71 %	39 200,00 € 3,86 %	49 200,00 € 4,85 %	2021 S2 /	8
C0684-31-0098	GS-GFP-Construction 7LLS (4PLUS/3PLAI)	NPN	QP999100 GRAND FORT	7	4	3	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	667 800,00 €	704 529,00 €	31 200,00 € 4,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	28 500,00 € 4,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	644 829,00 € 91,53 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	574 375,70 € 81,53 %	498 275,70 € 70,72 %	76 100,00 € 10,80 %	39 200,00 € 5,56 %	36 900,00 € 5,24 %	2021 S1 /	8
C0684-31-0099	GS - Construction 29 LLS (16PLUS/13PLAI)	NPN	QP999100 GRANDE SYNTHE	29	13	16	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	3 334 928,00 €	3 519 999,56 €	101 400,00 € 2,88 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	204 000,00 € 5,80 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 214 599,56 € 91,32 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 862 599,00 € 81,32 %	2 538 399,00 € 72,11 %	324 200,00 € 9,21 %	127 400,00 € 3,62 %	196 800,00 € 5,59 %	2021 S1 /	8
C0684-31-0100	TCV - BRAY DUNES - Construction 11 LLS	NPN	QP999100 BRAY DUNES 59107	11	7	4	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	961 845,43 €	1 014 746,93 €	44 100,00 € 4,35 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	48 000,00 € 4,73 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	922 646,93 € 90,92 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	821 172,00 € 80,92 %	739 072,00 € 72,83 %	82 100,00 € 8,09 %	55 300,00 € 5,45 %	26 800,00 € 2,64 %	2022 S2 /	8
C0684-31-0101	TCV - BRAY DUNES - Construction 10 LLS	NPN	QP999100 BRAY DUNES 59107	10	5	5	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 018 030,00 €	1 074 021,65 €	31 500,00 € 2,93 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	37 500,00 € 3,49 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 005 021,65 € 93,58 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	717 619,00 € 66,82 %	644 619,00 € 60,02 %	73 000,00 € 6,80 %	39 500,00 € 3,68 %	33 500,00 € 3,12 %	2022 S2 /	8
C0684-31-0102	TCV - ARMBOUTS CAPPEL - Construction	NPN	QP999100 ARMBOUTS CAPPEL	16	8	8	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	2 231 423,00 €	2 354 151,30 €	50 400,00 € 2,14 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 5,10 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 183 751,30 € 92,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 948 336,00 € 82,76 %	1 831 536,00 € 77,80 %	116 800,00 € 4,96 %	63 200,00 € 2,68 %	53 600,00 € 2,28 %	2020 S2 /	6
C0684-31-0103	TCV - BRAY DUNES - Construction 5 LLS	NPN	QP999100 BRAY DUNES 59107	5	5	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	690 000,00 €	727 950,01 €	31 500,00 € 4,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	60 000,00 € 8,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	636 450,01 € 87,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	473 655,00 € 65,07 %	434 155,00 € 59,64 %	39 500,00 € 5,43 %	39 500,00 € 5,43 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	8
C0684-31-0104	TCV - MACRO FAT PARTENORD –	NPN	QP999100 TETEGHEM	111	53	58	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	14 208 000,00 €	14 989 440,00 €	333 900,00 € 2,23 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	810 000,00 € 5,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	13 845 540,00 € 92,37 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	12 346 596,00 € 82,37 %	11 539 296,00 € 76,98 %	807 300,00 € 5,39 %	418 700,00 € 2,79 %	388 600,00 € 2,59 %	2023 S2 /	16
C0684-31-0105	TCV - MACRO FAT PARTENORD -	NPN	QP999100	44	44	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	5 630 331,75 €	5 940 000,00 €	343 200,00 € 5,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	528 000,00 € 8,89 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 068 800,00 € 85,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 474 800,00 € 75,33 %	4 043 600,00 € 68,07 %	431 200,00 € 7,26 %	431 200,00 € 7,26 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	16
C0684-31-0106	GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	10	10	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 402 093,00 €	1 481 858,17 €	78 000,00 € 5,26 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 8,10 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 283 858,17 € 86,64 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 135 671,45 € 76,64 %	1 037 671,45 € 70,03 %	98 000,00 € 6,61 %	98 000,00 € 6,61 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	10
C0684-31-0108	GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction	NPN	QP999100 CAPPELLE LA	18	13	5	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	2 195 972,57 €	2 316 751,07 €	101 400,00 € 4,38 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	171 000,00 € 7,38 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 044 351,07 € 88,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 812 675,00 € 78,24 %	1 623 775,00 € 70,09 %	188 900,00 € 8,15 %	127 400,00 € 5,50 %	61 500,00 € 2,65 %	2021 S2 /	8
C0684-31-0110	TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17	NPN	QP999100 TETEGHEM	35	17	18	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	4 657 213,22 €	4 913 359,95 €	107 100,00 € 2,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	258 000,00 € 5,25 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 548 259,95 € 92,57 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 056 923,00 € 82,57 %	3 802 023,00 € 77,38 %	254 900,00 € 5,19 %	134 300,00 € 2,73 %	120 600,00 € 2,45 %	2021 S1 /	8
C0684-31-0111	SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) -	NPN	QP999100	24	24	0	ARELI 77562466100010	2 231 001,02 €	2 677 201,02 €	151 200,00 € 5,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	288 000,00 € 10,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 238 001,02 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 796 820,00 € 67,12 %	1 493 792,00 € 55,80 %	189 600,00 € 7,08 %	189 600,00 € 7,08 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	4
Sous total				1063	680	383		127 228 823,21 €	134 276 170,76 €	4 926 600,00 € 3,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	8 609 500,00 € 6,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	118 502 069,74 € 88,25 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 238 001,02 € 1,67 %	0,00 € 0,00 %		97 768 690,40 € 72,81 %	88 040 962,40 € 65,57 %	9 614 300,00 € 7,16 %	6 185 800,00 € 4,61 %	3 428 500,00 € 2,55 %		
32	Production d'une offre de logement temporaire																														
Sous total																															
33	Requalification de logements locatifs sociaux																														
C0684-33-0010	SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	120	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	8 643 093,40 €	9 098 663,54 €	1 488 618,68 € 16,36 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	360 000,00 € 3,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 250 044,86 € 79,68 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 443 093,40 € 20,00 %	5 930 165,38 € 65,18 %	2 232 928,02 € 24,54 %	3 697 237,36 € 40,63 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S2 /	9
C0684-33-0012	SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	22	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	2 159 708,10 €	2 273 542,06 €	387 941,62 € 17,06 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	90 000,00 € 3,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 795 600,44 € 78,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 939 708,10 € 20,00 %	1 465 795,67 € 64,47 %	557 912,43 € 24,54 %	907 883,24 € 39,93 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	9
C0684-33-0013	SPSM - Réhabilitation bât. Guynemer 106	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	106	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	6 283 563,90 €	6 628 499,91 €	1 044 712,78 € 15,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	318 000,00 € 4,80 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 265 787,13 € 79,44 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 223 563,90 € 20,00 %	4 292 494,73 € 64,76 %	1 567 069,17 € 23,64 %	2 725 425,56 € 41,12 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	7
C0684-33-0014	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061	69	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	4 903 307,33 €	5 161 604,24 €	842 661,47 € 16,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	207 000,00 € 4,01 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 111 942,77 € 79,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 213 307,33 € 20,00 %	3 363 315,13 € 65,16 %	1 263 992,20 € 24,49 %	2 099 322,93 € 40,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	9
C0684-33-0015	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	55	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	3 521 863,11 €	3 715 235,59 €	594 372,62 € 16,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	165 000,00 € 4,44 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 955 862,97 € 79,56 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 971 863,11 € 20,00 %	2 410 304,18 € 64,88 %	891 558,93 € 24,00 %	1 518 745,25 € 40,88 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	9
C0684-33-0016	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	128	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	4 997 994,98 €	5 272 884,70 €	371 799,50 € 7,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	256 000,00 € 4,86 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 645 085,20 € 88,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 717 994,98 € 10,00 %	3 870 395,98 € 73,40 %	1 243 398,49 € 23,58 %	2 626 997,49 € 49,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	4
C0684-33-0075	GS - Réhabilitation bât. Rubens 21 LLS	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	21	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 260 000,09 €	1 329 300,09 €	210 000,02 € 15,80 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	63 000,00 € 4,74 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 056 300,07 € 79,46 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 050 000,09 € 20,00 %	949 956,03 € 71,46 %	403 956,00 € 30,39 %	546 000,03 € 41,07 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	6
C0684-33-0076	SPSM - Réhabilitation bât. Lys 36 LLS	NPN	QP059061	36	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	2 047 379,10 €	2 162 681,95 €	342 238,14 € 15,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	108 000,00 € 4,99 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 712 443,81 € 79,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 711 190,72 € 20,00 %	1 539 428,32 € 71,18 %	653 239,00 € 30,21 %	886 189,32 € 40,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	6
C0684-33-0077	SPSM - Réhabilitation bât. Violette 18 LLS	NPN	QP059061	18	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	937 181,55 €	988 726,53 €	149 511,05 € 15,12 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	54 000,00 € 5,46 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	785 215,48 € 79,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	747 555,25 € 20,00 %	706 116,88 € 71,42 %	293 319,00 € 29,67 %	412 797,88 € 41,75 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	6
C0684-33-0093	SPSM - Requalification - Cité des cheminots	NPN	QP059061	12	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	959 500,00 €	1 151 400,00 €	83 950,00 € 7,29 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	470 155,00 € 40,83 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	597 295,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	839 500,00 € 10,00 %	491 750,00 € 42,71 %	0,00 € 0,00 %	491 750,00 € 42,71 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	8
Sous total				587	0	0		35 713 591,56 €	37 782 538,61 €	5 515 805,88 € 14,60 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 621 000,00 € 4,29 %	0,00 € 0,00 %	470 155,00 € 1,24 %	29 578 282,73 € 78,29 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	597 295,00 € 1,58 %	0,00 € 0,00 %		25 019 722,30 € 66,22 %	9 107 373,24 € 24,10 %	15 912 349,06 € 42,12 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
34	Résidentialisation de logements																														
C0684-34-0018	SPSM - Résidentialisation bât. Jean	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	508	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	7 642 382,93 €	8 062 714,00 €	3 056 953,17 € 37,91 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 005 760,83 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 642 382,93 € 40,00 %	3 821 191,47 € 47,39 %	3 821 191,47 € 47,39 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1 /	14
C0684-34-0078	DK - Résidentialisation bât. Carnot 43 LLS	NPR	QP059062	43	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	688 850,00 €	726 736,75 €	275 540,00 € 37,91 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	451 196,75 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	688 850,00 € 40,00 %	451 196,00 € 62,09 %	451 196,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	4
C0684-34-0079	GS - Résidentialisation Rubens 40 LLS	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	40	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	383 380,00 €	401 722,50 €	154 349,60 € 38,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	247 372,90 € 61,58 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	385 874,00 € 40,00 %	247 372,00 € 61,58 %	247 372,00 € 61,58 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	8
C0684-34-0080	SPSM - Résidentialisation bât. Lys/Violette	NPN	QP059061	54	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	373 056,00 €	393 574,08 €	149 222,40 € 37,91 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	244 351,68 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	373 056,00 € 40,00 %	244 351,00 € 62,09 %	244 351,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	6
C0684-34-0081	TCV- Résidentialisation bât. Moréas /	NPR	QP059065 TETEGHEM	52	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	358 800,00 €	378 534,00 €	143 520,00 € 37,91 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	235 014,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	358 800,00 € 40,00 %	235 014,00 € 62,09 %	235 014,00 € 62,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	9
Sous total				697	0	0		9 446 468,93 €	9 963 281,33 €	3 779 585,17 € 37,94 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	6 183 696,16 € 62,06 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		4 999 124,47 € 50,18 %	4 999 124,47 € 50,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
35	Actions de portage massif en copropriétés dégradées																														
Sous total																															
36	Accession à la propriété																														
C0684-36-0045	DK-Accession à la propriété-30 logements	NPR	QP059062	30	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	16
C0684-36-0046	GS-Accession à la prioriété-55 logements	NPN	QP059064	55	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	550 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	16
C0684-36-0047	SPSM-Accession à la propriété 50	NPN	QP059061	50	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	16
C0684-36-0056	TCV - Accession à la propriété 15 logements	NPR	QP059065	15	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	16
C0684-36-0059	SPSM - Accession à la propriété 15	NPN	QP059061	15	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	16
Sous total				165	0	0		1 725 000,00 €	1 725 000,00 €	1 725 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
37	Equipements publics de proximité																														
C0684-37-0033	DK-Création Equipement mutualisé (groupe	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	11 583 540,00 €	13 900 248,00 €	4 633 759,60 € 33,34 %	0,00 € 0,00 %	6 889 071,40 € 49,56 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 377 417,00 € 17,10 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	11 584 399,00 € 40,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	9

C0684-37-0083	SPSM - Création d'un pôle sportif	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN' 21590540700015	1 993 300,00 €	2 391 960,00 €	729 626,45 € 30,50 %	0,00 € 0,00 %	1 662 333,55 € 69,50 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 084 647,00 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S2	11
C0684-37-0084	SPSM - Création d'un groupe scolaire	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN' 21590540700015	5 417 329,60 €	6 491 670,00 €	2 287 296,33 € 35,23 %	0,00 € 0,00 %	2 520 341,67 € 38,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 684 032,00 € 25,94 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 718 240,83 € 40,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1	6
C0684-37-0085	SPSM - Création équipement mutualisé	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN' 21590540700015	2 142 540,00 €	2 571 048,00 €	788 988,55 € 30,69 %	0,00 € 0,00 %	1 282 059,45 € 49,87 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	500 000,00 € 19,45 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 254 253,00 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S2	5
C0684-37-0087	SPSM - Création Maison de l'emploi	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN' 21590540700015	1 285 255,60 €	1 524 420,00 €	471 837,41 € 30,95 %	0,00 € 0,00 %	1 052 582,59 € 69,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 348 106,88 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1	6
C0684-37-0088	TCV -Création d'un groupe scolaire	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	COMMUNE DE TETEGHEM-COU 20005712300016	5 980 456,00 €	7 088 448,00 €	963 884,40 € 13,60 %	0,00 € 0,00 %	4 271 523,60 € 60,26 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 853 040,00 € 26,14 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	6 425 896,00 € 15,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1	5
C0684-37-0095	TCV - Création d'une salle de sport	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	COMMUNE DE TETEGHEM-COU 20005712300016	4 601 142,00 €	5 467 993,50 €	743 059,36 € 13,59 %	0,00 € 0,00 %	3 359 604,14 € 61,44 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 365 330,00 € 24,97 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 953 729,07 € 15,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1	5
Sous total				0	0	0		33 003 563,20 €	39 435 787,50 €	10 618 452,10 € 26,93 %	0,00 € 0,00 %	21 037 516,40 € 53,35 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 779 819,00 € 19,73 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
38	Immobilier à vocation économique																												
C0684-38-0091	TCV - Construction de locaux commerciaux	NPR	QP059065	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	1 956 500,00 €	2 347 800,00 €	111 482,50 € 4,75 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	649 407,00 € 27,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	471 910,50 € 0,00 %	1 115 000,00 € 47,49 %	1 114 825,00 € 10,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S2	4
C0684-38-0092	SPSM - Construction de locaux	NPN	QP059061	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	1 146 400,00 €	1 375 680,00 €	307 076,00 € 22,32 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	228 624,00 € 16,62 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	401 980,00 € 0,00 %	438 000,00 € 31,84 %	877 360,00 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S2	6
C0684-38-0112	SPSM - construction d'un Médicentre	NPN	QP059061	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	4 304 874,06 €	5 165 847,87 €	379 238,78 € 7,34 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 109 609,09 € 0,00 %	1 677 000,00 € 32,46 %	2 528 258,56 € 15,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2	6
Sous total				0	0	0		7 407 774,06 €	8 889 327,87 €	797 797,28 € 8,97 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	878 031,00 € 9,88 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 983 499,59 € 44,81 %	3 230 000,00 € 36,34 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
39	Autres investissements																												
Sous total																													
41	QUARTIER FERTILE - OPÉRATIONS D'INGÉNIERIE																												
Sous total																													
42	QUARTIER FERTILE - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS																												
Sous total																													
Total général				3961	680	383		326 012 166,40 €	357 433 556,89 €	88 234 930,29 € 24,69 %	0,00 € 0,00 %	30 905 115,17 € 8,65 %	21 937 349,94 € 6,14 %	0,00 € 0,00 %	11 355 500,00 € 3,18 %	163 157 981,40 € 45,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	31 756 880,61 € 8,88 %	10 085 799,48 € 2,82 %		133 176 387,17 € 37,26 %	107 536 310,11 € 30,09 %	25 526 649,06 € 7,14 %	6 185 800,00 € 1,73 %	3 428 500,00 € 0,96 %		

	Dépenses à financer		RESSOUCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE														DONT DETAIL DES PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE				
	Coûts HT	Coût TTC	Subv ANRU	Etat	Commune	EPCI	Département	Région	Bailleur social	CDC	Europe	ANAH	Subv ANRU PIA	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage	Valorisation foncière et autres recettes		Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %
TOTAL HORS NPNRU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL NPNRU	326 012 166,40 €	357 433 556,89 €	88 234 930,29 €	0,00 €	30 905 115,17 €	21 937 349,94 €	0,00 €	11 355 500,00 €	163 157 981,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 756 880,61 €	10 085 799,48 €		133 176 387,17 €	107 536 310,11 €	25 526 649,06 €	6 185 800,00 €	3 428 500,00 €
													0,00 %	8,88 %	2,82 %		37,26 %	30,09 %	7,14 %	1,73 %	0,96 %
DONT NATIONALE	243 812 868,41 €	263 115 648,34 €	48 686 726,61 €	0,00 €	9 564 943,56 €	17 032 175,45 €	0,00 €	3 935 251,00 €	155 433 024,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 745 425,88 €	4 718 101,76 €		128 126 927,17 €	102 486 850,11 €	25 526 649,06 €	6 185 800,00 €	3 428 500,00 €
													0,00 %		1,79 %		48,70 %	38,95 %	9,70 %	2,35 %	1,30 %
DONT REGIONALE	82 199 297,99 €	94 317 908,55 €	39 548 203,68 €	0,00 €	21 340 171,61 €	4 905 174,49 €	0,00 €	7 420 249,00 €	7 724 957,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 011 454,73 €	5 367 697,72 €		5 049 460,00 €	5 049 460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	8,49 %	5,69 %		5,35 %	5,35 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL QUARTIER FERTILE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PLAN DE RELANCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PIA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0006 SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI) - EN QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0006	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI) - EN QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

- Rénovation intégrale des murs de clôture reprenant les enduits cimentaires et harmoniser leur aspect
- Rénovation de la façade dans l'objectif de préserver et retrouver son caractère originel.
- Remplacement des menuiseries
- Rénovation toiture et chéneaux
- Réparation des planchers avant mise en place d'un nouveau sol
- Remplacement des escaliers

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		Square DELVALLEZ

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	2
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	2
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	31 600,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	25 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0007 DK-Construction Résidence sociale 45 LLS(PLAI)-hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0007	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	78805803009579 ADOMA	**Intitulé de l'opération**	DK-Construction Résidence sociale 45 LLS(PLAI)-hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Création d'une résidence sociale de 70 logements (dont 45 logements financés dans l'ANRU) sur Dunkerque en reconstitution partielle du foyer de La Batellerie (quartier Ile Jeanty).

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	45
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	45
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**6**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	4
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	441 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	351 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

19/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0019 SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution 66 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0019	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution 66 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Habitat du Nord démolie 389 logements des Résidences Jean Bart Guynemer - SPSM Quartiers Ouest représentant 17,8% des démolitions (1346 LLS démolis au total pour le Territoire de la CUD) soit le taux le plus élevé sur le territoire de la CUD (en moyenne 10,15%).
Une règle de financement à 84% du nombre de logements démolis a été actée par l'ensemble des partenaires soit 1131 logements sociaux reconstruits à l'échelle du Territoire CUD. Pour Habitat du Nord, ce taux de reconstitution a été fixé à 82% pour un volume de 319 LLS. Le volume à inscrire à la convention est de 295 LLS puisque l'opération Pierre et Marie CURIE de 24 LLS (7PLAI et 17 PLUS) a été inscrite au protocole de préfiguration.
Les 66 logements, objet de cette FAT, n'ont pas pu être à ce jour intégrés dans les FAT à l'adresse car les études de faisabilité et/ou capacitaires ne sont pas abouties à ce jour. Ils seront produits sur différents fonciers identifiés et maîtrisés par la collectivité.
A titre indicatif, la liste non exhaustive des sites identifiés à ce jour :
- Stade BP à Saint-Pol sur Mer
- L'éco quartier du Bas Roch à Grande Synthe
- Le parking de la Mairie à Petite Synthe
- Place Thorez à Saint-Pol-sur-Mer
- Site TCA à Coudekerque

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	66
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	66
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**8**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	646 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	514 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

19/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0020 SPSM - DK - Construction 10 LLS (6PLUS/4PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0020	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 10 LLS (6PLUS/4PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'ancien site "la Plaine Sportive" fait partie d'une ancienne friche nommée secteur FDRS - Ecole Brosselette à Rosendaël pour lequel une étude d'aménagement est actuellement engagée par la CUD et la Ville de Dunkerque. L'hypothèse urbaine préconosée pour ce périmètre d'étude de plus de 21 000m² est de créer une percée et de reconnecter ce site à la Ville, cela nécessite l'intégation d'un projet de commerce, la reconfiguration de la salle de sport, déplacement de locaux associatifs et et reconversion du site Brosselette en logement.
L'hypothèse retenue est de réaliser un aménagement sur la Plaine Sportive pour réaliser la construction de 10 logements individuels groupés sur un foncier libre au sud des écoles Brossolette et Louise de Bettignies. Le terrain d'assiette est contraint par la délimitation d'un mur de soutènement existant.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	57 rue François Villon

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	73 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0021 SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0021	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le bâtiment qui abritait les locaux du CCAS, est situé en plein cœur du centre-ville de Dunkerque, il jouit d'une localisation exceptionnelle, à proximité des services à la population, des commerces, du réseau de transport en commun et de la gare SNCF.
Cette adresse a été identifiée par la ville et la CUD au titre de la reconstitution. L'hypothèse retenue pour ce site est la construction de 20 logements individuels dont 8 au titre du financement ANRU et 12 en PLUS - financement droit commun.
L'hypothèse d'un projet en construction neuve a été retenue dans la présente FAT. Toutefois, à ce jour (mars 2021), la maîtrise d'œuvre du projet n'étant pas encore désignée, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude la qualification en neuf ou acquis-amélioré du projet.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	14 rue de la Maurienne

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	8
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	8
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	78 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	62 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0022 SPSM - DK - Construction 13 LLS (9PLUS/4PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0022	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 13 LLS (9PLUS/4PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'ancien site école Brosselette" fait partie d'une ancienne friche nommée secteur FDRS - Ecole Brosselette à Rosendaël pour lequel une étude d'aménagement est actuellement engagée par la CUD et la Ville de Dunkerque. L'hypothèse urbaine préconosée pour ce périmètre d'étude de plus de 21 000m² est de créer une percée et de reconnecter ce site à la Ville, cela nécessite l'intégation d'un projet de commerce, la reconfiguration de la salle de sport, déplacement de locaux associatifs et et reconversion du site Brosselette en logement.
Le projet global sur ce site comprend :
- la construction de 13 logements individuels dans la Cour de l'école (objet de la présente FAT)
- la restructuration de l'école en logements collectifs et la rénovation des logements de fonction existants (objet d'une seconde FAT)
Une maîtrise d'oeuvre unique a été désignée pour l'ensemble du projet.
En phase APS, l'architecte propose de réaliser plutôt 12 maisons sérielles (au lieu de 13 indiquées dans la présente FAT), avec une desserte piétonne dans l'ancienne coût de l'école. Les voitures sont positionnées en dehors du coeur d'îlot.
Le projet est actuellement (mars 2021) présenté aux élus, la présente FAT sera mise à jour si cette programmation devenait définitive.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	25 rue Georges Claeyman, cour de l'école

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	13
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	9	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	110 700,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0023 SPSM - DK - Construction 13 LLS (2PLUS/11PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0023	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 13 LLS (2PLUS/11PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération de reconstitution d'offre se situe sur un foncier maîtrisé par la CUD à proximité de l'entrée du lycée de l'Europe, Quartier Petite Synthe. La capacité globale projetée est de 25 logements collectifs (dont 12 PLUS financés en droit commun : 7 T2, 4 T3 et 1 T4) et 13 en financement ANRU. Coût prévisionnel global du projet = 2 950 k€ HT
Une maison individuelle est actuellement implantée sur le site. Le projet prévoit sa démolition et une densification par la construction d'un bâtiment collectif sur le site ainsi libéré et le foncier avoisinant.
L'opération est implantée dans un environnement de logements individuels en RDC et R+1.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	873 rue du Banc Vert

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	13
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	2	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	11
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	24 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	107 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	85 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0024 SPSM - DK - Construction 19 LLS (4PLUS/15PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0024	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 19 LLS (4PLUS/15PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le site est un terrain constitué de 8 parcelles situées à l'angle de l'avenue Louis Herbeaux et de la rue Surcouf en face de l'Hôpital de Dunkerque (CHD). La plus grande des parcelles (510AX24 d'une surface de 10 143 m²) appartient à la ville de Dunkerque.
Les 7 parcelles restantes sont occupées par des bâtiments appartenant au bailleur social Habitat du Nord. Elles totalisent 2 083 m². La surface concernée par la RO serait d'environ 4 500.00m².
Cette zone est actuellement occupée par des logements individuels pour personnes âgées, à simple rez-de-chaussée, maisonnettes appartenant à Habitat du Nord et gérées par le CCAS de Dunkerque pour une population sénior. La résidence pour personnes âgées « Henri Van Eeghem » occupe la partie sud de la parcelle.Le corps principal de ce bâtiment à R+3 a été complètement réhabilité récemment et des constructions à usage de services (restaurant de la résidence, cuisines, accueil…) y ont été adjointes.
Ce site présente des atouts et il est proposé de requalifier cet espace urbain très fréquenté par les habitants de l'ensemble de l'agglomération et au-delà (de par la présence du CHD) en redonnant au bailleur social Habitat du Nord la gestion du site et en densifiant le site :
o En proposant un accueil de jour Alzheimer (au RDC du bâtiment collectif), en lien avec l'EHPAD voisin.
o Des logements en mixité avec des logements plus adaptés aux personnes âgées.
o Proposer des logements pour l'accueil des familles.
Pour HDN, il est proposé de reconstituer 36 logements T2-T3 dont : 19 en financement RO ANRU (en collectif) et 17 en droit commun PLUS (en collectif et individuel)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Avenue Louis Herbeaux

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	19
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	15
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	49 200,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	147 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	117 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0025 SPSM - DK - Acquisition amélioration 15 LLS (9PLUS/6PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0025	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Acquisition amélioration 15 LLS (9PLUS/6PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'ancien site école Brosselette" fait partie d'une ancienne friche nommée secteur FDRS - Ecole Brosselette à Rosendaël pour lequel une étude d'aménagement est actuellement engagée par la CUD et la Ville de Dunkerque. L'hypothèse urbaine préconisée pour ce périmètre d'étude de plus de 21 000m² est de créer une percée et de reconnecter ce site à la Ville, cela nécessite l'intégation d'un projet de commerce, la reconfiguration de la salle de sport, déplacement de locaux associatifs et et reconversion du site Brosselette en logement.
Le projet global sur ce site comprend :
- la restructuration de l'école Brossolette en logements collectifs et la rénovation des logements de fonction existants (objet de la présente FAT)
- la construction de 13 logements individuels dans la Cour de l'école (objet d'une 2de FAT)
Une maîtrise d'oeuvre unique a été désignée pour l'ensemble du projet.
En phase APS, l'architecte propose de réaliser plutôt 12 logements dans l'école et 4 dans les logements fonction (au lieu des 15 indiqués dans la présente FAT). Le projet est actuellement (mars 2021) présenté aux élus, la présente FAT sera mise à jour si cette programmation devenait définitive.
A noter, que la CUD souhaite préserver la façade existante de l'école, typique de l'architecte de reconstruction d'après-guerre.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	25 rue Georges Claeyman

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	15
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	9	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	6
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	110 700,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	58 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	46 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0027 SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0027	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le foncier sur lequel sera implanté l'opération objet de la présente FAT se compose de parcelles maitrisées par la CUD d'une part, et d'une parcelle abandonnée devant faire l'objet d'une procédure "sans maître".
Le projet envisagé propose une recomposition d'angle de rue. Il comporte la construction de 2 collectifs (l'un de 19 logements en angle de rue, l'autre de 6 logements sur le débouché foncier avenue Maurice Berteaux. La capacité globale est projetée de 25 logements (dont 16 PLUS financés en droit commun : 8 T2 et 8 T3) et 9 PLAI financés en ANRU.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	162 rue Victor Hugo / 75 avenue Maurice Berteaux

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	9
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	9
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	88 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	70 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0028 SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0028	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La construction de logements sur site vise essentiellement deux objectifs particuliers :
- construire les conditions d'une implantation de logements diversifiés en assurant des transitions en termes de typologies et de hauteurs ainsi que de peuplements intermédiaires (montée en gamme pour assurer une transition entre des secteurs moins attractifs et des produits de diversification)
- répondre à une demande spécifique concernant notamment le vieillissement avec des logements et structures adaptés.

Suite à la démolition des entrées A-B-C-D-E de Guynemer (122LLS), il est proposé sur ce tènement foncier libéré la reconstitution de 10 logements individuels locatifs sociaux dans un ilôt mixte comprenant de l'accession sociale qui nécessite d'être soutenue par d'autres programmes dit de transition (pour éviter la confrontation directe de produits exposés avec des environnements restant faiblement attractifs) ou d'amorçage (pour lancer des premières phases qualitatives qui favoriseront la commercialisation des phases suivantes en accession).
Les interventions sur parc existant (démolition et réhabilitation), ainsi que la reconstitution de l'offre sur le foncier libéré par les démolitions seront gérés au sein d'un même marché en conception-réalisation pour assurer une optimisation des délais et des coûts.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Périmètre Nord Guynemer Ilot 10 Nord Guynemer /après démolition

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	10	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	7
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Attribution de l'aide complémentaire en QPV	Accord du CNE du 04/07/2019 : " les partenaires confirment leur accord sur cette programmation de 84 logements sociaux sur site pour autant que les logements réalisés fassent l'objet d'une attention particulière au plan architectural et de la composition urbaine d'ensemble, et qu'elle vise à accompagner la réalisation de l'offre en diversification".

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	67 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0030 Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0030	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le terrain à l'est du quai Wilson à Saint-Pol-sur-Mer fait l'objet depuis une dizaine d'années d'une convention opérationnelle entre l'EPF et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le site était précédemment occupé par un concessionnaire Toyota. Ce site est aujourd'hui fléché par la CUD pour une opération de reconstitution de patrimoine dans le cadre du NPNRU. L'esquisse de projet a été validée par les partenaires.
Cette opportunité répond à l'exigence de la stratégie RO à savoir développer une offre de logements neufs nécessaire à l'amorce des relogements et démolitions du site Jean-Bart /Guynemer pour la réussite du projet de rénovation urbaine.
L'opération comptabilise 30 logements dont 27 en collectifs sur 1 bâtiment aux volumétries variant de R+1 à R+3 ainsi que 3 maisons individuelles.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	7-17 quai Wilson

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	30
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	18	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	12
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**5**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	Localisation en QPV validée par le CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	120 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	94 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	75 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0032 SPSM - Construction 16 LLS (10PLUS/6PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0032	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction 16 LLS (10PLUS/6PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'emprise foncière concernée par le projet se situe à l'angle des rues Ferrer et Etienne Dolet à Dunkerque-Saint Pol sur Mer. Elle s'étend sur 7 parcelles, dont 4 « en lanières », conformément au tissu urbain alentours. Le terrain, relativement plat, est exempt de toute construction, il est juste clôturé de manière provisoire. Enherbé, il ne comprend pas de végétation remarquable : ni arbre tige ni arbustes de moyenne ou grande taille. Tandis qu'il est bordé au Nord et à l'Ouest par les rues Ferrer et Dolet, ses limites Est et Sud sont marquées par les pignons aveugles des habitations voisines ainsi que par diverses clôtures (grillages, plaques béton, etc.…).
Le projet consiste en la construction, en front à rues, d'un immeuble de 16 appartements et en l'aménagement des espaces extérieurs à l'arrière (16 stationnements et jardin).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	55 rue Ferrer / 80 rue Etienne Dolet - Saint-Pol-sur-Mer

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	16
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	10	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	6
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	7
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	123 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	58 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	46 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0034 SPSM - Béguinage 24 LLS (10PLUS/14PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0034	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Béguinage 24 LLS (10PLUS/14PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet objet de la présente FAT est implanté sur le foncier libéré par la démolition des entrées JKLM Guynemer de notre parc existant.
La construction de logements sur site vise essentiellement deux objectifs particuliers :
- construire les conditions d'une implantation de logements diversifiés en assurant des transitions en termes de typologies et de hauteurs ainsi que de peuplements intermédiaires (montée en gamme pour assurer une transition entre des secteurs moins attractifs et des produits de diversification)
- répondre à une demande spécifique concernant notamment le vieillissement avec des logements et structures adaptés.
Les démolitions des entrées JKLM Guynemer ainsi que l'école maternelle permettent la construction d'équipements collectifs et d'un programme de maisons individuelles de plain-pied T2 et T3 à destination des personnes âgées au cœur du NPNRU au plus proche des nouveaux équipements et services publics regroupés.
Les interventions sur parc existant (démolition et réhabilitation), ainsi que la reconstitution de l'offre sur le foncier libéré par les démolitions seront gérés au sein d'un même marché en conception-réalisation pour assurer une optimisation des délais et des coûts.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Périmètre Sud Guynemer Ilot 12, Sud Guynemer, rue Victor Hugo - Saint-Pol-sur-Mer

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	24
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	10	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	14
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**0**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Attribution de l'aide complémentaire en QPV	Accord du CNE du 04/07/2019 : " les partenaires confirment leur accord sur cette programmation de 84 logements sociaux sur site pour autant que les logements réalisés fassent l'objet d'une attention particulière au plan architectural et de la composition urbaine d'ensemble, et qu'elle vise à accompagner la réalisation de l'offre en diversification".

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	67 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	110 600,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	88 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0035 MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS (40PLUS/10PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0035	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS (40PLUS/10PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

SPSM - RO - Construction de 50 LLS (10 PLAI et 40 PLUS) - Macro FAT sur site HDN. Cette programmation répond à la nécessité – compte tenu du marché St Polois, trop bas pour les promoteurs et en déficit d'image – de proposer un produit d'amorce pour réussir la diversification.
La stratégie de phasage présentée consiste à lancer des opérations de LLS afin d'en faire des produits d'amorce pour les futures opérations de diversification.
La stratégie de diversification sur la cité des cheminots est aujourd'hui en partie consolidée en volume suite au positionnement de deux opérateurs pour réaliser 80% des constructions neuves : Habitat du Nord et Action Logement. Elle est en cours de consolidation dans sa mise en œuvre, notamment liée aux démolitions ; la stratégie de phasage, dont l'enjeu est de permettre la commercialisation des produits en accession, a été affinée.
Les objectifs urbains recherchés sont :
- Créer des logements individuels et favoriser ainsi les parcours résidentiels au sein du parc social
- Diversifier les typologies de logement et maintenir un parc à bas coût pour répondre à la demande
- Offrir des logements de qualité, attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier
Les ilôts pour lesquels HDN s'est positionné :
- ILOT 6+15 Flamand-Leborgne-Raymond avec 16 LLS (1 PLAI / 15 PLUS) + 8 AS
- ILOT 14 Miternique avec 12 LLS (4 PLAI / 8 PLUS)
- ILOT 8 Backelandt /Marquant avec 10 LLS (1 PLAI / 9 PLUS) + 8 AS
- ILOT 12 BEGUINAGE avec 24 LLS (14 PLAI / 10 PLUS)
- ILOTS 1 + 7 Victor Hugo Prolongé avec 12 LLS (4 PLAI / 8 PLUS) + 8 AS
- ILOT 10 Nord Guynemer avec 10 LLS (100% PLUS) + 11 AS
Construction de 50 logements en RO sur les emprises libérées après démolition au sein de la cité des Cheminots. Les programmes comprennent des ilots mixtes intégrant une part d'accession à la propriété.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Cité des Cheminots (Saint-Pol-sur-Mer)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	50
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	40	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10

Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	**13**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	268 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	79 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	63 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0042 DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS (14PLUS/21PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0042	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS (14PLUS/21PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de Logements Locatifs Sociaux est forte sur ce secteur de la Ville de Bourbourg, près du Centre et à proximité d'un supermarché. Ce projet est la suite d'un premier lotissement déjà existant. Il s'agit d'une opération mixte qui intégrera également de la promotion privée et des lots libres de constructeurs.
Ce projet est proche d'un arrêt bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine.
Ce projet comportera au total 53 logements locatifs sociaux. Sur les 53 LLS, 35 sont financés par l'ANRU Il sera composé de logements individuels en bande et de petits collectifs.
C'est une opération retenue suite à un appel à projet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.
C'est une opération mixte, de logements individuels et de collectifs bas.
D'architecture classique, les matériaux extérieurs utilisés seront principalement la brique et toiture tuile, tout comme la zone pavillonnaire l'entourant.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59630 - BOURBOURG	ZAC de l'Ecluse

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	35
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	14	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	21
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**4**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	93 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	165 900,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	132 300,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0043 DK - GFP - Construction 9 LLS (4PLUS/5PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0043	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - GFP - Construction 9 LLS (4PLUS/5PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de Logements Locatifs Sociaux est importante dans l'hyper centre de la ville de Grand Fort Philippe. Cette opération permettra le relogement d'une population vieillissante en attente de logements en centre ville. Cet ensemble sera situé au cœur de logements individuels anciens.
Ce projet est proche d'un arrêt bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine.
Ce projet comportera au total 13 logements locatifs sociaux.Sur les 13 LLS, 9 logements sont financés par l'ANRU. Il sera constitué d'un collectif R+2 et étage attique avec la création d'un parking. La construction est sur une parcelle d'angle à double orientations. Il favorise les logements traversants.
Il sera construit à la place d'une fiche industrielle démolie à ce jour. C'est un terrain EPF à l'origine
C'est une opération retenue suite à un appel à projet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.
D'architecture classique, les matériaux extérieurs utilisés seront principalement la brique et toiture tuile, tout comme la zone pavillonnaire l'entourant.
- Projet favorisant les logements traversants

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59153 - GRAND FORT PHILIPPE	Rue des Poilues - Friche Baude

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	9
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	49 200,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	49 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	39 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0044 DK - GFP - Construction 15 LLS (5PLUS/10PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0044	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - GFP - Construction 15 LLS (5PLUS/10PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de Logements Locatifs Sociaux est importante dans l'hyper centre de la ville de Grand Fort Philippe. Cette opération permettra le relogement d'une population en attente de logements en centre ville. Cet ensemble sera situé au cœur de logements individuels anciens.
Ce projet est proche d'un arrêt bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine.
Ce projet comportera au total 25 logements locatifs sociaux. Il sera constitué de deux collectifs R+3 avec la création d'un parking.
Il sera construit à la place d'une fiche industrielle démolie à ce jour. C'est un terrain EPF à l'origine.
C'est une opération retenue suite à un appel à projet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59153 - GRAND FORT PHILIPPE	Site Meersemen - Bd François Leveque

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	15
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	5	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	61 500,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	98 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	78 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0048 DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS (3PLUS/2PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0048	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS (3PLUS/2PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de Logements Locatifs Sociaux individuels est importante dans toute l'agglomération, et plus particulièrement dans la ville de Zuydcoote. C'est une opération dans l'hyper centre de la ville puisque située devant la Mairie. Cette opération permettra le relogement d'une population jeune en attente de logements en plein centre ville.
Ce projet est proche d'un arrêt bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine.
Ce projet comportera au total 5 logements individuels locatifs sociaux. Les logements seront construits en lieu et place des anciens ateliers municipaux et une partie de terrain jouxtant cette friche.
Il y aura 3 maisons individuelles en front à rue et 2 maisons à l'arrière du site. Ce seront des logements R+1.
Les matériaux extérieurs utilisés seront principalement la brique et pour la toiture du bac acier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - ZUYDCOOTE	Rue du Gal De Gaulle

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	5
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	3	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	2
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	20 100,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	15 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	12 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0049 SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0049	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

C'est pour répondre, entre autre, à une demande spécifique des locataires pour ce secteur de St Pol sur Mer, qu'a été étudié ce projet. Situé dans un ensemble pavillonnaire plutôt ancien, la résidence donnera accès à un axe important de la Ville. Il répond également à la demande d'une population vieillissante.
Ce projet est situé prés d'un arrêt de bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté Urbaine de Dunkerque et ce, gratuitement et tous les jours de la semaine.
C'est une opération de 23 logements dont 15 financés par l'ANRU, donnant sur un axe principal de la Ville de St Pol sur Mer, entre la Ville et la rocade. De plus cette opération est face à de nombreux équipements sportifs et au centre Romain Roland dont les animations sont nombreuses y compris pour les personnes âgées. L'accès des véhicules sera fera par l'arrière du bâtiment sur un parking résidentialisé.
Ce sera un bâtiment R+3 d'une seule entrée avec ascenseur.
D'architecture classique, les matériaux extérieurs utilisés seront principalement la brique et toiture tuile.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	15
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	9
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	73 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	88 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	70 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0052 SPSM - BOURBOURG - Construction 12 LLS (7PLUS/5PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0052	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - BOURBOURG - Construction 12 LLS (7PLUS/5PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de LLS est forte sur le territoire de Bourbourg, notamment dans le centre-ville. Le projet a la particularité, et à la demande de la Ville, d'être dans l'hyper centre, ce qui favorisera la location aux personnes âgées ou à celles qui ne possèdent pas de moyen de locomotion. Ce projet est situé près d'un arrêt de bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine. Il s'agit d'une opération mixte qui intégrera également un pôle santé rassemblant une vingtaine de professionnel.
Comme repris ci-dessus, c'est une opération mixte comprenant un pôle santé, 13 logements en accession sociale à la propriété et 12 logements locatifs.
Le projet est également situé près d'un hypermarché.
Il sera construit sur un terrain CUD/Ville et est lauréat d'un appel à projet CUD.
IL y aura création d'une placette pour le stationnement.
C'est collectif R+2 et étage attique.
L'architecture est contemporaine (Béton architecturaux extérieur et bardage composite)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59630 - BOURBOURG	Rue A. Bassemont - Bourbourg

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	12
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	7	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	46 900,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 500,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0053 DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution 118 LLS (40PLUS/78PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0053	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution 118 LLS (40PLUS/78PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre des macro-FAT, nous les constituons avec les opérations reprises ci-aprés. Ce sont des opérations prévisionnelles.
- Dunkerque, l'Ex CCI : 15 logts (15 PLAI et 0 PLUS)
- Ghyvelde/Les Moeres, 372 et 372b route de Furnes : 13 logts (8 PLAI et 5 PLUS)
- Ghyvelde/Les Moeres, Rue du Lac : 20 logts (12 PLAI et 8 PLUS)
- Armbouts-Cappel/Le Grand-Millebrugghe, Reconquêtes secteur canal : 35 logts (22 PLAI et 13 PLUS).
- Gravelines, La gare phase 2 : 17 logts (10 PLAI et 7 PLUS)
- Zuydcoote, secteur de la ZAC : 18 logts (11 PLAI et 7 PLUS)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Région Dunkerquoise

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	118
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	40	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	78
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**14**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	492 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	764 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	608 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0054 SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution 31 LLS (21PLUS/10PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0054	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution 31 LLS (21PLUS/10PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre des macro-FAT, nous les constituons avec les opérations reprises ci-aprés. Ce sont des opérations prévisionnelles.
Cité des Cheminots (rue Vatel) à Cappelle La Grande : 25 logts (15 PLAI et 10 PLUS)
Domaine des Ifs (avenue du Commandant de Noailles) à Spycker : 11 logts (0 PLAI et 11 PLUS)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Région Dunkerquoise

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	31
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	21	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**4**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	258 300,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	98 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	78 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0072 GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0072	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune de l'est de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial recherché, dans un cadre verdoyant privilégié, desservi par les transports collectifs de la Communauté urbaine. La mixité sociale au sein de l'ensemble immobilier est confortée par une offre de 3 logements PLS, également collectifs, en complément des 6 logements PLAI retenus au titre de la reconstitution de l'offre démolie et 7 logements PLUS en programmation de droit commun. Le programme acquis en VEFA répondra à la demande de petites typologies sur le territoire de l'agglomération dunkerquoise avec ses 4 T II et 12 T III. Les PLAI sont tous des T III. La performance thermique sera celle de la RT 2012-20 %. Les logements en rez-de-chaussée seront tous adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le programme comptera une offre de 16 stationnements.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - BRAY DUNES	BRAY DUNES - 130 rue Albert 1er

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	6
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	6
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	47 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	37 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0073 GS-TCV-Construction 19 LLS (19 PLAI)-hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0073	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-TCV-Construction 19 LLS (19 PLAI)-hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération permet la requalification d'un foncier de 7 983 m² maîtrisé par la Communauté urbaine de Dunkerque, pour sa partie en front à rue, et par l'EPF qui doit procéder à la démolition d'une ancienne corderie, pour sa partie plus en retrait et mitoyenne à la zone d'habitat très résidentielle du Nord-Ouest de la ville. L'opération renforce, route de Furnes, la continuité du bâti, sur un axe routier structurant de la commune et s'intègrera à l'habitat pavillonnaire privé qui l'environne. Formes d'habitat diversifiées : un habitat collectif route de Furnes (R+2+combles), comparable aux immeubles mitoyens, agrémenté d'un espace vert fermé, d'une part ; 12 logements individuels (dont 2 en RO en PLAI et le reste en droit commun, PLAI et PLUS) dont 10 accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec un accès par la route du Chapeau rouge, en arrière de la construction collective, d'autre part. Mixité sociale assurée par une offre de 10 logements PLS (2 logements collectifs et 8 logements individuels, en complément des 19 logements PLAI et des 20 logements PLUS de l'opération (= 4 individuels et reste en collectif). Pour la reconstitution au titre du NPNRU, ce sont 19 logements PLAI (2 individuels et 17 collectifs). Part importante de petites typologies (15 T II et 21 T III sur le total des 49 logements de l'opération, soit plus de 73 %). 10 garages pour les logements individuels et 20 box pour les logements collectifs. RT 2012-20% avec label E+ C-.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	TETEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE Route de Furnes, Route du Chapeau Rouge

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	19
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	19
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**5**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	150 100,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	119 700,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0074 GS- Macro FAT PARTENORD- Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0074	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS- Macro FAT PARTENORD- Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution d'une part de l'offre locative sociale démolie du quartier de l'Îlot des Peintres de Grande-Synthe.
De manière prioritaire, les opérations seront menées si possible à l'est de l'agglomération pour le nouvel équilibre territorial ouest/est.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		A définir

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	32
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	32
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	313 600,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	249 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0096 GS - MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 54 LLS (34PLUS/20PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0096	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 54 LLS (34PLUS/20PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Sur site, dans le quartier de l'Îlot des Peintres, la diversification des produits logements a été engagée au titre du PNRU avec des accessions en individuel comme en collectif, ainsi qu'avec des logements locatifs sociaux intermédiaires (PLS), individuels et collectifs, tous construits sur les fonciers libérés par les premières démolitions. Elle se poursuivra au titre du NPNRU. Les interventions de Partenord Habitat concerneront des produits plus spécialisés au bénéfice de personnes âgées et de jeunes travailleurs ou apprenants. La performance thermique sera cohérente avec la réglementation en vigueur à la date de dépôt du PC.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59760 - GRANDE SYNTHE	Grande-Synthe Quartier Îlot des Peintres Sur site

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	54
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	34	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	20
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**10**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	La reconstitution de l'offre en QPV a été autorisée par le Comité national d'engagement le 4/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	227 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	158 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	126 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0097 GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS (4PLUS/4 PLAI)-hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0097	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS (4PLUS/4 PLAI)-hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération mixte s'inscrivant dans un projet plus général de démolition reconstruction : 4 PLAI et 4 PLUS seront mobilisés en reconstitution de l'offre démolie du quartier de l'îlot des Peintres de Grande-Synthe, sur l'ensemble des 32 logements prévus à terme sur le site.
Des places de stationnement sont prévues sous le bâtiment.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59820 - GRAVELINES	Gravelines Bd des Poètes et Bd Pascal

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	8
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	49 200,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

04/02/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0098 GS-GFP-Construction 7LLS (4PLUS/3PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0098	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-GFP-Construction 7LLS (4PLUS/3PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le site a été retenu dans le cadre de la reconstitution de l'offre pour 7 logements dont 4 PLAI et 3 PLUS. Un autre logement PLAI en programmation de droit commun sera un PLAI adapté, en acquis-amélioré. L'opération sur un foncier propriété de la Communauté urbaine de Dunkerque, mis à disposition du bailleur par bail emphytéotique à l'euro symbolique, permettra de répondre aux besoins de relogement d'une clientèle résidant plus particulièrement à l'ouest de l'agglomération dunkerquoise. Se situant en coeur de ville de GRAND FORT PHILIPPE, l'opération permettra un accès à l'ensemble des services.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59153 - GRAND FORT PHILIPPE	GRAND FORT PHILIPPE angle rues Carney, de Verdun et des Poilus

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	7
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	3	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	36 900,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0099 GS - Construction 29 LLS (16PLUS/13PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0099	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - Construction 29 LLS (16PLUS/13PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération engagée rue de Provence et rue Madame Sans-Gêne à Grande-Synthe est réalisée hors QPV, sur un foncier disponible de longue date, à l'est de la ville et à proximité de plusieurs terrains sportifs, l'opération renforcera, sur un espace urbain peu densifié à ce jour, le lien entre des habitats collectifs sociaux de 1971 aux parements de briques blondes qui font écho à la brique typique de Bergues, et des logements individuels privés souvent de belle facture. Pour la mixité des produits logements locatifs et la diversité de typologies, Partenord Habitat construira 33 logements, dont 20 logements collectifs et 9 logements individuels, un total de 9 T2, de 15 T3 et de 5 T4 pour les 16 PLUS et 13 PLAI.
Avec les produits PLS, l'opération illustrera la poursuite de la diversification à Grande-Synthe (4 logements individuels PLS au titre de la programmation de droit commun).
La construction des logements sera complétée par une offre nouvelle de garages, démolis rue de Provence, soit 30 garages au total.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59760 - GRANDE SYNTHE	Grande-Synthe Rue Madame Sans Gêne- Rue de Provence

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	29
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	16	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	13
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**4**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	196 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	127 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	101 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0100 TCV - BRAY DUNES - Construction 11 LLS (4PLUS/7PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0100	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - BRAY DUNES - Construction 11 LLS (4PLUS/7PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune de l'est de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial.
Le projet s'inscrit dans le cadre d'une redynamisation du centre ville de Bray-Dunes. Il est situé à quelques dizaines de mètres de la Mairie.
L'opération mixe une offre de 7 logements PLUS dont 4 au titre de la reconstitution de l'offre et 3 avec la programmation de droit commun, 7 logements PLAI u titre de la reconstitution de l'offre et,enfin, 2 logements PLS avec la programation de droit commun.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - BRAY DUNES	BRAY DUNES - rue Auguste Coolen Place Alphonse Bray

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	11
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	7
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	26 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	55 300,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	44 100,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0101 TCV - BRAY DUNES - Construction 10 LLS (5PLUS/5PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0101	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - BRAY DUNES - Construction 10 LLS (5PLUS/5PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune de l'est de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial.
Opération mixte avec 2 logements PLS, en complément des 5 logements PLAI et 5 logements PLUS construits au titre de la reconstitution de l'offre démolie.
Le programme est ciblé pour un public vieillissant et plus largement pour une réponse à la demande de petites typologies sur le territoire de l'agglomération dunkerquoise.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - BRAY DUNES	BRAY DUNES - Avenue Charles Wallyn

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	5	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	33 500,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 500,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0102 TCV - ARMBOUTS CAPPEL - Construction 16 LLS (8PLUS/8PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0102	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - ARMBOUTS CAPPEL - Construction 16 LLS (8PLUS/8PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune au sud de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial.
L'opération permet de poursuivre l'objectif de mixité sociale en intégrant 4 autres logements individuels PLS aux 16 logements individuels PLUS et PLAI, pour un total de 20 logements locatifs sociaux.
Cette offre locative sociale est complétée par 16 lots viabilisés libres de construction pour de l'accession privée. Ainsi, la diversification de l'offre résidentielle est complète.
Sur un foncier, propriété du bailleur, l'opération donne l'occasion de réaliser une liaison entre un béguinage rue Lucie Abrac et le reste du village, confortant la continuité du bâti.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59380 - ARMBOUTS CAPPEL	ARMBOUTS CAPPEL - rue Petite Chapelle

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	16
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	8
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	53 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	63 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	50 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0103 TCV - BRAY DUNES - Construction 5 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0103	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - BRAY DUNES - Construction 5 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie, réalisée à l'est de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial et dans une commune déficitaire en logements locatifs sociaux.
Construction de 13 logements individuels sur un foncier de 3 365 m² de la Communauté urbaine de Dunkerque, à proximité de trois immeubles collectifs récents de forme villa balnéaire, propriétés de Partenord Habitat. L'opération profitera de la voie qui contourne ces trois villas et qui confortera le cadre résidentiel de l'ensemble. Elle est située à 12 minutes à pied de la Mairie, à proximité immédiate de commerces.
Elle mixe une offre de 5 logements PLAI retenus au titre de la reconstitution de l'offre démolie, d'une part, et de 7 logements PLUS et 1 logement PLS, au titre de la programmation de droit commun, d'autre part, tous avec jardin.
8 garages sont prévus pour les logements PLUS et PLS ainsi que 13 places de stationnement.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - BRAY DUNES	BRAY DUNES - Rue des Sapins

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	5
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 500,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0104 TCV - MACRO FAT PARTENORD – Reconstitution 111 LLS (53PLUS/58PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0104	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - MACRO FAT PARTENORD – Reconstitution 111 LLS (53PLUS/58PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les emprises libérées par les démolitions permettent une réorganisation par lots avec de nouveaux aménagements viaires et une complète restructuration de l'offre de produits logement.
Les formes d'habitat prévues sont diversifiées : habitat collectif (R+1 à R+ 3 avec attique), habitat intermédiaire, maisons de ville, logements individuels groupés et pavillons sur des parcelles de 350 à 500 m².
111 logements locatifs sociaux (53 PLAI et 58 PLUS) sont prévus en petit habitat collectif, en habitat intermédiaire et en habitat individuel groupé (maisons de ville en bande et maisons jumelées).
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	111
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	58	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	53
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**6**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	388 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	418 700,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	333 900,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0105 TCV - MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 44 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0105	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 44 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution d'une part de l'offre locative sociale démolie du quartier Degroote en application d'un scénario de démolition presque torale du parc locatif social ancien (85 %).
De manière prioritaire, les opérations seront menée à l'est de l'agglomération pour le nouvel équilibre territorial ouest/est.
Le logement individuel sera privilégié autant que possible.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		A définir - Hors site

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	44
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	44
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**5**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	431 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	343 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0106 GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0106	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération mixte s'inscrivant dans un projet plus général de démolition reconstruction et diversification sur un site hors QPV.
Le programme, issu d'un travail partenarial avec la ville comprend la démolition de la moitié Nord d'une barre de logements collectifs rue Schuman (36 LLS), la construction de 8 logements en accession sur une partie de l'emprise des logements démolis (îlot G1), la réalisation de 12 logements locatifs collectifs et de 18 logements intermédiaires, la réhabilitation des 36 logements conservés de la Résidence Schuman.
Sur les 30 logements locatifs construits sur deux îlots C1 (côté ouest de l'immeuble Moulin) et G2 (actuelle place), 10 PLAI seront mobilisés en reconstitution de l'offre démolie du quartier de l'îlot des Peintres de Grande-Synthe.
Des places de stationnement sont également prévues.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Dunkerque Rosendael rues Schuman et rue Moulin

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	10
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	98 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	78 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0108 GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction 18 LLS (5 PLUS/13 PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0108	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction 18 LLS (5 PLUS/13 PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération mixte s'inscrivant dans un projet plus général de démolition reconstruction : 13 PLAI et 5 PLUS seront mobilisés en reconstitution de l'offre démolie du quartier de l'Îlot des Peintres de Grande-Synthe, sur l'ensemble des 32 logements locatifs sociaux prévus sur le site. Le programme comprend aussi 24 logements en accession à la propriété, douze dans un collectif mitoyen et douze maisons individuelles, commercialisés par le promoteur qui cède en VEFA la part de logements locatifs sociaux.
Des places de stationnement sont prévues sous le bâtiment.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59180 - CAPPELLE LA GRANDE	Cappelle-la-Grande Avenue du Général de Gaulle

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	18
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	5	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	13
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	61 500,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	127 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	101 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0110 TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17 PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0110	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17 PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune au sud de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial.
Le projet se trouve dans un secteur résidentiel prisé, localisé en continuité du centre de Téteghem Coudekerque-Village, au nord de la route des Forges, a pour objectif de conforter l'entrée nord du village. Il fait l'objet d'une orientation d'aménagement (OAP) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLUc). Cette opération locative est inscrite dans une opération globale d'aménagement comprenant 18 PLUS, 17 PLAI , 8 PLS , 8 lots libres et un macrolot pour 13 accessions (avec le promoteur KHOR IMMO). Les 18 logements PLUS et 17 logements PLAI sont retenus au titre de la reconstittion de l'offre.
Seuls les 17 PLAI sont retenus au titre de la reconstututions de l'offre démolie.
La performance thermique sera celle de la RT 2012-20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	TETEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE - Route de la Forge Principale

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	35
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	18	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	17
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	120 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	134 300,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	107 100,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0111 SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0111	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	77562466100010 ARELI	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Construction d'une résidence accueil de 24 logements en R+2.
Logements autonomes de catégorie logement-foyer. Les typologies sont les suivantes : 4 T1Bis situés au RDC et 20 T1' répartis au R+1 et R+2.
Le bâtiment ne sera pas équipé d'un ascenseur mais une gaine sera créée pour une installation ultérieure en cas de besoin de la structure.
Au RDC se situent un espace administratif dédié à l'accompagnement des résidents et un espace d'activités (salle d'activité donnant sur terrasse et espace vert, laverie, WC et stockages).
10 places de stationnement seront créées.
Le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur urbain.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		Angle rue E. FLAMAND et rue BOLLENGIER

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	24
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	24
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	4
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	Localisation en QPV validée par le CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	189 600,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	151 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-36-0059 SPSM - Accession à la propriété 15 logements - 15000€

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-36-0059	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Accession à la propriété 15 logements - 15000€
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

15 primes à l'accession fléchées en priorité sur les accessions sociales en VIR prévues au sein d'un programme de diversification de 98 logements en diversification, avec :
CITE DES CHEMINOTS
- 26 accessions sociales contreparties Action Logements (PSLA)
- 34 accessions sociales
- 24 accessions libres
- 14 requalifications de maisons en VIR, destinée à de l'accession sociales

CITE LIBERTE
- 12 logements intermédiaires en libre
- 12 logements individuels en accession sociale

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	15		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	16
Date de prise en compte des dépenses		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	Majoration de 5000 € accordée par le CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Dont montant majoration du montant forfaitaire par logement	5 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	225 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-37-0084 SPSM - Création d'un groupe scolaire

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-37-0084	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	21590540700015 COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Création d'un groupe scolaire
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Un nouveau groupe scolaire (en substitution des écoles maternelles et primaires actuelles) avec la construction d'un bâtiment moderne, symbole de la mutation du quartier à l'échelle de l'aggomération, ouvert sur le quartier - avec des espaces accessibles en dehors des temps scolaires aux habitants et associations - et attractif pour les nouveaux résidents par la mise en place d'une offre pédagogique renforcée.
Les constructions des projets du bâtiment et du projet pédagogique seront réalisées en concertation avec les acteurs du quartier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	Secteur Cité des Cheminots / JBG -espace laissé libre par la démolition de l'actuelle école Copernic - accès viaire par la rue Victor Hugo

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour excellence	Majoration de 5% validée par le CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 718 240,83 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 287 296,33 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	5,00 %

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Sommaire des annexes

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville
144

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment
149

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier
154

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)
169

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU
172

A6 Tableau de bord des objectifs urbains
177

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV
184

A8 Plan guide du projet urbain
199

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées
204

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre
228

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification
246

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement et à Action Logement
255

A13 – Eléments de contexte sur le PLUIHD et les équilibres territoriaux
264

A14 – Organigrammes
268

A15 – Schémas de fonctionnement de la Maison des projets
272

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)
277

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

298

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations
308

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet
427

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

430

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

647

C5 Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde/d'ORCOD le cas échéant

Sans objet

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts
651

C7 Convention-cadre relative à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA
Sans objet

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)[1]

[1] *Le cas échéant annexe C9 : pour information tableaux financiers d'autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal*

653

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)

656

D2 Convention spécifique relative au projet de gestion – à annexer par la suite

D3 Charte de la concertation

Sans objet

D4 Charte intercommunale du relogement – à annexer par la suite

D5 – Charte intercommunale de l'insertion – à annexer par la suite

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe A1 – Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

VILLE
LES QUARTIERS NPNRU AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE
QUARTIER ILOT DES PEINTRES GRANDE-SYNTHE

D 601
Rue Rigaud
Rue Denis Papin
Avenue du Général de Gaulle
Boulevard des Flandres
Rue Salvador Allende
Avenue Hubert Dubedout
Rue de la Paix
Rue Jules-Michelet
Rue Georges Clémenceau
Avenue de Petite-Synthe
Avenue René Carême

LÉGENDE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre quartier prioritaire de la ville

CONTEXTE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Potagers collectifs
- Parcelles
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

LES QUARTIERS NPNRU AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE QUARTIER OUEST SAINT-POL-SUR-MER

Rue Delporte
Avenue Edmond Flamand
Rue Raymond
Rue Victor Hugo
Boulevard de l'Espérence
Rue de la République
Boulevard de l'Aurore
Boulevard Corelli
Boulevard Simone Veil

LÉGENDE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre quartier prioritaire de la ville

CONTEXTE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Boulevard Simone Veil
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

LES QUARTIERS NPNRU AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE DUNKERQUE ET SAINT-POL-SUR-MER

QUARTIER BANC VERT / CARNOT / ÎLE JEANTY

rue de la Samaritaine
route de la Samaritaine
rue Victor Hugo
rue Alfred Gaulier
rue Charles Pranard
rue Jules Ferry
rue de la République
Boulevard Simone Veil
avenue de Petite-Synthe
avenue de la Vilette
avenue de la Vilette
rue du Marais
Rue de Cahors
rue du Banc Vert

LÉGENDE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre quartier prioritaire de la ville

CONTEXTE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Boulevard Simone Veil
- Equipements structurants
- Mairie
- Gare

0 100 200 M

N

LES QUARTIERS NPNRU AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE

QUARTIER DEGROOTE

Boulevard de Pierre Mendès France
Avenue du 6 juin 1944
Quai aux Fleurs
Route de Furnes
Route du Chapeau Rouge
Rue de Verdun
Chemin de Drève Daulle

LÉGENDE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre quartier prioritaire de la ville

CONTEXTE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- ZNIEFF
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe A2 – Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment

PATRIMOINE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES HLM QUARTIER ILOT DES PEINTRES GRANDE-SYNTHE

LÉGENDE

BAILLEURS SOCIAUX

- Flandre Opale Habitat
- Habitat du Nord
- HABITAT Hauts-de-France
- Immobilière 3F
- le cottage social des flandres
- Logifim : Logis Flandres Intérieure Maritime
- Partenord Habitat
- SOliHA Haut de france
- SOliHA Flandres
- Vilogia
- SIA Habitat

CONTEXTE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

D 601
Palais du Littoral
Complexe Sportif Léo Lagrange
Collège Jules Verne
Rue Rigaud
Rue Denis Papin
Ecole d'Arts Plastiques Constant Permeke
Stade Jean Deconninck
Cinéma le Varlin
Avenue du Général de Gaulle
Eglise Catholique Saint-Joseph
Médiathèque Nelson Mendela
Rue de la Paix
Rue Jules Michelet
Rue Georges Clémenceau
Hotêl de Ville de Grande-Synthe
Avenue René Carême
Collège du Moulin
Groupe scolaire Jacques Brel
Lycée Général et Technologique du Noordover
Ecole élémentaire Paul Dessinguez
Ecole élémentaire Buffon
Ecole élémentaire Blaise Pascal
Atrium
Boulevard des Flandres
Collège privé René Bonpain
Mosquée Rahma
Rue Salvador Allende
Ecole Maternelle Clémenceau
Avenue de Petite-Synthe
Lycée Professionnel des Plaines du Nord

PATRIMOINE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES HLM QUARTIER OUEST SAINT-POL-SUR-MER

Intermarché Super
Rue Delporte
Groupe scolaire Georges Vancauwenberghe
Service des Sports Ferme Marchand
Avenue Edmond Flamand
Rue Victor Hugo
Rue Raymond
Boulevard de l'Espérence
École privée catholique du Sacré-Cœur
Pôle administratif
Mairie Saint-Pol-sur-Mer
Gymnase Christophe Thomas
Cimetière
Collège Jean Deconinck
Rue de la République
La poste
École élémentaire Jean Jaurès
Groupe scolaire Jules Verne
Médiathèque Émile Zola
Boulevard de l'Aurore
Boulevard Corelli
Conforama
Carrefour
Boulevard Simone Veil
Piscine Georges Guynemer
Mairie Petite-Synthe

LÉGENDE

BAILLEURS SOCIAUX

- Flandre Opale Habitat
- Habitat du Nord
- HABITAT Hauts-de-France
- ICF HABITAT NORD-EST
- le cottage social des flandres
- Logifim : Logis Flandres Intérieure Maritime
- Notre Cottage
- Partenord Habitat
- SNI (Fililale caisse des dépots)
- SOliHA Flandres
- Vilogia
- SIA Habitat
- ADOMA ou ARELI

CONTEXTE

- ADOMA ou ARELI
- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Boulevard Simone Veil
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

PATRIMOINE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES HLM QUARTIER BANC VERT / CARNOT / ÎLE JEANTY DUNKERQUE ET SAINT-POL-SUR-MER

Halles aux Sucres
Patinoire
Université
route de la Samaritaine
rue de la Samaritaine
Aldi
Centre Romain Rolland
rue Victor Hugo
Maison de quatier Victor Hugo
rue Alfred Gaulier
rue Charles Prianard
Ecole Maternelle Victor Hugo
Ecole primaire Anatole France
Collège Robespierre
Lycée professionnel Île Jeanty
Commissariat Police
Parc Prijent
Gare de Dunkerque
rue Jules Ferry
Mairie annexe
rue de la République
CPAM
Groupe scolaire Paul Langevin
Lycée Professionnel Guynemer
Beaux Arts
Pôle santé
Pôle emploi
Babou
Picwic
Boulevard Simone Veil
avenue de la Vilette
Ecole Maternelle et Garderie
Groupe scolaire Lucien Maillart
avenue de Petite-Synthe
Plaine Cabourg
Centre technique municipal
Lidl
Lycée professionnel Guynemer (annexe)
rue du Marais
Rue de Cahors
Collège Lucie Aubrac
Gymnase et salle Michel de Swaen
rue du Banc Vert
Salle des Sports Europe
Lycée de l'Europe

LÉGENDE

BAILLEURS SOCIAUX

- Flandre Opale Habitat
- Habitat du Nord
- HABITAT Hauts-de-France
- ICF HABITAT NORD-EST
- le cottage social des flandres
- Logifim : Logis Flandres Intérieure Maritime
- Notre Cottage
- Partenord Habitat
- SNI (Fililale caisse des dépots)
- SOliHA Flandres
- Vilogia
- SOliHA Haut de france
- SRCJ : Société régionale des cité jardins

CONTEXTE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Boulevard Simone Veil
- Equipements structurants
- Mairie
- Gare

0 100 200 M

N

PATRIMOINE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES HLM QUARTIER DEGROOTE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE

Hotel de ville de Rosendaël
Centrakor Dunkerque
Collège Paul Machy
Château Coquelle
Parc du Château Coquelle
Boulevard de Pierre Mendès France
Déchetterie
Quai aux Fleurs
Route de Furnes
Carrefour Market
Route du Chapeau Rouge
Rue de Verdun
Avenue du 6 juin 1944
Zone d'activité le Chapeau Rouge
Intermarché Super et Drive
ESAT
Chemin de Drève Daulle
Foyer d'accueil médicalisé Le Relais

LÉGENDE

BAILLEURS SOCIAUX

- Flandre Opale Habitat
- Habitat du Nord
- HABITAT Hauts-de-France
- Partenord Habitat
- le cottage social des flandres
- SOliHA Flandres

CONTEXTE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- ZNIEFF
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

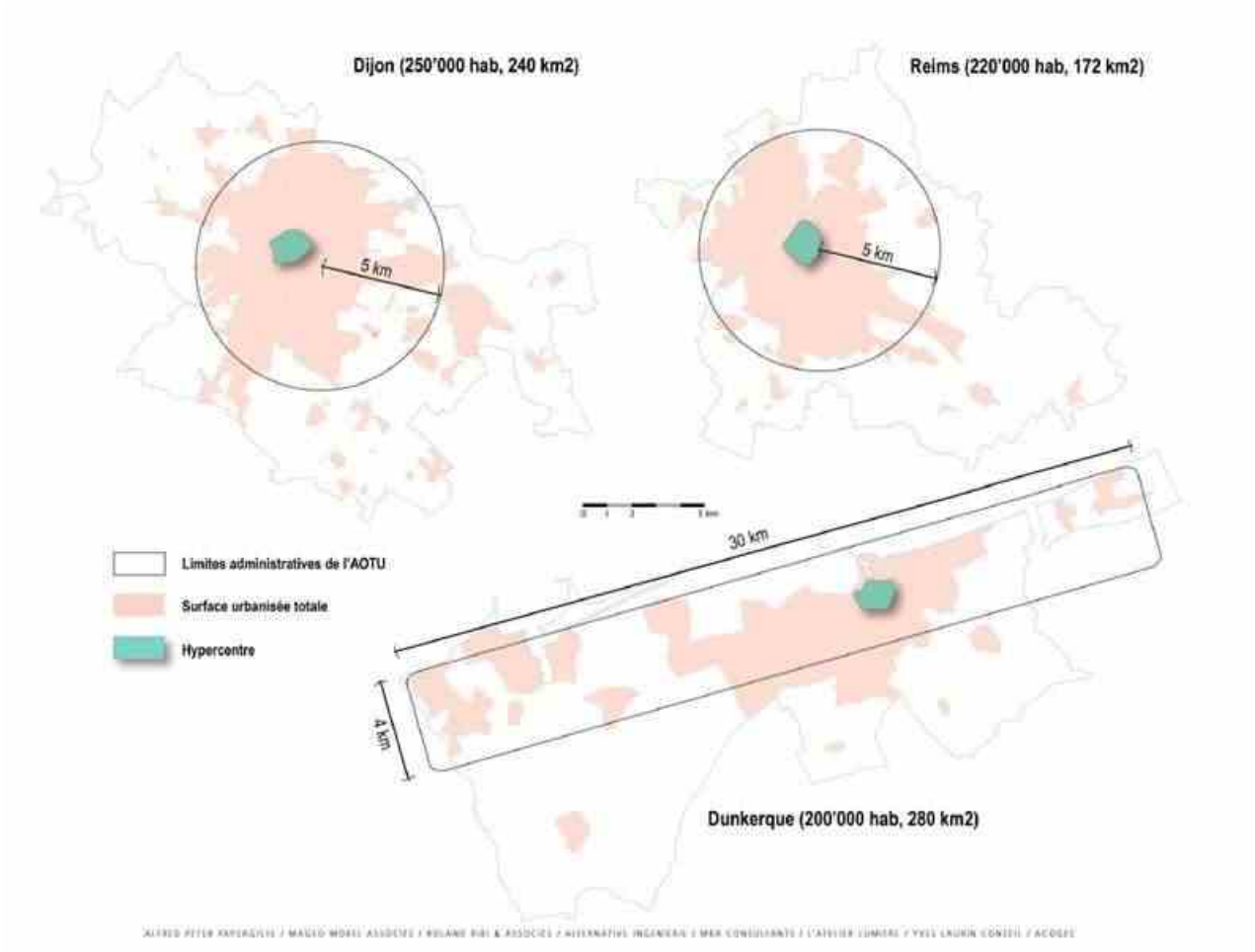
N°C0684

Annexe A3 – Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

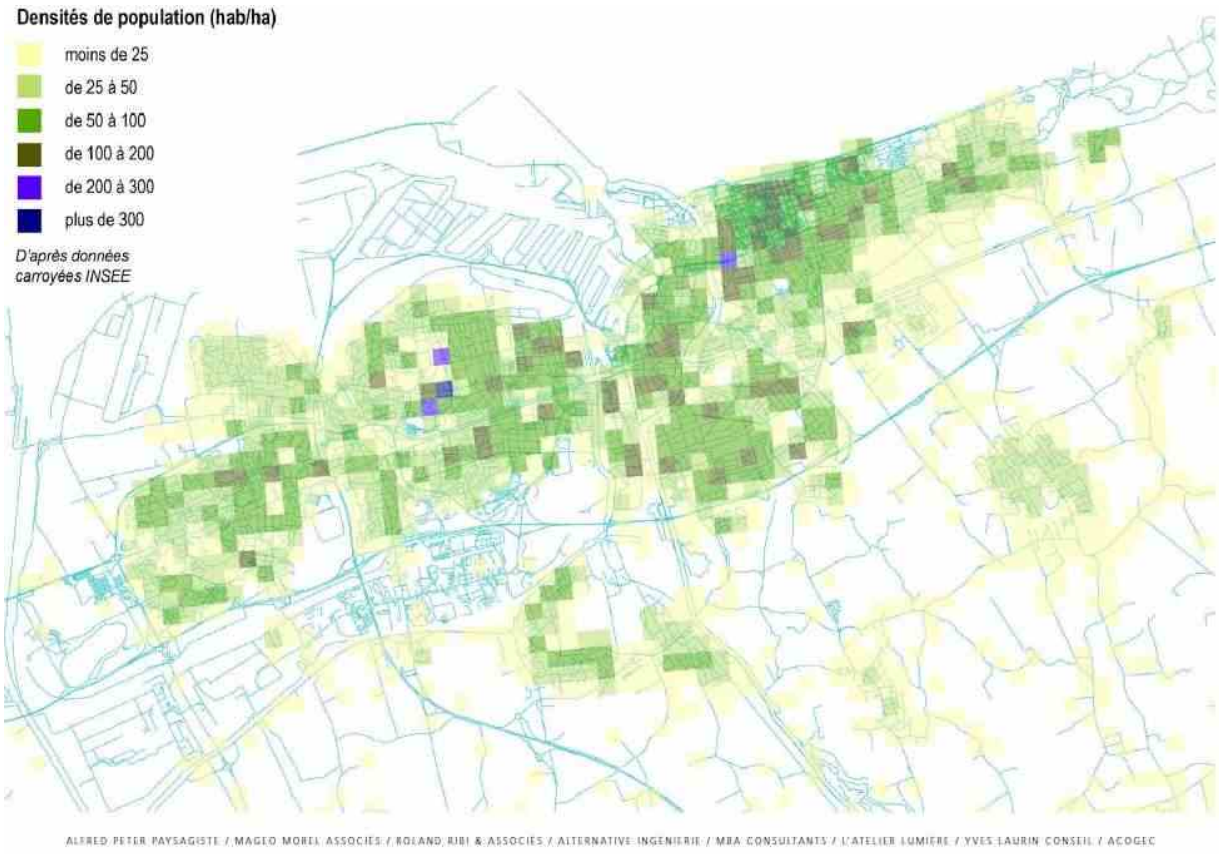
Annexe A 3 - Cartes ou schémas présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

1 – Mobilité et structure de l'agglomération:

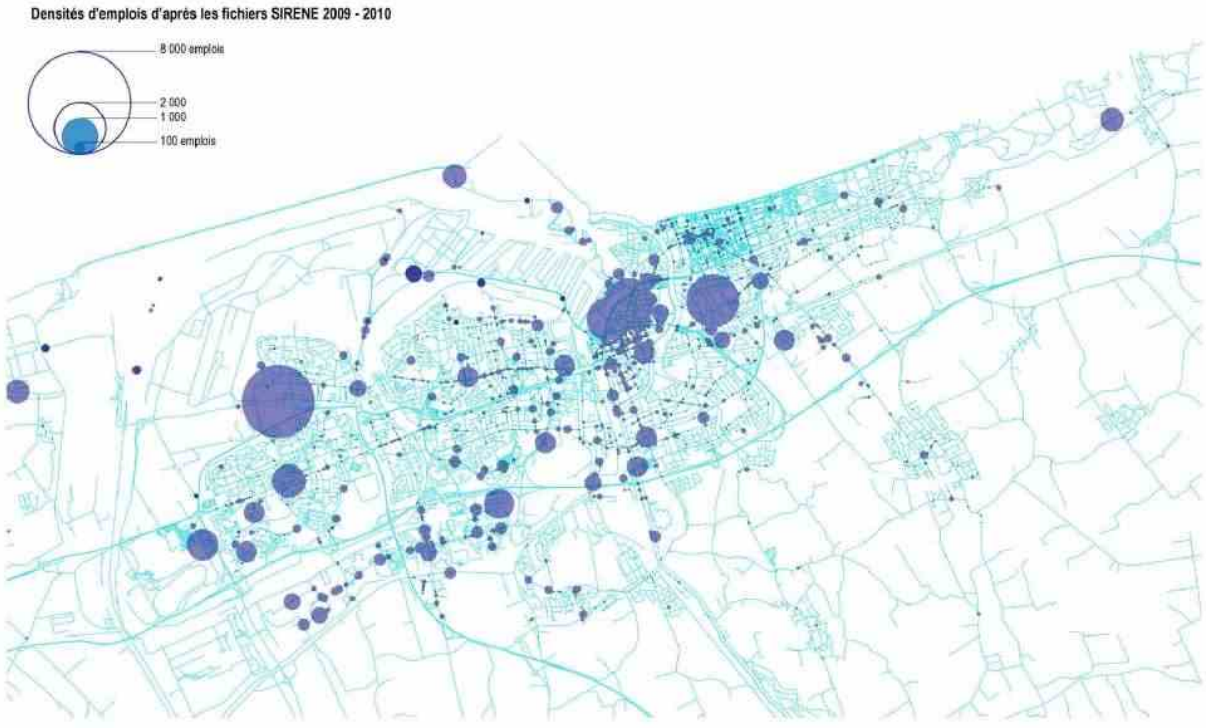
1.1 Schéma de présentation de la structuration du territoire de la CUD et périmètre de l'AOT transports



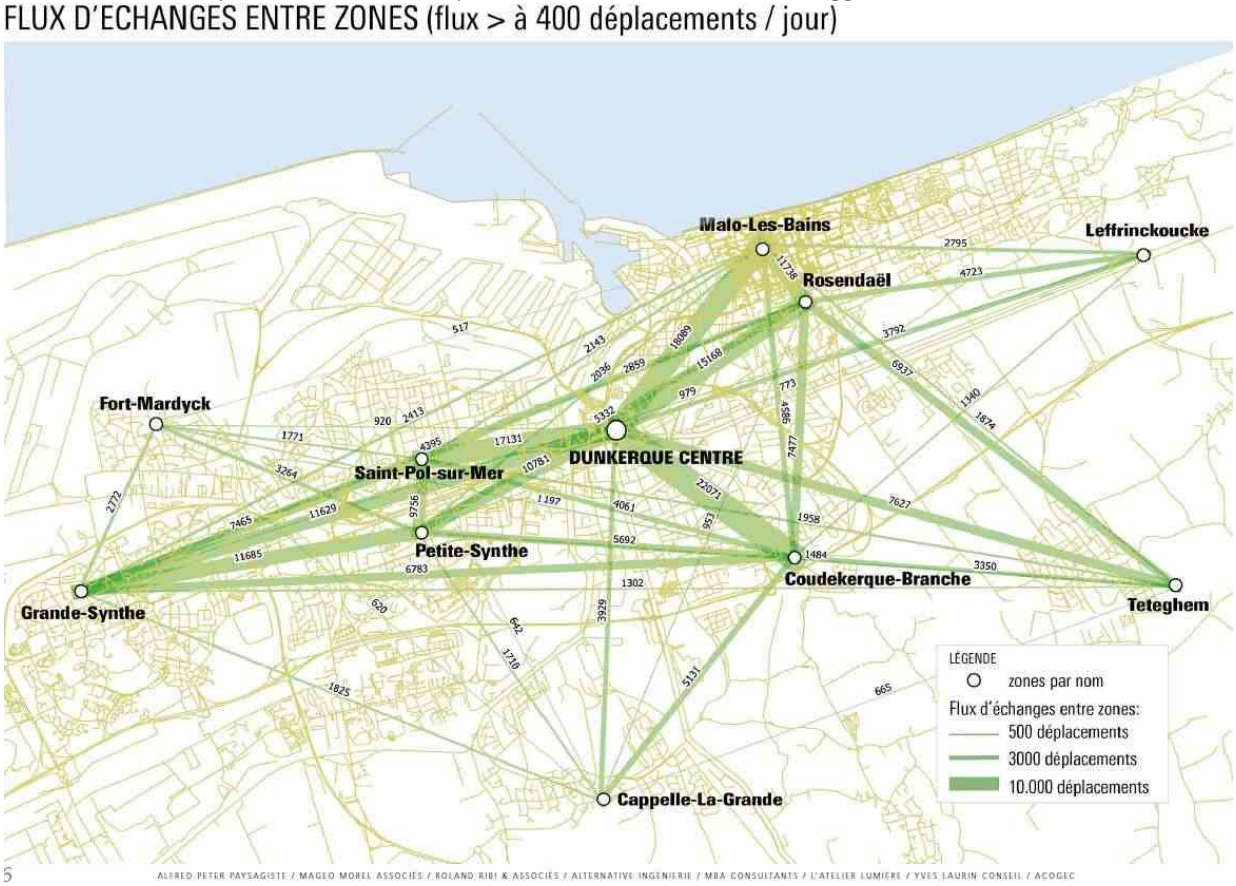
1.2 Carte de synthèse des densités de population sur l'agglomération



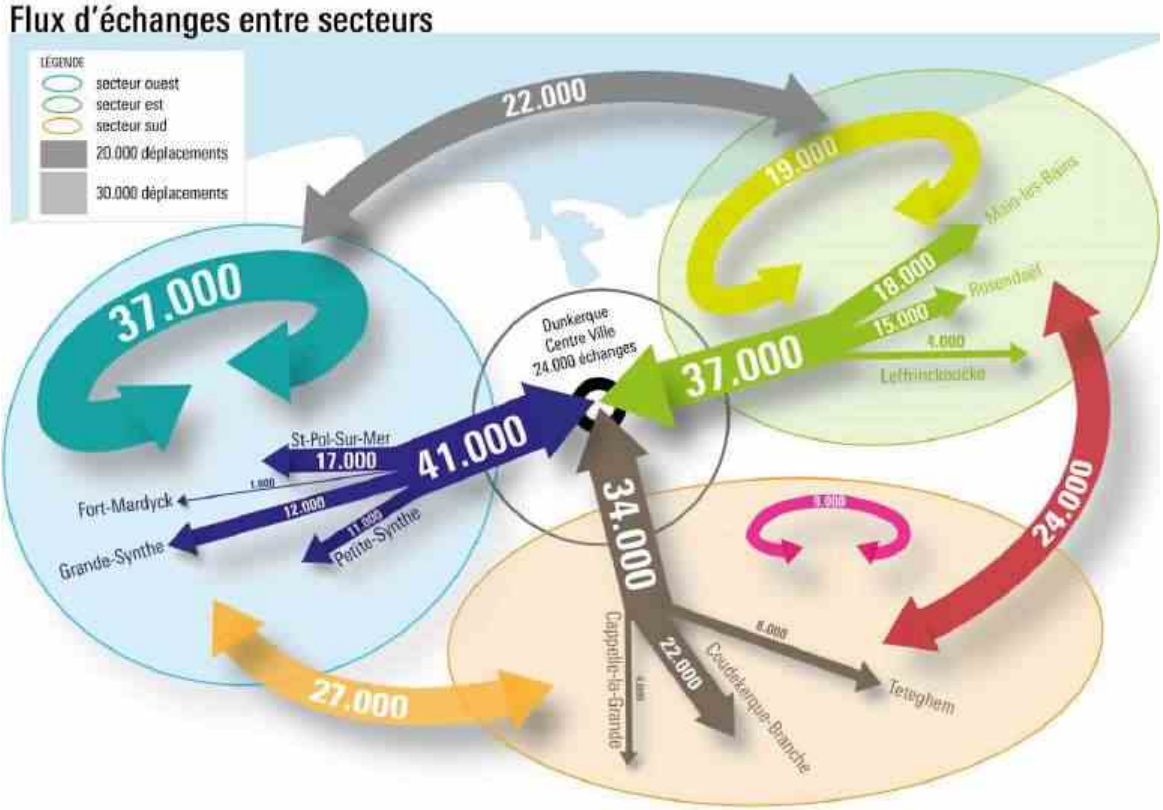
1.2 Carte de synthèse des densités d'emplois sur l'agglomération



1.3 Carte de synthèse des flux de déplacements à l'échelle du cœur d'agglomération

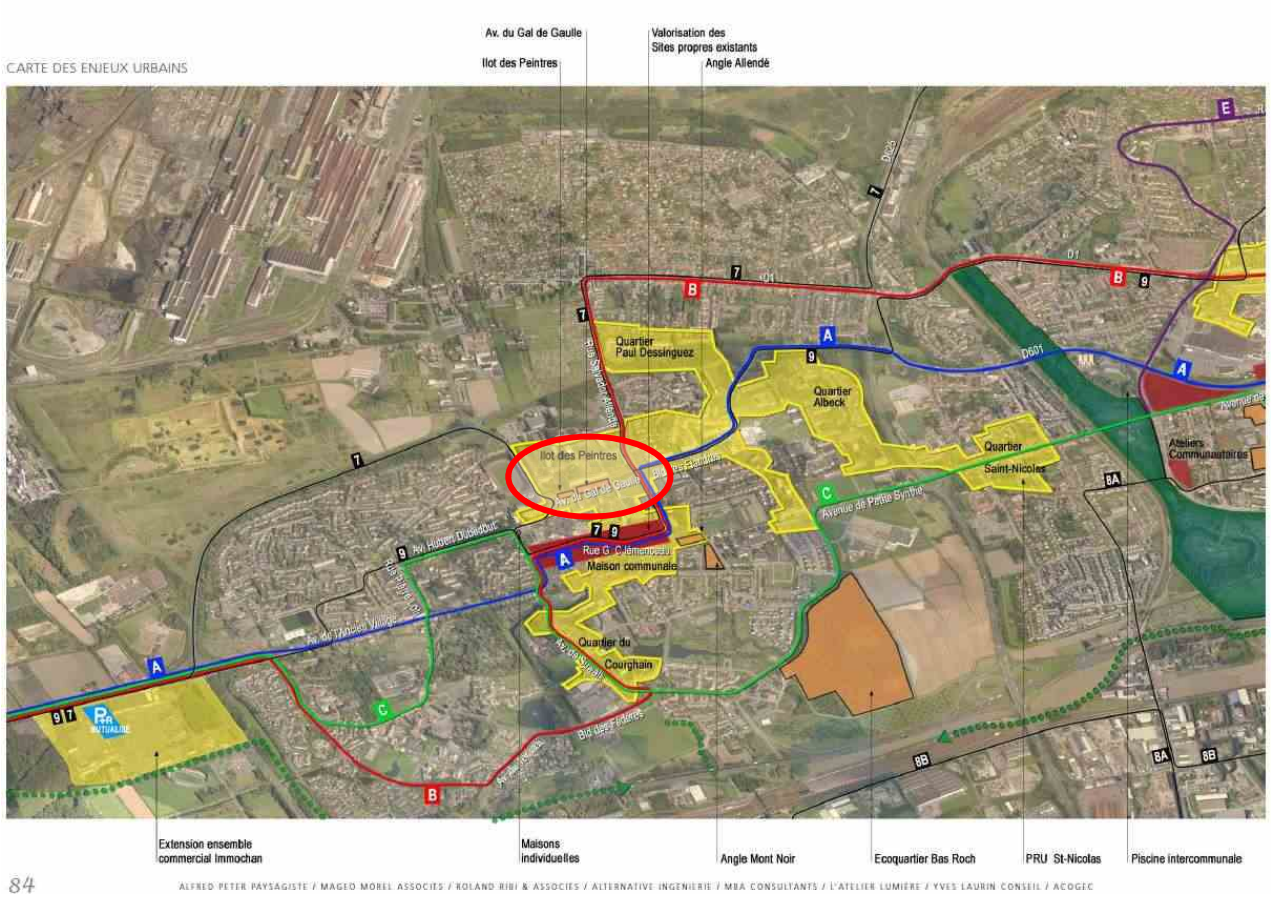


1.4 Schéma des « lignes de désir » du système de mobilité à l'échelle du cœur d'agglomération



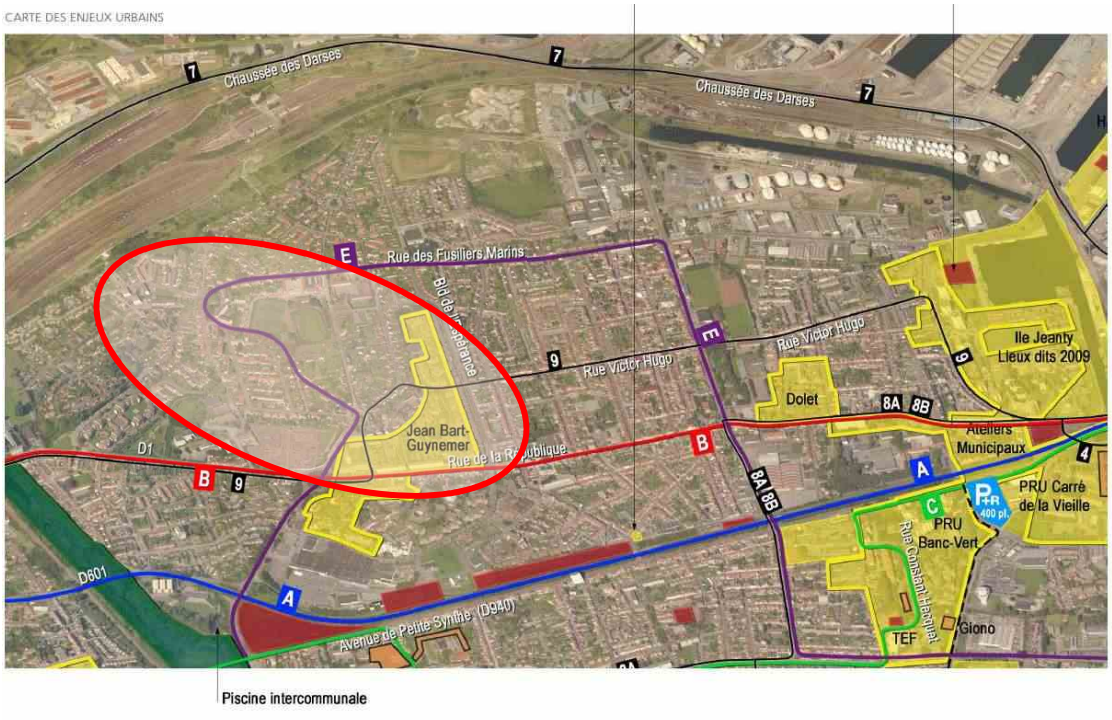
2 – Le projet DK au service des projets urbains, et des projets NPNRU

2.1 Carte de localisation des nouvelles lignes à 10 minutes de fréquences à Grande Synthe – localisation Ilot des Peintres



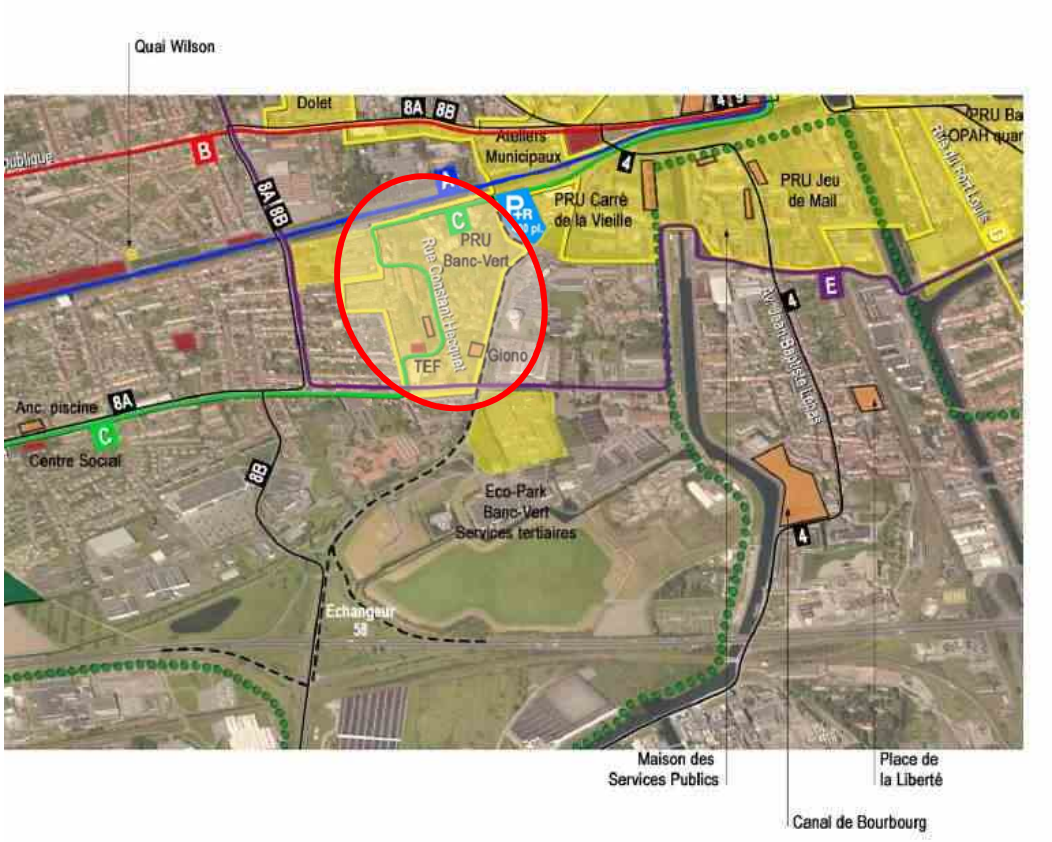
ALFRED PETER PAYSAGISTE / MAGEO MOREL ASSOCIES / ROLAND RIBI & ASSOCIES / ALTERNATIVE INGENIERIE / MBA CONSULTANTS / L'ATELIER LUMIÈRE / YVES LAURIN CONSEIL / ACOGEC

2.2 Carte de localisation des nouvelles lignes à 10 minutes de fréquences à Saint Pol – localisation périmètre NPNRU

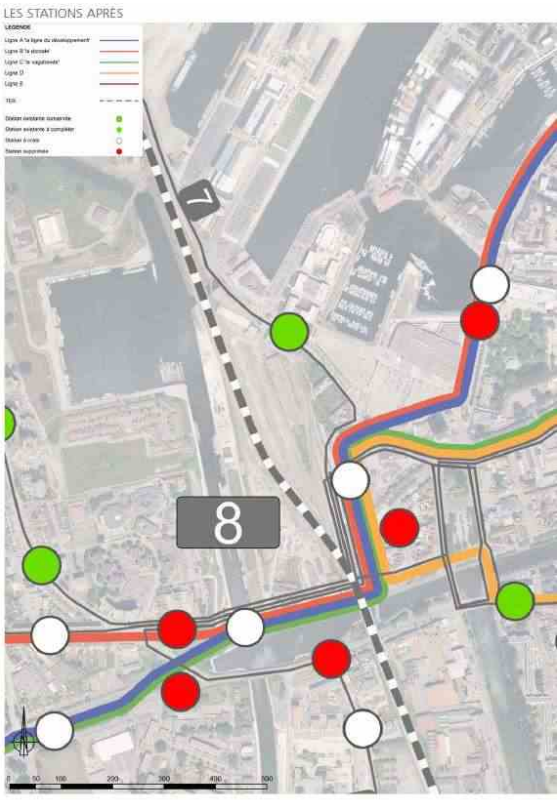


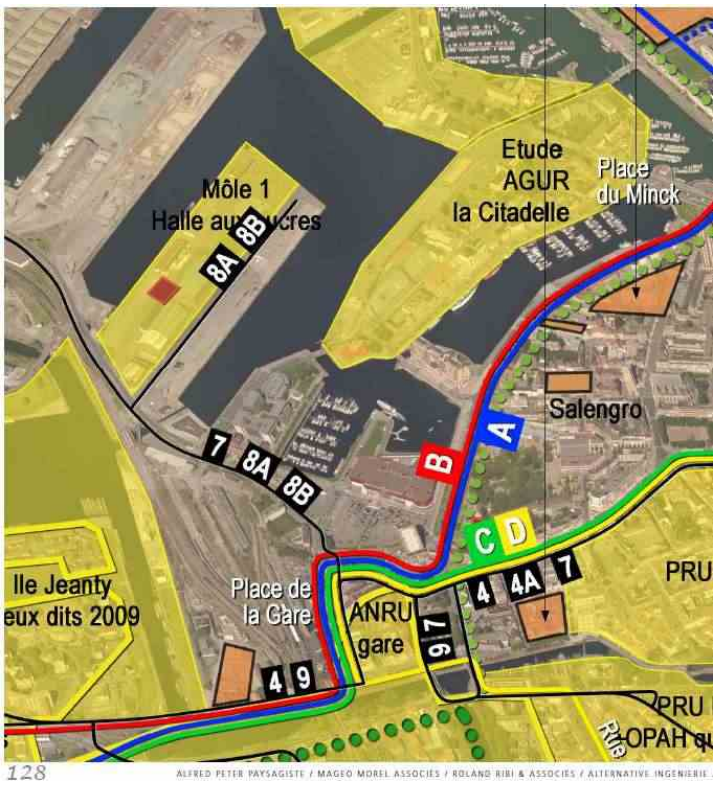
ALFRED PETER PAYSAGISTE / MAGEO MOREL ASSOCIES / ROLAND RIBI & ASSOCIES / ALTERNATIVE INGENIERIE / MBA CONSULTANTS / L'ATELIER LUMIÈRE / YVES LAURIN CONSEIL / ACOGEC

2.3 Carte de localisation des nouvelles lignes à 10 minutes de fréquences à Dunkerque-Petite Synthe – localisation périmètre Banc Vert



2.4 Carte de localisation des arrêts et des nouvelles lignes à 10 minutes de fréquences à Dunkerque-Centre – périmètre Ile Jeanty





3– Plans de diagnostic Dunkerque - commune associée de Saint-Pol-sur-Mer

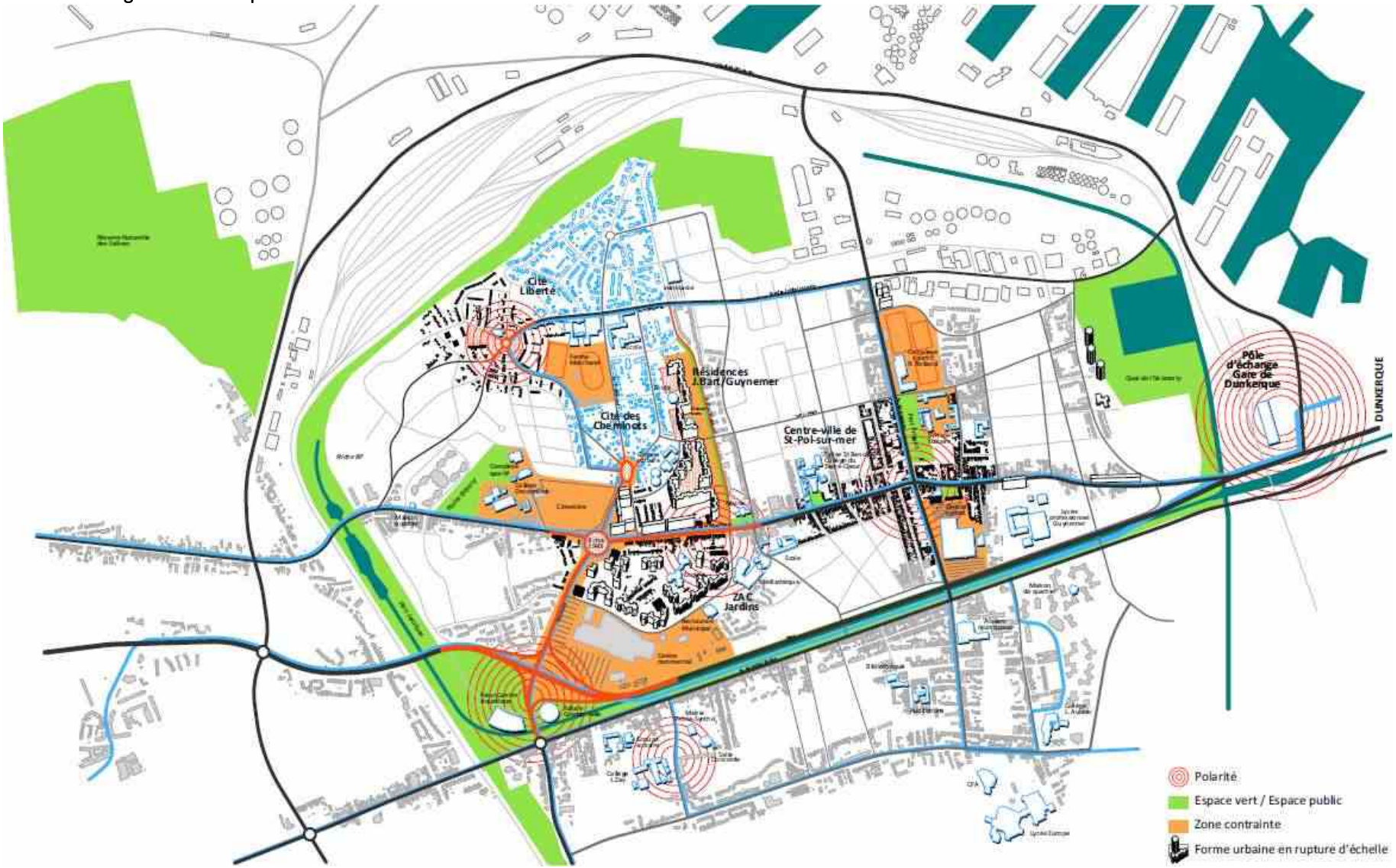


Figure 1 Enjeux à l'échelle des quartiers Ouest en termes d'insertion dans le fonctionnement urbain de l'agglomération

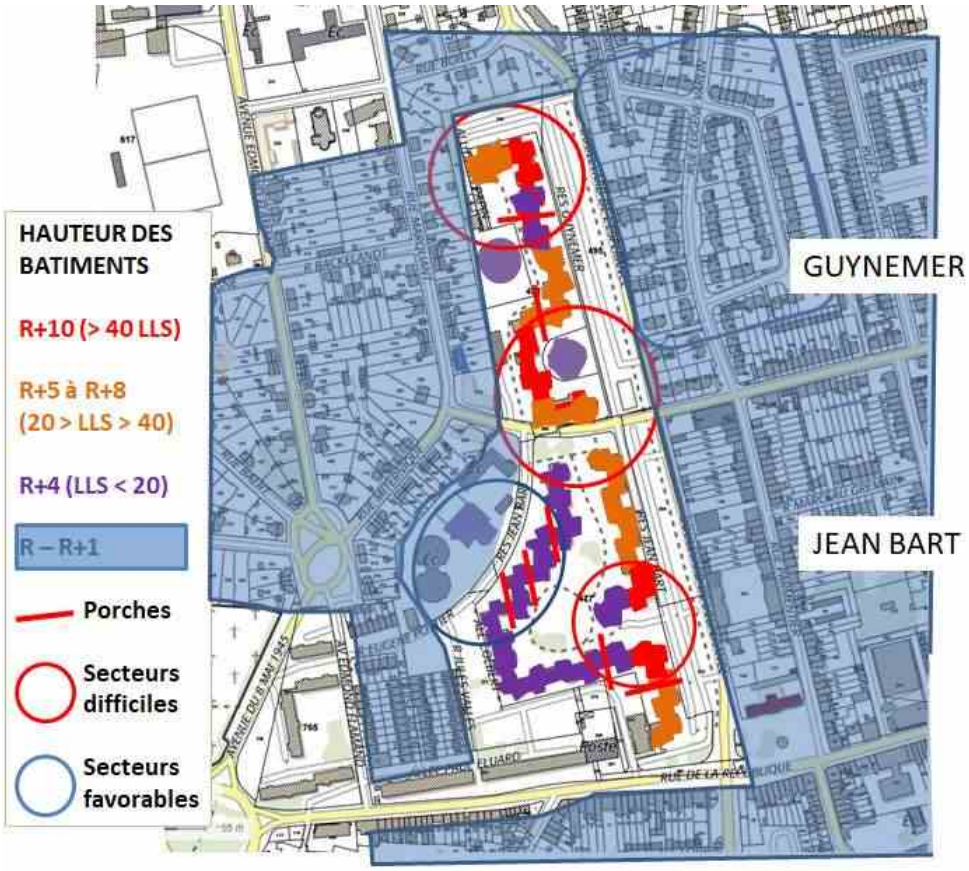


Figure 2 Schéma synthétique de la structure du bâti du grand ensemble Jean Bart Guynemer – Jean Didier Larforgue et Bureau FORS

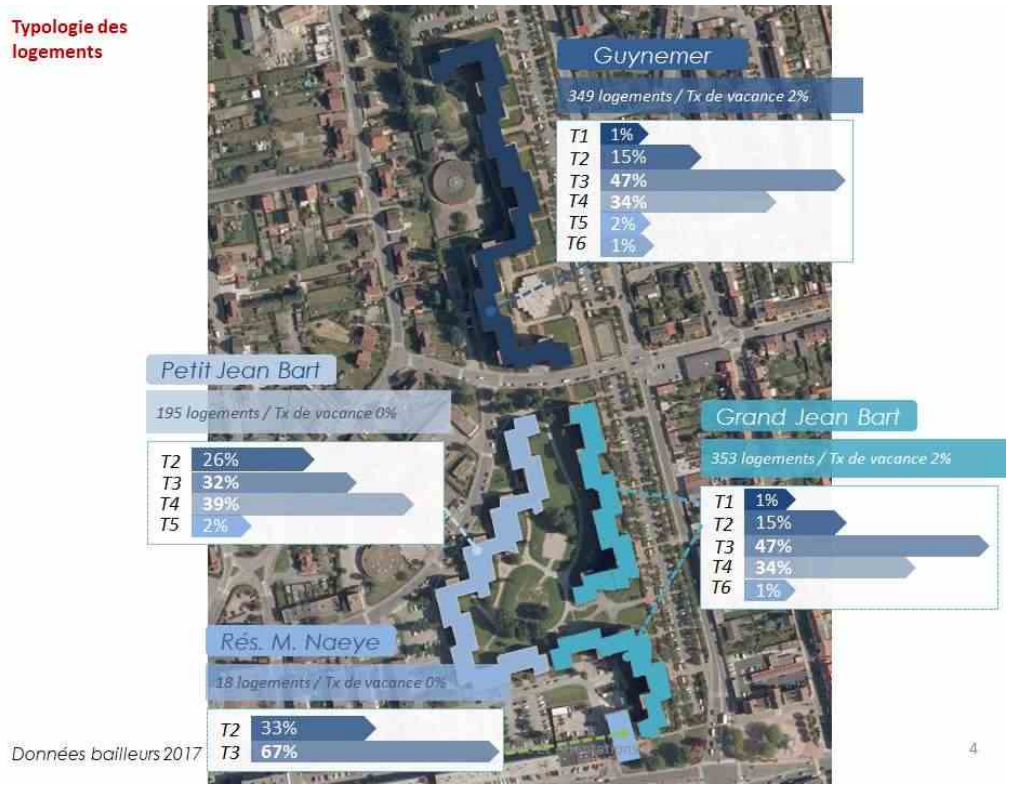


Figure 3 Répartition typologique grand ensemble Jean Bart et Guynemer - Bureau FORS

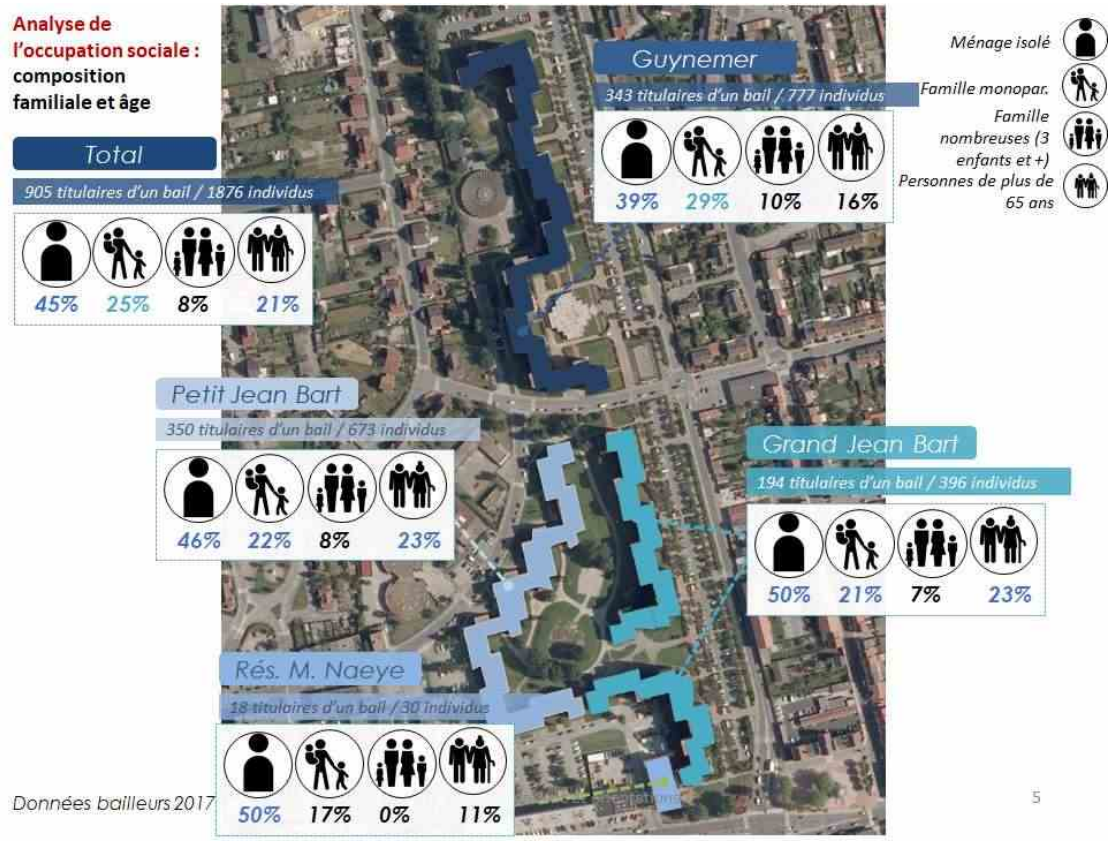


Figure 4 : Occupation sociale du grand ensemble Jean Bart et Guynemer - Bureau FORS

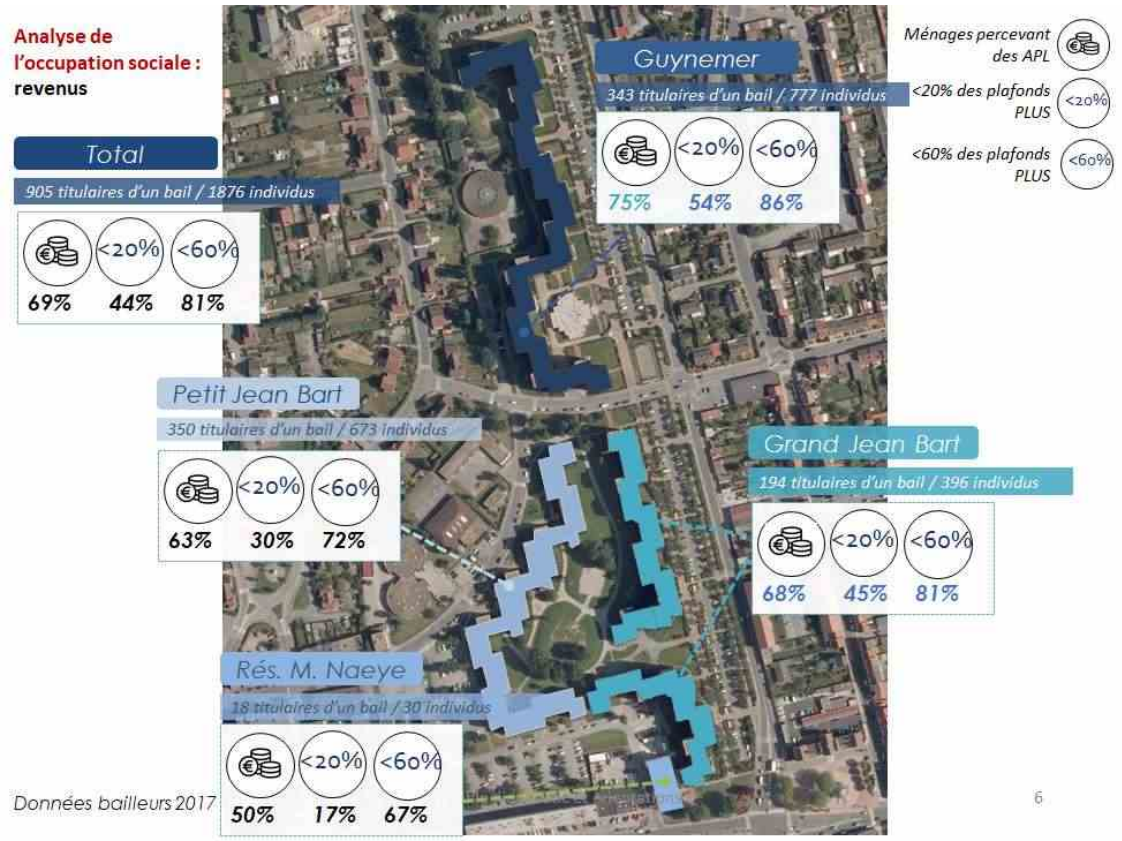


Figure 5 Analyse de l'occuption sociale du grand ensemble Jean Bart et Guynemer en matière de revenus

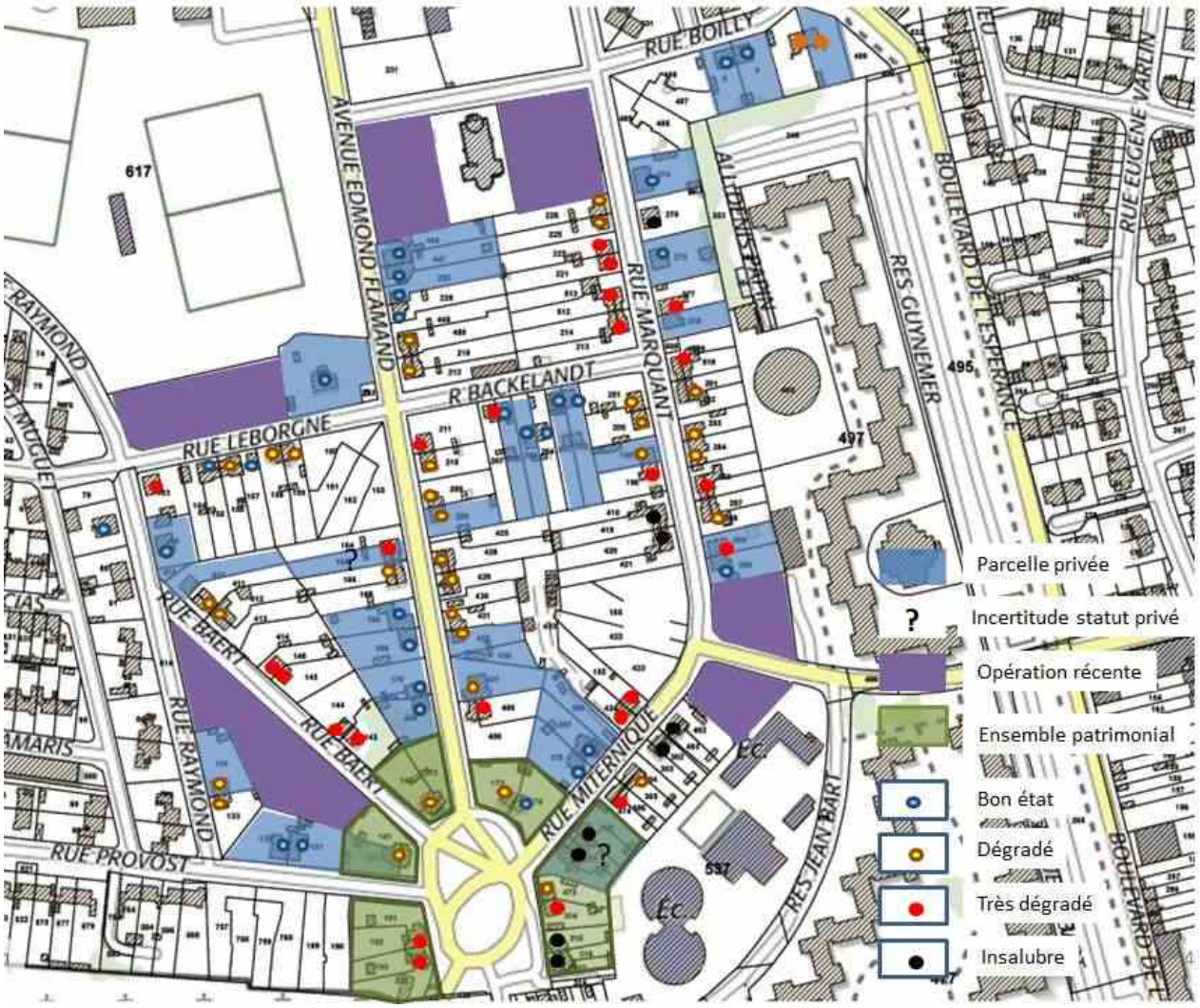
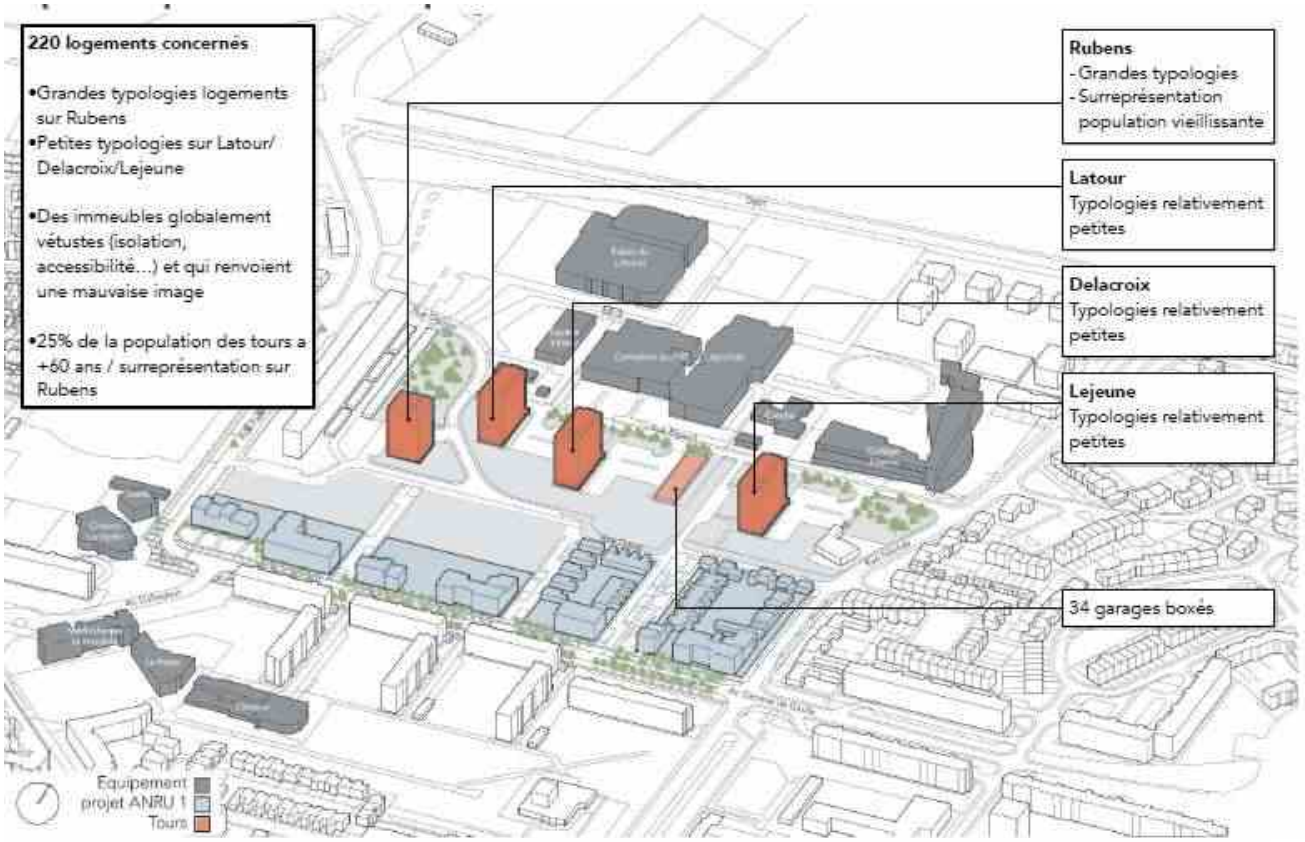
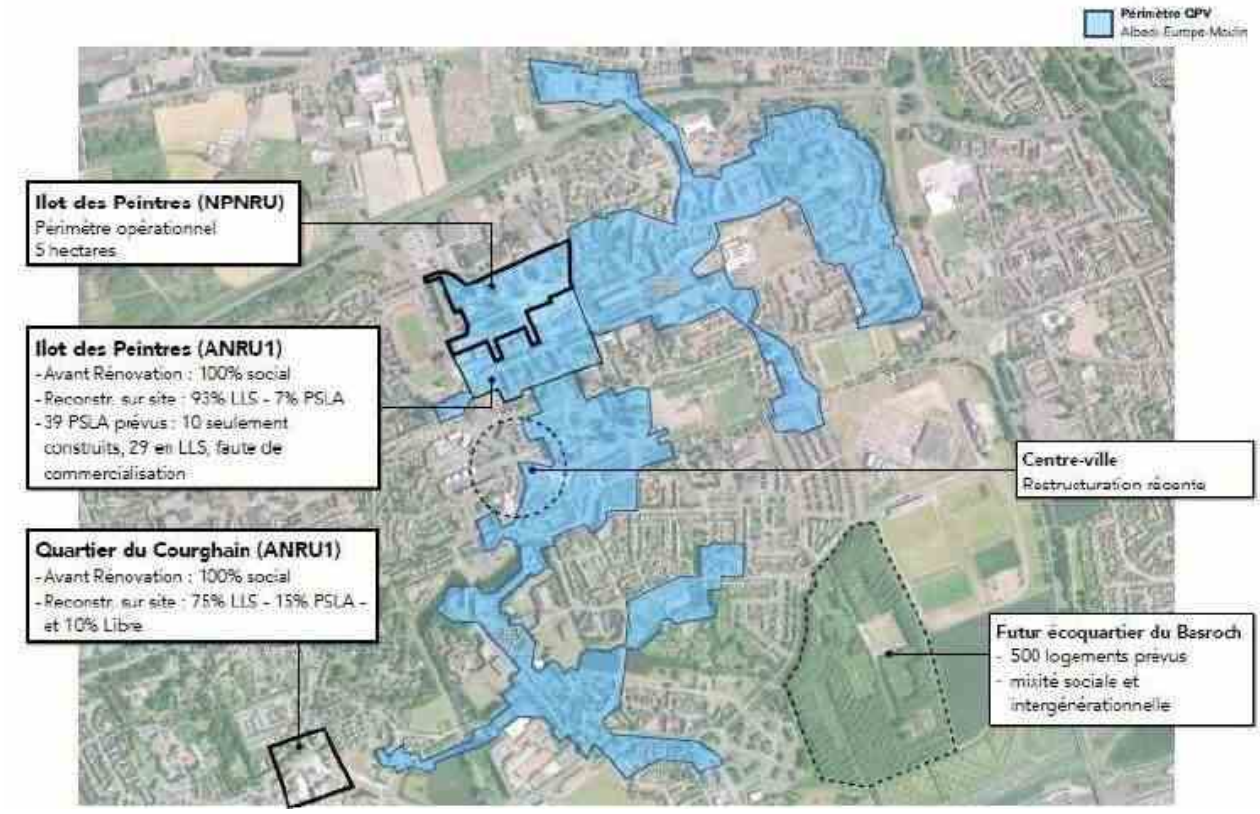


Figure 6 Etat du bâti et de l'occupation sociale / privée de la Cité des Cheminots - Jean Didier LAFORGUE et Bureau FORS

4 – Plans de diagnostic Grande Synthe





5 – Plans de diagnostic Dunkerque – secteurs Ile Jeanty et Banc Vert et Carnot Dolet

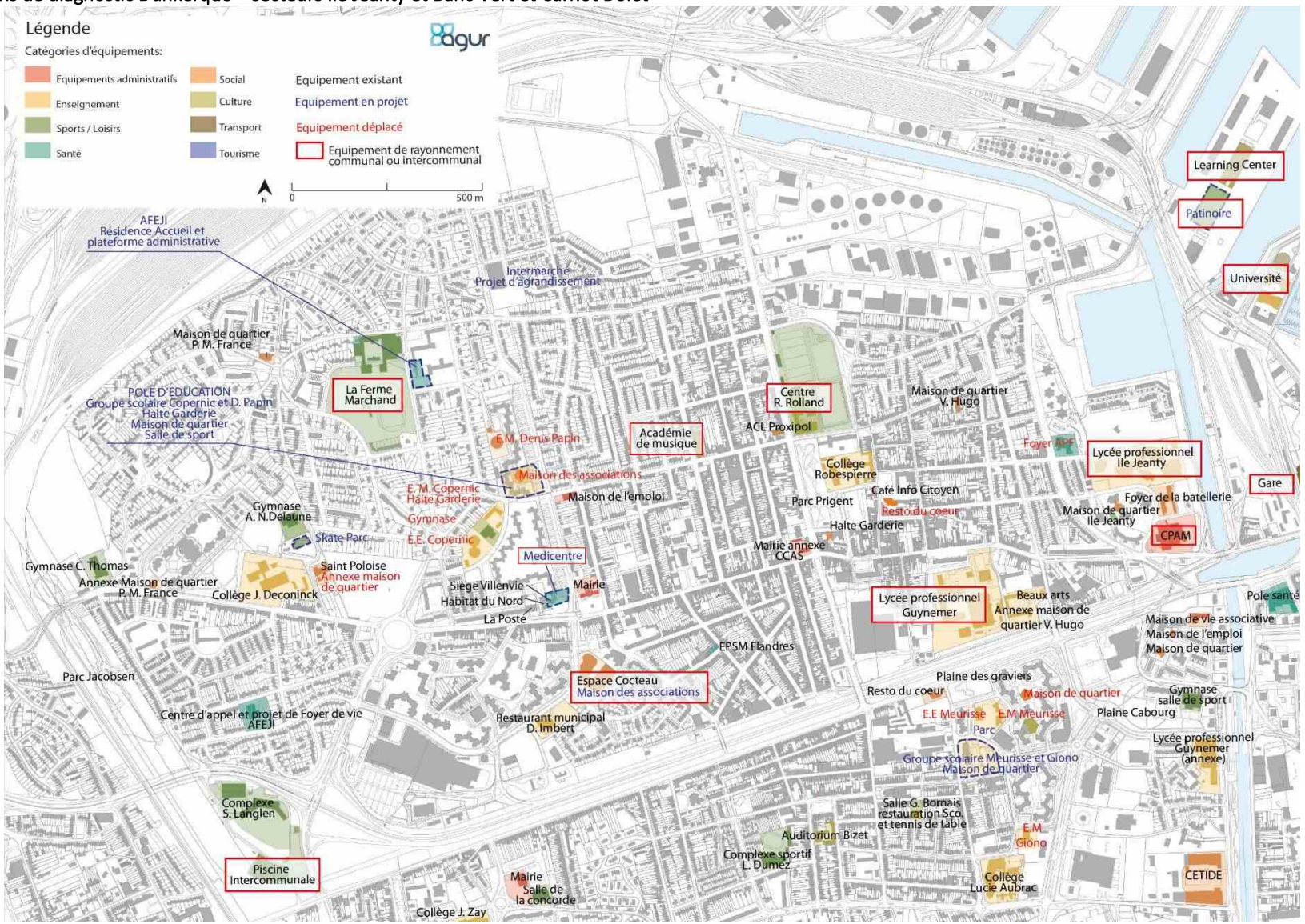


Figure 7 Carte de localisation des équipements à Saint-Pol-sur-Mer et Dunkerque Est - AGUR

Synthèse des principaux dysfonctionnements sur les trois quartiers

Ile Jeanty

Des résidences Maison Flamande de l'Ile Jeanty qui concentrent les faiblesses (précarité sociale, dégradations, problèmes de voisinage)

Une trame viaire au service des secteurs environnants qui génère des désordres dans le quartier, particulièrement au sud (flux importants dus à la CPAM, problèmes de stationnement)

Des quais de canal peu utilisés et valorisés par les habitants, et insuffisamment aménagés (rupture de hauteur entre les bords à quais et les espaces construits)

Un secteur enclavé où les infrastructures routières apparaissent comme des barrages plutôt que des liens.



ıure 1 Schéma de synthèse des dysfonctionnements du quartier de l'Ile anty - sociale - Groupement Interland, Coloco, Créaspace, HTC, Profil énierie, MDTS

Banc Vert

- Un espace central qui fait l'objet de détournements d'appropriation (trafic, regroupements etc.)
- Nuisances qui rejaillissent sur la résidence Gambetta et la nouvelle résidence Ebène,
- Des écoles qui subissent des stratégies d'évitement,
- Un cœur d'îlot du Marais qui connaît d'importants problèmes d'occupation.

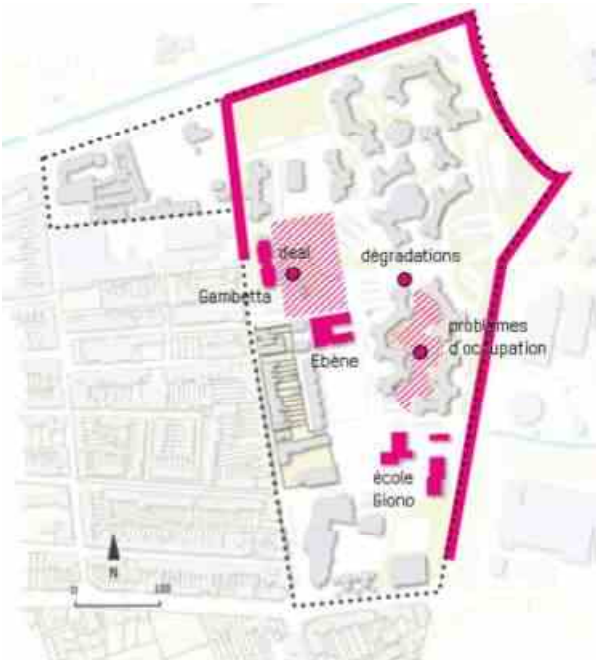


Figure 2 Schéma de synthèse des dysfonctionnements du quartier du Banc Vert - sociale - Groupement Interland, Coloco, Créaspace, HTC, Profil Ingénierie, MDTS

Carnot Dolet

- La résidence Carnot qui cumule problèmes de cohabitation entre habitants et associations, des espaces communs de mauvaise qualité, du squat et une précarisation du peuplement,
- Un quartier qui se paupérise et des commerces qui ferment depuis plusieurs années,
- Des conflits d'usage sur les espaces publics entre automobiles et usagers des écoles,
- Des tensions sur les usages du parc qui en font un espace fermé, qui participe insuffisamment à la qualité du quartier.

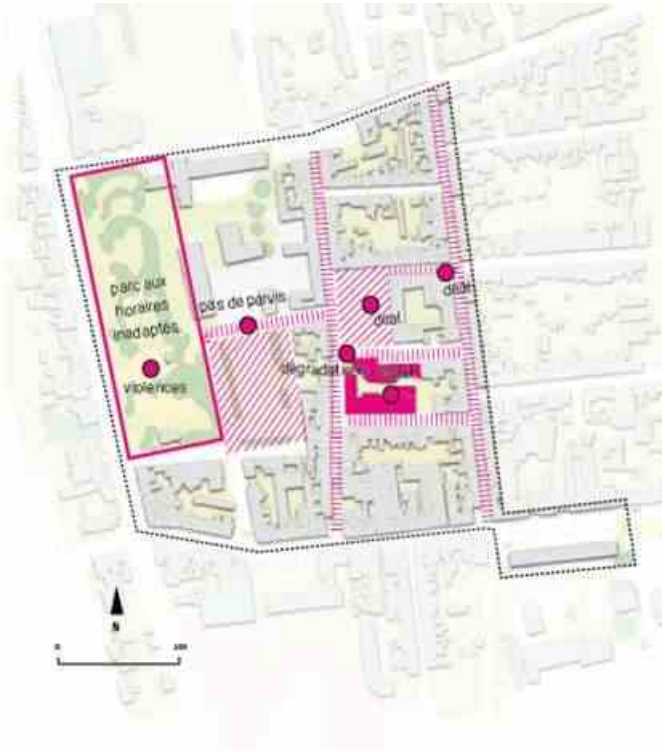


Figure 3F Schéma de synthèse des dysfonctionnements du quartier Carnot/Dolet- sociale - Groupement Interland, Coloco, Créaspace, HTC, Profil Ingénierie, MDTS

6 – Plans de diagnostic Degroote à Téteghem-Couderkerque-Village

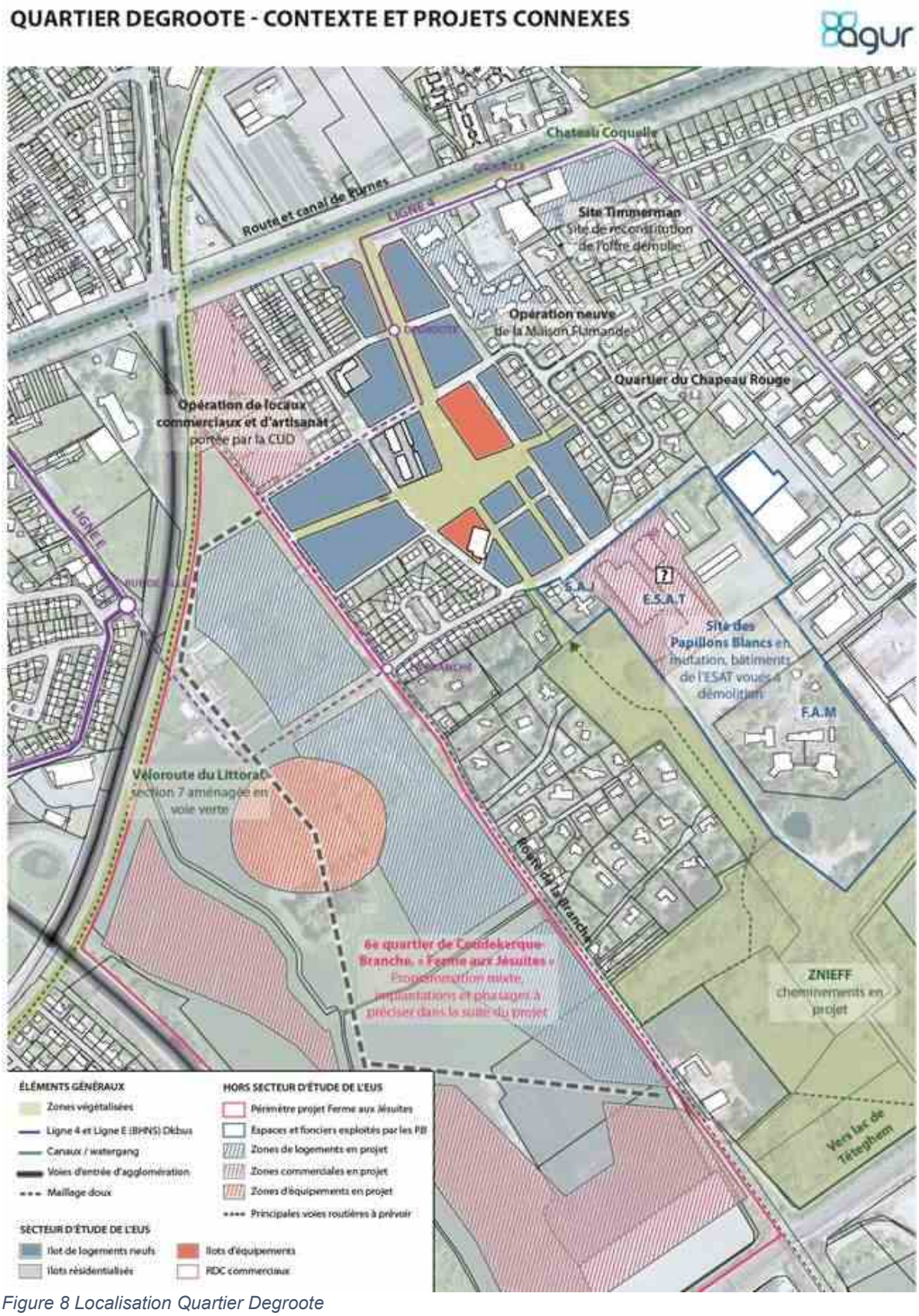


Figure 8 Localisation Quartier Degroote



Figure 9 Carte de synthèse implantation bâtis LLS et trame viaire – Ville et Paysage et FORS

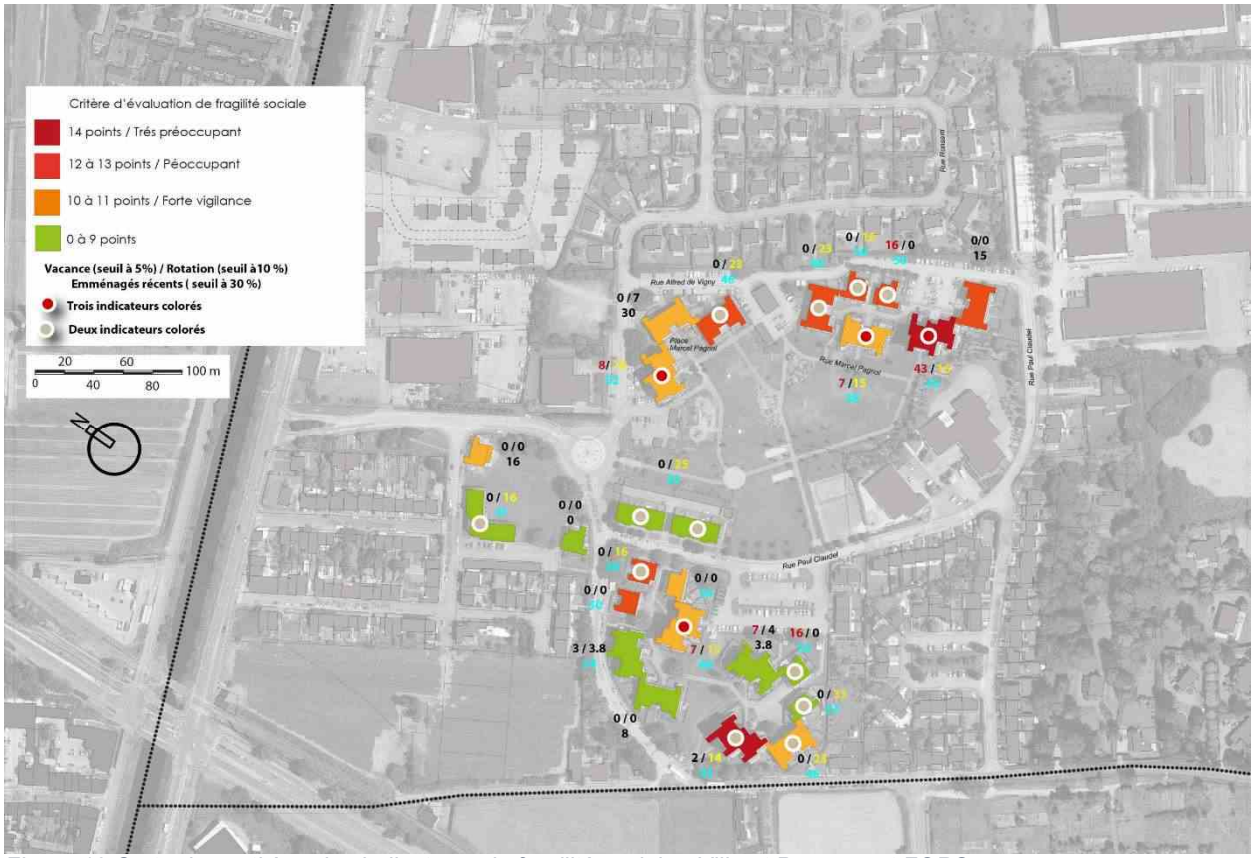


Figure 10 Carte de synthèse des indicateurs de fragilité sociale - Ville et Paysage et FORS

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe A4 - Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

ANNEXE A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

Le Protocole de préfiguration a été signé le 23 janvier 2018.

Les opérations financées par l'ANRU durant la phase de protocole ont été les suivantes :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
CUD - observatoire du logement social	14 0001 005	QP999999	communauté urbaine de Dunkerque	30 000	50%	15 000	25-avr-16	2-2016	3
CUD - sectorisation scolaire - 1er degré	14 0001 006	QP999999	communauté urbaine de Dunkerque	40 000	50%	20 000	25-avr-16	2-2016	4
CUD- sectorisation scolaire 2nd degré	14 0001 007	QP999999	communauté urbaine de Dunkerque	35 000	50%	17 500	25-avr-16	2-2016	4
CUD - atlas opérationnel des sites associés	14 0001 008	QP999999	communauté urbaine de Dunkerque	50 000	50%	25 000	25-avr-16	2-2017	3
CUD - recherche maison de projet interco.	14 0001 009	QP999999	communauté urbaine de Dunkerque	20 000	50%	10 000	25-avr-16	1-2017	2
CUD - Dk étude urbaine et sociale	14 0001 010	QP059062	communauté urbaine de Dunkerque	200 000	50%	100 000	25-avr-16	2-2016	3
CUD - TT Etude urbaine et sociale	14 0001 011	QP059065	communauté urbaine de Dunkerque	200 000	50%	100 000	25-avr-16	2-2016	3
CUD-GS mission recollement des projets	14 0001 013	QP059064	communauté urbaine de Dunkerque	15 000	50%	7 500	25-avr-16	2-2016	3
CUD-Dk - mission recollement des projets	14 0001 014	QP059062	communauté urbaine de Dunkerque	15 000	50%	7 500	25-avr-16	2-2016	3
CUD - TT - mission recollement des projets	14 0001 015	QP059065	communauté urbaine de Dunkerque	15 000	50%	7 500	25-avr-16	2-2016	3
CUD- St Pol - étude sécurité	14 0001 016	QP059061	communauté urbaine de Dunkerque	30 000	50%	15 000	25-avr-16	1-2017	2
CUD-GS - étude sécurité	14 0001 017	QP059064	communauté urbaine de Dunkerque	30 000	50%	15 000	25-avr-16	1-2017	2
CUD-DK - étude sécurité	14 0001 018	QP059062	communauté urbaine de Dunkerque	30 000	50%	15 000	25-avr-16	1-2017	2
CUD-TT - étude sécurité	14 0001 019	QP059065	communauté urbaine de Dunkerque	30 000	50%	15 000	25-avr-16	1-2017	2
CUD - connaissance marché habitat privé	14 0001 020	QP999999	communauté urbaine de Dunkerque	25 000	50%	12 500	25-avr-16	1-2017	2
CUD-St Pol - mise en place OPCU et conso	14 0001 021	QP059061	communauté urbaine de Dunkerque	45 000	30%	13 500	25-avr-16	2-2017	3
CUD-GS - mise en place OPCU et conso	14 0001 022	QP059064	communauté urbaine de Dunkerque	45 000	30%	13 500	25-avr-16	2-2017	3
CUD-TT - mise en place OPCU et conso	14 0001 023	QP059065	communauté urbaine de Dunkerque	30 000	30%	9 000	25-avr-16	2-2017	3
CUD-DK - mise en place OPCU et conso	14 0001 024	QP059062	communauté urbaine de Dunkerque	30 000	30%	9 000	25-avr-16	2-2017	3
CUD - StP Mission recollement des projets	14 0001 027	QP059061	communauté urbaine de Dunkerque	15 000	50%	7 500	25-avr-16	2-2016	3
CUD - StP étude urbaine et sociale	14 0001 028	QP059061	communauté urbaine de Dunkerque	200 000	50%	100 000	25-avr-16	2-2016	3
GS - Etude urbaine et sociale	14 0002 002	QP059064	commune de Grande-Synthe	200 000	50%	100 000	25-avr-16	2016-2	3
GS- calibrage de la maison du citoyen	14 0002 003	QP059064	commune de Grande-Synthe	25 000	50%	12 500	25-avr-16	1-2017	2
GS - montages opérationnels envisageables	14 0002 004	QP059064	commune de Grande-Synthe	13 000	50%	6 500	25-avr-16	2-2017	2
DK - mission conseil urba/archi/paysage	14 0003 001	QP059062	commune de Dunkerque	30 000	50%	15 000	03-oct-16	2-2016	3
DK - animation dispositifs participatifs	14 0003 002	QP059062	commune de Dunkerque	37 500	50%	18 750	03-oct-16	2-2016	3
St-P - Préprogram. maison services aux asso.	14 0006 002	QP059064	commune de Dunkerque	25 000	50%	12 500	25-avr-16	1-2017	2
St Pol - mission conseil urba/archi/paysages	14 0006 003	QP059064	commune de Dunkerque	30 000	50%	15 000	25-avr-16	2-2016	3
St Pol - animation des dispositifs participatifs	14 0006 004	QP059064	commune de Dunkerque	37 500	50%	18 750	25-avr-16	2-2016	3
TT - mission conseil urba/archi/paysage	14 0007 001	QP059065	commune de Téteghem/Coudekerque-Village	30 000	50%	15 000	03-oct-16	2-2016	3
TT - animation dispositifs participatifs	14 0007 002	QP059065	commune de Téteghem/Coudekerque-Village	37 500	50%	18 750	03-oct-16	2-2016	3
PNord - TT1ère faisabilité pour la réhabilitation du RT08	14 0008 001	QP059065	OPH du Nord-Partenord Habitat	35 000	50%	17 500	03-oct-16	2-2016	2

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier (distinguer subvention/volume de prêt bonifié)	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Hnord - StP Curie - 17 PLUS 7 PLAI	31 0001 001	QP059061	Habitat du Nord SA d'HLM	3 275 000	2%	subvention : 54 600 prêt bonifié : 277 700	25-avr-16	2-2018	4
Pnord - GS 30 PLUS 17 PLAI	31 0002 001	QP059064	OPH du Nord-Partenord Habitat	6 157 000	2%	subvention : 132 600 prêt bonifié : 535 600	25-avr-16	1-2018	4

Les opérations financées par la Caisse des Dépôts et Consignations ont été les suivantes :

Ref dans le Doc	Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de sub CDC	montant de la subvention	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Et25	Hnord-StP Préprogrammation médi-center	QP059061	059/HABITAT NORD COOP SA/49387819300017	30 000 €	50%	15 000 €	1-2018	1
Et11	CUD-GS-Mise en place OPCU et Conso	QP059064	059/CU DE DUNKERQUE/24590042800013	45 000 €	33%	15 000 €	2-2017	3
Et18	CUD-StP-Mise en place OPCU et Conso	QP059061	059/CU DE DUNKERQUE/24590042800013	45 000 €	17%	7 500 €	2-2017	3
Et41	CUD Potentiel de dév. énergie renouvelable	QP059065	059/CU DE DUNKERQUE/24590042800013	15 000 €	20%	3 000 €	1-2017	2

Les opérations financées par la Région ont été les suivantes :

Ref dans le Doc	Libellé precis	Localisation (QPV de rattachement ou EPCI)	Maitre d'ouvrage	Assiette subventionable	Taux de subv Conseil regional	montant de la subvention	Date de lancement operationnel (semestre et année)	durée de l'opé en semestre
Et06	CUD Expertise prise en compte de REV3	6999999	059/CU DE DUNKERQUE/24590042800013	30 000 €	50%	15 000 €	1-2017	2
Et10	GS-Etude urbaine et sociale	QP059064	059/COMMUNE DE GRANDE SYNTHE/21590271900016	200 000 €	20%	40 000 €	2-2016	3
Et17	CUD-StP-Etude Urbaine Sociale	QP059061	059/CU DE DUNKERQUE/24590042800013	200 000 €	20%	40 000 €	2-2016	3
Et24	HNord-Solutions prod chauff & eau chaude	QP059061	059/HABITAT DU NORD SA D'HLM/45650355600080	24 000 €	50%	12 000 €	1-2017	2
Et28	CUD-DK-Etude Urbaine Sociale	QP059062	059/CU DE DUNKERQUE/24590042800013	200 000 €	20%	40 000 €	2-2016	3
Et37	CUD-TT-Etude Urbaine Sociale	QP059065	059/CU DE DUNKERQUE/24590042800013	200 000 €	20%	40 000 €	2-2016	3
Et41	CUD Potentiel de dév. énergie renouvelable	QP059065	059/CU DE DUNKERQUE/24590042800013	15 000 €	50%	7 500 €	1-2017	2

L'ensemble des opérations d'ingénierie ont été mises en œuvre, à l'exception des opérations suivantes :

- Atlas opérationnel des sites associés (14 0001 008 – MOA CUD) : l'atlas (l'inventaire des sites de reconstitution) a été réalisée en régie par la CUD – cf article 4.3
- Montages opérationnels associés (14 0002 004 – MOA Grande Synthe) : décision sans expertise externe d'une opération d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Société publique d'aménagement du Dunkerquois (SPAD)
- Calibrage de la Maison du Citoyen (14 0002 008 – MOA Grande Synthe) : fusion démarche « maison des projets » avec la Communauté urbaine
- Pré-programmation Maison de services aux associations (14 0006 002 – MOA Commune associée de Saint-Pol-sur-Mer) : abandon et report à la phase convention.

Les études urbaines et sociales et l'ensemble des autres études ont été conduites de fin 2016 à mi 2019, aboutissant à la programmation de projets décrite à la présente convention

Des groupes de travail « relogement », « reconstitution », « diversification » et « insertion » ont été initiés, qui ont permis la définition des stratégies et des feuilles de route figurant à la présente convention.

Au cours de la période de préfiguration :

- des démarches de participation citoyenne ont eu lieu dans l'ensemble des quartiers faisant l'objet de projet NPNRU ; en fonction des communes, des acteurs impliqués et de l'histoire de la participation au sein de ces quartiers, ces démarches prennent différentes formes ;
- les quatre conseils citoyens labellisés par l'Etat ont été conviés aux comités de pilotage du contrat de ville qui se sont réuni environ deux fois par an ;
- les conseils citoyens et habitants ont été associés aux phases de diagnostic et à l'avancement des études urbaines et sociales.

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe A5 - Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

LES QUARTIERS NPNRU AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE
QUARTIER ILOT DES PEINTRES GRANDE-SYNTHE

D 601
Rue Rigaud
Rue Denis Papin
Avenue du Général de Gaulle
Boulevard des Flandres
Rue Salvador Allende
Avenue Hubert Dubedout
Rue Jules-Michelet
Rue de la Paix
Rue Georges Clémenceau
Avenue de Petite-Synthe
Avenue René Carême

LÉGENDE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre quartier prioritaire de la ville

CONTEXTE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Potagers collectifs
- Parcelles
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

LES QUARTIERS NPNRU AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE QUARTIER OUEST SAINT-POL-SUR-MER

Rue Delporte
Avenue Edmond Flamand
Rue Victor Hugo
Rue Raymond
Boulevard de l'Espérence
Rue de la République
Boulevard de l'Aurore
Boulevard Corelli
Boulevard Simone Veil

LÉGENDE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre quartier prioritaire de la ville

CONTEXTE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Boulevard Simone Veil
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

LES QUARTIERS NPNRU AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE DUNKERQUE ET SAINT-POL-SUR-MER

QUARTIER BANC VERT / CARNOT / ÎLE JEANTY

rue de la Samaritaine
route de la Samaritaine
rue Victor Hugo
rue Alfred Gaulier
rue Charles Pranard
rue Jules Ferry
rue de la République
Boulevard Simone Veil
avenue de Petite-Synthe
avenue de la Vilette
avenue de la Vilette
rue du Marais
Rue de Cahors
rue du Banc Vert

LÉGENDE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre quartier prioritaire de la ville

CONTEXTE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Boulevard Simone Veil
- Equipements structurants
- Mairie
- Gare

0 100 200 M

N

LES QUARTIERS NPNRU AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE

QUARTIER DEGROOTE

Boulevard de Pierre Mendès France
Quai aux Fleurs
Route de Furnes
Route du Chapeau Rouge
Avenue du 6 juin 1944
Rue de Verdun
Chemin de Drève Daulle

LÉGENDE

- Périmètre opérationnel NPNRU
- Périmètre quartier prioritaire de la ville

CONTEXTE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- ZNIEFF
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Equipements structurants
- Mairie

0 100 200 M

N

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe A6 – Tableau de bord des objectifs urbains

Annexe A6 - TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES OBJECTIFS URBAINS DES PROJETS

Principes et modalités d'élaboration

En application de l'article 2.2 de la convention pluriannuelle, les tableaux de bord déclinés ci-après formalisent, pour chaque quartier concerné par la convention et de façon hiérarchisée, les objectifs urbains recherchés par le projet. Des indicateurs quantitatifs retenus par le porteur de projet permettent d'objectiver les cibles visées pour la fin de la convention. Ces indicateurs alimenteront le suivi tout au long du projet de l'atteinte de ces objectifs.

FINALITE GENERALE DU NPNRU DE DUNKERQUE	Stopper la spirale de relégation engagée sur les quartiers en renouvellement urbain et en faire des quartiers populaires, attractifs et ouverts ancrés dans les dynamiques de développement de l'agglomération
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES (Art 2.1.)	**accompagner les ménages relogés dans un parcours résidentiel positif et choisi** ;
	offrir la possibilité de parcours résidentiels diversifiés, dans des logements sociaux et privés de qualité, accessibles, et en cœur d'agglomération, en proximité immédiate des principaux services et commerces ;
	porter une ambition de désenclavement des quartiers et d'insertion de leurs habitants par le logement, le transport, l'emploi, le développement économique et la qualité du cadre de vie ;
	proposer une offre d'équipement attractive au cœur des quartiers renouvelés, en particulier en matière scolaire, et co-conçu avec leurs usagers (Education Nationale, habitants, associations, services publics ou para-publics etc.) ;
	rechercher l'exemplarité en matière environnementale (économie circulaire, préservation de la biodiversité, lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur, gestion alternative des eaux pluviales) **et sociale** (des habitants acteurs de la transformation de leurs quartiers, un pouvoir d'achat préservé par des services adaptés).

	Objectifs stratégiques NPNRU DUNKERQUE	Cf Objectifs stratégiques ANRU
1	Une offre d'habitat renouvelée, attractive au regard des besoins du territoire, et diversifiée en termes de forme comme de typologie ou de nature, qui permet des parcours résidentiels complets au sein des quartiers, au bénéfice d'une mixité sociale et générationnelle	Augmenter la diversité de l'habitat
2	Les habitants acteurs de leur relogement et de leur mobilité au sein de l'agglomération	
3	Adapter les formes urbaines aux besoins des habitants, et à l'environnement et la localisation du quartier	Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées
4	Répondre aux besoins de services de proximité des habitants et renforcer l'attractivité des quartiers renouvelés par une offre de services de proximité de qualité et innovante	Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique

5	Des quartiers définitivement désenclavés, desservis par une ligne de transport gratuite et à haute fréquence, et bénéficiant d'aménagements dédiés aux mobilités actives	Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
6	Des projet urbains supports d'innovation et de transition pour des constructions et des aménagements sobres en énergie et en carbone	Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
7	Offrir des espaces publics de qualité, favorables au bien-être des habitants (cf objectifs de bien être et santé du PLUiHD)	Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et les mutations futures
8	Des projets qui prennent en compte le quotidien des habitants et de leurs gestionnaires pendant et après le chantier	Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et les mutations futures
9	Une politique d'insertion qualitative et ambitieuse, contribuant à la politique de soutien à l'emploi et à la formation du territoire	
10	Des processus de projet au service de l'intégration du NPNRU dans les politiques et stratégies de développement du territoire, permettant l'implication des habitants à toutes les étapes des projets	

Le panier d'indicateurs NPNRU mis à disposition par l'ANRU

N° indicateur	Objectifs stratégiques du NPNRU National et du NPNRU de la CUD	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Ce que l'indicateur contribue à mesurer
1	1	**Diversité des statuts de logement : nombre de résidences principales dans le quartier** Total de résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Élargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
2	1	**Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier** Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Élargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
3	1	**Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier** Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Élargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
4	1	**Diversité des statuts de logement : part des logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier** Part de logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Élargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
5	1	**Diversité des statuts de logement : part des logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier** Part de logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Élargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
6	1	**Équilibre de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération** Part des logements locatifs sociaux de l'agglomération présente sur le quartier *(source : INSEE - Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Contribuer au rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération en prenant en compte la tension de marché
7	1	**Offre locative abordable dans le quartier** Part des logements locatifs sociaux du quartier dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLAI *(source: Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Contribuer au rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération en maintenant une offre locative abordable et en posant la question de sa concentration dans le quartier
8	1	**Répartition de l'offre locative abordable à l'échelle de l'agglomération** Part des logements locatifs sociaux de l'EPCI ayant des loyers inférieurs aux plafonds PLAI	Contribuer au rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération en maintenant une offre

N° indicateur	Objectifs stratégiques du NPNRU National et du NPNRU de la CUD	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Ce que l'indicateur contribue à mesurer
		présents sur le quartier *(source: Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	locative abordable et en posant la question de sa concentration dans le quartier
9	**1**	**Équilibre de l'offre de petits logements à l'échelle de l'agglomération** Part des résidences principales T1 et T2 de l'EPCI présentes dans le quartier *(source: INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Renforcer l'offre structurellement manquante en petits logements
10	**1**	**Équilibre de l'offre de grands logements à l'échelle de l'agglomération** Part des résidences principales T5 et + de l'EPCI présentes dans le quartier *(source: INSEE - Recensement de la Population, agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Renforcer l'offre structurellement manquante en grands logements
11	**3**	**Densité de logements du quartier** Nombre de logements à l'hectare dans le quartier *(source: INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Lutter contre l'étalement urbain, contribuer à la compacité des agglomérations. Permettre d'adapter la densité du quartier en prenant en compte les différentes réalités qu'elle recouvre (espaces bâtis, non bâtis, taille des unités de logement, ...) et contribuer à améliorer l'efficience des services, commerces et transports
12	**3**	**Densité de surface bâtie au sol du quartier** Surface bâtie au sol ramenée à la surface du quartier *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Lutter contre l'étalement urbain, contribuer à la compacité des agglomérations. Permettre d'adapter la densité du quartier en prenant en comptes les différentes réalités qu'elle recouvre (espaces bâtis, non bâtis, taille des unités de logement, ...) et contribuer à améliorer l'efficience des services, commerces et transports
13	**4**	**Couverture de l'offre commerciale dans le quartier** Nombre de commerces dans le quartier / 100 ménages, pondéré en fonction du type de commerce *(source: Epareca - Etat des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu)*	Proposer une offre commerciale adaptée aux besoins et aux attentes des habitants et usagers
14	**4**	**Diversité de l'offre commerciale dans le quartier** Poids des commerces de première nécessité parmi l'ensemble des commerces du quartier *(source: Epareca - État des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu)*	Proposer une offre commerciale adaptée aux besoins et aux attentes des habitants et usagers

N° indicateur	Objectifs stratégiques du NPNRU National et du NPNRU de la CUD	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Ce que l'indicateur contribue à mesurer
15	**4**	**Offre de services dans le quartier** Nombre de services publics et privés du quartier pour 1000 habitants, pondéré en fonction du type de service *(source: INSEE - Base Permanente des Équipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur
16	**4**	**Offre d'équipements dans le quartier** Nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires *(source: INSEE - Base Permanente des Équipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur
17	**4**	**Fonction économique du quartier** Surface de plancher du quartier dédiée à l'activité économique *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Maintenir ou développer une fonction économique dans le quartier lorsque cela est envisageable
18	**5**	**Desserte du quartier en transports collectifs lourds** Part des logements du quartier situés à moins de 500 m d'un transport collectif lourd (tramway, métro, BHNS) *(source: INSEE - Recensement de la Population (RP), données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Diversifier les modes de transport
19	**5**	**Qualité de la desserte du quartier en transports collectifs** Nombre d'arrêts marqués par les bus, tram, métros au sein du quartier en 24*h* *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	S'assurer que l'offre de transports collectifs soit adaptée aux besoins des habitants, en fréquence et en amplitude horaire
20	**6**	**Consommation énergétique des logements impactés par le projet** Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements impactés par le projet *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Mesurer la contribution du projet aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de l'agglomération
21	**6**	**Consommation énergétique des logements locatifs sociaux du quartier** Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements locatifs sociaux du quartier *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux du quartier

N° indicateur	Objectifs stratégiques du NPNRU National et du NPNRU de la CUD	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Ce que l'indicateur contribue à mesurer
22	6	**Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du quartier** Part des logements locatifs sociaux du quartier raccordée à une source d'énergie renouvelable *(source: Répertoire du parc locatif social (RPLS), données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Participer aux objectifs globaux de réduction des gaz à effets de serre du quartier
23	6	**Adaptation au changement climatique** Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Contribuer à la réduction des phénomènes d'îlots de chaleur, en lien avec la végétalisation. Contribuer à la réduction du risque d'inondation
23	6	**Adaptation au changement climatique** Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Contribuer à la réduction des phénomènes d'îlots de chaleur, en lien avec la végétalisation. Contribuer à la réduction du risque d'inondation

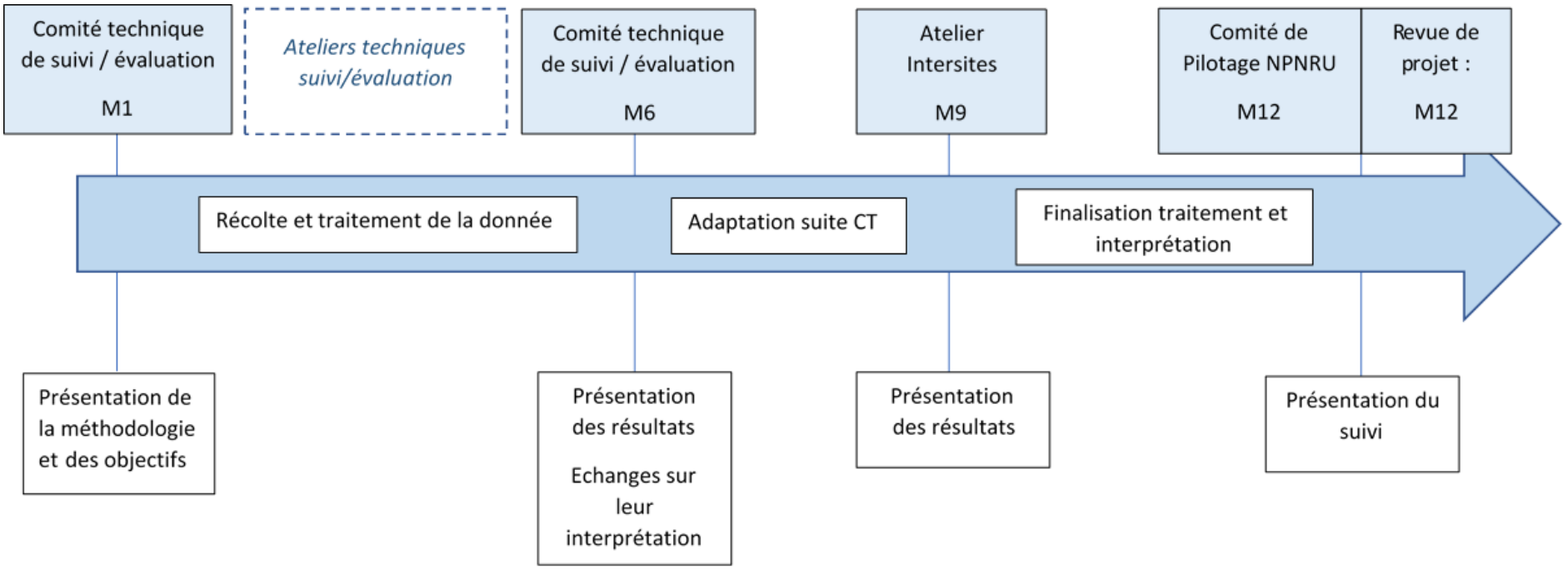
CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

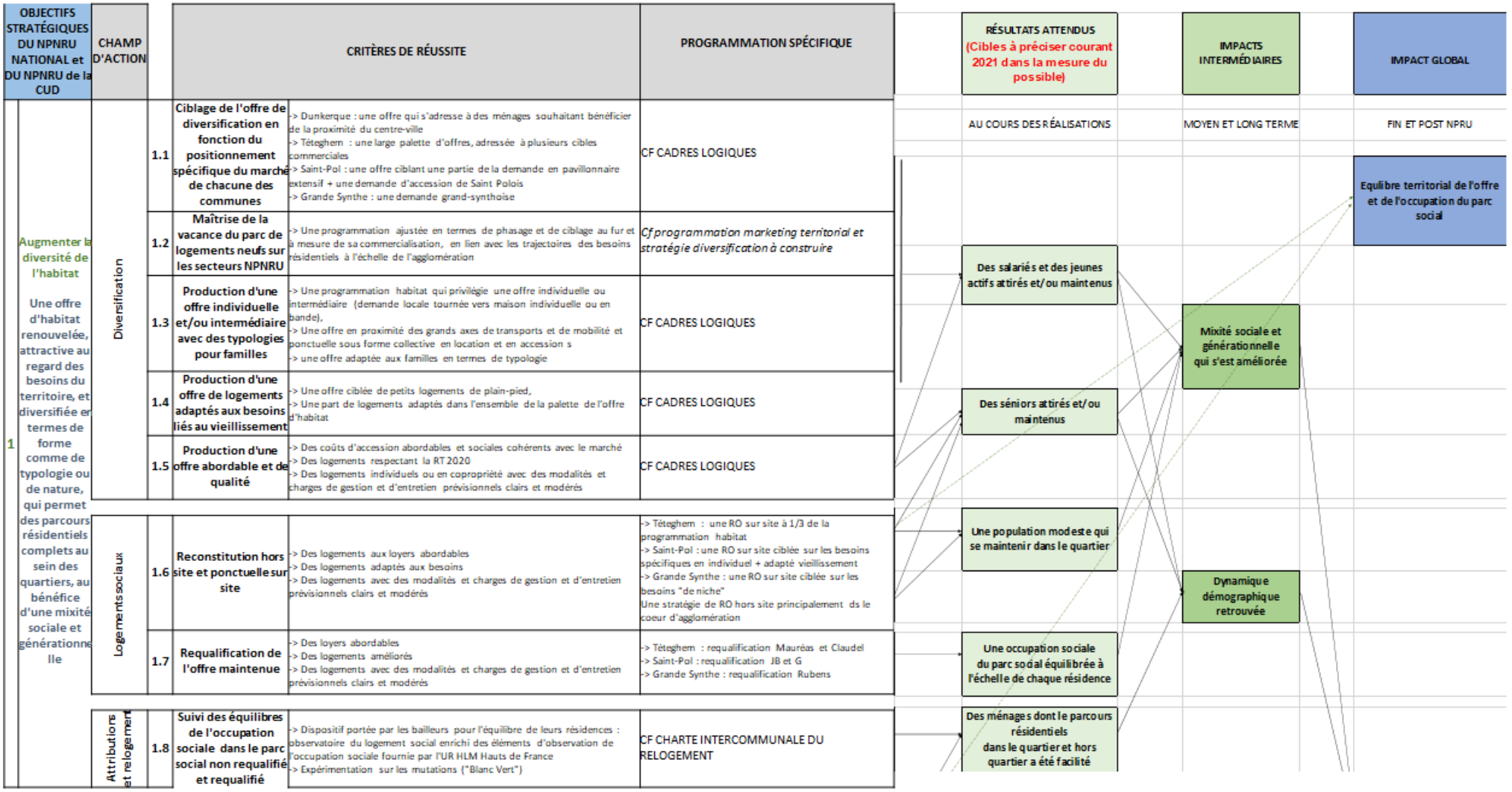
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

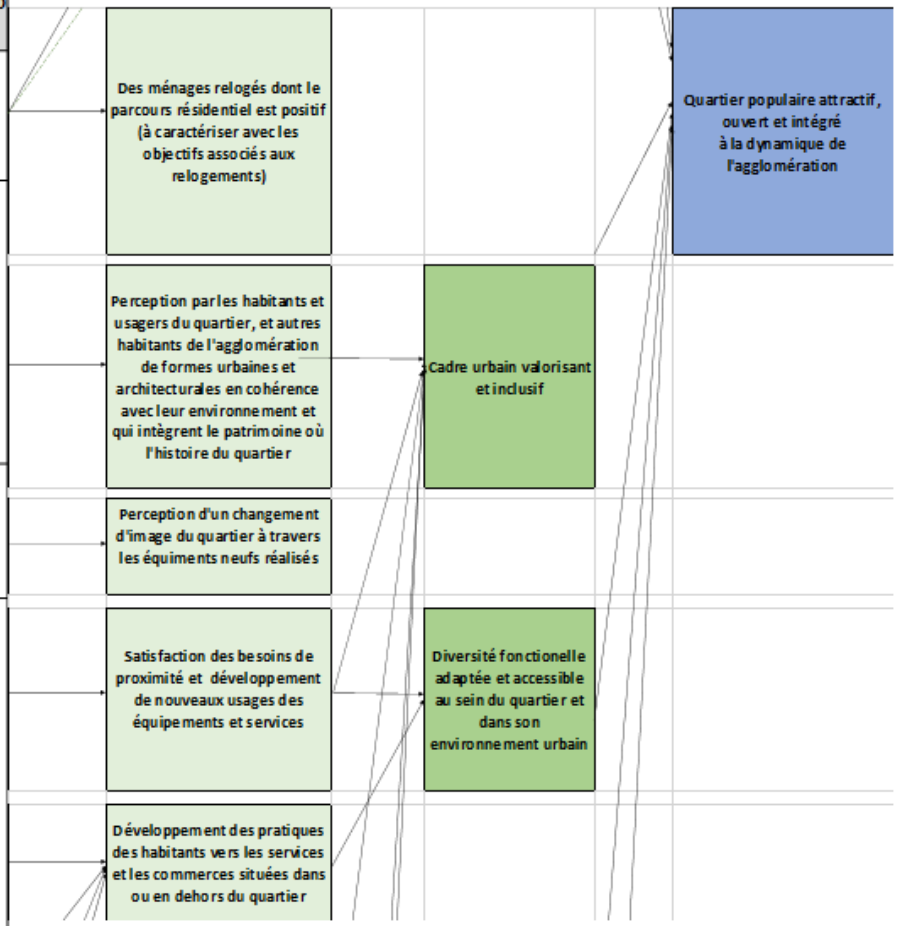
Annexe A7 – Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

Annexe A7 Schémas de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

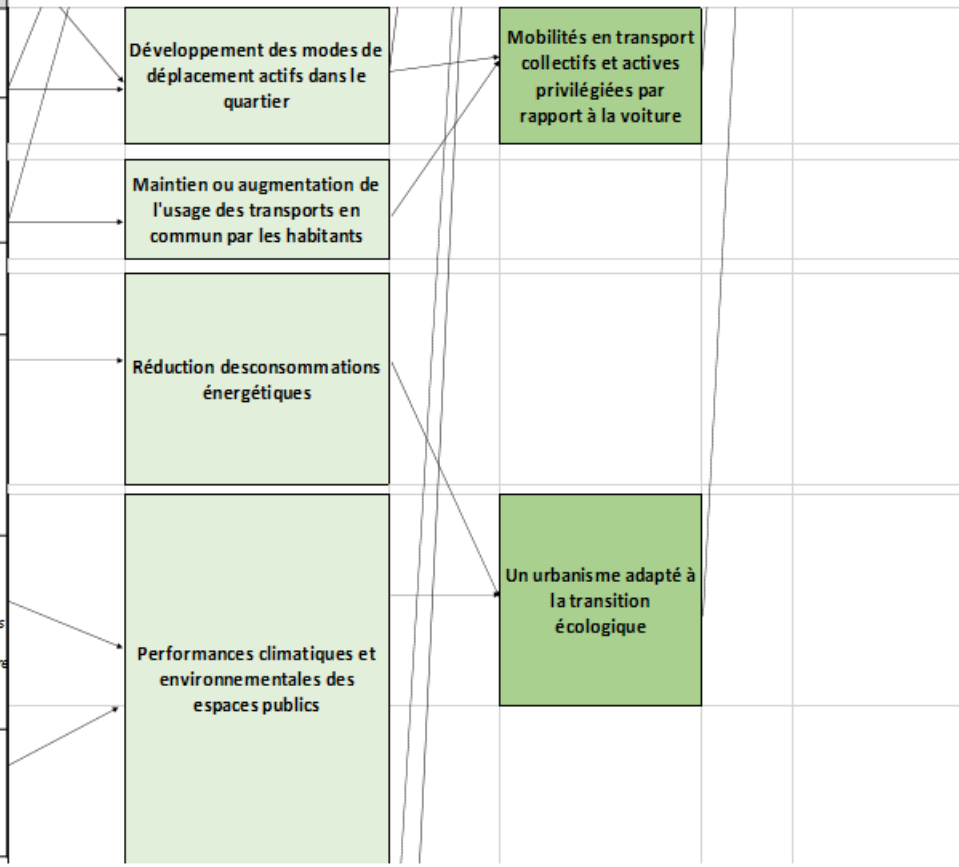



OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU NPNRU NATIONAL et DU NPNRU de la CUD
CHAMP D'ACTION
CRITÈRES DE RÉUSSITE
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE
RÉSULTATS ATTENDUS (Cibles à préciser courant 2021 dans la mesure du possible)
IMPACTS INTERMÉDIAIRES
IMPACT GLOBAL
1
Augmenter la diversité de l'habitat
Une offre d'habitat renouvelée, attractive au regard des besoins du territoire, et diversifiée en termes de forme comme de typologie ou de nature, qui permet des parcours résidentiels complets au sein des quartiers, au bénéfice d'une mixité sociale et générationnelle
Diversification
1.1 Ciblage de l'offre de diversification en fonction du positionnement spécifique du marché de chacune des communes
-> Dunkerque : une offre qui s'adresse à des ménages souhaitant bénéficier de la proximité du centre-ville
-> Téteghem : une large palette d'offres, adressée à plusieurs cibles commerciales
-> Saint-Pol : une offre ciblant une partie de la demande en pavillonnaire extensif + une demande d'accession de Saint Polois
-> Grande Synthe : une demande grand-synthoise
CF CADRES LOGIQUES
1.2 Maîtrise de la vacance du parc de logements neufs sur les secteurs NPNRU
-> Une programmation ajustée en termes de phasage et de ciblage au fur et à mesure de sa commercialisation, en lien avec les trajectoires des besoins résidentiels à l'échelle de l'agglomération
Cf programmation marketing territorial et stratégie diversification à construire
1.3 Production d'une offre individuelle et/ou intermédiaire avec des typologies pour familles
-> Une programmation habitat qui privilégie une offre individuelle ou intermédiaire (demande locale tournée vers maison individuelle ou en bande).
-> Une offre en proximité des grands axes de transports et de mobilité et ponctuelle sous forme collective en location et en accession s
-> une offre adaptée aux familles en termes de typologie
CF CADRES LOGIQUES
1.4 Production d'une offre de logements adaptés aux besoins liés au vieillissement
-> Une offre ciblée de petits logements de plain-pied,
-> Une part de logements adaptés dans l'ensemble de la palette de l'offre d'habitat
CF CADRES LOGIQUES
1.5 Production d'une offre abordable et de qualité
-> Des coûts d'accession abordables et sociales cohérents avec le marché
-> Des logements respectant la RT 2020
-> Des logements individuels ou en copropriété avec des modalités et charges de gestion et d'entretien prévisionnels clairs et modérés
CF CADRES LOGIQUES
Logements sociaux
1.6 Reconstitution hors site et ponctuelle sur site
-> Des logements aux loyers abordables
-> Des logements adaptés aux besoins
-> Des logements avec des modalités et charges de gestion et d'entretien prévisionnels clairs et modérés
-> Téteghem : une RO sur site à 1/3 de la programmation habitat
-> Saint-Pol : une RO sur site ciblée sur les besoins spécifiques en individuel + adapté vieillissement
-> Grande Synthe : une RO sur site ciblée sur les besoins "de niche"
Une stratégie de RO hors site principalement ds le coeur d'agglomération
1.7 Requalification de l'offre maintenue
-> Des loyers abordables
-> Des logements améliorés
-> Des logements avec des modalités et charges de gestion et d'entretien prévisionnels clairs et modérés
-> Téteghem : requalification Mauréas et Claudel
-> Saint-Pol : requalification JB et G
-> Grande Synthe : requalification Rubens
Attributions et relogement
1.8 Suivi des équilibres de l'occupation sociale dans le parc social non requalifié et requalifié
-> Dispositif portée par les bailleurs pour l'équilibre de leurs résidences : observatoire du logement social enrichi des éléments d'observation de l'occupation sociale fournie par l'UR HLM Hauts de France
-> Expérimentation sur les mutations ("Blanc Vert")
CF CHARTE INTERCOMMUNALE DU RELOGEMENT
AU COURS DES RÉALISATIONS
MOYEN ET LONG TERME
FIN ET POST NPRU
Equilibre territorial de l'offre et de l'occupation du parc social
Des salariés et des jeunes actifs attirés et/ou maintenus
Des séniors attirés et/ou maintenus
Une population modeste qui se maintenir dans le quartier
Une occupation sociale du parc social équilibrée à l'échelle de chaque résidence
Des ménages dont le parcours résidentiels dans le quartier et hors quartier a été facilité
Mixité sociale et générationnelle qui s'est améliorée
Dynamique démographique retrouvée

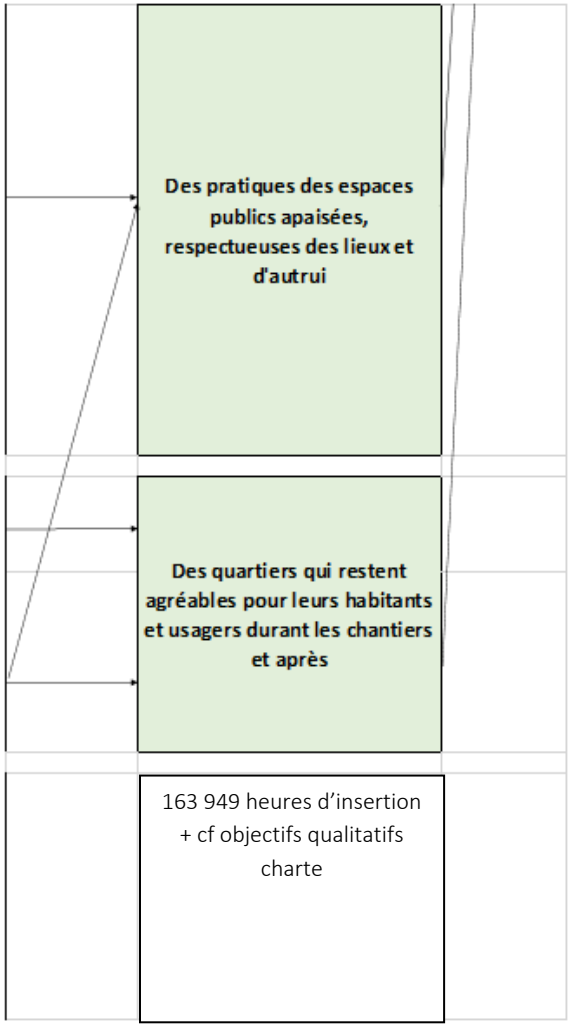
OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU NPNRU NATIONAL et DU NPNRU de la CUD		CHAMP D'ACTION		CRITÈRES DE RÉUSSITE		PROGRAMMATION
2	Les habitants acteurs de leur relogement et de leur mobilité au sein de l'agglomération	Relogement	2	**Accompagnement des ménages concernés par le relogement**	-> Prise en compte des souhaits, de la composition et et des moyens des ménages -> Intégration des ménages dans leur nouveau logement et leur nouvel environnement -> Accompagnement des ménages en difficulté (ré)inscrits dans une dynamique d'insertion	CF CALENDRIER RELOGEMENT
3	Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées Adapter les formes urbaines aux besoins des habitants, et à l'environnement et la localisation du quartier	Aménagement urbain et conception arhitecturale	3	**Formes architecturales et urbaine des quartiers**	-> Des orientations et prescriptions architecturales et urbaines élaborées en concertation avec les habitants -> Des orientations et prescriptions qui intègrent et/ou valorisent le patrimoine ou l'histoire du quartier (valorisation des marqueurs existants d'identité urbaine, architecturale et sociale positive) dans les interventions urbaines et architecturales	CF CADRES LOGIQUES
4	Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique Répondre aux besoins de services de proximité des habitants et renforcer l'attractivité des quartiers renouvelés par une offre de services de proximité de qualité et innovante	Services et équipements	4.1	**Programmation d'équipements neufs et requalifiés**	-> Une offre d'équipement neufs ou requalifiés -> Un marketing territorial	CF CADRES LOGIQUES
			4.2	**Efficience, qualité et mutabilité des équipements et services**	-> Mutualisation et optimisation en termes de moyens et de ressources des équipements -> Des services qui répondent aux besoins de proximité dans le quartier -> Programmation en association avec les habitants, les institutions de proximité et les acteurs de la société civile du quartier et de l'agglomération	CF CADRES LOGIQUES
			4.3	**Nouvelle offre économique servicielle ou commerciale**	-> Une nouvelle offre à Saint Pol et à Téteghem, ciblée en grande partie vers des services de santé et des activités relevant de l'ESS -> Accessibilité des services et équipements extérieurs aux quartiers en NPRU	



OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU NPNRU NATIONAL et DU NPNRU de la CUD		CHAMP D'ACTION		CRITÈRES DE RÉUSSITE		PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE
5	Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants Des quartiers définitivement désenclavés, desservis par une ligne de transport gratuite et à haute fréquence, et bénéficiant d'aménagements dédiés aux mobilités actives	Mobilités	5.1	**Trame urbaine des quartiers**	-> Liaisonnements inter-quartiers pour toutes les mobilités -> Clarification des entrées et sorties du quartiers -> Dessertes par bus	CF CADRES LOGIQUES
			5.2	**Mobilités actives et place de la voiture**	-> Sécurisation pour les piétons et les cyclistes -> Amélioration de la sécurité routière -> Gestion du stationnement sur l'espace public et résidentiel	CF CADRES LOGIQUES
			5.3	**Transports publics collectifs**	-> Sécurisation et accessibilité des arrêts de bus simples '-> Niveau de fréquence	CF CADRES LOGIQUES
6	Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers Des projet urbains supports d'innovation et de transition pour des constructions et des aménagements sobres en énergie et en carbone	Urbanisme et architectures durables	6.1	**Energies renouvelables ou faiblement carbonées dans les nouveaux logements et équipements et construire des logements à haute performance énergétique**	-> Haute performance énergétique des logements requalifiés ou neufs -> Connexion au réseau de chaleur des logements sociaux -> Nouvelles solutions d'ENR mises en place à l'échelle d'immeubles ou de plusieurs usages sur un quartier -> Utilisation de la filière bois des équipements et programmes de logements (+ de 80% des équipements et programmes de logements en filière bois)	CF CADRES LOGIQUES
			6.2	**Aménagements et des constructions sobres en carbone**	-> Usage d'éco-matériaux dans les constructions et les aménagements -> Usage de matériaux issus de boucles d'économies circulaires locales dans les constructions et les aménagements -> Développement de filières de recyclage et de réemploi sur le territoire -> Accompagnement des acteurs du territoire dans l'appropriation des principes d'analyse en cycle de vie de leurs constructions et aménagements	*'CF Recommandations AMO "NPNRU en économie circulaire*
			6.3	**Adaptation et à la lutte contre le changement climatique de la composition urbaine et des espaces publics**	-> Aménagements limitant l'artificialisation des sols et favorisant la création d'ilôts de chaleur -> Aménagements de gestion des eaux pluviales durables	CF CADRES LOGIQUES

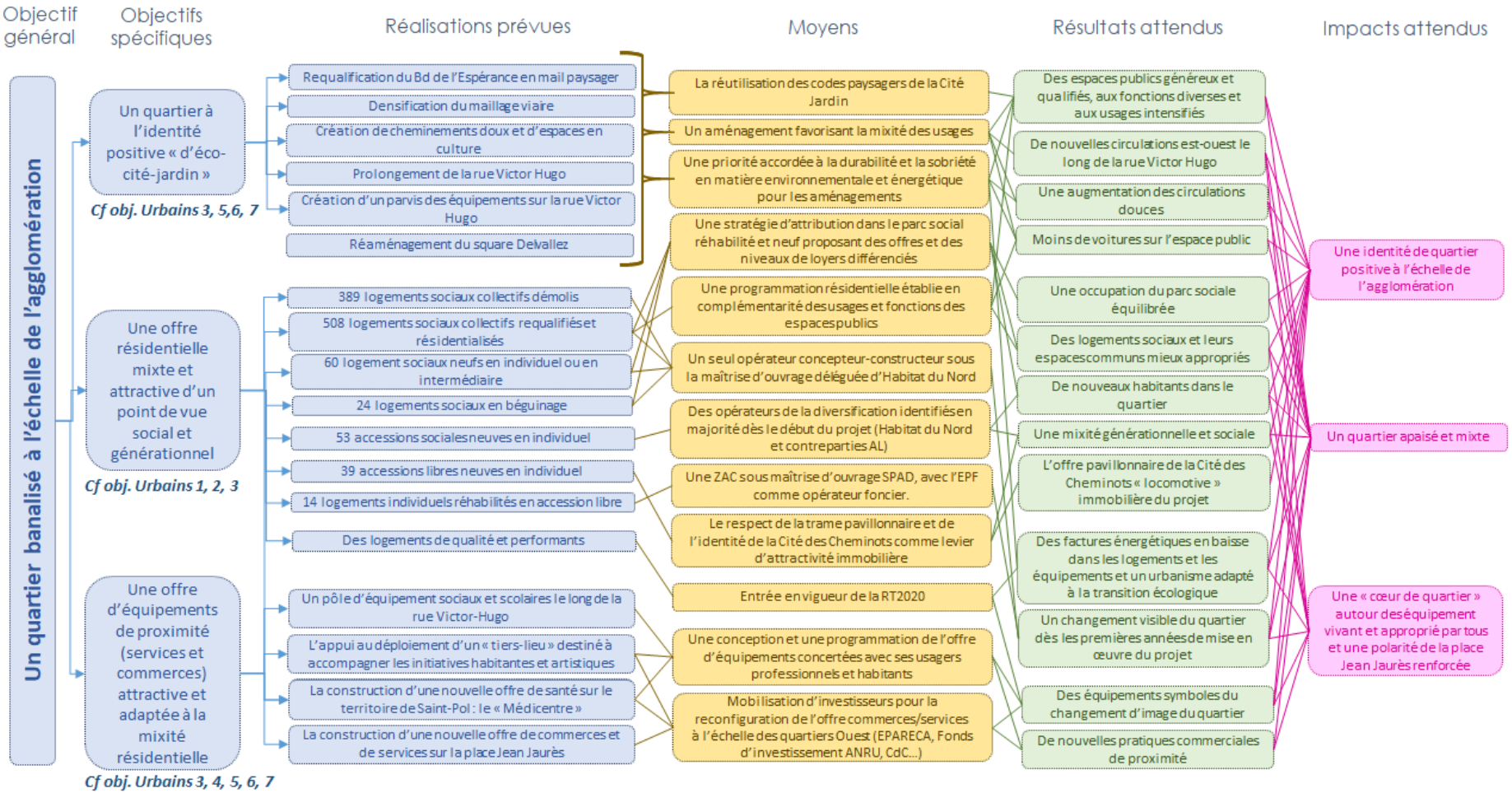


OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU NPNRU NATIONAL et DU NPNRU de la CUD		CHAMP D'ACTION		CRITÈRES DE RÉUSSITE		PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE
7	Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et les mutations futures Offrir des espaces publics de qualité, favorables au bien-être des habitants (cf objectifs de bien être et santé du PLUiHD)	Urbanisme et architectures durables	7	**Usages diversifiés et contribution au paysage urbain des espaces publics**	'-> Des espaces publics apaisés, appropriés et respectés -> Une image renouvellée des quartiers, support d'attractivité	CF CADRES LOGIQUES
8	Des projets qui prennent en compte le quotidien des habitants et de leurs gestionnaires pendant et après les chantiers	Gestion des chantiers	81	**Maintien de la praticabilité du quartier et limitation des nuisances durant les chantiers**	'-> Natures et calendriers de chantiers connus et clairs pour les habitants '-> Orientations et préconisations pour des chantiers propres et respectueux de leur environnement	'CF CHARTE INTERCOMMUNALE GUP ET PROJETS GUP PAR QUARTIER
		Gestion quotidienne post-chantier	8.2	Prise en compte de l'entretien et de la propreté dans les aménagements, équipement et logements du quartier	'-> Gestion de proximité '-> Tranquilité et sécurité	'CF CHARTE INTERCOMMUNALE GUP ET PROJETS GUP PAR QUARTIER
9	Une politique d'insertion qualitative et ambitieuse, contribuant à la politique de soutien à l'emploi et la formation du territoire	Insertion	9	**Développement de l'insertion professionnelle à l'occasion des chantiers et de la gestion du quartier**	-> Conception de la clause d'insertion pour les chantiers et la gestion définie dans le PLACI en matière de définition et repérage des publics et suivi et accompagnement -> Identification de marchés hors NPRU	'CF CHARTE INTERCOMMUNALE GUP ET PROJETS GUP PAR QUARTIER

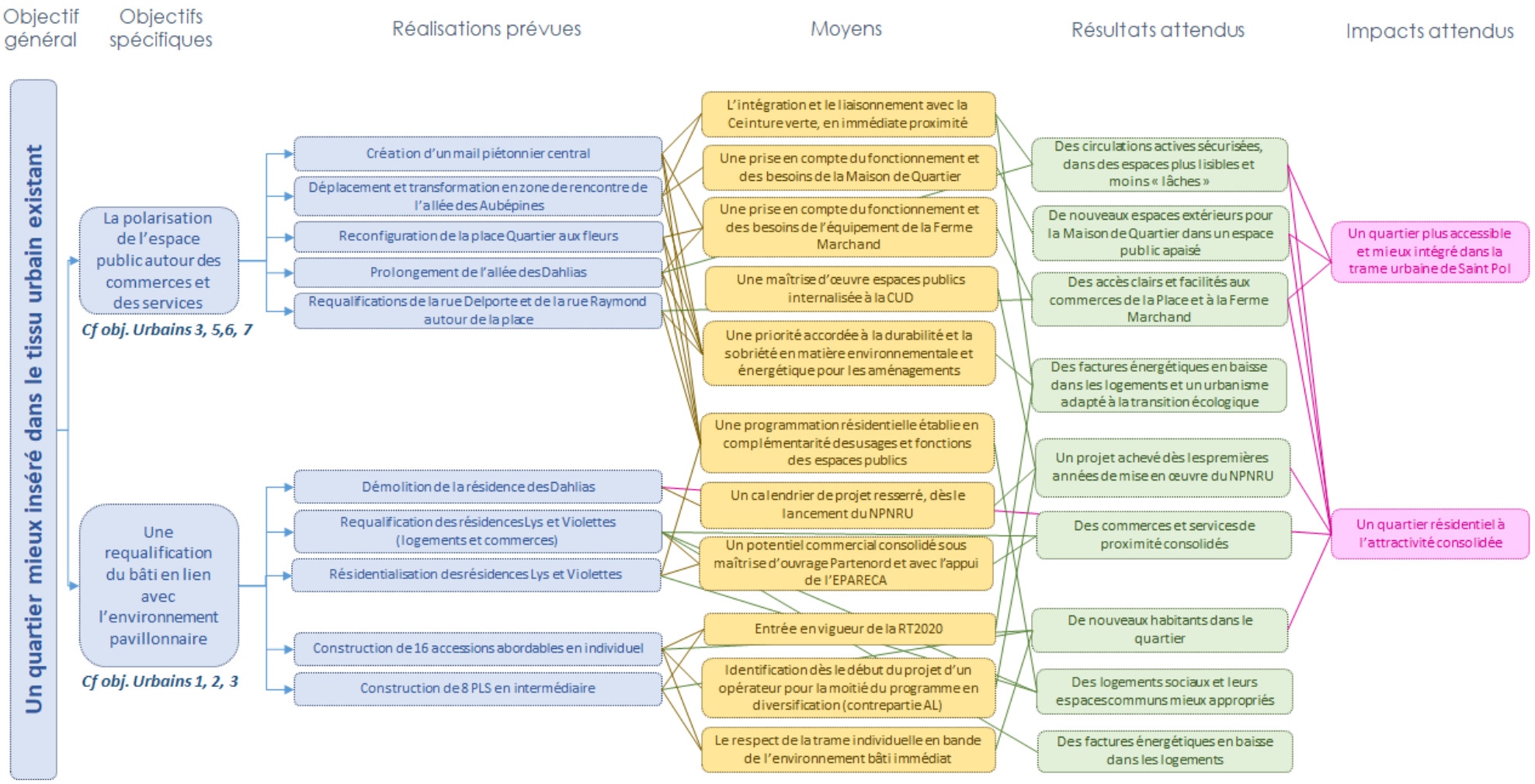


10	Des processus de projet au service de l'intégration du NPNRU dans les politiques et stratégies de développement du territoire, permettant l'implication des habitants à toutes les étapes du projet	**Calendrier et conduite des projets**	**10.1**	**Visibilité du projet**	-> Communication -> Organisation des partenaires et des marchés -> Maison mobile des projets = outil de la promotion du NPNRU et des quartiers dans l'agglomération -> clarté et efficacité du dispositif OPCU du projet	*A construire*	
		Organisation et coopération entre acteurs	**10.2**	**Structuration des acteurs**	-> Organisation et fonctionnement des instances : une gouvernance et une conduite de projet adaptées aux enjeux de conduite partenariale des projets -> Organisation de la subsidiarité entre maîtrises d'ouvrages et maîtrises d'ouvrages délégués et entre collectivités locales selon compétences : une gouvernance et une conduite de projets claires en termes de compétences et de responsabilité, et adaptative en fonction des évolutions des projets et de leur contexte de mise en oeuvre	**CF SCHEMA DE GOUVERNANCE ET CONVENTION**	**Démarche de projet pertinente et développement des compétences des parties prenantes**
		Articulation et mobilisation des différentes politiques publiques	**10.3**	**Complémentarité et articulation avec la politique de la ville les autres politiques publiques : attribution, habitat, développement économique…**	-> Modalités de concertation et de participation à l'échelle du projet global et des opérations -> dispositif d'observation du marché de l'habitat -> contribution du NPNRU aux objectifs transversaux du Contrat de Ville -> mobilisation leviers partenariats et actions financées dans le cadre du Contrat de Ville	**CF CONTRAT DE VILLE, PLUiHD et autres politiques communautaires**	
		Participation des habitants	**10.4**	**Organisation des concertations et démarches de participation**	-> des processus de concertation, de communication et d'information et de participation à l'échelle du projet global et des opérations claires -> une concertation / communication / participation à toutes les étapes des projets -> des habitants acteurs de la concertation au travers les comités de suivi habitants	*A préciser*	**Une absence de mises en concurrence des opérations**

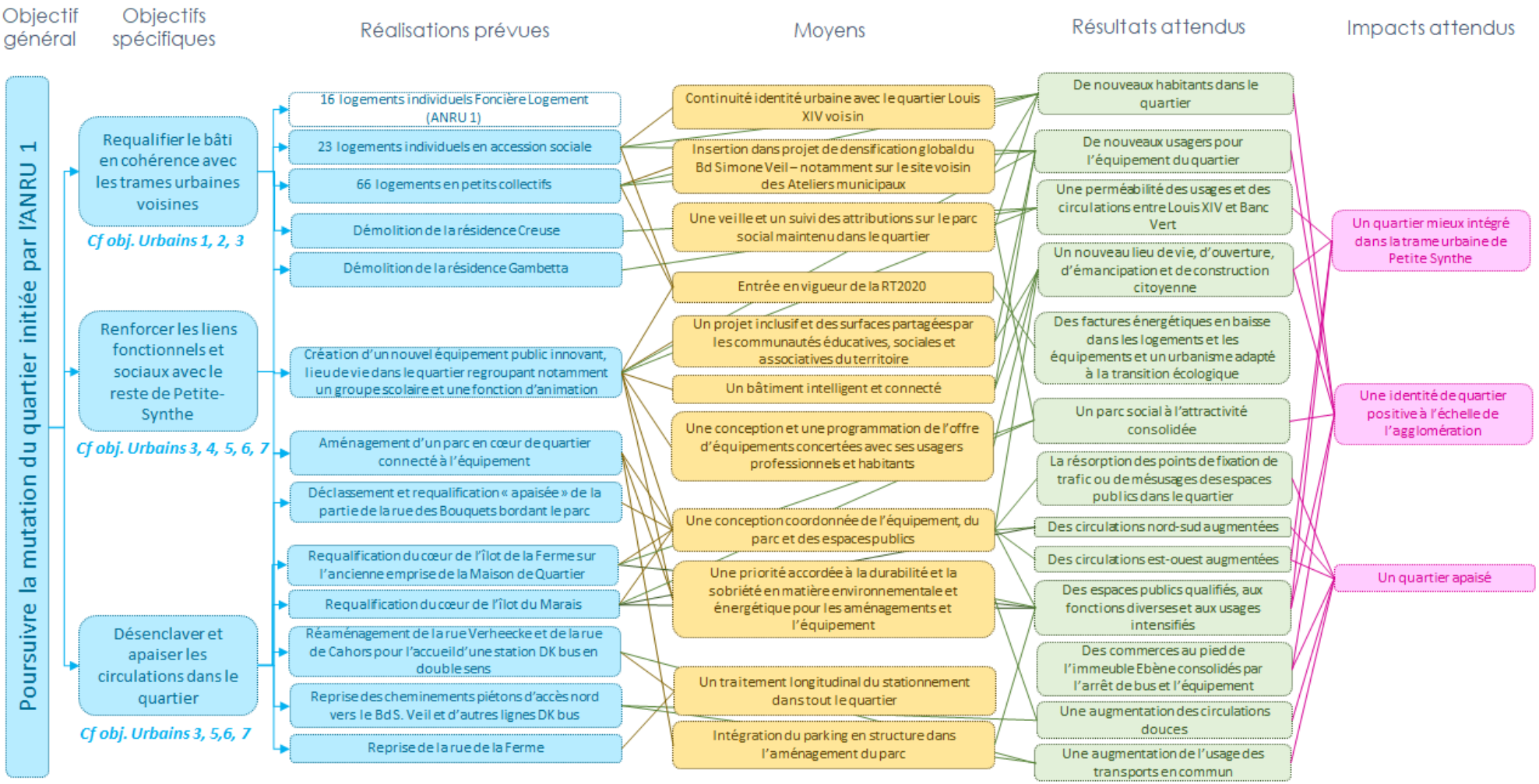
Le cadre-logique du projet Jean Bart – Guynemer et Cité des Cheminots de Saint-Pol-sur-Mer



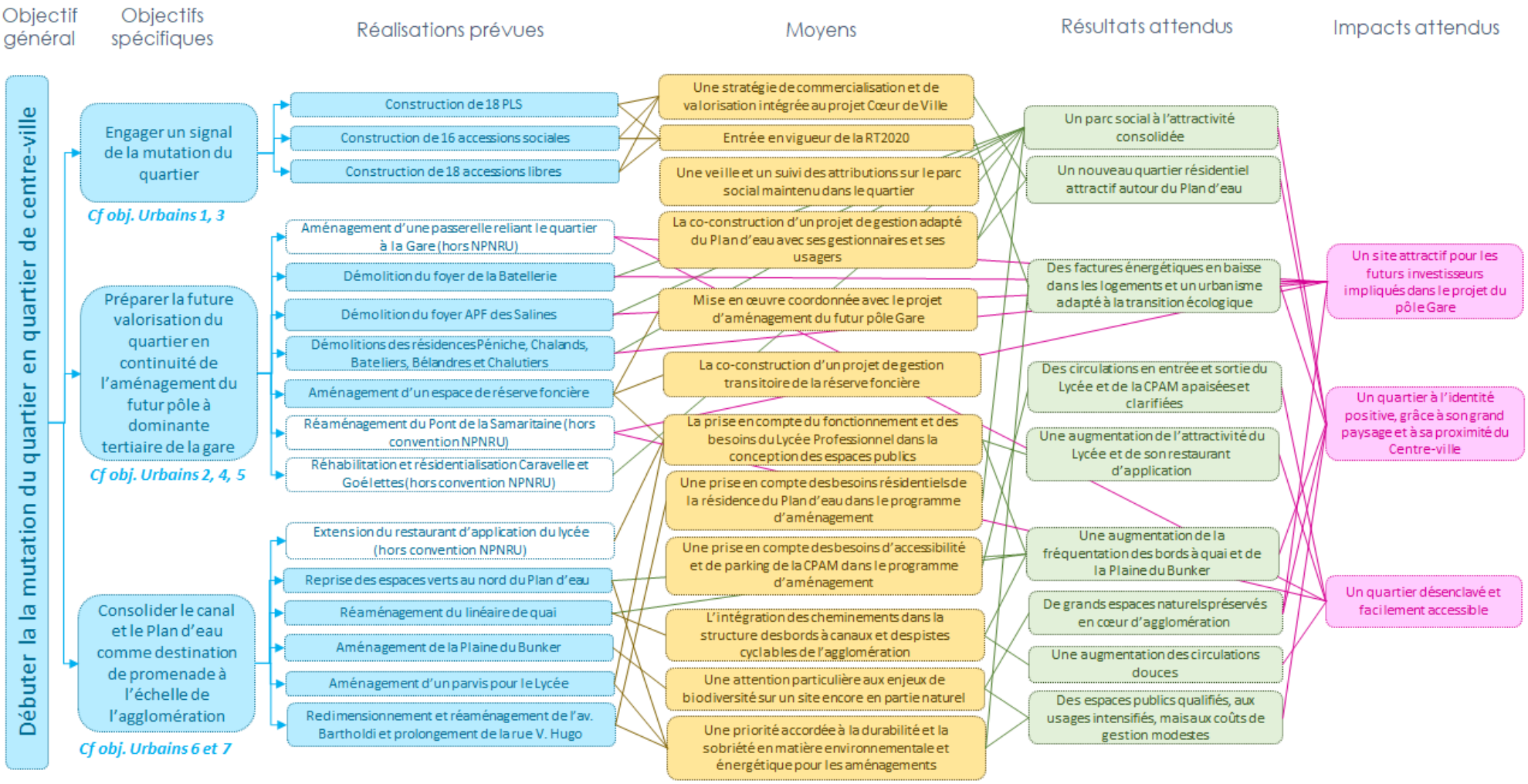
Le cadre-logique du projet de la Cité Liberté de Saint-Pol-sur-Mer



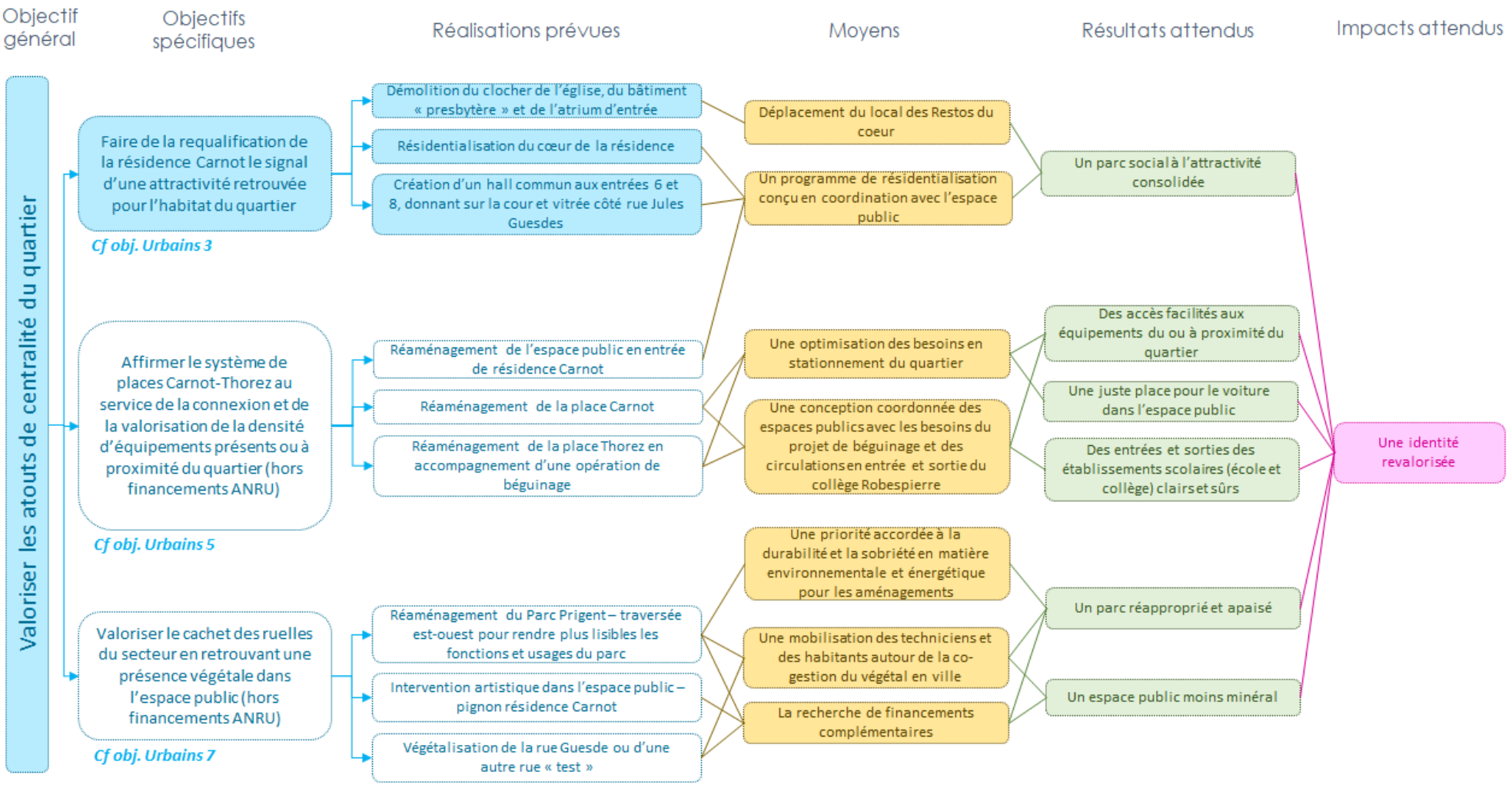
Le cadre-logique du projet du Banc Vert à Dunkerque



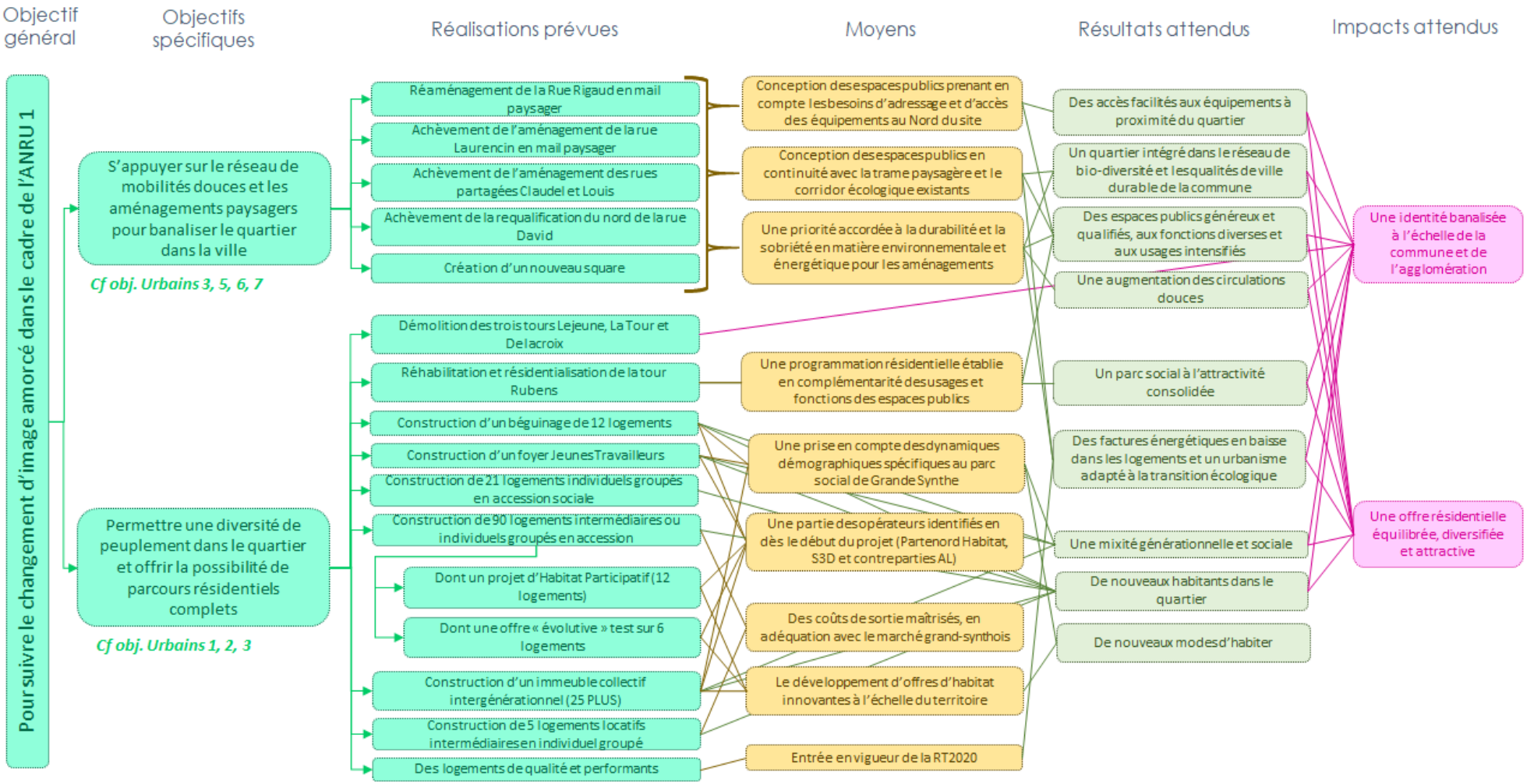
Le cadre-logique du projet de l'Île Jeanty à Dunkerque



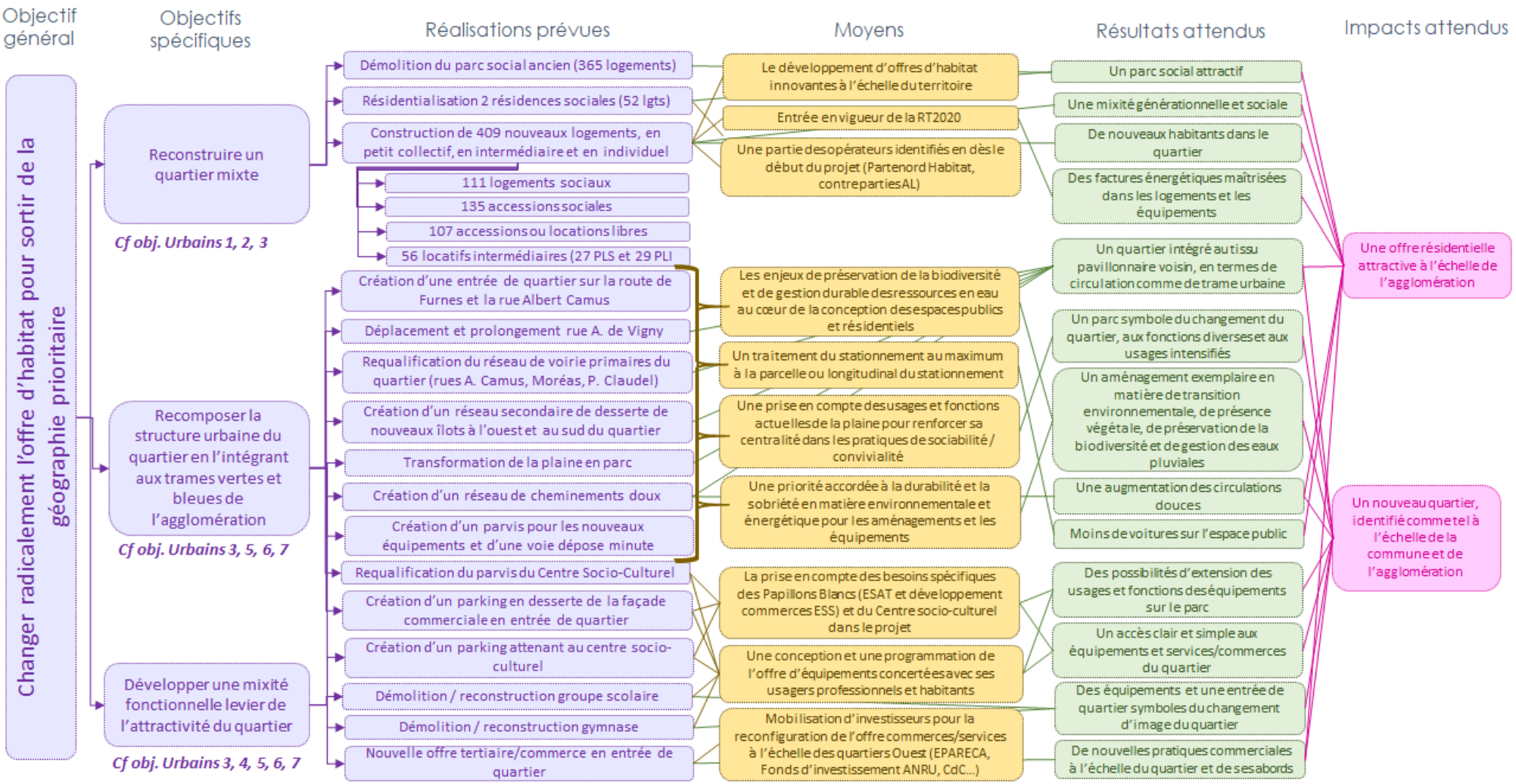
Le cadre-logique du projet Carnot-Dolet à Saint-Pol-sur-Mer



Le cadre-logique du projet de l'îlot des Peintres à Grande-Synthe



Le cadre-logique du projet Degroote à Téteghem-Coudekerque-Village



CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe A8 – Plan guide des projets urbains

PLAN MASSE DU PROJET NPNRU ISSU DES EUS QUARTIER ILOT DES PEINTRES GRANDE-SYNTHE

Ecole élémentaire Paul Dessinguez
Ecole élémentaire Buffon
Ecole élémentaire Blaise Pascal
Palais du Littoral
Complexe Sportif Léo Lagrange
Collège Jules Verne
Atrium
Ecole d'Arts Plastiques Constant Permeke
Stade Jean Deconninck
Collège privé René Bonpain
Mosquée Rahma
Eglise Catholique Saint-Joseph
Cinéma le Varlin
Médiathèque Nelson Mendela
Ecole Maternelle Clémenceau
Lycée Professionnel des Plaines du Nord
Hotêl de Ville de Grande-Synthe
Collège du Moulin
Groupe scolaire Jacques Brel
Lycée Général et Technologique du Noordover

LÉGENDE

PROJETS NPNRU

- Grands collectifs
- Petits collectifs
- Intermédiaires
- Individuels groupés
- Espaces végétaux
- Parcs et jardins
- Espaces minéraux
- Stationnements
- Résidentialisation
- Limites du NPNRU

CONTEXTE

- Bus à haut niveau de service
- Lignes de bus
- Entrée d'agglomération
- Plan cadastral
- Eau
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Potagers collectifs
- Equipements
- Mairie

0 100 200 M

N

PLAN MASSE DU PROJET NPNRU ISSU DES EUS QUARTIER OUEST SAINT-POL-SUR-MER

Maison de quartier
Service des Sports Ferme Marchand
Groupe scolaire Georges Vancauwenberghe
Eglise du Sacré Coeur
Intermarché Super
Rue Delporte
Avenue Edmond Flamand
Rue Raymond
Boulevard de l'Espérance
Maison de l'emploi
Rue Victor Hugo
École privée catholique du Sacré-Cœur
Pôle administratif
Mairie Saint-Pol-sur-Mer
La poste
Rue de la République
École élémentaire Jean Jaurès
Médiathèque Émile Zola
Groupe scolaire Jules Verne
Boulevard de l'Aurore
Gymnase Christophe Thomas
Collège Jean Deconinck
Cimetière
Boulevard Corelli
Conforama
Carrefour
Boulevard Simone Veil
Piscine Georges Guynemer
Mairie Petite-Synthe

LÉGENDE

PROJETS NPNRU

- Grands collectifs
- Petits collectifs
- Intermédiaires
- Individuels groupés
- Espaces végétaux
- Parcs et jardins
- Espaces minéraux
- Stationnements
- Equipements
- Résidentialisation
- Limites du NPNRU

Contexte

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Nouveaux itinéraires de bus
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Eau
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Equipements existants
- Mairie

0 100 200 M

N

PLAN MASSE DU PROJET NPNRU ISSU DES EUS QUARTIER BANC VERT / CARNOT / ÎLE JEANTY DUNKERQUE ET SAINT-POL-SUR-MER

Halles aux Sucres
Patinoire
Université
route de la Samaritaine
rue de la Samaritaine
Aldi
Centre Romain Rolland
rue Victor Hugo
Maison de quatier Victor Hugo
Ecole Maternelle Victor Hugo
Ecole primaire Anatole France
Collège Robespierre
Commissariat Police
Parc Prijent
rue Jules Ferry
Mairie annexe
rue de la République
rue Alfred Gaulier
rue Charles Prapard
Lycée professionnel Île Jeanty
CPAM
Gare de Dunkerque
Groupe scolaire Paul Langevin
Lycée Professionnel Guynemer
Beaux Arts
Babou
Picwic
Boulevard Simone Veil
avenue de la Vliette
Pôle santé
Pôle emploi
Ecole Maternelle et Garderie
Groupe scolaire Lucien Maillart
avenue de Petite-Synthe
Centre technique municipal
Plaine Cabourg
Lidl
Lycée professionnel Guynemer (annexe)
rue du Marais
Ecole maternelle J. Giono
Rue de Cahors
Collège Lucie Aubrac
Gymnase et salle Michel de Swaen
rue du Banc Vert
Salle des Sports Europe
Lycée de l'Europe

LÉGENDE

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Nouveaux itinéraires de bus
- Lignes de bus
- Vélo route

PROJETS NPNRU

- Grands collectifs
- Petits collectifs
- Intermédiaires
- Individuels groupés
- Espaces végétaux
- Parcs et jardins
- Equipements
- Espaces minéraux
- Stationnements
- Limites du NPNRU
- Résidentialisations

HORS PROJET

- Plan cadastral
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Parcelles de projets à l'étude
- Boulevard Simone Veil
- Equipements existants
- Hôtel communautaire
- Entrée de ville

0 100 200 M

N

PLAN MASSE DU PROJET NPNRU ISSU DES EUS — QUARTIER DEGROOTE — TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE

Hotel de ville de Rosendaël
Collège Paul Machy
Centrakor Dunkerque
Château Coquelle
Parc du Château Coquelle
Boulevard de Pierre Mendès France
Déchetterie
Quai aux Fleurs
Route de Furnes
Carrefour Market
Route du Chapeau Rouge
Avenue du 6 juin 1944
Rue de Verdun
Zone d'activité le Chapeau Rouge
Centre Socio-culturel
ESAT
Chemin de Dreve Daulle
Foyer d'accueil médicalisé Le Relais

LÉGENDE

PROJETS NPNRU

- Grands collectifs
- Petits collectifs
- Intermédiaires
- Individuels groupés
- Espaces végétaux
- Parcs et jardins
- Espaces minéraux
- Stationnements
- Equipements
- Limites du NPNRU

Contexte

- Ligne de chemin de fer
- Bus à haut niveau de service
- Nouveaux itinéraires de bus
- Lignes de bus
- Vélo route
- Entrée de ville
- Plan cadastral
- Eau
- Parcs et jardins
- Espaces végétaux
- Parcelles
- Equipements
- Mairie

0 100 200 M

N

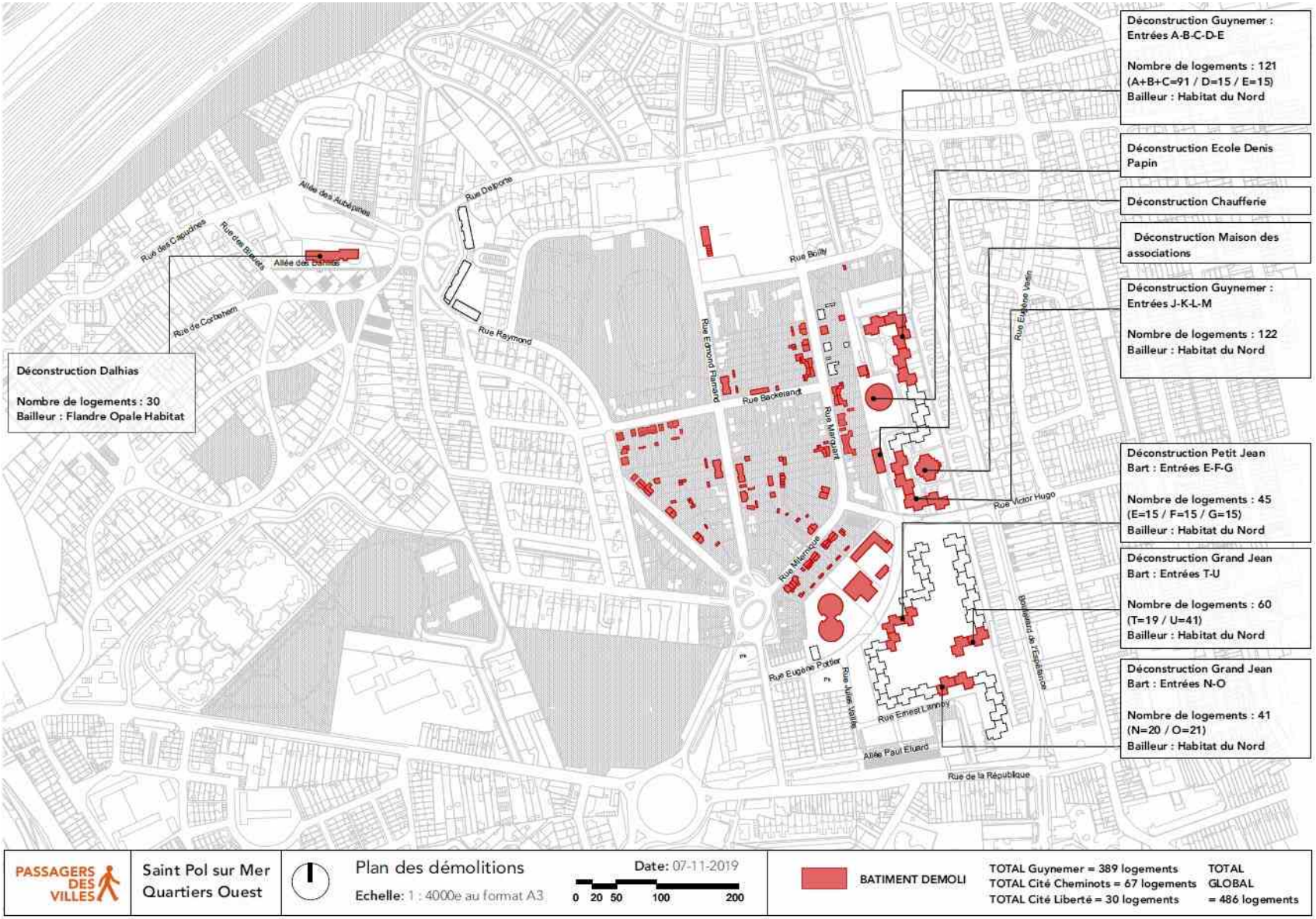
CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

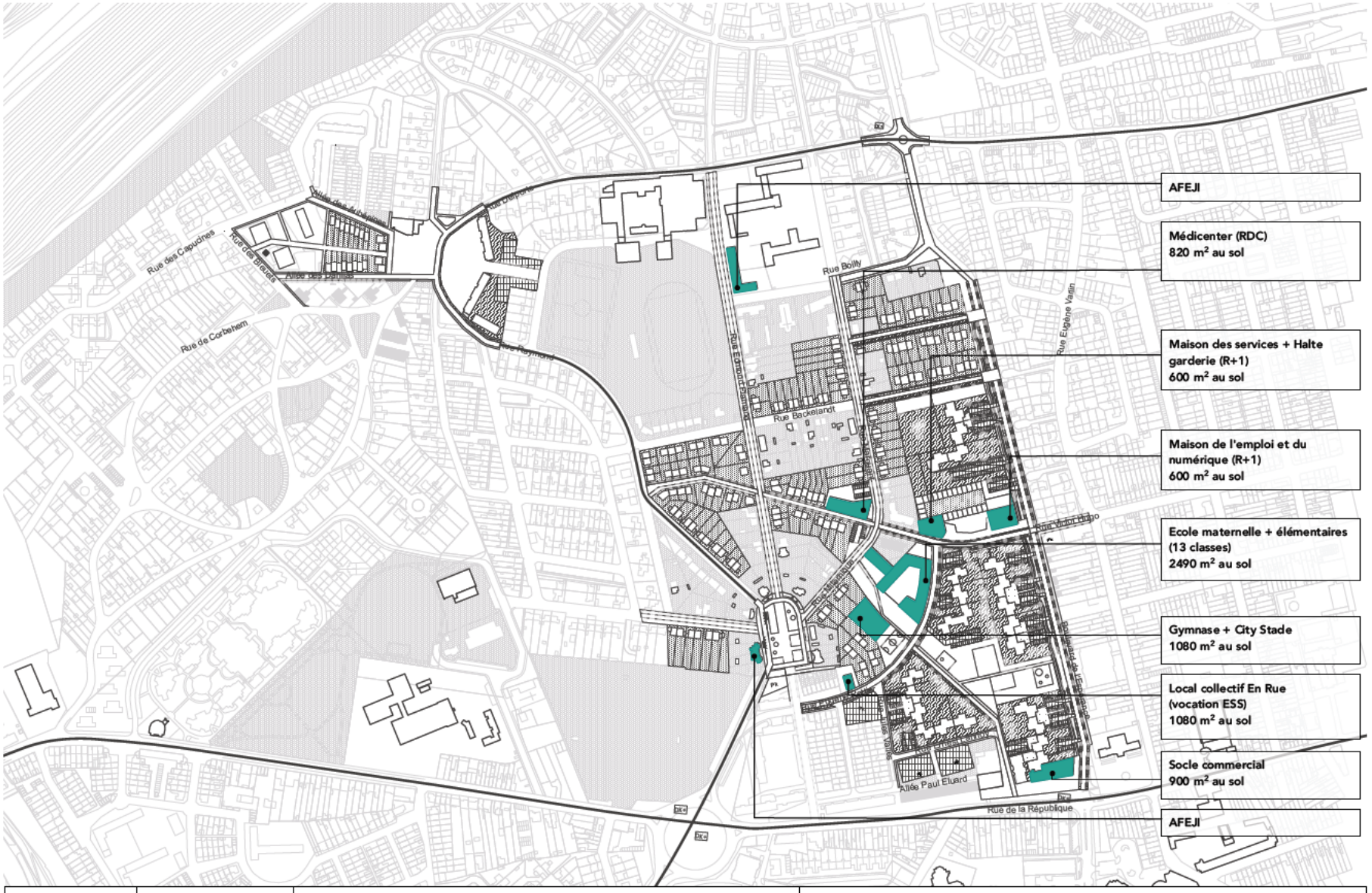
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

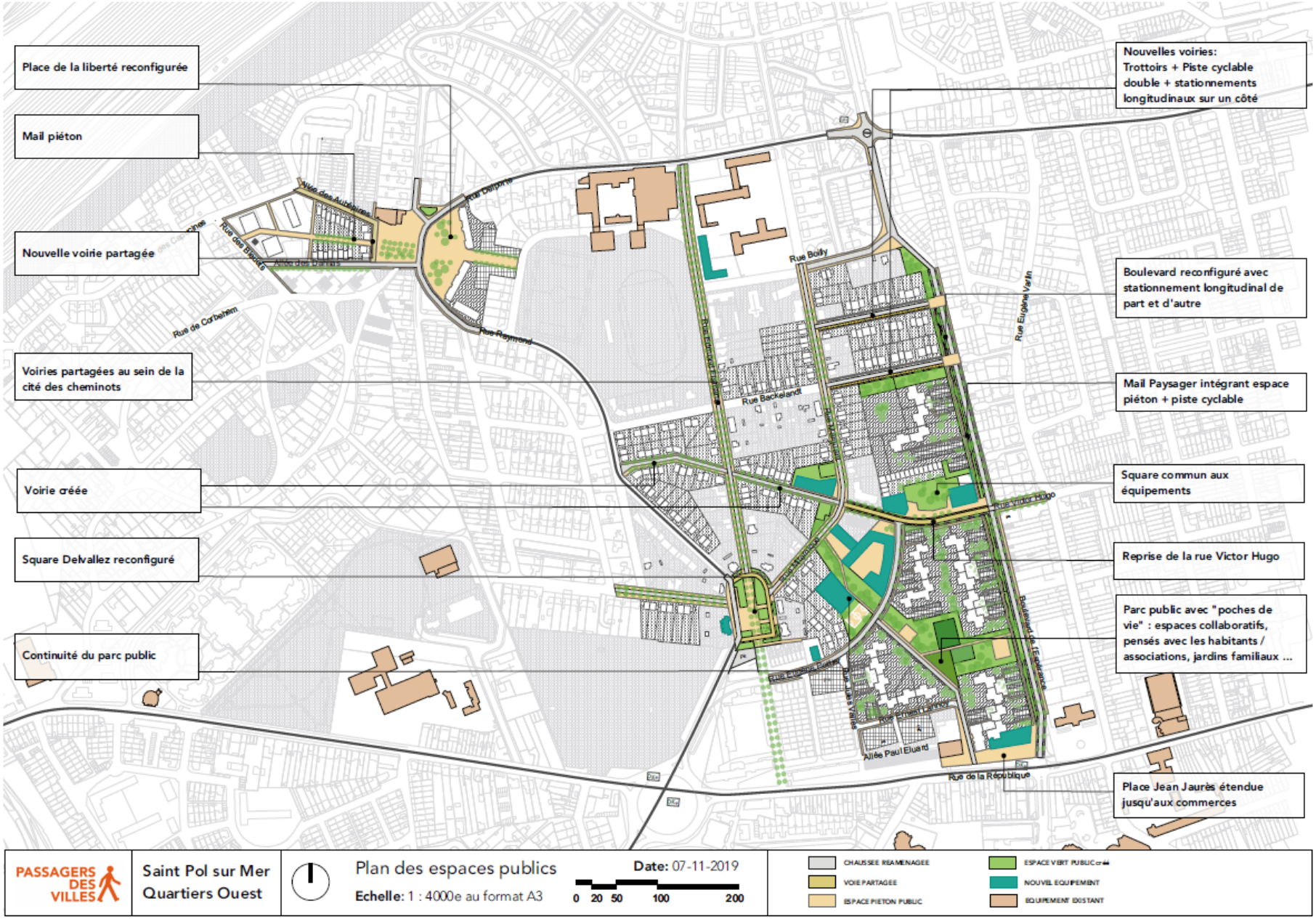
N°C0684

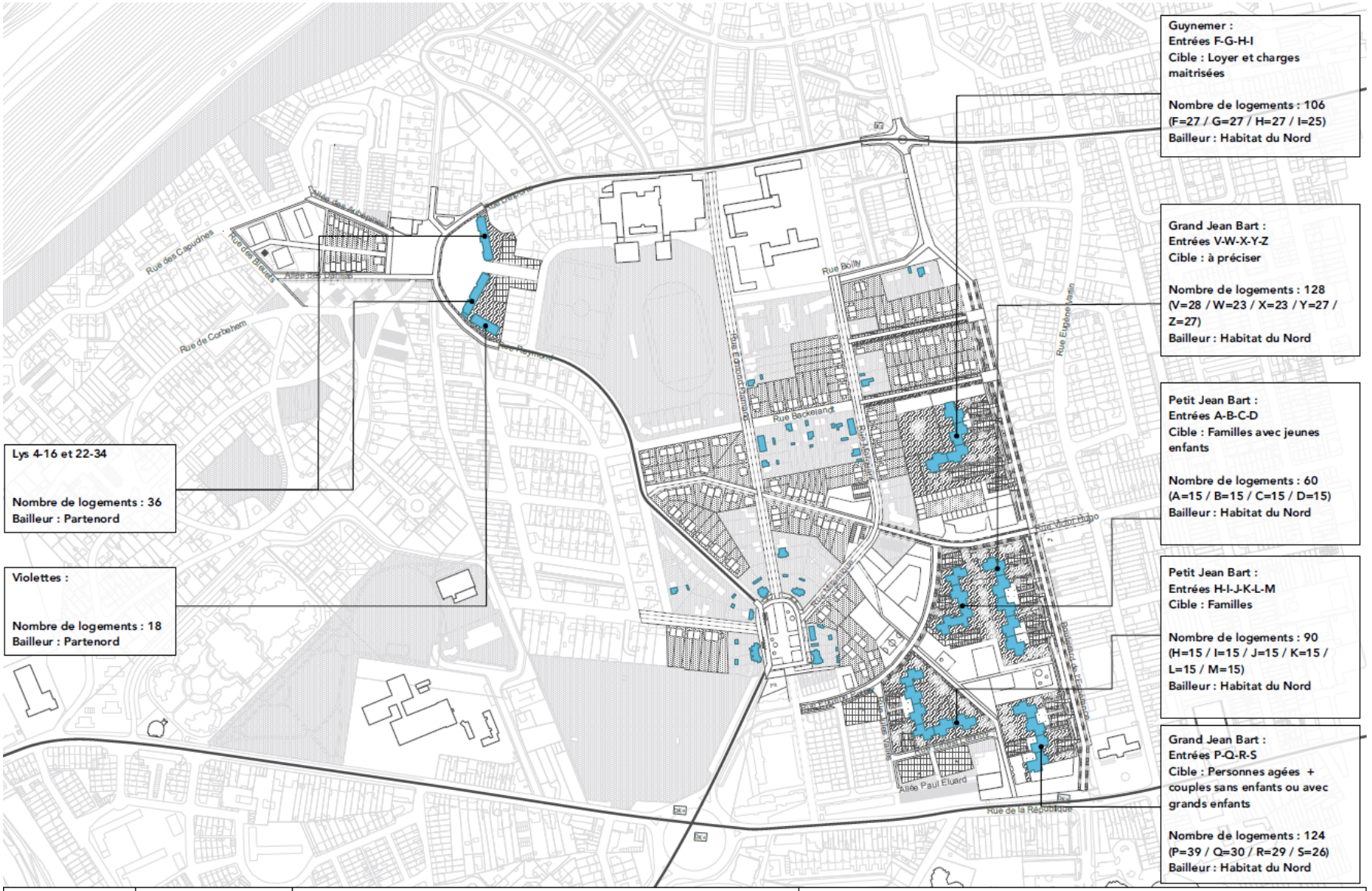
Annexe A9 – Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique...) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

Annexe A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées




AFEJI
Médicenter (RDC)
820 m² au sol
Maison des services + Halte garderie (R+1)
600 m² au sol
Maison de l'emploi et du numérique (R+1)
600 m² au sol
Ecole maternelle + élémentaires (13 classes)
2490 m² au sol
Gymnase + City Stade
1080 m² au sol
Local collectif En Rue (vocation ESS)
1080 m² au sol
Socle commercial
900 m² au sol
AFEJI
Rue Bolly
Rue Eugène Varlin
Rue Edmond Flament
Rue Beckelandt
Rue des Capucines
Rue de Corbehem
Allée Paul Eluard
Rue de la République
PASSAGERS DES VILLES
Saint Pol sur Mer
Quartiers Ouest
Plan des équipements et des services créés
Echelle: 1 : 4000e au format A3
Date: 07-11-2019
0 20 50 100 200
NOUVEL EQUIPEMENT

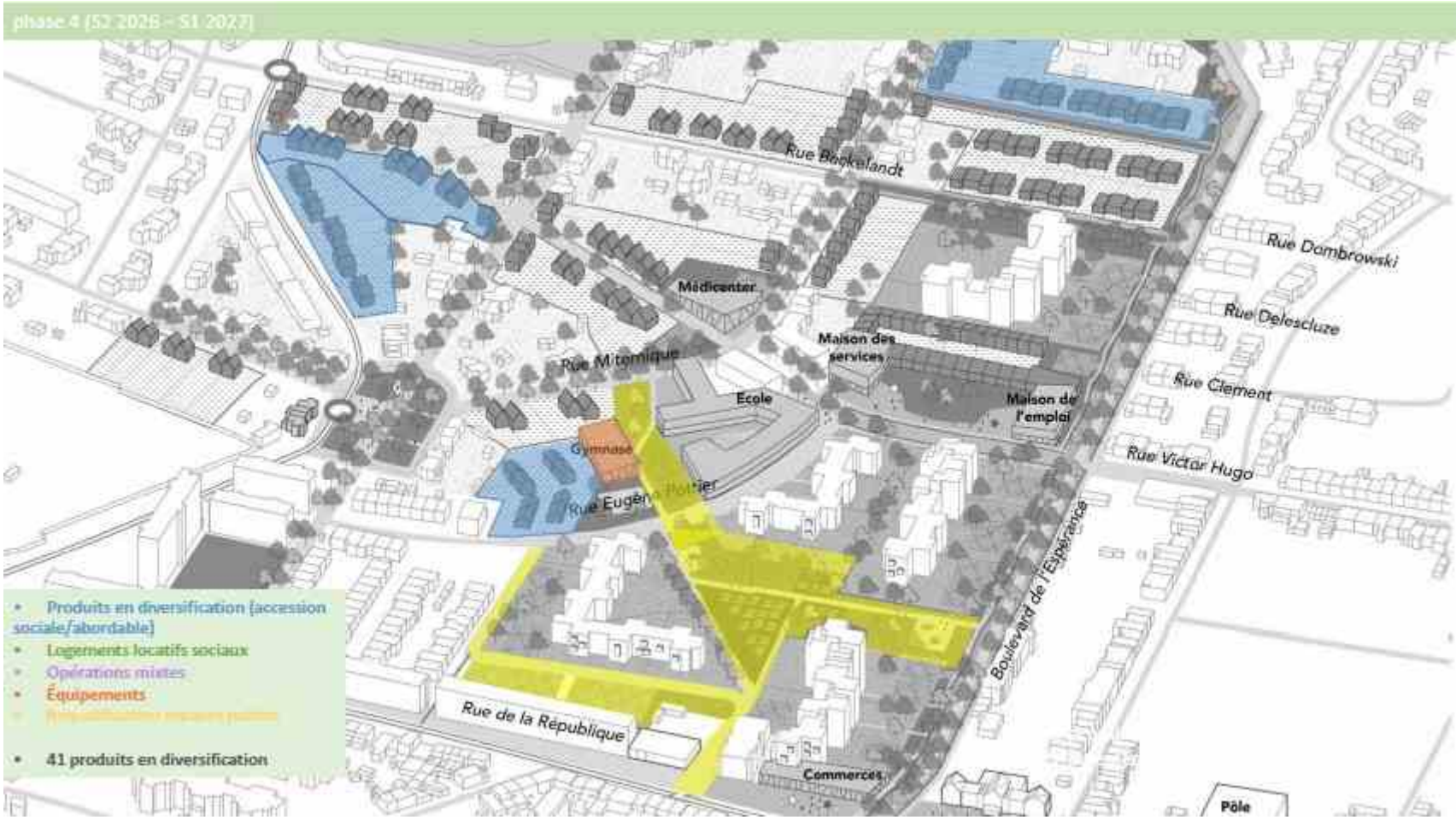

Place de la liberté reconfigurée
Mail piéton
Nouvelle voirie partagée
Voiries partagées au sein de la cité des cheminots
Voirie créée
Square Delvallez reconfiguré
Continuité du parc public
Nouvelles voiries: Trottoirs + Piste cyclable double + stationnements longitudinaux sur un côté
Boulevard reconfiguré avec stationnement longitudinal de part et d'autre
Mail Paysager intégrant espace piéton + piste cyclable
Square commun aux équipements
Reprise de la rue Victor Hugo
Parc public avec "poches de vie" : espaces collaboratifs, pensés avec les habitants / associations, jardins familiaux ...
Place Jean Jaurès étendue jusqu'aux commerces
Rue Dampierre
Rue Raymond
Rue de Corbehem
Rue des Etoiles
Allée des Dahlias
Rue Bolby
Rue Backelandt
Rue Victor Hugo
Rue Eugène Varlin
Allée Paul Eluard
Rue de la République
PASSAGERS DES VILLES
Saint Pol sur Mer
Quartiers Ouest
Plan des espaces publics
Echelle: 1 : 4000e au format A3
Date: 07-11-2019
0 20 50 100 200
CHAUSSEE REAMENAGEE
VOIE PARTAGEE
ESPACE PIETON PUBLIC
ESPACE VERT PUBLIC créé
NOUVEL EQUIPEMENT
EQUIPEMENT EXISTANT


Guynemer :
Entrées F-G-H-I
Cible : Loyer et charges maitrisées
Nombre de logements : 106
(F=27 / G=27 / H=27 / I=25)
Bailleur : Habitat du Nord
Grand Jean Bart :
Entrées V-W-X-Y-Z
Cible : à préciser
Nombre de logements : 128
(V=28 / W=23 / X=23 / Y=27 / Z=27)
Bailleur : Habitat du Nord
Petit Jean Bart :
Entrées A-B-C-D
Cible : Familles avec jeunes enfants
Nombre de logements : 60
(A=15 / B=15 / C=15 / D=15)
Bailleur : Habitat du Nord
Petit Jean Bart :
Entrées H-I-J-K-L-M
Cible : Familles
Nombre de logements : 90
(H=15 / I=15 / J=15 / K=15 / L=15 / M=15)
Bailleur : Habitat du Nord
Grand Jean Bart :
Entrées P-Q-R-S
Cible : Personnes agées + couples sans enfants ou avec grands enfants
Nombre de logements : 124
(P=39 / Q=30 / R=29 / S=26)
Bailleur : Habitat du Nord
Lys 4-16 et 22-34
Nombre de logements : 36
Bailleur : Partenord
Violettes :
Nombre de logements : 18
Bailleur : Partenord
Rue Bolly
Rue Eugène Varin
Rue Backeland
Rue Victor Hugo
Rue de la République
Allée Paul Eluard
Rue de Corbehem
Rue des Capucines
Rue des Brasiers
Allée des Lilas
PASSAGERS DES VILLES
Saint Pol sur Mer
Quartiers Ouest
Plan des réhabilitations
Echelle: 1 : 4000e au format A3
Date: 07-11-2019
0 20 50 100 200
REHABILITATION
TOTAL Guynemer = 508 logements
TOTAL Cité Cheminots = 27 logements
TOTAL Cité Liberté = 54 logements
TOTAL GLOBAL = 589 logements

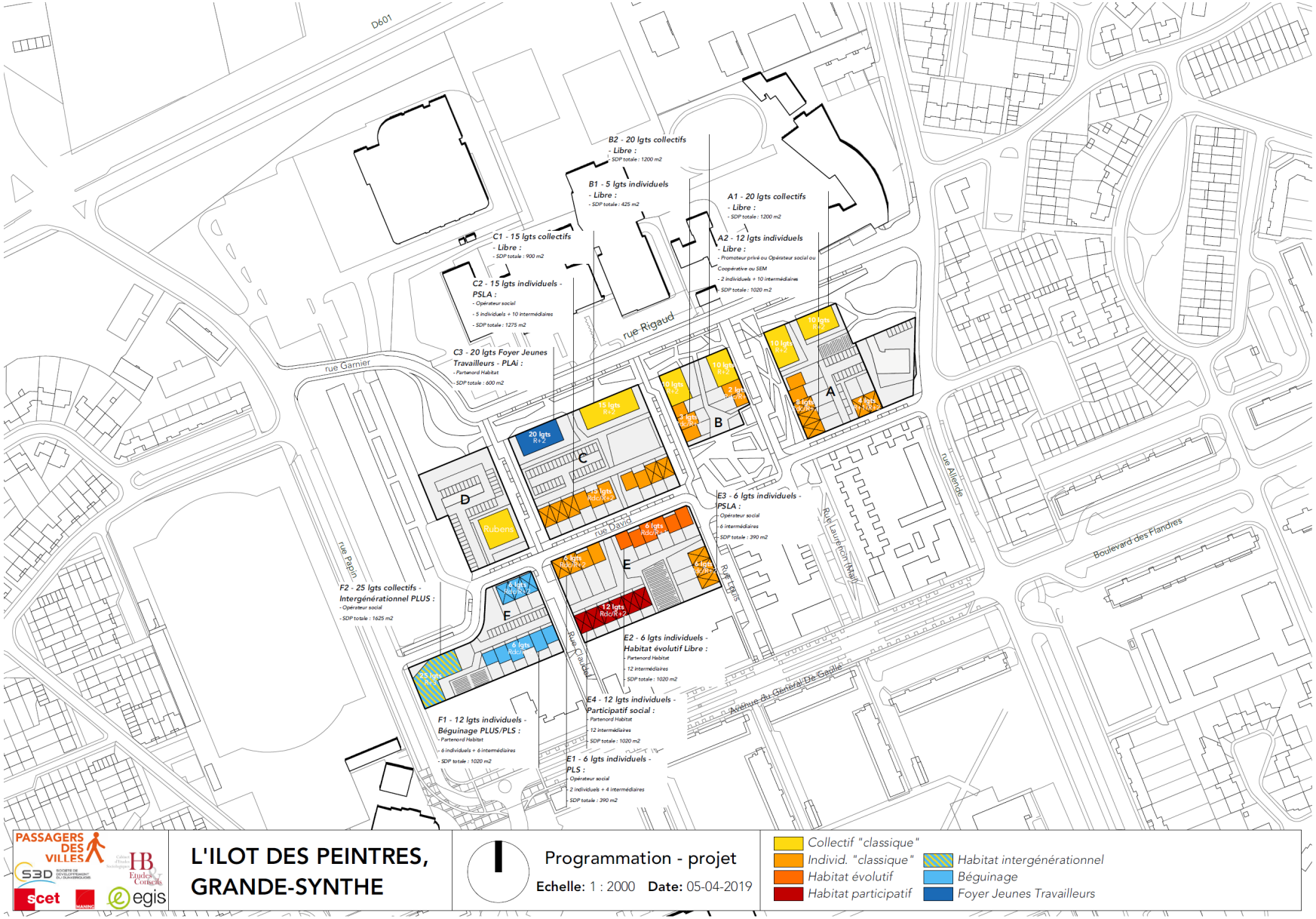

Phase 1 (S2 2021 – S1 2023) – phase d'amorce du changement d'image sur la cité des cheminots par une intervention forte située sur l'entrée de quartier
Logements Locatifs sociaux
• Produit d'amorçage pour favoriser la commercialisation des produits en accession
• Permettre aux locataires du parc social un parcours résidentiel
Médicenter
Maison des services
Rue Mitchiquet
École
Maison de l'emploi
Rue Clement
Gymnase
Rue Victor Hugo
Rue Eugène Pottier
Boulevard de l'Espérance
Rue de la République
Commerces
Pôle
• Produits en diversification (accession sociale/abordable)
• Logements locatifs sociaux
• Opérations mixtes
• Équipements
• 10 produits en diversification
• 15 à 20 logements locatifs sociaux neufs

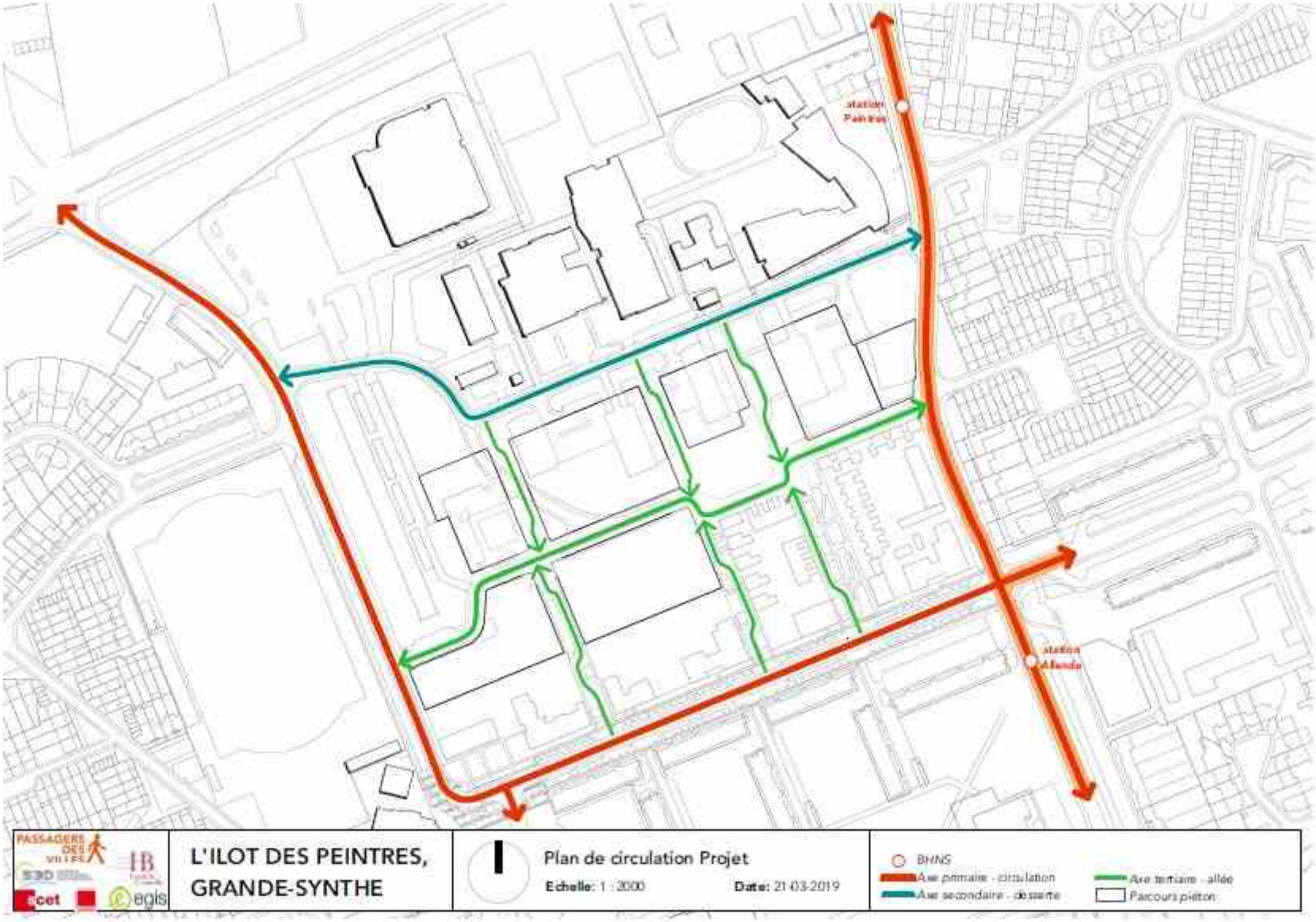

Phase 2 (S2 2023 – S1 2025) : lancement de plusieurs opérations pour créer une dynamique sur la cité des cheminots
Maisons en bande (PLUS)
• Assurer une transition entre les collectifs et les produits en accession
• Parcours résidentiel dans le quartier
Réhabilitation Guynemer FGHI
• Objectif de loyers et charges maîtrisées
• Logements aux standards et requalification des parties communes
• Parc positionné en entrée dans le parcours résidentiel
• Renforcement de l'insertion paysagère du bâti
Béguinage
• Développer une offre d'habitat pertinente pour les aînés
• Même financé en PLUS/PLAI peut être appréhendé comme produit en diversification
Réhabilitation Grands Jean Bart VWXYZ
• Mutation envisagée à horizon 2035
• Réhabilitation d'attente en milieu occupé
• Produits en diversification (accession sociale/abordable)
• Logements locatifs sociaux
• Opérations mixtes
• Équipements
• 48 produits en diversification
• 28 logements locatifs sociaux neufs
• 106 logements locatifs sociaux réhabilités et résidentialisés
Médicenter
Maison des services
Maison de l'emploi
École
Gymnase
Rue Eugène Pottier
Rue de la République
Commerces
Boulevard de l'Espérance
Pôle

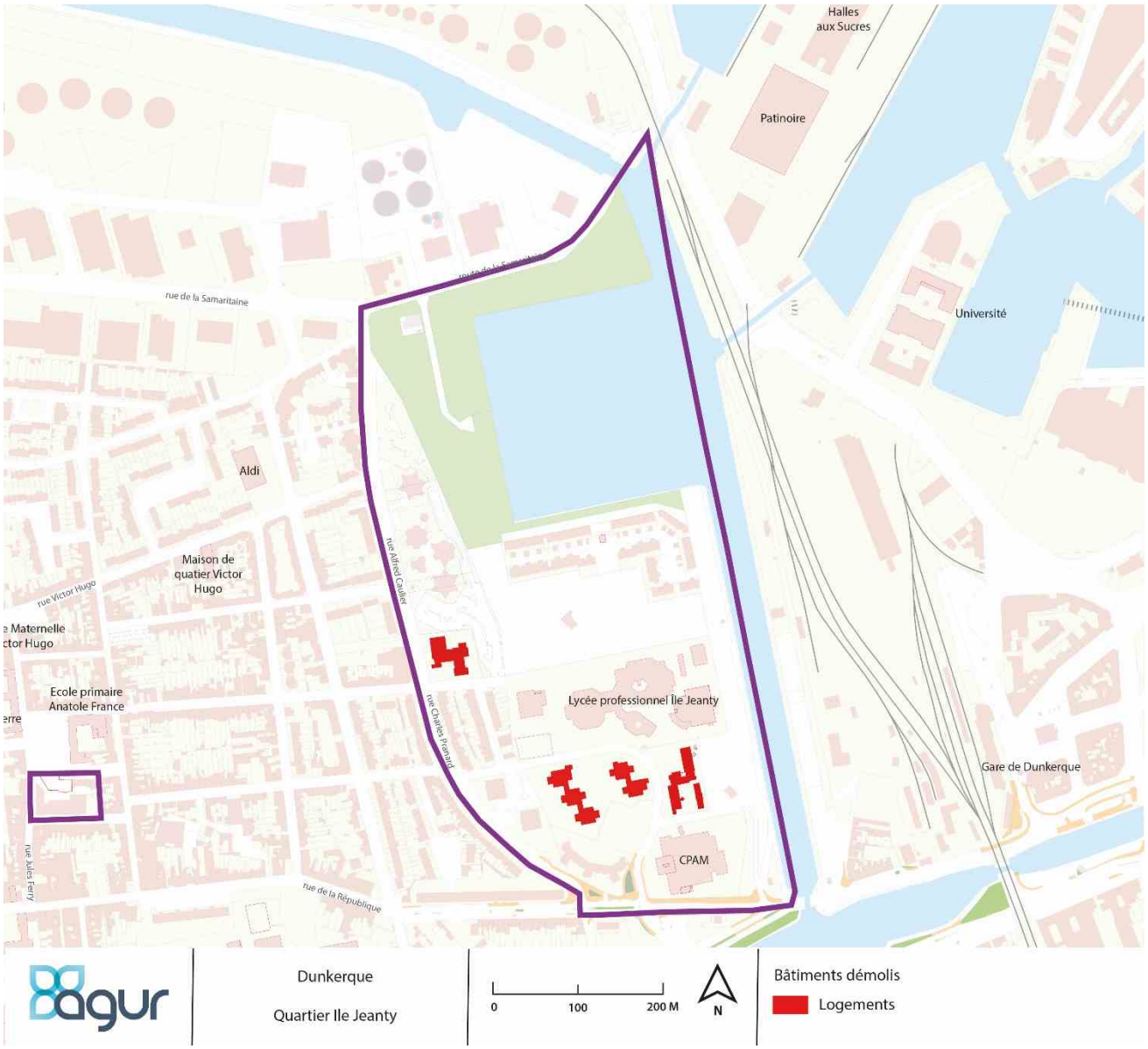

Phase 3 (S2 2025 – S1 2026)
Rue Backelandt
Médicenter
Maison des services
Rue Mitonique
Ecole
Gymnase
Rue Eugène Pottier
Maison de l'emploi
Rue Victor
Boulevard de l'Espérance
Rue de la République
Commerces
Pôle
Logement social de type maison de ville (PLUS)
• assurer une transition entre les collectifs et les produits en accession
• Parcours résidentiel dans le quartier
Réhabilitation Petits Jean Bart
• Cible familles
• Augmentation de la part de grands logements
• Agrandissement des séjours et ajout de balcons et rez-de-jardin
• Stationnement résidentiel
Réhabilitation Grands Jean Bart PQRS
• Personnes âgés, actifs sans enfants
• diminution de la part des grands logements
• Adaptation au vieillissement
• Renforcement de l'insertion paysagère du bâti
• Stationnement résidentiel
• Produits en diversification (accession sociale/abordable)
• Logements locatifs sociaux
• Opérations mixtes
• Équipements
• 21 produits en diversification
• 24 logements locatifs sociaux neufs
• 402 logements locatifs sociaux réhabilités et résidentialisés


phase 4 (S2 2026 – S1 2027)
Rue Blaikelandt
Rue Dombrowski
Médicenter
Rue Delescluze
Maison des services
Rue Mitonique
Rue Clement
Ecole
Maison de l'emploi
Gymnase
Rue Victor Hugo
Rue Eugène Poitier
Boulevard de l'Espérance
Rue de la République
Commerces
Pôle
• Produits en diversification (accession sociale/abordable)
• Logements locatifs sociaux
• Opérations mixtes
• Équipements
• 41 produits en diversification

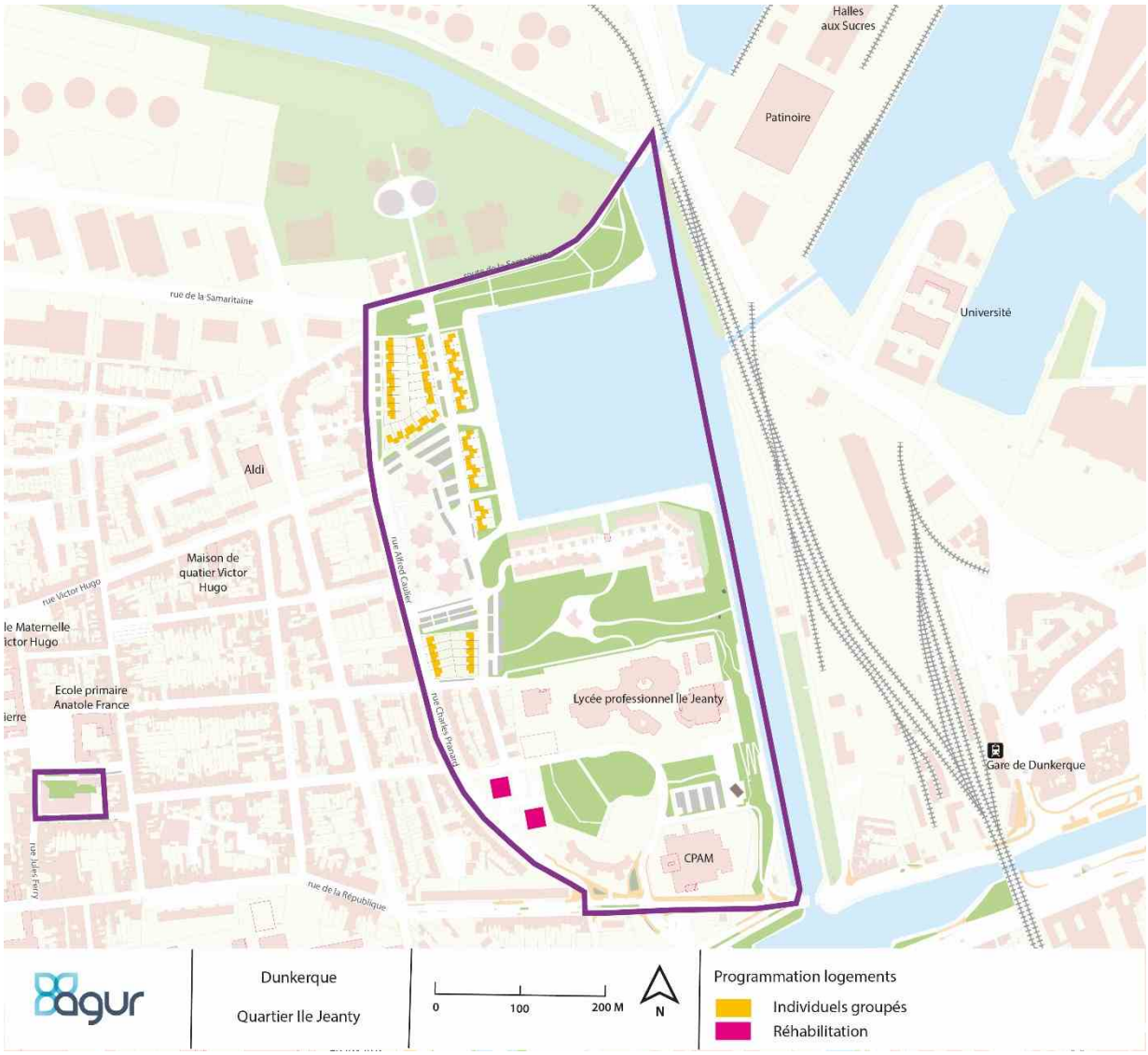

rue Bigand
rue Gimbal
rue Pajou
rue Arcole
A
B
C
D
E
F
L'ILOT DES PEINTRES,
GRANDE-SYNTHE
Plan Espaces publics
Echelle: 1 : 2000
Date : 21-03-2019
Enrobé
Voie mixte voiture/piéton
Espace public piéton
Stationnement enherbé
Espace vert
Périmètre de projet

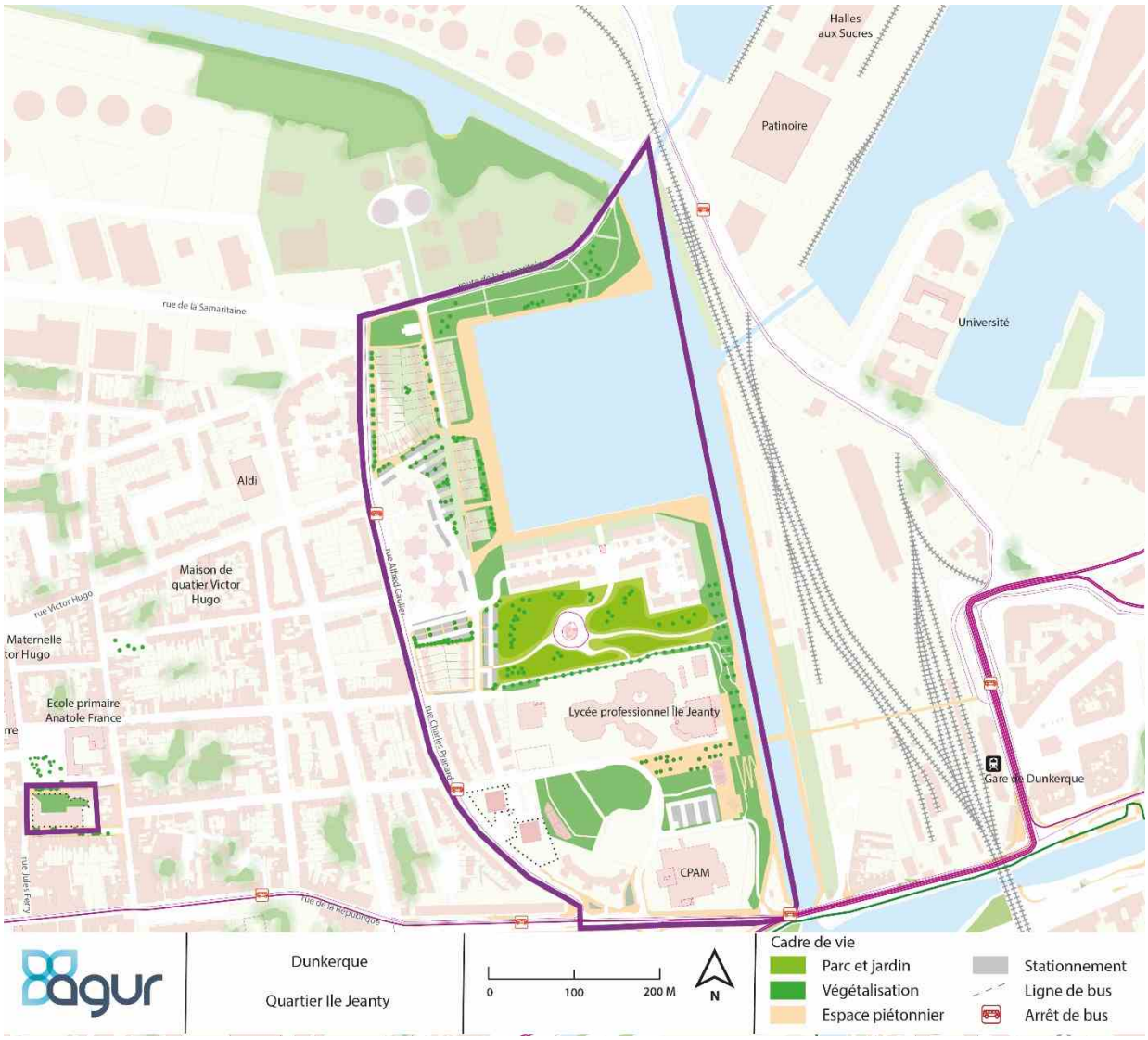

D601
B2 - 20 lgts collectifs
- Libre :
- SDP totale : 1200 m2
B1 - 5 lgts individuels
- Libre :
- SDP totale : 425 m2
A1 - 20 lgts collectifs
- Libre :
- SDP totale : 1200 m2
C1 - 15 lgts collectifs
- Libre :
- SDP totale : 900 m2
A2 - 12 lgts individuels
- Libre :
- Promoteur privé ou Opérateur social ou Coopérative ou SEM
- 2 individuels + 10 intermédiaires
- SDP totale : 1020 m2
C2 - 15 lgts individuels - PSLA :
- Opérateur social
- 5 individuels + 10 intermédiaires
- SDP totale : 1275 m2
C3 - 20 lgts Foyer Jeunes Travailleurs - PLAi :
- Partenord Habitat
- SDP totale : 600 m2
rue Rigaud
rue Garnier
rue Papin
rue David
rue Allende
Rue Laurencin (Hall)
Rue Ingres
Rue Chalabre
Boulevard des Flandres
Avenue du Général De Gaulle
A
B
C
D
E
F
Rubens
E3 - 6 lgts individuels - PSLA :
- Opérateur social
- 6 intermédiaires
- SDP totale : 390 m2
F2 - 25 lgts collectifs - Intergénérationnel PLUS :
- Opérateur social
- SDP totale : 1625 m2
E2 - 6 lgts individuels - Habitat évolutif Libre :
- Partenord Habitat
- 12 intermédiaires
- SDP totale : 1020 m2
E4 - 12 lgts individuels - Participatif social :
- Partenord Habitat
12 intermédiaires
SDP totale : 1020 m2
F1 - 12 lgts individuels - Béguinage PLUS/PLS :
- Partenord Habitat
- 6 individuels + 6 intermédiaires
- SDP totale : 1020 m2
E1 - 6 lgts individuels - PLS :
Opérateur social
2 individuels + 4 intermédiaires
SDP totale : 390 m2
PASSAGERS DES VILLES
S3D
Scet
egis
L'ILOT DES PEINTRES, GRANDE-SYNTHE
Programmation - projet
Echelle: 1 : 2000 Date: 05-04-2019
Collectif "classique"
Individ. "classique"
Habitat évolutif
Habitat participatif
Habitat intergénérationnel
Béguinage
Foyer Jeunes Travailleurs

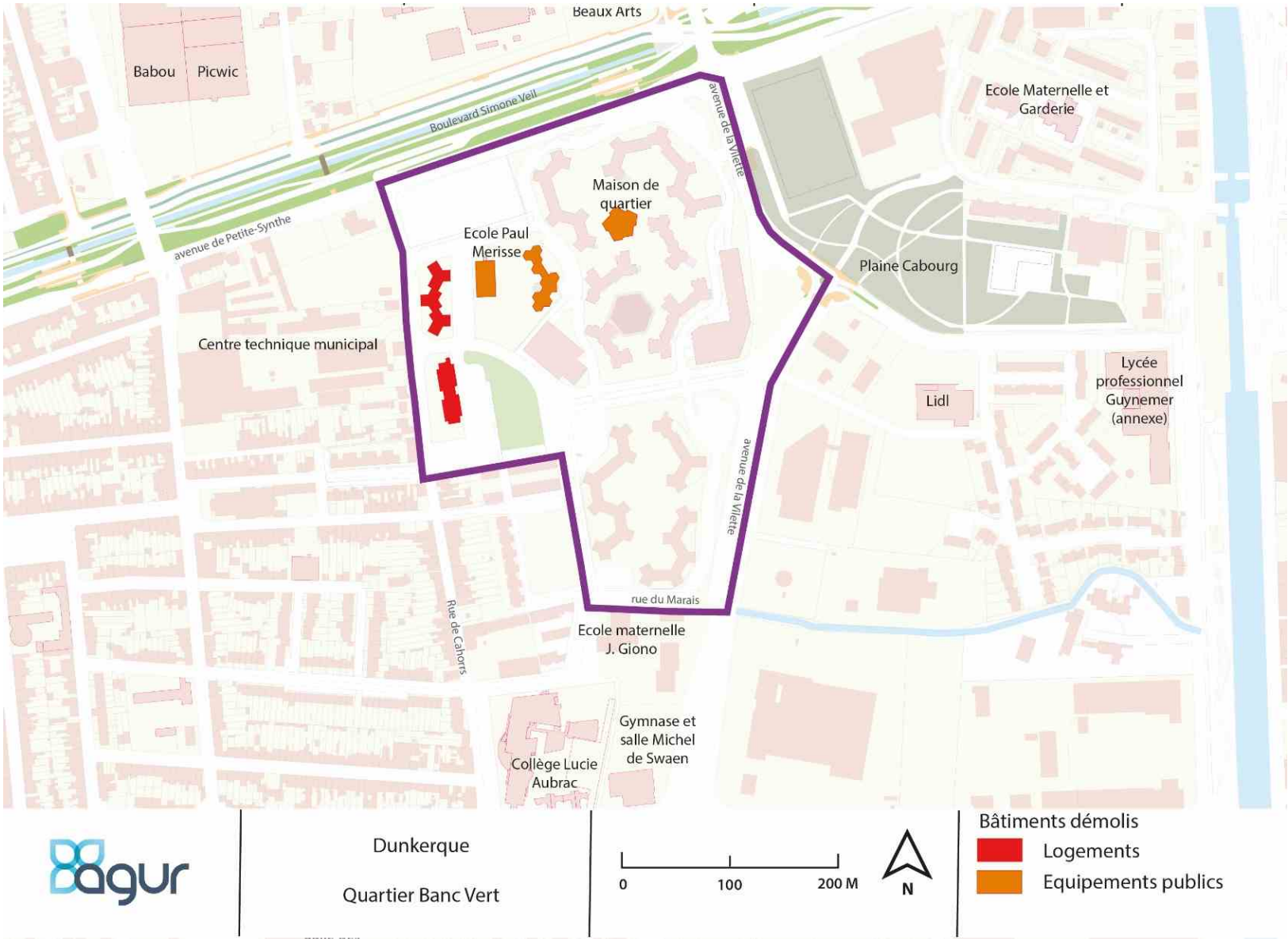

station Peintres
station Allende
PASSAGERS DES VILLES
S3D
HB
Ecet
egis
L'ILOT DES PEINTRES, GRANDE-SYNTHE
Plan de circulation Projet
Echelle: 1 : 2000
Date: 21-03-2019
BHNS
Axe primaire - circulation
Axe secondaire - desserte
Axe tertiaire - allée
Parcours piéton

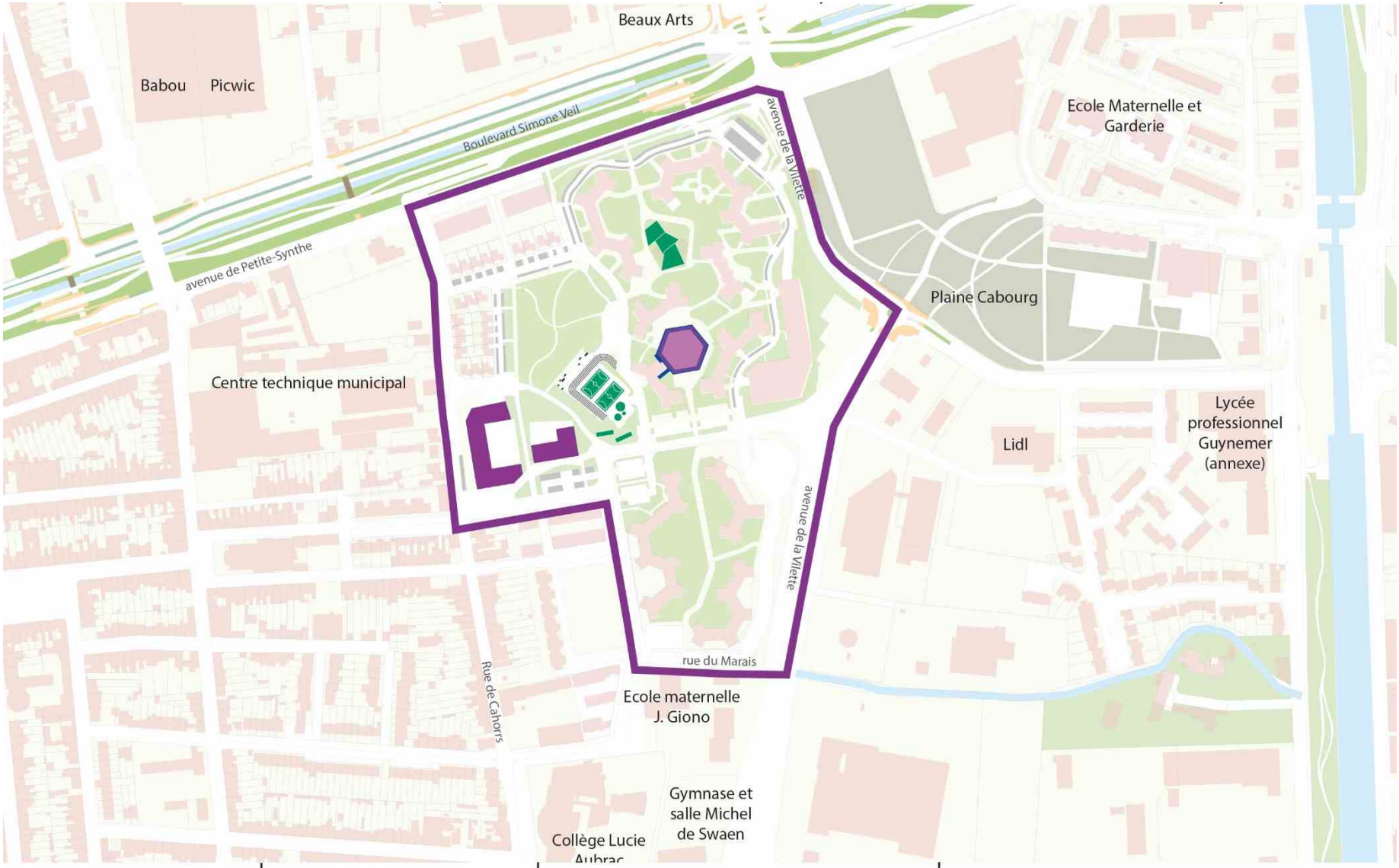


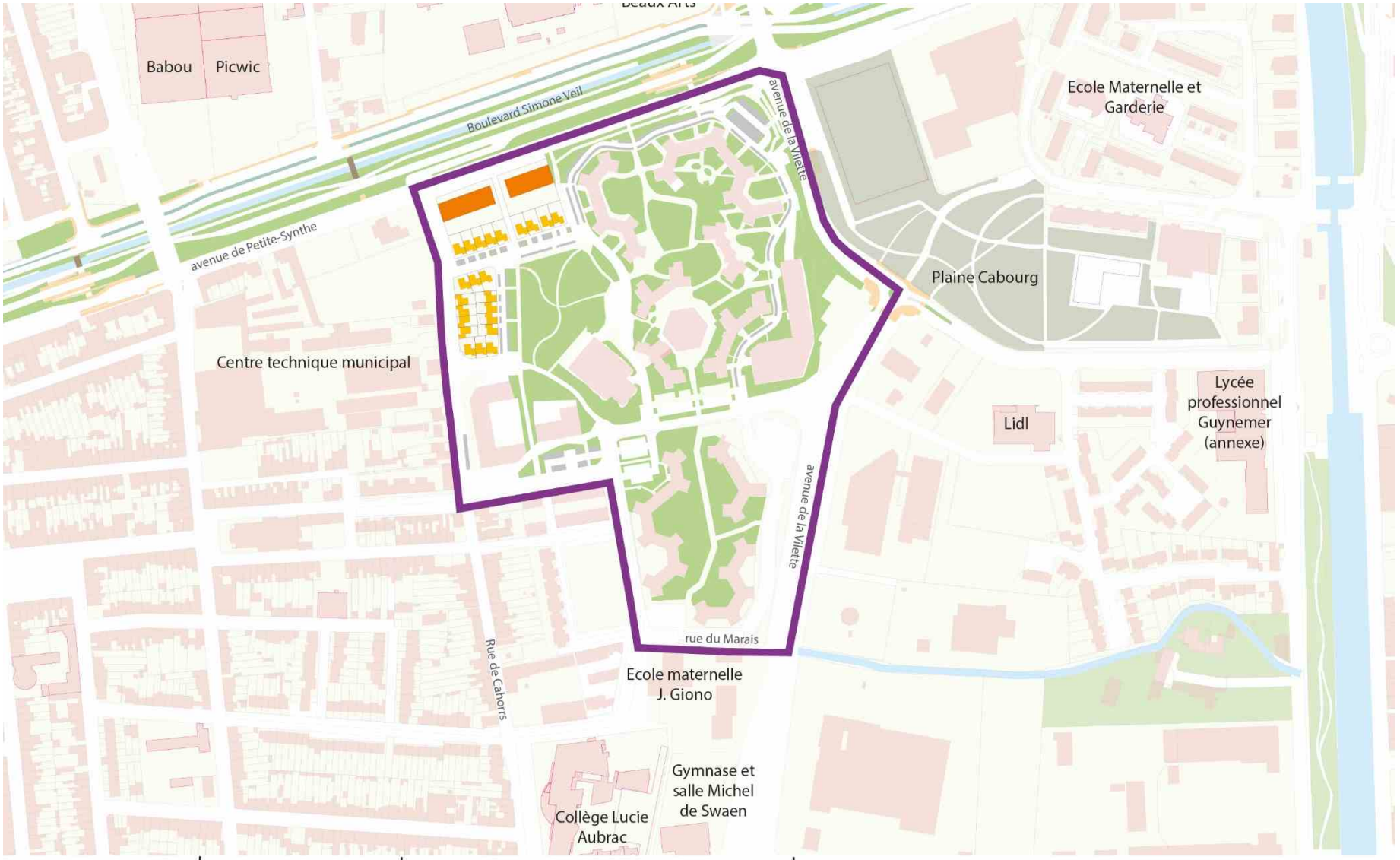
Résidence habitat jeunes


Halles
aux Sucres
Patinoire
Université
rue de la Samaritaine
Aldi
Maison de
quatier Victor
Hugo
rue Victor Hugo
le Maternelle
ictor Hugo
Ecole primaire
Anatole France
rue Alfred Gaulier
rue Charles Pasquet
Lycée professionnel Ile Jeanty
Gare de Dunkerque
CPAM
rue de la République
rue Jules Ferry
Dunkerque
Quartier Ile Jeanty
0
100
200 M
N
Programmation logements
Individuels groupés
Réhabilitation

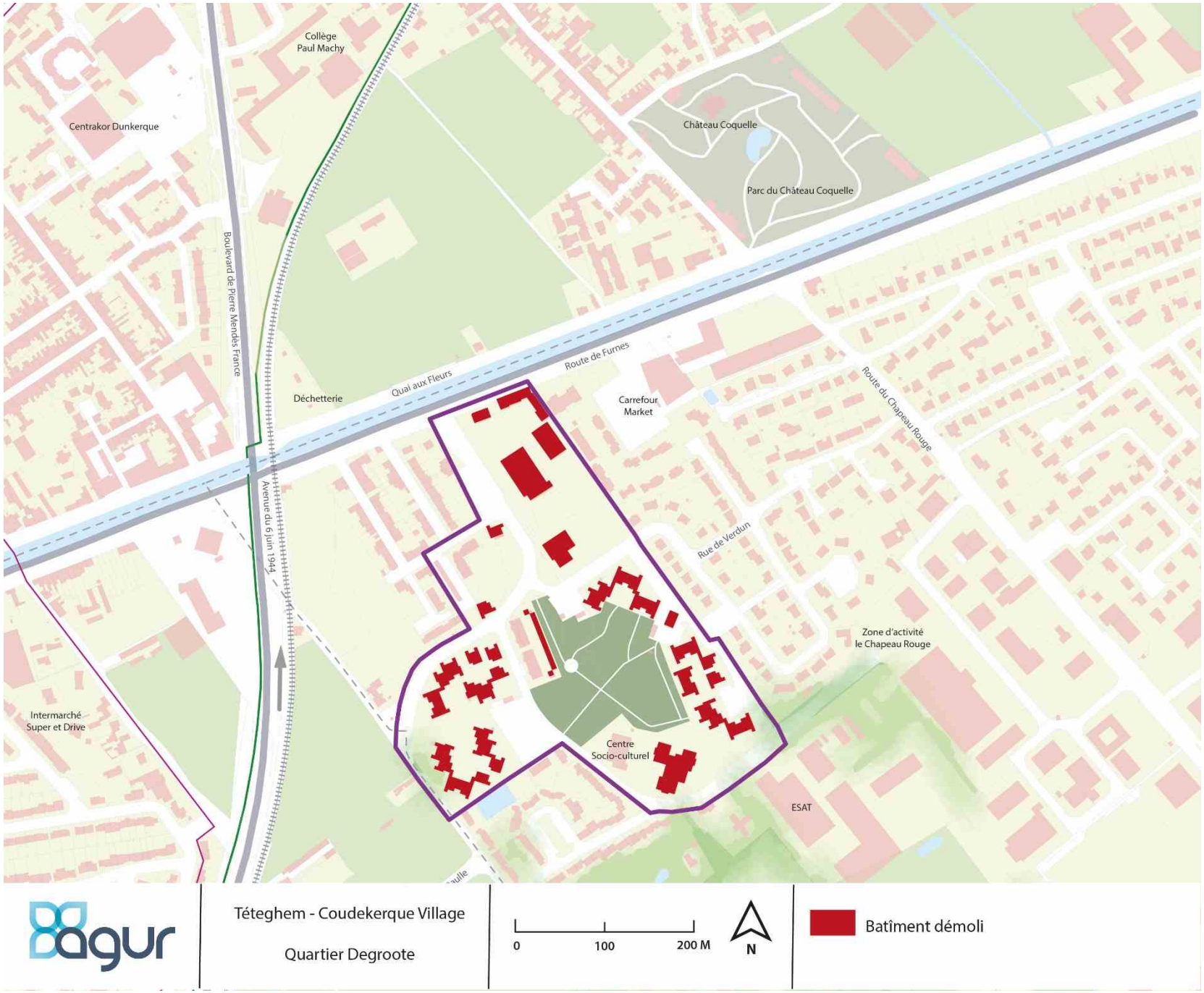

Halles
aux Sucres
Patinoire
Université
rue de la Samaritaine
Aldi
Maison de
quatier Victor
Hugo
rue Victor Hugo
Maternelle
tor Hugo
Ecole primaire
Anatole France
rue Alfred Coulon
rue Charles Bonnaert
Lycée professionnel Ile Jeanty
Gare de Dunkerque
CPAM
rue Jules Ferry
Rue de la République
agur
Dunkerque
Quartier Ile Jeanty
0
100
200 M
N
Cadre de vie
Parc et jardin
Végétalisation
Espace piétonnier
Stationnement
Ligne de bus
Arrêt de bus

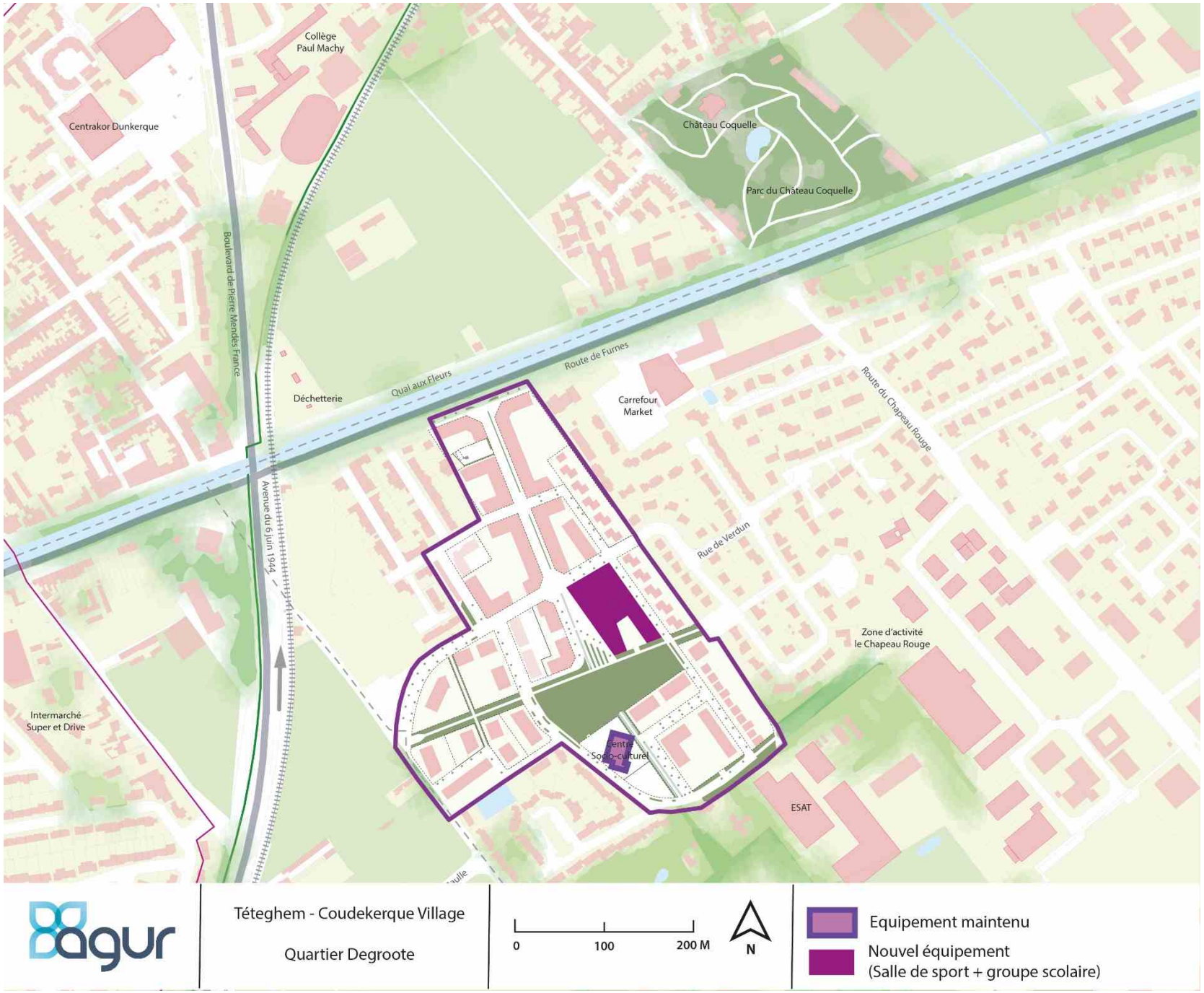

Beaux Arts
Babou
Picwic
Boulevard Simone Veil
avenue de Petite-Synthe
avenue de la Vilette
Ecole Maternelle et Garderie
Maison de quartier
Ecole Paul Merisse
Plaine Cabourg
Centre technique municipal
Lycée professionnel Guynemer (annexe)
Lidl
avenue de la Vilette
rue du Marais
Rue de Cahors
Ecole maternelle J. Giono
Gymnase et salle Michel de Swaen
Collège Lucie Aubrac
Dunkerque
Quartier Banc Vert
0
100
200 M
N
Bâtiments démolis
Logements
Equipements publics

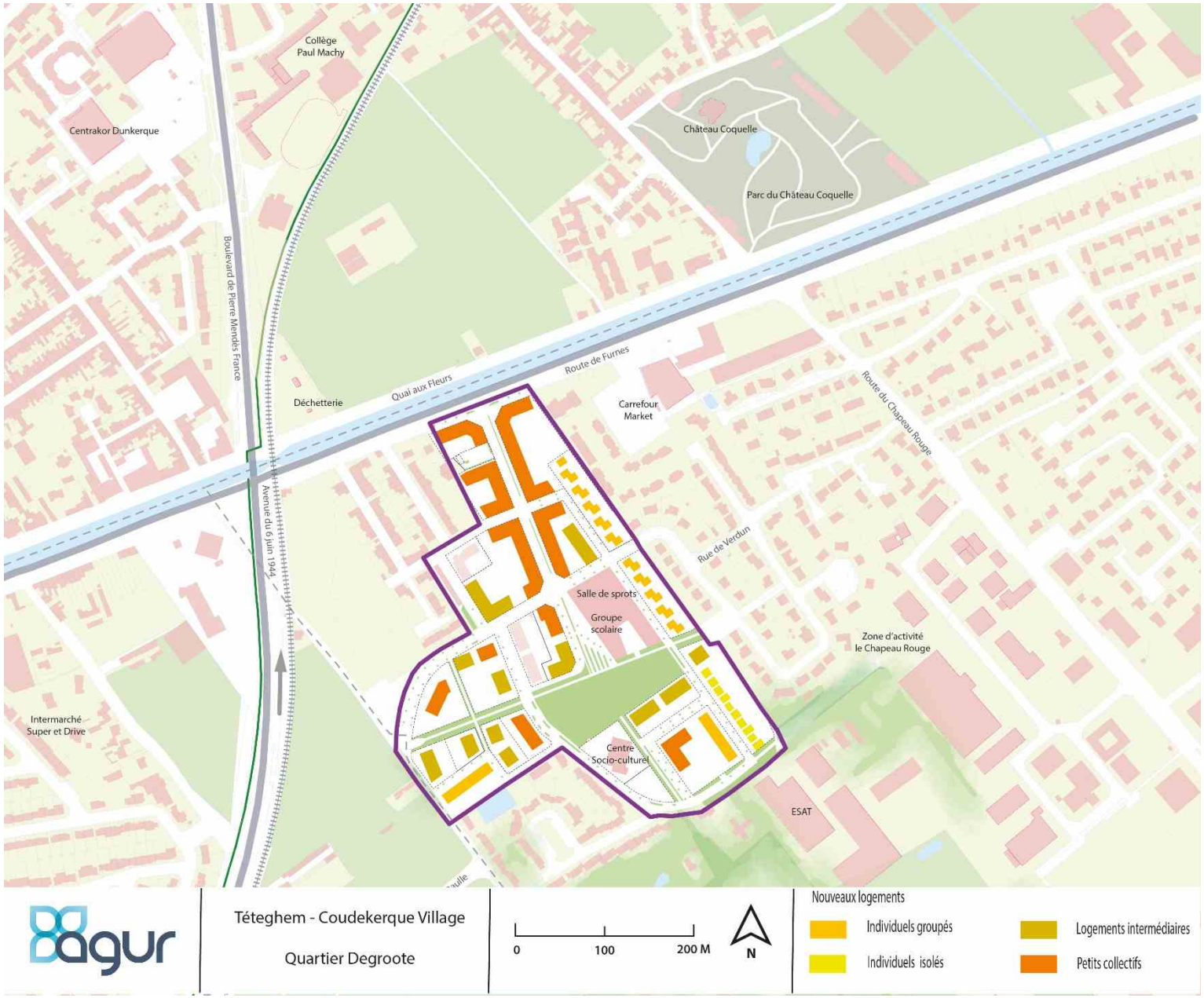

Beaux Arts
Babou
Picwic
Boulevard Simone Veil
avenue de la Vilette
Ecole Maternelle et Garderie
avenue de Petite-Synthe
Plaine Cabourg
Centre technique municipal
Lycée professionnel Guynemer (annexe)
Lidl
avenue de la Vilette
rue du Marais
Rue de Cahorrs
Ecole maternelle J. Giono
Gymnase et salle Michel de Swaen
Collège Lucie Aubrac
Dunkerque
Quartier Banc Vert
0
100
200 M
N
Equipement maintenu
Nouvel équipement
(Groupe Scolaire / Maison de quartier)

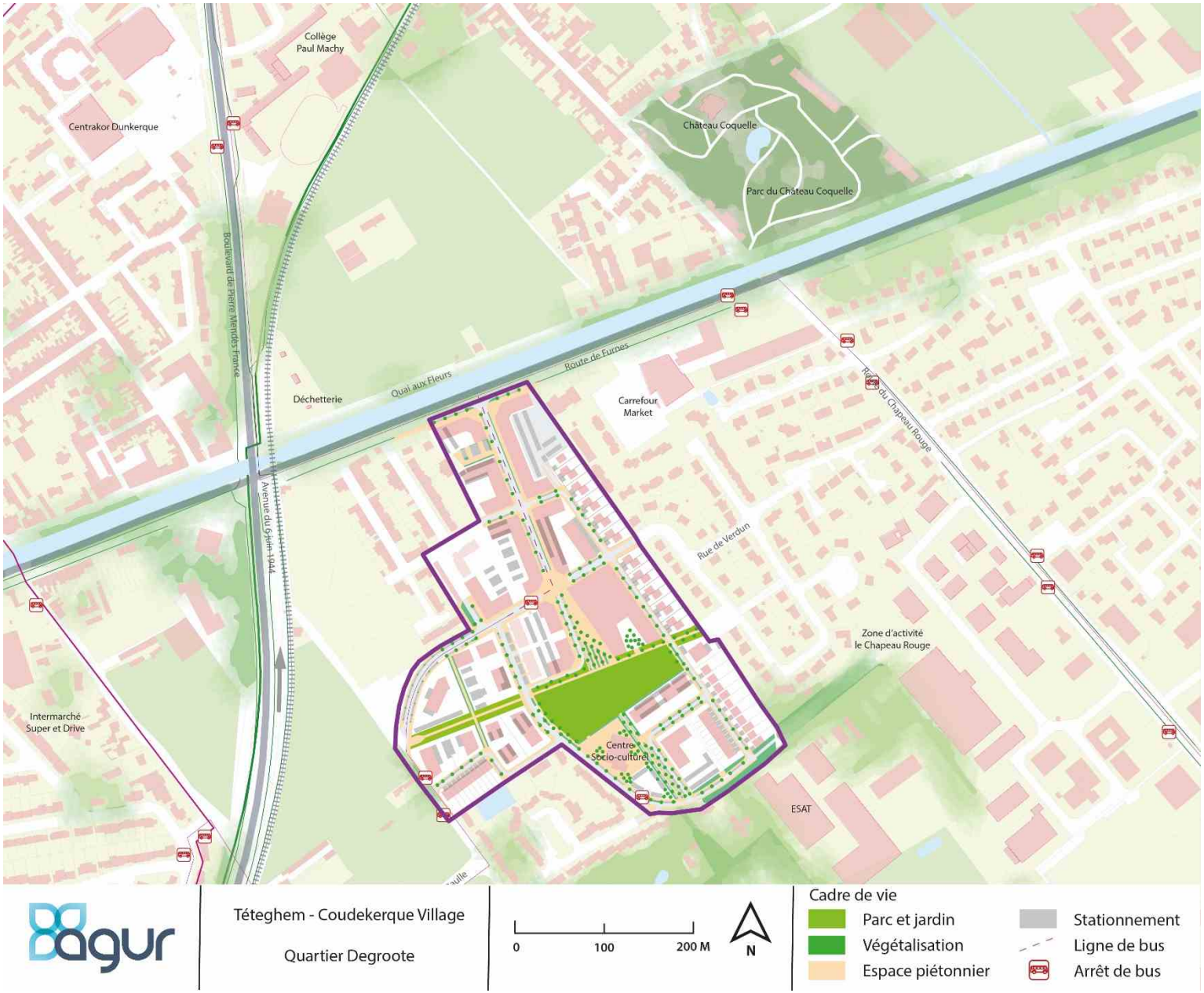

Babou
Picwic
Boulevard Simone Veil
avenue de Petite-Synthe
avenue de la Vilette
Ecole Maternelle et Garderie
Plaine Cabourg
Centre technique municipal
Lycée professionnel Guynemer (annexe)
Lidl
avenue de la Vilette
rue du Marais
Rue de Cahorrs
Ecole maternelle J. Giono
Gymnase et salle Michel de Swaen
Collège Lucie Aubrac
Dunkerque
Quartier Banc Vert
0
100
200 M
N
Programmation logements
Individuels groupés
Petits collectifs


Beaux Arts
Babou
Picwic
Boulevard Simone Veil
avenue de la Vilette
Ecole Maternelle et Garderie
avenue de Petite-Synthe
Plaine Cabourg
Centre technique municipal
Lycée professionnel Guynemer (annexe)
Lidl
avenue de la Vilette
rue du Marais
Rue de Calhorrs
Ecole maternelle J. Giono
Gymnase et salle Michel de Swaen
Collège Lucie Aubrac
Dunkerque
Quartier Banc Vert
0
100
200 M
N
Cadre de vie
Parc et jardin
Végétalisation
Espace piétonnier
Stationnement
Ligne de bus
Arrêt de bus


Collège
Paul Machy
Centrakor Dunkerque
Château Coquelle
Parc du Château Coquelle
Boulevard de Pierre Mendès France
Route de Furnes
Quai aux Fleurs
Déchetterie
Carrefour
Market
Route du Chapeau Rouge
Avenue du 6 Juin 1944
Rue de Verdun
Zone d'activité
le Chapeau Rouge
Intermarché
Super et Drive
Centre
Socio-culturel
ESAT
agur
Téteghem - Coudekerque Village
Quartier Degroote
0
100
200 M
N
Batîment démoli


Collège
Paul Machy
Centrakor Dunkerque
Château Coquelle
Parc du Château Coquelle
Boulevard de Pierre Mendès France
Route de Furnes
Quai aux Fleurs
Déchetterie
Carrefour
Market
Route du Chapeau Rouge
Avenue du 6 juin 1944
Rue de Verdun
Zone d'activité
le Chapeau Rouge
Intermarché
Super et Drive
Centre
Socio-culturel
ESAT
agur
Téteghem - Coudekerque Village
Quartier Degroote
0
100
200 M
N
Equipement maintenu
Nouvel équipement
(Salle de sport + groupe scolaire)


Collège
Paul Machy
Centrakor Dunkerque
Château Coquelle
Parc du Château Coquelle
Boulevard de Pierre Mendès France
Route de Furnes
Quai aux Fleurs
Déchetterie
Carrefour
Market
Route du Chapeau Rouge
Avenue du 6 juin 1944
Rue de Verdun
Salle de sprots
Groupe
scolaire
Zone d'activité
le Chapeau Rouge
Intermarché
Super et Drive
Centre
Socio-culturel
ESAT
Téteghem - Coudekerque Village
Quartier Degroote
0
100
200 M
N
Nouveaux logements
Individuels groupés
Individuels isolés
Logements intermédiaires
Petits collectifs


Collège
Paul Machy
Centrakor Dunkerque
Château Coquelle
Parc du Château Coquelle
Boulevard de Pierre Mendès France
Route de Furnes
Quai aux Fleurs
Déchetterie
Carrefour
Market
Rue du Chapeau Rouge
Avenue du 6 juin 1944
Rue de Verdun
Zone d'activité
le Chapeau Rouge
Intermarché
Super et Drive
Centre
Socio-culturel
ESAT
Téteghem - Coudekerque Village
Quartier Degroote
0
100
200 M
N
Cadre de vie
Parc et jardin
Végétalisation
Espace piétonnier
Stationnement
Ligne de bus
Arrêt de bus

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe A10 – Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

Annexe 10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

L'inventaire des sites de reconstitution totalise **une capacité constructive totale de 1160 logements**. Ci-dessous la liste des sites listés à cet inventaire, et identifiant :

- Le site de contractualisation de chacun des sites (colonne « type de FAT »)
- Le type de contractualisation (contractualisation à l'adresse, ou fléchage dans une « MACRO FAT » hors site ou sur site)
- L'opérateur maîtrise d'ouvrage.

S'agissant des sites identifiés dans les 4 MACRO FAT hors site et des 3 MACRO FAT sur site, ils doivent être affermis et contractualisés à l'adresse, au fur et à mesure de leur avancement opérationnel.

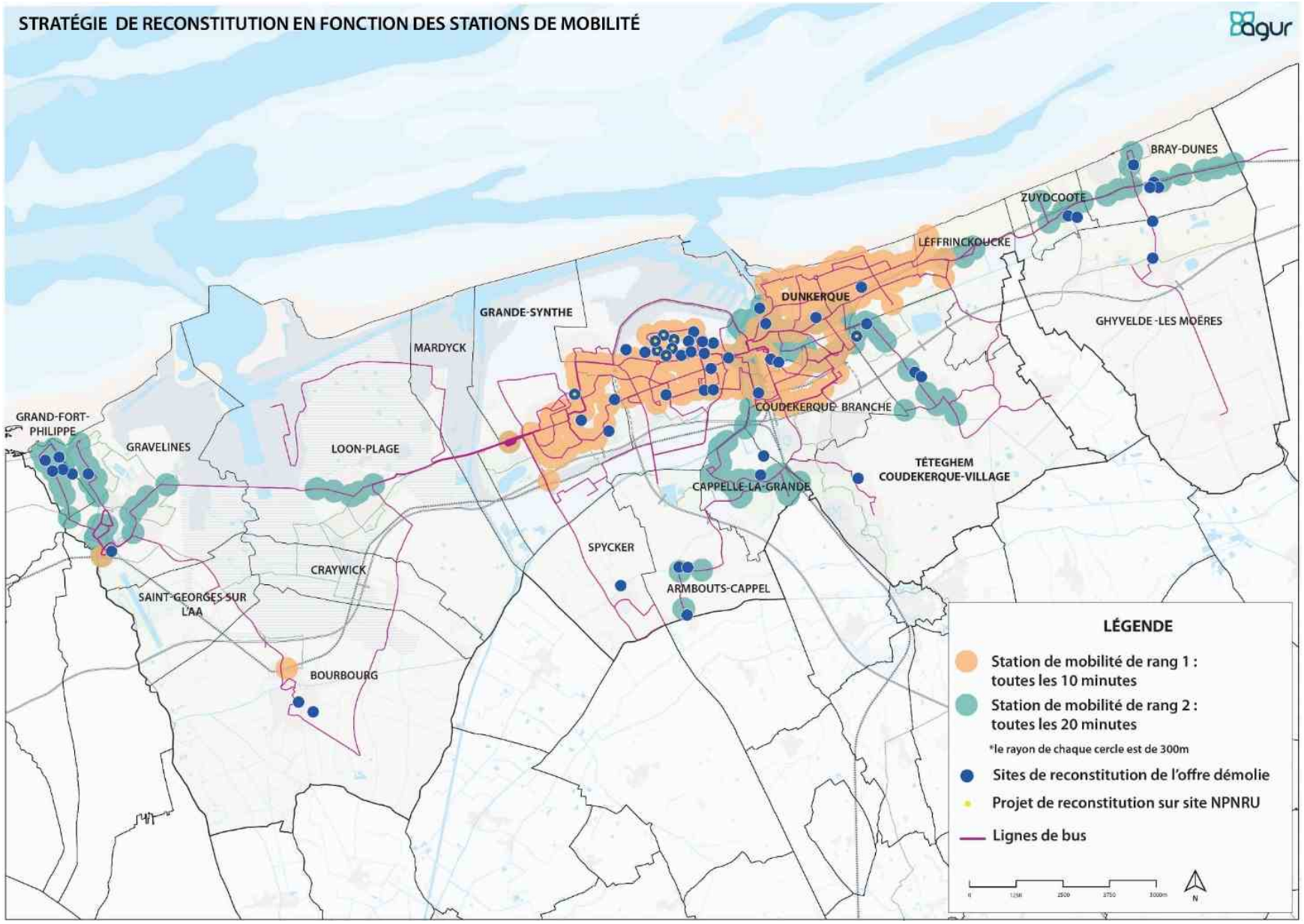
INVENTAIRE DES SITES DE RECONSTITUTION DE L'OFFRE						
SITE / Nom FAT	Communes	SUR SITE / HORS SITE	Type de FAT	CT : 2019/2021 MT : 2022/2025 LT : 2026/2028	Nbre TOTAL LLS RO	Opérateur LLS
14 rue de la Maurienne (ex CCAS)	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	SPSM - Adresse	MT	**8**
Ex-CCI - Phase 2	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain (PA)	PAS DE FAT	LT	12
372 et 372b route de Furnes	Ghyvelde - Les Moeres	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	DK - Macro FAT hors site FOH	MT	16
NICODEME	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain	TCV - Macro FAT hors Site Partenord	CT	**19**
Allées de l'Arsenal - Construction de 77 logements en accession et 28 logements locatifs en VEFA pour FOH + programme commercial	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain	DK - Macro FAT hors site FOH	LT	25
Site CALOIN	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain	DK - Macro FAT hors site FOH	MT	10
Rue John KENNEDY	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain	DK - Macro FAT hors site FOH	MT	8
77 rue CARO	Bourbourg	HORS SITE	Renouvellement urbain	GS - Macro FAT hors Site Partenord	MT	24
DK - RO - BOURBOURG - Constructionde 35 LLS neufs(21 PLAI et 14 PLUS) - Zac de l'Ecluse	Bourbourg	HORS SITE	En extension (PA)	DK - Adresse	MT	35
DK - RO - DUNKERQUE - Construction d'une pension de famille 30 LLS neufs (30 PLAI) - rue de l'Abbé Choquet	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain	DK - Adresse	CT	**30**
DK - RO - DUNKERQUE - Construction d'une résidence sociale 45 LLS neufs (45 PLAI) - rue du magasin général	Dunkerque	HORS SITE	ZAC en phase terminale	DK - Adresse	CT	**45**
DK - RO - GRAND FORT PHILIPPE - Construction de 15 LLS neufs (10 PLAI et 5 PLUS) - Site Meersemen	Grand Fort Philippe	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	DK - Adresse	MT	15
DK - RO - GRAND FORT PHILIPPE - Construction de 8 LLS neufs (5PLAI et 4 PLUS) - Rue des Poilues friche Baude	Grand Fort Philippe	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	DK - Adresse	CT	9
DK - RO - ZUYDCOOTE - Construction de 5 LLS neufs (2 PLAI et 3 PLUS) - Rue du Général de Gaulle	Zuydcoote	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	DK - Adresse	CT	5
DK -RO - GRAND FORT PHILIPPE - Constructionde 10 LLS (4 PLAI et 6 PLUS) - Site Brunet	Grand Fort Philippe	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	DK - Adresse	CT	10
TCV- RO - CLG - Construction de 18 LLS (13 PLAI - 5 PLUS) Avenue De Gaulle	Cappelle-La-Grande	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	TCV - Adresse	CT	18

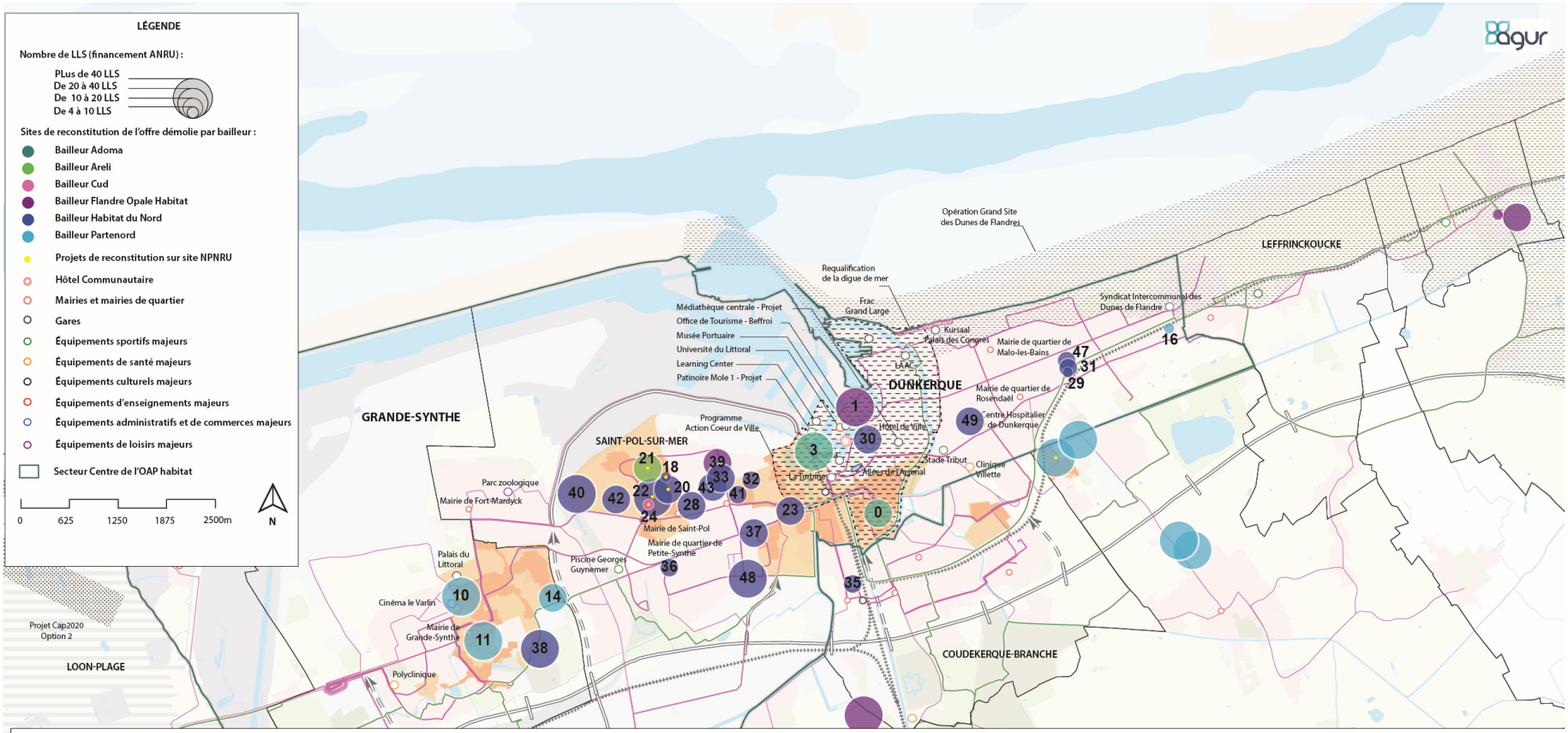
Cité des Cheminots rue Vatel	Cappelle-La-Grande	HORS SITE	Renouvellement urbain (PA)	SPSM - Macro FAT hors site FOH	LT	25
Ex-CCI - Phase 1	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain (PA)	DK - Macro FAT hors site FOH	MT	37
Rue de la Petite Chapelle	Armbouts-Cappel	HORS SITE	Renouvellement urbain (PA)	DK - Macro FAT hors site FOH	MT	23
Grand Millebrugghe	Armbouts-Cappel	HORS SITE	Renouvellement urbain (PA)	DK - Macro FAT hors site FOH	LT	35
GS - RO - GRAND FORT PHILIPPE - Construction de 7 LLS neufs (4 PLAI et 3 PLUS) angle rues Carney, Verdun, Poilus	Grand Fort Philippe	HORS SITE		GS - Adresse	CT	**8**
GS - RO - GRANDE SYNTHE - Construction de 29 LLS neufs (13 PLAI et 16 PLUS) 6 rues Provence, Madame Sans Gêne	Grande Synthe	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	GS - Adresse	CT	**29**
GS - RO - GRAVELINES - Construction de 8 LLS neufs (4 PLAI et 4 PLUS) - bd Poètes et Pascal	Gravelines	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	GS - Adresse	CT	**8**
GS - RO - TETEGHEM - Construction 6 LLS neufs (6 PLAI) - BRAY DUNES - Rue Albert 1er	Bray Dunes	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	GS - Adresse	MT	**6**
GS - RO - TETEGHEM - Construction de 39 LLS neufs (19 PLAI et 20 PLUS) - Rte de Furnes	Téteghem	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	TCV - Adresse	MT	**19**
Hnord - StP Curie - 17 PLUS 7 PLAI Pierre et Marie Curie	Saint-Pol-sur-Mer	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	FAT protocole	CT	**24**
Ilot des Peintres (reconstitution sur site) - Ilot 1	Grande Synthe	SUR SITE	Renouvellement urbain (PA)	GS - Macro FAT sur Site Partenord	MT	**9**
Ilot des Peintres (reconstitution sur site) - Ilot 2	Grande Synthe	SUR SITE	Renouvellement urbain (PA)	GS - Macro FAT sur Site Partenord	MT	**25**
Ilot des Peintres (reconstitution sur site) - Ilot 3	Grande Synthe	SUR SITE	Renouvellement urbain (PA)	GS - Macro FAT sur Site Partenord	MT	**20**
Lot 11 - Cité des Cheminots	Saint-Pol-sur-Mer	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	SPSM - Macro FAT sur site HDN	MT	**8**
Lot 14 - Cité des cheminots	Saint-Pol-sur-Mer	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	SPSM - Macro FAT sur site HDN	MT	**8**
Lot 8 - Cité des Cheminots Backelandt	Saint-Pol-sur-Mer	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	SPSM - Macro FAT sur site HDN	MT	**10**
Lots 6 - Cité des Cheminots	Saint-Pol-sur-Mer	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	SPSM - Macro FAT sur site HDN	MT	**14**
Lots 7 - Cité des Cheminots	Saint-Pol-sur-Mer	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	SPSM - Macro FAT sur site HDN	MT	**10**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot A1	Téteghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**8**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot B1	Téteghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**14**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot C1	Téteghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**8**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot E1	Téteghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**8**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot F1a	Téteghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**7**

MacroFAT sur Site TCV - Ilot F1b	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**4**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot I1	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**8**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot J1	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**13**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot J3	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**6**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot K1	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**6**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot K2	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**4**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot K3	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**6**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot L1	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**11**
MacroFAT sur Site TCV - Ilot L2	Tétéghem	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	TCV - Macro FAT sur site Partenord	MT	**8**
Nord Plaine Bayard	Saint-Pol-sur-Mer	HORS SITE	Renouvellement (PA)	SPSM - Macro FAT hors site HDN	LT	**8**
Parking Mairie - Concorde LOT 1	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	SPSM - Macro FAT hors site HDN	MT	**5**
Place Thorez	Saint-Pol-sur-Mer	HORS SITE	Renouvellement (PC)	SPSM - Macro FAT hors site HDN	MT	**8**
Pnord - GS 30 PLUS 17 PLAI Littoral Evasion	Grande Synthe	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	FAT protocole	CT	**47**
Rue de Sarcelles	Grand Fort Philippe	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	GS - Macro FAT hors Site Partenord	MT	**10**
Site Malésieux	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	SPSM - Macro FAT hors site HDN	LT	**11**
SPSM - RO - BOURBOURG - Constructionde 12 LLS neufs (5 PLAI et 7 PLUS) - rue A. Bassemont	Bourbourg	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	SPSM - Adresse	CT	12
SPSM - RO - SPSM -Construction de 10 LLS neuf (10 PLUS) - Ilot 10 Nord Guynemer	Saint-Pol-sur-Mer	SUR SITE	Renouvellement urbain (ZAC)	SPSM - Adresse	MT	**10**
SPSM - RO - CAPELLE LA GRANDE - Construction de 14 LLS neufs (10 PLAI et 4 PLUS) rue Gokel	Cappelle-La-Grande	HORS SITE	En extension (ZAC)	SPSM - Adresse	CT	14
SPSM - RO - DUNKERQUE - Acquisition-Amélioration de 15 LLS (6 PLAI et 9 PLUS) - Ecole Brossolette	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	SPSM - Adresse	MT	**17**
SPSM - RO - DUNKERQUE - Construction de 13 LLS neuf (11 PLAI et 2 PLUS) - Lycée de l'Europe	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	SPSM - Adresse	MT	**13**
SPSM - RO - DUNKERQUE - Construction de 13 LLS neuf (4 PLAI et 9 PLUS) - Brossolette - Cour de l'école	Dunkerque	HORS SITE	Renouvellement urbain (PC)	SPSM - Adresse	MT	**12**

LISTE DES FAT RECONSTITUTION DE L'OFFRE		
IDTOP	NOM FAT	Opérateur LLS
C0684-31-0025	SPSM - DK - Acquisition amélioration 15	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0022	SPSM - DK - Construction 13 LLS	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0021	SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) -	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0020	SPSM - DK - Construction 10 LLS	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0024	SPSM - DK - Construction 19 LLS	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0023	SPSM - DK - Construction 13 LLS	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0027	SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0032	SPSM - Construction 16 LLS	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0030	Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0035	MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0028	SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0034	SPSM - Béguinage 24 LLS	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0019	SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution	HABITAT DU NORD SA D'HLM
C0684-31-0052	SPSM - BOURBOURG - Construction 12	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0049	SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0029	DK-GFP-Construction 10 LLS (6PLUS/4PLAI)-Hors QPV	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0054	SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0006	SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI)	CU DE DUNKERQUE
C0684-31-0111	SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) -	ARELI
C0684-31-0042	DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0043	DK - GFP - Construction 9 LLS	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0044	DK - GFP - Construction 15 LLS	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0031	SPSM-CLG-Béguinage 14 LLS (4PLUS/10PLAI) – HORS QPV	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0048	DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0053	DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution	FLANDRE OPALE HABITAT
C0684-31-0007	DK-Construction Résidence sociale 45	ADOMA
C0684-31-0031	DK-Construction Pension de Famille -30 LLS (PLAI) en QPV	ADOMA
C0684-31-0099	GS - Construction 29 LLS (16PLUS/13PLAI)	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0098	GS-GFP-Construction 8 LLS(3 PLUS/5PLAI)	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0097	GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0072	GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0096	GS - MACRO FAT PARTENORD -	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0074	GS- Macro FAT PARTENORD-	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0073	GS-TCV-Construction 19 LLS (19	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0100	TCV - BRAY DUNES - Construction 14 LLS	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0101	TCV - BRAY DUNES - Construction 10 LLS	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0102	TCV - ARMBOUTS CAPPEL - Construction	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0110	TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17	PARTENORD HABITAT

C0684-31-0104	TCV - MACRO FAT PARTENORD –	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0105	TCV - MACRO FAT PARTENORD -	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0103	TCV - BRAY DUNES - Construction 5 LLS	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0106	GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS	PARTENORD HABITAT
C0684-31-0108	GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction	PARTENORD HABITAT


STRATÉGIE DE RECONSTITUTION EN FONCTION DES STATIONS DE MOBILITÉ
agur
BRAY-DUNES
ZUYDCOOTE
LEFFRINCKOUCKE
DUNKERQUE
GHYVELDE -LES MOËRES
GRANDE-SYNTHE
MARDYCK
COUDEKERQUE- BRANCHE
GRAND-FORT-PHILIPPE
GRAVELINES
LOON-PLAGE
TÉTEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE
CAPPELLE-LA-GRANDE
SPYCKER
CRAYWICK
SAINT-GEORGES SUR L'AA
ARMBOUTS-CAPPEL
BOURBOURG
LÉGENDE
Station de mobilité de rang 1 : toutes les 10 minutes
Station de mobilité de rang 2 : toutes les 20 minutes
*le rayon de chaque cercle est de 300m
Sites de reconstitution de l'offre démolie
Projet de reconstitution sur site NPNRU
Lignes de bus
0
1250
2500
3750
5000m
N



RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE (FINANCEMENT ANRU)

GRANDE-SYNTHE

10 — Sur site NPNRU
Site NPNRU ilot des peintres
Nombre de LLS financés ANRU : 54 logements

11 — Site Protocole
Littoral Evasion
Nombre de LLS financés ANRU : 47 logements

38 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
Ecoquartier du Bas Roch (1ère phase)
Nombre de LLS financés ANRU : 32 logements

14 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Rue de Provence - Rue Madame Sans Gêne
Nombre de LLS financés ANRU : 29 logements

SAINT-POL-SUR-MER

40 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
Stade BP
Nombre de LLS financés ANRU : 32 logements

42 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
Nord Plaine Bayard
Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements

22 — Sur site NPNRU
Site NPNRU Cité des cheminots et Jean-Bart Guynemer
Nombre de LLS financés ANRU : 50 logements

43 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
Caves Sainte-Marguerite
Nombre de LLS financés ANRU : 12 logements

18 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Ilot 10 - Nord Guynemer
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements

20 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Ilot 12 - Béguinage
Nombre de LLS financés ANRU : 24 logements

28 — Site Protocole
Pierre et Marie Curie
Nombre de LLS financés ANRU : 24 logements

23 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Quai Wilson
Nombre de LLS financés ANRU : 30 logements

33 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Mie Doré / Café des sports
Nombre de LLS financés ANRU : 9 logements

39 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Rue Berteaux et Raspail
Nombre de LLS financés ANRU : 15 Logements

41 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
Place Thorez
Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements

32 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Angle Ferret - Dolet
Nombre de LLS financés ANRU : 16 logements

24 — Sur site NPNRU
EPF - Square Delvallez
Nombre de LLS financés ANRU : 2 logements

21 — Sur site NPNRU
Angle rue Flamand / Bollengier
Nombre de LLS financés ANRU : 24 logements

37 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
Site Malésieux
Nombre de LLS financés ANRU : 11 logements

DUNKERQUE

48 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Lycée de l'Europe
Nombre de LLS financés ANRU : 13 logements

3 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Rue du Magasin Général
Nombre de LLS financés ANRU : 45 logements

36 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
Parking Mairie - Concorde
Nombre de LLS financés ANRU : 5 logements

30 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
14 rue de la Maurienne (ex CCAS)
Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements

0 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Rue de l'Abbé Choquet
Nombre de LLS financés ANRU : 30 logements

1 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
EX-CCI
Nombre de LLS financés ANRU : 15 logements

47 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Ecole Brossolette
Nombre de LLS financés ANRU : 15 logements

31 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Brossolette - Cour de l'école
Nombre de LLS financés ANRU : 13 logements

49 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Résidence Van Eeghem
Nombre de LLS financés ANRU : 19 logements

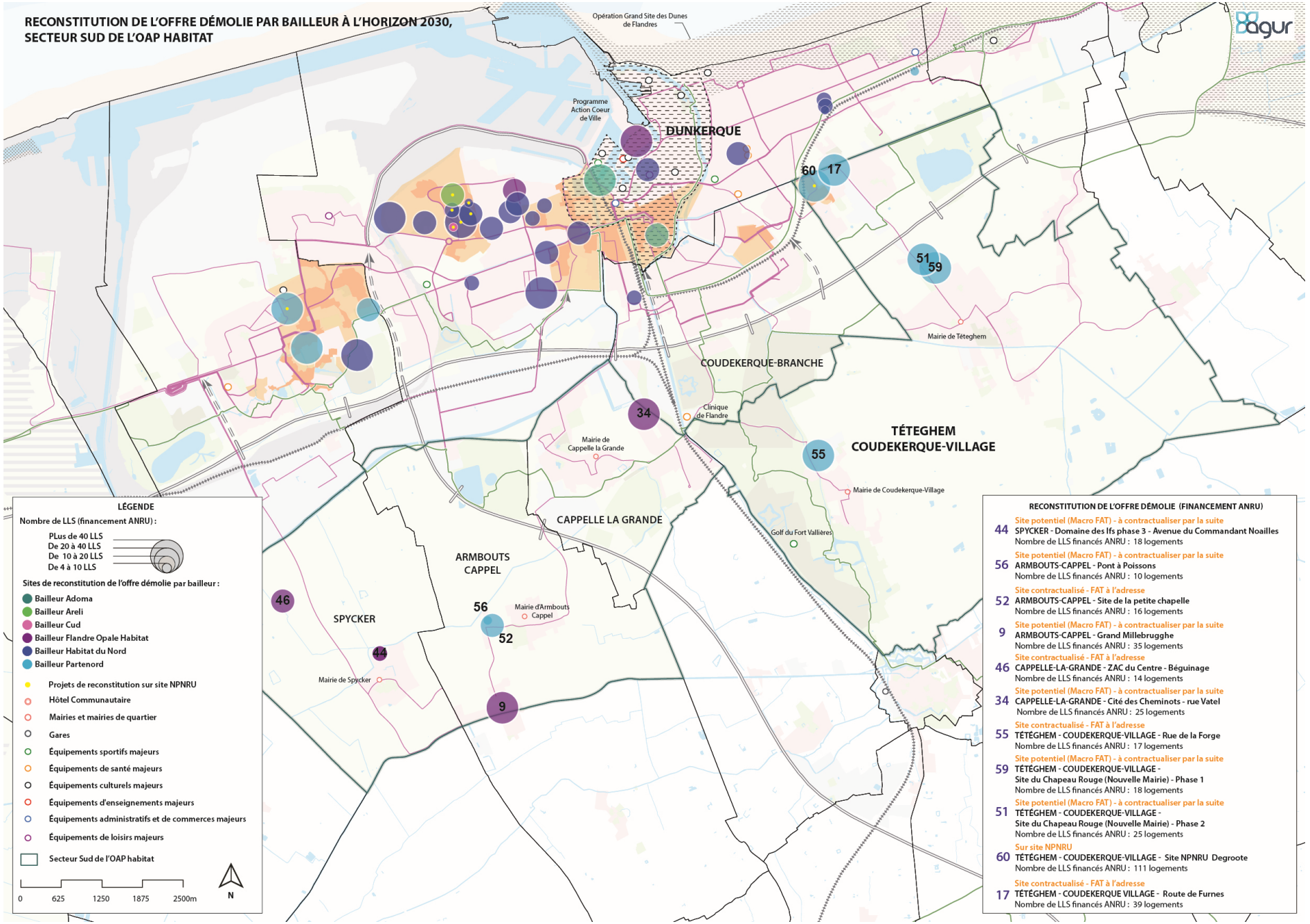
29 — Site contractualisé - FAT à l'adresse
Brossolette Plaine sportive
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements

16 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
Tente verte
Nombre de LLS financés ANRU : 25 logements

COUDEKERQUE-BRANCHE

35 — Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
TCA
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements

RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE PAR BAILLEUR À L'HORIZON 2030, SECTEUR SUD DE L'OAP HABITAT



LÉGENDE

Nombre de LLS (financement ANRU) :

- PLus de 40 LLS
- De 20 à 40 LLS
- De 10 à 20 LLS
- De 4 à 10 LLS

Sites de reconstitution de l'offre démolie par bailleur :

- Bailleur Adoma
- Bailleur Areli
- Bailleur Cud
- Bailleur Flandre Opale Habitat
- Bailleur Habitat du Nord
- Bailleur Partenord

- Projets de reconstitution sur site NPNRU
- Hôtel Communautaire
- Mairies et mairies de quartier
- Gares
- Équipements sportifs majeurs
- Équipements de santé majeurs
- Équipements culturels majeurs
- Équipements d'enseignements majeurs
- Équipements administratifs et de commerces majeurs
- Équipements de loisirs majeurs
- Secteur Sud de l'OAP habitat

0 625 1250 1875 2500m

N

RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE (FINANCEMENT ANRU)

44 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
SPYCKER - Domaine des Ifs phase 3 - Avenue du Commandant Noailles
Nombre de LLS financés ANRU : 18 logements

56 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
ARMBOUTS-CAPPEL - Pont à Poissons
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements

52 Site contractualisé - FAT à l'adresse
ARMBOUTS-CAPPEL - Site de la petite chapelle
Nombre de LLS financés ANRU : 16 logements

9 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
ARMBOUTS-CAPPEL - Grand Millebrugghe
Nombre de LLS financés ANRU : 35 logements

46 Site contractualisé - FAT à l'adresse
CAPPELLE-LA-GRANDE - ZAC du Centre - Béguinage
Nombre de LLS financés ANRU : 14 logements

34 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
CAPPELLE-LA-GRANDE - Cité des Cheminots - rue Vatel
Nombre de LLS financés ANRU : 25 logements

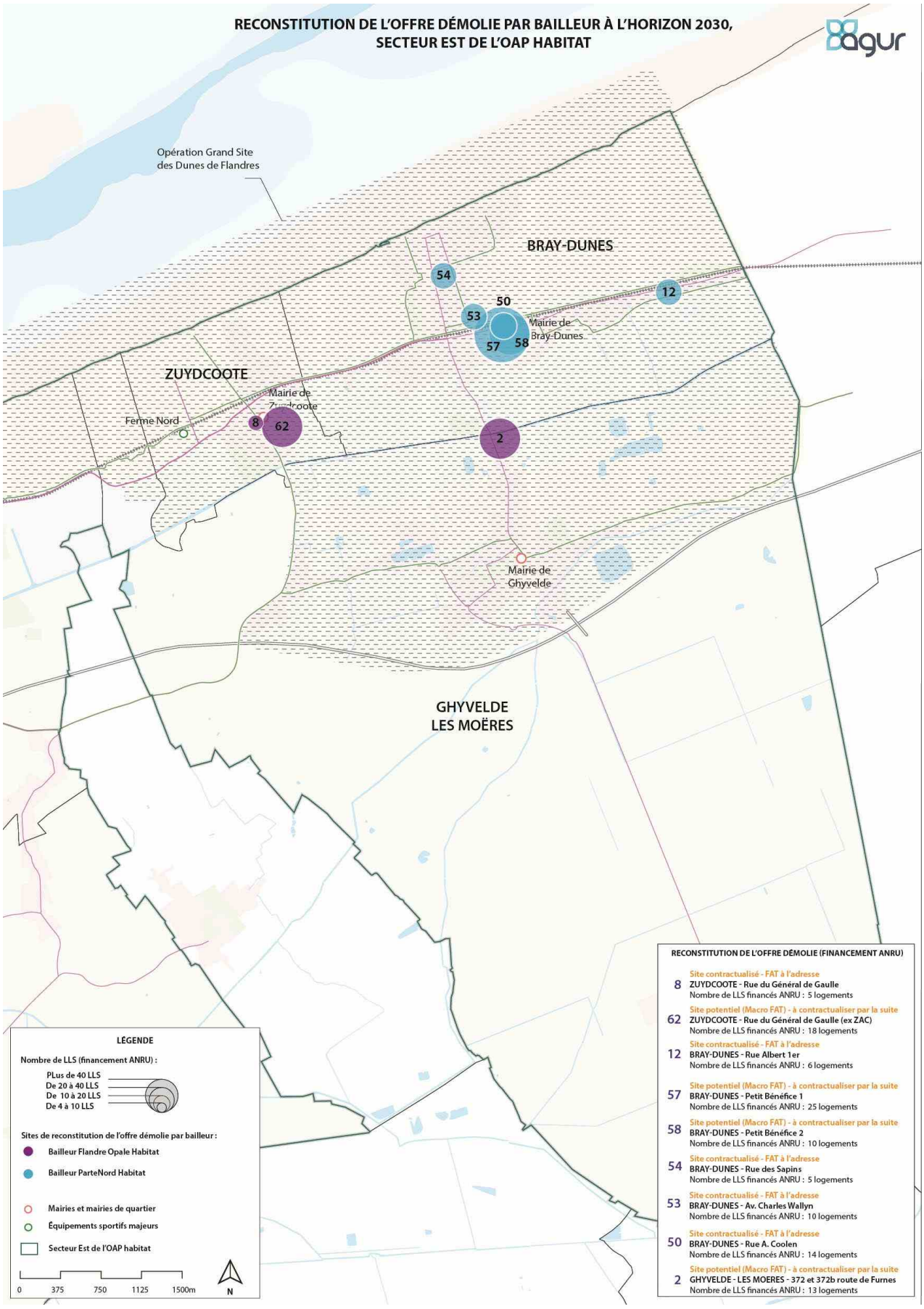
55 Site contractualisé - FAT à l'adresse
TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE - Rue de la Forge
Nombre de LLS financés ANRU : 17 logements

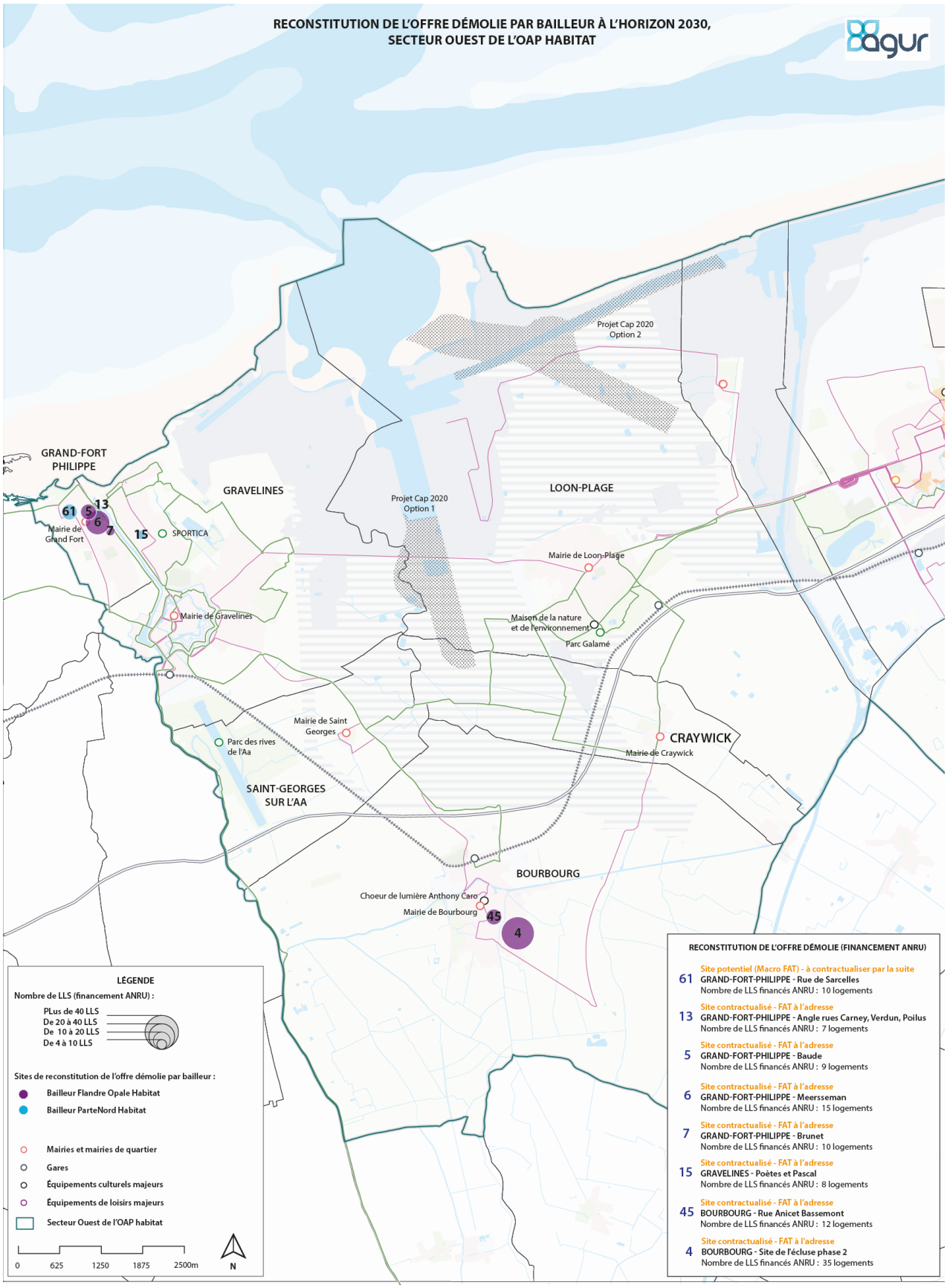
59 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE -
Site du Chapeau Rouge (Nouvelle Mairie) - Phase 1
Nombre de LLS financés ANRU : 18 logements

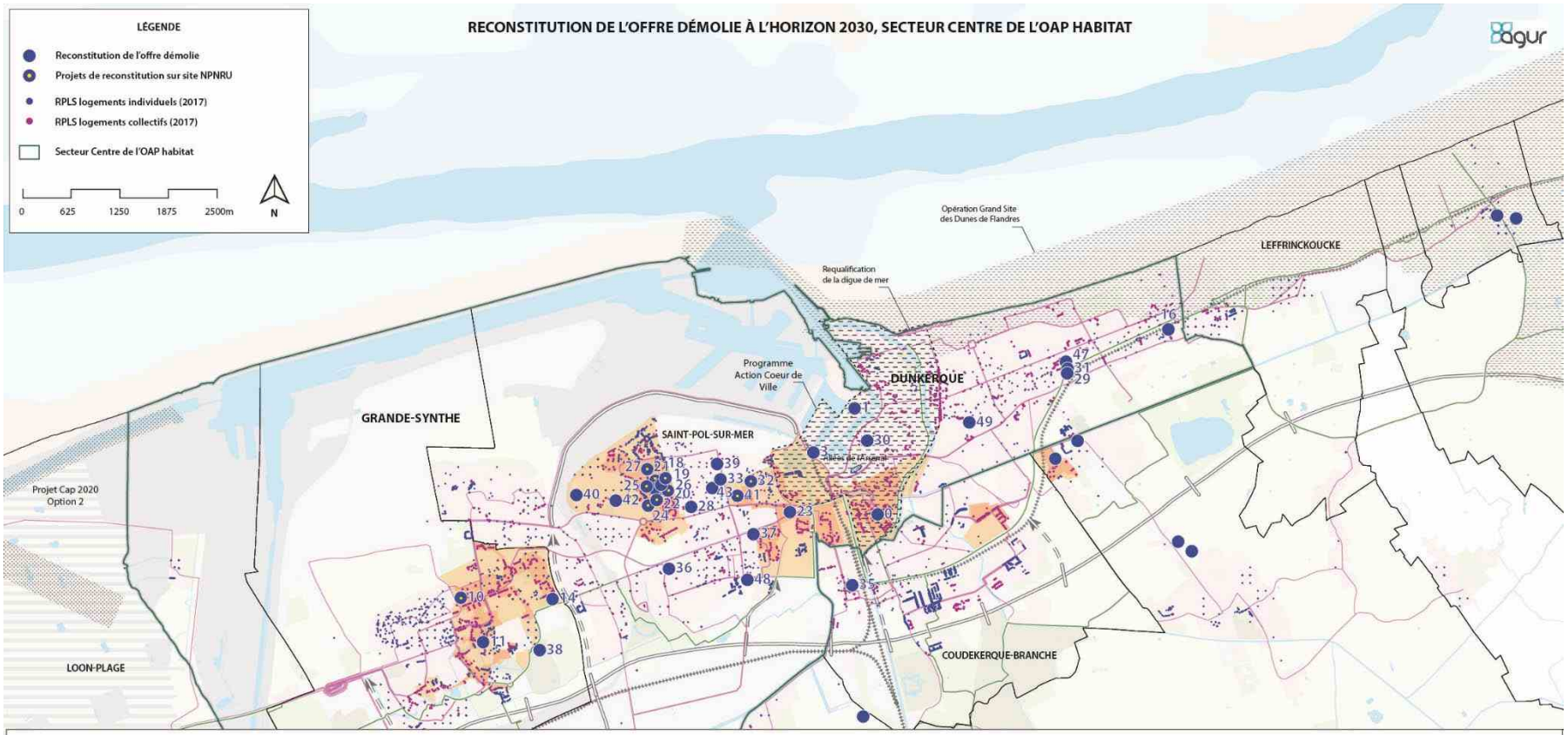
51 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE -
Site du Chapeau Rouge (Nouvelle Mairie) - Phase 2
Nombre de LLS financés ANRU : 25 logements

60 Sur site NPNRU
TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE - Site NPNRU Degroote
Nombre de LLS financés ANRU : 111 logements

17 Site contractualisé - FAT à l'adresse
TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE VILLAGE - Route de Furnes
Nombre de LLS financés ANRU : 39 logements


RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE PAR BAILLEUR À L'HORIZON 2030,
SECTEUR EST DE L'OAP HABITAT
Opération Grand Site
des Dunes de Flandres
BRAY-DUNES
54
50
53
12
Mairie de
Bray-Dunes
57
58
ZUYDCOOTE
Mairie de
Zuydcoote
Ferme Nord
8
62
2
Mairie de
Ghyvelde
GHYVELDE
LES MOËRES
LÉGENDE
Nombre de LLS (financement ANRU) :
PLus de 40 LLS
De 20 à 40 LLS
De 10 à 20 LLS
De 4 à 10 LLS
Sites de reconstitution de l'offre démolie par bailleur :
Bailleur Flandre Opale Habitat
Bailleur ParteNord Habitat
Mairies et mairies de quartier
Équipements sportifs majeurs
Secteur Est de l'OAP habitat
0
375
750
1125
1500m
N
RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE (FINANCEMENT ANRU)
8 Site contractualisé - FAT à l'adresse
ZUYDCOOTE - Rue du Général de Gaulle
Nombre de LLS financés ANRU : 5 logements
62 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
ZUYDCOOTE - Rue du Général de Gaulle (ex ZAC)
Nombre de LLS financés ANRU : 18 logements
12 Site contractualisé - FAT à l'adresse
BRAY-DUNES - Rue Albert 1er
Nombre de LLS financés ANRU : 6 logements
57 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
BRAY-DUNES - Petit Bénéfice 1
Nombre de LLS financés ANRU : 25 logements
58 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
BRAY-DUNES - Petit Bénéfice 2
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
54 Site contractualisé - FAT à l'adresse
BRAY-DUNES - Rue des Sapins
Nombre de LLS financés ANRU : 5 logements
53 Site contractualisé - FAT à l'adresse
BRAY-DUNES - Av. Charles Wallyn
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
50 Site contractualisé - FAT à l'adresse
BRAY-DUNES - Rue A. Coolen
Nombre de LLS financés ANRU : 14 logements
2 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
GHYVELDE - LES MOERES - 372 et 372b route de Furnes
Nombre de LLS financés ANRU : 13 logements


RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE PAR BAILLEUR À L'HORIZON 2030,
SECTEUR OUEST DE L'OAP HABITAT
agur
GRAND-FORT PHILIPPE
GRAVELINES
LOON-PLAGE
SAINT-GEORGES SUR L'AA
CRAYWICK
BOURBOURG
Projet Cap 2020 Option 2
Projet Cap 2020 Option 1
Mairie de Grand Fort
SPORTICA
Mairie de Gravelines
Mairie de Loon-Plage
Maison de la nature et de l'environnement
Parc Galamé
Mairie de Saint Georges
Parc des rives de l'Aa
Mairie de Craywick
Choeur de lumière Anthony Caro
Mairie de Bourbourg
61
5
13
6
7
15
45
4
LÉGENDE
Nombre de LLS (financement ANRU) :
PLus de 40 LLS
De 20 à 40 LLS
De 10 à 20 LLS
De 4 à 10 LLS
Sites de reconstitution de l'offre démolie par bailleur :
Bailleur Flandre Opale Habitat
Bailleur ParteNord Habitat
Mairies et mairies de quartier
Gares
Équipements culturels majeurs
Équipements de loisirs majeurs
Secteur Ouest de l'OAP habitat
0
625
1250
1875
2500m
N
RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE (FINANCEMENT ANRU)
61 Site potentiel (Macro FAT) - à contractualiser par la suite
GRAND-FORT-PHILIPPE - Rue de Sarcelles
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
13 Site contractualisé - FAT à l'adresse
GRAND-FORT-PHILIPPE - Angle rues Carney, Verdun, Poilus
Nombre de LLS financés ANRU : 7 logements
5 Site contractualisé - FAT à l'adresse
GRAND-FORT-PHILIPPE - Baude
Nombre de LLS financés ANRU : 9 logements
6 Site contractualisé - FAT à l'adresse
GRAND-FORT-PHILIPPE - Meersseman
Nombre de LLS financés ANRU : 15 logements
7 Site contractualisé - FAT à l'adresse
GRAND-FORT-PHILIPPE - Brunet
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
15 Site contractualisé - FAT à l'adresse
GRAVELINES - Poètes et Pascal
Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements
45 Site contractualisé - FAT à l'adresse
BOURBOURG - Rue Anicet Bassemont
Nombre de LLS financés ANRU : 12 logements
4 Site contractualisé - FAT à l'adresse
BOURBOURG - Site de l'écluse phase 2
Nombre de LLS financés ANRU : 35 logements



RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE (FINANCEMENT ANRU)

GRANDE-SYNTHE

- 10 **Site NPNRU ilot des peintres** — Nombre de LLS financés ANRU : 54 logements
- 11 **Littoral Evasion** — Nombre de LLS financés ANRU : 47 logements
- 38 **Ecoquartier du Bas Roch (1ère phase)** — Nombre de LLS financés ANRU : 32 logements
- 14 **Rue de Provence - Rue Madame Sans Gêne** — Nombre de LLS financés ANRU : 29 logements

SAINT-POL-SUR-MER

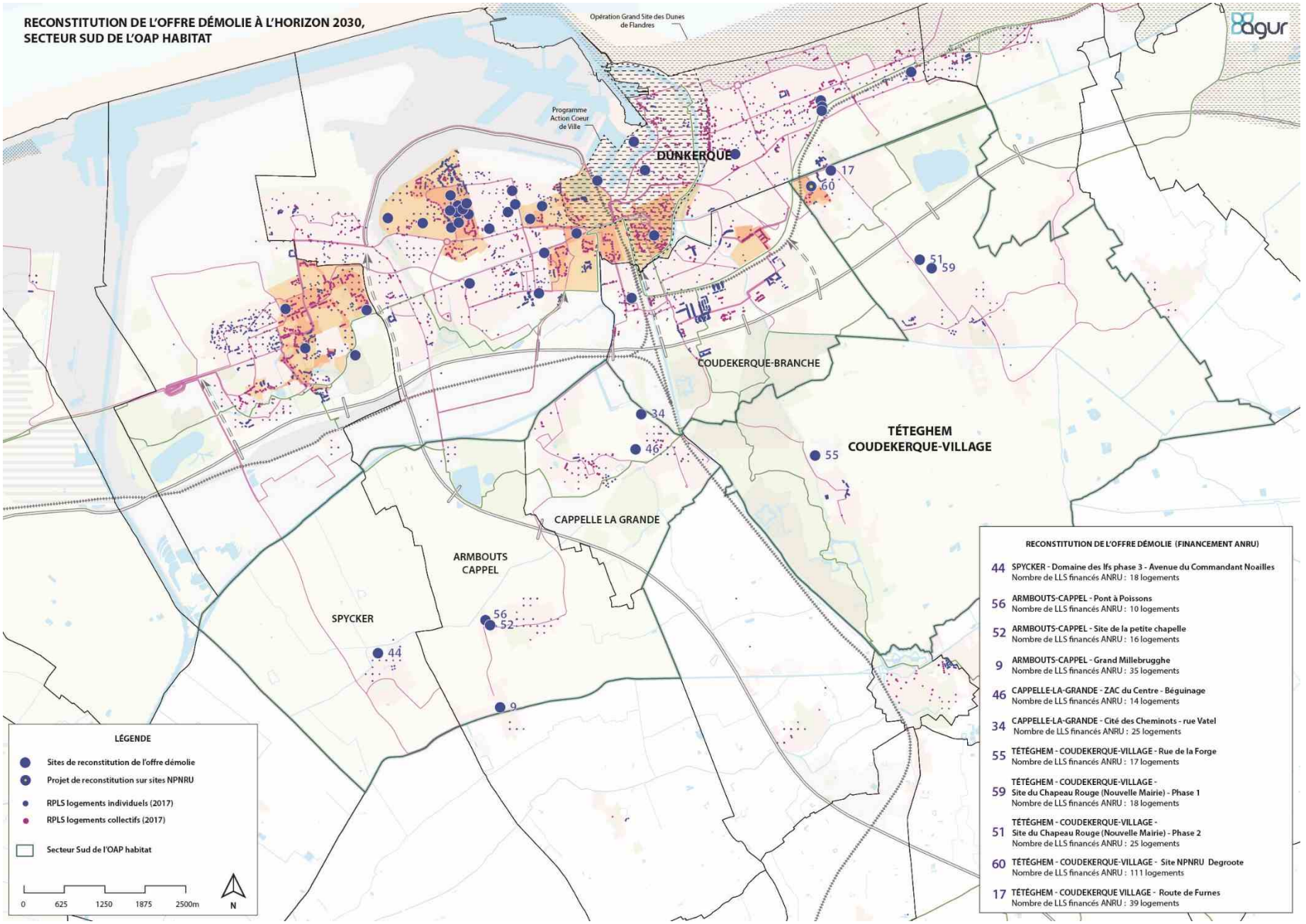
- 40 **Stade BP** — Nombre de LLS financés ANRU : 32 logements
- 42 **Nord Plaine Bayard** — Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements
- 22 **Lot 14 - Cité des cheminots** — Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements
- 43 **Caves Sainte-Marguerite** — Nombre de LLS financés ANRU : 12 logements
- 25 **Lot 6 - Cité des cheminots** — Nombre de LLS financés ANRU : 14 logements
- 27 **Lot 8 - Cité des cheminots Backelandt** — Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
- 18 **Ilot 10 - Nord Guynemer** — Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
- 20 **Ilot 12 - Béguinage** — Nombre de LLS financés ANRU : 24 logements
- 28 **Pierre et Marie Curie** — Nombre de LLS financés ANRU : 24 logements
- 19 **Lot 11 - Cité des cheminots** — Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements
- 26 **Lot 7 - Cité des cheminots** — Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
- 23 **Quai Wilson** — Nombre de LLS financés ANRU : 30 logements
- 33 **Mie Doré / Café des sports** — Nombre de LLS financés ANRU : 9 logements
- 39 **Rue Berteaux et Raspail** — Nombre de LLS financés ANRU : 15 Logements
- 41 **Place Thorez** — Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements
- 32 **Angle Ferret - Dolet** — Nombre de LLS financés ANRU : 16 logements
- 24 **EPF - Square Delvallee** — Nombre de LLS financés ANRU : 2 logements
- 21 **Angle rue Flamand / Bollengier** — Nombre de LLS financés ANRU : 24 logements

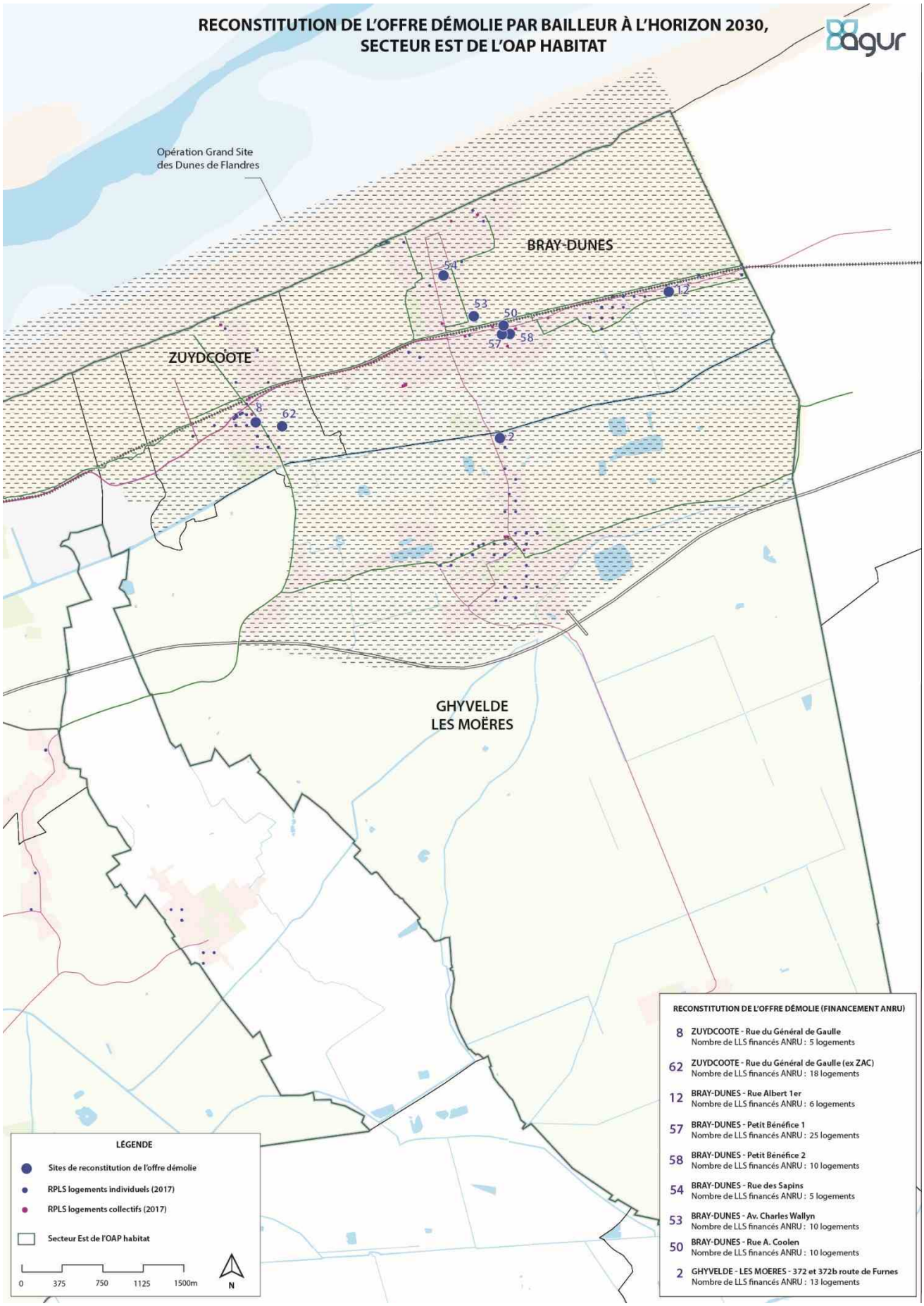
DUNKERQUE

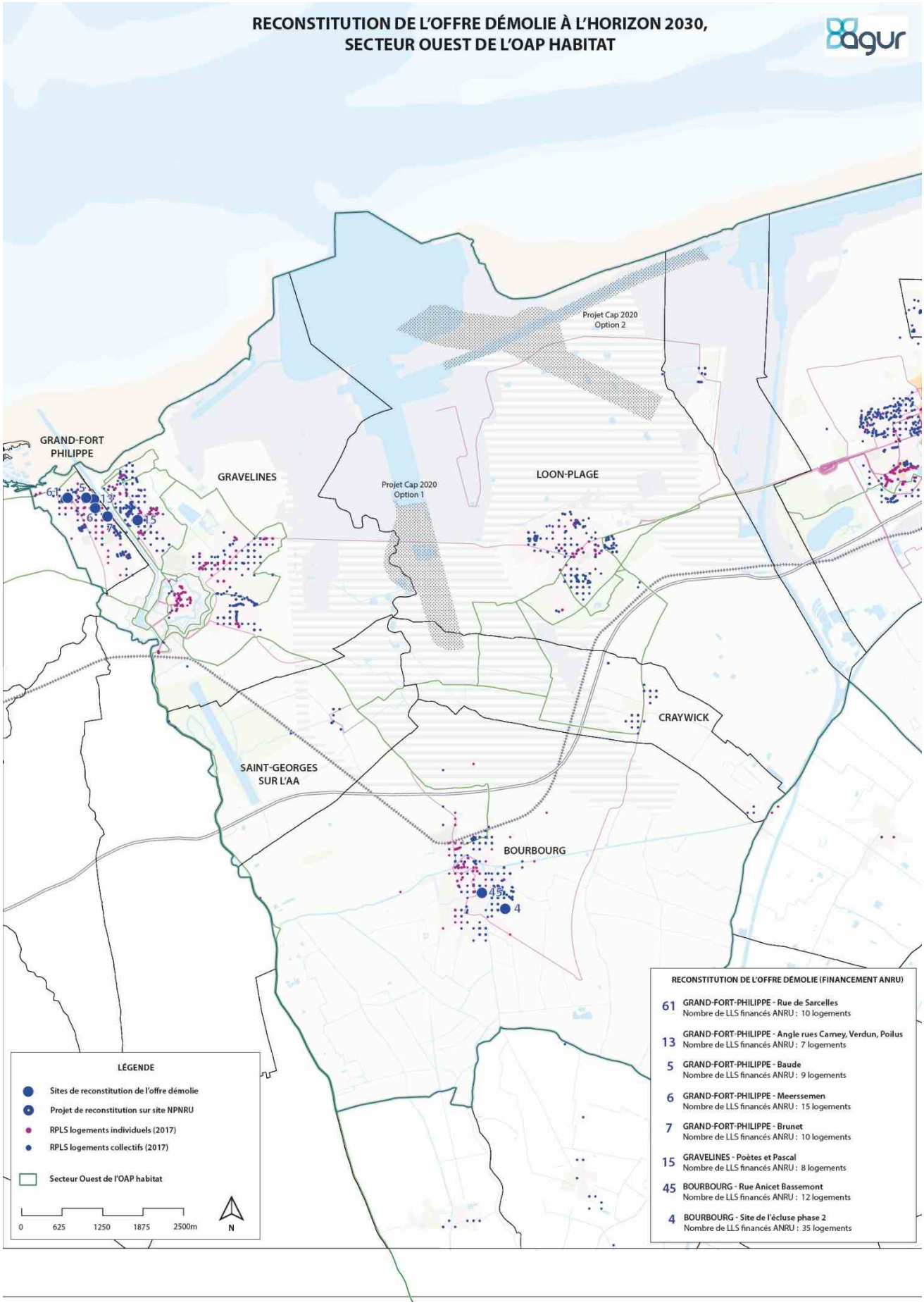
- 37 **Site Malésieux** — Nombre de LLS financés ANRU : 11 logements
- 48 **Lycée de l'Europe** — Nombre de LLS financés ANRU : 13 logements
- 3 **Rue du Magasin Général** — Nombre de LLS financés ANRU : 45 logements
- 36 **Parking Mairie - Concorde** — Nombre de LLS financés ANRU : 5 logements
- 30 **14 rue de la Maurienne (ex CCAS)** — Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements
- 0 **Rue de l'Abbé Choquet** — Nombre de LLS financés ANRU : 30 logements
- 1 **EX-CCI** — Nombre de LLS financés ANRU : 15 logements
- 47 **Ecole Brossolette** — Nombre de LLS financés ANRU : 15 logements
- 31 **Brossolette - Cour de l'école** — Nombre de LLS financés ANRU : 13 logements
- 49 **Résidence Van Eeghem** — Nombre de LLS financés ANRU : 19 logements
- 29 **Brossolette Plaine sportive** — Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
- 16 **Tente verte** — Nombre de LLS financés ANRU : 25 logements

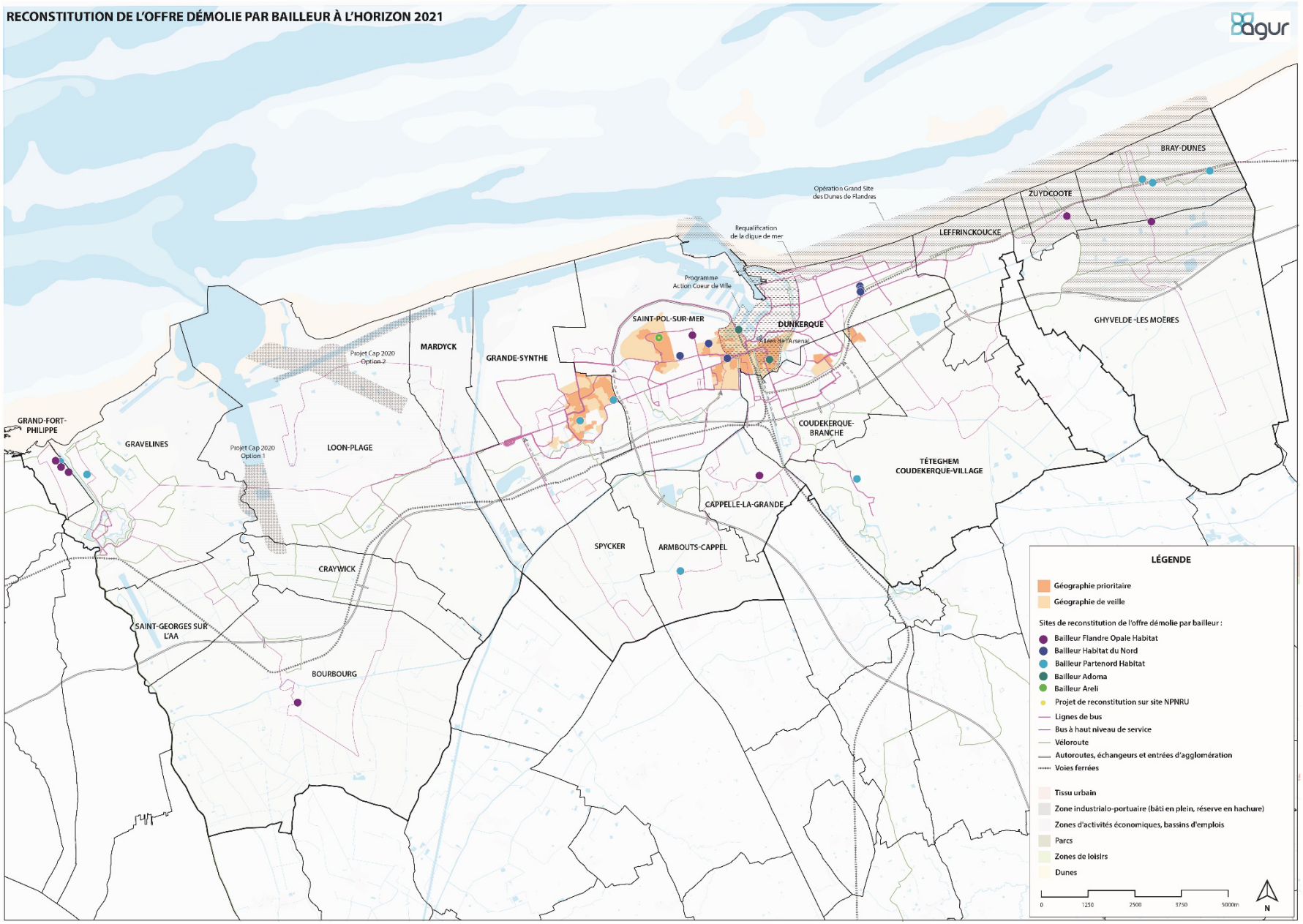
COUDEKERQUE-BRANCHE

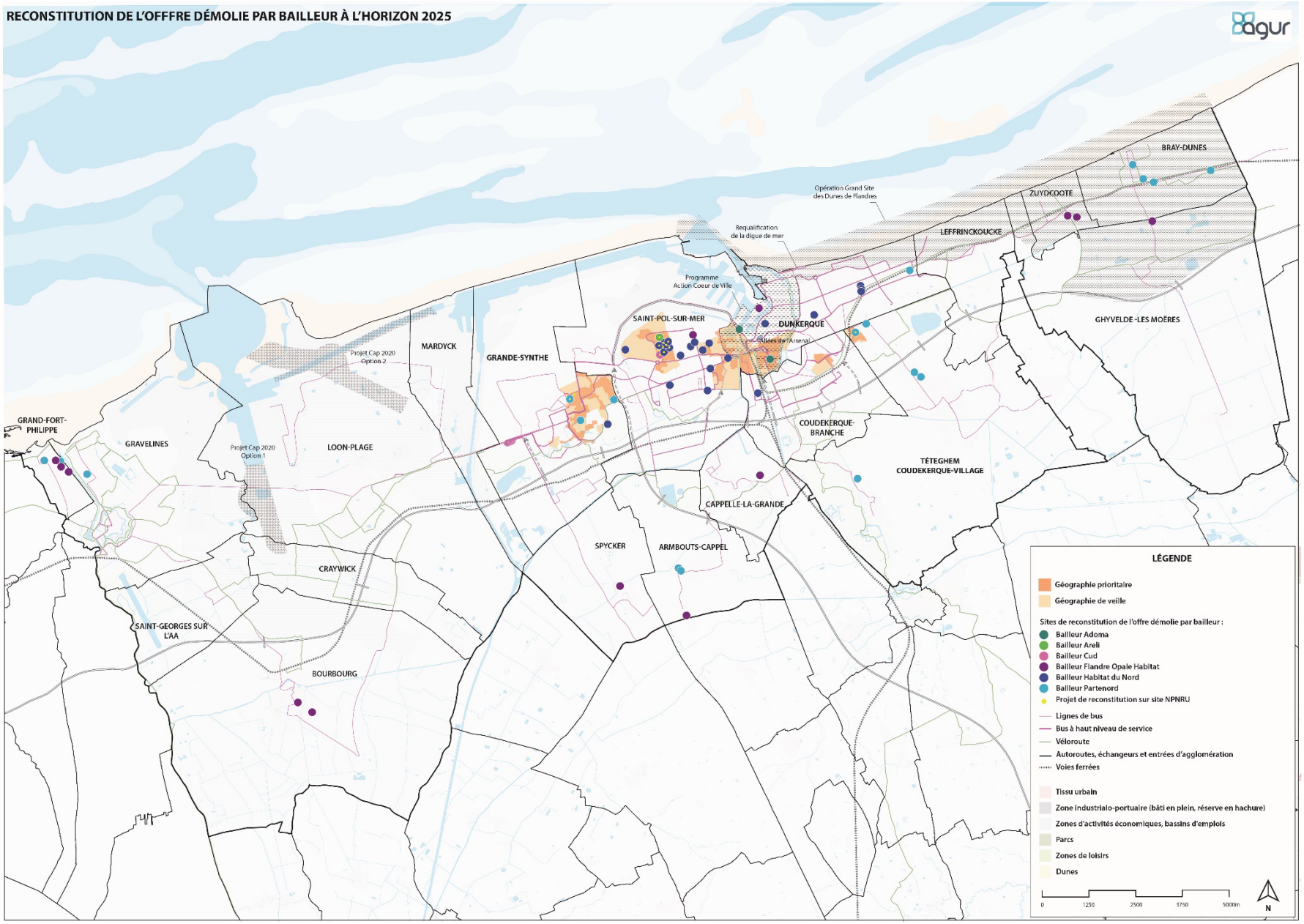
- 35 **TCA** — Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements

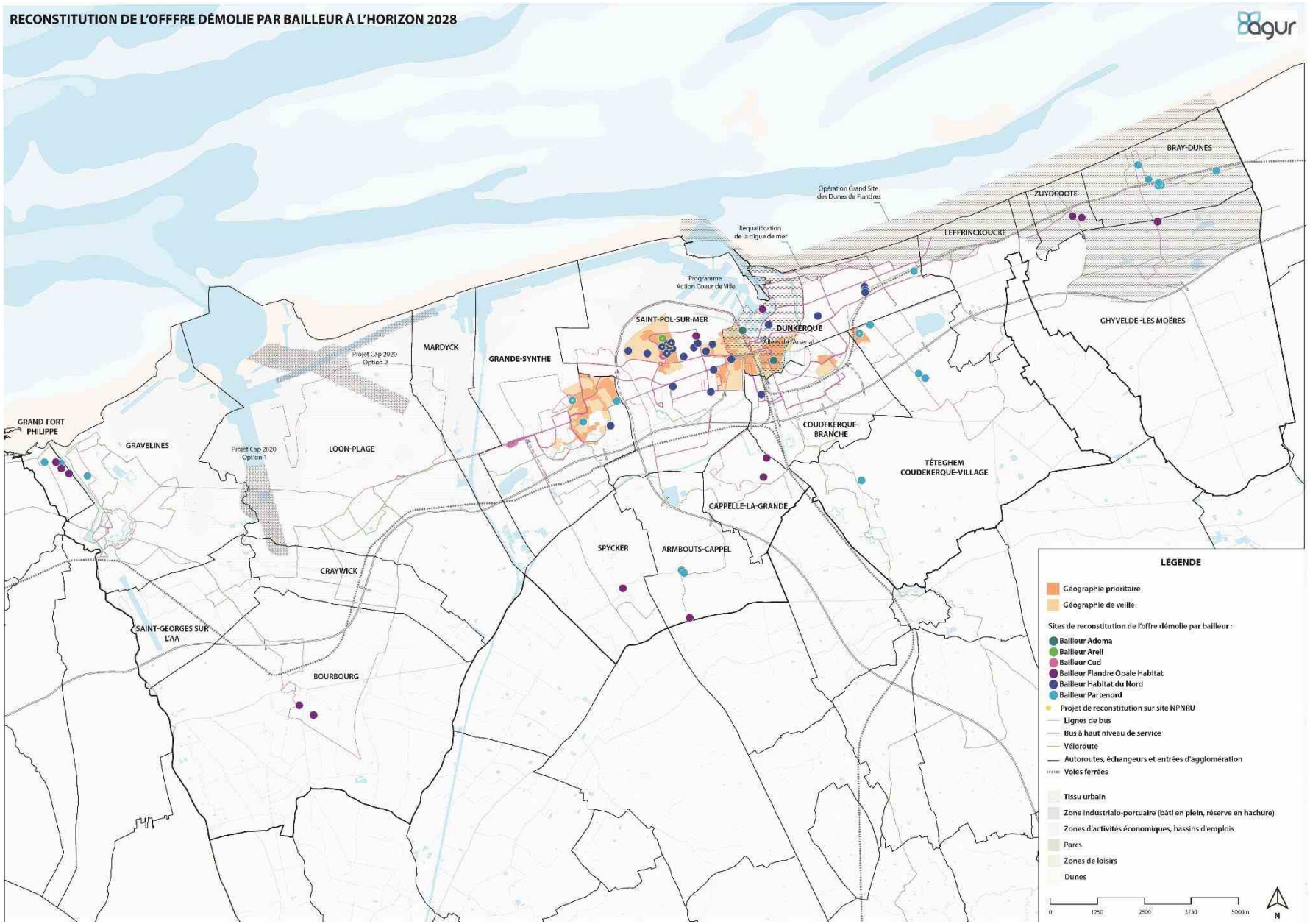

RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE À L'HORIZON 2030,
SECTEUR SUD DE L'OAP HABITAT
Opération Grand Site des Dunes de Flandres
Programme Action Coeur de Ville
DUNKERQUE
COUDEKERQUE-BRANCHE
TÉTEGHEM
COUDEKERQUE-VILLAGE
CAPPELLE LA GRANDE
ARMBOUTS CAPPEL
SPYCKER
17
60
51
59
34
46
55
56
52
44
9
LÉGENDE
Sites de reconstitution de l'offre démolie
Projet de reconstitution sur sites NPNRU
RPLS logements individuels (2017)
RPLS logements collectifs (2017)
Secteur Sud de l'OAP habitat
0
625
1250
1875
2500m
N
RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE (FINANCEMENT ANRU)
44 SPYCKER - Domaine des Ifs phase 3 - Avenue du Commandant Noailles
Nombre de LLS financés ANRU : 18 logements
56 ARMBOUTS-CAPPEL - Pont à Poissons
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
52 ARMBOUTS-CAPPEL - Site de la petite chapelle
Nombre de LLS financés ANRU : 16 logements
9 ARMBOUTS-CAPPEL - Grand Millebrugghe
Nombre de LLS financés ANRU : 35 logements
46 CAPPELLE-LA-GRANDE - ZAC du Centre - Béguinage
Nombre de LLS financés ANRU : 14 logements
34 CAPPELLE-LA-GRANDE - Cité des Cheminots - rue Vatel
Nombre de LLS financés ANRU : 25 logements
55 TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE - Rue de la Forge
Nombre de LLS financés ANRU : 17 logements
59 TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE -
Site du Chapeau Rouge (Nouvelle Mairie) - Phase 1
Nombre de LLS financés ANRU : 18 logements
51 TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE -
Site du Chapeau Rouge (Nouvelle Mairie) - Phase 2
Nombre de LLS financés ANRU : 25 logements
60 TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE - Site NPNRU Degroote
Nombre de LLS financés ANRU : 111 logements
17 TÉTÉGHEM - COUDEKERQUE VILLAGE - Route de Furnes
Nombre de LLS financés ANRU : 39 logements


RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE PAR BAILLEUR À L'HORIZON 2030,
SECTEUR EST DE L'OAP HABITAT
agur
Opération Grand Site
des Dunes de Flandres
BRAY-DUNES
ZUYDCOOTE
GHYVELDE
LES MOËRES
54
53
50
57
58
12
8
62
2
LÉGENDE
Sites de reconstitution de l'offre démolie
RPLS logements individuels (2017)
RPLS logements collectifs (2017)
Secteur Est de l'OAP habitat
0
375
750
1125
1500m
N
RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE (FINANCEMENT ANRU)
8 ZUYDCOOTE - Rue du Général de Gaulle
Nombre de LLS financés ANRU : 5 logements
62 ZUYDCOOTE - Rue du Général de Gaulle (ex ZAC)
Nombre de LLS financés ANRU : 18 logements
12 BRAY-DUNES - Rue Albert 1er
Nombre de LLS financés ANRU : 6 logements
57 BRAY-DUNES - Petit Bénéfice 1
Nombre de LLS financés ANRU : 25 logements
58 BRAY-DUNES - Petit Bénéfice 2
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
54 BRAY-DUNES - Rue des Sapins
Nombre de LLS financés ANRU : 5 logements
53 BRAY-DUNES - Av. Charles Wallyn
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
50 BRAY-DUNES - Rue A. Coolen
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
2 GHYVELDE - LES MOERES - 372 et 372b route de Furnes
Nombre de LLS financés ANRU : 13 logements


RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE À L'HORIZON 2030,
SECTEUR OUEST DE L'OAP HABITAT
agur
Projet Cap 2020
Option 2
Projet Cap 2020
Option 1
GRAND-FORT
PHILIPPE
GRAVELINES
LOON-PLAGE
CRAYWICK
SAINT-GEORGES
SUR L'AA
BOURBOURG
61
13
5
6
7
15
45
4
LÉGENDE
Sites de reconstitution de l'offre démolie
Projet de reconstitution sur site NPNRU
RPLS logements individuels (2017)
RPLS logements collectifs (2017)
Secteur Ouest de l'OAP habitat
0
625
1250
1875
2500m
N
RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE (FINANCEMENT ANRU)
61 GRAND-FORT-PHILIPPE - Rue de Sarcelles
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
13 GRAND-FORT-PHILIPPE - Angle rues Carney, Verdun, Poilus
Nombre de LLS financés ANRU : 7 logements
5 GRAND-FORT-PHILIPPE - Baude
Nombre de LLS financés ANRU : 9 logements
6 GRAND-FORT-PHILIPPE - Meerssemen
Nombre de LLS financés ANRU : 15 logements
7 GRAND-FORT-PHILIPPE - Brunet
Nombre de LLS financés ANRU : 10 logements
15 GRAVELINES - Poètes et Pascal
Nombre de LLS financés ANRU : 8 logements
45 BOURBOURG - Rue Anicet Bassemont
Nombre de LLS financés ANRU : 12 logements
4 BOURBOURG - Site de l'écluse phase 2
Nombre de LLS financés ANRU : 35 logements


RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE PAR BAILLEUR À L'HORIZON 2021
agur
BRAY-DUNES
ZUYDCOOTE
LEFFRINCKOUCKE
GHYVELDE -LES MOËRES
Opération Grand Site des Dunes de Flandres
Requalification de la digue de mer
Programme Action Coeur de Ville
SAINT-POL-SUR-MER
DUNKERQUE
Ateliers de l'Arsenal
MARDYCK
GRANDE-SYNTHE
Projet Cap 2020 Option 2
GRAND-FORT-PHILIPPE
GRAVELINES
Projet Cap 2020 Option 1
LOON-PLAGE
COUDEKERQUE-BRANCHE
TÉTEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE
CAPPELLE-LA-GRANDE
SPYCKER
ARMBOUTS-CAPPEL
CRAYWICK
SAINT-GEORGES SUR L'AA
BOURBOURG
LÉGENDE
Géographie prioritaire
Géographie de veille
Sites de reconstitution de l'offre démolie par bailleur :
Bailleur Flandre Opale Habitat
Bailleur Habitat du Nord
Bailleur Partenord Habitat
Bailleur Adoma
Bailleur Areli
Projet de reconstitution sur site NPNRU
Lignes de bus
Bus à haut niveau de service
Véloroute
Autoroutes, échangeurs et entrées d'agglomération
Voies ferrées
Tissu urbain
Zone industrialo-portuaire (bâti en plein, réserve en hachure)
Zones d'activités économiques, bassins d'emplois
Parcs
Zones de loisirs
Dunes
0
1250
2500
3750
5000m
N


RECONSTITUTION DE L'OFFFRE DÉMOLIE PAR BAILLEUR À L'HORIZON 2025
agur
Opération Grand Site des Dunes de Flandres
Requalification de la digue de mer
Programme Action Coeur de Ville
Projet Cap 2020 Option 2
Projet Cap 2020 Option 1
BRAY-DUNES
ZUYDCOOTE
LEFFRINCKOUCKE
GHYVELDE-LES MOËRES
SAINT-POL-SUR-MER
DUNKERQUE
Ailes de l'Arsenal
MARDYCK
GRANDE-SYNTHE
GRAND-FORT-PHILIPPE
GRAVELINES
LOON-PLAGE
COUDEKERQUE-BRANCHE
TÉTEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE
CAPPELLE-LA-GRANDE
SPYCKER
ARMBOUTS-CAPPEL
CRAYWICK
SAINT-GEORGES SUR L'AA
BOURBOURG
LÉGENDE
Géographie prioritaire
Géographie de veille
Sites de reconstitution de l'offre démolie par bailleur :
Bailleur Adoma
Bailleur Areli
Bailleur Cud
Bailleur Flandre Opale Habitat
Bailleur Habitat du Nord
Bailleur Partenord
Projet de reconstitution sur site NPNRU
Lignes de bus
Bus à haut niveau de service
Véloroute
Autoroutes, échangeurs et entrées d'agglomération
Voies ferrées
Tissu urbain
Zone industrialo-portuaire (bâti en plein, réserve en hachure)
Zones d'activités économiques, bassins d'emplois
Parcs
Zones de loisirs
Dunes
0
1250
2500
3750
5000m
N


RECONSTITUTION DE L'OFFFRE DÉMOLIE PAR BAILLEUR À L'HORIZON 2028
agur
BRAY-DUNES
ZUYDCOOTE
LEFFRINCKOUCKE
GHYVELDE-LES MOËRES
Opération Grand Site des Dunes de Flandres
Requalification de la digue de mer
Programme Action Cœur de Ville
SAINT-POL-SUR-MER
DUNKERQUE
Allées de l'Arsenal
MARDYCK
GRANDE-SYNTHE
Projet Cap 2020 Option 2
GRAND-FORT-PHILIPPE
GRAVELINES
Projet Cap 2020 Option 1
LOON-PLAGE
COUDEKERQUE-BRANCHE
TÉTEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE
CAPPELLE-LA-GRANDE
SPYCKER
ARMBOUTS-CAPPEL
CRAYWICK
SAINT-GEORGES SUR L'AA
BOURBOURG
LÉGENDE
Géographie prioritaire
Géographie de veille
Sites de reconstitution de l'offre démolie par bailleur :
Bailleur Adoma
Bailleur Arell
Bailleur Cud
Bailleur Flandre Opale Habitat
Bailleur Habitat du Nord
Bailleur Partenord
Projet de reconstitution sur site NPNRU
Lignes de bus
Bus à haut niveau de service
Véloroute
Autoroutes, échangeurs et entrées d'agglomération
Voies ferrées
Tissu urbain
Zone industrialo-portuaire (bâti en plein, réserve en hachure)
Zones d'activités économiques, bassins d'emplois
Parcs
Zones de loisirs
Dunes
0
1250
2500
3750
5000m
N

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

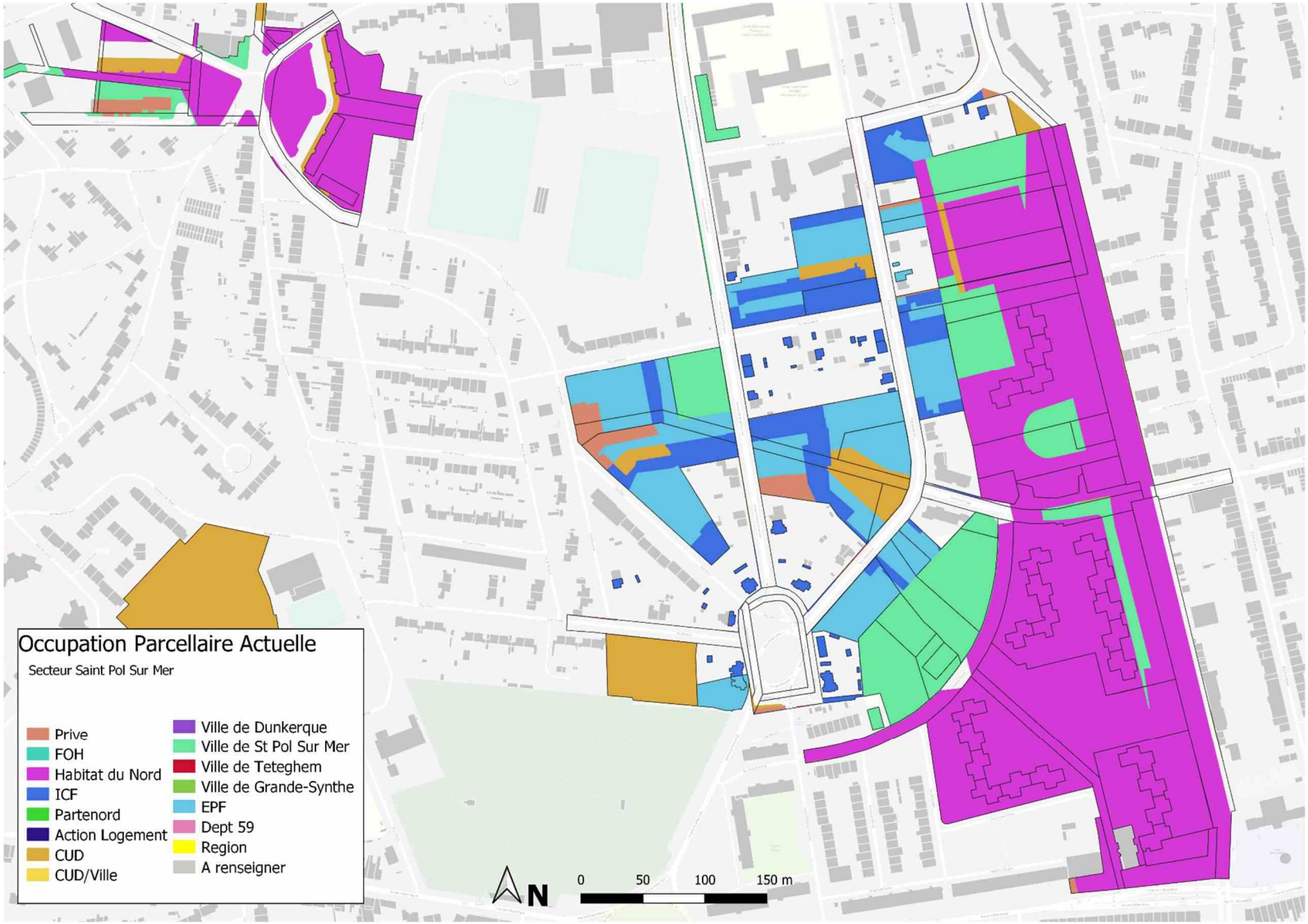
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

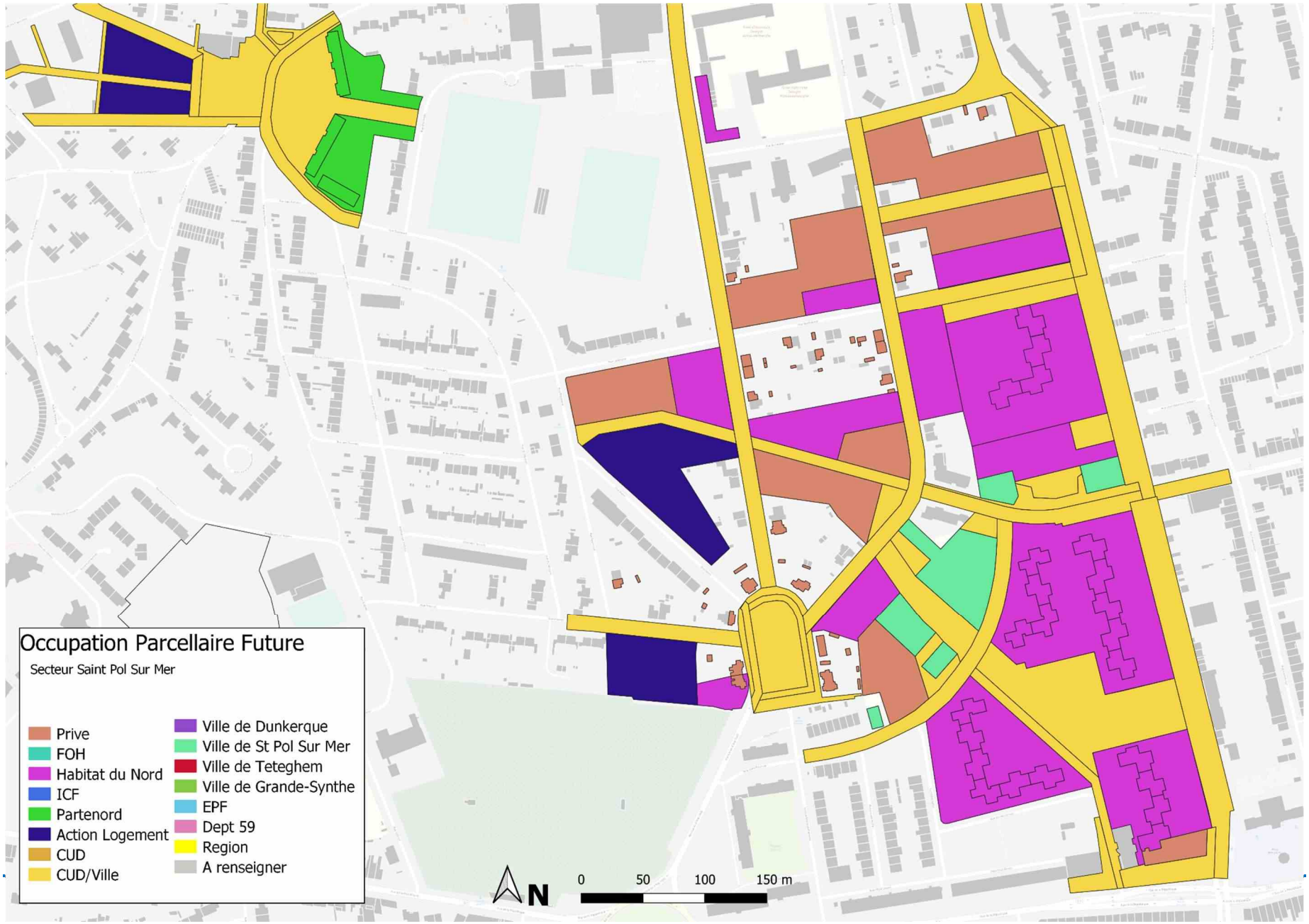
N°C0684

Annexe A11 –Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

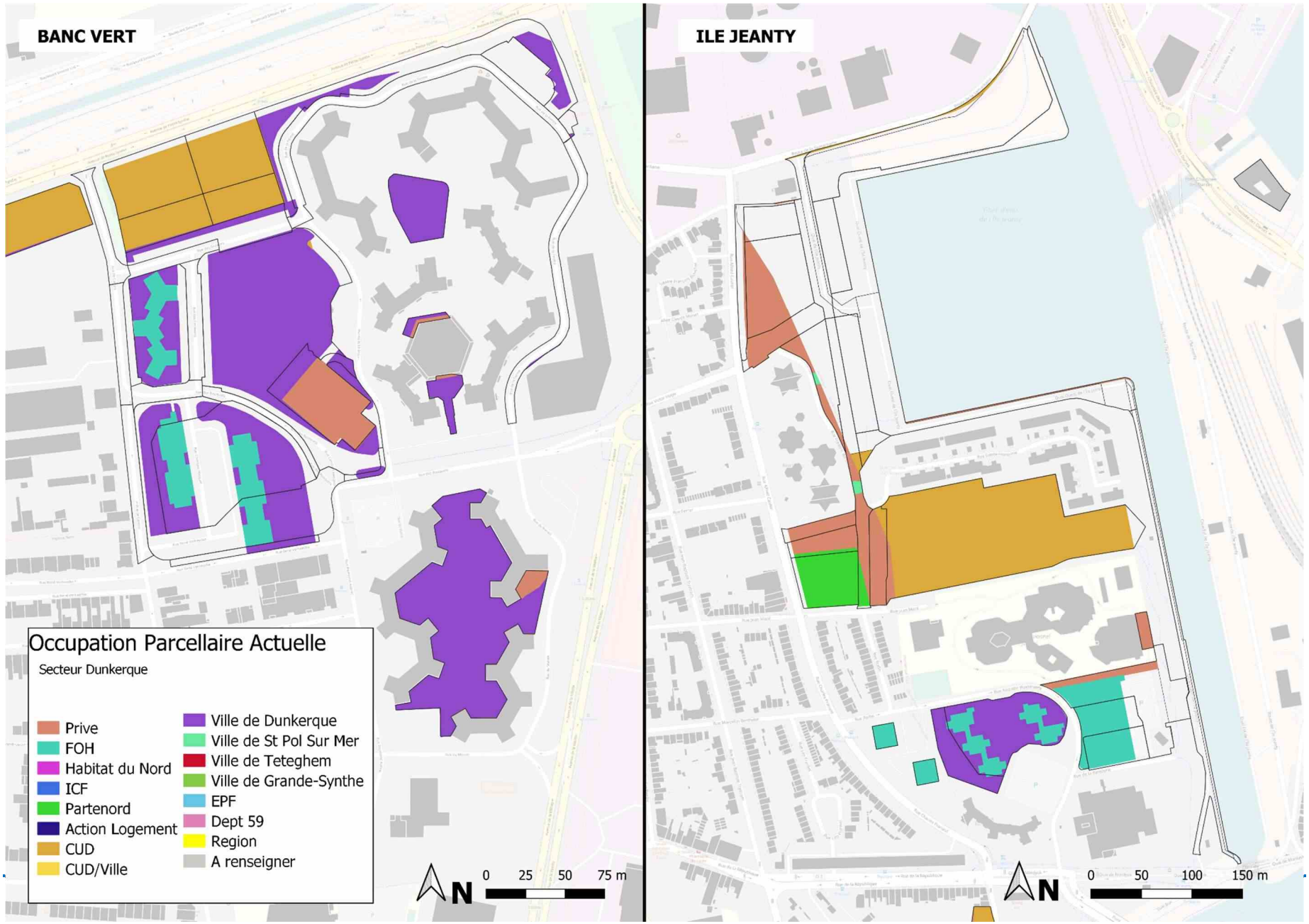
Annexe 11 - Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

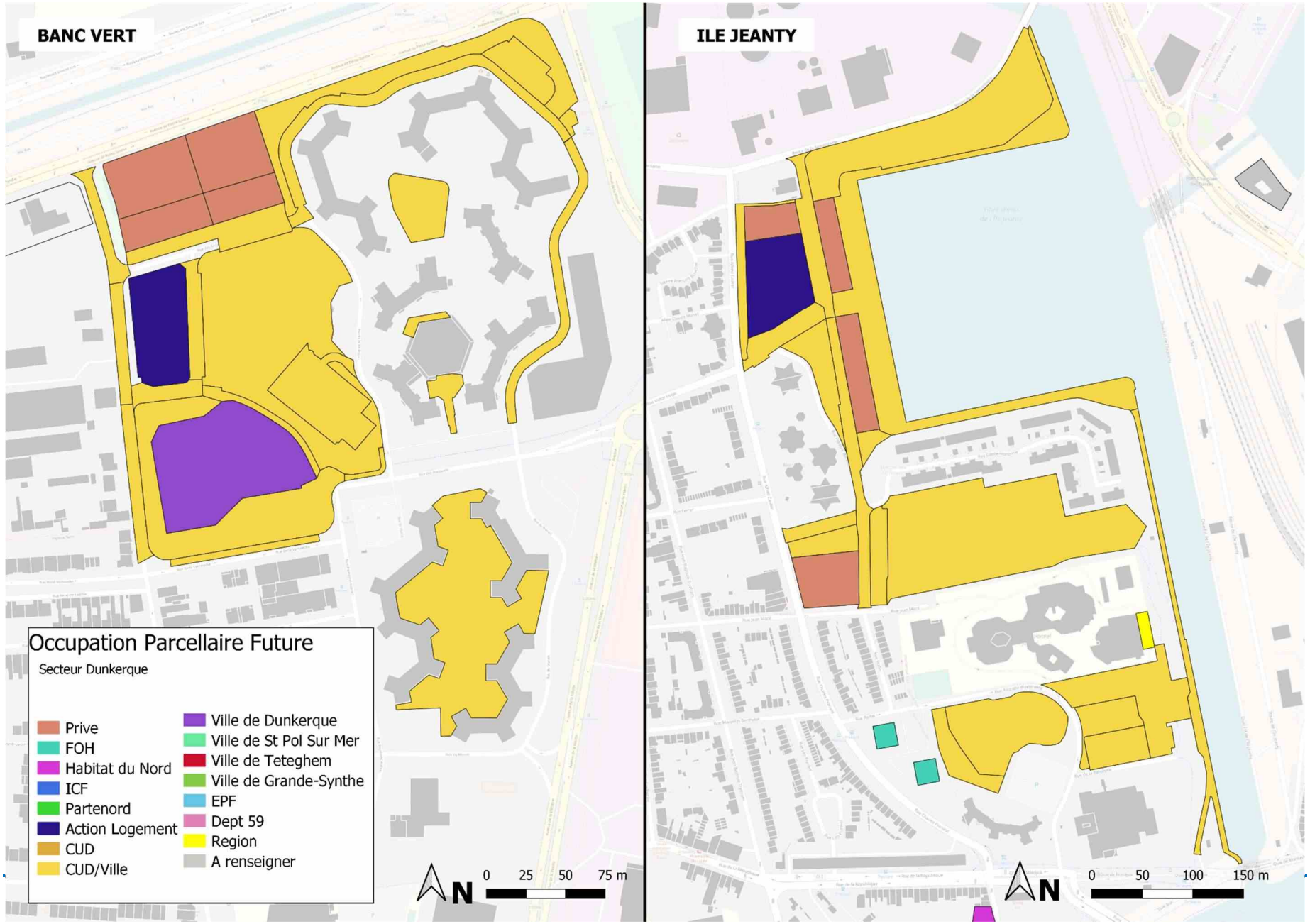



Occupation Parcellaire Future
Secteur Saint Pol Sur Mer
Prive
FOH
Habitat du Nord
ICF
Partenord
Action Logement
CUD
CUD/Ville
Ville de Dunkerque
Ville de St Pol Sur Mer
Ville de Teteghem
Ville de Grande-Synthe
EPF
Dept 59
Region
A renseigner
N
0
50
100
150 m


Occupation Parcellaire Actuelle
Secteur Grande Synthe
Prive
FOH
Habitat du Nord
ICF
Partenord
Action Logement
CUD
CUD/Ville
Ville de Dunkerque
Ville de St Pol Sur Mer
Ville de Teteghem
Ville de Grande-Synthe
EPF
Dept 59
Region
A renseigner
N
0
50
100
150 m


Occupation Parcellaire Future
Secteur Grande Synthe
Prive
FOH
Habitat du Nord
ICF
Partenord
Action Logement
CUD
CUD/Ville
Ville de Dunkerque
Ville de St Pol Sur Mer
Ville de Teteghem
Ville de Grande-Synthe
EPF
Dept 59
Region
A renseigner
N
0
50
100
150 m


BANC VERT
ILE JEANTY
Occupation Parcellaire Actuelle
Secteur Dunkerque
Prive
FOH
Habitat du Nord
ICF
Partenord
Action Logement
CUD
CUD/Ville
Ville de Dunkerque
Ville de St Pol Sur Mer
Ville de Teteghem
Ville de Grande-Synthe
EPF
Dept 59
Region
A renseigner
N
0 25 50 75 m
N
0 50 100 150 m


BANC VERT
ILE JEANTY
Occupation Parcellaire Future
Secteur Dunkerque
Prive
FOH
Habitat du Nord
ICF
Partenord
Action Logement
CUD
CUD/Ville
Ville de Dunkerque
Ville de St Pol Sur Mer
Ville de Teteghem
Ville de Grande-Synthe
EPF
Dept 59
Region
A renseigner
N
0 25 50 75 m
N
0 50 100 150 m


Occupation Parcellaire Actuelle
Secteur TCV
Prive
FOH
Habitat du Nord
ICF
Partenord
Action Logement
CUD
CUD/Ville
Ville de Dunkerque
Ville de St Pol Sur Mer
Ville de Teteghem
Ville de Grande-Synthe
EPF
Dept 59
Region
A renseigner
N
0
50
100
150 m


Occupation Parcellaire Future
Secteur TCV
Prive
FOH
Habitat du Nord
ICF
Partenord
Action Logement
CUD
CUD/Ville
Ville de Dunkerque
Ville de St Pol Sur Mer
Ville de Teteghem
Ville de Grande-Synthe
EPF
Dept 59
Region
A renseigner
N
0
50
100
150 m

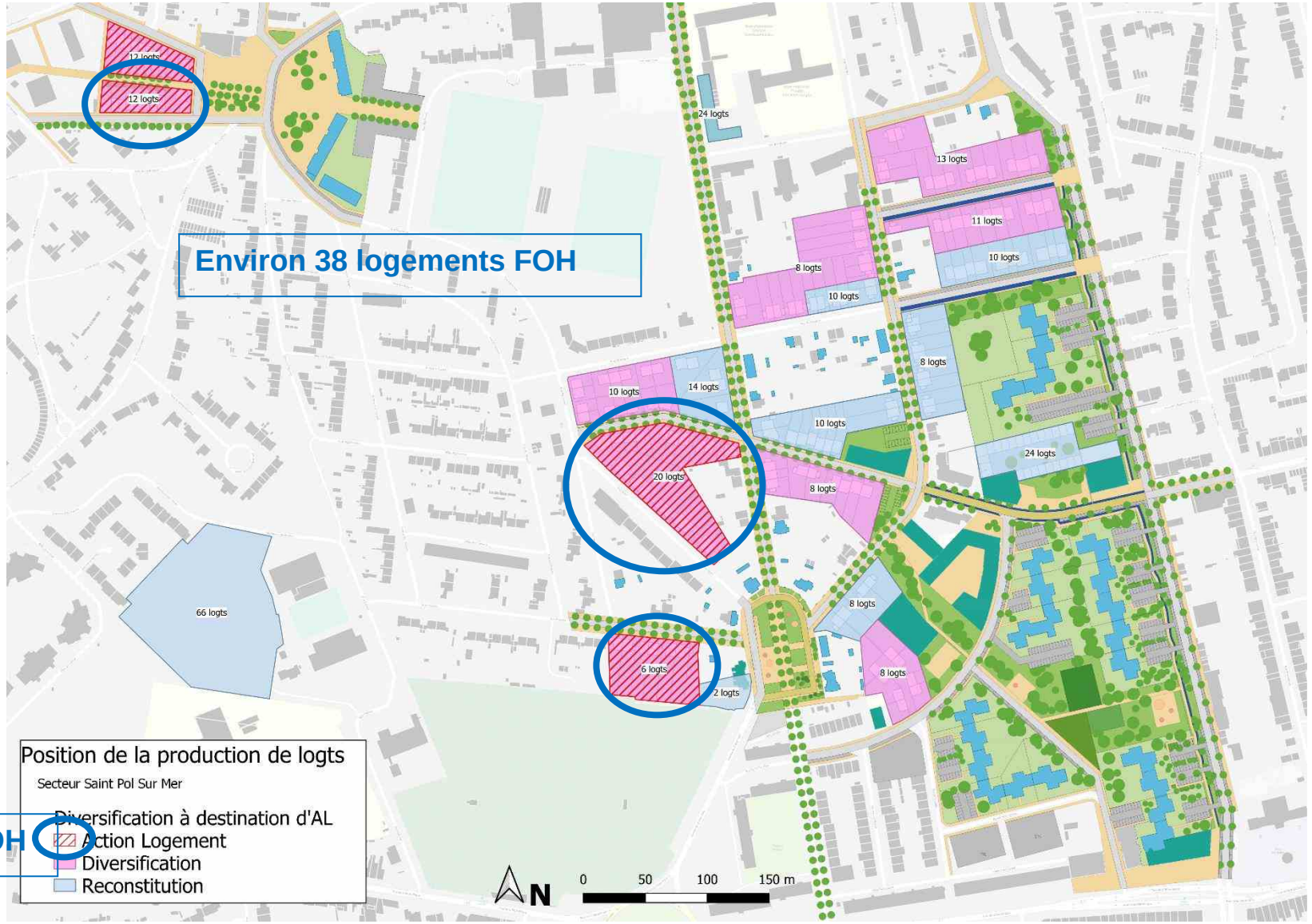
CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

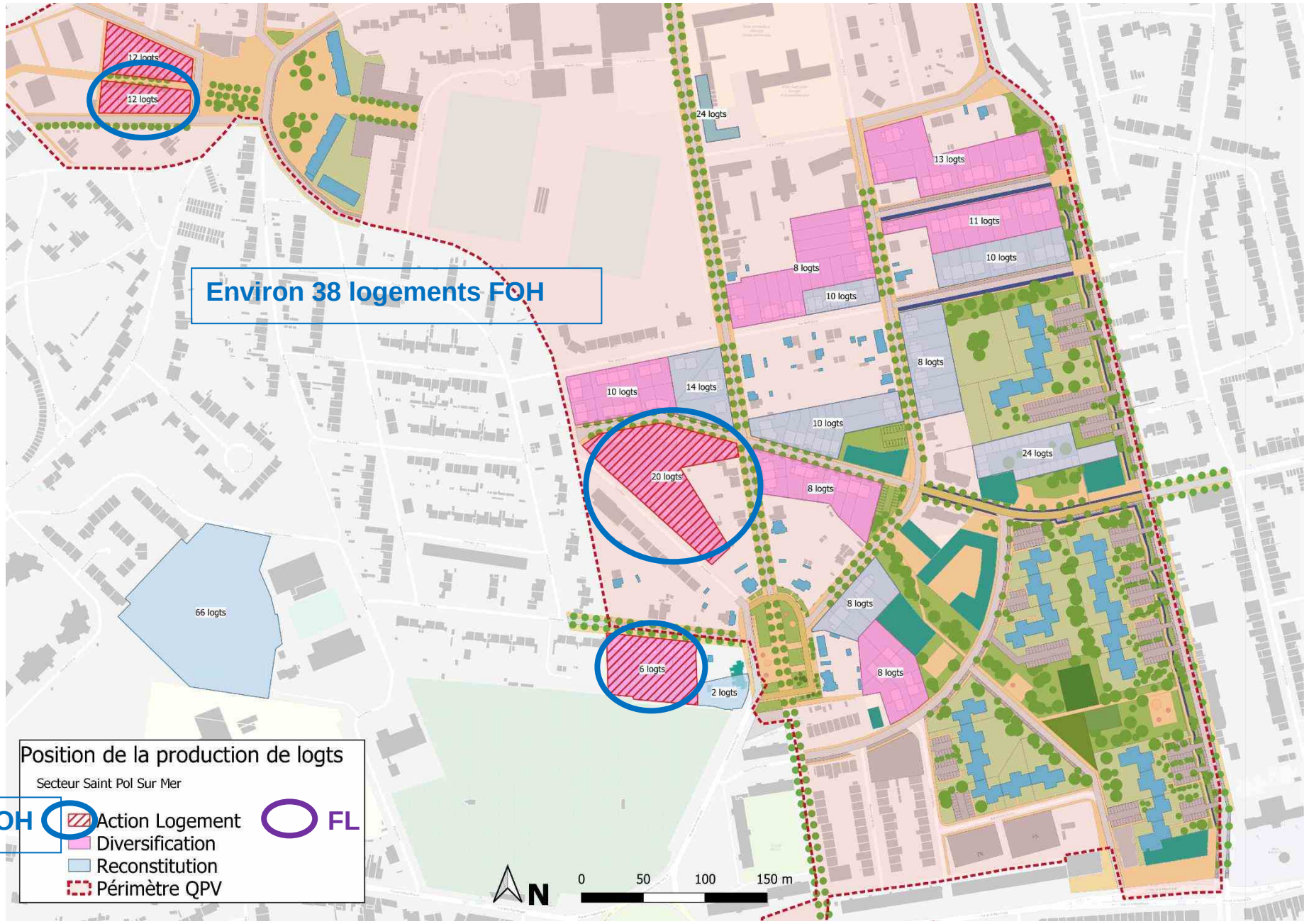
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

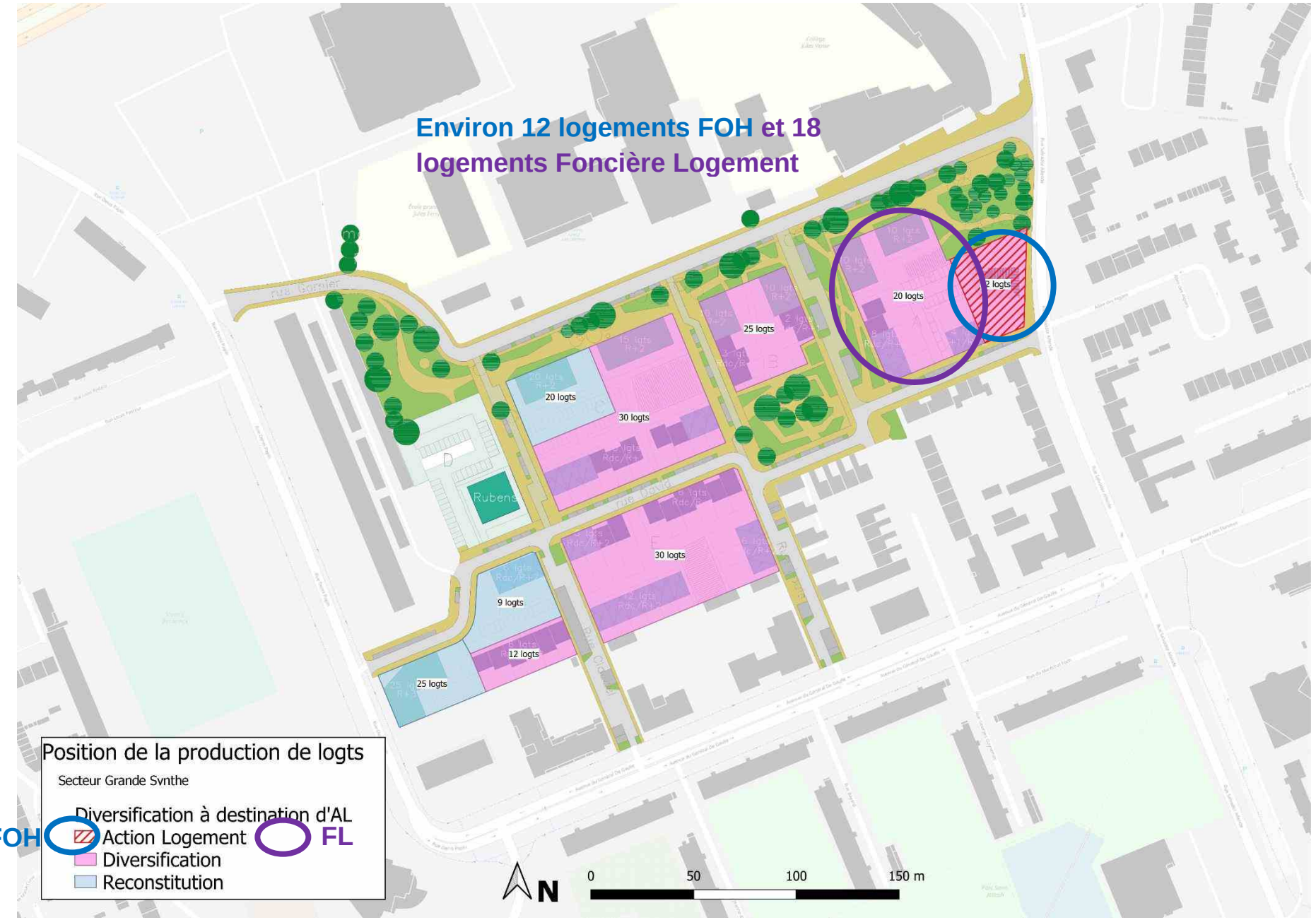
N°C0684

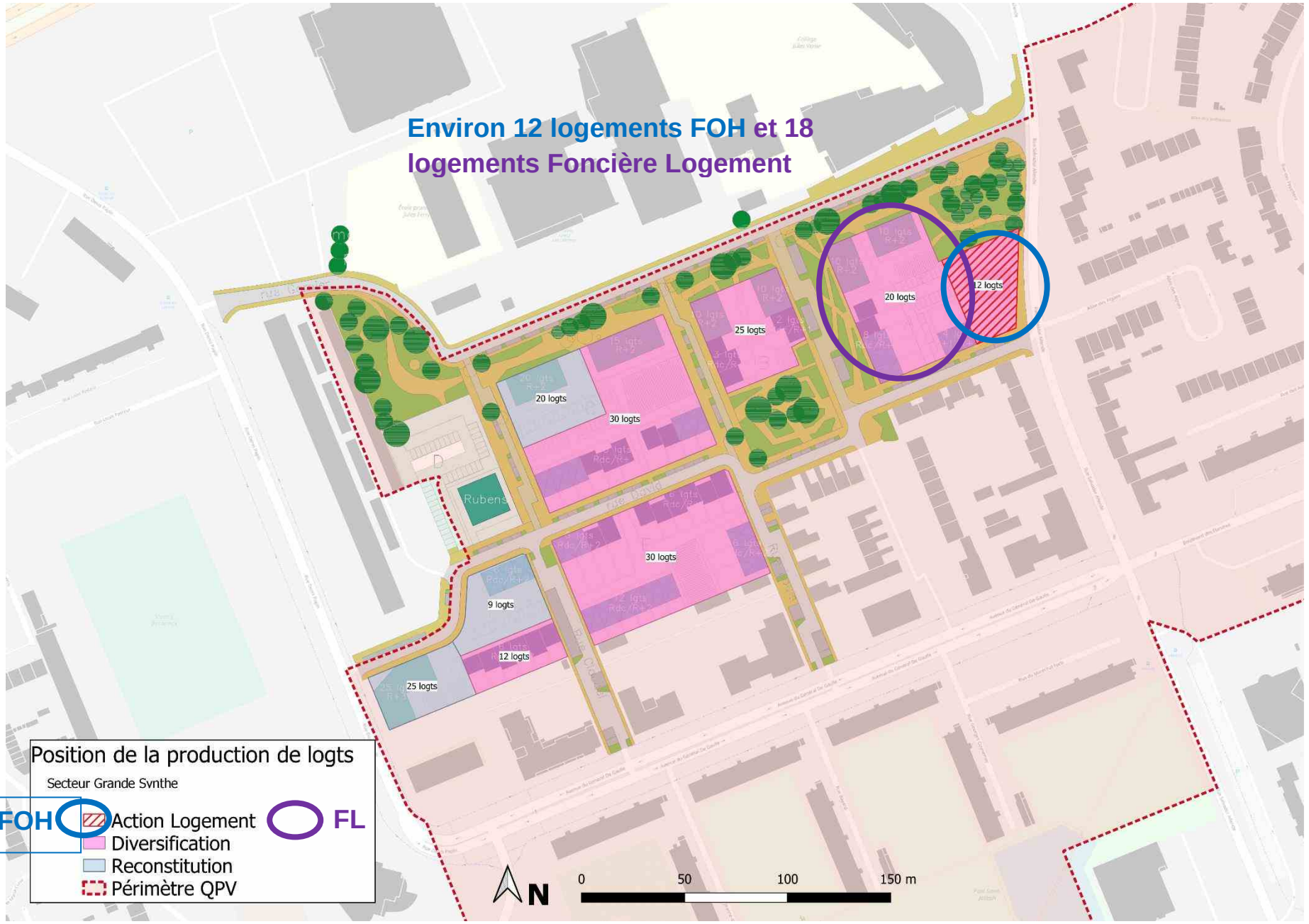
Annexe A12 – Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement et à Action Logement

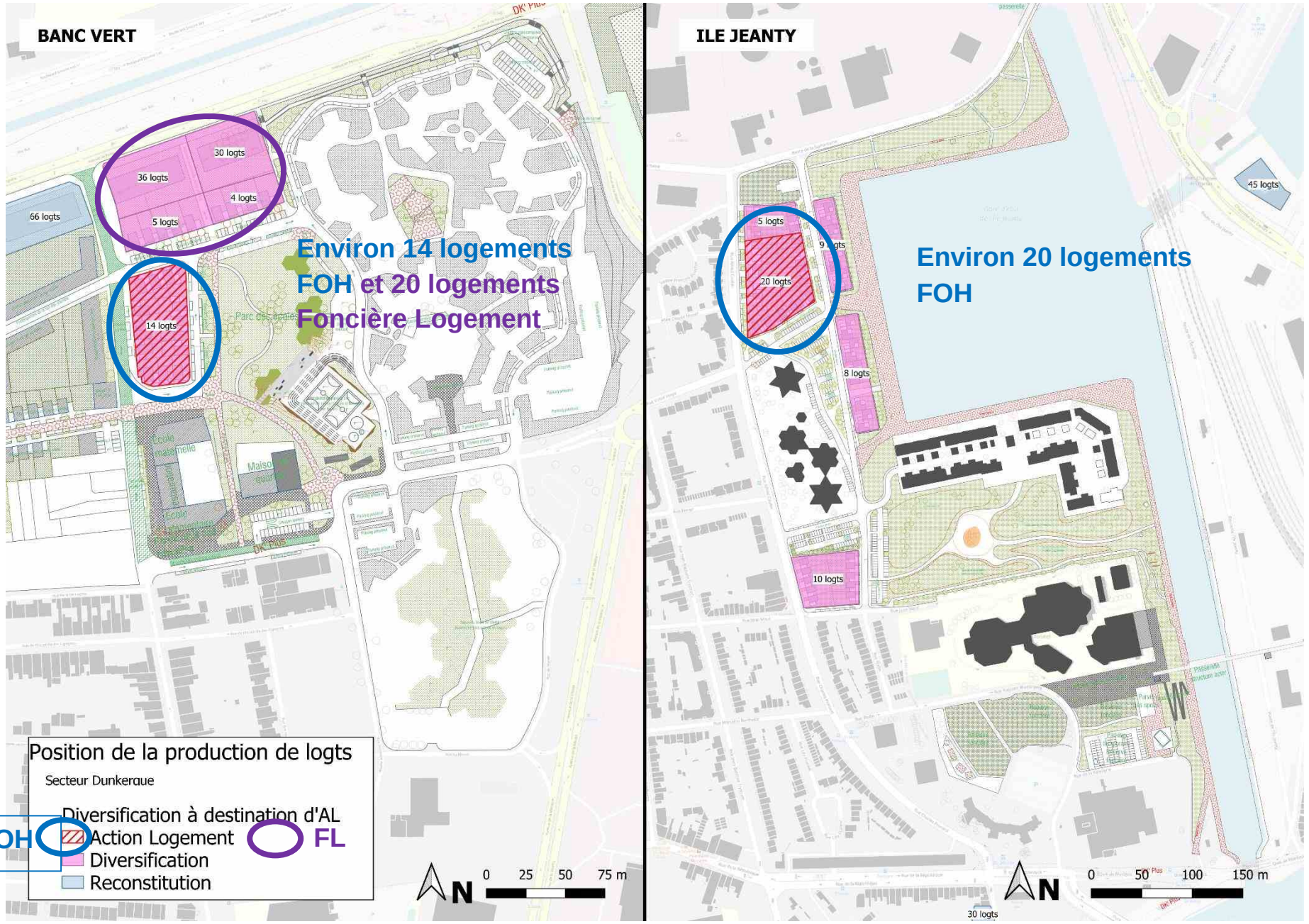
Annexe 12 - Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement et à Action Logement

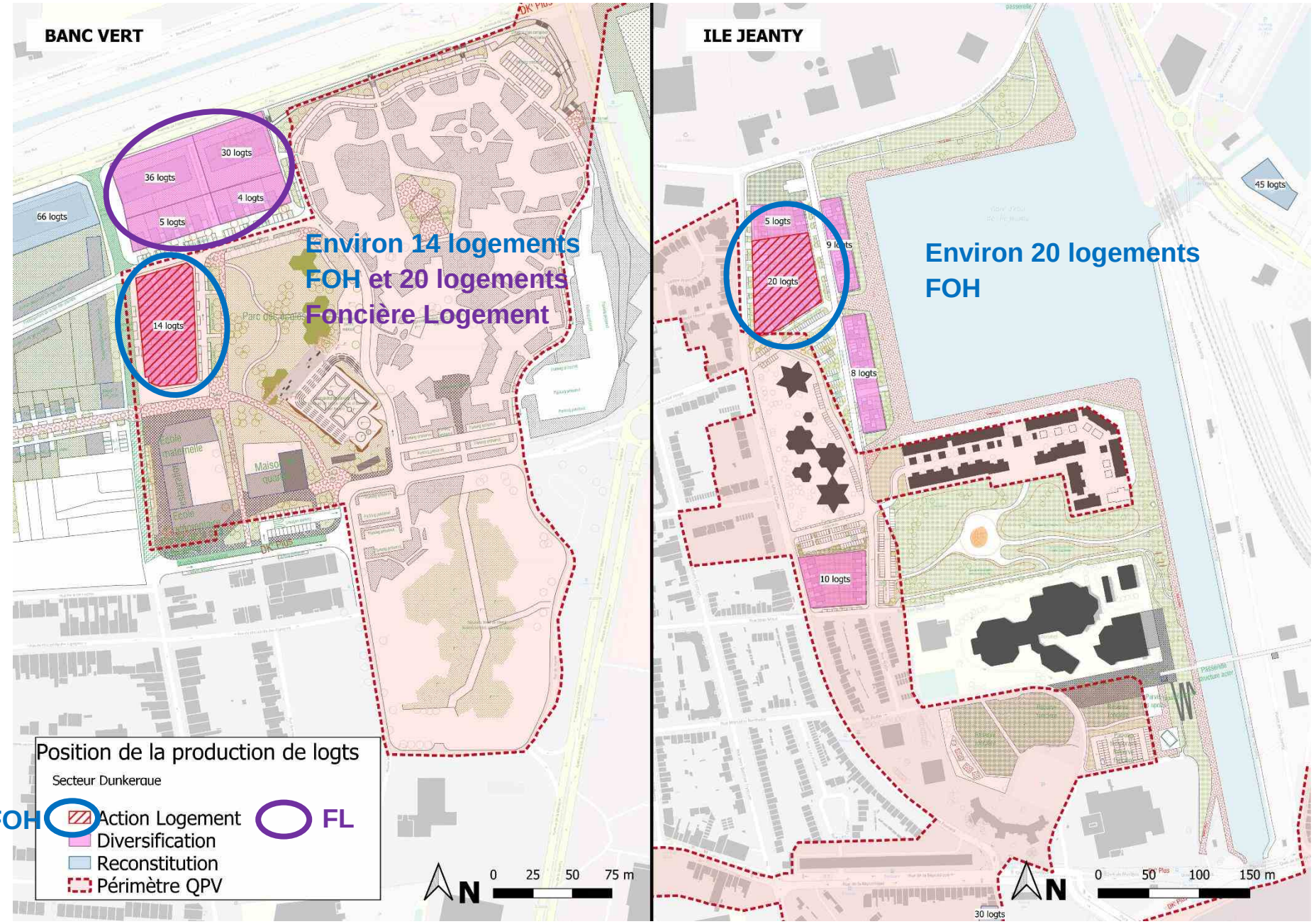


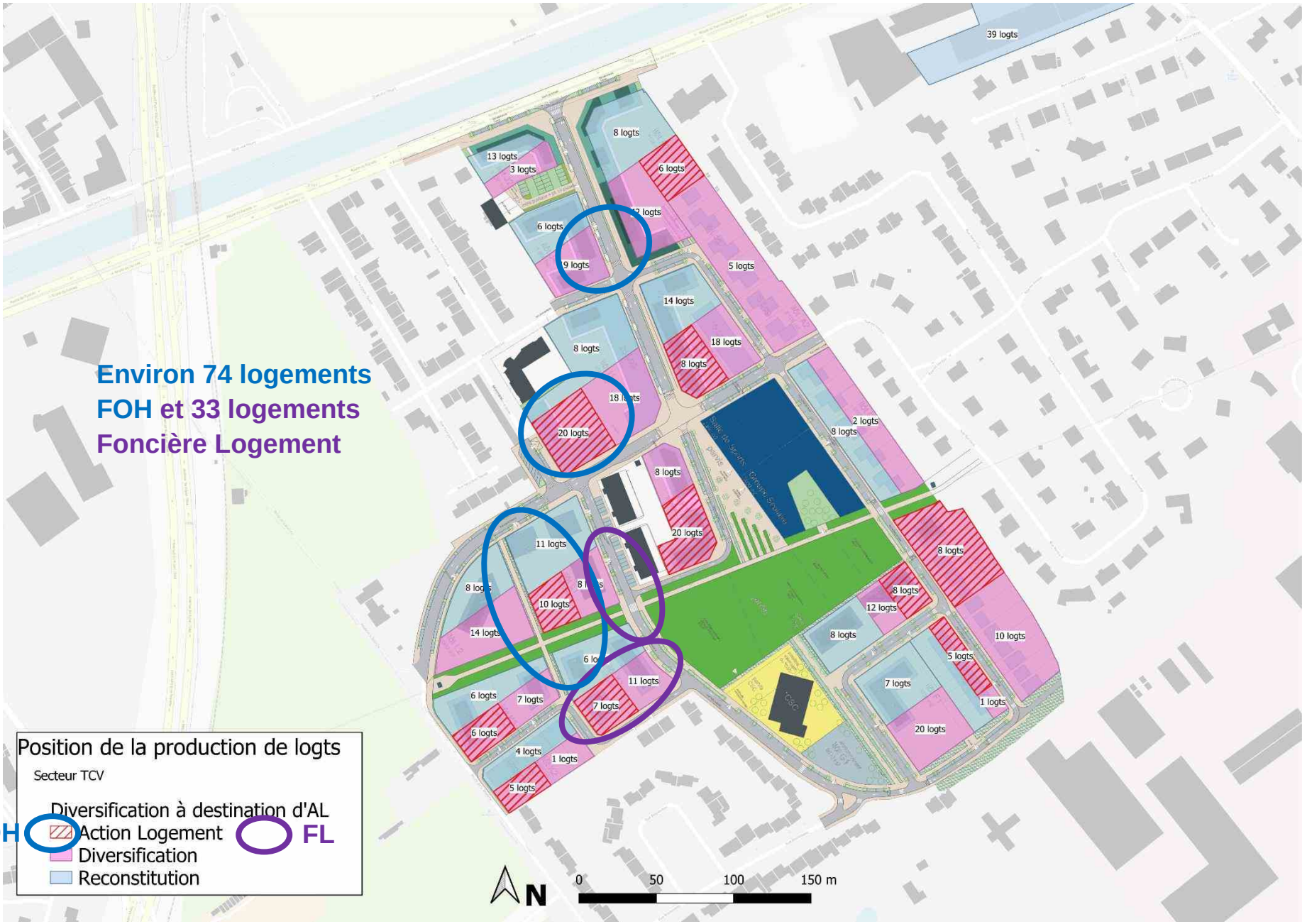

Environ 38 logements FOH
12 logts
12 logts
24 logts
13 logts
11 logts
10 logts
8 logts
10 logts
8 logts
10 logts
14 logts
10 logts
20 logts
24 logts
8 logts
66 logts
8 logts
6 logts
2 logts
8 logts
Position de la production de logts
Secteur Saint Pol Sur Mer
FOH
Action Logement
Diversification
Reconstitution
Périmètre QPV
FL
N
0
50
100
150 m

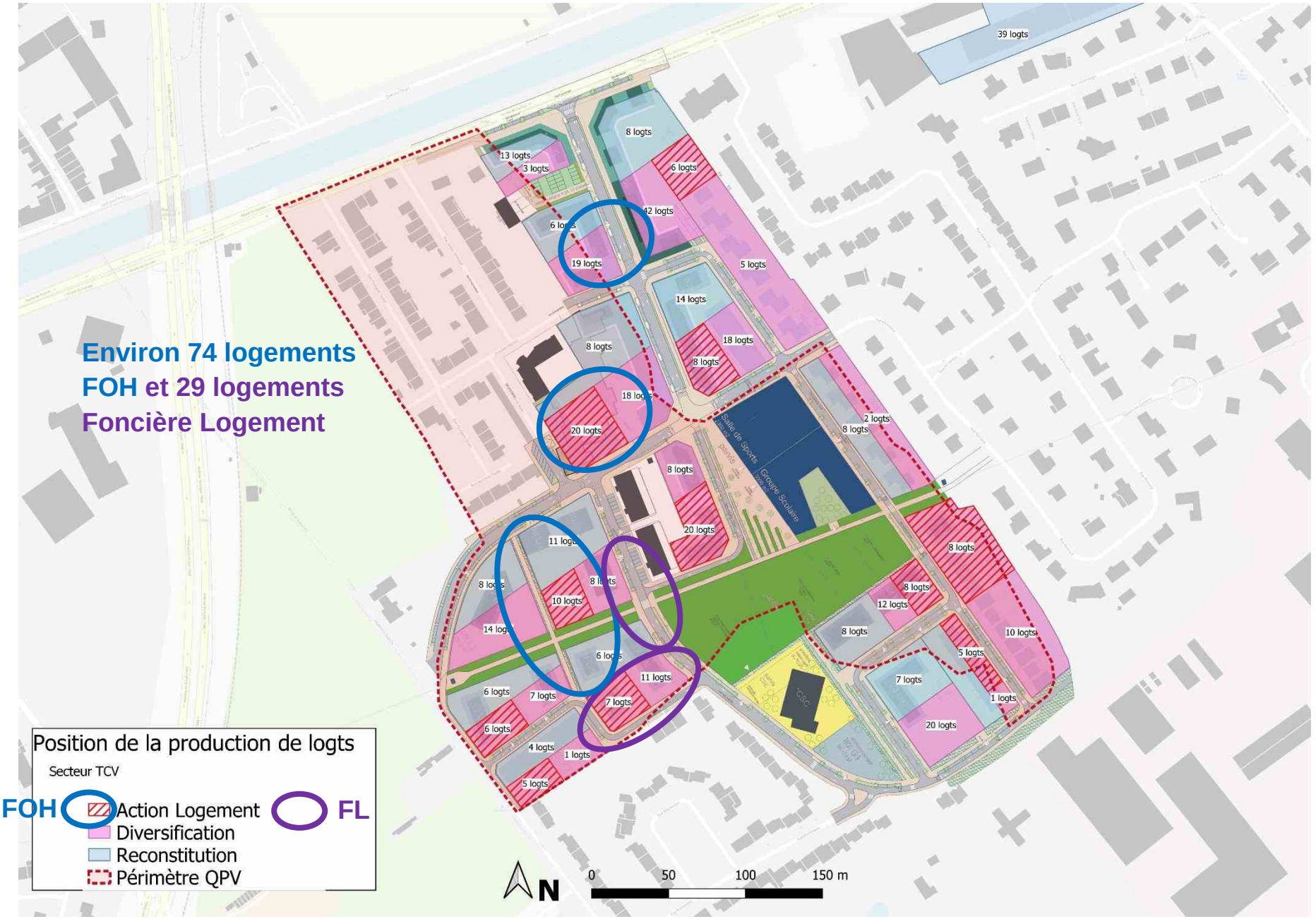

Environ 12 logements FOH et 18 logements Foncière Logement
20 logts
2 logts
25 logts
20 logts
30 logts
30 logts
9 logts
12 logts
25 logts
Rubens
Position de la production de logts
Secteur Grande Synthe
Diversification à destination d'AL
Action Logement
Diversification
Reconstitution
FOH
FL
N
0
50
100
150 m


Environ 12 logements FOH et 18 logements Foncière Logement
20 logts
12 logts
25 logts
20 logts
30 logts
30 logts
9 logts
12 logts
25 logts
Rubens
Position de la production de logts
Secteur Grande Synthe
FOH
Action Logement
Diversification
Reconstitution
Périmètre QPV
FL
N
0
50
100
150 m


BANC VERT
30 logts
36 logts
4 logts
5 logts
66 logts
14 logts
Environ 14 logements
FOH et 20 logements
Foncière Logement
ILE JEANTY
5 logts
20 logts
45 logts
8 logts
10 logts
Environ 20 logements
FOH
Position de la production de logts
Secteur Dunkerque
Diversification à destination d'AL
Action Logement
Diversification
Reconstitution
FOH
FL
N
0 25 50 75 m
N
0 50 100 150 m
30 logts


BANC VERT
30 logts
36 logts
4 logts
5 logts
66 logts
14 logts
Environ 14 logements
FOH et 20 logements
Foncière Logement
ILE JEANTY
5 logts
20 logts
9 logts
45 logts
Environ 20 logements
FOH
8 logts
10 logts
30 logts
Position de la production de logts
Secteur Dunkerque
FOH
Action Logement
Diversification
Reconstitution
Périmètre QPV
FL
N
0 25 50 75 m
N
0 50 100 150 m


Environ 74 logements
FOH et 33 logements
Foncière Logement
Position de la production de logts
Secteur TCV
Diversification à destination d'AL
Action Logement
Diversification
Reconstitution
FOH
FL
N
0
50
100
150 m
39 logts
8 logts
13 logts
3 logts
6 logts
9 logts
5 logts
14 logts
18 logts
20 logts
2 logts
11 logts
10 logts
12 logts
7 logts
4 logts
1 logts


Environ 74 logements
FOH et 29 logements
Foncière Logement
Position de la production de logts
Secteur TCV
FOH
Action Logement
Diversification
Reconstitution
Périmètre QPV
FL
N
0
50
100
150 m
39 logts
8 logts
13 logts
3 logts
6 logts
42 logts
6 logts
19 logts
5 logts
14 logts
18 logts
8 logts
8 logts
18 logts
20 logts
2 logts
8 logts
Salle de Sports
Groupe Scolaire
8 logts
20 logts
11 logts
8 logts
8 logts
10 logts
14 logts
6 logts
11 logts
6 logts
7 logts
7 logts
6 logts
4 logts
1 logts
5 logts
8 logts
8 logts
12 logts
8 logts
10 logts
5 logts
7 logts
1 logts
20 logts

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

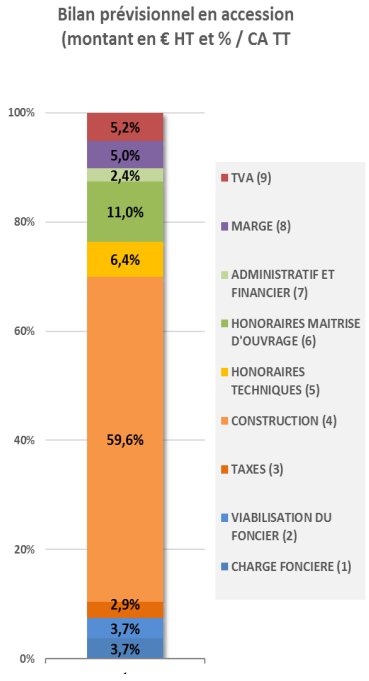
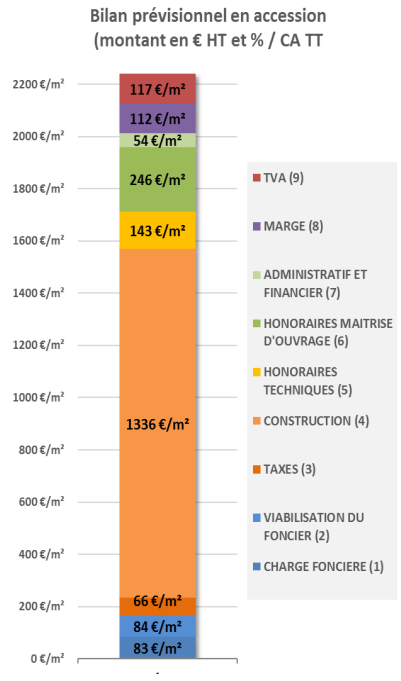
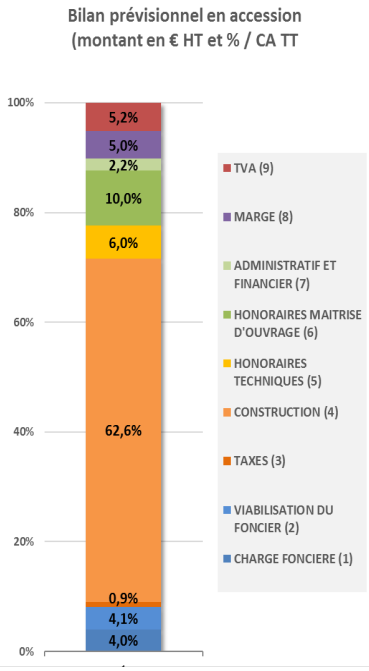
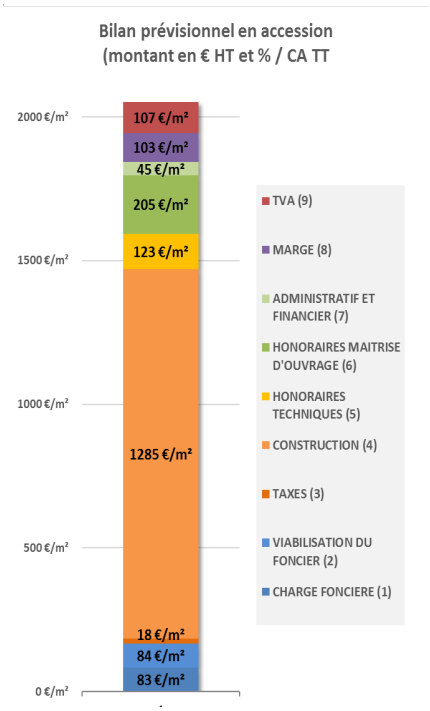
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

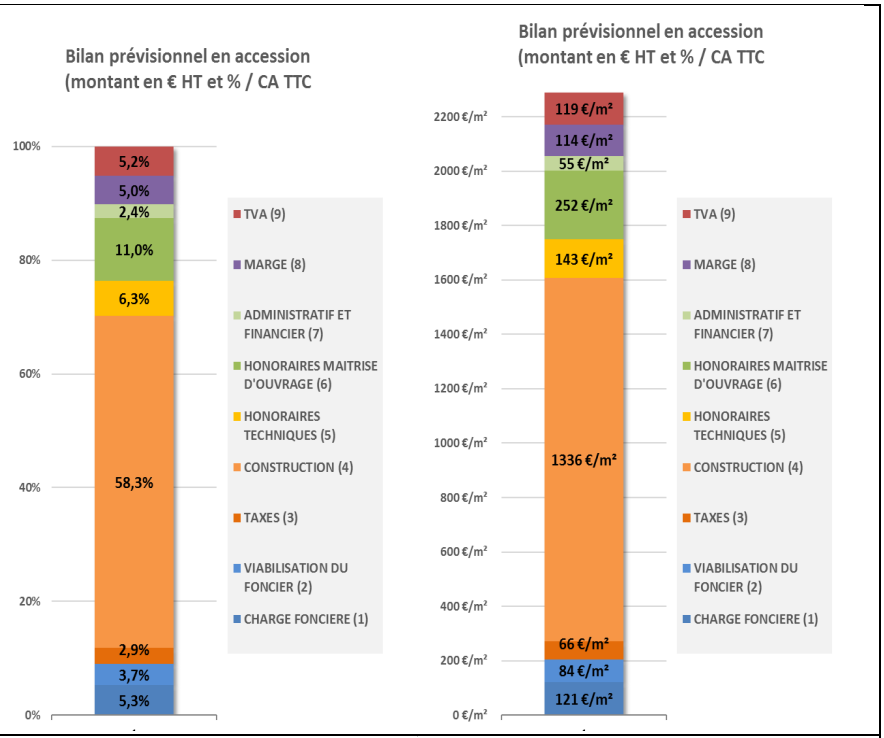
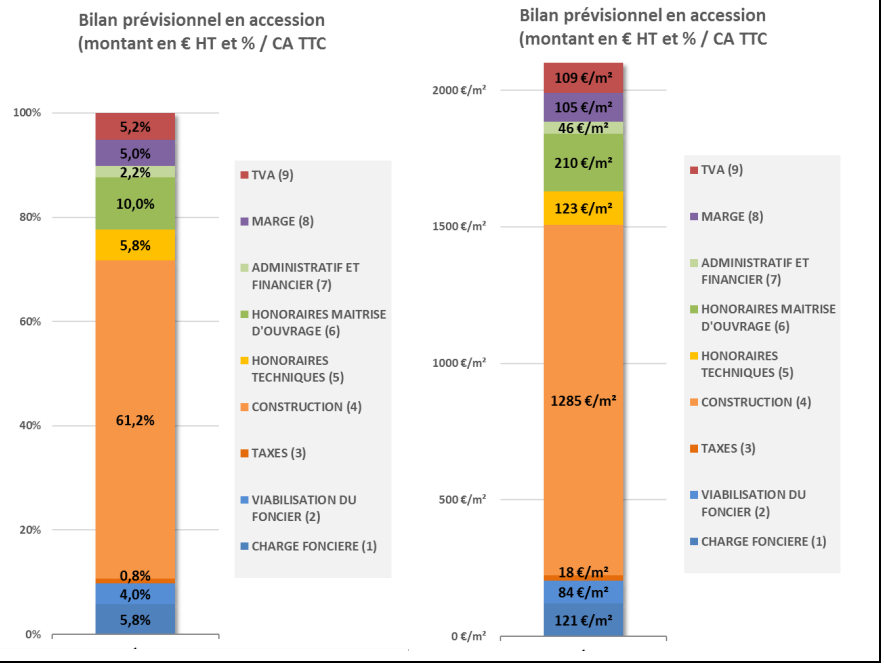
N°C0684

Annexe A13 – Eléments de contexte sur le PLUIHD et les équilibres territoriaux

Annexe A13 - Eléments de contexte sur le PLUiHD et les équilibres économiques des opérations de diversification

Objectifs de production d'habitat dans le cadre du PLUiHD	Logements	Part LLS
Coudekerque-Branche	660	40%
Dunkerque	1650	35%
Saint-Pol-sur-Mer	640	60%
Fort-Mardyck	60	35%
Grande-Synthe	500	35%
Leffrinckoucke	320	40%
Secteur central	**3830**	**40%**
Armbouts-Cappel	200	50%
Cappelle-la-Grande	550	35%
Spycker	100	30%
Teteghem-Coudekerque-Village	950	40%
Secteur Sud	**1800**	**42%**
Bourbourg	320	40%
Craywick	40	20%
Grand Fort Philippe	140	50%
Gravelines	450	30%
Loon-Plage	260	30%
Mardyck	5	20%
Saint-Georges-sur-l'Aa	15	20%
Secteur Ouest	**1230**	**37%**
Bray-Dunes	280	60%
Ghyvelde-Les Moeres	200	60%
Zuydcoote	160	20%
Secteur Est	**640**	**52%**
	7500	**40%**

Simulation 1 – Non optimisé 10 maisons en bande en accession *Charge foncière* : 75 € HT/m² SDP *SDP moyenne (par log)* : 89 m² *SHAB moyenne (par log)* : 84,5 m² ***Prix de sortie moyen*** **: 2 240 €/m² TVA 5,5%** ***Prix unitaire moyen*** **: 189 260 € TVA 5,5%**	 
Simulation 1 bis– Optimisé 10 maisons en bande en accession + 10 logements sociaux en reconstitution sur site *Charge foncière :* 75 € HT/m² SDP *SDP moyenne (par log)* : 89 m² *SHAB moyenne (par log)* : 84,5 m² ***Prix de sortie moyen*** **: 2 050 €/m² TVA 5,5%** ***Prix unitaire moyen*** **: 173 260 € TVA 5,5%**	 

Simulation 2 – Non optimisé 10 maisons en bande en accession *Charge foncière* : 110 € HT/m² SDP *SDP moyenne (par log)* : 89 m² *SHAB moyenne (par log)* : 84,5 m² ***Prix de sortie moyen*** : 2 289 €/m² TVA 5,5% ***Prix unitaire moyen*** : 193 438€ TVA 5,5%	
Simulation 2 –Optimisé 10 maisons en bande en accession + 10 logements sociaux en reconstitution sur site *Charge foncière* : 110 € HT/m² SDP *SDP moyenne (par log)* : 89 m² *SHAB moyenne (par log)* : 84,5 m² ***Prix de sortie moyen*** : 2 099 €/m² TVA 5,5% ***Prix unitaire moyen*** : 177 372€ TVA 5,5%	

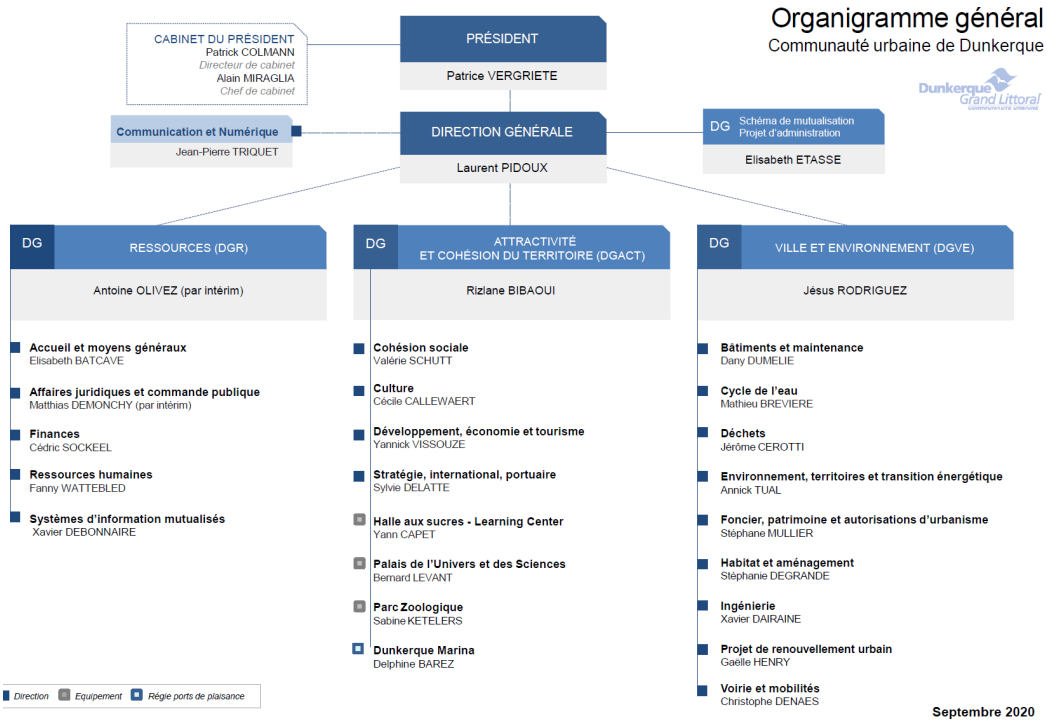
CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

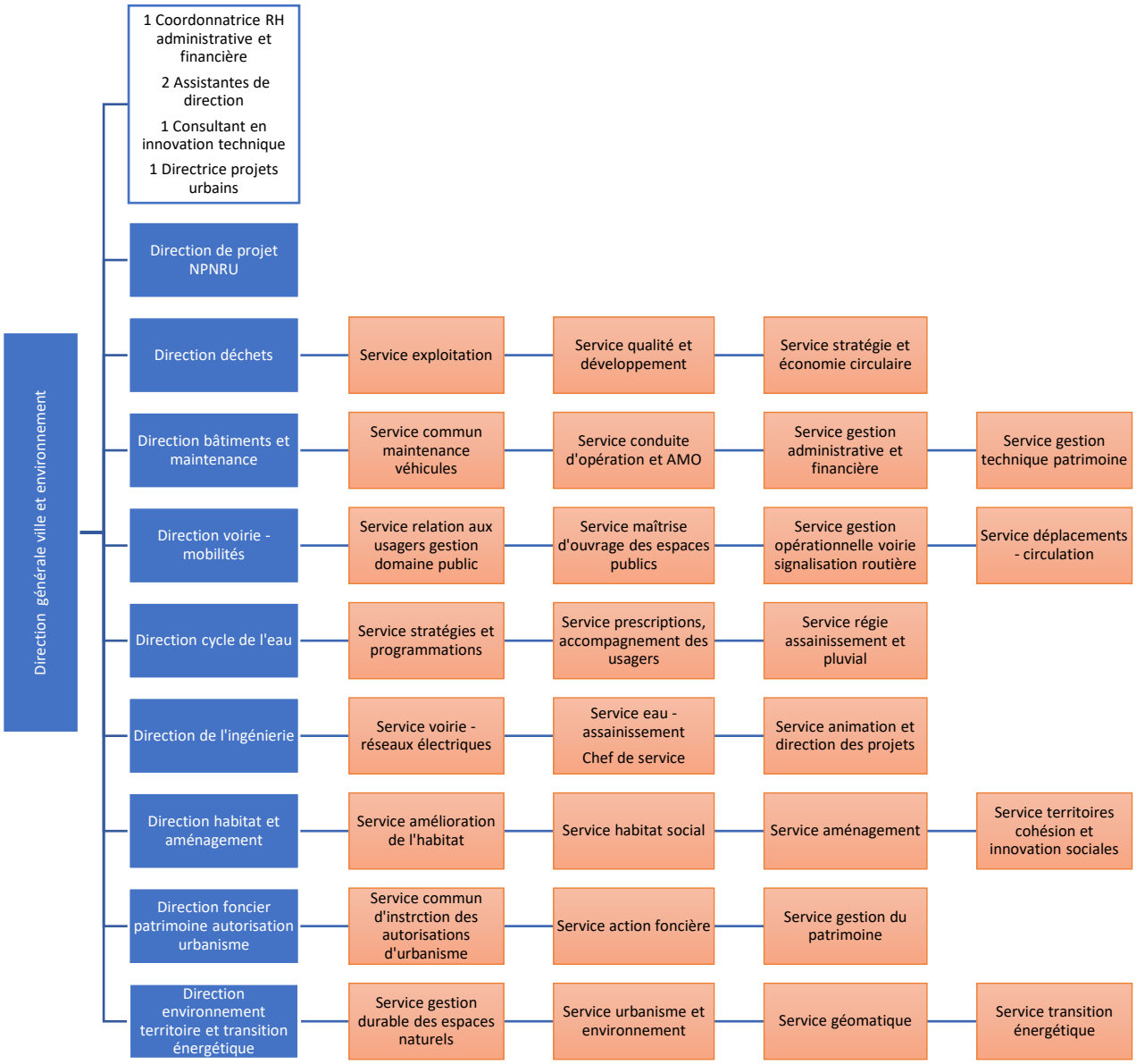
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

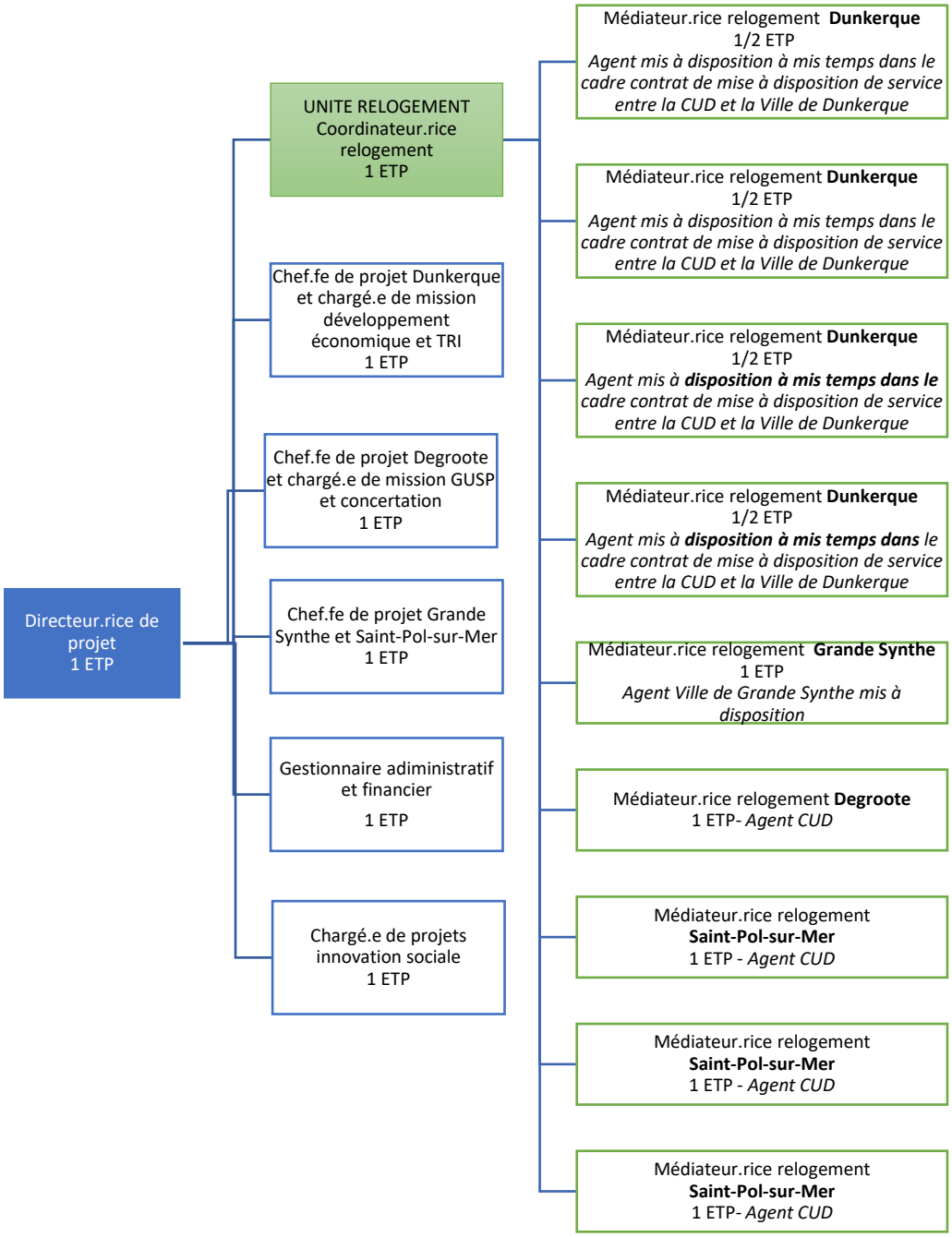
N°C0684

Annexe A14 – Organigrammes

Annexe A14 – Organigrammes des maîtrises d'ouvrage (cf article 7.1.)




Direction générale ville et environnement
1 Coordonnatrice RH administrative et financière
2 Assistantes de direction
1 Consultant en innovation technique
1 Directrice projets urbains
Direction de projet NPNRU
Direction déchets
Service exploitation
Service qualité et développement
Service stratégie et économie circulaire
Direction bâtiments et maintenance
Service commun maintenance véhicules
Service conduite d'opération et AMO
Service gestion administrative et financière
Service gestion technique patrimoine
Direction voirie - mobilités
Service relation aux usagers gestion domaine public
Service maîtrise d'ouvrage des espaces publics
Service gestion opérationnelle voirie signalisation routière
Service déplacements - circulation
Direction cycle de l'eau
Service stratégies et programmations
Service prescriptions, accompagnement des usagers
Service régie assainissement et pluvial
Direction de l'ingénierie
Service voirie - réseaux électriques
Service eau - assainissement
Chef de service
Service animation et direction des projets
Direction habitat et aménagement
Service amélioration de l'habitat
Service habitat social
Service aménagement
Service territoires cohésion et innovation sociales
Direction foncier patrimoine autorisation urbanisme
Service commun d'instrction des autorisations d'urbanisme
Service action foncière
Service gestion du patrimoine
Direction environnement territoire et transition énergétique
Service gestion durable des espaces naturels
Service urbanisme et environnement
Service géomatique
Service transition énergétique


Directeur.rice de projet
1 ETP
UNITE RELOGEMENT
Coordinateur.rice relogement
1 ETP
Chef.fe de projet Dunkerque et chargé.e de mission développement économique et TRI
1 ETP
Chef.fe de projet Degroote et chargé.e de mission GUSP et concertation
1 ETP
Chef.fe de projet Grande Synthe et Saint-Pol-sur-Mer
1 ETP
Gestionnaire adiministratif et financier
1 ETP
Chargé.e de projets innovation sociale
1 ETP
Médiateur.rice relogement Dunkerque
1/2 ETP
Agent mis à disposition à mis temps dans le cadre contrat de mise à disposition de service entre la CUD et la Ville de Dunkerque
Médiateur.rice relogement Dunkerque
1/2 ETP
Agent mis à disposition à mis temps dans le cadre contrat de mise à disposition de service entre la CUD et la Ville de Dunkerque
Médiateur.rice relogement Dunkerque
1/2 ETP
Agent mis à disposition à mis temps dans le cadre contrat de mise à disposition de service entre la CUD et la Ville de Dunkerque
Médiateur.rice relogement Dunkerque
1/2 ETP
Agent mis à disposition à mis temps dans le cadre contrat de mise à disposition de service entre la CUD et la Ville de Dunkerque
Médiateur.rice relogement Grande Synthe
1 ETP
Agent Ville de Grande Synthe mis à disposition
Médiateur.rice relogement Degroote
1 ETP- Agent CUD
Médiateur.rice relogement
Saint-Pol-sur-Mer
1 ETP - Agent CUD
Médiateur.rice relogement
Saint-Pol-sur-Mer
1 ETP - Agent CUD
Médiateur.rice relogement
Saint-Pol-sur-Mer
1 ETP- Agent CUD

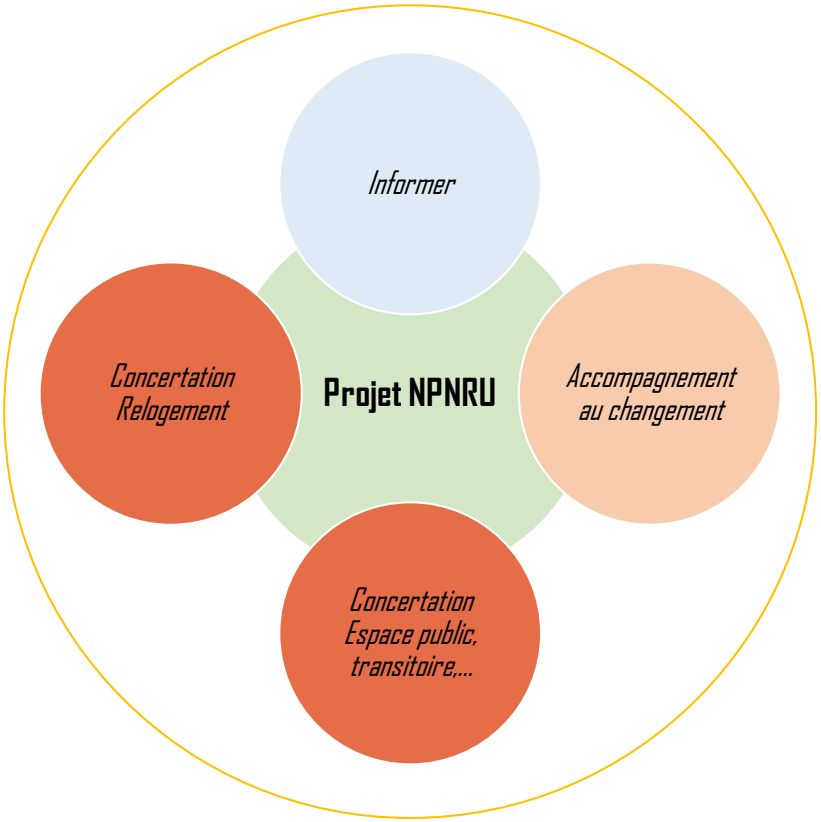
CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe A15-Schémas de fonctionnement de la Maison des Projets

Les objectifs de la maison mobile des projets



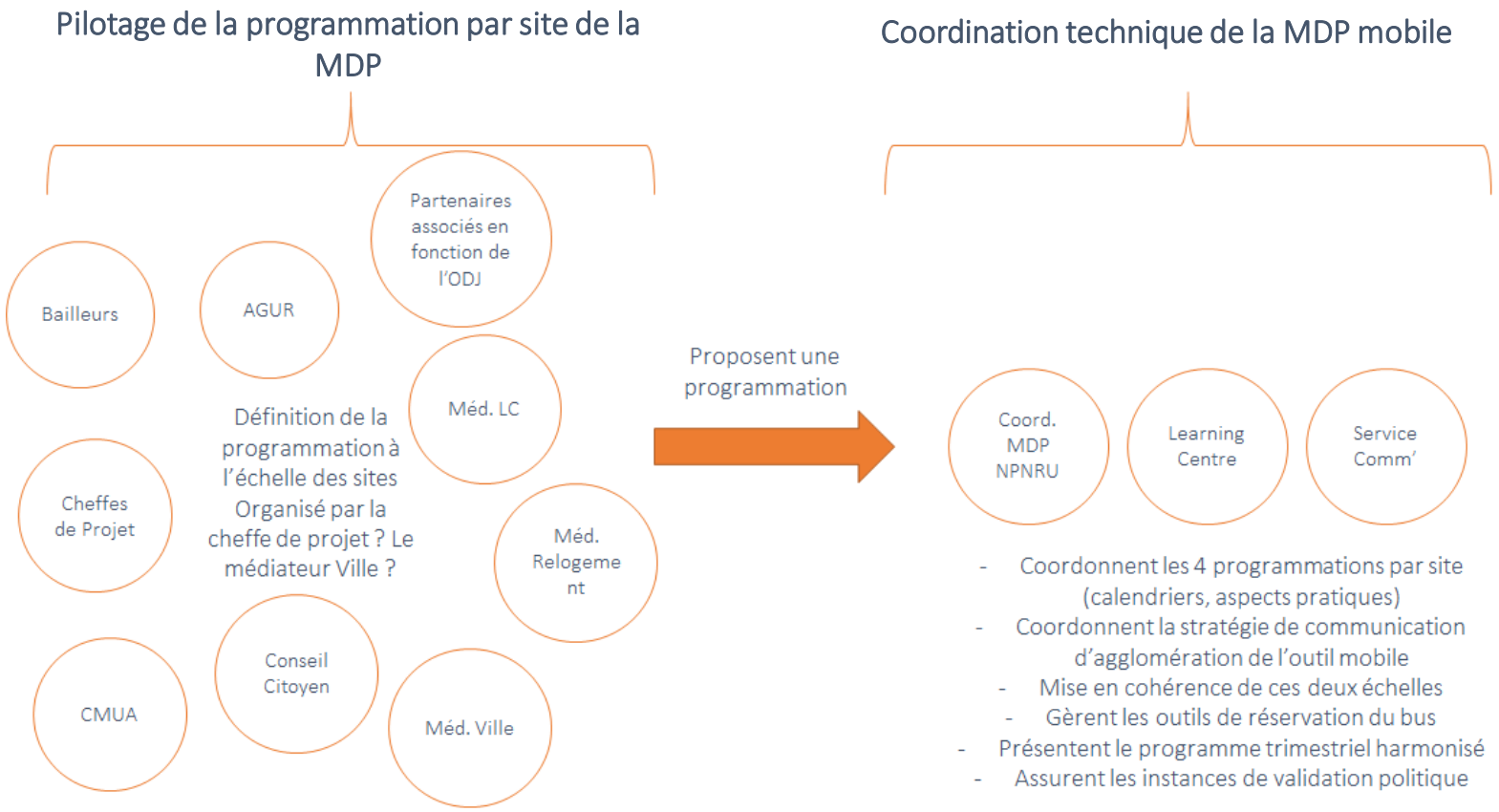
Informer — **= échelle de proximité**

Accompagnement au changement — **= échelle d'agglomération**

Concerter (relogement + espace public...) — **= échelle du projet**


CUD communication
CUD NPNRU
Villes
AGUR
Bailleurs
Comité de suivi Habitant Conseils Citoyens
Définissent conjointement, coordonnent et animent la Maison des Projets et sa programmation
Conçoivent et gèrent l'outil de la Maison des Projets comme outil de communication et de participation
Utilise et valorise l'outil dans une démarche d'agglomération en faisant le lien avec les autres services CUD,
Héberge l'outil et gère sa réservation
Coordonne la programmation de la Maison des Projets avec le projet urbain à l'échelle de chacun des sites
Coordonne la programmation à l'inter site,
Assure le lien avec la communication pour la mobilisation de l'outil
Structures relais via les Maisons de Quartier et Centre Socio-Culturels,
Assurent des permanences d'écoute et d'information sur le projet,
Assurent le lien avec les acteurs sociaux et de proximité
Appui / Conseil et mise en œuvre de la définition et de la programmation liée:
Aux espaces publics,
aux équipements
A la mémoire urbaine.
A la gestion transitoire des espaces
Utilisent la Maison des Projets dans le cadre de leurs interventions auprès de leurs locataires,
Valorisent leurs actions via l'outil Maison des Projets
Conservent leurs liens privilégiés avec les structures locales de leur quartier,
Participent à la programmation et à la construction et à la diffusion de l'information du projet.

Gouvernance de la programmation NPNRU



La communication et la concertation s'articulent à deux logiques d'échelles territoriales :

- *Une échelle intersites, de **stratégie harmonisée d'agglomération du NPNRU***
- *Une échelle par site, **locale***

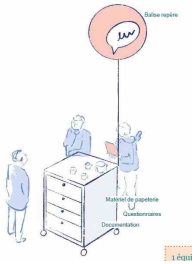
*La Maison mobile des projets et la communication du NPNRU **s'inscrivent dans une stratégie d'agglomération sur les grands projets urbains***

- **Deux chartes graphiques**, en fonction des publics et messages adressés ;

- **Trois outils** en fonction des publics et besoins d'échange avec les habitants



La maison mobile des projets - besoin d'apporter de l'information à un public plus restreint, valorisation et ponctuellement concertation.
> accompagnement / consultation des usagers



Les structures modulables - dimension "d'aller vers", d'échange et de concertation avec un public restreint
> faire participer / construire avec les usagers



Les structures locales fixes - besoins d'information et de concertation avec un public large.
> s'appuyer sur une structure existante

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe B1 – Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

Foncière Logement ou le ou les Maitres d'Ouvrage auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

L'identification précise des contreparties en termes d'allotissement et de nombre de logement se fera au travers d'un prochain avenant à la présente convention et/ou dans le cadre d'ajustements mineurs avec une réactualisation de l'annexe B1 en lien avec les équipes d'Action Logement Services.

Au total, les contreparties foncières cédées représentent : 14 600 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à l'attributaire Il correspond à :

- 12 950 m² environ de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Flandres Opale Habitat filiale du Groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits.
- 5 025 m² environ de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement.

FLANDRES OPALE HABITAT

Secteur	Ilot programmatique	Typologie morpho.	Nbre Logts	Type de produit	Surface moyenne par logement	SDP
Cité des cheminots	SPSM-D2	INDIV	6	AS	80 m²	480 m²
Cité des cheminots	SPSM-D3	INDIV	20	AS	80 m²	1 600 m²
Cité Liberté	SPSM-D4	INTERM	12	AS	60 m²	720 m²
			38 lgts		2 800 m²	

Secteur	Ilot programmatique	Typologie morpho.	Nbre Logts	Type de produit	Surface moyenne par logement	SDP
Téteghem	TCV-D-A1b	Individuel groupé (maisons jumelées)	6	Accession sociale	90m²	540 m²
Téteghem	TCV-D-B3	Intermédiaire	8	Accession sociale	75m²	600 m²
Téteghem	TCV-D-D2	Intermédiaire	8	Accession sociale	75m²	600 m²
Téteghem	TCV-D-E3	Intermédiaire	8	Accession sociale	75m²	600 m²
Téteghem	TCV-D-F2c	Maisons de Ville (en bande)	5	Accession sociale	75m²	375 m²

Téteghem	TCV-D-H2	Intermédiaire	6	Accession sociale	75m²	450 m²
Téteghem	TCV-D-I3	Intermédiaire	5	Accession sociale	75m²	375 m²
Téteghem	TCV-D-K1b	Intermédiaire	7	Accession sociale	75m²	525 m²
Téteghem	TCV-D-K2b	Maisons de Ville (en bande)	5	Accession sociale	85 m²	425 m²
Téteghem	TCV-D-K3b	Intermédiaire	6	Accession sociale	75m²	450 m²
Téteghem	TCV-D-L1b	Intermédiaire	10	Accession sociale	75m²	750 m²
			74 lgts	5 690 m²		

Secteur	Ilot programmatique	Typologie morpho.	Nbre Logts	Type de produit	Surface moyenne par logement	SDP
Dunkerque	DKIJ-D1a	Individuel	20	Accession sociale	80 m²	1 600 m²
Dunkerque	DKBV-D1	Individuel	14	Accession sociale	80 m²	1 120 m²
			34 lgts	2 72	m²	

Secteur	Ilot programmatique	Typologie morpho.	Nbre Logts	Type de produit	Surface moyenne par logement	SDP
Grande-Synthe	GS-D6	Maison en bande	12	Accession sociale	85 m²	1 020 m²
			12 lgts	1 02	m²	

Total des contreparties Action Logement transférées en pleine propriété à Flandres Opale Habitat	
Nbre Logts	SDP
158	12 230 m²

FONCIERE LOGEMENT

Secteur	Ilot programmatique	Typologie morpho.	Nbre Logts	Type de produit	Surface moyenne par logement	SDP
Téteghem	TCV-D-H2	Intermédiaire	14	Locatif libre	75m²	1 050 m²
Téteghem	TCV-D-I3	Intermédiaire	15	Locatif libre	75m²	1 125 m²
			29 lgts	2 175 m²		
Secteur	Ilot programmatique	Typologie morpho.	Nbre Logts	Type de produit	Surface moyenne par logement	SDP

Grande Synthe	GS – D4	Maisons de Ville // Plan masse à adapter conjointement	18	Locatif libre	75m²	1 350 m²
			18 lgts			

Secteur	Ilot programmatique	Typologie morpho.	Nbre Logts	Type de produit	Surface moyenne par logement	SDP
Dunkerque	DKBV-2A-2B-3A-3B	Maisons en bande // faisabilité à réaliser conjointement	20	Locatif libre	75m²	1 500 m
			20 lgts			

Total des contreparties Action Logement	
Nbre Logts	SDP
225	17 255 m²

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'Anru. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'Anru au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées de 20 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes (la localisation précise et l'allotissement seront stabilisés lors de l'élaboration des fiches de lot):

FONCIER TRANSFERE EN PLEIN PROPRIETE A FLANDRE OPALE HABITAT

- Quartier Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest

	St Pol sur Mer		
Ilôt	SPSM-D2	SPSM-D3	SPSM-D4
Adresse	Cité Cheminots Rue Provost Saint-Pol-Sur-Mer	Cité Cheminots Rue Baert Saint-Pol-Sur-Mer	Cité Liberté Allée des Dalihas Sant-Pol sur Mer
Nom du QPV (préciser national / régional)	Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest NATIONAL	Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest NATIONAL	Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest NATIONAL
Propriétaire(s) du terrain avant cession	SPAD	SPAD	Ville / Bailleur Flandres Opale Habitat
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Terrain actuellement nu	Maisons individuelles (LLS ou privé) Démolition des maisons financées dans le cadre de l'opération d'aménagement	- Démolition préalable de la résidence LLS Dalihas (FOH) - foncier libre Habitat du Nord - Espace public CUD/VIlle

Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession
Surface du terrain (m²)	3649	6408	1623
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	480	1600	720
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	6	20	12
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	S2 2026	S2 2026	S2 2026
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	AW / 760 / AV 759 / AV 758 / AV 757 / AV 190 / AV 189	AW 164 / AW 414 / AW 413 / AW 412 / AW 411/AW 410 / AW 167/ AW 166 / AW 165 / AW 146 / AW 145 / AW 144 / AW 143	AT 632 / AT 633 /AT 634 / AT 635
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :			
- logements locatifs à loyer libre			
- logements en accession à la propriété "libre"			
- logements en accession sociale à la propriété	6	20	12

L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée			
Nombre de logements individuels / collectifs *	Individuel	Individuel	Intermédiaire

Viabilisation du terrain Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation	SPAD	SPAD	Habitat Flandres Opale CUD Ville
Autres informations et contraintes spécifiques ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Permis d'aménager

- TETEGHEM / Degroote

	TETEGHEM										
Ilot	TCV-D-A1b	TCV-D-B3	TCV-D-D2	TCV-D-E3	TCV-D-F2c	TCV-D-H2	TCV-D-I3	TCV-D-K1b	TCV-D-K2b	TCV-D-K3b	TCV-D-L1b
	Degroote	Degroote	Degroote	Degroote	Degroote	Degroote	Degroote	Degroote	Degroote	Degroote	Degroote
	Nouvelle voie	Rue Alfred de Vigny	Rue Alfred de Vigny	Rue Alfred de Vigny	Rue Paul Claudel	Rue Paul Claudel	Route de la Camus	Route de la Branche	Route de la Branche	Route de la Branche	Route de la Albert Camus
Adresse	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village	Téteghem Couderque Village
Nom du QPV (préciser si DEGROOTE national / REGIONAL régional)	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL	DEGROOTE REGIONAL
Propriétaire(s) du terrain avant cession	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération)	Bâtiment industriel propriété EPF : intégré à démolition / LLS Partenord	Gymnase : intégré dans l'opération	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord	- Garage de LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord

financée par l'ANRU cession)	reconstruction avant nt d'ensemble	- Espace public d'un gymnase	Partenord - Espace public Ville	d'aménageme nt Ville	- Espace public Ville	- Espace public Ville	Partenord - Espace public Ville	- Espace public Ville	- Espace public Ville	Ville - Espace public Ville	
Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	Dépollution assurée par l'EPF lors de la démolition du bâti industriel	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession
Surface du terrain (m²)	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	540	600	600	600	375	450	375	525	425	450	750

Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	6	8	8	8	5	6	5	7	5	6	10
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	S1 2023	S1 2025	S1 2025	S1 2025	S2 2025	S1 2024	S2 2024	S2 2029	S2 2029	S2 2029	S1 2027
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	AB 83 / AB 87 / AB 89 / AB 90 / AB 369 / AB 88	AB 370 / AB 369 / AB 86	AB 220 / AB 213 / AB 219 / AB 287 / AB 212 / AB 317	AB 220 / AB 373 / AB 376	AB 220 / AB 124 / AB 213	AB 207 / AB 215 / AB 445 / AB 446	AB 117 / AB 207 / AB 200 / AB 201 / AB 202 / AB 203	AB 467 / AB 261 / AB 262			AB 260 / AB 467 / AB 259
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :											
- logements locatifs à loyer libre											
- logements en accession à la propriété "libre"											

- logements en accession sociale à la propriété	6	8	8	8	5	6	5	7	5	6	10
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée											
Nombre de logements individuels / collectifs *	Individuel groupé (maisons jumelées)	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Maisons de Ville (en bande)	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Maisons de Ville (en bande)	Intermédiaire	Intermédiaire
Viabilisation du terrain Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD	SPAD

Autres informations et contraintes spécifiques ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC

- DUNKERQUE / Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail

	DUNKERQUE	
Ilot	DKBV-D1	DKIJ-D1a
Adresse	Banc Vert Rue de Cahors Dunkerque	Ile Jeanthy Rue Alfred Caulier Dunkerque
Nom du QPV (préciser national / régional)	Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - De Jeu mail REGIONAL	Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail REGIONAL
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Ville de Dunkerque Flandre Opale Habitat	CUD
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	- LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Flandre Opale Habitat - Espace public Ville	- Espace public CUD - Parking / espace vert bailleur Le Cottage

Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession
Surface du terrain (m²)	2483	5324
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	1120	1600
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	14	20
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	S2 2024	S2 2024
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	AO 4 / AO 5 / AO 6	AO 249 / AL 584 / AL 588 / AL 586 / AL 585
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :		
- logements locatifs à loyer libre		
- logements en accession à la propriété "libre"		
- logements en accession sociale à la propriété	14	20
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée		
Nombre de logements individuels / collectifs *	Individuel	

Viabilisation du terrain Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation	Dunkerque Ville de Flandre Opale Habitat	Le Cottage social des Flandres CUD
Autres informations et contraintes spécifiques ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…	Permis d'aménager à obtenir	Permis d'aménager à obtenir

- GRANDE SYNTHE / Albeck - Europe – Moulin Ilot des Peintres

	GRANDE SYNTHE
Ilôt	GS-D6
Adresse	Ilots des Peintres
Nom du QPV (préciser national / régional)	Albeck - Europe – Moulin Ilot des Peintres NATIONAL
Propriétaire(s) du terrain avant cession	SPAD
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	- Espace public Ville - Démolition de LLS Partenord
Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	à réaliser avant cession
Surface du terrain (m²)	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	1020
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	12
Date prévisionnelle de transfert de propriété(mois / année)	S2 2023
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	AW 346 / AW 344
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :	
- logements locatifs à loyer libre	

- logements en accession à la propriété "libre"	
- logements en accession sociale à la propriété	12
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée	
Nombre de logements individuels / collectifs *	Maison en bande
Viabilisation du terrain Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation	SPAD
Autres informations et contraintes spécifiques ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…	Permis d'aménager à obtenir

FONCIER FONCIERE LOGEMENT

- TETEGHEM /

	TETEGHEM	
Ilôt	TCV-D-I3	TCV-D-H2
Adresse	Degroote Rue Albert Camus Téteghem Couderque Village	Degroote Rue Paul Claudel Téteghem Couderque Village
Nom du QPV (préciser national / régional)	TETEGHEM	TETEGHEM
Propriétaire(s) du terrain avant cession	SPAD	SPAD
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord Espace public Ville	Garage de LLS : intégré à l'opération de démolition de LLS Partenord Espace public Ville
Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	à réaliser avant cession	à réaliser avant cession
Surface du terrain (m²)	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD

Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	1125	1050
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	15	14
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	S2 2024	S1 2024
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	AB 117 / AB 207 / AB 200 / AB 201 / AB 202 / AB 203	AB 207 / AB 215 / AB 445 / AB 446
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :		
- logements locatifs à loyer libre	15	14
- logements en accession à la propriété "libre"		
- logements en accession sociale à la propriété		
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée		
Nombre de logements individuels / collectifs *	Individuels	Individuels Intermédiaire
Viabilisation du terrain Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation	SPAD	SPAD
Autres informations et contraintes spécifiques ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…	Création d'une ZAC	Création d'une ZAC

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

- DUNKERQUE / BANC VERT

	DUNKERQUE			
Ilôt	BV – 3A	BV-3A	BV-2A	BV-2B
Adresse	Banc Vert Rue des Graviers Dunkerque	Banc Vert Rue des Graviers Dunkerque	Banc Vert Rue de Cahor Dunkerque	Banc Vert Rue des Graviers Dunkerque
Nom du QPV (préciser national / régional)	DUNKERQUE BANC VERT - QIR			
Propriétaire(s) du terrain avant cession	CUD			
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Espace public Ville			
Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	Sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété			
Surface du terrain (m²)	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD			
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	1500 m^2			
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	Environ 20			
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	S2 2024			
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	59 183 – 460 – AO - 1			
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :				
- logements locatifs à loyer libre	ENVIRON 20			

- logements en accession à la propriété "libre"				
- logements en accession sociale à la propriété				
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée				
Nombre de logements individuels / collectifs *	Individuels			
Viabilisation du terrain Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation	CUD			
Autres informations et contraintes spécifiques ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…				

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

- GRANDE SYNTHE / ILOT DES PEINTRES

	GRANDE SYNTHE
Ilôt	GS-D4
Adresse	Ilot des Peintres Rue Rigaud Grande SYNTHE

Nom du QPV (préciser national / régional)	GRANDE SYNTHE – ILOT DES PEINTRES QIN
Propriétaire(s) du terrain avant cession	SPAD
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	LLS : intégré à l'opération démolition de LLS Partenord Espace public Ville

Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	à réaliser avant cession
Surface du terrain (m²)	A définir dans le cadre des fiches de lot réalisées par l'architecte conseil de la CUD
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	1350
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	18
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	S2 2023
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	59271-000-AW-0323/0322/0346/0324/0321
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :	
- logements locatifs à loyer libre	18
- logements en accession à la propriété "libre"	
- logements en accession sociale à la propriété	
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée	
Nombre de logements individuels / collectifs *	Maisons en bande
Viabilisation du terrain Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation	SPAD
Autres informations et contraintes spécifiques ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…	

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, …) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

1) Que le terrain soit cédé démoli en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.
De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure…), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.
À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.
Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, …) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.
La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge

exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendrier prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.
De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC…) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'Anru.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.
Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc …
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves …) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'Anru sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).

Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'Anru, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.

- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.). Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'Anru. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'Anru.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe B2 ‘ Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent 264 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification est financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).
Ces droits se répartissent en :

- 91 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV, - 81 droits de réservation correspondant à 17,49 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
- 92 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site et financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, 91 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur des logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation hors QPV, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
BOURBOURG – Construction de 35 LLS neufs (21 PLAI et 14 PLUS) - Zac de l'Ecluse	FOH	PLAI/PLUS	2d sem 2023	4	A définir	
Construction de 118 LLS neufs (78PLAI et 40 PLUS) - Macro FAT hors site FOH	FOH	PLAI/PLUS		14	A définir	
DUNKERQUE - Construction d'une résidence sociale 45 LLS neufs (45 PLAI)	ADOMA	PLAI	2d sem 2023	6	A définir	
GRAND FORT PHILIPPE - Construction de 15 LLS neufs (10 PLAI et 5 PLUS) - Site Meersemen	FOH	PLAI/PLUS	2d sem 2024	2	A définir	
GRAND FORT PHILIPPE - Construction de 9 LLS neufs (5PLAI et 4 PLUS) - Rue des Poilues friche Baude	FOH	PLAI/PLUS	1er sem 2022	1	A définir	
ZUYDCOOTE - Construction de 5 LLS neufs (2 PLAI et 3 PLUS)	FOH	PLAI/PLUS	2d sem 2022	1	A définir	

GRAND FORT PHILIPPE – Construction de 10 LLS (4 PLAI et 6 PLUS) - Site Brunet	FOH	PLAI/PLUS	1er sem 2021	1	A définir	
Macro FAT hors site PARTENORD	PARTENORD	PLAI		5	A définir	
GRAND FORT PHILIPPE - Construction de 8 LLS neufs (5 PLAI et 3 PLUS) angle rues Carney, Verdun, Poilus	PARTENORD	PLAI/PLUS	1er sem 2022	1	A définir	
GRANDE SYNTHE - Construction de 29 LLS neufs (13 PLAI et 16 PLUS) 6 rues Provence, Madame Sans Gêne	PARTENORD	PLAI/PLUS	2d sem 2022	4	A définir	
GRAVELINES - Construction de 8 LLS neufs (4 PLAI et 4 PLUS) - bd Poètes et Pascal	PARTENORD	PLAI/PLUS	1er sem 2024	1	A définir	
TETEGHEM - Construction 6 PLAI - BRAY DUNES - Rue Albert 1er	PARTENORD	PLAI	2d sem 2023	1	A définir	
BOURBOURG - Constructionde 12 LLS neufs (5 PLAI et 7 PLUS) - rue A. Bassemont	FOH	PLAI/PLUS	2d sem 2023	2	A définir	
CAPPELLE LA GRANDE - Construction de 14 LLS neufs (10 PLAI et 4 PLUS) rue Gokel	FOH	PLAI/PLUS	2d sem 2021	2	A définir	Délocalisation des droits – adresse à déterminer

Construction de 31 LLS neufs (10 PLAI et 21 PLUS) - Macro FAT hors site FOH	FOH	PLAI/PLUS		4	A définir	
DUNKERQUE - Construction de 15 LLS neufs (9 PLAI et 6 PLUS) - Rues Berteaux et Raspail	FOH	PLAI/PLUS	2d sem 2022	2	A définir	
Macro FAT hors site PARTENORD 44 PLAI	PARTENORD	PLAI		6	A définir	
TETEGHEM - BRAY DUNES - Construction 5 PLAI - rue des Sapins	PARTENORD	PLAI	2d sem 2024	1	A définir	
TETEGHEM - Construction 10 LLS neufs (5 PLAI - 5 PLUS) - BRAY DUNES - Av Charles Wallyn	PARTENORD	PLAI/PLUS	2d sem 2023	1	A définir	
TETEGHEM - Construction de 11 LLS neufs (7 PLAI et 4 PLUS) - BRAY DUNES - rue A.COOLEN	PARTENORD	PLAI/PLUS	2d sem 2023	2	A définir	
Construction de 16 LLS neufs (8 PLAI - 8 PLUS) - ARMBOUTS CAPPEL - rue Petite Chapelle	PARTENORD	PLAI/PLUS	2d sem 2022	2	A définir	
TETEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE - Construction 19 PLAI - Rte Forge Principale	PARTENORD	PLAI	2d sem 2023	2	A définir	
MACROFAT HORS SITE	HABITAT DU NORD	PLAI		8	A définir	
DUNKERQUE AA ECOLE BROSSOLETTE	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	1er sem 2024	2	A définir	

DUNKERQUE CONSTRUCTION BROSSOLETTE PLAINE SPORTIVE	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	2d sem 2024	1	A définir	
DUNKERQUE CONSTRUCTION EX CCAS	HABITAT DU NORD	PLAI	2d sem 2024	1	A définir	
DUNKERQUE CONSTRUCTION ECOLE BROSSOLETTE COUR	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	2d sem 2023	2	A définir	
DUNKERQUE CONSTRUCTION LYCEE DE L EUROPE	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	2d sem 2024	2	A définir	
DUNKERQUE CONSTRUCTION RESIDENCE VEN EEGHEM	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	1er sem 2023	2	A définir	
SAINT-POL-SUR-MER CONSTRUCTION MIE DORE-CAFE DES SPORTS	HABITAT DU NORD	PLAI	1er sem 2024	1	A définir	
SAINT-POL-SUR-MER CONSTRUCTION ANFLE FERRER DOLET	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	1er sem 2023	2	A définir	
BRAY DUNES 5 LLS neufs (5 PLAI)	PARTENORD	PLAI	2d sem 2023	1	A définir	
GS - RO - TETEGHEM - Construction de 35 LLS neufs (17 PLAI et 18 PLUS) - Rte de Furnes	PARTENORD	PLUS/PLAI	2d sem 2024	5	A définir	
CAPPELLE LA GRANDE 18 LLS neufs (17 PLAI et 5 PLUS)	PARTENORD	PLUS/PLAI	2d sem 2023	2	A définir	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible

L'identification et le fléchage des droits de réservation sur les opérations dont les adresses ne sont pas identifiées à ce jour ainsi que l'identification des maîtres d'ouvrage se feront au travers d'un prochain avenant à la présente convention et/ou

dans le cadre d'ajustements mineurs avec une réactualisation de l'annexe B2 en lien avec les équipes d'Action Logement Services.

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

🕘 Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 69 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 22 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 47 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.
Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
GS - Requalification - Rubens (21 LLS)	PARTENORD	PLUS/PLAI	2d sem 2024	4	A définir	
SPSM - Requalification - RS Grand Jean Bart (55 LLS)	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	1er sem 2026	11	A définir	
SPSM - Requalification - SPMO - Lys (36 LLS)	*PARTENORD*	PLUS/PLAI	2d sem 2022	7	A définir	

SPSM - Requalification - ZXYVW Grand Jean Bart (128 LLS)	*HABITAT DU NORD*	PLUS/PLAI	1er sem 2025	*22*	A définir	
SPSM - Requalification - FGHI Guynemer (106 LLS)	*HABITAT DU NORD*	PLUS/PLAI	1er sem 2025	*21*	A définir	
SPSM - Requalification Violettes (18 LLS)	*PARTENORD*	PLUS/PLAI	2d sem 2022	*4*	A définir	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

🕘 Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Au total 45 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dont la requalification ayant nécessité la libération des logements concernés est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 45 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services. Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif

SPSM - Requalification - PQ Grand Jean Bart (69 LLS)	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	1er sem 2026	14	A définir	
SPSM - Requalification - DK Petit Jean Bart (22 LLS)	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	2d sem 2025	5	A définir	
SPSM - Requalification - ABCHIJLM Petit Jean Bart (120 LLS)	HABITAT DU NORD	PLUS/PLAI	1er sem 2025	24	A définir	
SPSM - Requalification - Cité des Cheminots Square Delvallé (12 LLS)	CUD	PLUS/PLAI	1er sem 2024	2	A définir	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

2. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Au total 59 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux reconstitués par dérogation dans un quartier prioritaire de la politique de ville financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation AL sur contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
SPSM Béguinage – 24 LLS (14 PLAI et 10 PLUS)	HABITAT DU NORD	*PLUS /PLAI*		*4*	*A définir*	*Délocalisation des droits – adresse à déterminer*

TCV - RO - TETEGHEM - Construction de 111 LLS neufs (58 PLAI et 53 PLUS) - Macro FAT sur site PARTENORD	PARTENORD	*PLUS /PLAI*		*19*	*A définir*	
GS - RO - Construction de 54 LLS neufs (20 PLAI et 34 PLUS) - Macro FAT sur site PARTENORD	*PARTENORD*	*PLUS /PLAI*		10	*A définir*	
MACRO FAT SUR SITE CITE DES CHEMINOTS	HABITAT DU NORD	PLAI /PLUS		*9*	*A définir*	
SAINT-POL-SUR-MER CONSTRUCTION ILOT 10 NORD GUYNEMER	HABITAT DU NORD	PLUS	1er sem 2026	*2*	*A définir*	
SAINT-POL-SUR-MER CONSTRUCTION QUAI WILSON	HABITAT DU NORD	PLUS /PLAI	1er sem 2023	*5*	*A définir*	
SPSM - RO - SAINT POL SUR MER - Logements individuels EPF - Acquisition Amélioration de 2 LLS (2 PLAI) - Square Delvallee	CUD	PLAI	1er sem 2024	*1*	*A définir*	
DK - RO - DUNKERQUE - Construction d'une pension de famille 30 LLS neufs (30 PLAI)	ADOMA	PLAI	1er sem 2023	*5*	*A définir*	
SAINT-POL SUR MER ANGLES FLAMAND/BOLLENGIER	ARELI	PLAI	1er sem 2023	*4*	*A définir*	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible

L'identification et le fléchage des droits de réservation sur les opérations dont les adresses ne sont pas identifiées à ce jour ainsi que l'identification des maîtres d'ouvrage se feront au travers d'un prochain avenant à la présente convention et/ou dans le cadre d'ajustements mineurs avec une réactualisation de l'annexe B2 en lien avec les équipes d'Action Logement Services.

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;

- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

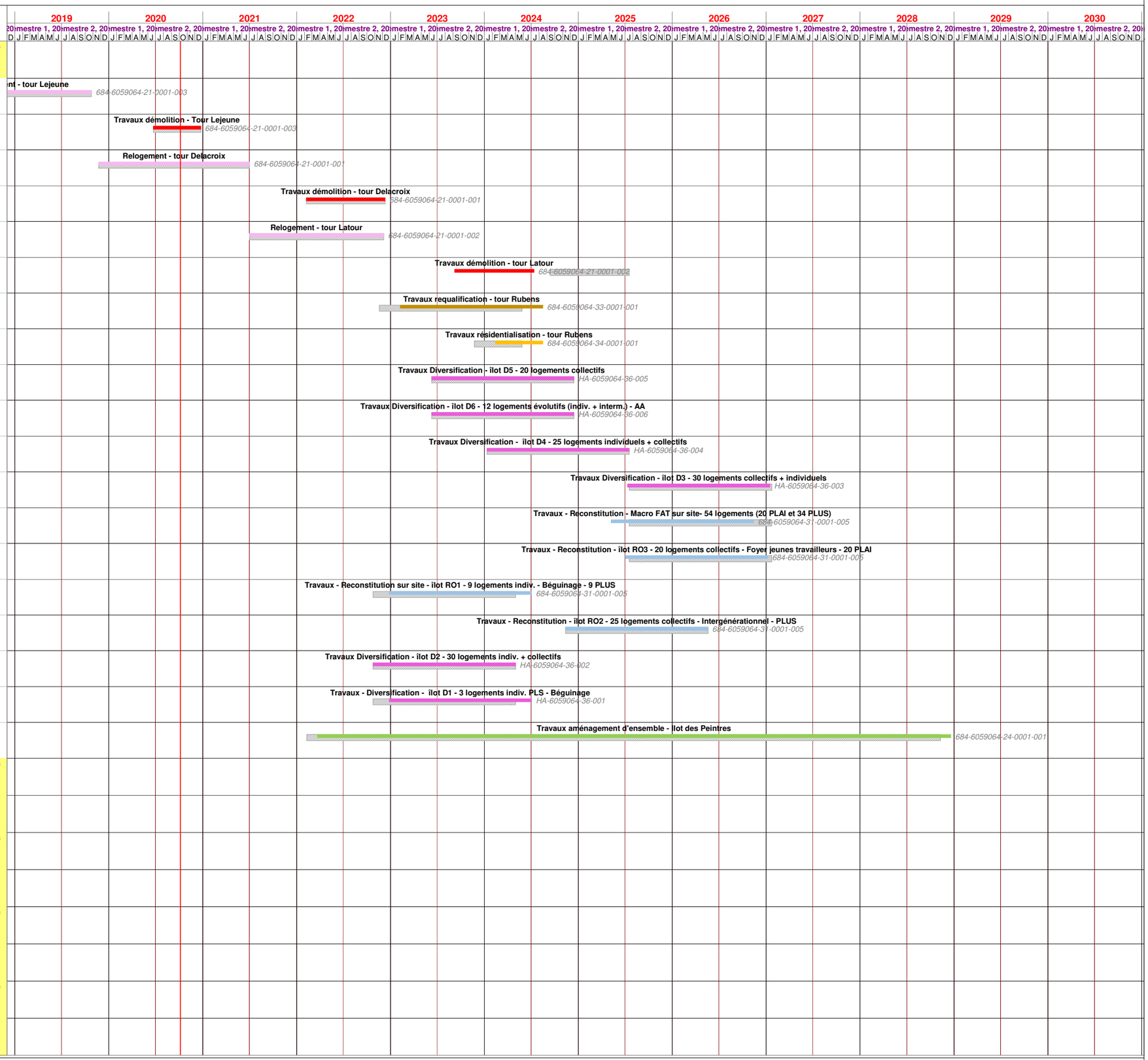
N°C0684

Annexe C1 – Echéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchainement des opérations

NPNRU DUNKERQUE

Planning des travaux par secteur

N°	Nom de la tâche	IDBAT	Début	Fin	Durée
	1. ILOT DES PEINTRES		**Jeu 19/04/18**	**Lun 18/12/28**	**126,53ms**
4	Relogement - tour Lejeune		Jeu 19/04/18	Jeu 24/10/19	18 mois
22	Travaux démolition - Tour Lejeune	GS-DE-LEJEUNE	Lun 22/06/20	Mar 22/12/20	6 mois
27	Relogement - tour Delacroix	GS-DE-DELACROIX	Ven 22/11/19	Mer 30/06/21	19 mois
45	Travaux démolition - tour Delacroix	GS-DE-DELACROIX	Lun 07/02/22	Ven 09/12/22	10 mois
50	Relogement - tour Latour	GD-DE-LATOUR	Mer 30/06/21	Lun 05/12/22	17 mois
68	Travaux démolition - tour Latour	GS-DE-LATOUR	Jeu 07/09/23	Mer 10/07/24	10 mois
87	Travaux requalification - tour Rubens	GS-RQ-RUBENS	Mar 07/02/23	Mer 14/08/24	18 mois
104	Travaux résidentialisation - tour Rubens	GS-RE-RUBENS	Lun 12/02/24	Mer 14/08/24	6 mois
122	Travaux Diversification - îlot D5 - 20 logements collectifs	GS-D5	Ven 09/06/23	Ven 13/12/24	18 mois
140	Travaux Diversification - îlot D6 - 12 logements évolutifs (indiv. + interm.) - AA	GS-D6	Ven 09/06/23	Ven 13/12/24	18 mois
158	Travaux Diversification - îlot D4 - 25 logements individuels + collectifs	GS-D4	Mer 10/01/24	Mer 16/07/25	18 mois
176	Travaux Diversification - îlot D3 - 30 logements collectifs + individuels	GS-D3	Jeu 10/07/25	Jeu 14/01/27	18 mois
185	Travaux - Reconstitution - Macro FAT sur site- 54 logements (20 PLAI et 34 PLUS)		Jeu 08/05/25	Jeu 12/11/26	18 mois
201	Travaux - Reconstitution - îlot RO3 - 20 logements collectifs - Foyer jeunes travailleurs - 20 PLAI	GS-RO3	Mer 02/07/25	Mer 06/01/27	18 mois
218	Travaux - Reconstitution sur site - îlot RO1 - 9 logements indiv. - Béguinage - 9 PLUS	GS-RO1	Lun 26/12/22	Lun 01/07/24	18 mois
235	Travaux - Reconstitution - îlot RO2 - 25 logements collectifs - Intergénérationnel - PLUS	GS-RO2	Lun 11/11/24	Lun 18/05/26	18 mois
253	Travaux Diversification - îlot D2 - 30 logements indiv. + collectifs	GS-D2	Lun 24/10/22	Lun 29/04/24	18 mois
270	Travaux - Diversification - îlot D1 - 3 logements indiv. PLS - Béguinage	GS-D1	Lun 26/12/22	Lun 01/07/24	18 mois
319	Travaux aménagement d'ensemble - Ilot des Peintres		Lun 21/03/22	Lun 18/12/28	80 mois
	2. DEGROOTE		**Mar 08/10/19**	**Mer 16/10/30**	**130,78ms**
	3.1 BANC VERT		**Ven 31/01/20**	**Jeu 18/01/29**	**106,4ms**
	3.2 ILE JEANTY		**Ven 10/07/20**	**Lun 08/10/29**	**109,68ms**
	3.3 CARNOT		**Mar 13/12/22**	**Jeu 15/06/23**	**6ms**
	4.1 JEAN BART GUYNEMER		**Jeu 30/04/20**	**Mar 25/12/29**	**114,55ms**
	4.2 CITE DES CHEMINOTS		**Mar 05/11/19**	**Jeu 22/07/27**	**91,54ms**
	4.3 CITE LIBERTE		**Lun 16/12/19**	**Mer 10/01/29**	**107,68ms**
	Hors site		**Jeu 24/01/19**	**Ven 27/09/24**	**67,39ms**



Projet : NPNRU DUNKERQUE
Date : Mer 23/12/20

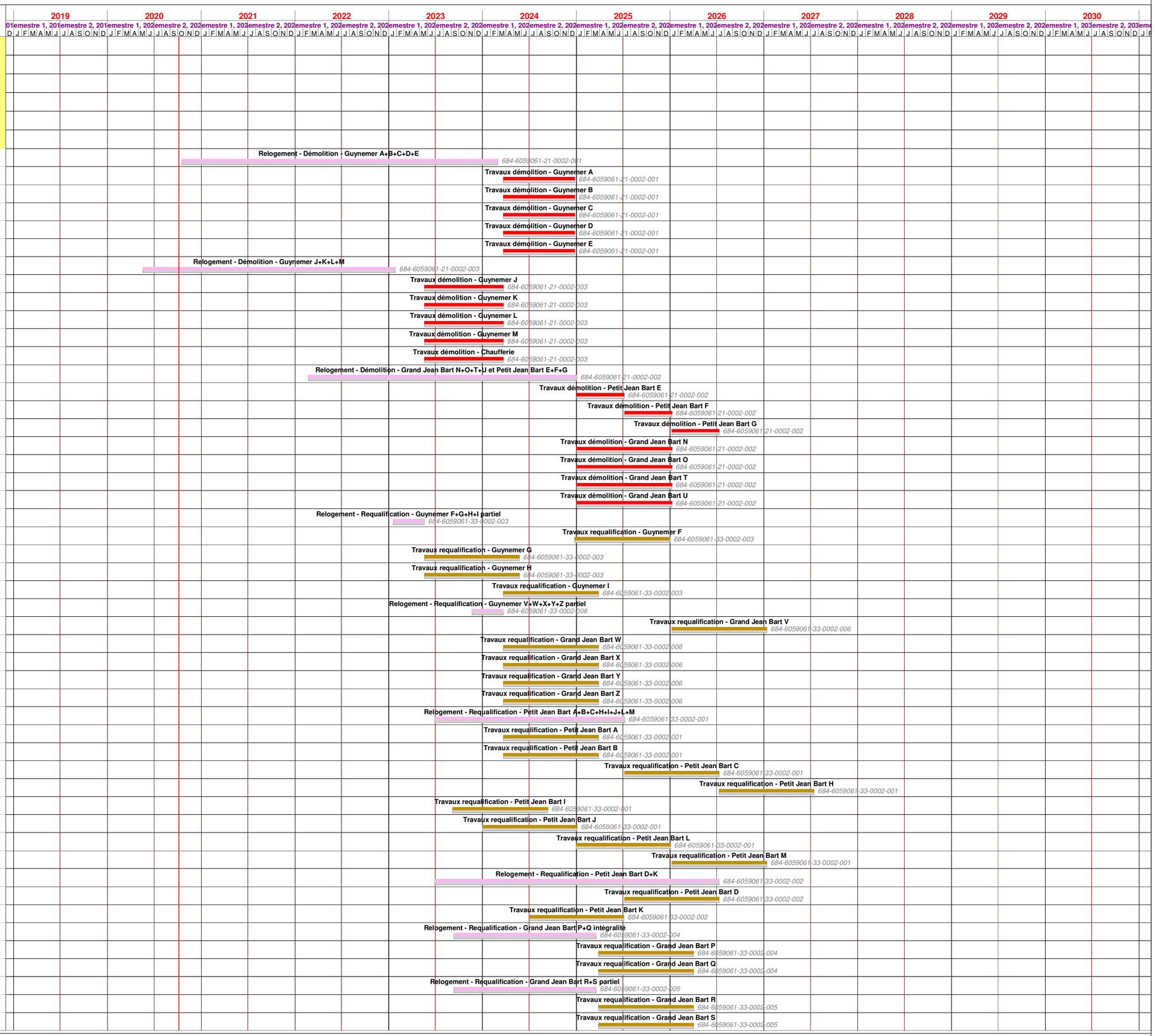
Planning convention · Démolition · Relogement · Aménagement d'ensemble · Reconstitution de l'offre · Requalification · Résidentialisation · Accession · Equipements publics · Immobilier · Hors ANRU

Mer 23/12/20

NPNRU DUNKERQUE

Planning des travaux par secteur

N°	Nom de la tâche	IDBAT	Début	Fin	Durée
	1. ILOT DES PEINTRES		**Jeu 19/04/18**	**Lun 18/12/28**	**126,53ms**
	2. DEGROOTE		**Mar 08/10/19**	**Mer 16/10/30**	**130,78ms**
	3.1 BANC VERT		**Ven 31/01/20**	**Jeu 18/01/29**	**106,4ms**
	3.2 ILE JEANTY		**Ven 10/07/20**	**Lun 08/10/29**	**109,68ms**
	3.3 CARNOT		**Mar 13/12/22**	**Jeu 15/06/23**	**6ms**
	4.1 JEAN BART GUYNEMER		**Jeu 30/04/20**	**Mar 25/12/29**	**114,55ms**
1960	Relogement - Démolition - Guynemer A+B+C+D+E		Ven 16/10/20	Jeu 29/02/24	40 mois
1975	Travaux démolition - Guynemer A	SPSM-DE-GUY-A	Ven 22/03/24	Mar 24/12/24	9 mois
1977	Travaux démolition - Guynemer B	SPSM-DE-GUY-B	Ven 22/03/24	Mar 24/12/24	9 mois
1979	Travaux démolition - Guynemer C	SPSM-DE-GUY-C	Ven 22/03/24	Mar 24/12/24	9 mois
1981	Travaux démolition - Guynemer D	SPSM-DE-GUY-D	Ven 22/03/24	Mar 24/12/24	9 mois
1983	Travaux démolition - Guynemer E	SPSM-DE-GUY-E	Ven 22/03/24	Mar 24/12/24	9 mois
1988	Relogement - Démolition - Guynemer J+K+L+M		Lun 18/05/20	Mer 25/01/23	32 mois
2003	Travaux démolition - Guynemer J	SPSM-DE-GUY-J	Ven 19/05/23	Jeu 21/03/24	10 mois
2005	Travaux démolition - Guynemer K	SPSM-DE-GUY-K	Ven 19/05/23	Jeu 21/03/24	10 mois
2007	Travaux démolition - Guynemer L	SPSM-DE-GUY-L	Ven 19/05/23	Jeu 21/03/24	10 mois
2009	Travaux démolition - Guynemer M	SPSM-DE-GUY-M	Ven 19/05/23	Jeu 21/03/24	10 mois
2011	Travaux démolition - Chaufferie	SPSM-DE-CHAUFFERIE	Ven 19/05/23	Jeu 21/03/24	10 mois
2015	Relogement - Démolition - Grand Jean Bart N+O+T+U et Petit Jean Bart E+F+G		Lun 21/02/22	Mer 01/01/25	34 mois
2030	Travaux démolition - Petit Jean Bart E	SPSM-DE-PJB-E	Jeu 02/01/25	Ven 04/07/25	6 mois
2032	Travaux démolition - Petit Jean Bart F	SPSM-DE-PJB-F	Lun 07/07/25	Mar 06/01/26	6 mois
2034	Travaux démolition - Petit Jean Bart G	SPSM-DE-PJB-G	Mer 07/01/26	Jeu 09/07/26	6 mois
2036	Travaux démolition - Grand Jean Bart N	SPSM-DE-GJB-N	Jeu 02/01/25	Mar 06/01/26	12 mois
2038	Travaux démolition - Grand Jean Bart O	SPSM-DE-GJB-O	Jeu 02/01/25	Mar 06/01/26	12 mois
2040	Travaux démolition - Grand Jean Bart T	SPSM-DE-GJB-T	Jeu 02/01/25	Mar 06/01/26	12 mois
2042	Travaux démolition - Grand Jean Bart U	SPSM-DE-GJB-U	Jeu 02/01/25	Mar 06/01/26	12 mois
2073	Relogement - Requalification - Guynemer F+G+H+I partiel		Mar 17/01/23	Ven 19/05/23	4 mois
2086	Travaux requalification - Guynemer F	SPSM-RQ-GUY-F	Mer 25/12/24	Lun 29/12/25	12 mois
2087	Travaux requalification - Guynemer G	SPSM-RQ-GUY-G	Ven 19/05/23	Mer 22/05/24	12 mois
2088	Travaux requalification - Guynemer H	SPSM-RQ-GUY-H	Ven 19/05/23	Mer 22/05/24	12 mois
2089	Travaux requalification - Guynemer I	SPSM-RQ-GUY-I	Ven 22/03/24	Mer 26/03/25	12 mois
2093	Relogement - Requalification - Guynemer V+W+X+Y+Z partiel		Mar 21/11/23	Ven 22/03/24	4 mois
2106	Travaux requalification - Grand Jean Bart V	SPSM-RQ-GJB-V	Mer 07/01/26	Lun 11/01/27	12 mois
2107	Travaux requalification - Grand Jean Bart W	SPSM-RQ-GJB-W	Ven 22/03/24	Mer 26/03/25	12 mois
2108	Travaux requalification - Grand Jean Bart X	SPSM-RQ-GJB-X	Ven 22/03/24	Mer 26/03/25	12 mois
2109	Travaux requalification - Grand Jean Bart Y	SPSM-RQ-GJB-Y	Ven 22/03/24	Mer 26/03/25	12 mois
2110	Travaux requalification - Grand Jean Bart Z	SPSM-RQ-GJB-Z	Ven 22/03/24	Mer 26/03/25	12 mois
2114	Relogement - Requalification - Petit Jean Bart A+B+C+H+I+J+L+M		Mer 28/06/23	Lun 07/07/25	24 mois
2127	Travaux requalification - Petit Jean Bart A	SPSM-RQ-PJB-A	Ven 22/03/24	Mer 26/03/25	12 mois
2128	Travaux requalification - Petit Jean Bart B	SPSM-RQ-PJB-B	Ven 22/03/24	Mer 26/03/25	12 mois
2129	Travaux requalification - Petit Jean Bart C	SPSM-RQ-PJB-C	Lun 07/07/25	Jeu 09/07/26	12 mois
2130	Travaux requalification - Petit Jean Bart H	SPSM-RQ-PJB-H	Ven 10/07/26	Mer 14/07/27	12 mois
2131	Travaux requalification - Petit Jean Bart I	SPSM-RQ-PJB-I	Mer 06/09/23	Mar 10/09/24	12 mois
2132	Travaux requalification - Petit Jean Bart J	SPSM-RQ-PJB-J	Lun 01/01/24	Jeu 02/01/25	12 mois
2133	Travaux requalification - Petit Jean Bart L	SPSM-RQ-PJB-L	Lun 30/12/24	Jeu 01/01/26	12 mois
2134	Travaux requalification - Petit Jean Bart M	SPSM-RQ-PJB-M	Mer 07/01/26	Lun 11/01/27	12 mois
2138	Relogement - Requalification - Petit Jean Bart D+K		Mer 28/06/23	Ven 10/07/26	36 mois
2151	Travaux requalification - Petit Jean Bart D	SPSM-RQ-PJB-D	Lun 07/07/25	Jeu 09/07/26	12 mois
2152	Travaux requalification - Petit Jean Bart K	SPSM-RQ-PJB-K	Lun 01/07/24	Jeu 03/07/25	12 mois
2156	Relogement - Requalification - Grand Jean Bart P+Q intégralité		Lun 11/09/23	Lun 17/03/25	18 mois
2169	Travaux requalification - Grand Jean Bart P	SPSM-RQ-GJB-P	Jeu 27/03/25	Mar 31/03/26	12 mois
2170	Travaux requalification - Grand Jean Bart Q	SPSM-RQ-GJB-Q	Jeu 27/03/25	Mar 31/03/26	12 mois
2174	Relogement - Requalification - Grand Jean Bart R+S partiel		Lun 11/09/23	Lun 17/03/25	18 mois
2187	Travaux requalification - Grand Jean Bart R	SPSM-RQ-GJB-R	Jeu 27/03/25	Mar 31/03/26	12 mois
2188	Travaux requalification - Grand Jean Bart S	SPSM-RQ-GJB-S	Jeu 27/03/25	Mar 31/03/26	12 mois



Projet : NPNRU DUNKERQUE
Date : Mer 23/12/20

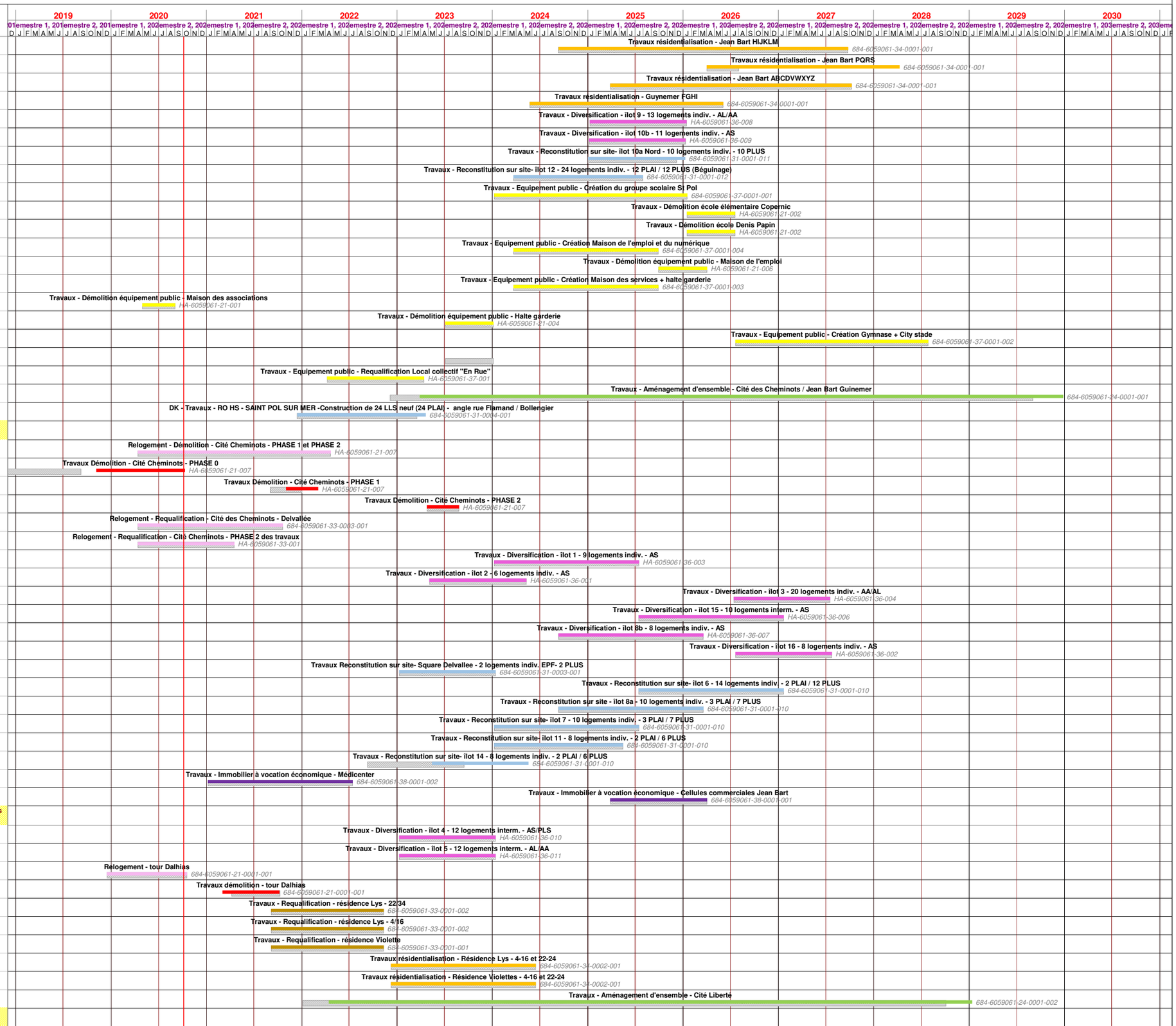
Planning convention · Relogement · Reconstitution de l'offre · Résidentialisation · Equipements publics · Hors ANRU
Démolition · Aménagement d'ensemble · Requalification · Accession · Immobilier

Mer 23/12/20

NPNRU DUNKERQUE

Planning des travaux par secteur

Nº	Nom de la tâche	IDBAT	Début	Fin	Durée
2245	Travaux résidentialisation - Jean Bart HIJKLM	SPSM-RE-JB-HIJKLM	Mar 10/09/24	Jeu 23/09/27	36 mois
2246	Travaux résidentialisation - Jean Bart PQRS	SPSM-RE-JB-PQRS	Mer 01/04/26	Ven 07/04/28	24 mois
2247	Travaux résidentialisation - Jean Bart ABCDVWXYZ	SPSM-RE-JB-ABCDVWXYZ	Jeu 27/03/25	Mer 06/10/27	30 mois
2248	Travaux résidentialisation - Guynemer FGHI	SPSM-RE-GUY-FGHI	Jeu 23/05/24	Lun 01/06/26	24 mois
2410	Travaux - Diversification - îlot 9 - 13 logements indiv. - AL/AA	9	Mer 08/01/25	Lun 12/01/26	12 mois
2425	Travaux - Diversification - îlot 10b - 11 logements indiv. - AS	10b	Lun 06/01/25	Jeu 08/01/26	12 mois
2548	Travaux - Reconstitution sur site- îlot 10a Nord - 10 logements indiv. - 10 PLUS	SPSM-RO10a	Jeu 02/01/25	Mar 06/01/26	12 mois
2562	Travaux - Reconstitution sur site- îlot 12 - 24 logements indiv. - 12 PLAI / 12 PLUS (Béguinage)	SPSM-RO12	Ven 22/03/24	Lun 28/07/25	16 mois
2628	Travaux - Equipement public - Création du groupe scolaire St Pol	SPSM-EP-GS	Lun 08/01/24	Mer 14/01/26	24 mois
2644	Travaux - Démolition école élémentaire Copernic	SPSM-DE-GSCO	Jeu 15/01/26	Ven 17/07/26	6 mois
2645	Travaux - Démolition école Denis Papin	SPSM-DE-GSDP	Jeu 15/01/26	Ven 17/07/26	6 mois
2662	Travaux - Equipement public - Création Maison de l'emploi et du numérique	SPSM-EP-MEN	Ven 22/03/24	Ven 26/09/25	18 mois
2678	Travaux - Démolition équipement public - Maison de l'emploi	SPSM-DE-MEMP	Lun 29/09/25	Mar 31/03/26	6 mois
2696	Travaux - Equipement public - Création Maison des services + halte garderie	SPSM-EP-MSHG	Ven 22/03/24	Ven 26/09/25	18 mois
2712	Travaux - Démolition équipement public - Maison des associations	SPSM-DE-MASS	Jeu 30/04/20	Lun 31/08/20	4 mois
2728	Travaux - Démolition équipement public - Halte garderie	SPSM-DE-HG	Mar 04/07/23	Mer 03/01/24	6 mois
2747	Travaux - Equipement public - Création Gymnase + City stade	EP-SDS	Lun 20/07/26	Mer 26/07/28	24 mois
2763	Travaux - Démolition Gymnase Copernic	SPSM-DE-GYM	Mar 04/07/23	Mer 03/01/24	6 mois
2781	Travaux - Equipement public - Requalification Local collectif "En Rue"	SPSM-EP-ENRUE	Ven 08/04/22	Mer 12/04/23	12 mois
2871	Travaux - Aménagement d'ensemble - Cité des Cheminots / Jean Bart Guinemer		Mer 29/03/23	Mar 25/12/29	80 mois
3431	DK - Travaux - RO HS - SAINT POL SUR MER -Construction de 24 LLS neuf (24 PLAI) - angle rue Flamand / Bollengier		Mar 14/12/21	Mer 19/04/23	16 mois
	4.2 CITE DES CHEMINOTS		**Mar 05/11/19**	**Jeu 22/07/27**	**91,54ms**
2047	Relogement - Démolition - Cité Cheminots - PHASE 1 et PHASE 2		Lun 13/04/20	Mar 19/04/22	24 mois
2064	Travaux Démolition - Cité Cheminots - PHASE 0	SPSM-DE-CC-P0	Mar 05/11/19	Jeu 08/10/20	11 mois
2065	Travaux Démolition - Cité Cheminots - PHASE 1	SPSM-DE-CC-P1	Mar 02/11/21	Mer 02/03/22	4 mois
2066	Travaux Démolition - Cité Cheminots - PHASE 2	SPSM-DE-CC-P2	Mar 25/04/23	Jeu 24/08/23	4 mois
2192	Relogement - Requalification - Cité des Cheminots - Delvallée		Lun 13/04/20	Lun 18/10/21	18 mois
2213	Relogement - Requalification - Cité Cheminots - PHASE 2 des travaux		Lun 13/04/20	Jeu 15/04/21	12 mois
2266	Travaux - Diversification - îlot 1 - 9 logements indiv. - AS	1	Lun 08/01/24	Lun 14/07/25	18 mois
2284	Travaux - Diversification - îlot 2 - 6 logements indiv. - AS	2	Ven 05/05/23	Mer 08/05/24	12 mois
2302	Travaux - Diversification - îlot 3 - 20 logements indiv. - AA/AL	3	Mar 14/07/26	Ven 16/07/27	12 mois
2320	Travaux - Diversification - îlot 15 - 10 logements interm. - AS	15	Mar 15/07/25	Mar 19/01/27	18 mois
2338	Travaux - Diversification - îlot 8b - 8 logements indiv. - AS	8b	Mar 10/09/24	Mar 17/03/26	18 mois
2356	Travaux - Diversification - îlot 16 - 8 logements indiv. - AS	16	Lun 20/07/26	Jeu 22/07/27	12 mois
2442	Travaux Reconstitution sur site- Square Delvallee - 2 logements indiv. EPF- 2 PLUS	SPSM-RO2	Lun 09/01/23	Jeu 11/01/24	12 mois
2466	Travaux - Reconstitution sur site- îlot 6 - 14 logements indiv. - 2 PLAI / 12 PLUS	SPSM-RO6	Mar 15/07/25	Mar 19/01/27	18 mois
2483	Travaux - Reconstitution sur site - îlot 8a - 10 logements indiv. - 3 PLAI / 7 PLUS	SPSM-RO8a	Mar 10/09/24	Mar 17/03/26	18 mois
2500	Travaux - Reconstitution sur site- îlot 7 - 10 logements indiv. - 3 PLAI / 7 PLUS	SPSM-RO7	Lun 08/01/24	Lun 14/07/25	18 mois
2517	Travaux - Reconstitution sur site- îlot 11 - 8 logements indiv. - 2 PLAI / 6 PLUS	SPSM-RO11	Lun 08/01/24	Mar 13/05/25	16 mois
2534	Travaux - Reconstitution sur site- îlot 14 - 8 logements indiv. - 2 PLAI / 6 PLUS	SPSM-RO14	Lun 15/05/23	Jeu 16/05/24	12 mois
2793	Travaux - Immobilier à vocation économique - Médicenter	SPSM-IMMO2	Mer 06/01/21	Mar 12/07/22	18 mois
2804	Travaux - Immobilier à vocation économique - Cellules commerciales Jean Bart	SPSM-IMMO1	Jeu 27/03/25	Mar 31/03/26	12 mois
	4.3 CITE LIBERTE		**Lun 16/12/19**	**Mer 10/01/29**	**107,68ms**
2374	Travaux - Diversification - îlot 4 - 12 logements interm. - AS/PLS	4	Lun 09/01/23	Jeu 11/01/24	12 mois
2392	Travaux - Diversification - îlot 5 - 12 logements interm. - AL/AA	5	Lun 09/01/23	Jeu 11/01/24	12 mois
2875	Relogement - tour Dalhias		Lun 16/12/19	Ven 16/10/20	10 mois
2893	Travaux démolition - tour Dalhias	SPSM-DE-DAHLIAS	Jeu 04/03/21	Mar 05/10/21	7 mois
2912	Travaux - Requalification - résidence Lys - 22/34	SPSM-RQ-LYS-22-34	Lun 06/09/21	Mar 08/11/22	14 mois
2913	Travaux - Requalification - résidence Lys - 4/16	SPSM-RQ-LYS-4-16	Lun 06/09/21	Mar 08/11/22	14 mois
2931	Travaux - Requalification - résidence Violette	SPSM-RQ-VIOLETTES	Lun 06/09/21	Mar 08/11/22	14 mois
2945	Travaux résidentialisation - Résidence Lys - 4-16 et 22-24	SPSM-RE-LYS-4-16	Jeu 08/12/22	Jeu 13/06/24	18 mois
2946	Travaux résidentialisation - Résidence Violettes - 4-16 et 22-24	SPSM-RE-VIOLETTE	Jeu 08/12/22	Jeu 13/06/24	18 mois
2970	Travaux - Aménagement d'ensemble - Cité Liberté		Jeu 14/04/22	Mer 10/01/29	80 mois
	Hors site		**Jeu 24/01/19**	**Ven 27/09/24**	**67,39ms**



Projet : NPNRU DUNKERQUE
Date : Mer 23/12/20

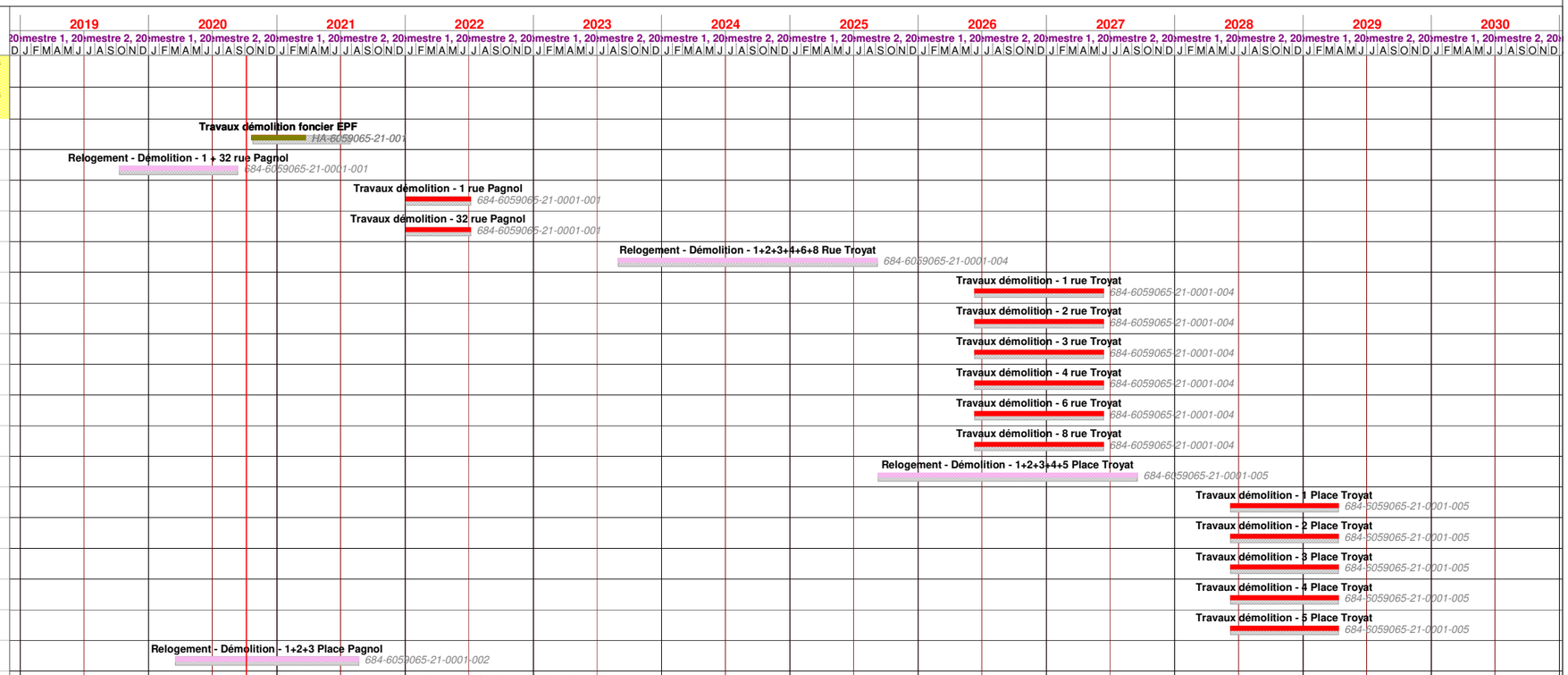
Planning convention · Relogement · Reconstitution de l'offre · Résidentialisation · Equipements publics · Hors ANRU
Démolition · Aménagement d'ensemble · Requalification · Accession · Immobilier

Mer 23/12/20

NPNRU DUNKERQUE

Planning des travaux par secteur

N°	Nom de la tâche	IDBAT	Début	Fin	Durée
	1. ILOT DES PEINTRES		**Jeu 19/04/18**	**Lun 18/12/28**	**126,53ms**
	2. DEGROOTE		**Mar 08/10/19**	**Mer 16/10/30**	**130,78ms**
324	Travaux démolition foncier EPF	TCV-DE-EPF	Lun 19/10/20	Lun 22/03/21	5 mois
329	Relogement - Démolition - 1 + 32 rue Pagnol	TCV-DE-1RPAGNOL	Mar 08/10/19	Jeu 10/09/20	11 mois
347	Travaux démolition - 1 rue Pagnol	TCV-DE-1RPAGNOL	Sam 01/01/22	Mar 05/07/22	6 mois
348	Travaux démolition - 32 rue Pagnol	TCV-DE-32RPAGNOL	Sam 01/01/22	Mar 05/07/22	6 mois
354	Relogement - Démolition - 1+2+3+4+6+8 Rue Troyat		Mer 30/08/23	Ven 05/09/25	24 mois
372	Travaux démolition - 1 rue Troyat	TCV-DE-1RTROYAT	Mar 09/06/26	Ven 11/06/27	12 mois
373	Travaux démolition - 2 rue Troyat	TCV-DE-2RTROYAT	Mar 09/06/26	Ven 11/06/27	12 mois
374	Travaux démolition - 3 rue Troyat	TCV-DE-3RTROYAT	Mar 09/06/26	Ven 11/06/27	12 mois
375	Travaux démolition - 4 rue Troyat	TCV-DE-4RTROYAT	Mar 09/06/26	Ven 11/06/27	12 mois
376	Travaux démolition - 6 rue Troyat	TCV-DE-6RTROYAT	Mar 09/06/26	Ven 11/06/27	12 mois
377	Travaux démolition - 8 rue Troyat	TCV-DE-8RTROYAT	Mar 09/06/26	Ven 11/06/27	12 mois
387	Relogement - Démolition - 1+2+3+4+5 Place Troyat		Lun 08/09/25	Mer 15/09/27	24 mois
405	Travaux démolition - 1 Place Troyat	TCV-DE-1PTROYAT	Mer 07/06/28	Mar 10/04/29	10 mois
406	Travaux démolition - 2 Place Troyat	TCV-DE-2PTROYAT	Mer 07/06/28	Mar 10/04/29	10 mois
407	Travaux démolition - 3 Place Troyat	TCV-DE-3PTROYAT	Mer 07/06/28	Mar 10/04/29	10 mois
408	Travaux démolition - 4 Place Troyat	TCV-DE-4PTROYAT	Mer 07/06/28	Mar 10/04/29	10 mois
409	Travaux démolition - 5 Place Troyat	TCV-DE-5PTROYAT	Mer 07/06/28	Mar 10/04/29	10 mois
418	Relogement - Démolition - 1+2+3 Place Pagnol		Mar 17/03/20	Ven 20/08/21	17 mois
436	Travaux démolition - 1 Place Pagnol	TCV-DE-1PPAGNOL	Mar 14/06/22	Lun 17/04/23	10 mois
437	Travaux démolition - 2 Place Pagnol	TCV-DE-2PPAGNOL	Mar 14/06/22	Lun 17/04/23	10 mois
438	Travaux démolition - 3 Place Pagnol	TCV-DE-3PPAGNOL	Mar 14/06/22	Lun 17/04/23	10 mois
445	Relogement - Démolition - 81+83+136+142+138+140 Rue Pagnol		Lun 23/08/21	Mar 29/08/23	24 mois
463	Travaux démolition - 81 Rue Pagnol	TCV-DE-81RPAGNOL	Ven 12/04/24	Jeu 13/02/25	10 mois
464	Travaux démolition - 83 rue Pagnol	TCV-DE-83RPAGNOL	Ven 12/04/24	Jeu 13/02/25	10 mois
465	Travaux démolition - 136 rue Pagnol	TCV-DE-136RPAGNOL	Ven 12/04/24	Jeu 13/02/25	10 mois
466	Travaux démolition - 142 rue Pagnol	TCV-DE-142RPAGNOL	Ven 12/04/24	Jeu 13/02/25	10 mois
467	Travaux démolition - 138 rue Pagnol	TCV-DE-138RPAGNOL	Ven 12/04/24	Jeu 13/02/25	10 mois
468	Travaux démolition - 140 rue Pagnol	TCV-DE-140RPAGNOL	Ven 12/04/24	Jeu 13/02/25	10 mois
500	Travaux résidentialisation - Résidence Moréas	TCV-RE-MOREAS	Jeu 06/02/25	Ven 08/08/25	6 mois
517	Travaux résidentialisation - Résidence Claudel	TCV-RE-CLAUDEL	Jeu 06/02/25	Ven 08/08/25	6 mois
532	Travaux résidentialisation - Résidence Claudel - Démolition de garages	TCV-DE-CLAUDEL	Lun 06/11/23	Ven 05/01/24	2 mois
550	Travaux - Diversification - îlot A1 - 42 logements collectif- LLI/AS	TCV-D-A1a	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
568	Travaux - Diversification - îlot A1 - 6 logements collectif - AS	TCV-D-A1b	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
593	Travaux - Reconstitution sur site - îlot A1 - 8 logements collectif- 4 PLUS / 4 PLAI	TCV-RO-A1	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
610	Travaux - Reconstitution sur site - îlot B1 - 5 logements collectif - 2 PLUS / 3 PLAI	TCV-RO-B1	Mar 11/03/25	Mar 15/09/26	18 mois
627	Travaux - Reconstitution sur site - îlot C1 - 8 logements indiv. - 4 PLUS / 4 PLAI	TCV-RO-C1	Mar 15/08/23	Mar 18/02/25	18 mois
643	Travaux - Reconstitution sur site - îlot E1 - 8 logements Interm. - 4 PLUS / 4 PLAI	TCV-RO-E1	Ven 14/02/25	Ven 21/08/26	18 mois
659	Travaux - Reconstitution sur site - îlot F1a - 3 logements collectif	TCV-RO-F1a	Mer 27/08/25	Mer 03/03/27	18 mois
660	Travaux - Reconstitution sur site - îlot F1b - 4 logements indiv.	TCV-RO-F1b	Mer 27/08/25	Mer 03/03/27	18 mois
677	Travaux - Reconstitution sur site - îlot I - 8 logements collectif + Interm. - X PLUS / X PLAI	TCV-RO-I1	Jeu 11/01/24	Jeu 17/07/25	18 mois
693	Travaux - Reconstitution sur site - îlot J1 - 13 logements collectif - 6 PLUS / 7 PLAI	TCV-RO-J1	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
710	Travaux - Reconstitution sur site - îlot J3 - 6 logements collectif - 3 PLUS / 3 PLAI	TCV-RO-J3	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
727	Travaux - Reconstitution sur site - îlot K1 - 6 logements interm. - 3 PLUS / 3 PLAI	TCV-RO-K1	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois



Projet : NPNRU DUNKERQUE
Date : Mer 23/12/20

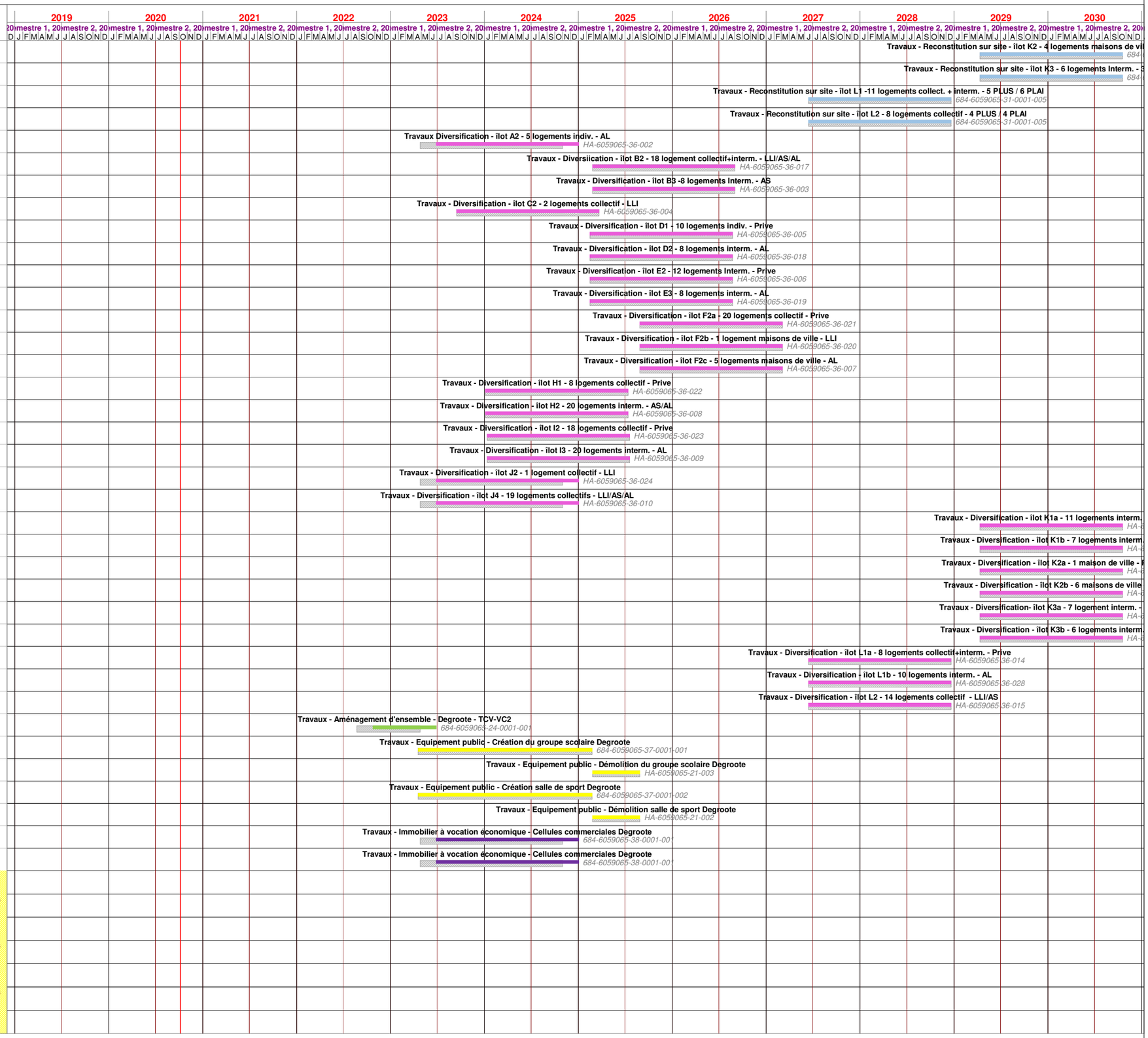
Planning convention | Relogement | Reconstitution de l'offre | Résidentialisation | Equipements publics | Hors ANRU
Démolition | Aménagement d'ensemble | Requalification | Accession | Immobilier

Mer 23/12/20

NPNRU DUNKERQUE

Planning des travaux par secteur

N°	Nom de la tâche	IDBAT	Début	Fin	Durée
743	Travaux - Reconstitution sur site - îlot K2 - 4 logements maisons de ville - 2 PLUS / 2 PLAI	TCV-RO-K2	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois
760	Travaux - Reconstitution sur site - îlot K3 - 6 logements Interm. - 3 PLUS / 3 PLAI	TCV-RO-K3	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois
776	Travaux - Reconstitution sur site - îlot L1 -11 logements collect. + interm. - 5 PLUS / 6 PLAI	TCV-RO-L1	Lun 14/06/27	Lun 18/12/28	18 mois
792	Travaux - Reconstitution sur site - îlot L2 - 8 logements collectif - 4 PLUS / 4 PLAI	TCV-RO-L2	Lun 14/06/27	Lun 18/12/28	18 mois
810	Travaux Diversification - îlot A2 - 5 logements indiv. - AL	TCV-D-A2	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
828	Travaux - Diversiication - îlot B2 - 18 logement collectif+interm. - LLI/AS/AL	TCV-D-B2	Lun 24/02/25	Lun 31/08/26	18 mois
846	Travaux - Diversification - îlot B3 -8 logements Interm. - AS	TCV-D-B3	Lun 24/02/25	Lun 31/08/26	18 mois
864	Travaux - Diversification - îlot C2 - 2 logements collectif - LLI	TCV-D-C2	Jeu 14/09/23	Jeu 20/03/25	18 mois
882	Travaux - Diversification - îlot D1 - 10 logements indiv. - Prive	TCV-D-D1	Ven 14/02/25	Ven 21/08/26	18 mois
900	Travaux - Diversification - îlot D2 - 8 logements interm. - AL	TCV-D-D2	Ven 14/02/25	Ven 21/08/26	18 mois
918	Travaux - Diversification - îlot E2 - 12 logements Interm. - Prive	TCV-D-E2	Ven 14/02/25	Ven 21/08/26	18 mois
936	Travaux - Diversification - îlot E3 - 8 logements interm. - AL	TCV-D-E3	Ven 14/02/25	Ven 21/08/26	18 mois
953	Travaux - Diversification - îlot F2a - 20 logements collectif - Prive	TCV-D-F2a	Mer 27/08/25	Mer 03/03/27	18 mois
970	Travaux - Diversification - îlot F2b - 1 logement maisons de ville - LLI	TCV-D-F2b	Mer 27/08/25	Mer 03/03/27	18 mois
987	Travaux - Diversification - îlot F2c - 5 logements maisons de ville - AL	TCV-D-F2c	Mer 27/08/25	Mer 03/03/27	18 mois
1005	Travaux - Diversification - îlot H1 - 8 logements collectif - Prive	TCV-D-H1	Ven 05/01/24	Ven 11/07/25	18 mois
1023	Travaux - Diversification - îlot H2 - 20 logements interm. - AS/AL	TCV-D-H2	Ven 05/01/24	Ven 11/07/25	18 mois
1041	Travaux - Diversification - îlot I2 - 18 logements collectif - Prive	TCV-D-I2	Jeu 11/01/24	Jeu 17/07/25	18 mois
1059	Travaux - Diversification - îlot I3 - 20 logements interm. - AL	TCV-D-I3	Jeu 11/01/24	Jeu 17/07/25	18 mois
1077	Travaux - Diversification - îlot J2 - 1 logement collectif - LLI	TCV-D-J2	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
1095	Travaux - Diversification - îlot J4 - 19 logements collectifs - LLI/AS/AL	TCV-D-J4	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
1113	Travaux - Diversification - îlot K1a - 11 logements interm. - Prive	TCV-D-K1a	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois
1131	Travaux - Diversification - îlot K1b - 7 logements interm. - AL	TCV-D-K1b	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois
1149	Travaux - Diversification - îlot K2a - 1 maison de ville - Prive	TCV-D-K2a	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois
1167	Travaux - Diversification - îlot K2b - 6 maisons de ville - AL	TCV-D-K2b	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois
1185	Travaux - Diversification- îlot K3a - 7 logement interm. - Prive	TCV-D-K3a	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois
1203	Travaux - Diversification - îlot K3b - 6 logements interm. - AL	TCV-D-K3b	Mer 11/04/29	Mer 16/10/30	18 mois
1221	Travaux - Diversification - îlot L1a - 8 logements collectif+interm. - Prive	TCV-D-L1a	Lun 14/06/27	Lun 18/12/28	18 mois
1239	Travaux - Diversification - îlot L1b - 10 logements interm. - AL	TCV-D-L1b	Lun 14/06/27	Lun 18/12/28	18 mois
1257	Travaux - Diversification - îlot L2 - 14 logements collectif - LLI/AS	TCV-D-L2	Lun 14/06/27	Lun 18/12/28	18 mois
1318	Travaux - Aménagement d'ensemble - Degroote - TCV-VC2	TCV-VC2	Lun 24/10/22	Lun 26/06/23	8 mois
1336	Travaux - Equipement public - Création du groupe scolaire Degroote	TCV-EP-GS	Mar 18/04/23	Ven 21/02/25	22 mois
1352	Travaux - Equipement public - Démolition du groupe scolaire Degroote	TCV-DE-GS	Lun 24/02/25	Mar 26/08/25	6 mois
1370	Travaux - Equipement public - Création salle de sport Degroote	TCV-EP-GYM	Mar 18/04/23	Ven 21/02/25	22 mois
1386	Travaux - Equipement public - Démolition salle de sport Degroote	TCV-DE-GYM	Lun 24/02/25	Mar 26/08/25	6 mois
1397	Travaux - Immobilier à vocation économique - Cellules commerciales Degroote	TCV-IMMO1	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
1398	Travaux - Immobilier à vocation économique - Cellules commerciales Degroote	TCV-IMMO2	Mar 27/06/23	Mar 31/12/24	18 mois
	3.1 BANC VERT		**Ven 31/01/20**	**Jeu 18/01/29**	**106,4ms**
	3.2 ILE JEANTY		**Ven 10/07/20**	**Lun 08/10/29**	**109,68ms**
	3.3 CARNOT		**Mar 13/12/22**	**Jeu 15/06/23**	**6ms**
	4.1 JEAN BART GUYNEMER		**Jeu 30/04/20**	**Mar 25/12/29**	**114,55ms**
	4.2 CITE DES CHEMINOTS		**Mar 05/11/19**	**Jeu 22/07/27**	**91,54ms**
	4.3 CITE LIBERTE		**Lun 16/12/19**	**Mer 10/01/29**	**107,68ms**
	Hors site		**Jeu 24/01/19**	**Ven 27/09/24**	**67,39ms**



Projet : NPNRU DUNKERQUE
Date : Mer 23/12/20

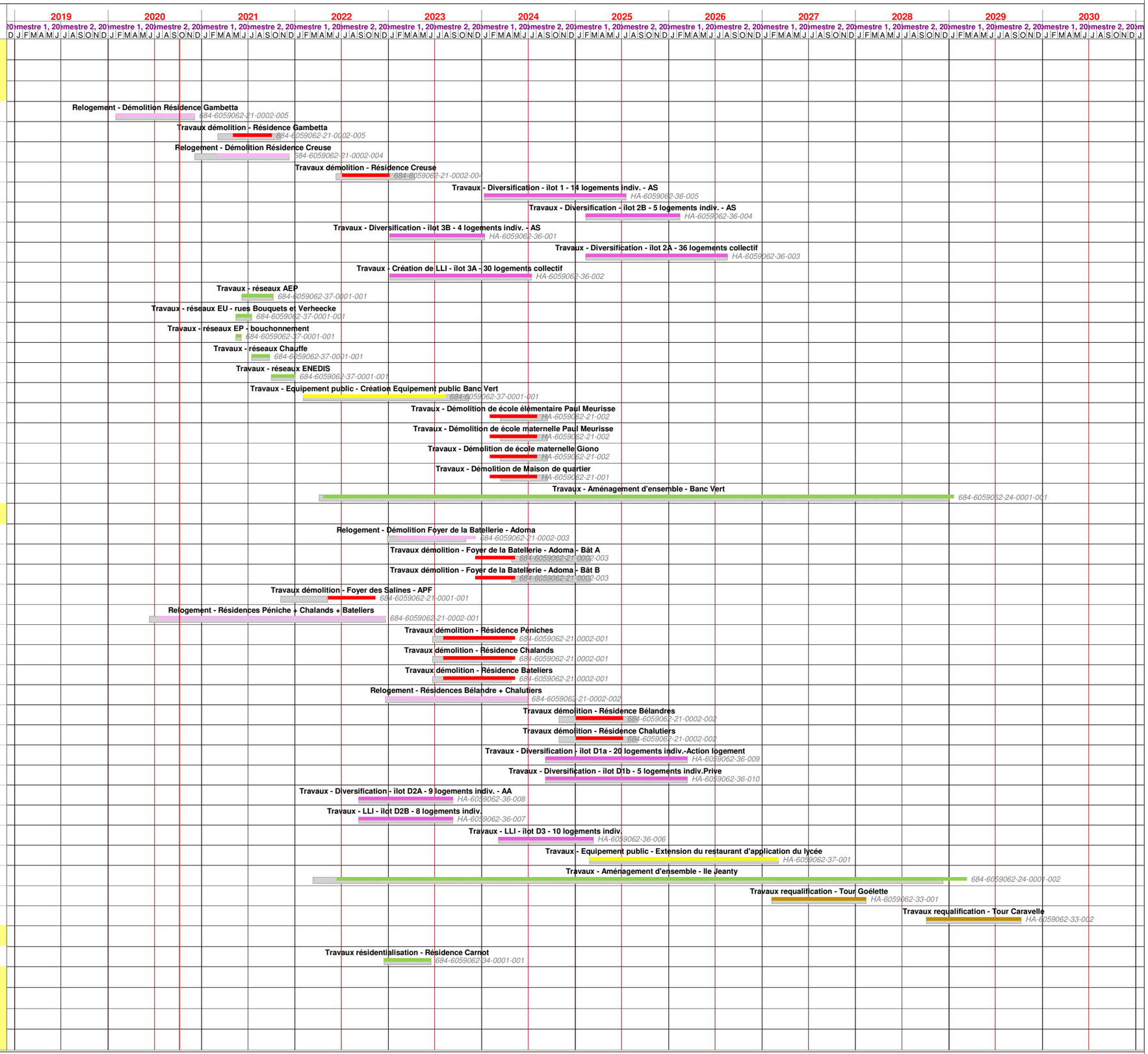
Planning convention
Démolition
Relogement
Aménagement d'ensemble
Reconstitution de l'offre
Requalification
Résidentialisation
Accession
Equipements publics
Immobilier
Hors ANRU

Mer 23/12/20

NPNRU DUNKERQUE

Planning des travaux par secteur

N°	Nom de la tâche	IDBAT	Début	Fin	Durée
	1. ILOT DES PEINTRES		**Jeu 19/04/18**	**Lun 18/12/28**	**126,53ms**
	2. DEGROOTE		**Mar 08/10/19**	**Mer 16/10/30**	**130,78ms**
	3.1 BANC VERT		**Ven 31/01/20**	**Jeu 18/01/29**	**106,4ms**
1402	Relogement - Démolition Résidence Gambetta	DKBV-DE-GA	Ven 31/01/20	Ven 04/12/20	10 mois
1420	Travaux démolition - Résidence Gambetta	DKBV-DE-GA	Lun 03/05/21	Jeu 30/09/21	4,9 mois
1429	Relogement - Démolition Résidence Creuse	DKBV-DE-CR	Lun 01/03/21	Jeu 09/12/21	9,25 mois
1447	Travaux démolition - Résidence Creuse	DKBV-DE-CR	Lun 04/07/22	Mar 03/01/23	6 mois
1466	Travaux - Diversification - îlot 1 - 14 logements indiv. - AS	DKBV-D1	Mer 10/01/24	Mer 16/07/25	18 mois
1484	Travaux - Diversification - îlot 2B - 5 logements indiv. - AS	DKBV-D2B	Lun 10/02/25	Jeu 12/02/26	12 mois
1502	Travaux - Diversification - îlot 3B - 4 logements indiv. - AS	DKBV-D3b	Ven 06/01/23	Mer 10/01/24	12 mois
1520	Travaux - Diversification - îlot 2A - 36 logements collectif	DKBV-D2a	Lun 10/02/25	Lun 17/08/26	18 mois
1538	Travaux - Création de LLI - îlot 3A - 30 logements collectif	DKBV-D3a	Ven 06/01/23	Ven 12/07/24	18 mois
1577	Travaux - réseaux AEP	DKBV-ST	Lun 07/06/21	Mer 06/10/21	4 mois
1578	Travaux - réseaux EU - rues Bouquets et Verheecke	DKBV-ST	Ven 14/05/21	Mer 14/07/21	2 mois
1579	Travaux - réseaux EP - bouchonnement	DKBV-ST	Ven 14/05/21	Jeu 03/06/21	15 jours
1580	Travaux - réseaux Chauffe	DKBV-ST	Jeu 15/07/21	Mer 22/09/21	10 sm
1581	Travaux - réseaux ENEDIS	DKBV-ST	Jeu 30/09/21	Ven 31/12/21	3 mois
1582	Travaux - Equipement public - Création Equipement public Banc Vert	DKBV-EP-CE	Mer 02/02/22	Jeu 10/08/23	18 mois
1598	Travaux - Démolition de école élémentaire Paul Meurisse	DKBV-DE-PM1	Jeu 01/02/24	Ven 02/08/24	6 mois
1599	Travaux - Démolition de école maternelle Paul Meurisse	DKBV-DE-PM2	Jeu 01/02/24	Ven 02/08/24	6 mois
1600	Travaux - Démolition de école maternelle Giono	DKBV-DE-GIONO	Jeu 01/02/24	Ven 02/08/24	6 mois
1616	Travaux - Démolition de Maison de quartier	DKBV-DE-MQ	Jeu 01/02/24	Ven 02/08/24	6 mois
1657	Travaux - Aménagement d'ensemble - Banc Vert	DKBV-ST	Ven 22/04/22	Jeu 18/01/29	80 mois
	3.2 ILE JEANTY		**Ven 10/07/20**	**Lun 08/10/29**	**109,68ms**
1661	Relogement - Démolition Foyer de la Batellerie - Adoma		Mer 01/02/23	Mer 06/12/23	10 mois
1679	Travaux démolition - Foyer de la Batellerie - Adoma - Bât A	DKIJ-DE-BAT-A	Mer 06/12/23	Mer 08/05/24	5 mois
1680	Travaux démolition - Foyer de la Batellerie - Adoma - Bât B	DKIJ-DE-BAT-B	Mer 06/12/23	Mer 08/05/24	5 mois
1699	Travaux démolition - Foyer des Salines - APF	DKIJ-DE-SAL	Mar 10/05/22	Mer 09/11/22	6 mois
1704	Relogement - Résidences Péniche + Chalands + Bateliers		Ven 10/07/20	Lun 19/12/22	29 mois
1722	Travaux démolition - Résidence Péniches	DKIJ-DE-PENICHES	Ven 04/08/23	Mar 07/05/24	9 mois
1723	Travaux démolition - Résidence Chalands	DKIJ-DE-CHALANDS	Ven 04/08/23	Mar 07/05/24	9 mois
1724	Travaux démolition - Résidence Bateliers	DKIJ-DE-BATELIERS	Ven 04/08/23	Mar 07/05/24	9 mois
1731	Relogement - Résidences Bélandre + Chalutiers		Mar 20/12/22	Mar 25/06/24	18 mois
1749	Travaux démolition - Résidence Bélandres	DKIJ-DE-BELANDRES	Jeu 02/01/25	Ven 04/07/25	6 mois
1750	Travaux démolition - Résidence Chalutiers	DKIJ-DE-CHALUTIERS	Jeu 02/01/25	Ven 04/07/25	6 mois
1770	Travaux - Diversification - îlot D1a - 20 logements indiv.-Action logement	DKIJ-D1a	Ven 06/09/24	Ven 13/03/26	18 mois
1788	Travaux - Diversification - îlot D1b - 5 logements indiv.Prive	DKIJ-D1b	Ven 06/09/24	Ven 13/03/26	18 mois
1806	Travaux - Diversification - îlot D2A - 9 logements indiv. - AA	DKIJ-D2a	Mar 06/09/22	Ven 08/09/23	12 mois
1824	Travaux - LLI - îlot D2B - 8 logements indiv.	DKIJ-D2b	Mar 06/09/22	Ven 08/09/23	12 mois
1842	Travaux - LLI - îlot D3 - 10 logements indiv.	DKIJ-D3	Mer 06/03/24	Lun 10/03/25	12 mois
1856	Travaux - Equipement public - Extension du restaurant d'application du lycée	DKIJ-EP-REST	Mar 25/02/25	Jeu 04/03/27	24 mois
1907	Travaux - Aménagement d'ensemble - Ile Jeanty		Lun 13/06/22	Ven 09/03/29	80 mois
1925	Travaux requalification - Tour Goélette	DKIJ-RQ-GOE	Lun 08/02/27	Jeu 10/02/28	12 mois
1943	Travaux requalification - Tour Caravelle	DKIJ-RQ-CARA	Mer 04/10/28	Lun 08/10/29	12 mois
	3.3 CARNOT		**Mar 13/12/22**	**Jeu 15/06/23**	**6ms**
1956	Travaux résidentialisation - Résidence Carnot	DK-RE-CARNOT	Mar 13/12/22	Jeu 15/06/23	6 mois
	4.1 JEAN BART GUYNEMER		**Jeu 30/04/20**	**Mar 25/12/29**	**114,55ms**
	4.2 CITE DES CHEMINOTS		**Mar 05/11/19**	**Jeu 22/07/27**	**91,54ms**
	4.3 CITE LIBERTE		**Lun 16/12/19**	**Mer 10/01/29**	**107,68ms**
	Hors site		**Jeu 24/01/19**	**Ven 27/09/24**	**67,39ms**



Projet : NPNRU DUNKERQUE
Date : Mer 23/12/20

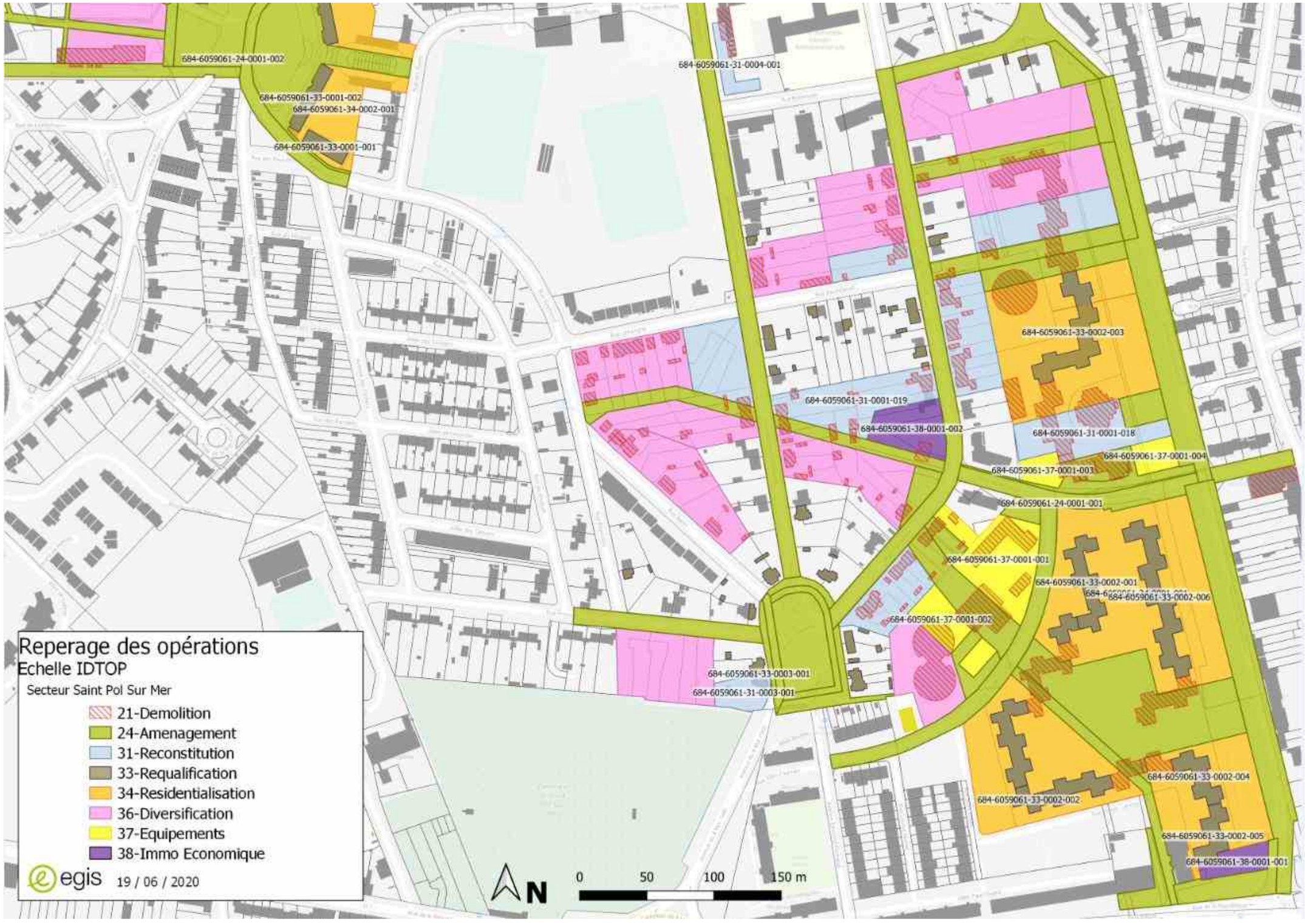
Planning convention | Relogement | Reconstitution de l'offre | Résidentialisation | Equipements publics | Hors ANRU
Démolition | Aménagement d'ensemble | Requalification | Accession | Immobilier

Mer 23/12/20

OPCU DUNKERQUE

Plan de Phasage SAINT POL SUR MER – 05/01/2021

1. REPÉRAGE DES OPÉRATIONS / ÉCHELLE IDTOP



PLATEFORME SIG

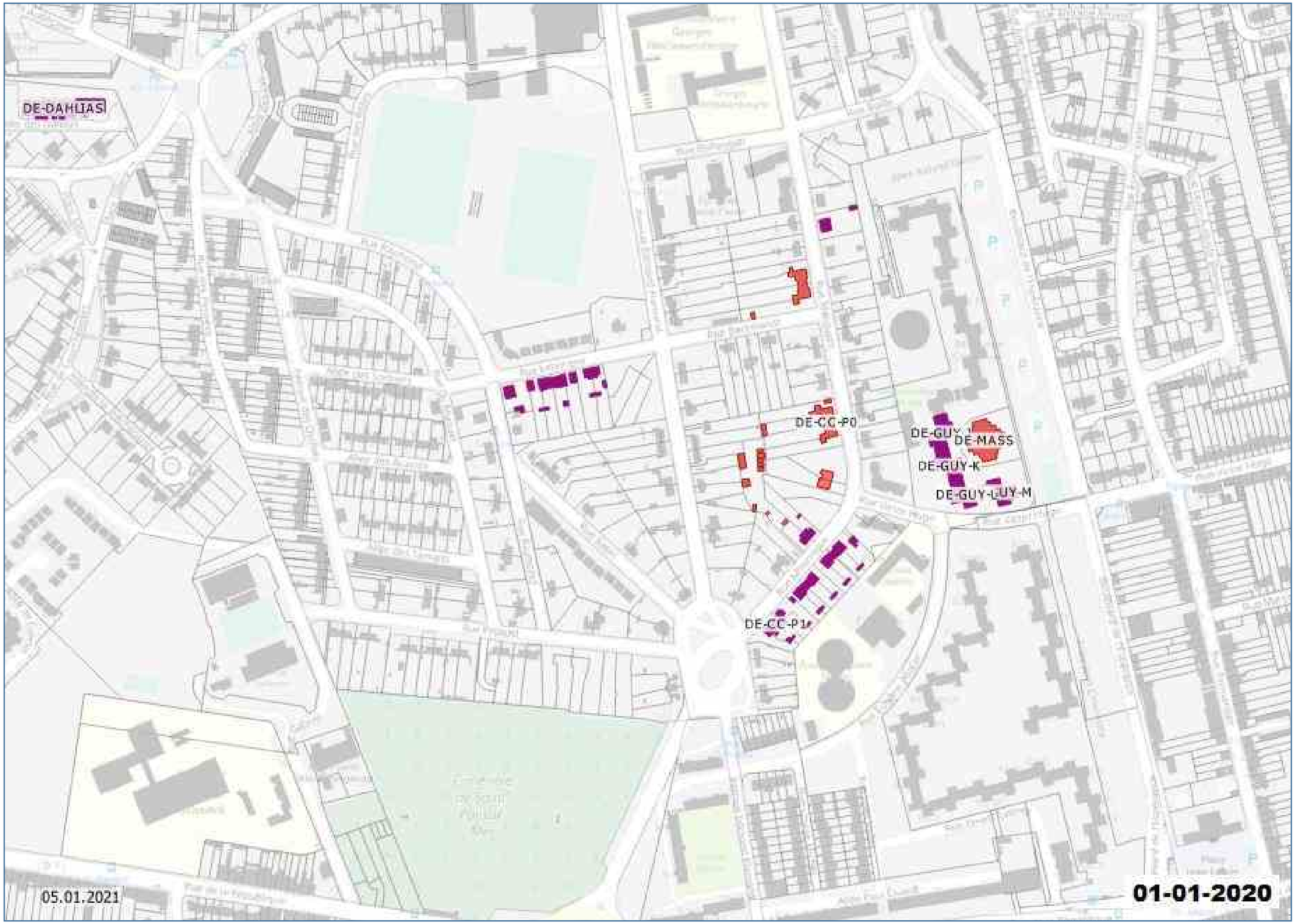
2. PLAN GUIDE


Rue Boltengier
Rue Raymond
Rue du Murier
Rue Lelogeais
Rue Backelandt
Rue Baert
Rue des Roses
Rue des Oeillets
Rue Galand
Allée des Sorbiers
Allée des Acacias
Allée des Tamaris
Allée Paul Fluard
Cimetière de Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République

3- PLANS DE PHASAGE

2020 -> 2028

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

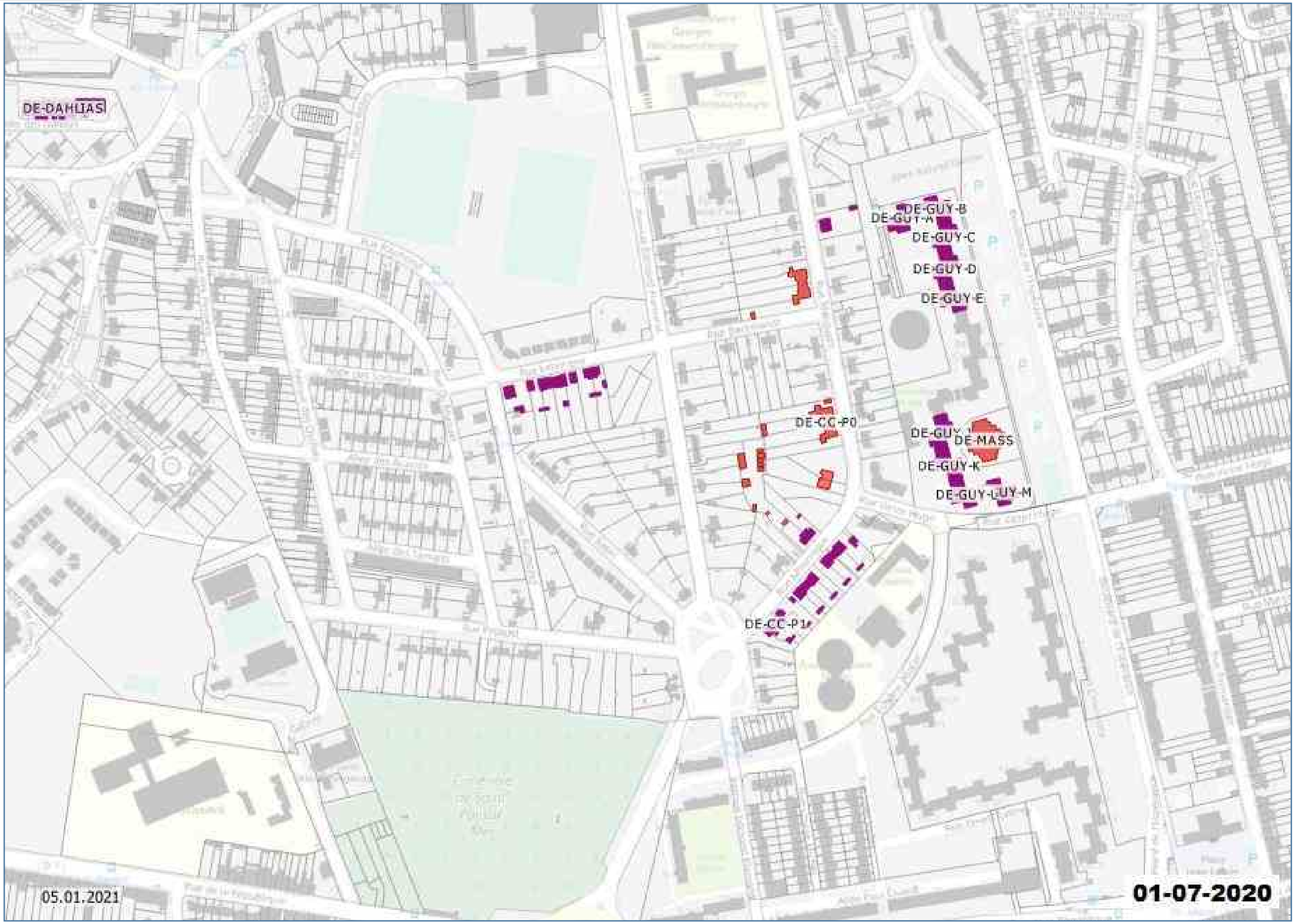
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

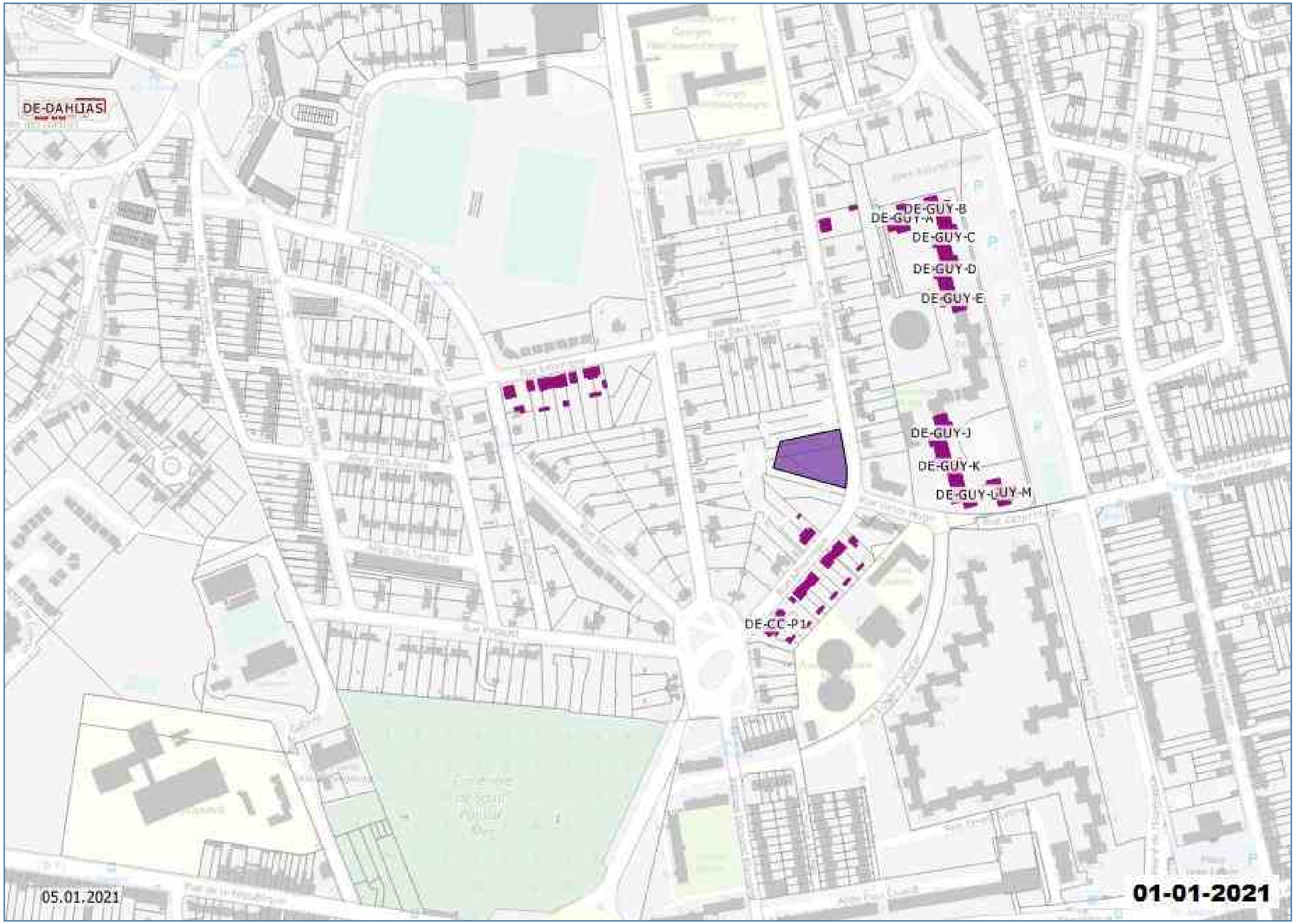
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S2 2024	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

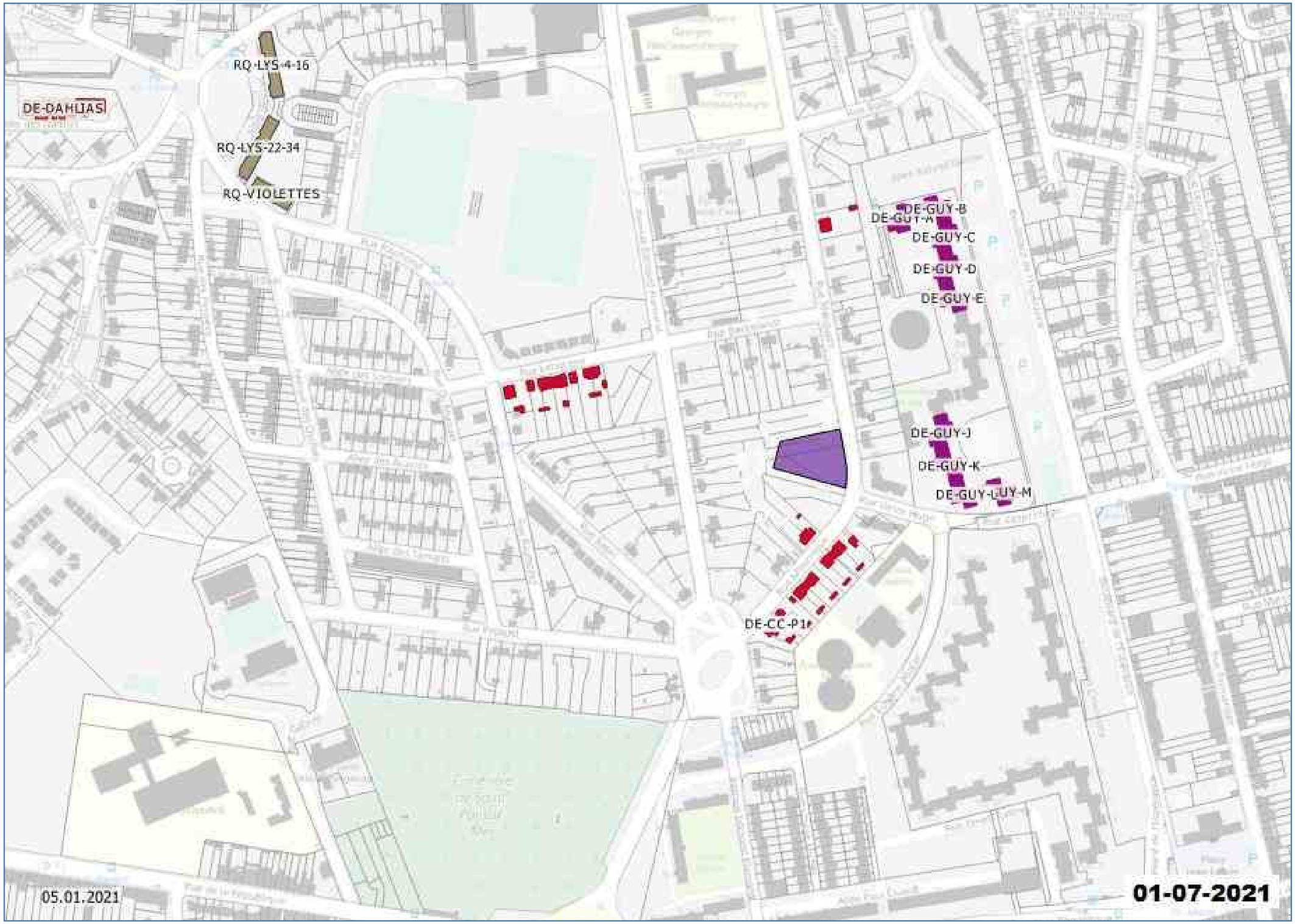
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

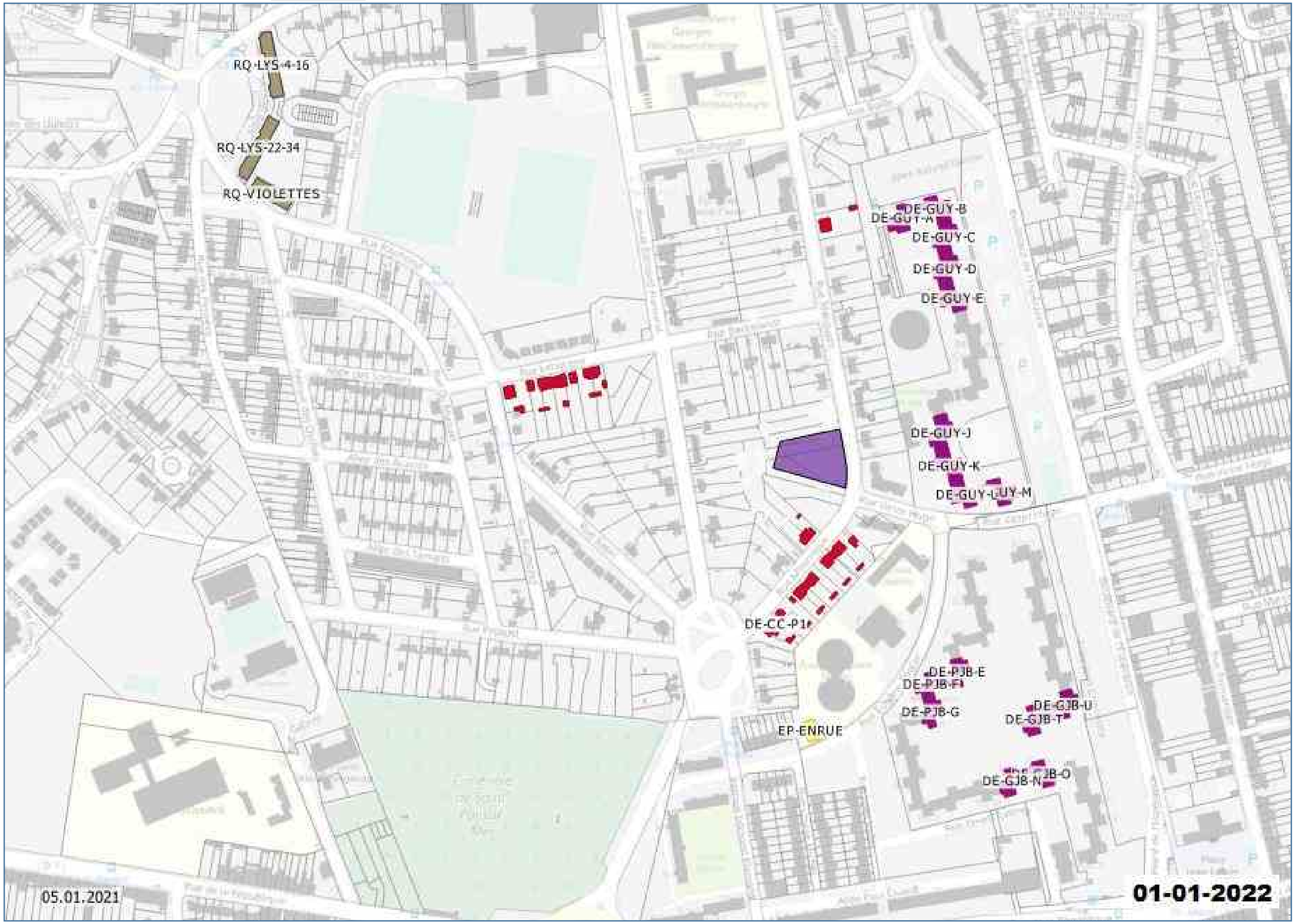
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

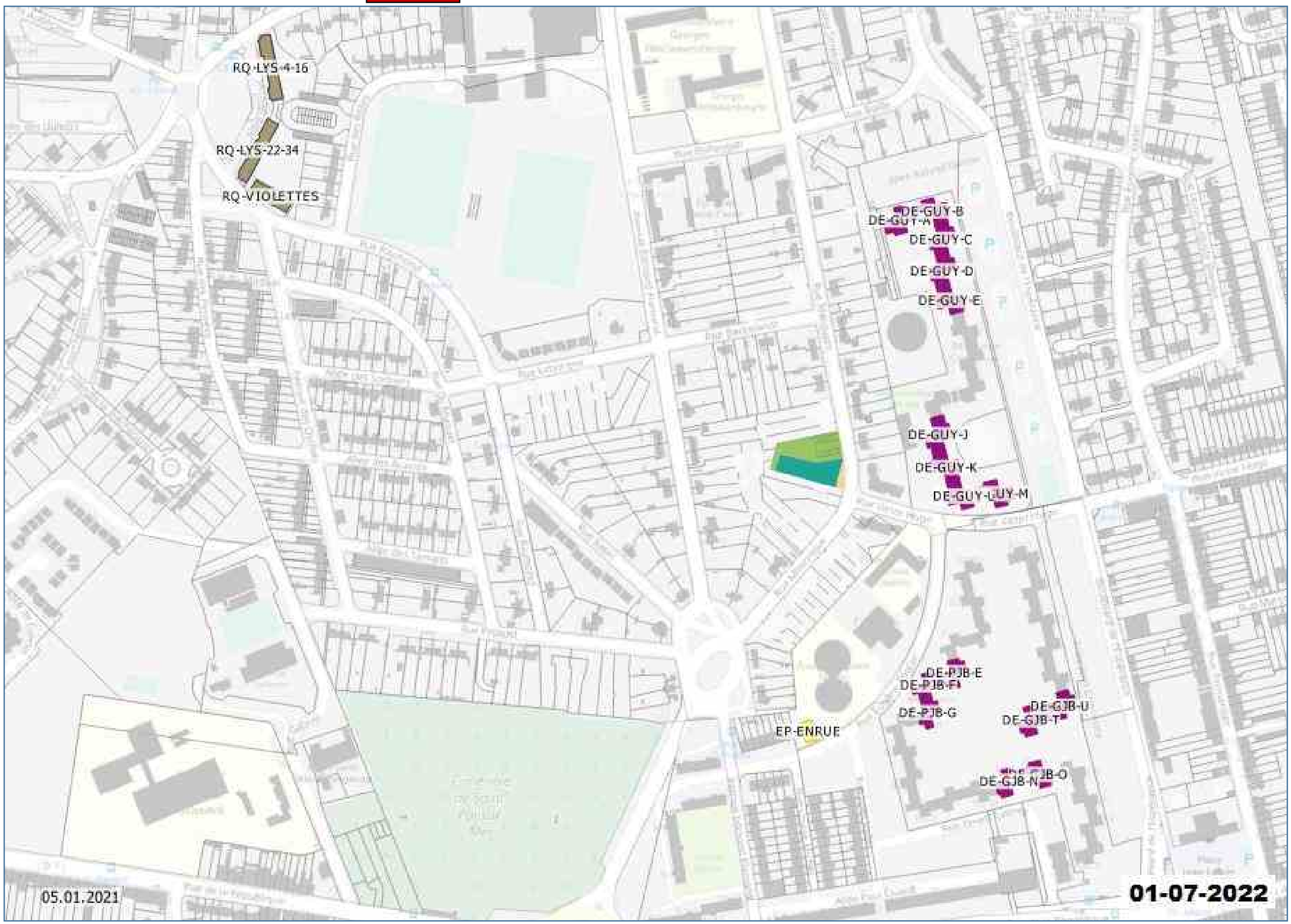
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

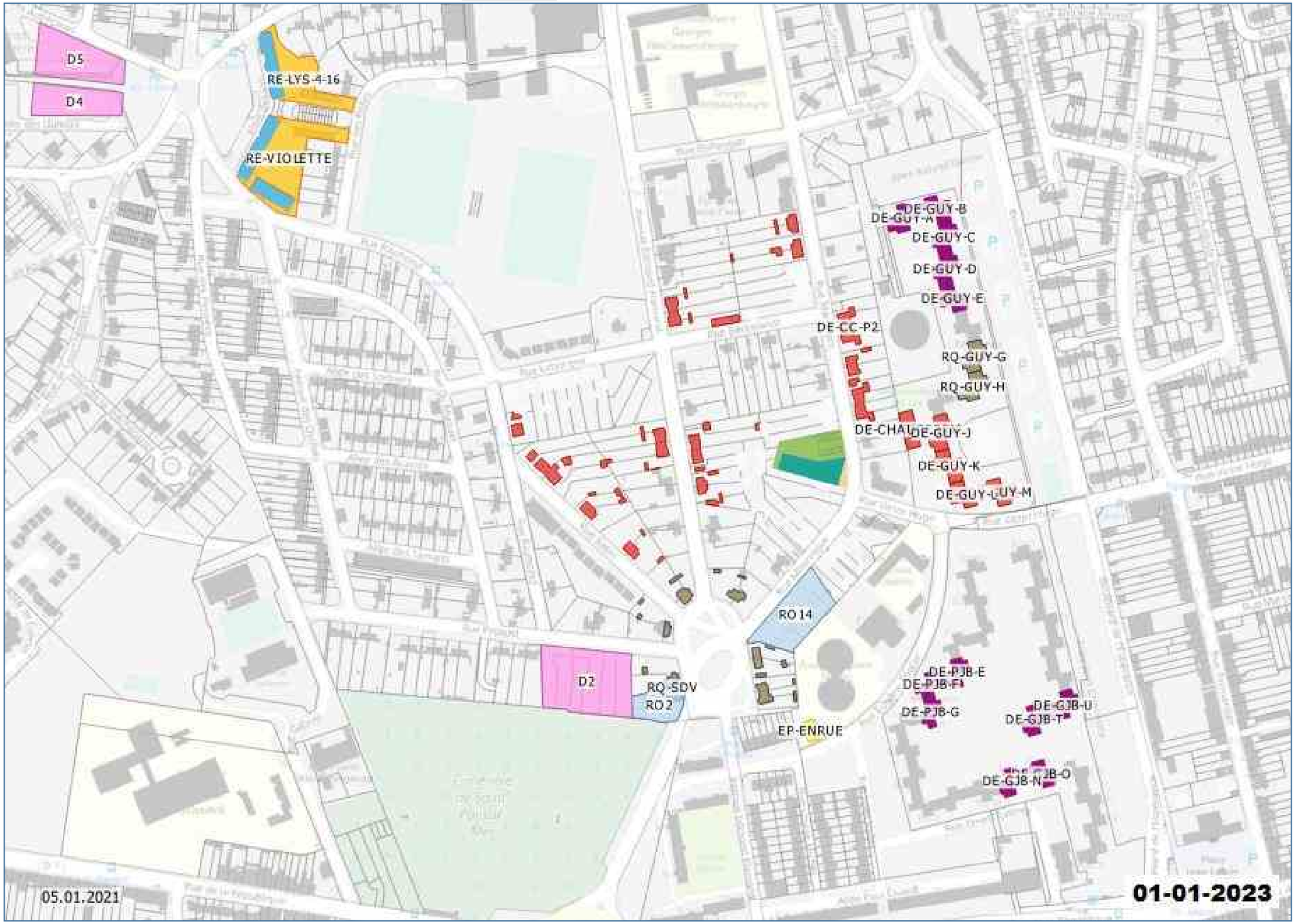
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

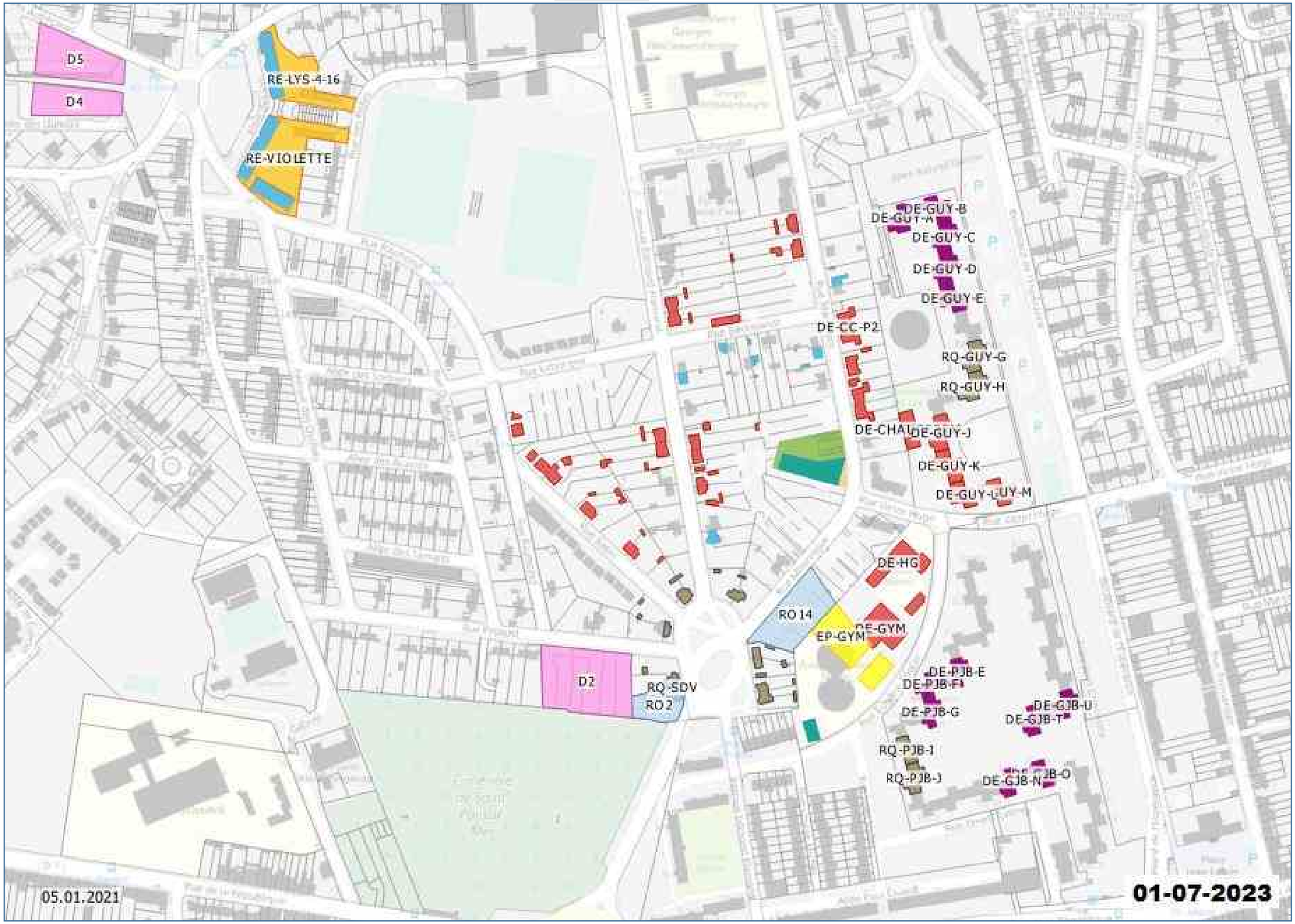
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

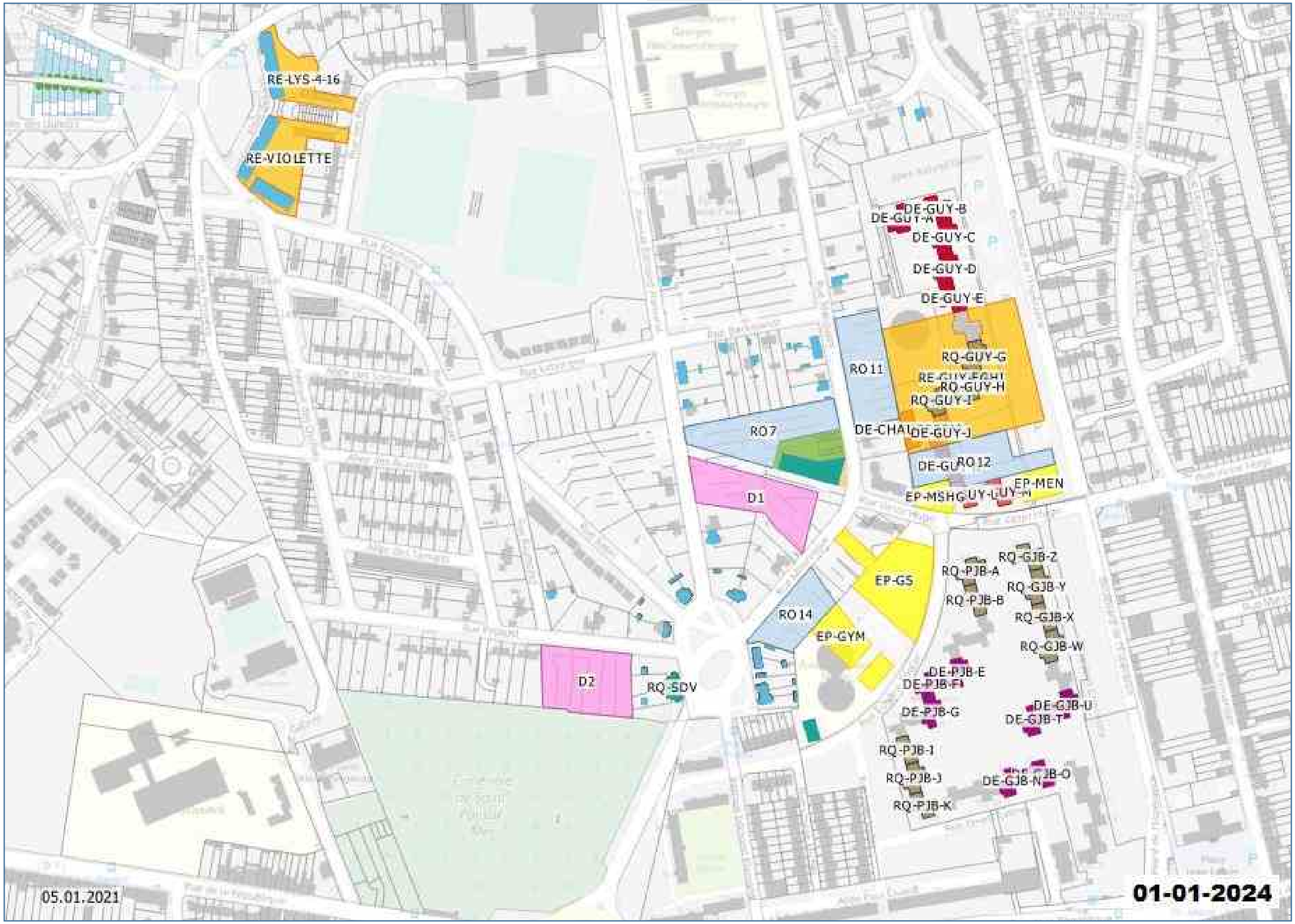
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

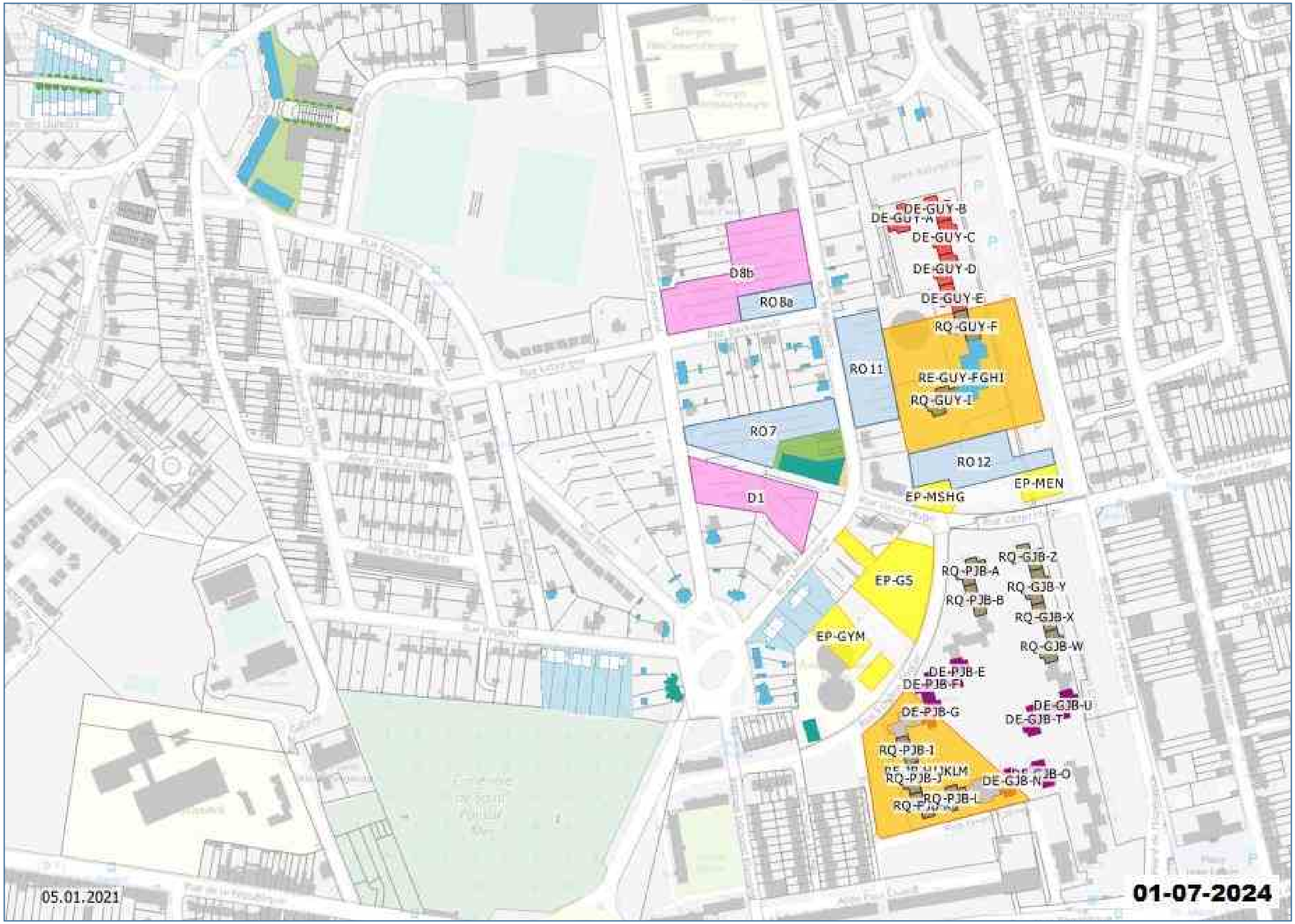
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

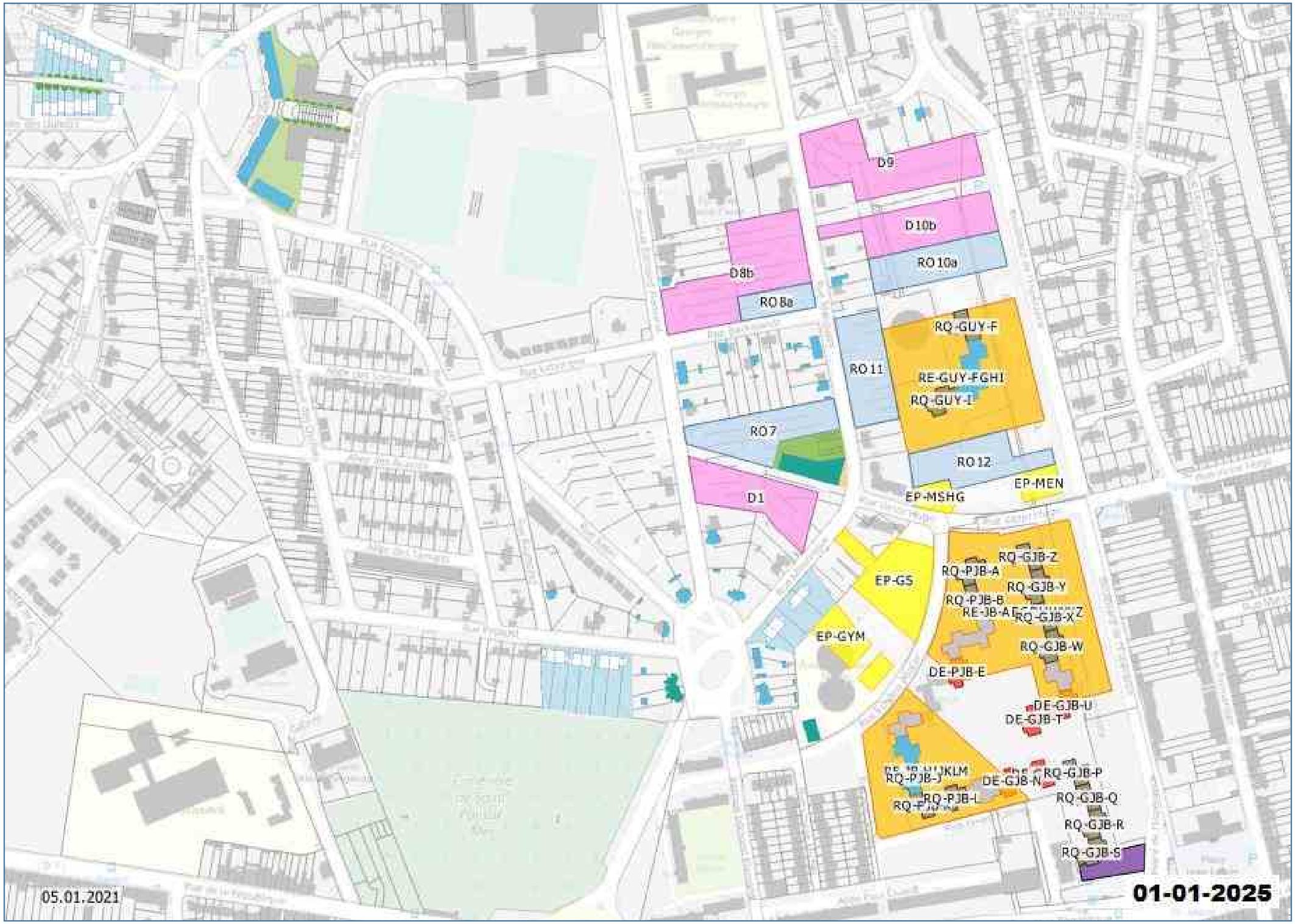
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S2 2024	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

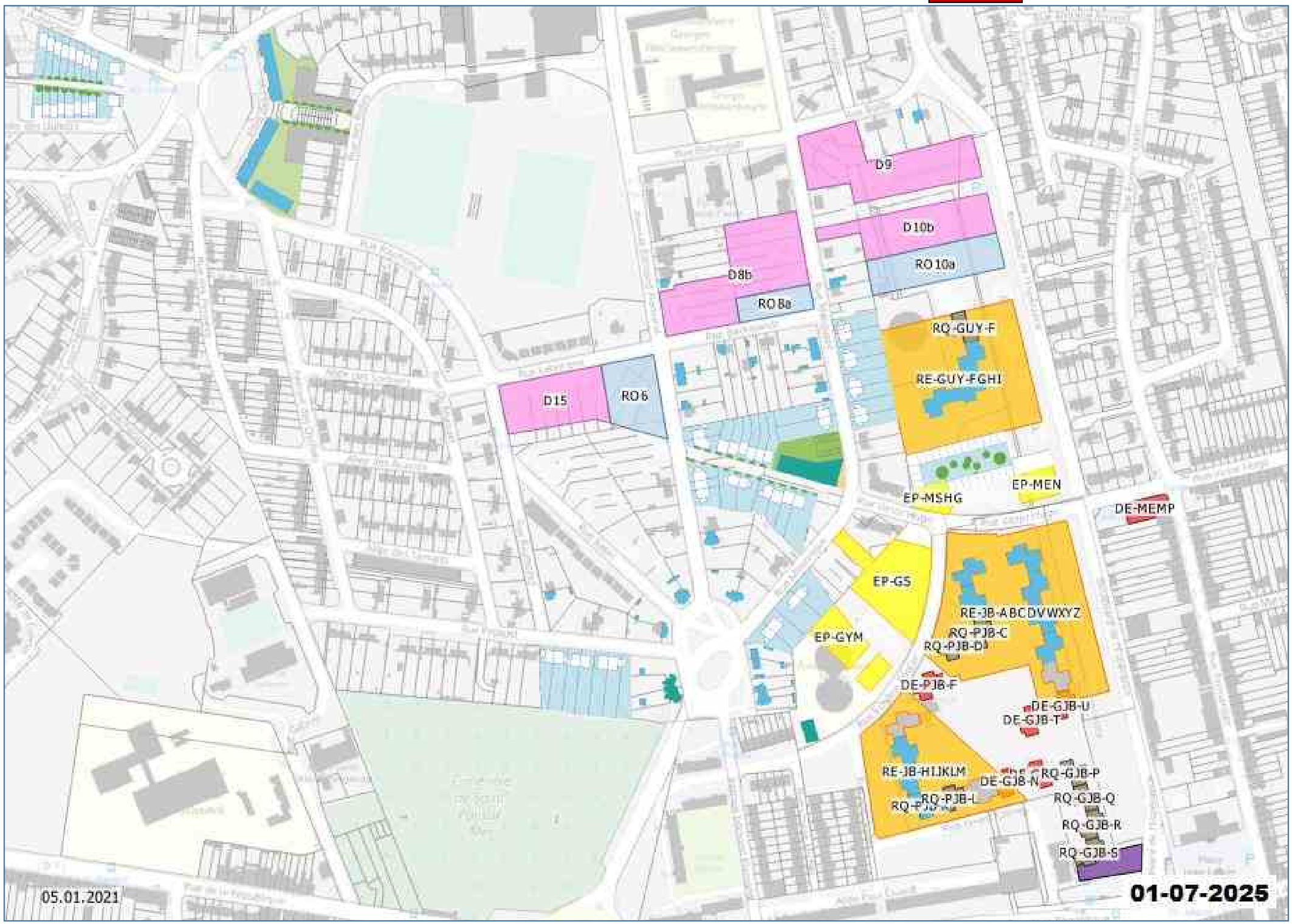
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

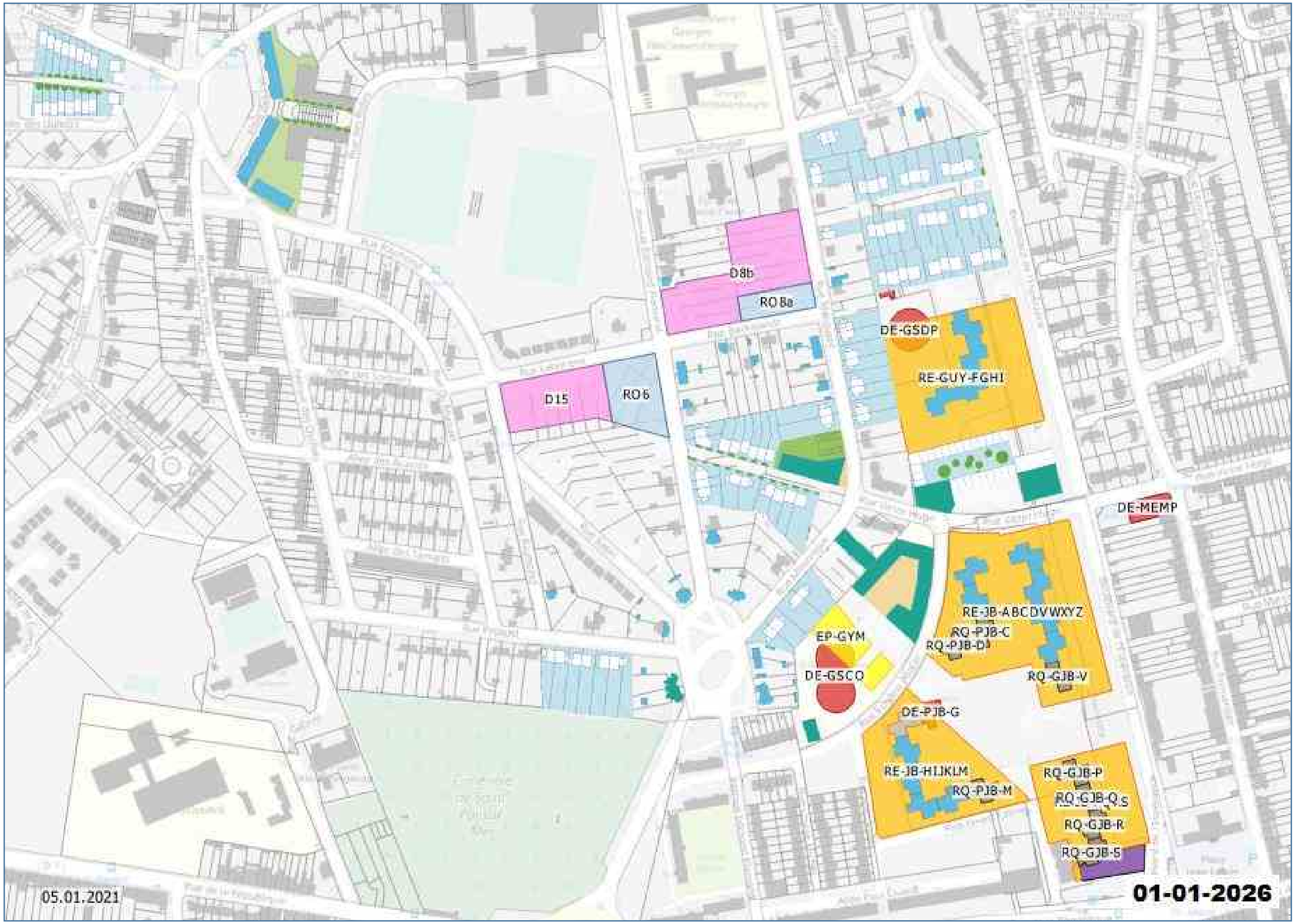
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

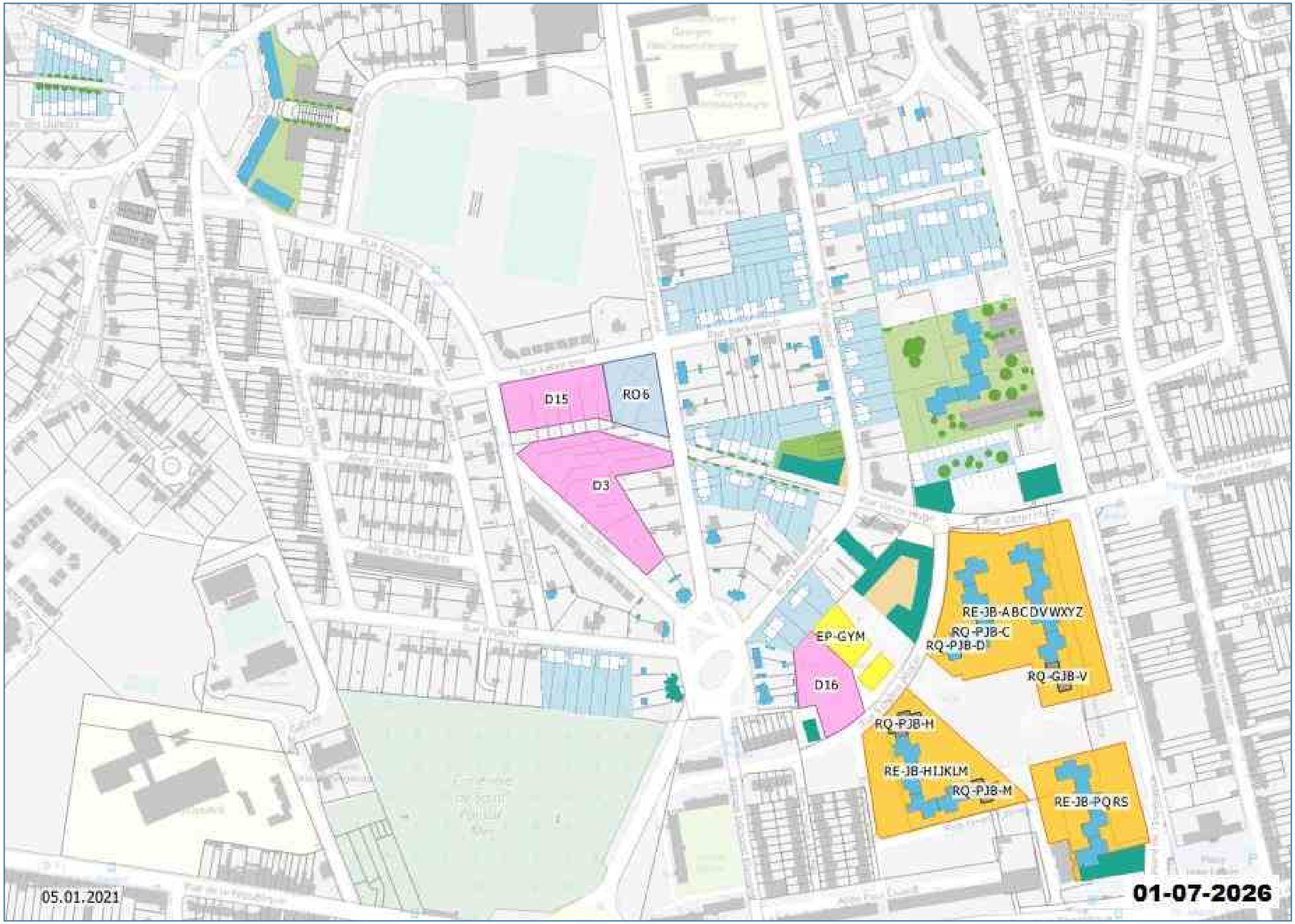
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

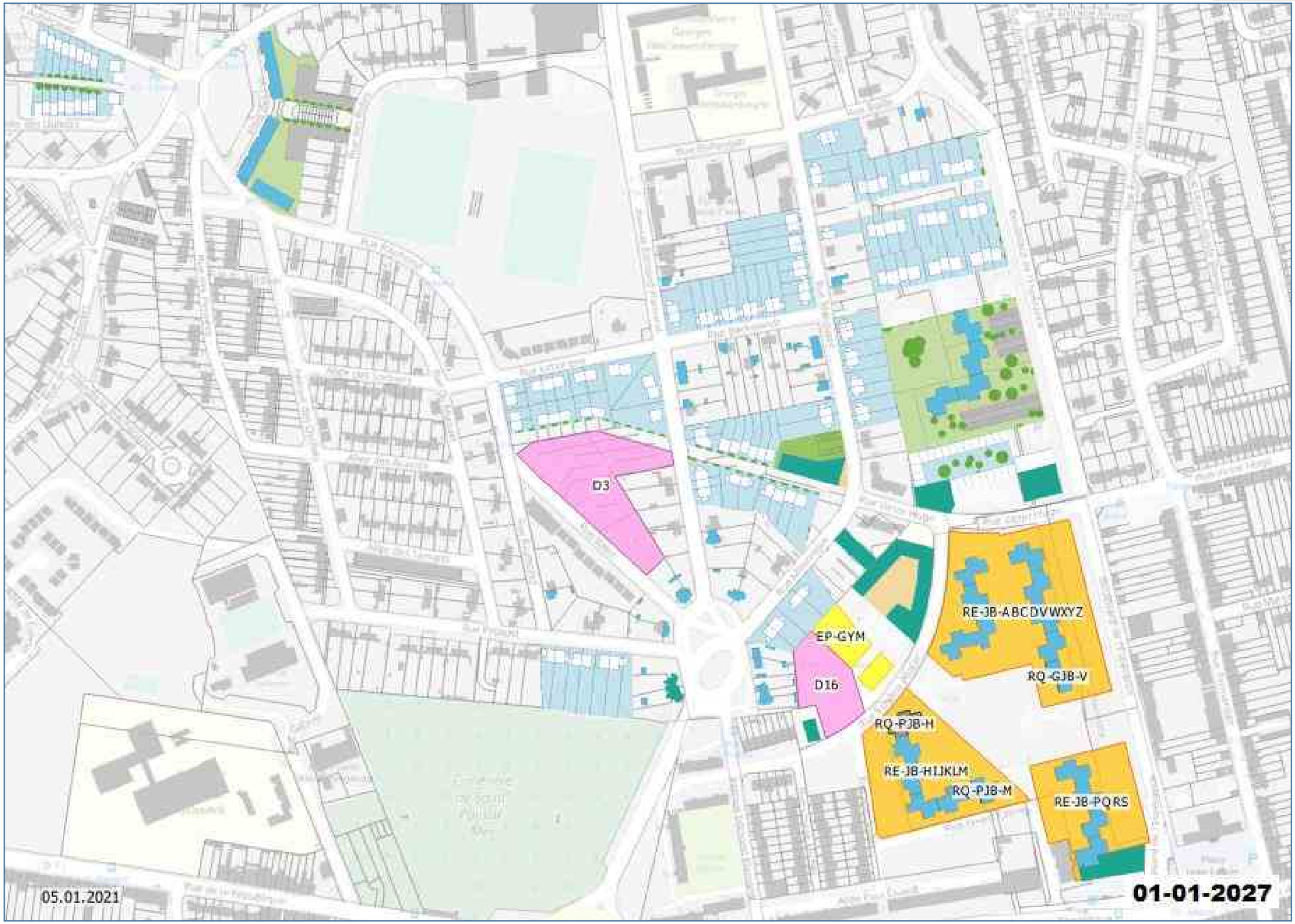
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

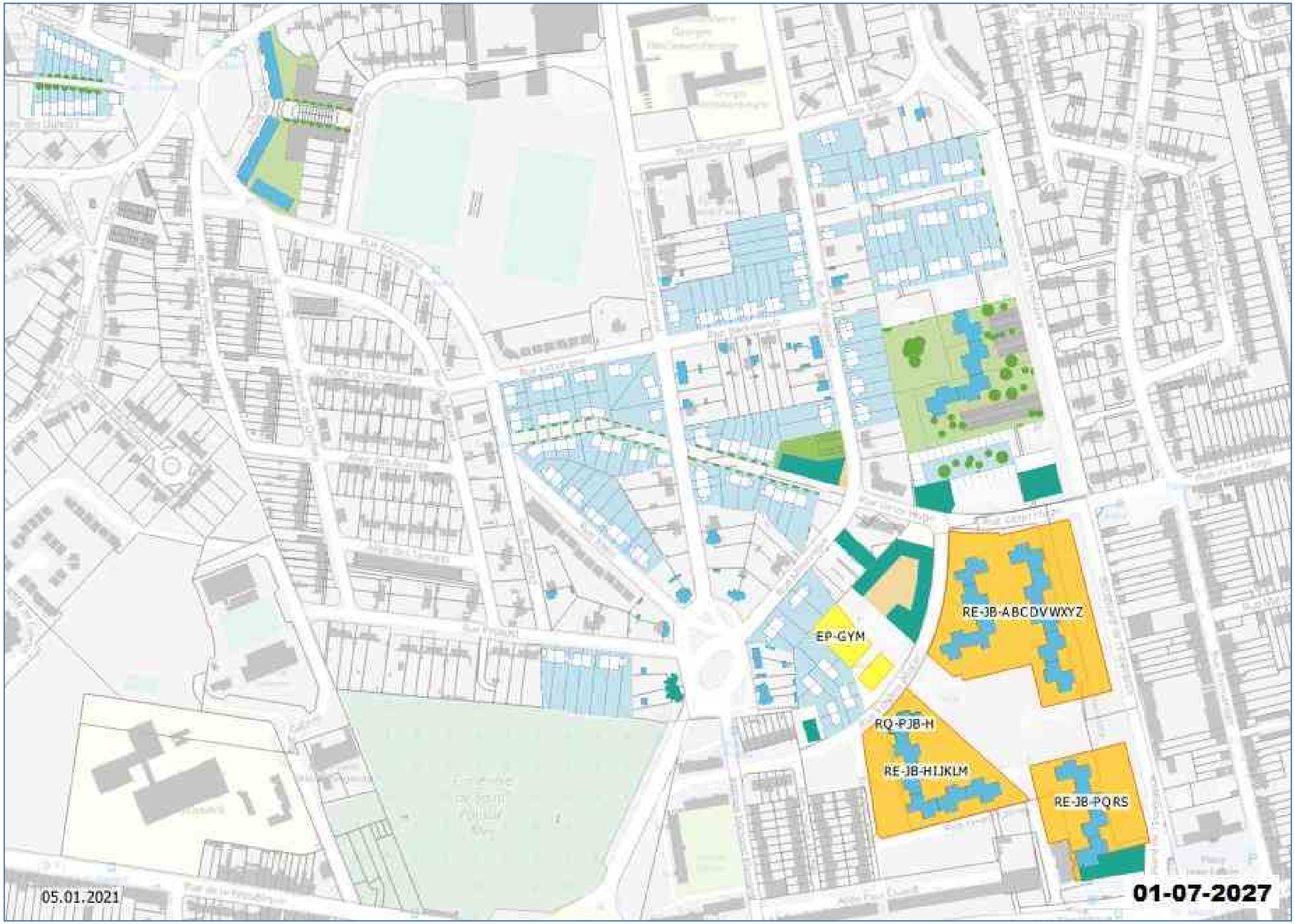
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

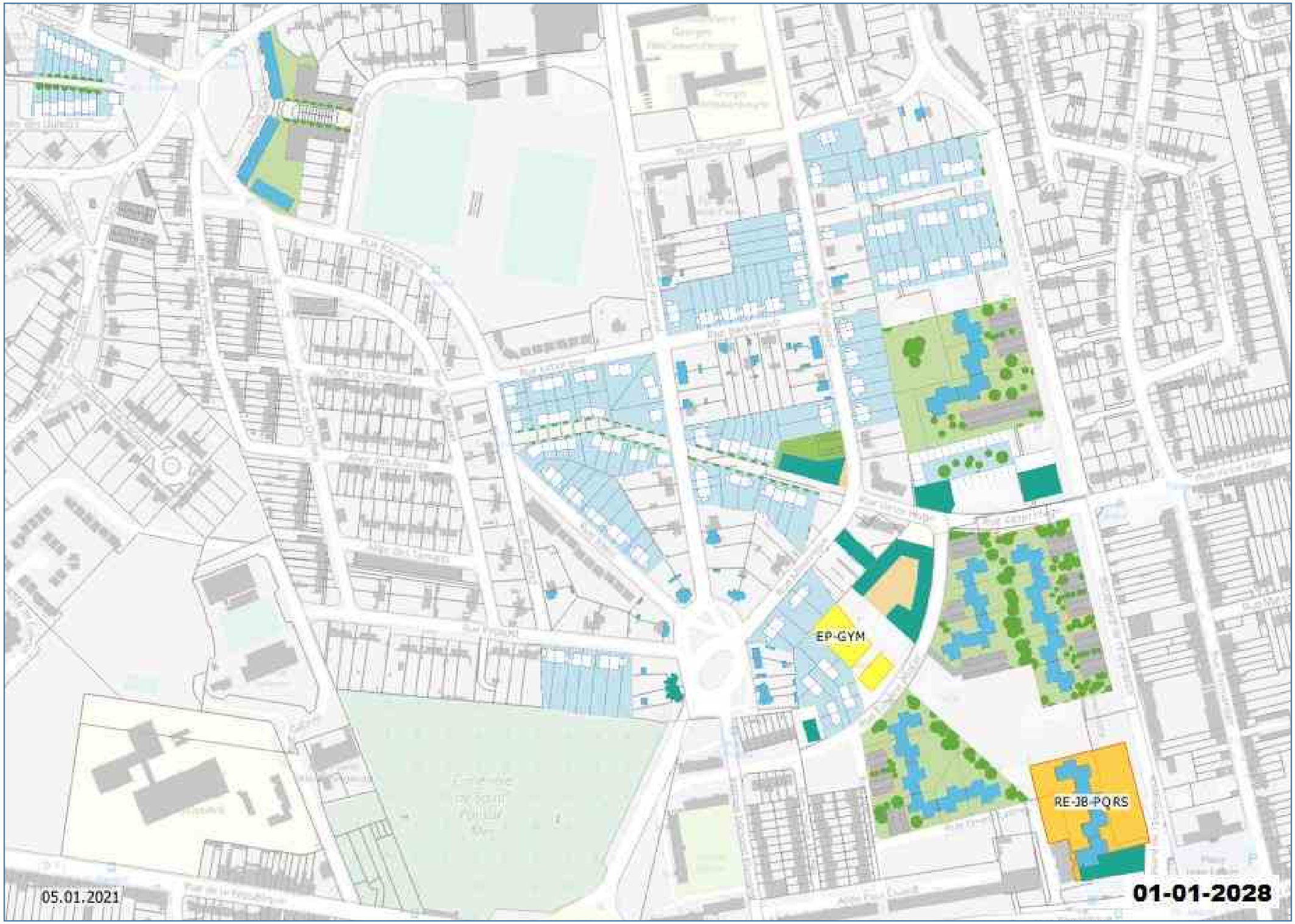
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S1 2028



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

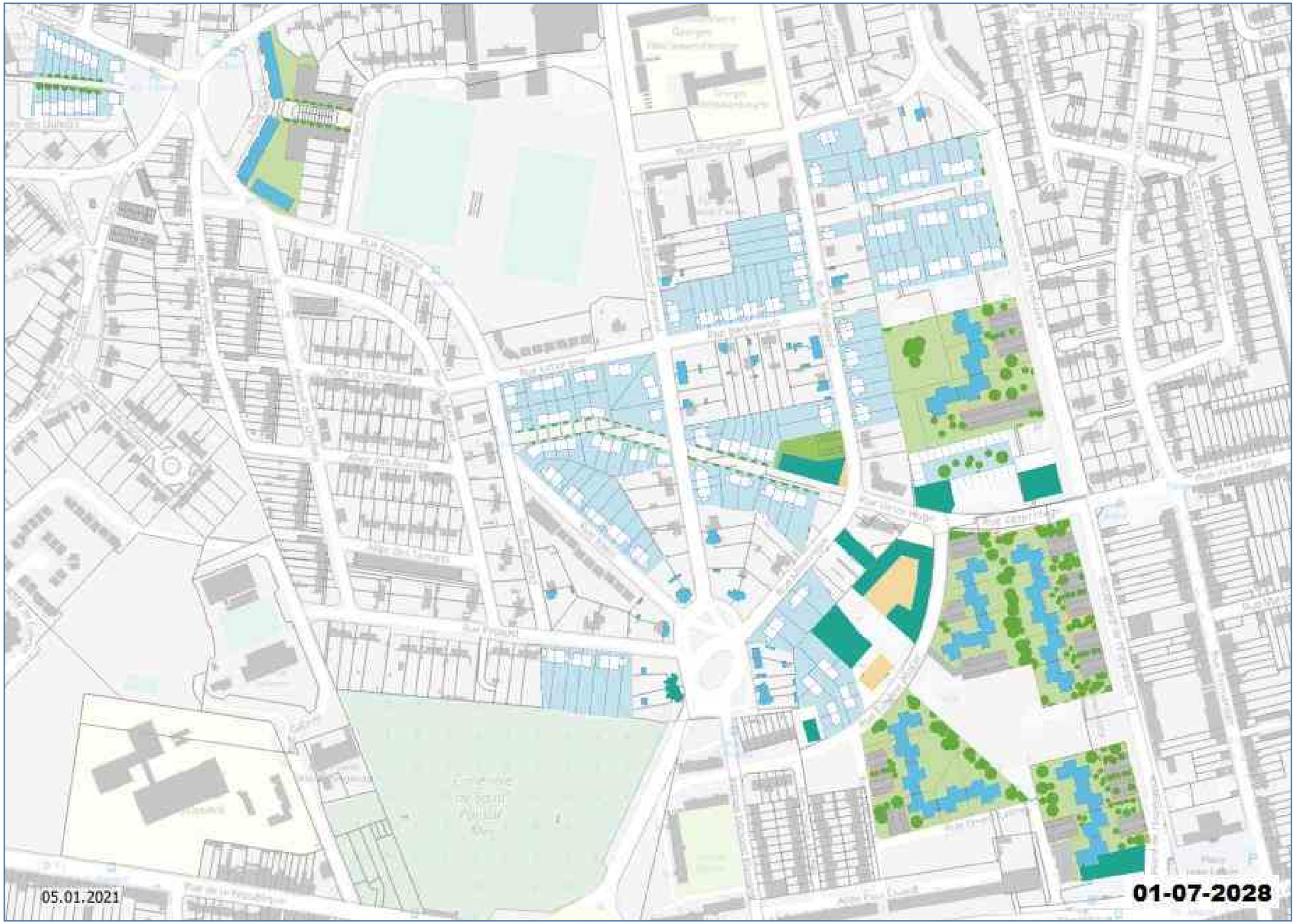
OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S2 2028



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU SAINT POL SUR MER

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

OPCU DUNKERQUE

Plan de Phasage TETEGHEM – 05/01/2021

1. REPÉRAGE DES OPÉRATIONS / ÉCHELLE IDTOP



PLATEFORME SIG

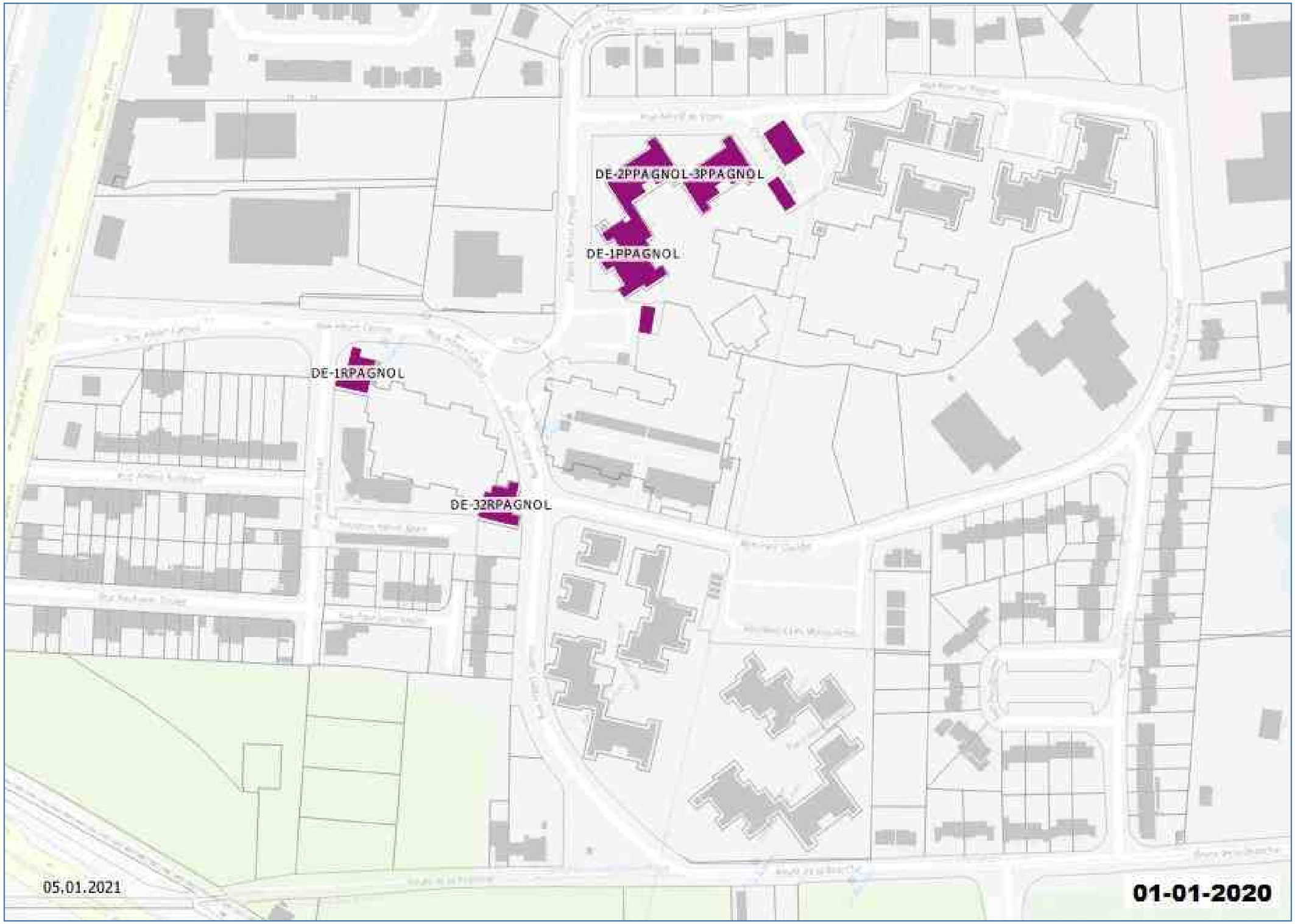
2. PLAN GUIDE


Quai aux Fleurs
Route de Furnes
Rue de Verdun
Salle de sports
Centre Sportif
Rue Arthur Rimbaud
Rue Paul-Jean Toulet
Rue Jean Moréas
Route de la Branche
Rue Bastoreau

3- PLANS DE PHASAGE

2020 -> 2031

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

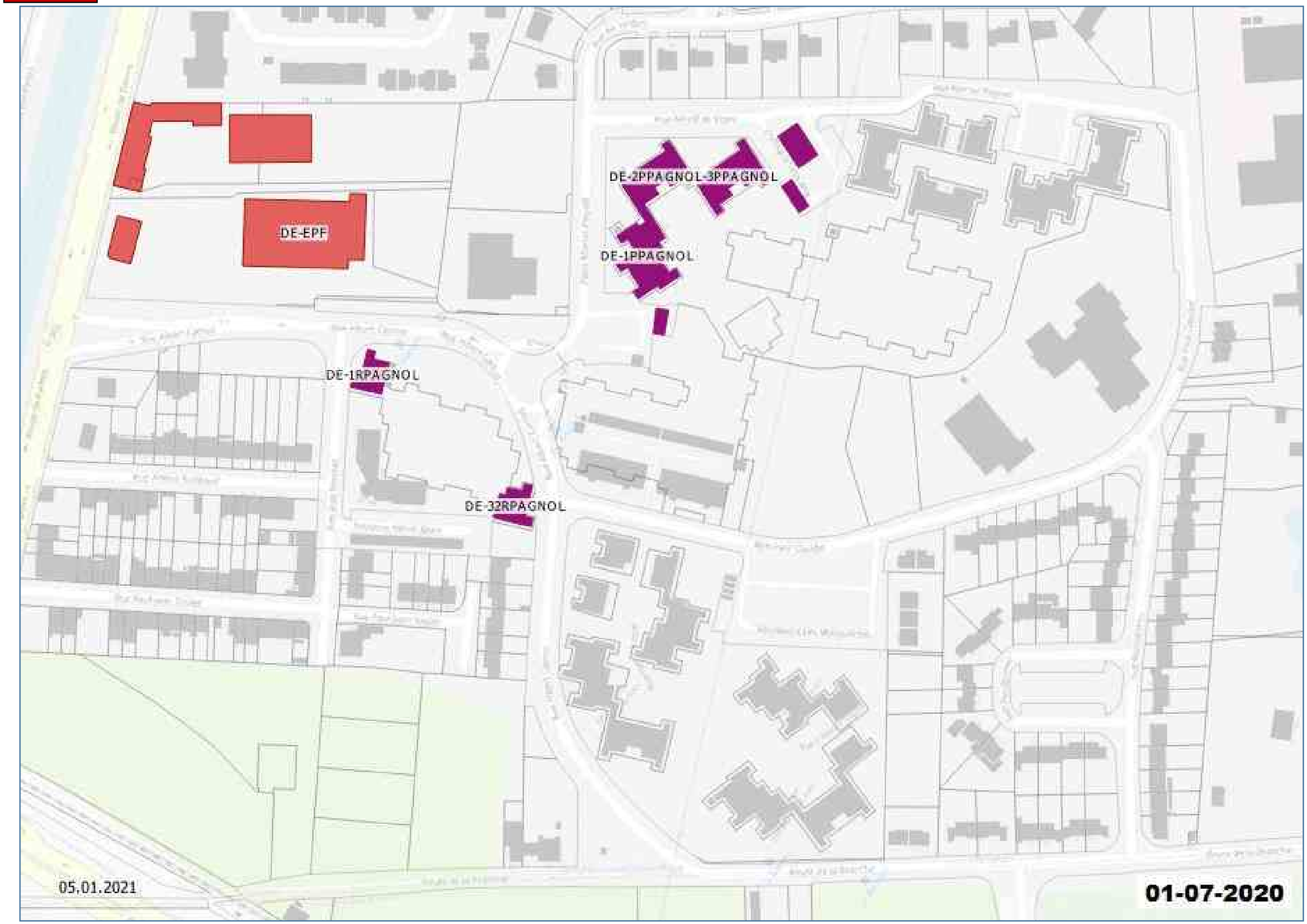
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

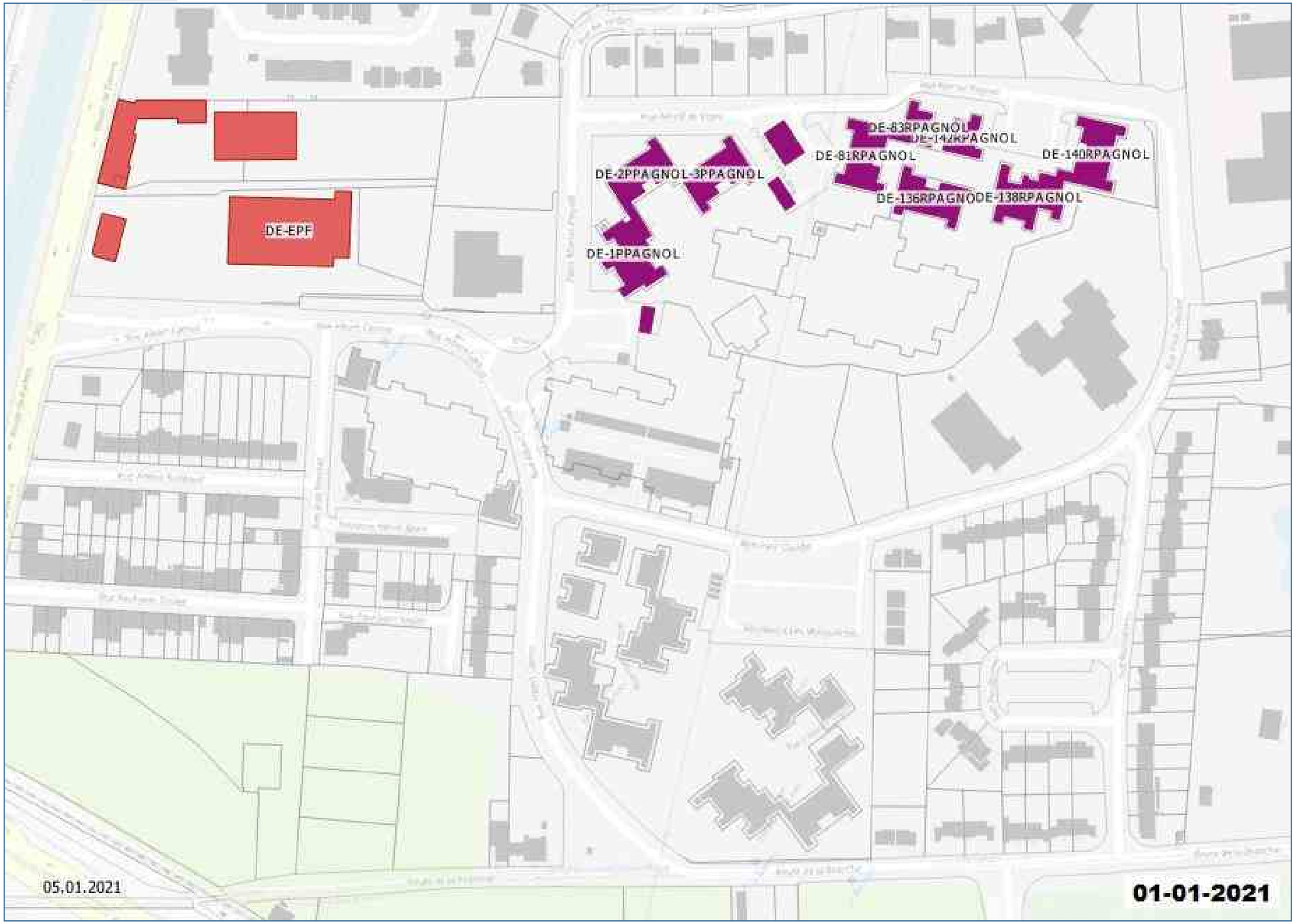
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

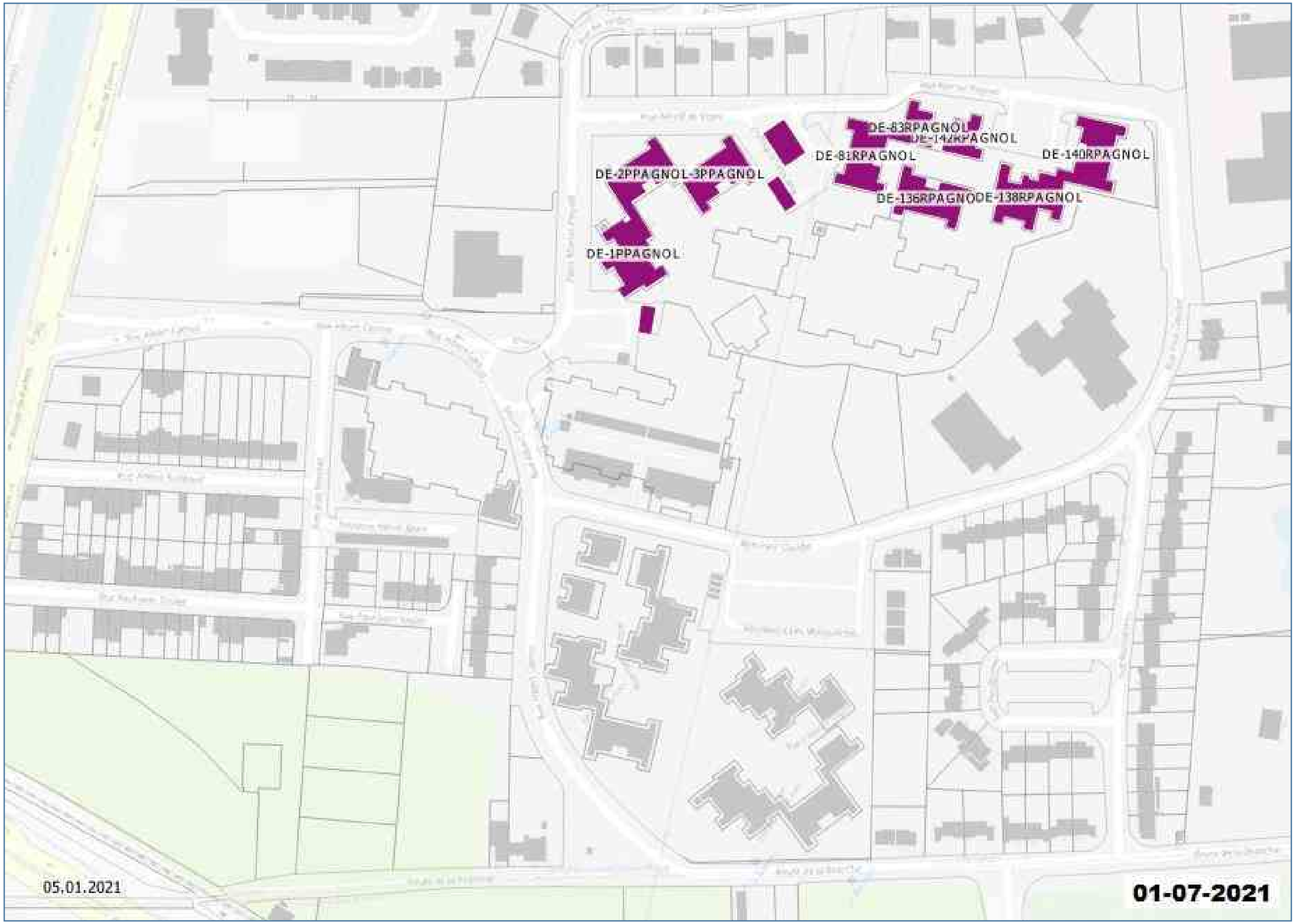
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

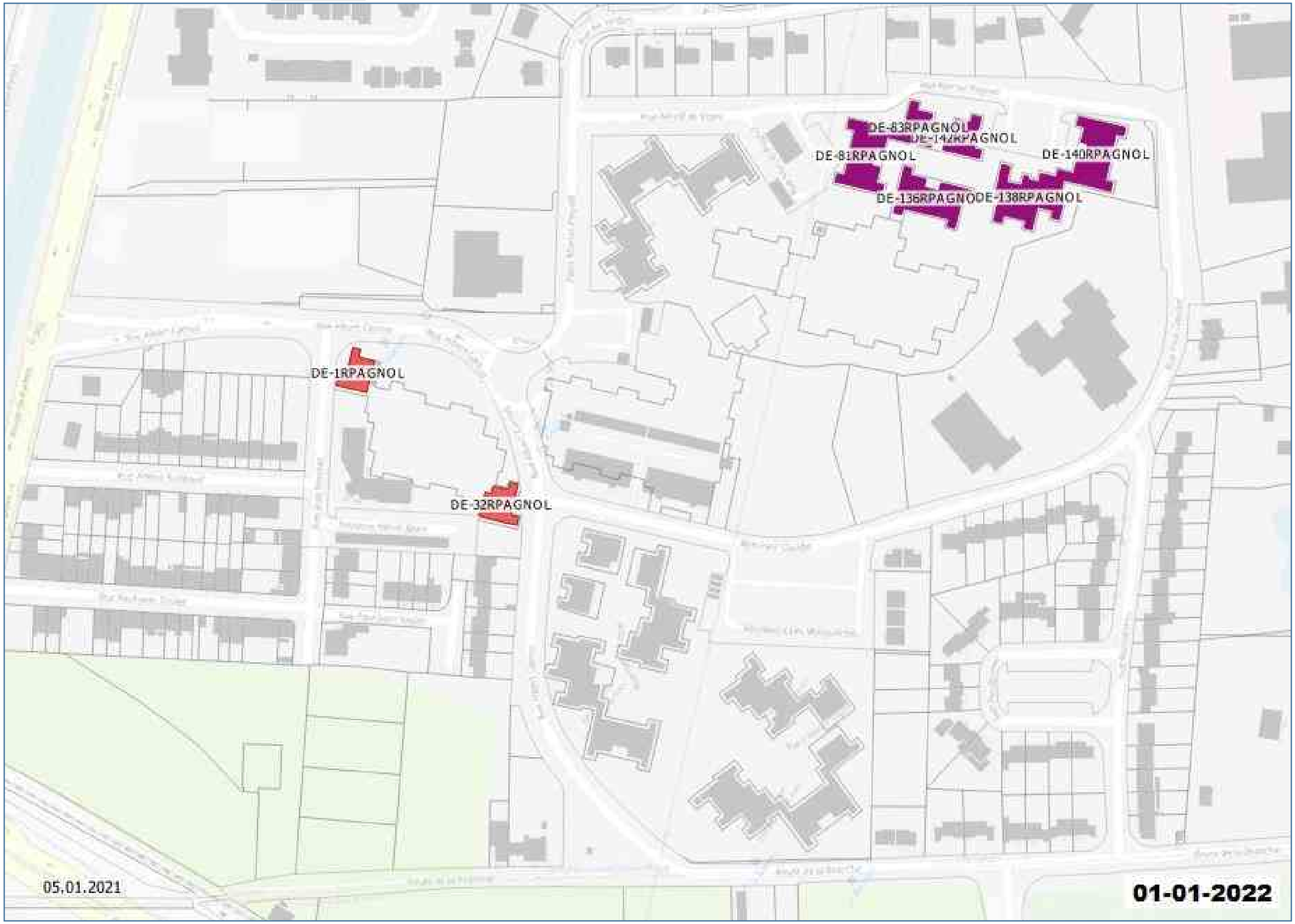
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

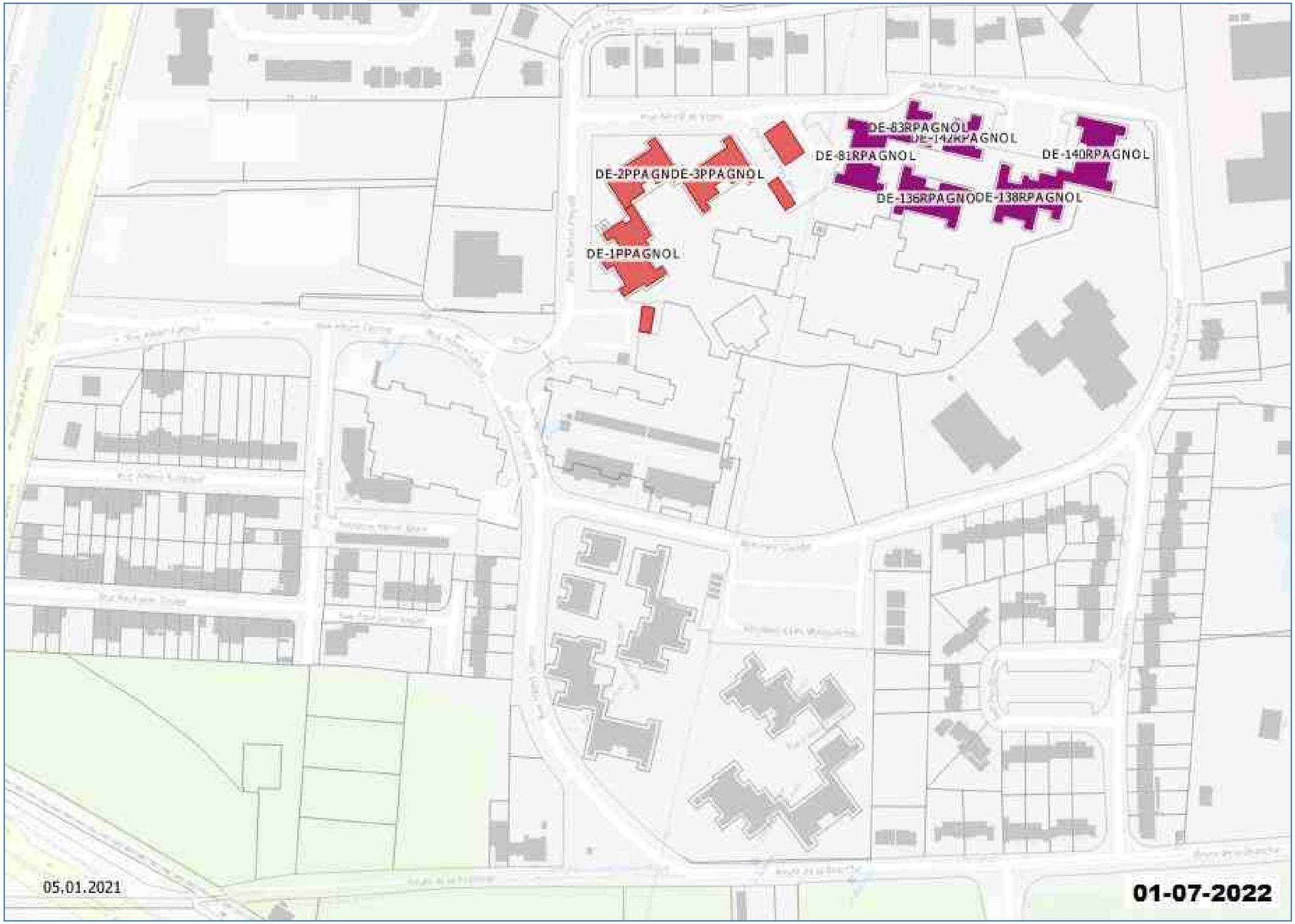
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

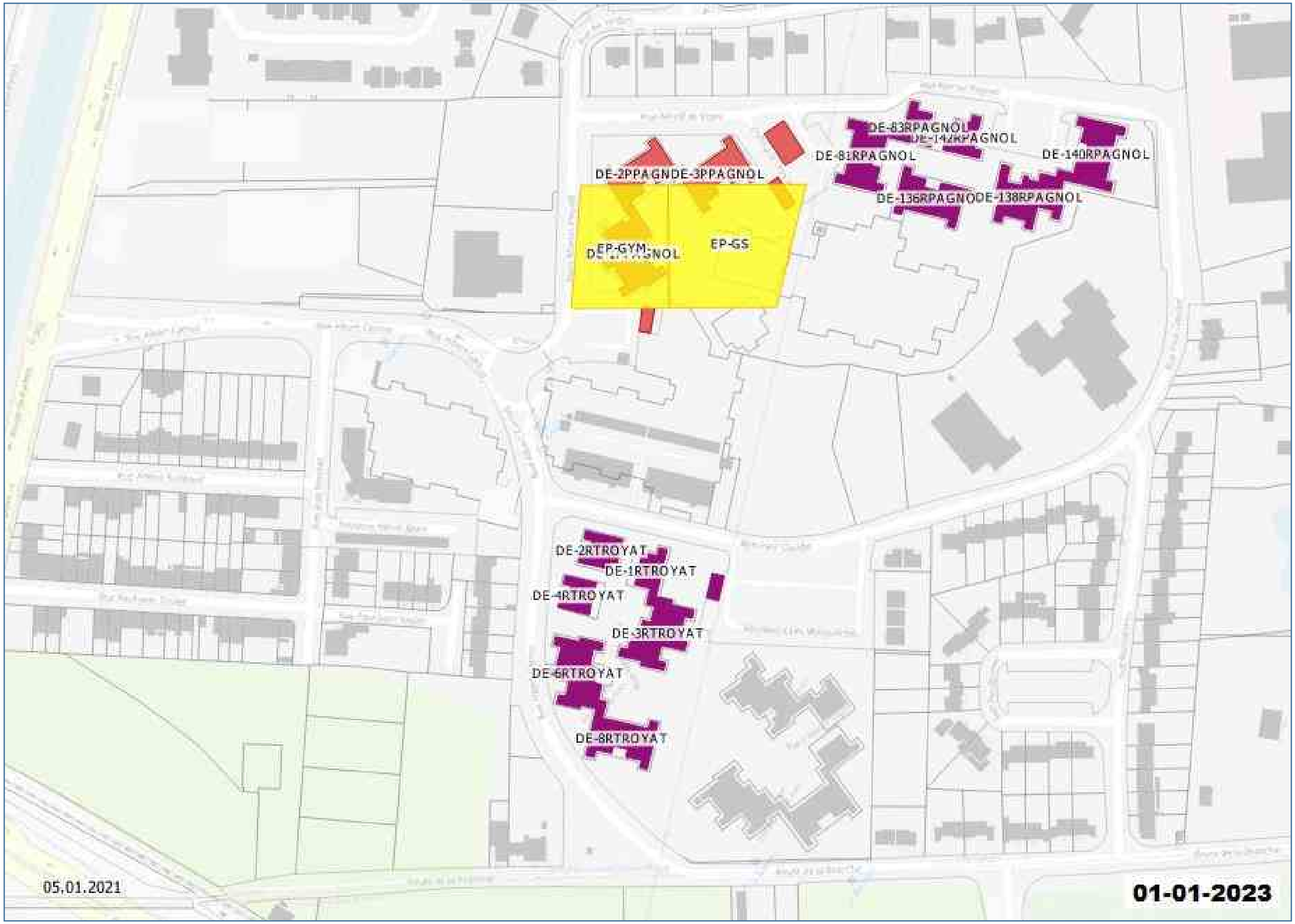
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

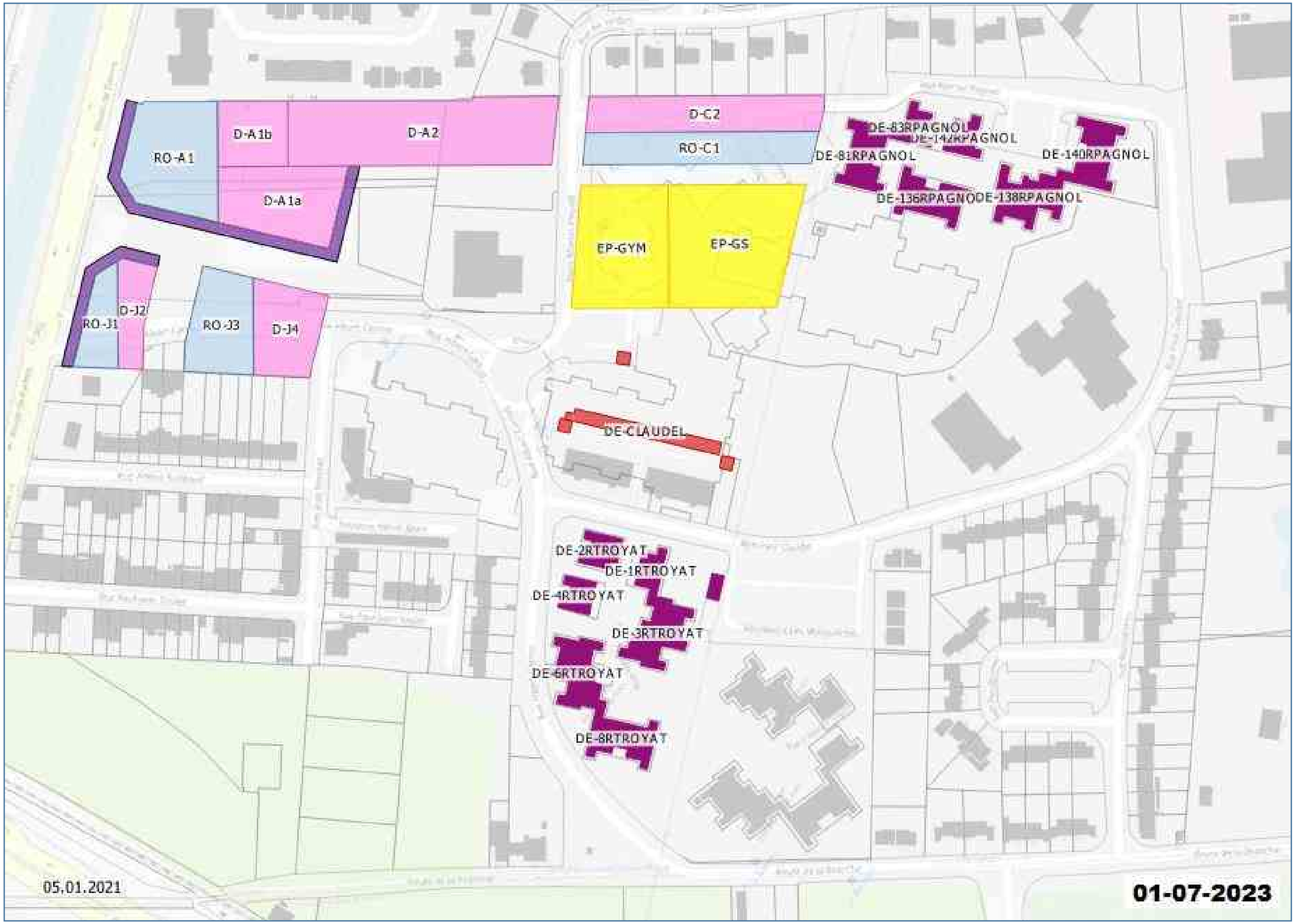
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

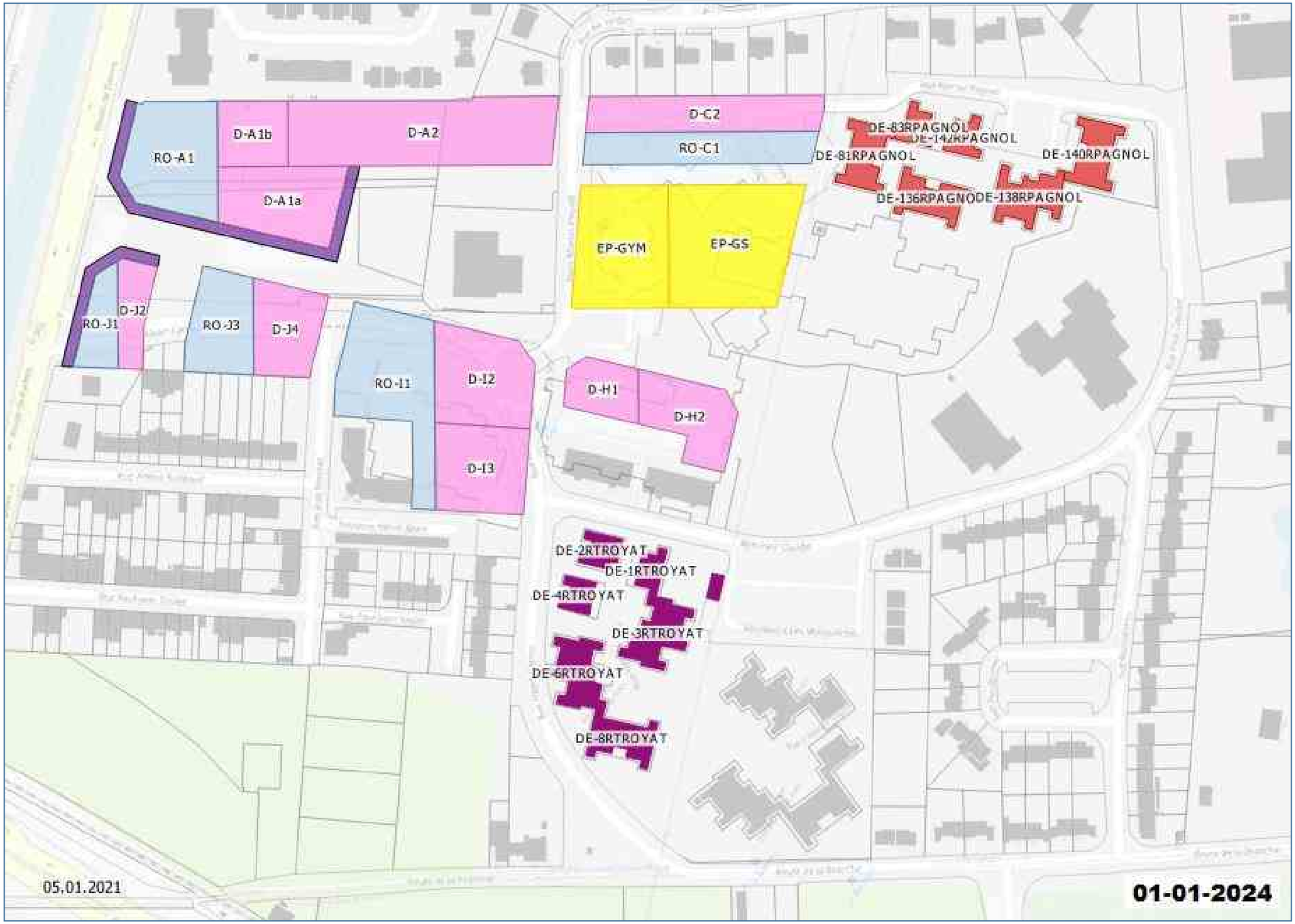
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

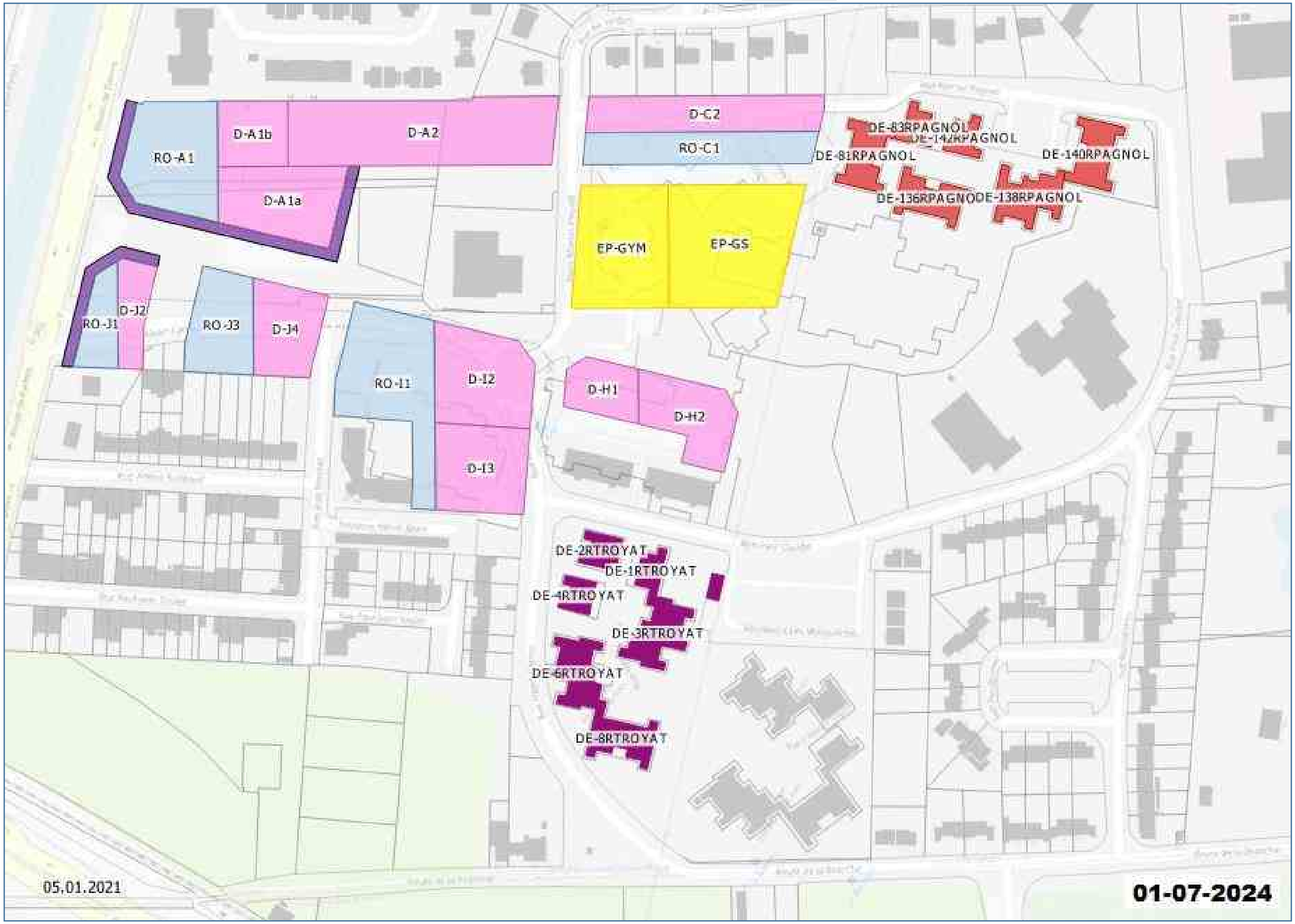
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

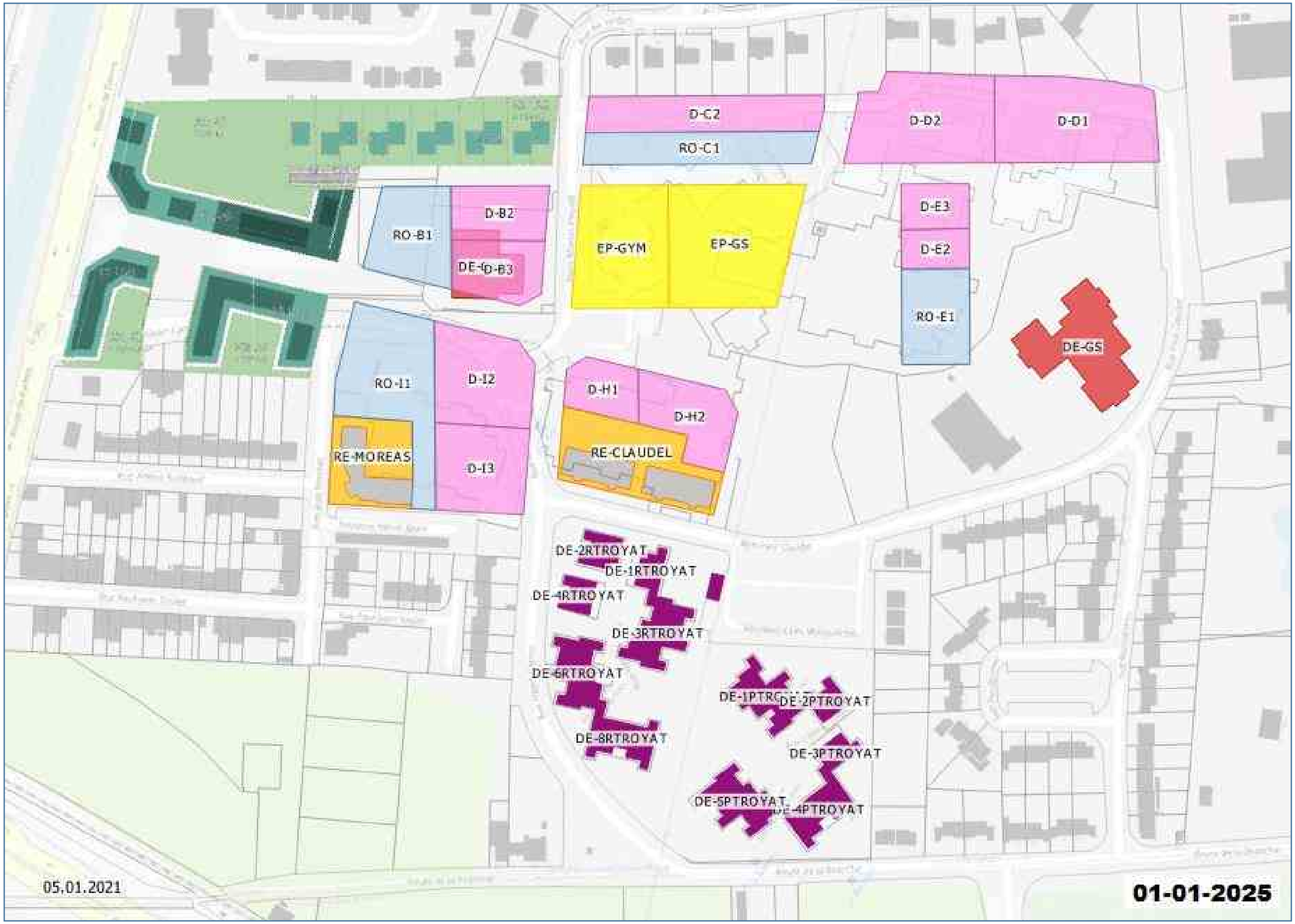
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S2 2024	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

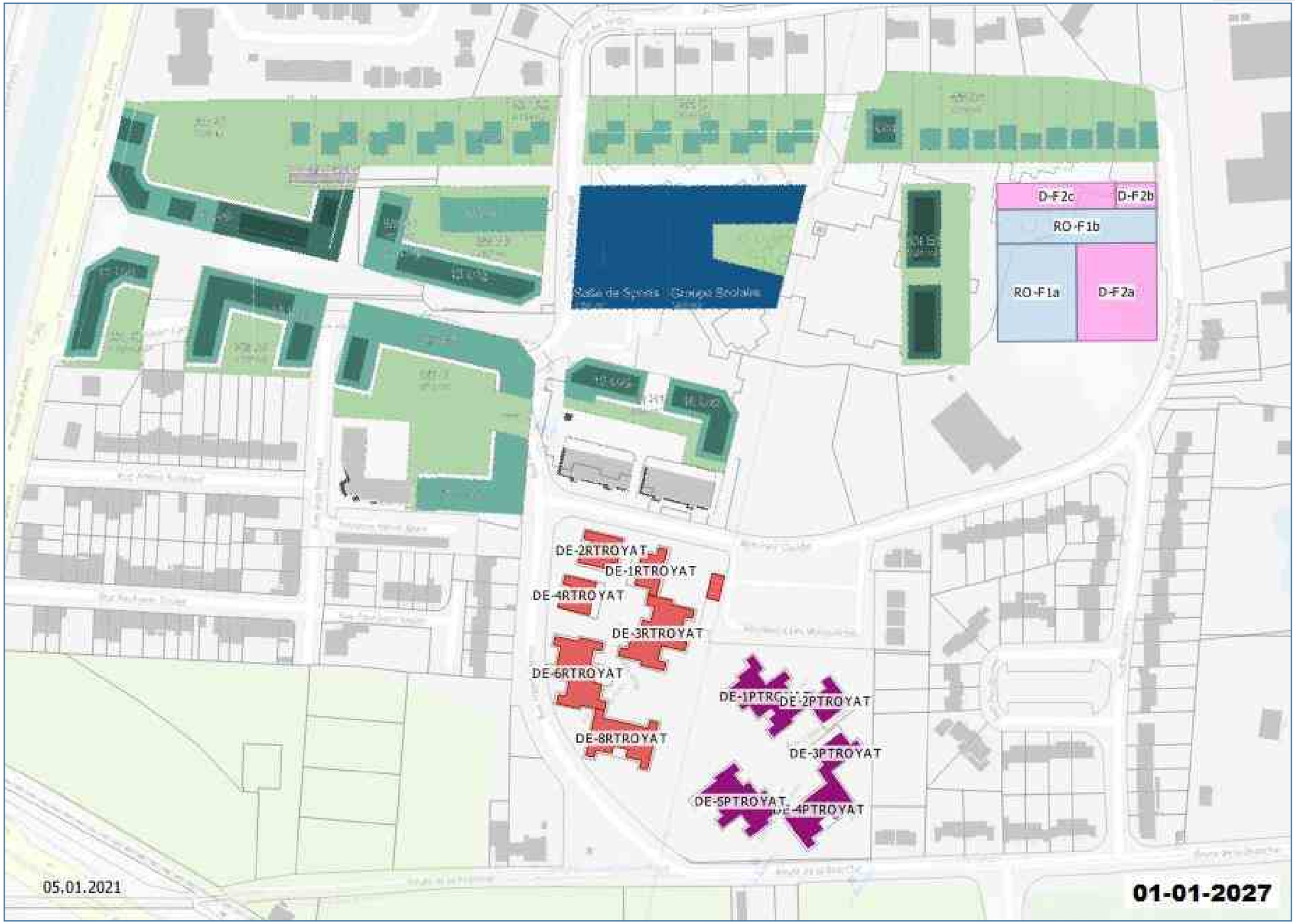
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

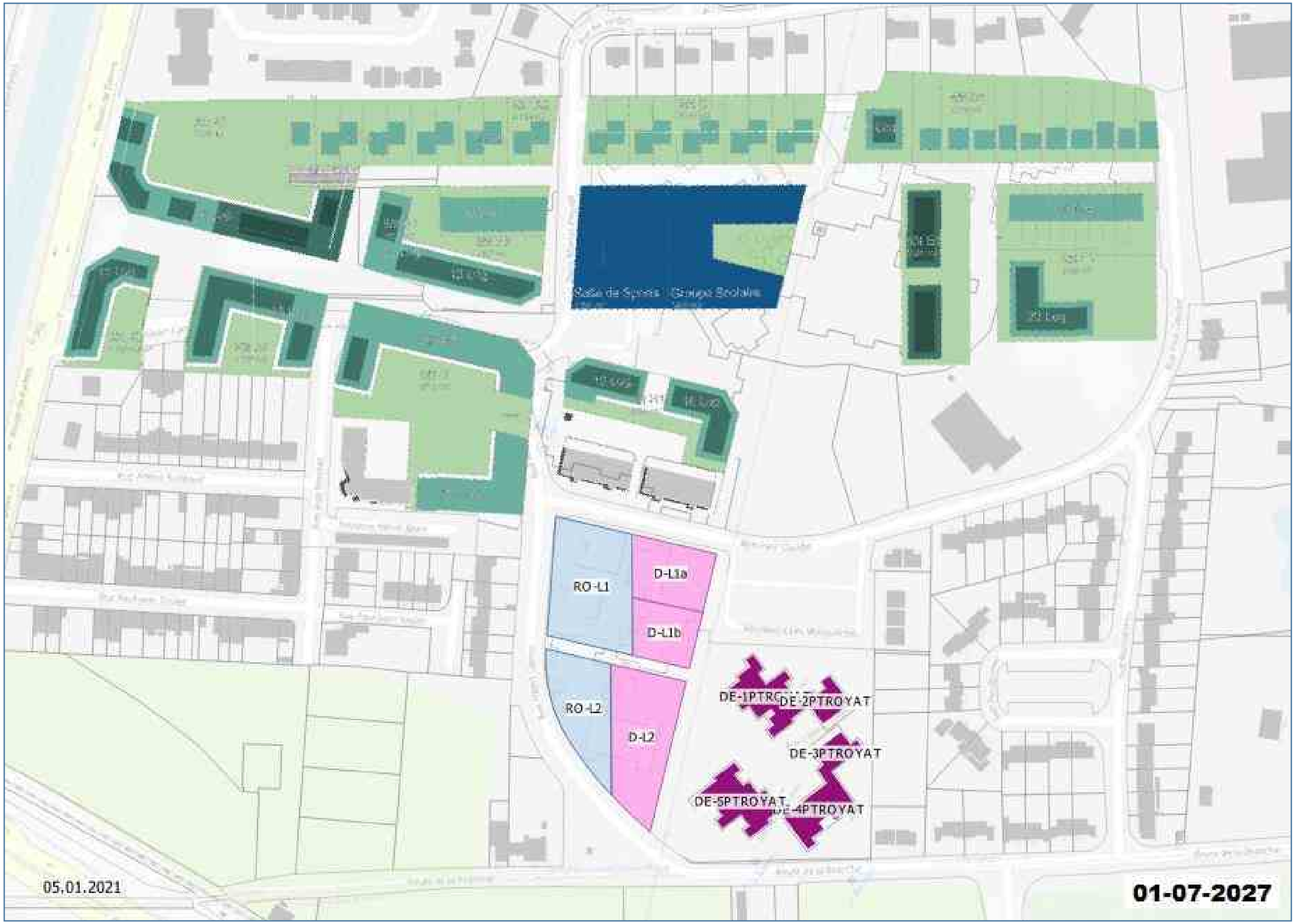
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

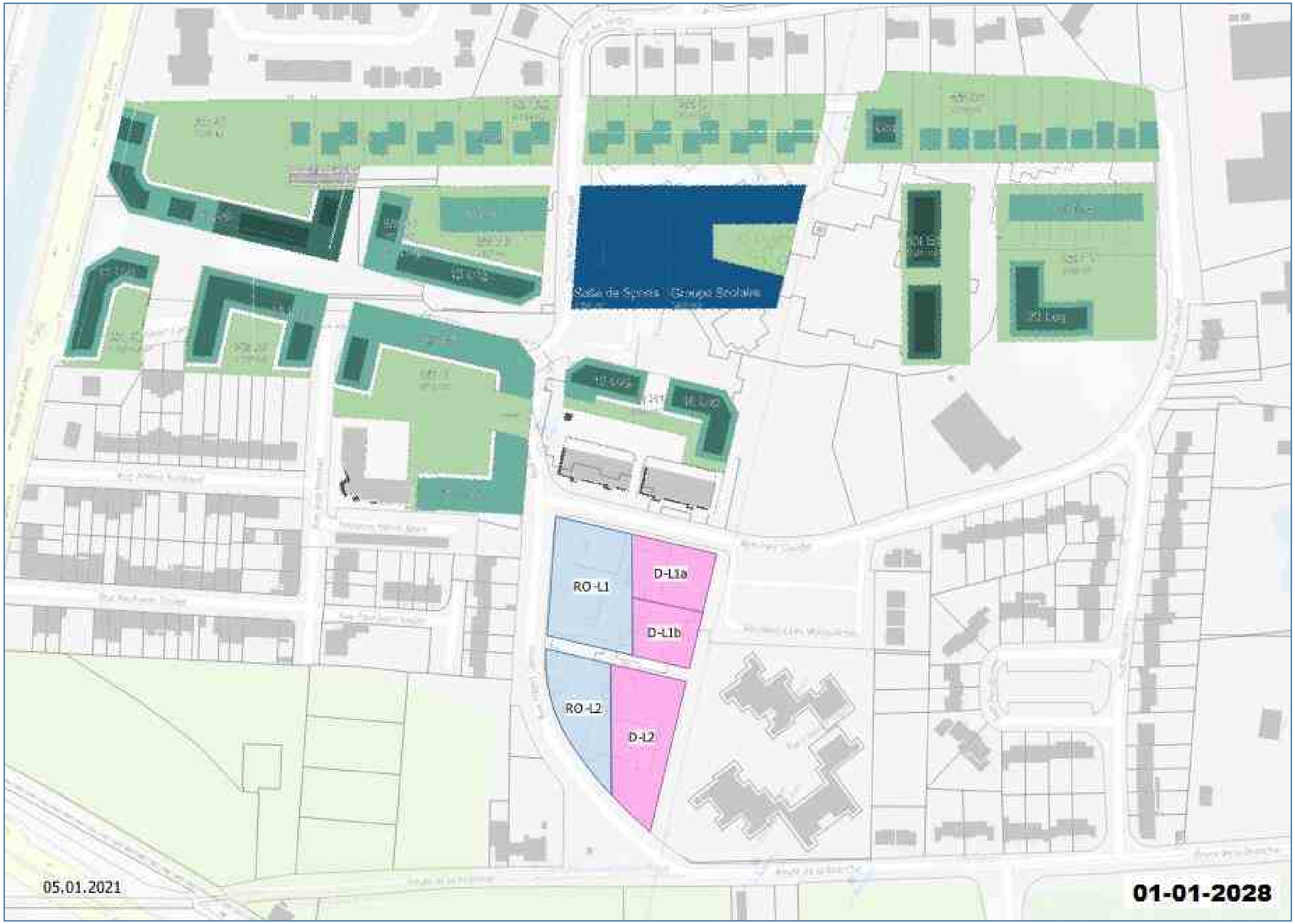
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S1 2028



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

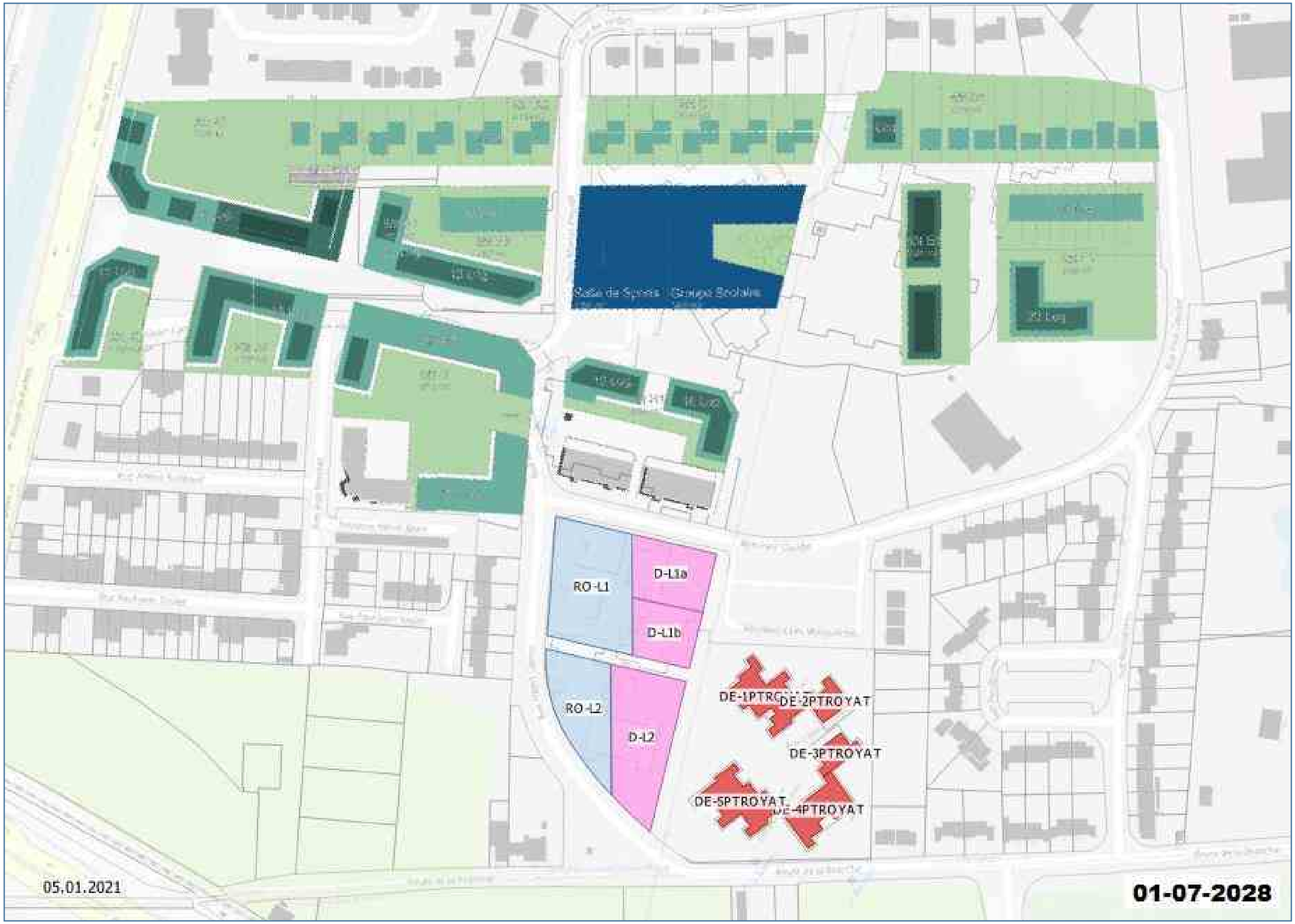
OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S2 2028



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S1 2029



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S2 2029



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S1 2030



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S2 2030



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S1 2031



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU TETEGHEM

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

OPCU DUNKERQUE

Plan de Phasage DUNKERQUE – Banc Vert – 05/01/2021

1. REPÉRAGE DES OPÉRATIONS / ÉCHELLE IDTOP



PLATEFORME SIG

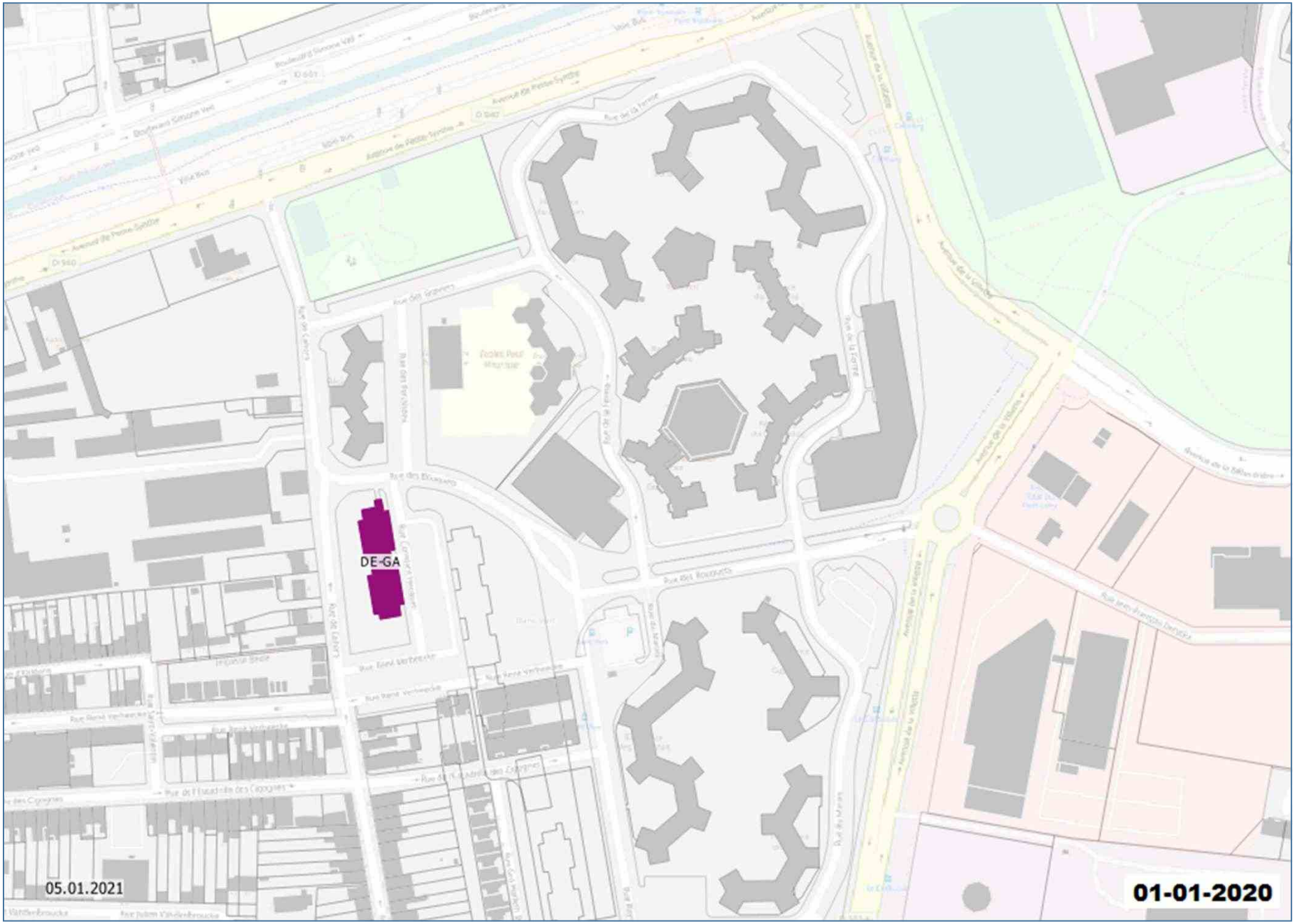
2. PLAN GUIDE


Boulevard Simone Veil
D 601
Voie Bus
Avenue de Petite-Synthe
Rue de Petite-Synthe
Avenue de la Violette
Rue Jean-François Oeryckx
Rue René Verh
Rue de l'Escadrille des Cigognes
Rue du Moulins

3- PLANS DE PHASAGE

2020 -> 2027

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

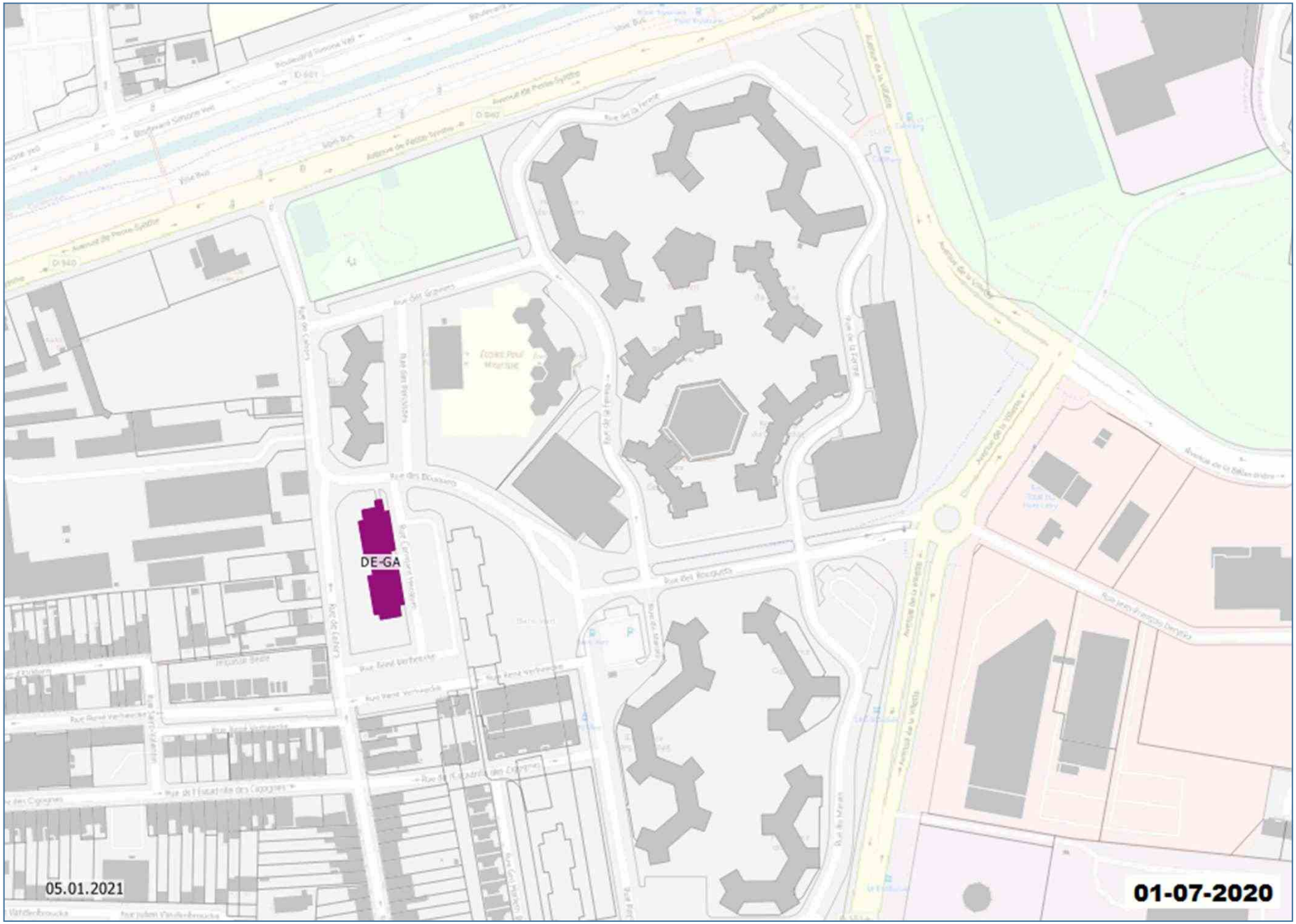
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

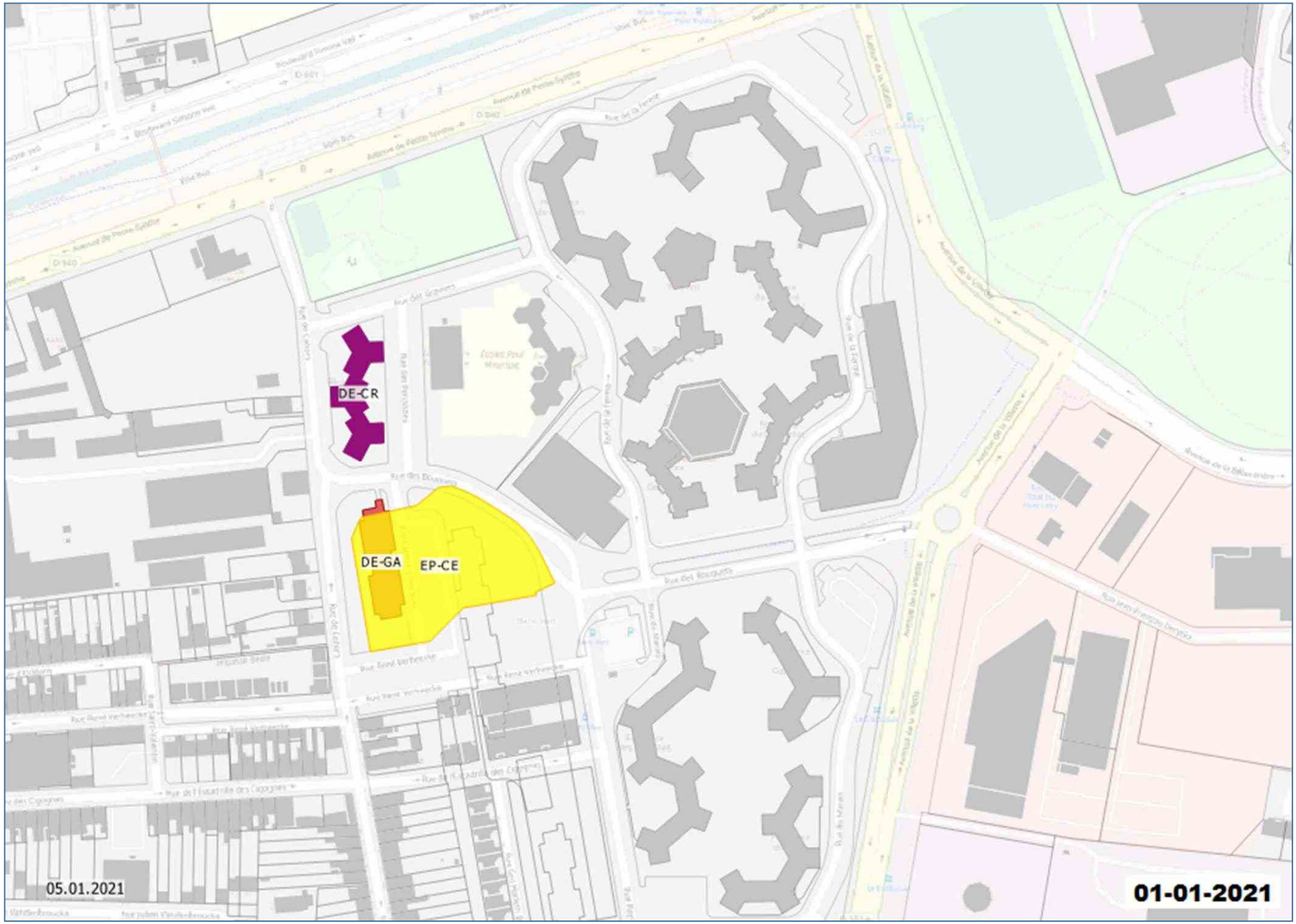
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

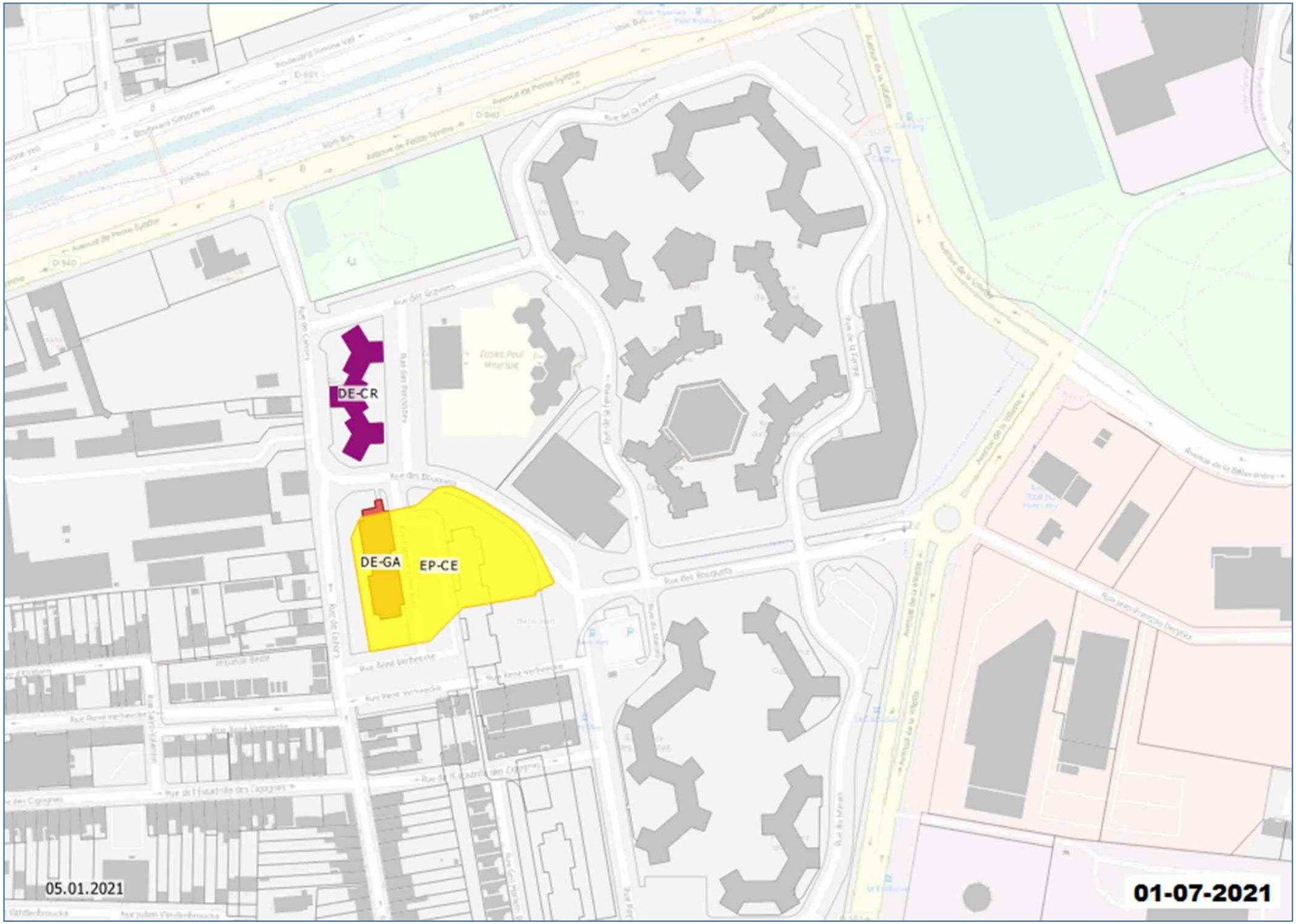
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

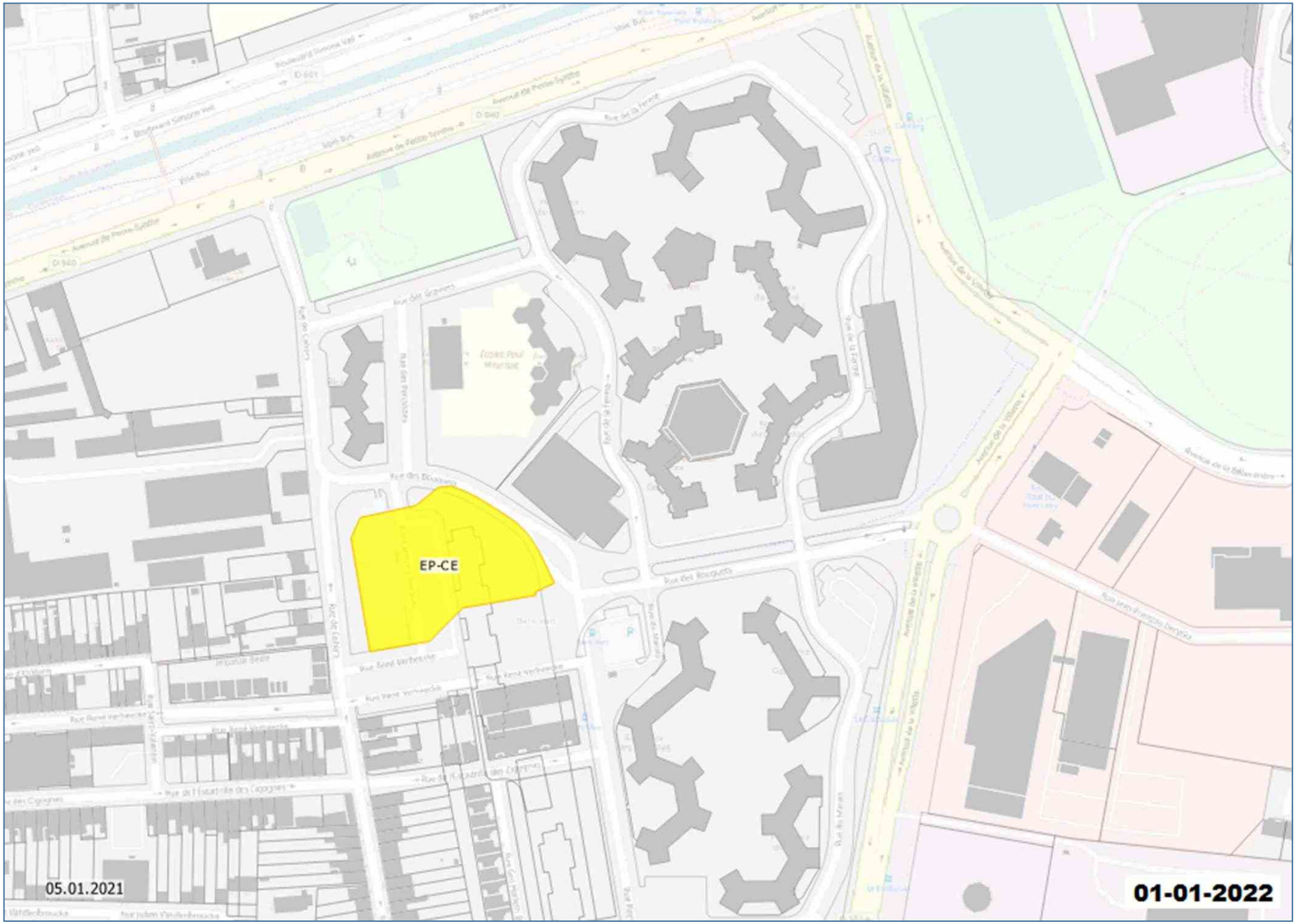
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

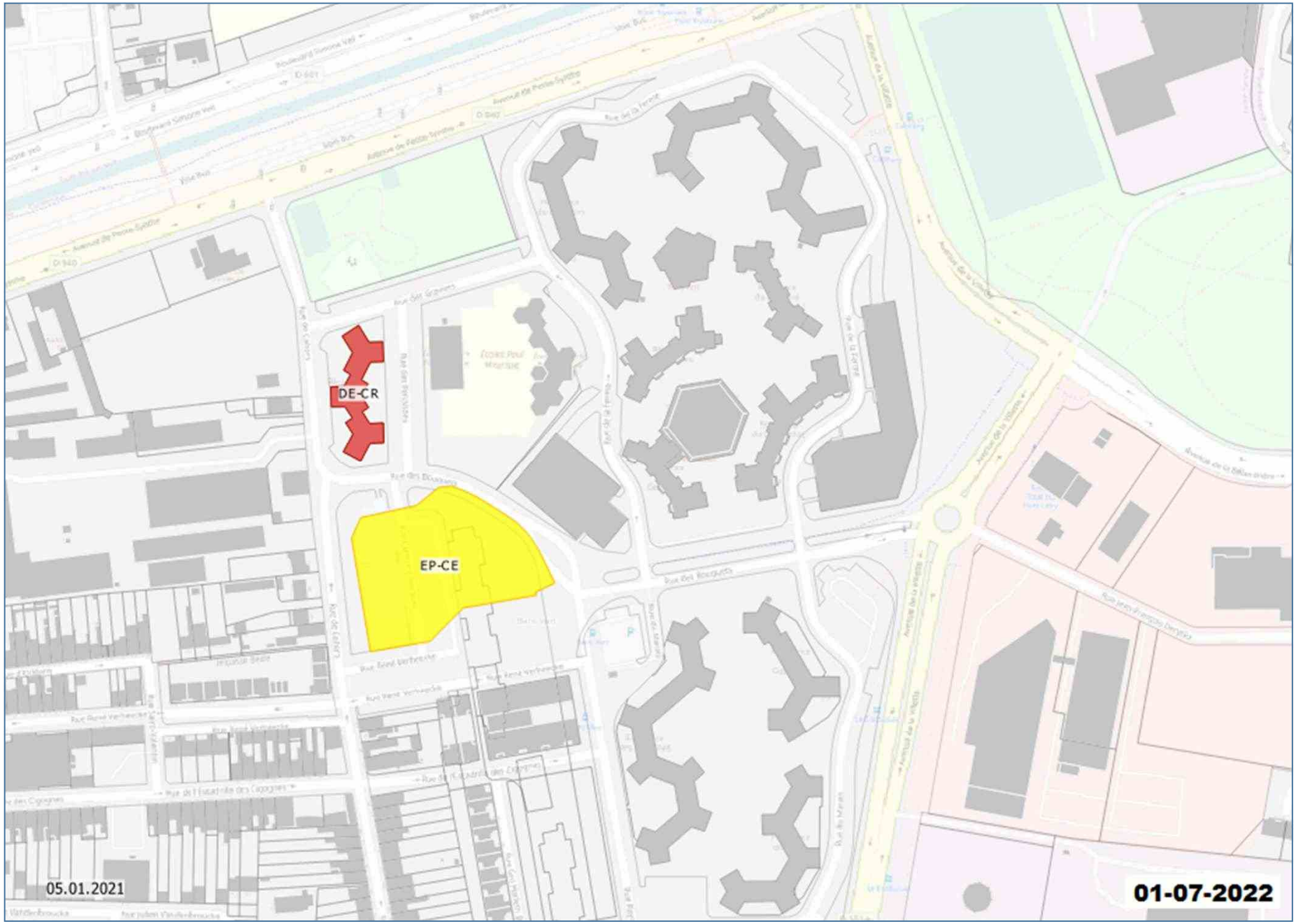
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

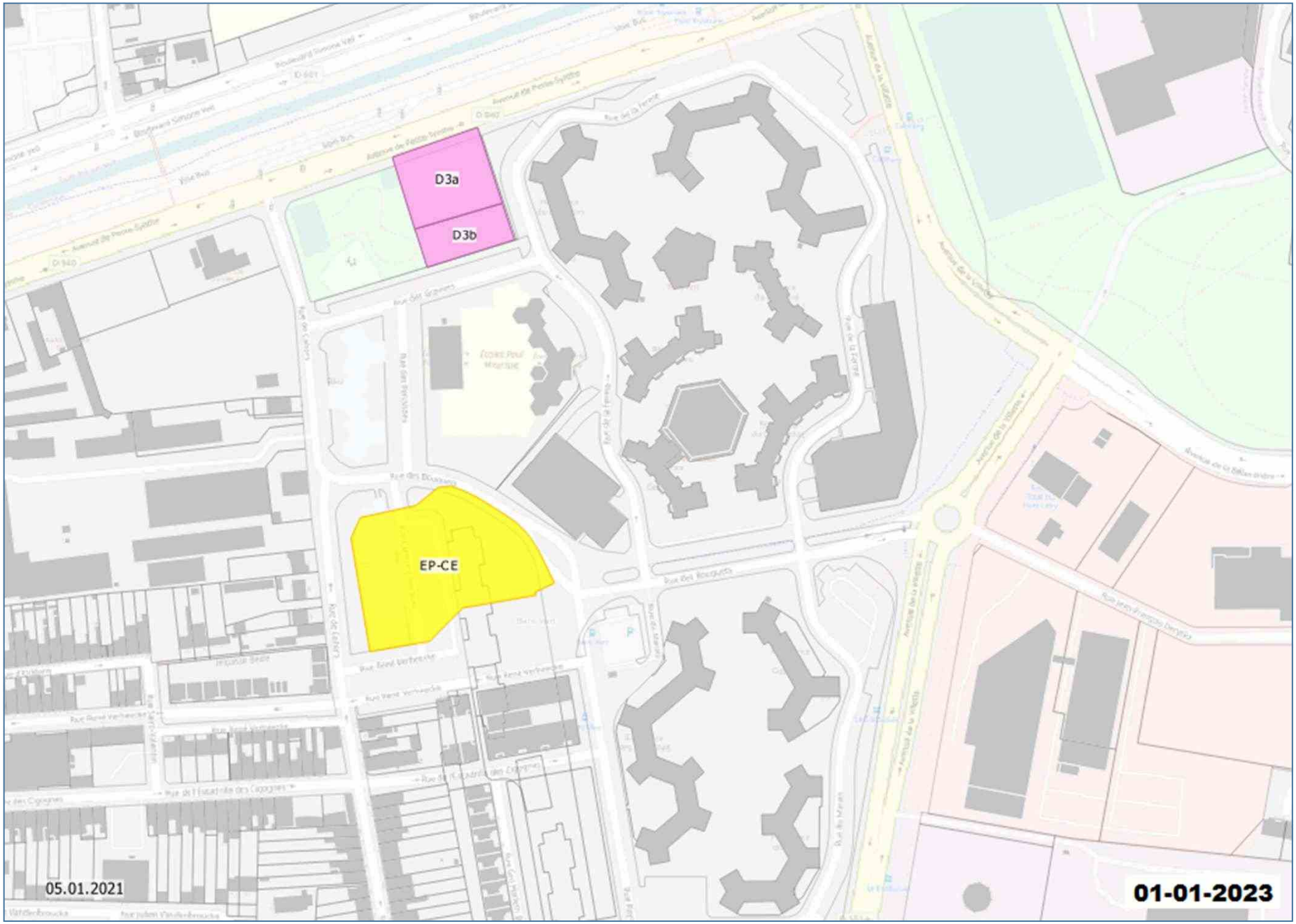
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

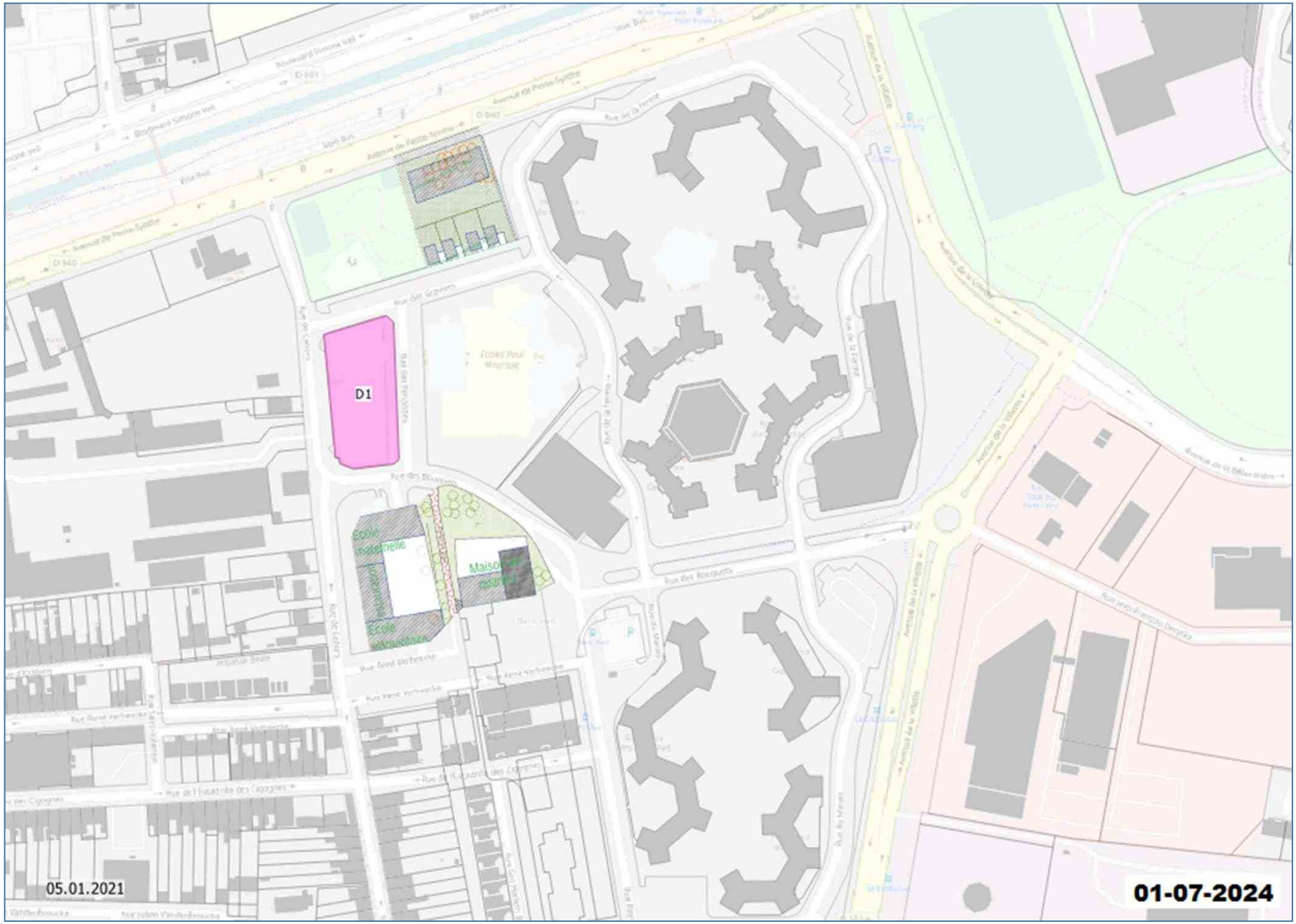
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

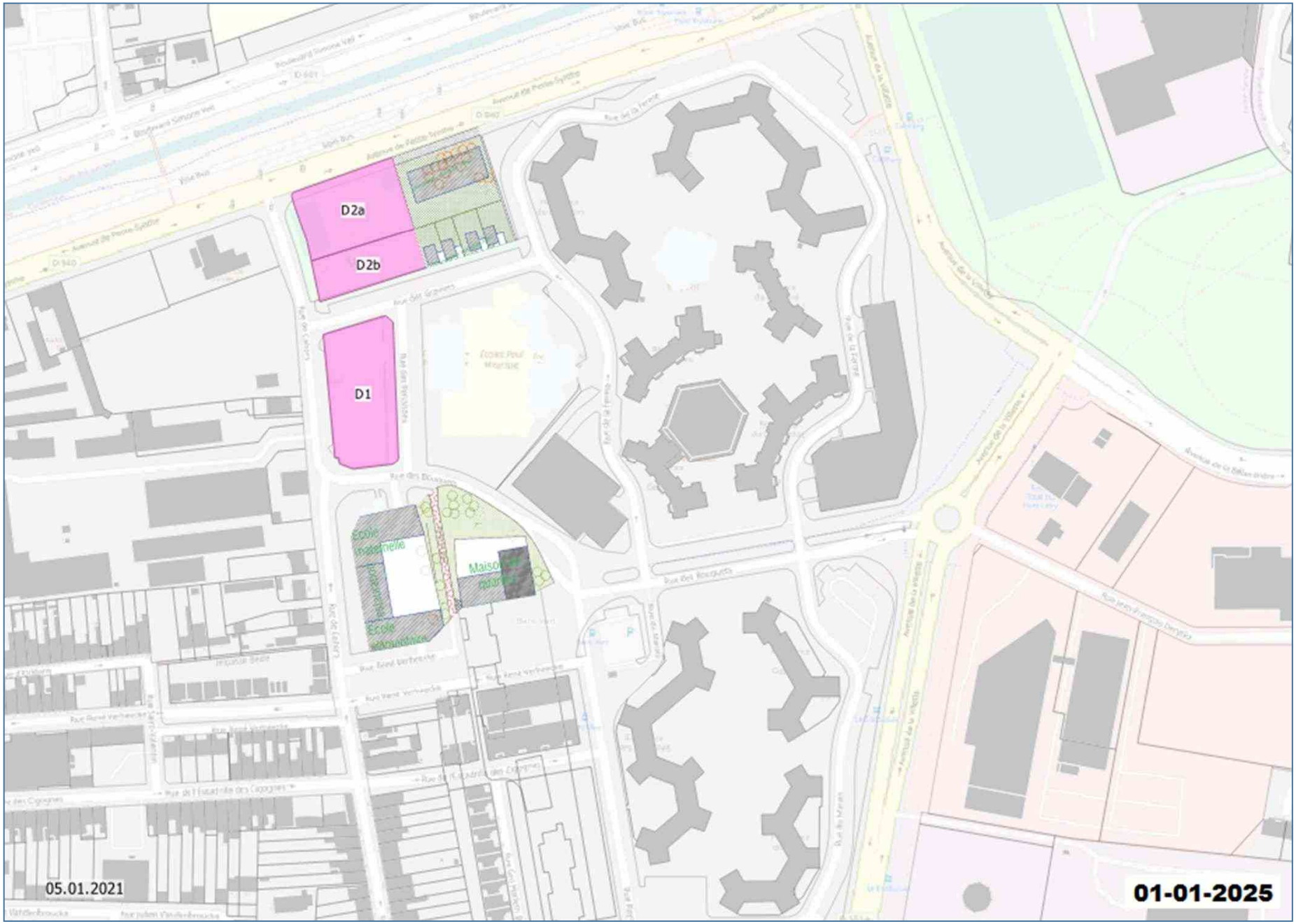
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

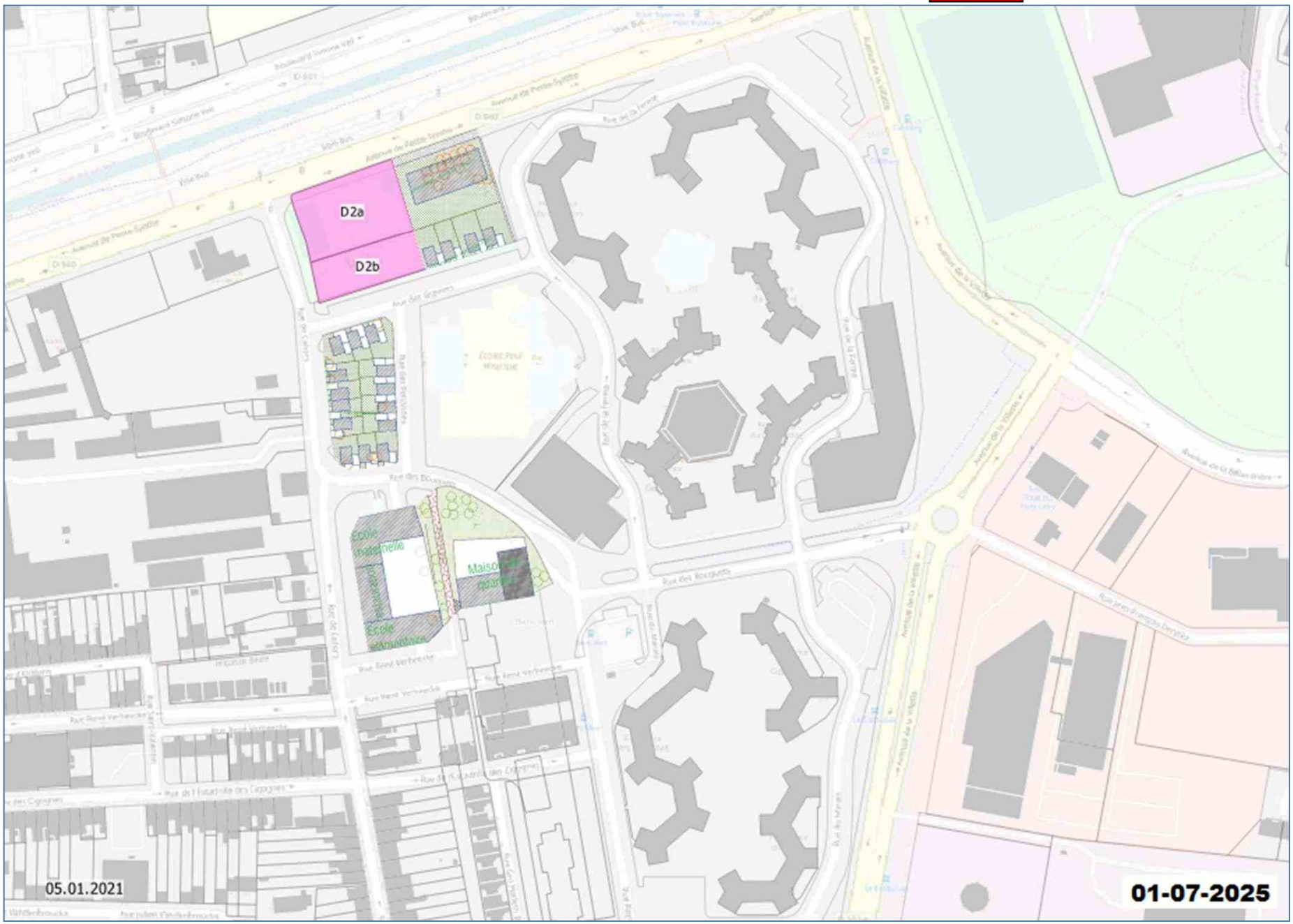
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

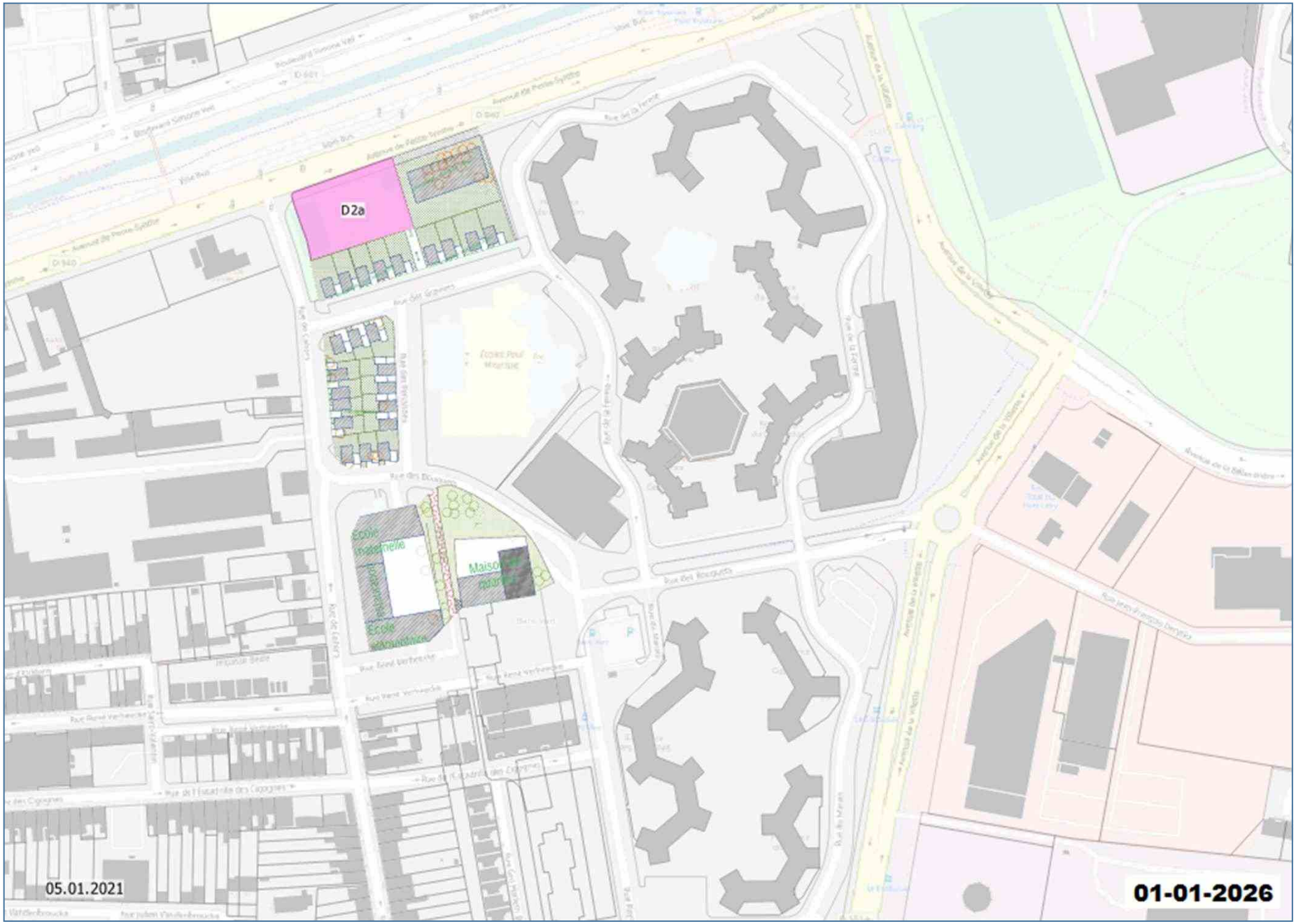
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

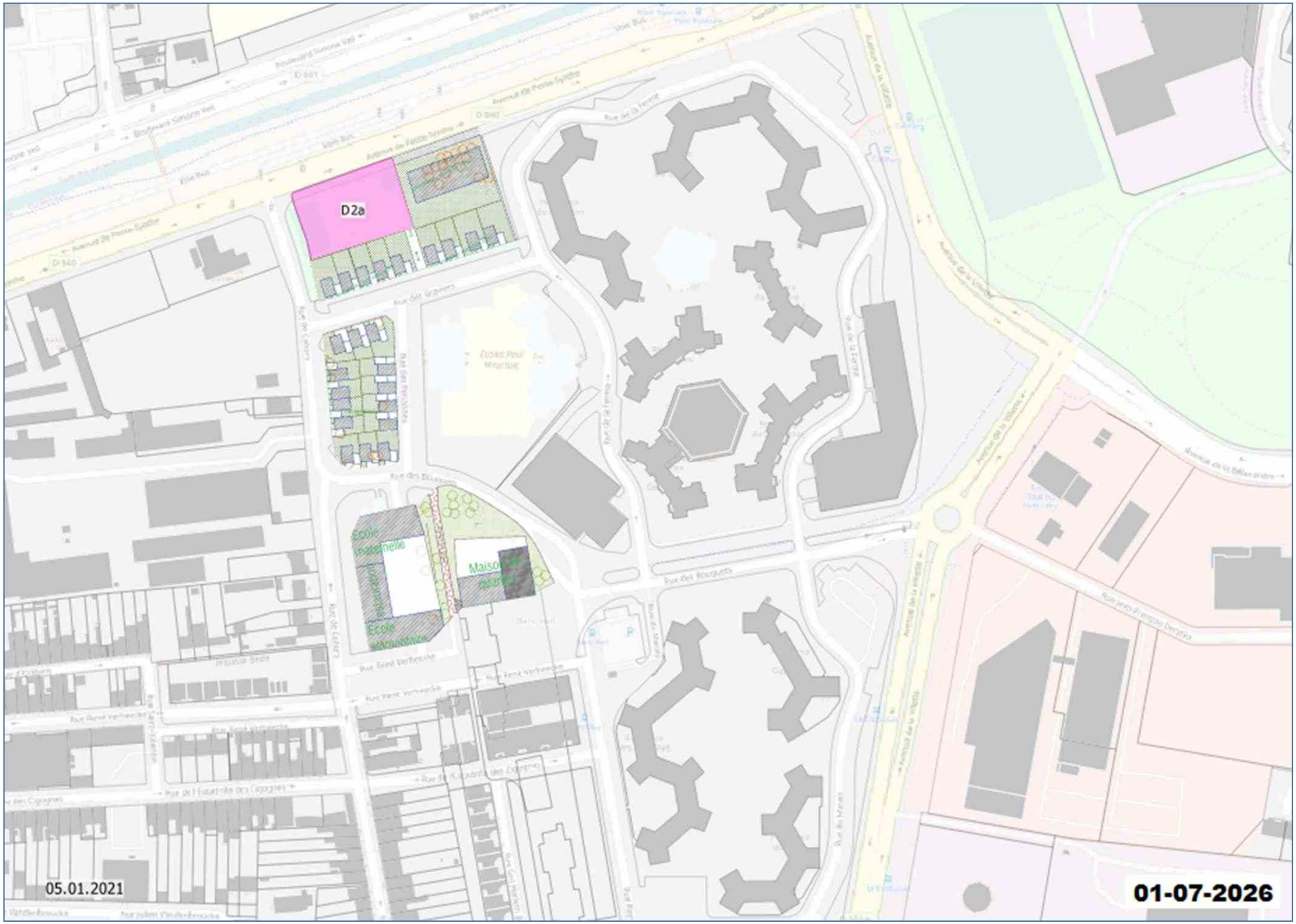
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

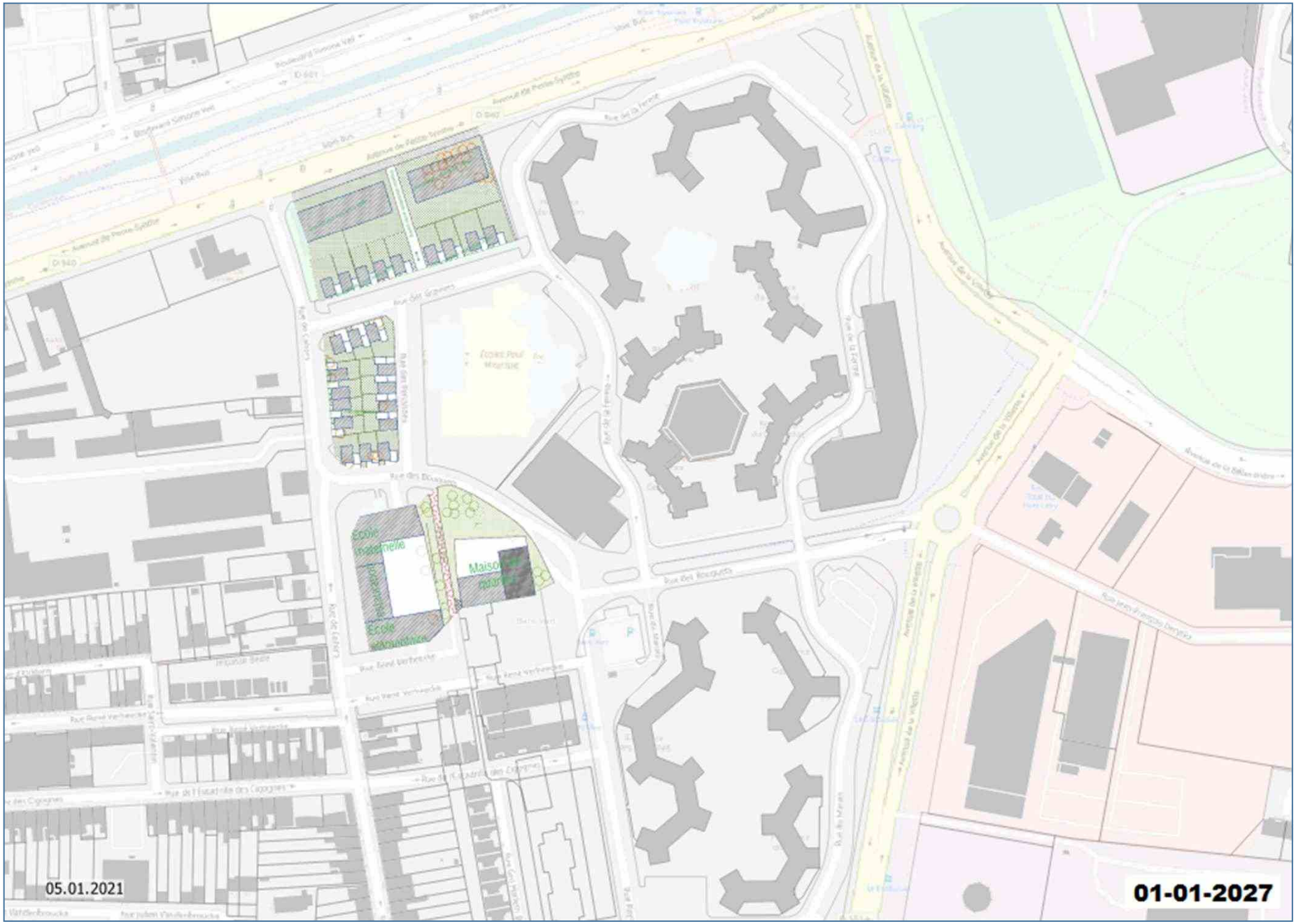
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

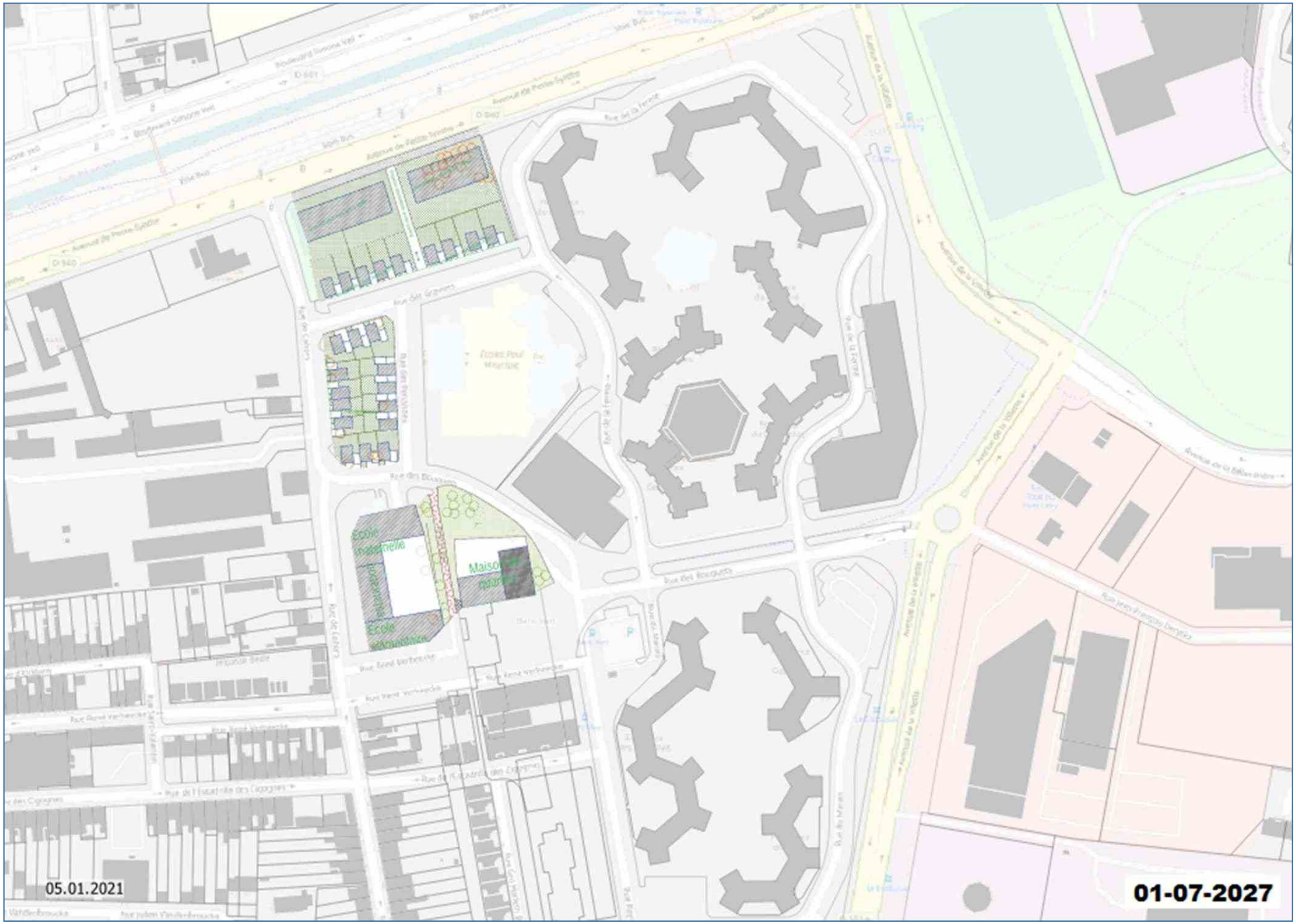
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE Banc Vert

PLAN DE PHASAGE

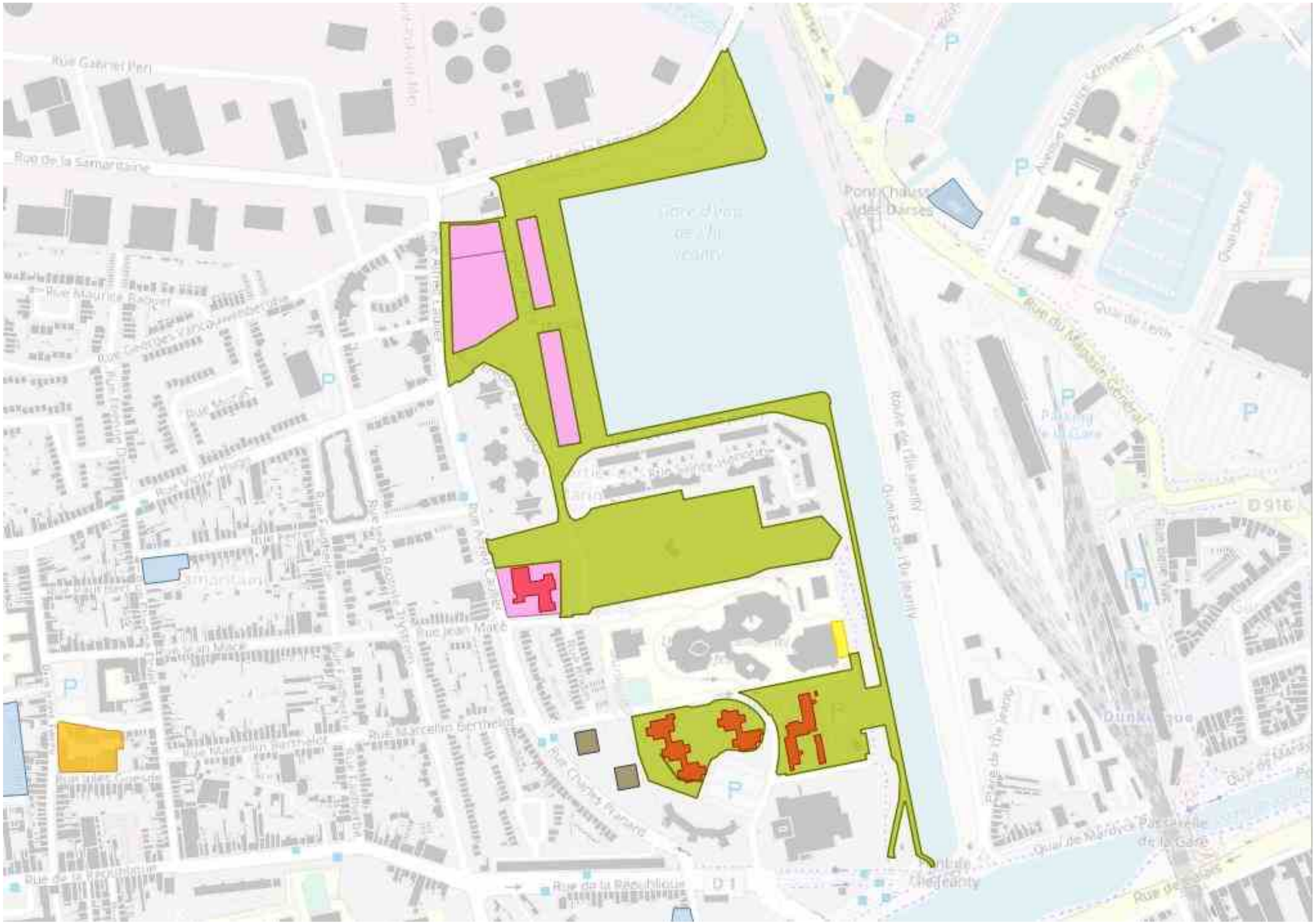
Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

OPCU DUNKERQUE

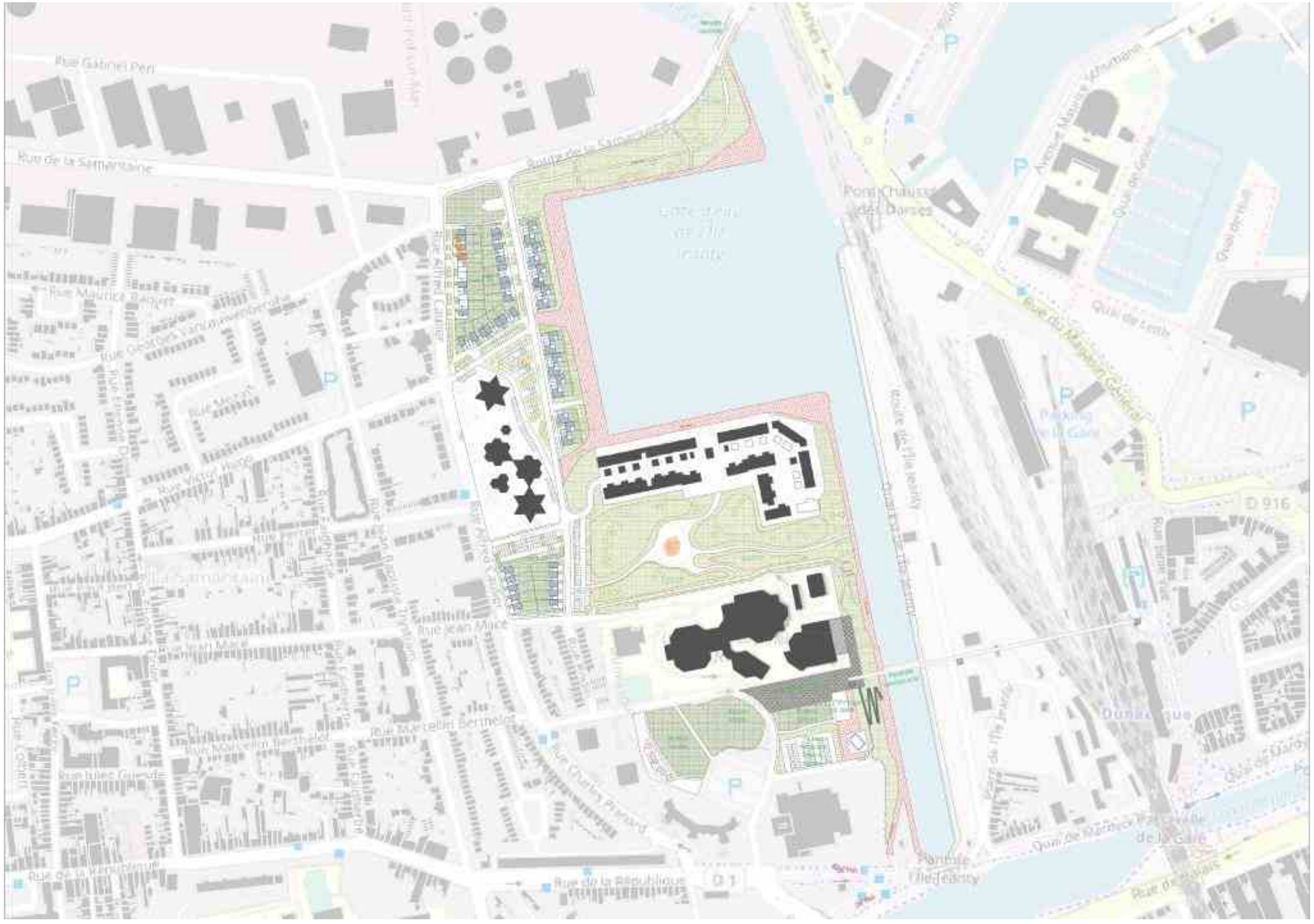
Plan de Phasage DUNKERQUE – Ile Jeanty – 05/01/2021

1. REPÉRAGE DES OPÉRATIONS / ÉCHELLE IDTOP



PLATEFORME SIG

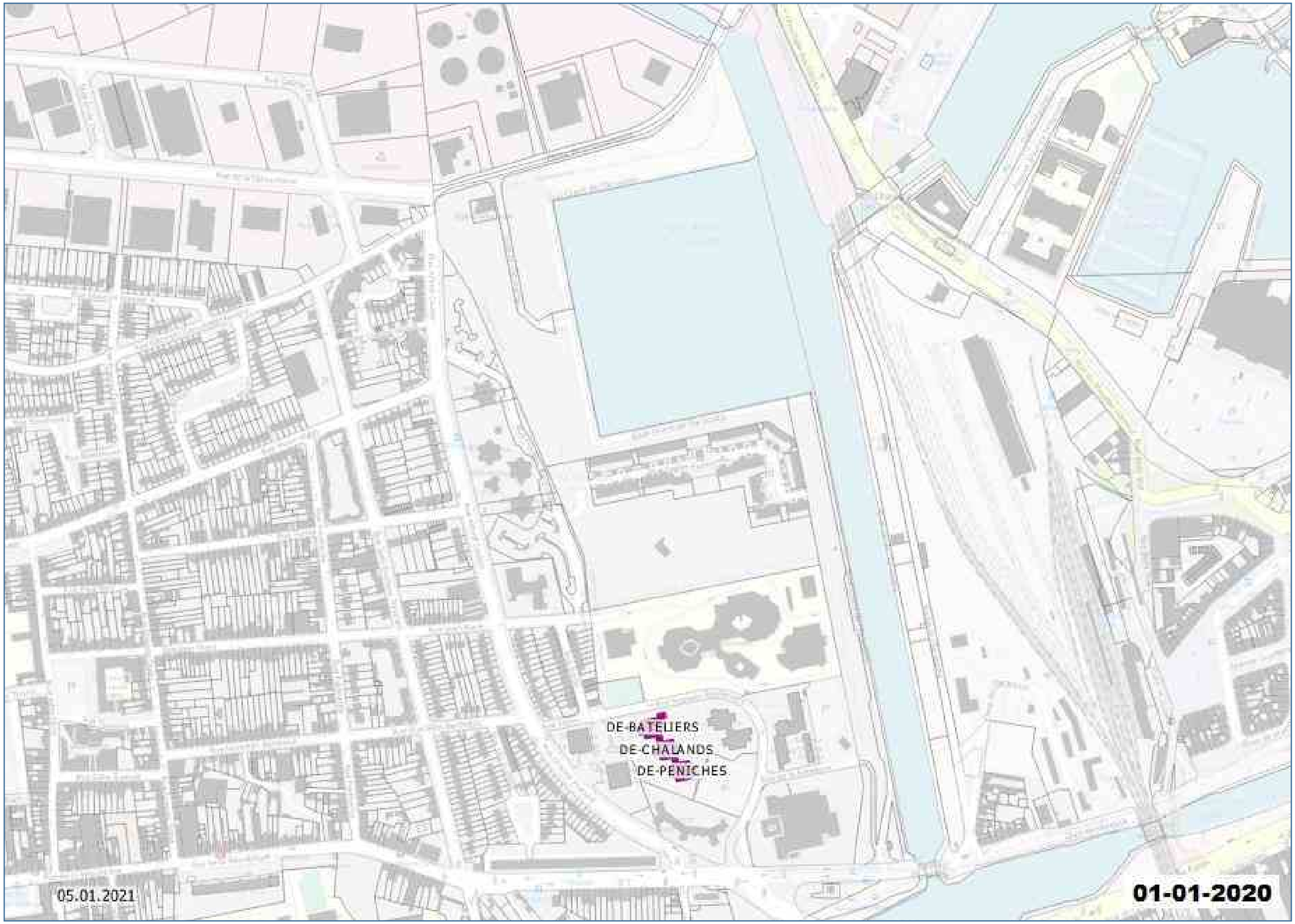
2. PLAN GUIDE


Rue Gabriel Péri
Rue de la Sablière
Rue Maurice Berger
Rue Victor Hugo
Rue Jean Macé
Rue Marcellin Berthelot
Rue Charles Péguy
Rue de la République
Rue Alfred Casse
Pont Chaussée des Dames
Avenue Maurice Thorez
Quai de Seine
Quai de Limb
Rue du Maréchal Gallieni
Parking de la Gare
D 916
D 1
Rue de la Gare

3- PLANS DE PHASAGE

2020 -> 2030

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

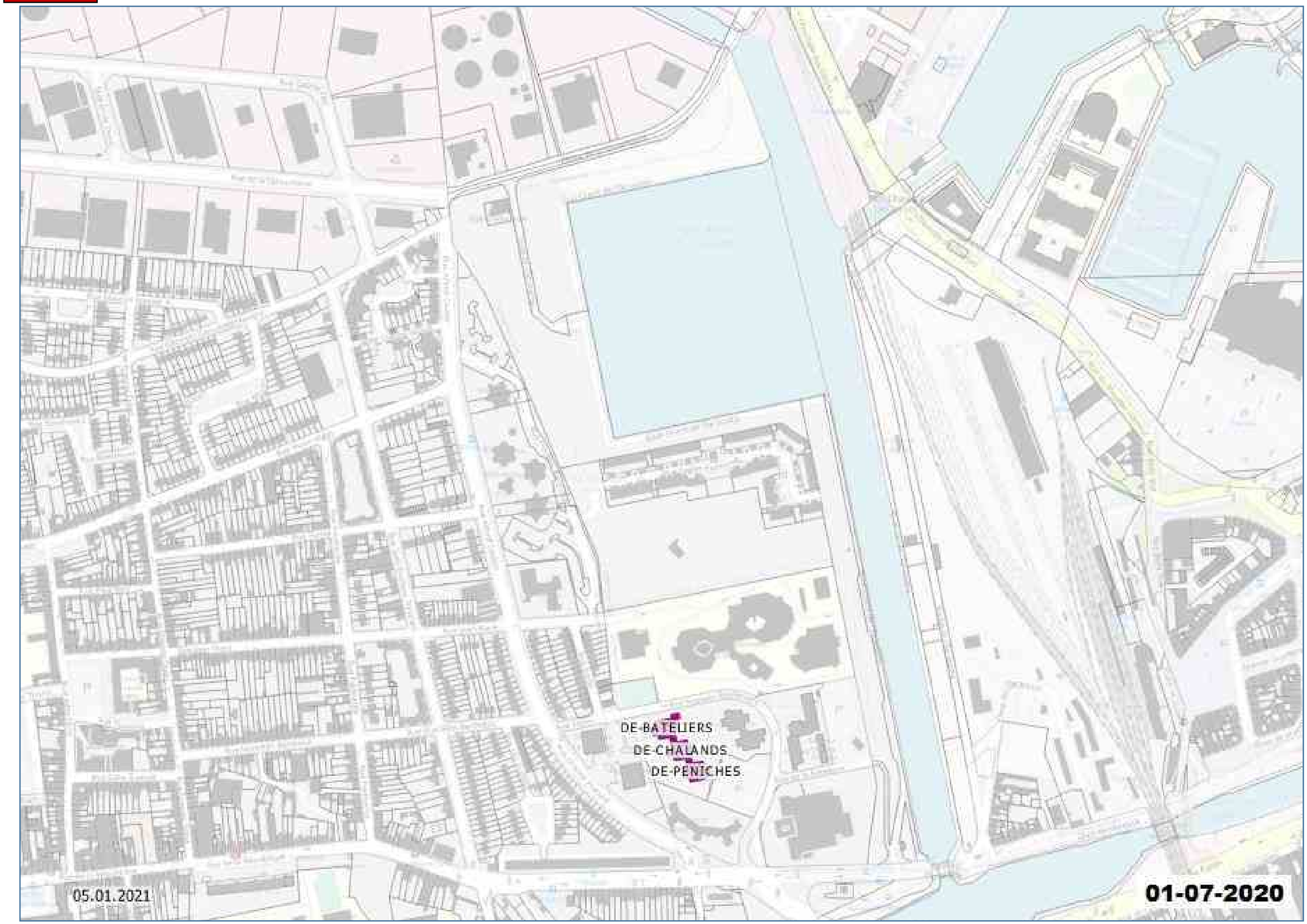
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

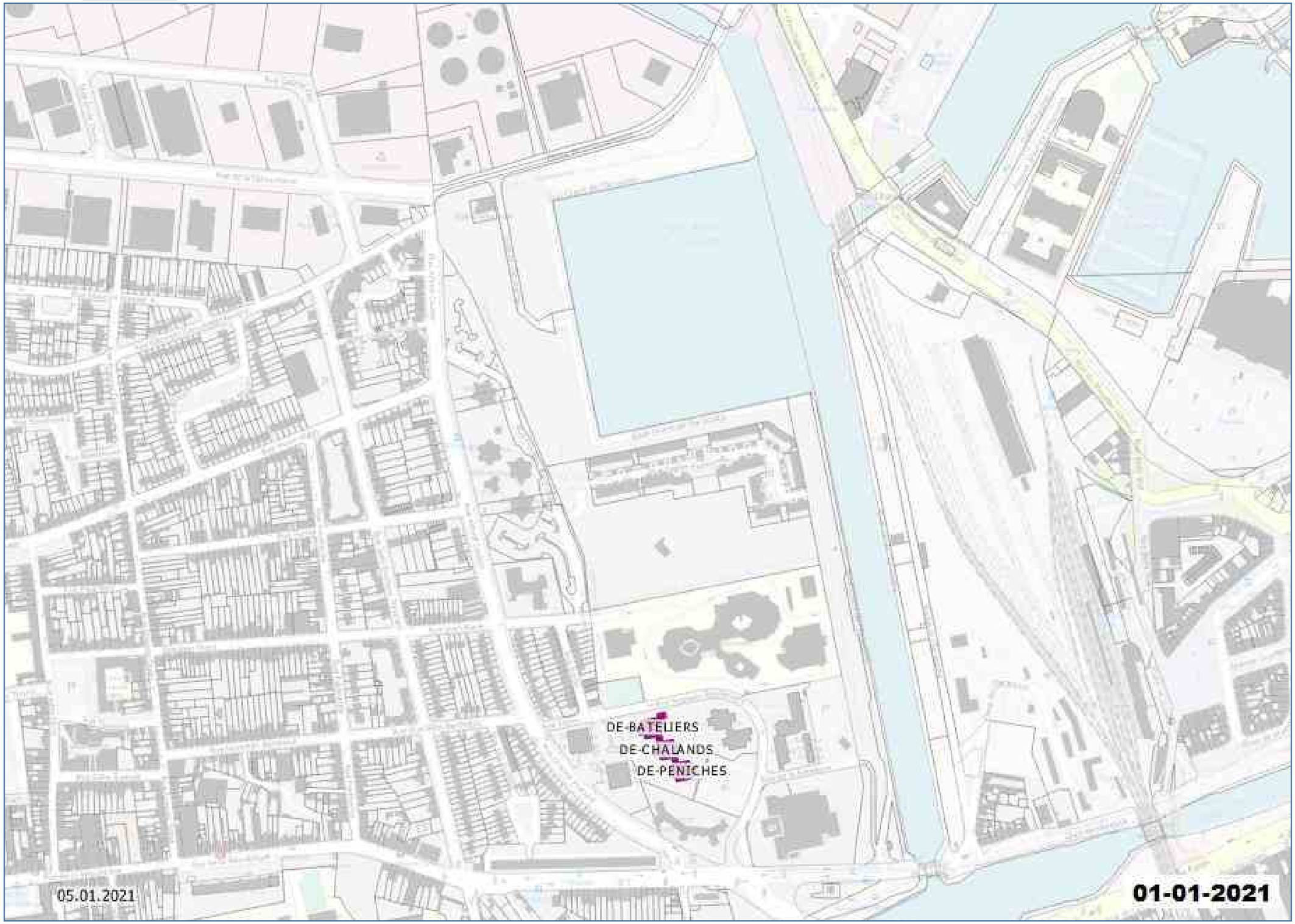
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

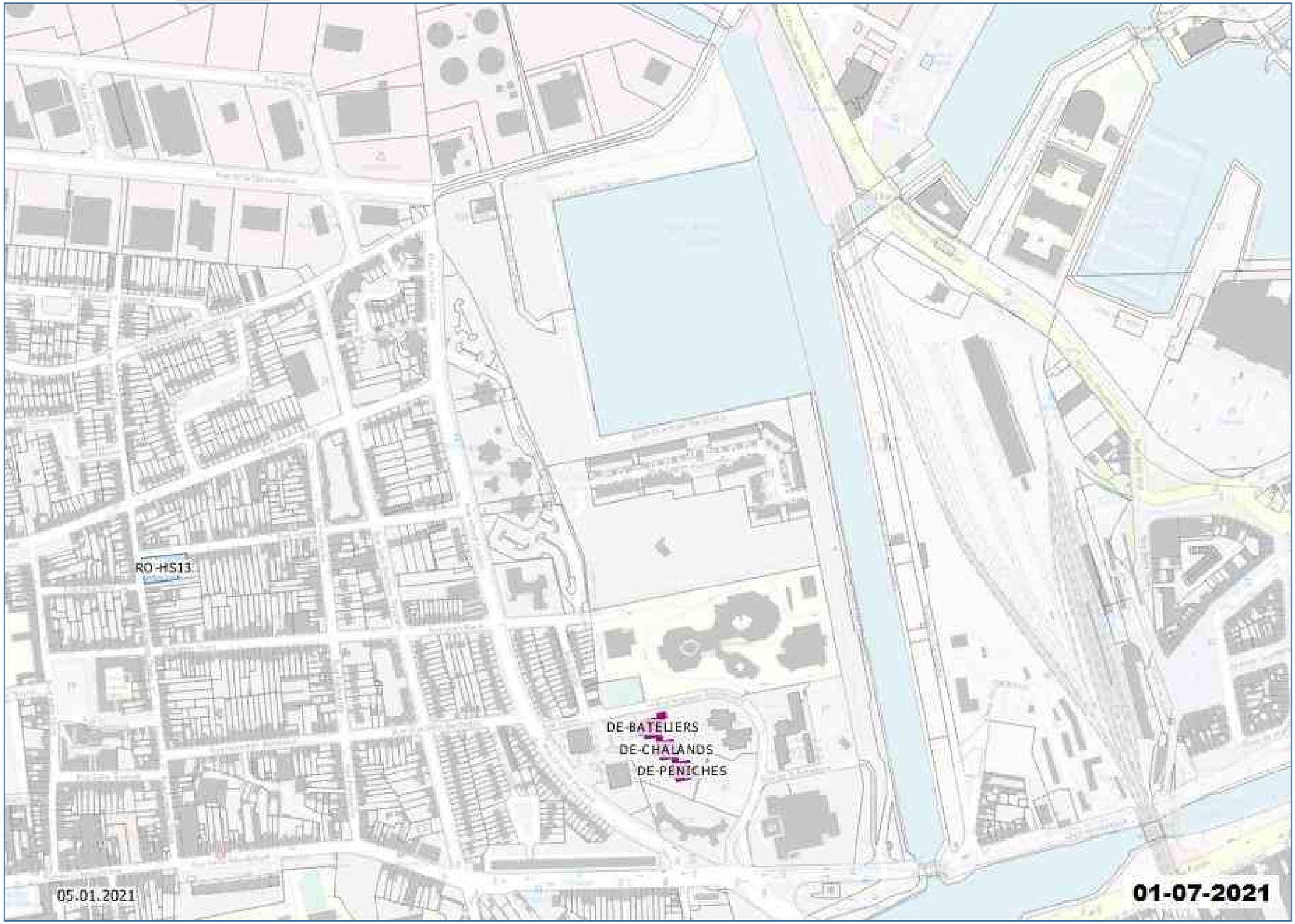
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

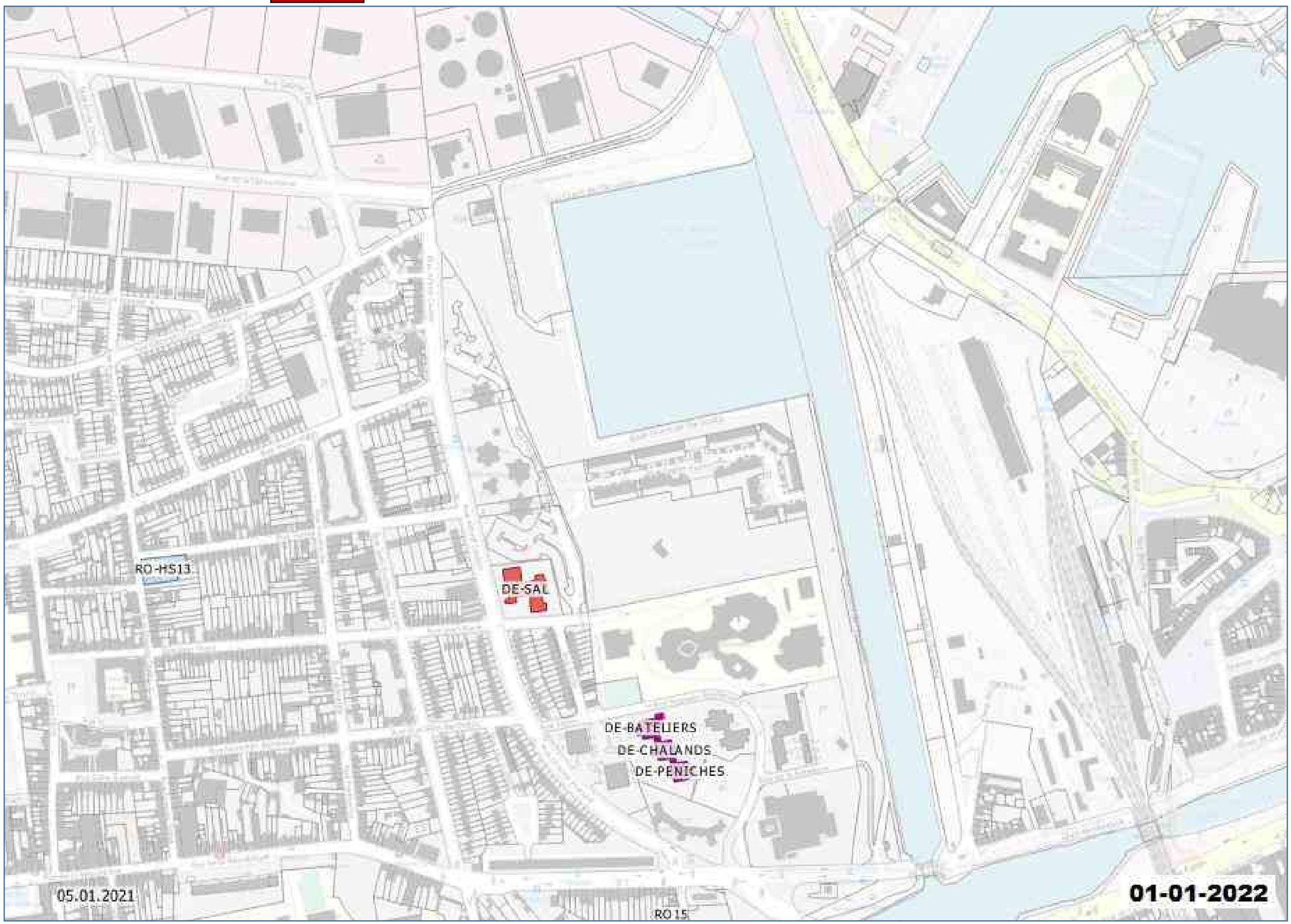
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

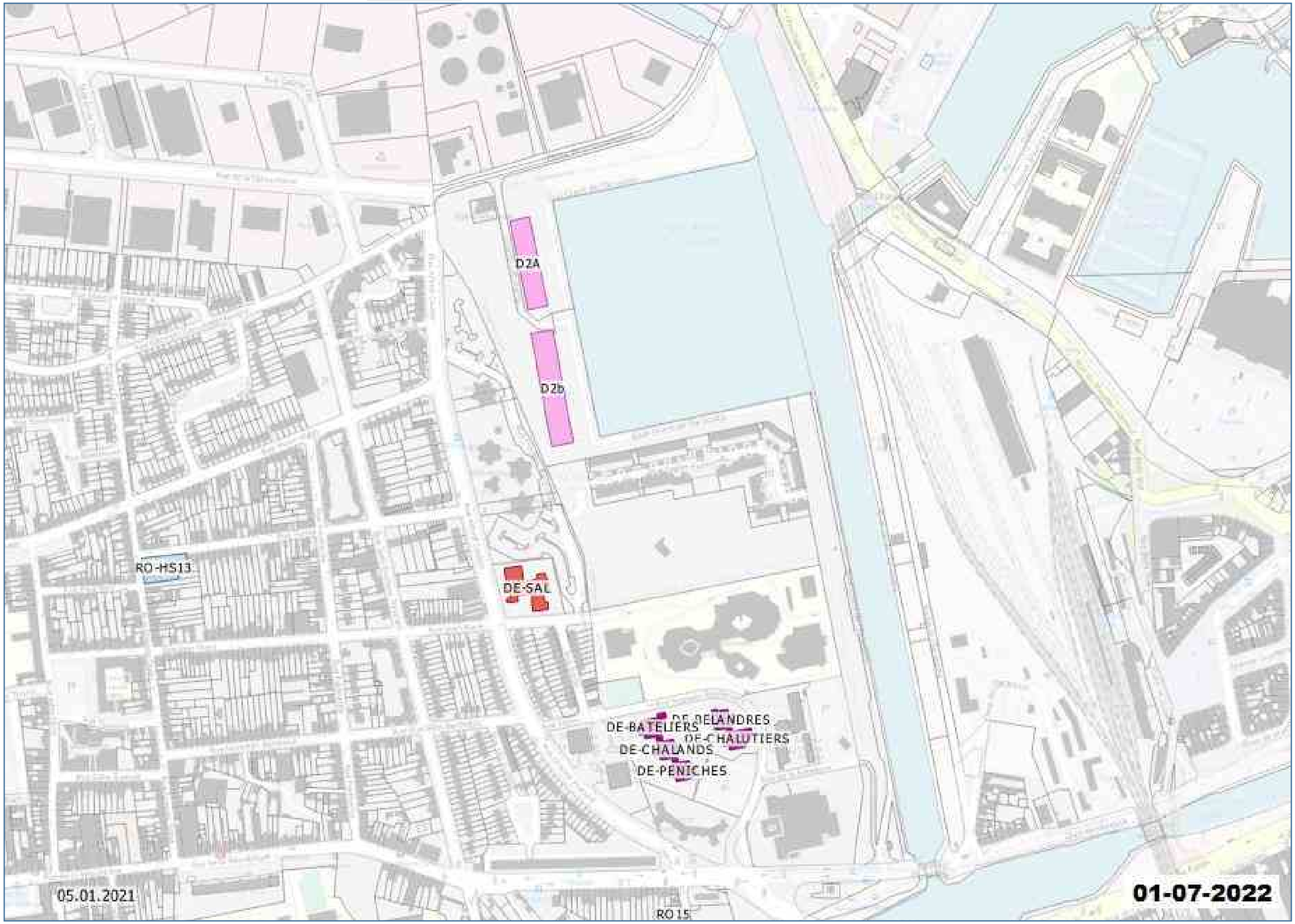
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

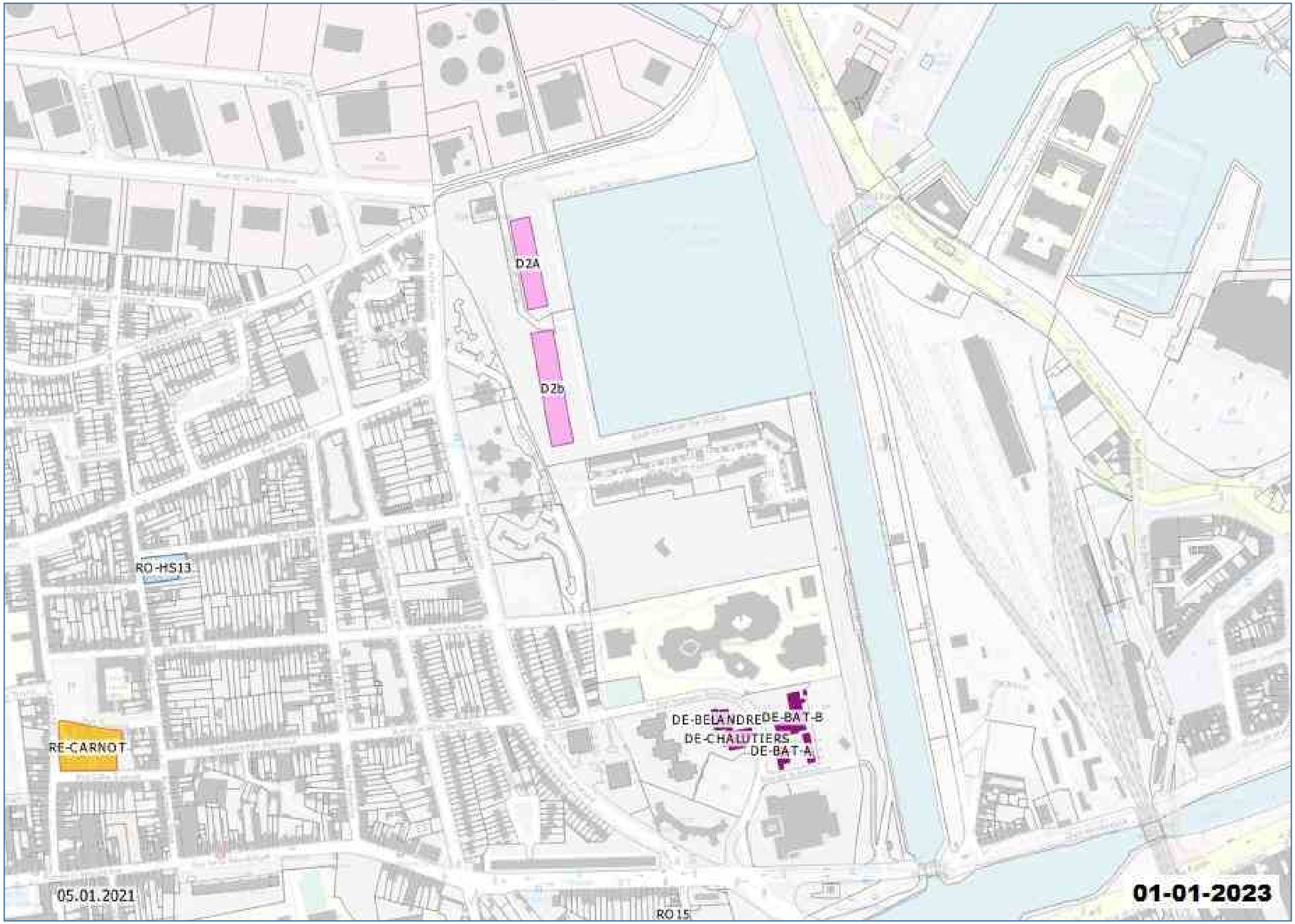
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

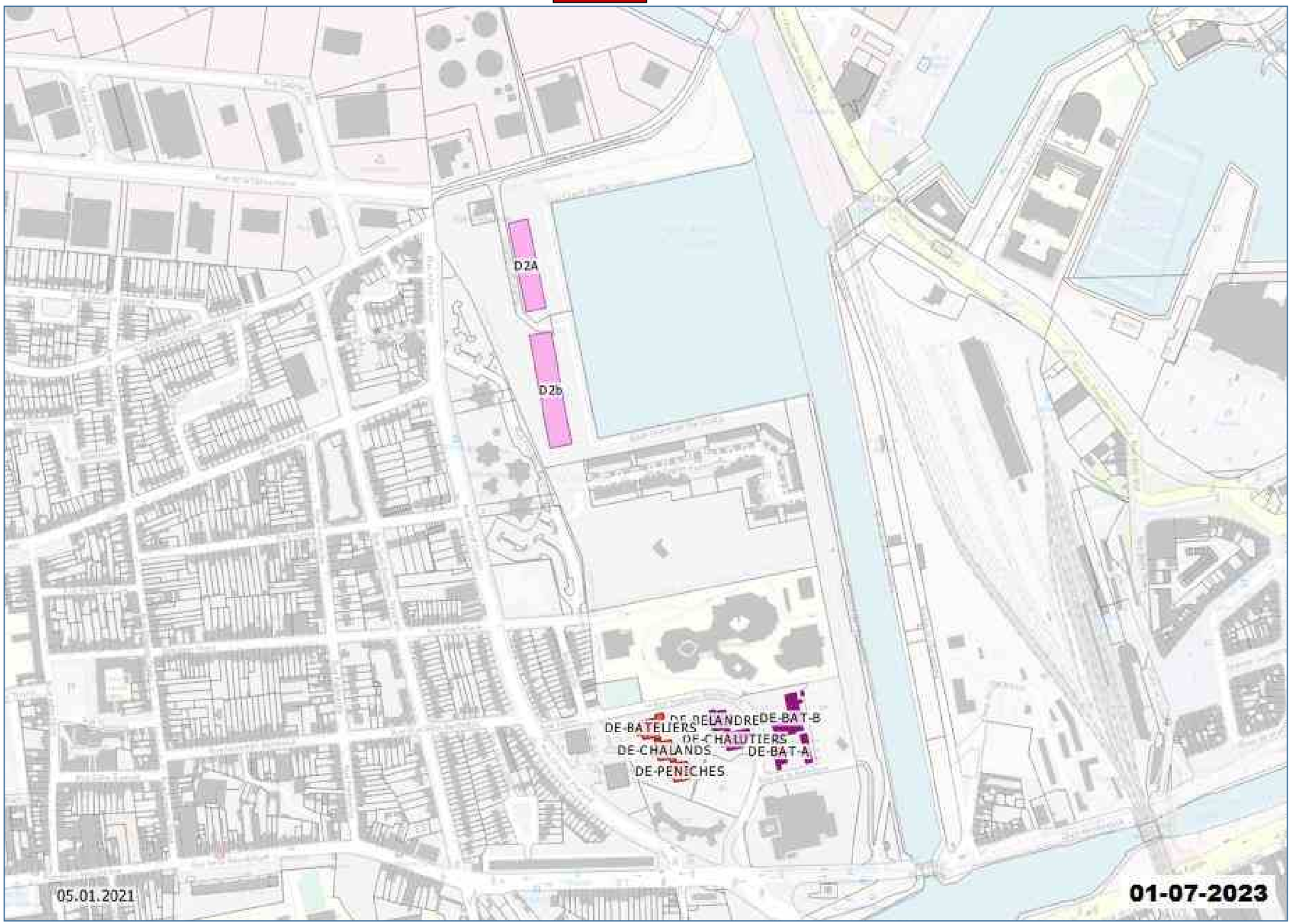
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

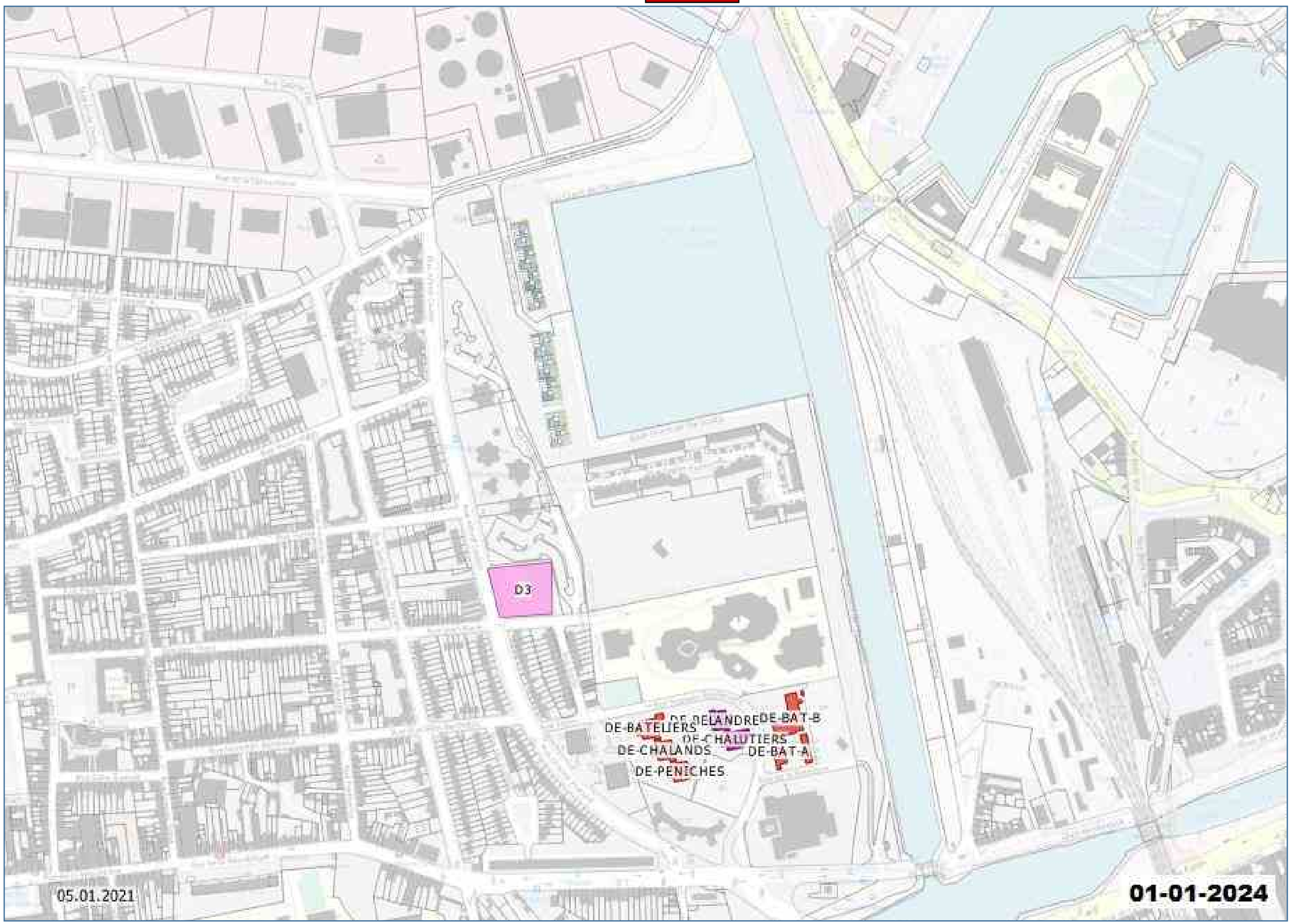
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

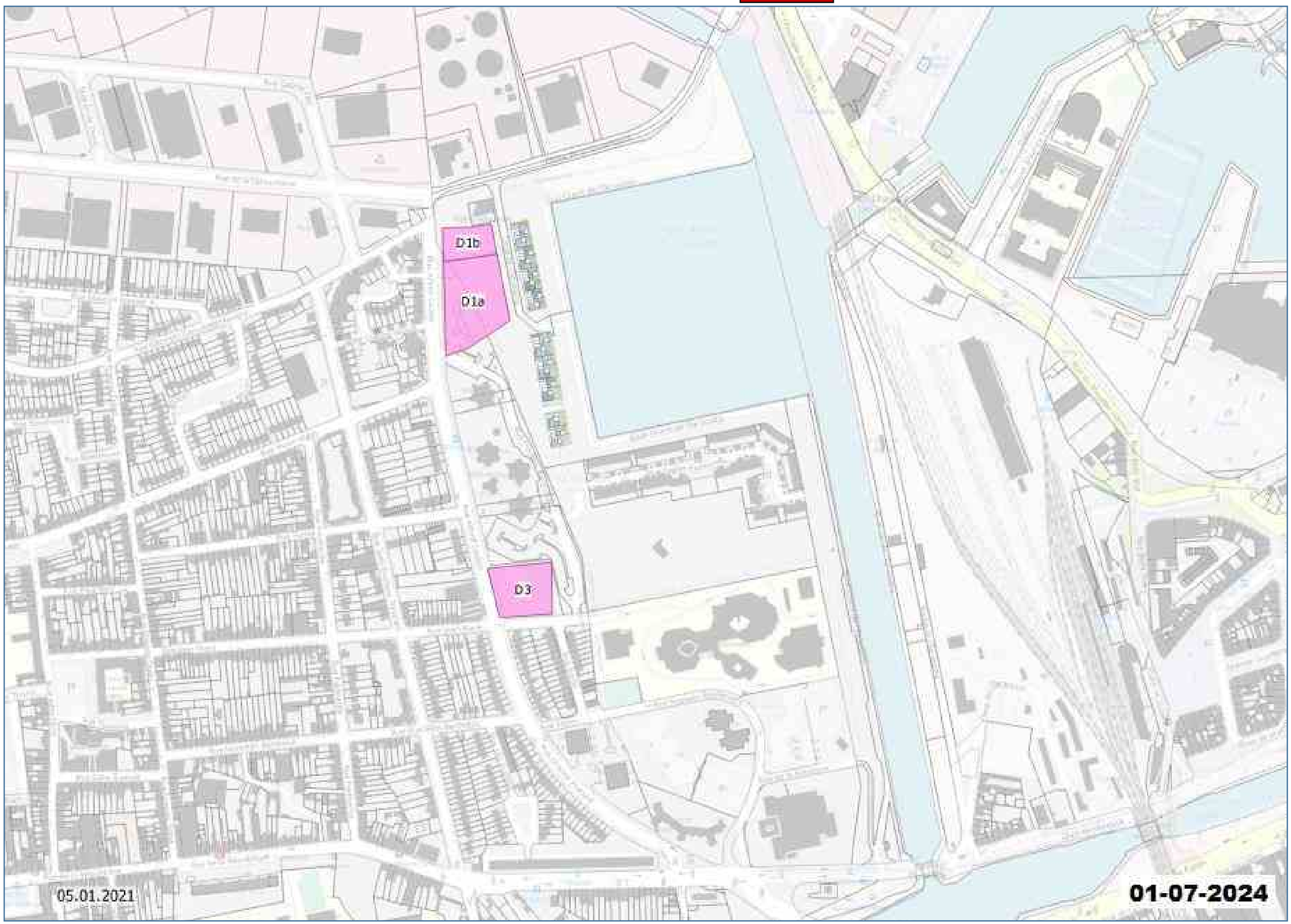
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

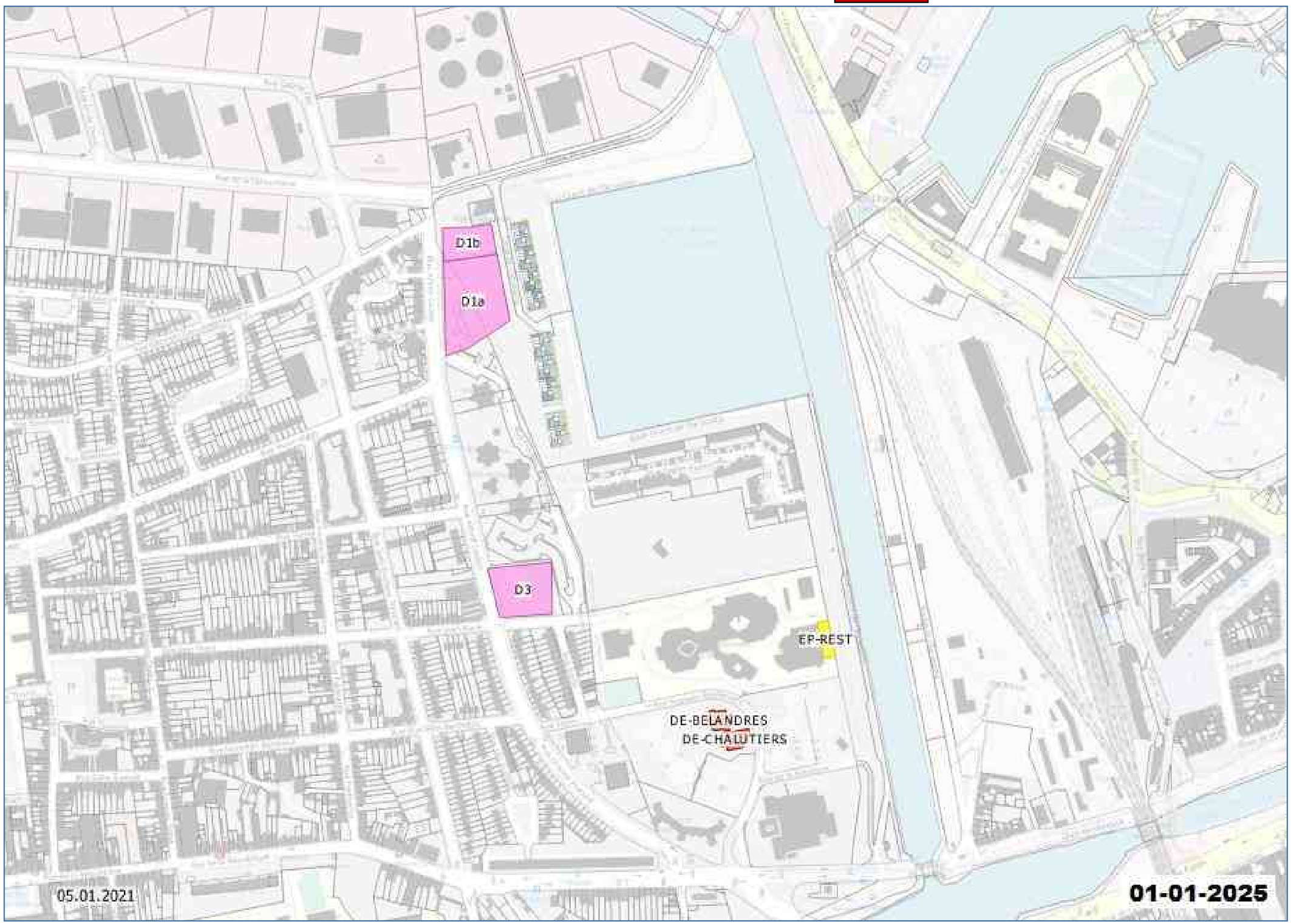
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

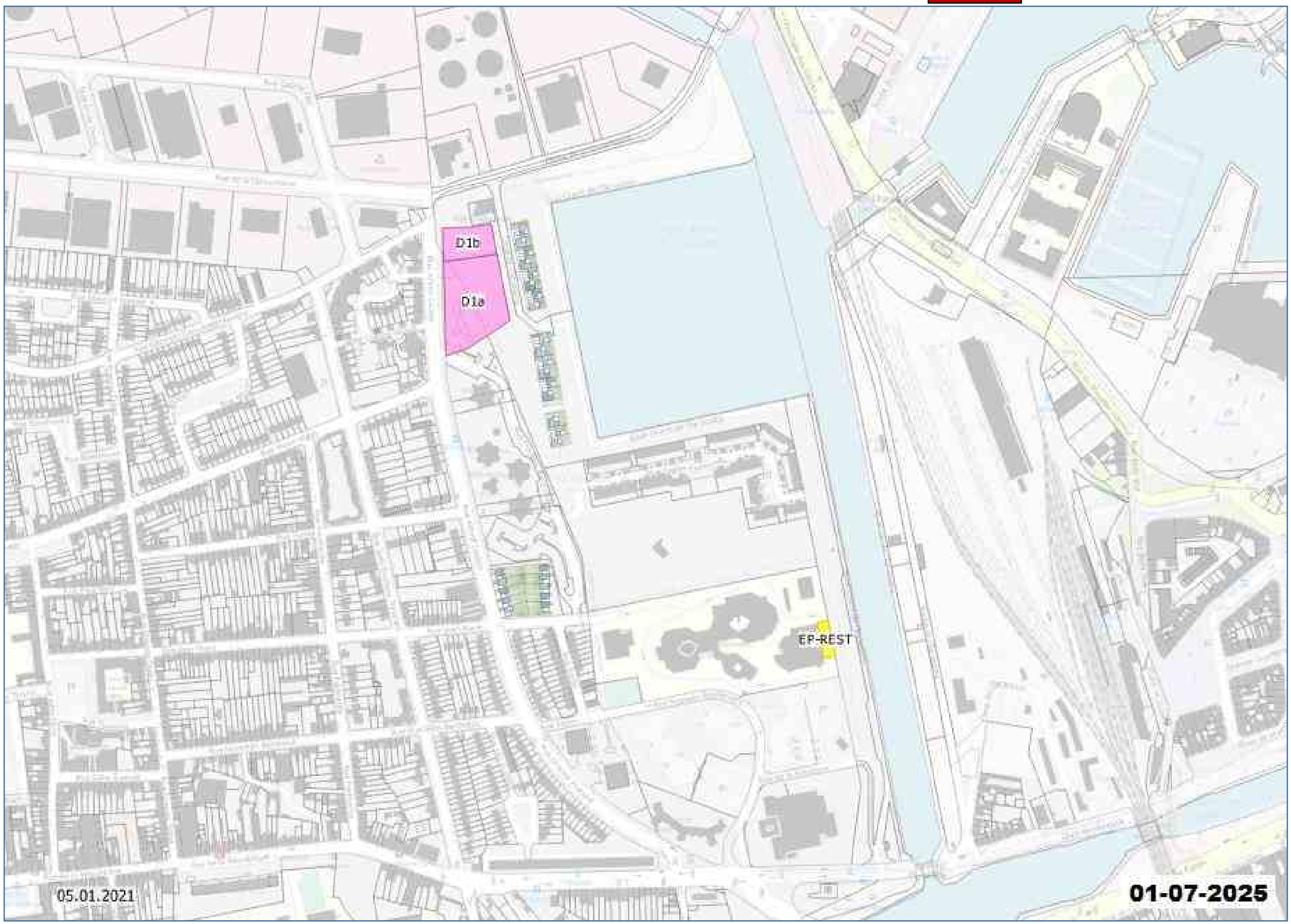
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

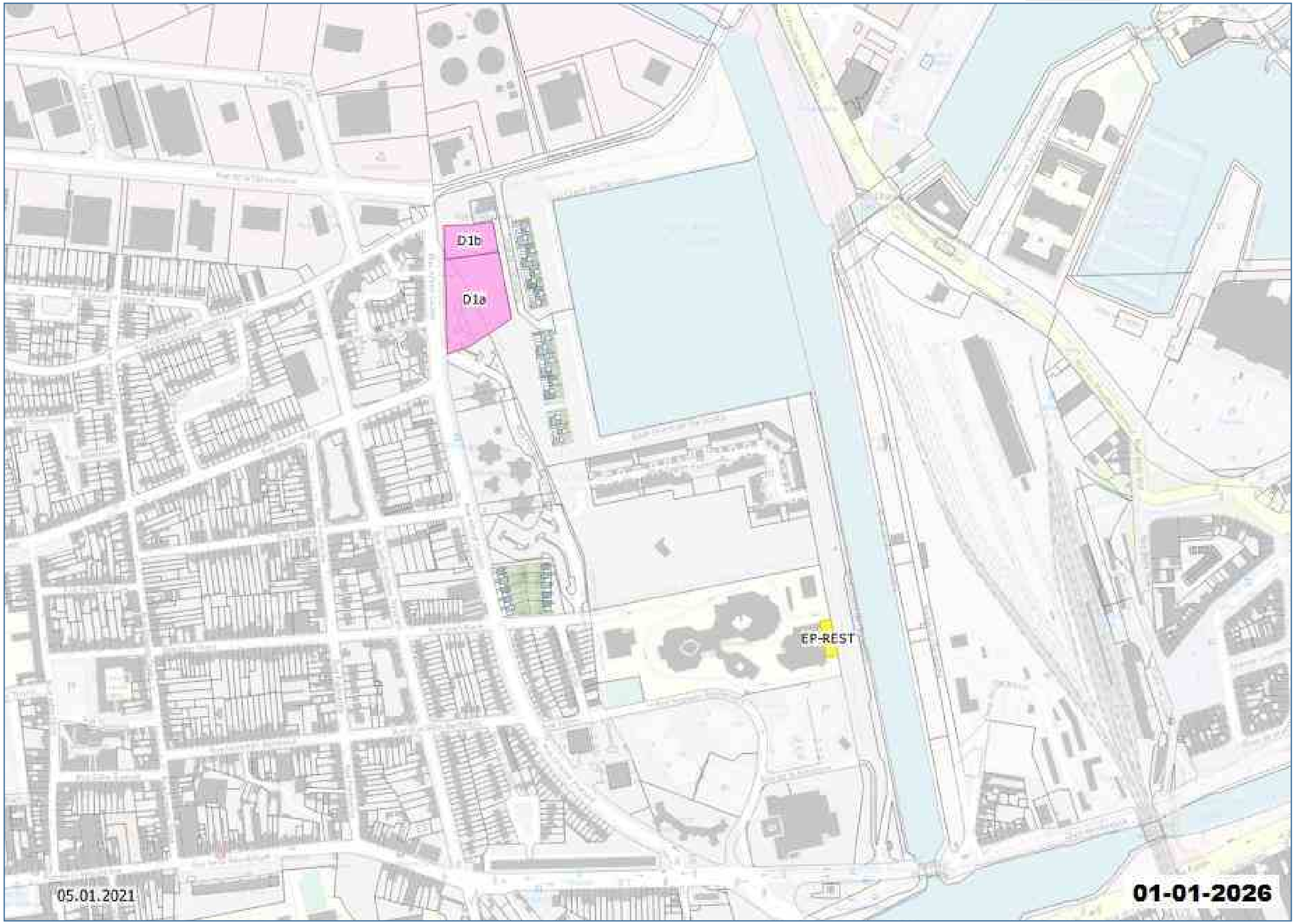
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

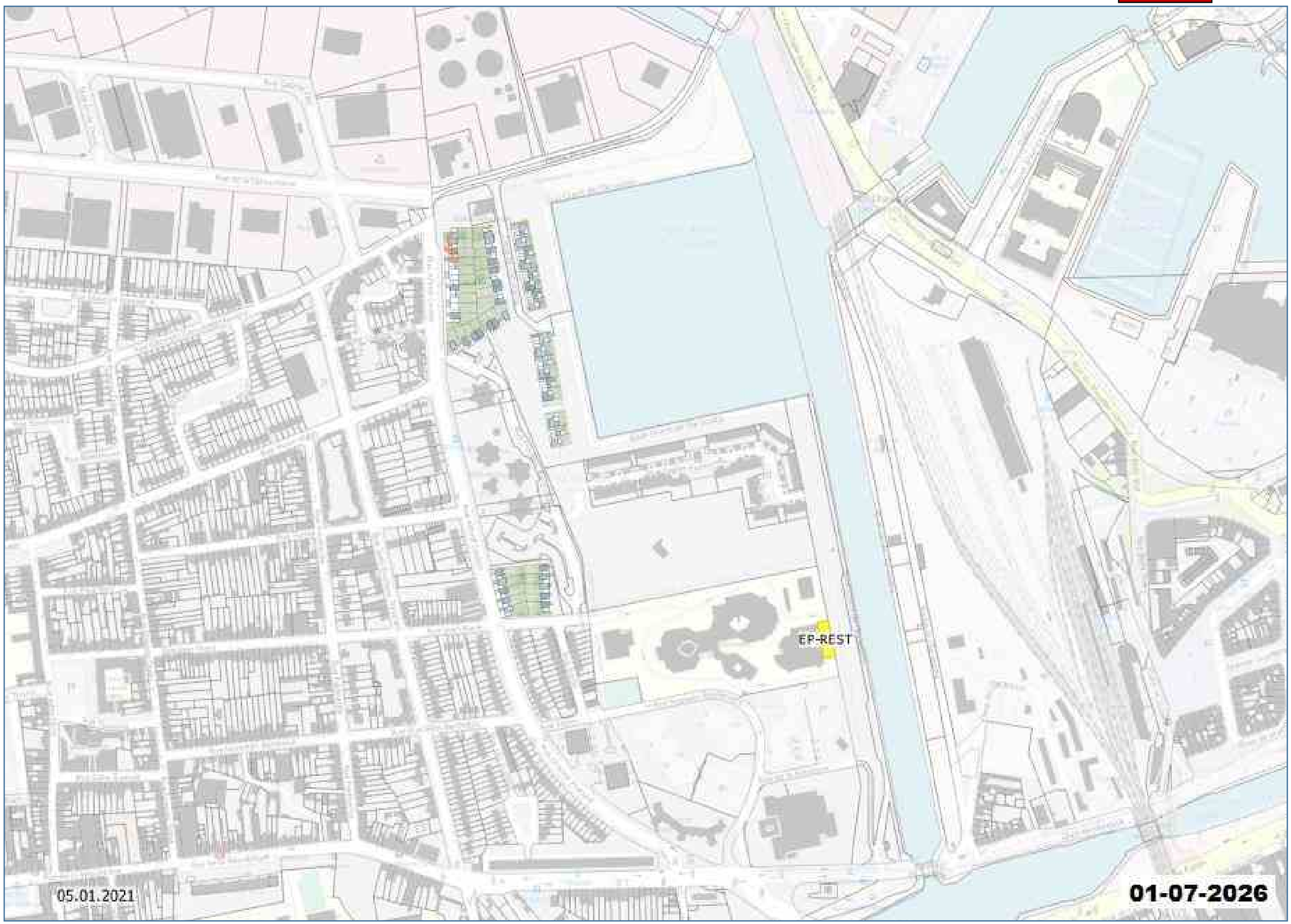
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

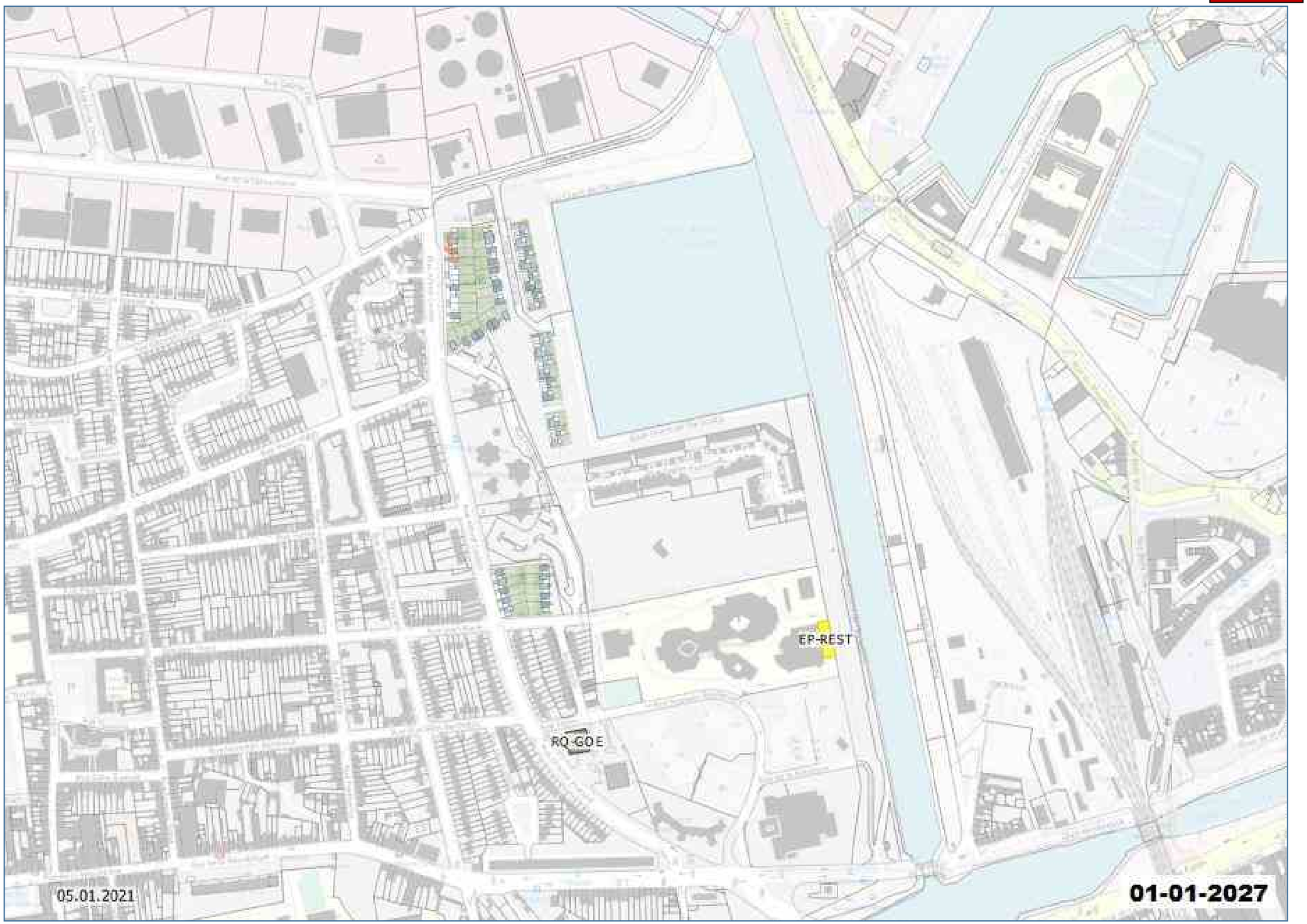
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

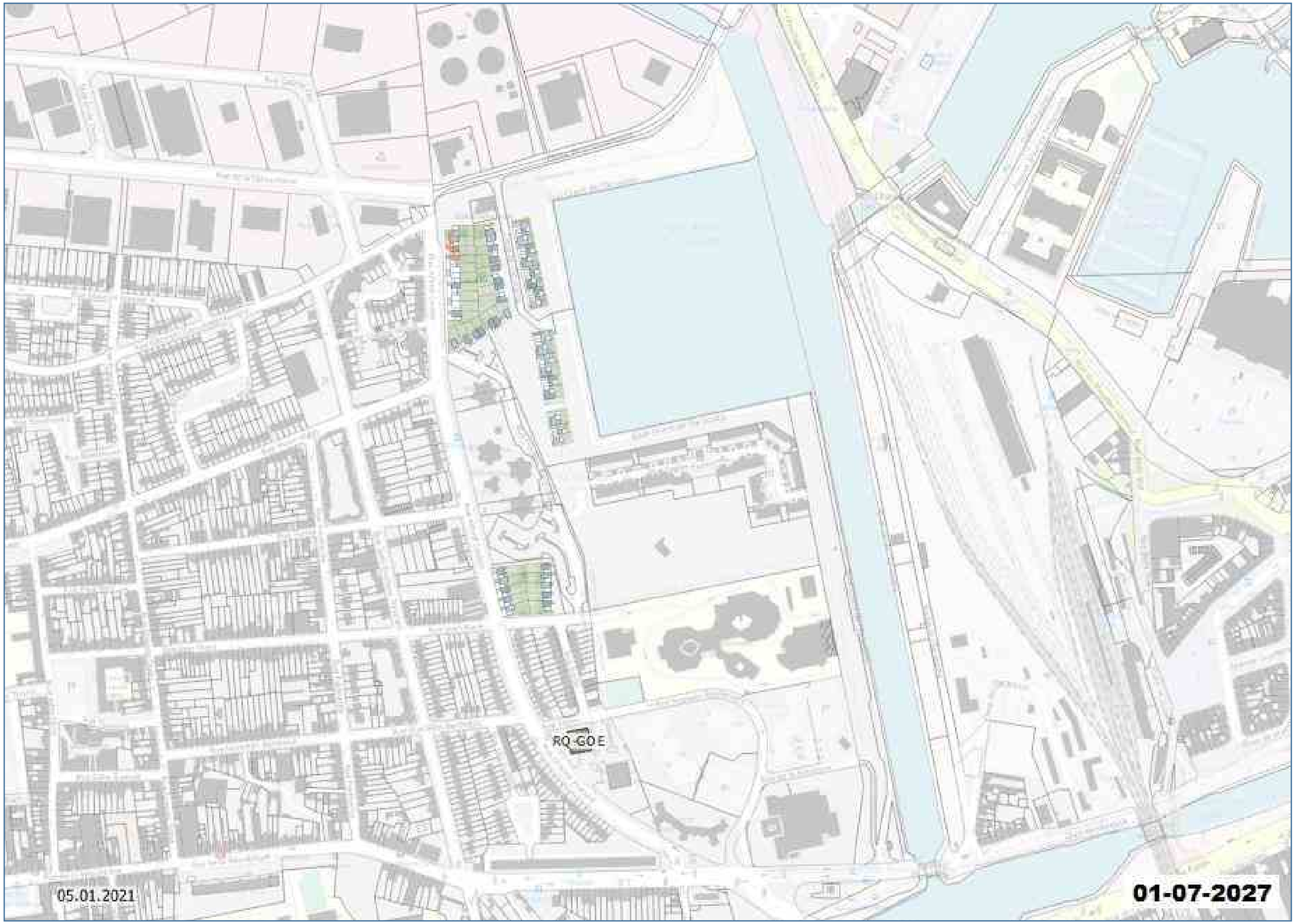
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

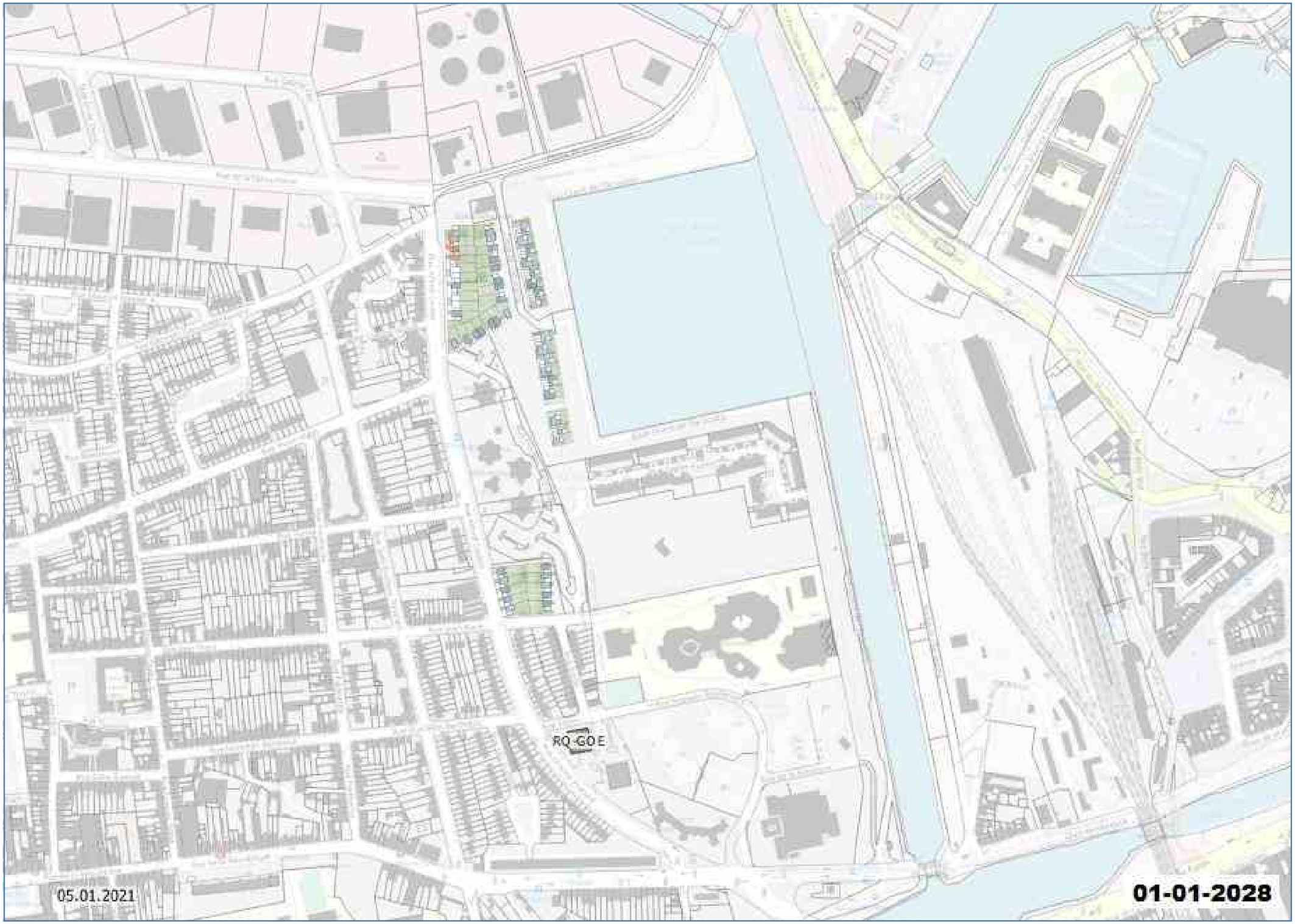
OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027	>2028 S1 2028



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU DUNKERQUE ILE JEANTY

PLAN DE PHASAGE

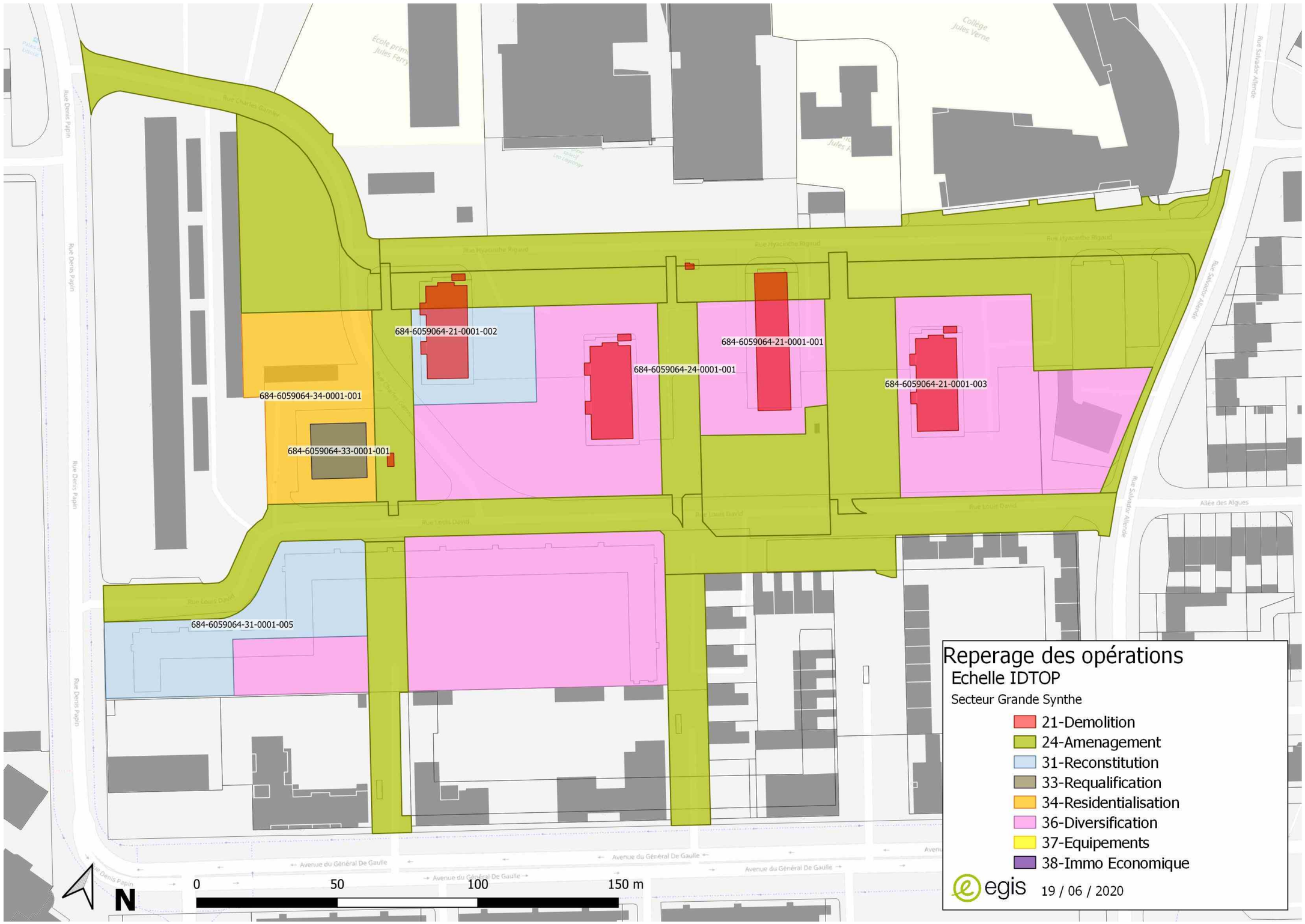
Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

OPCU DUNKERQUE

Plan de Phasage GRANDE SYNTHE – 05/01/2021

1. REPÉRAGE DES OPÉRATIONS / ÉCHELLE IDTOP



PLATEFORME SIG

2. PLAN GUIDE


Ecole primaire Jules Ferry
Jules Ferry
Stade Léo Lagrange
Rue Denis Papin
Palais du Littoral
Allée des Algues
Stade Deconinck
Avenue du Général De Gaulle
Rue Georges Guynemer
Rue Bayard
Rubens
15 logts R+2
20 logts R+2
10 logts R+2
10 logts R+2
10 logts R+2
3 logts Rdc/R+1
2 logts R+1
8 logts Rdc/R+1
4 logts R+1/R+2
6 logts Rdc/R+2
6 logts Rdc/R+2
6 logts Rdc/R+2
6 logts Rdc/R+2
7 logts Rdc/R+2
6 logts Rdc/R+2
25 logts R+7

3- PLANS DE PHASAGE

2020 -> 2027

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

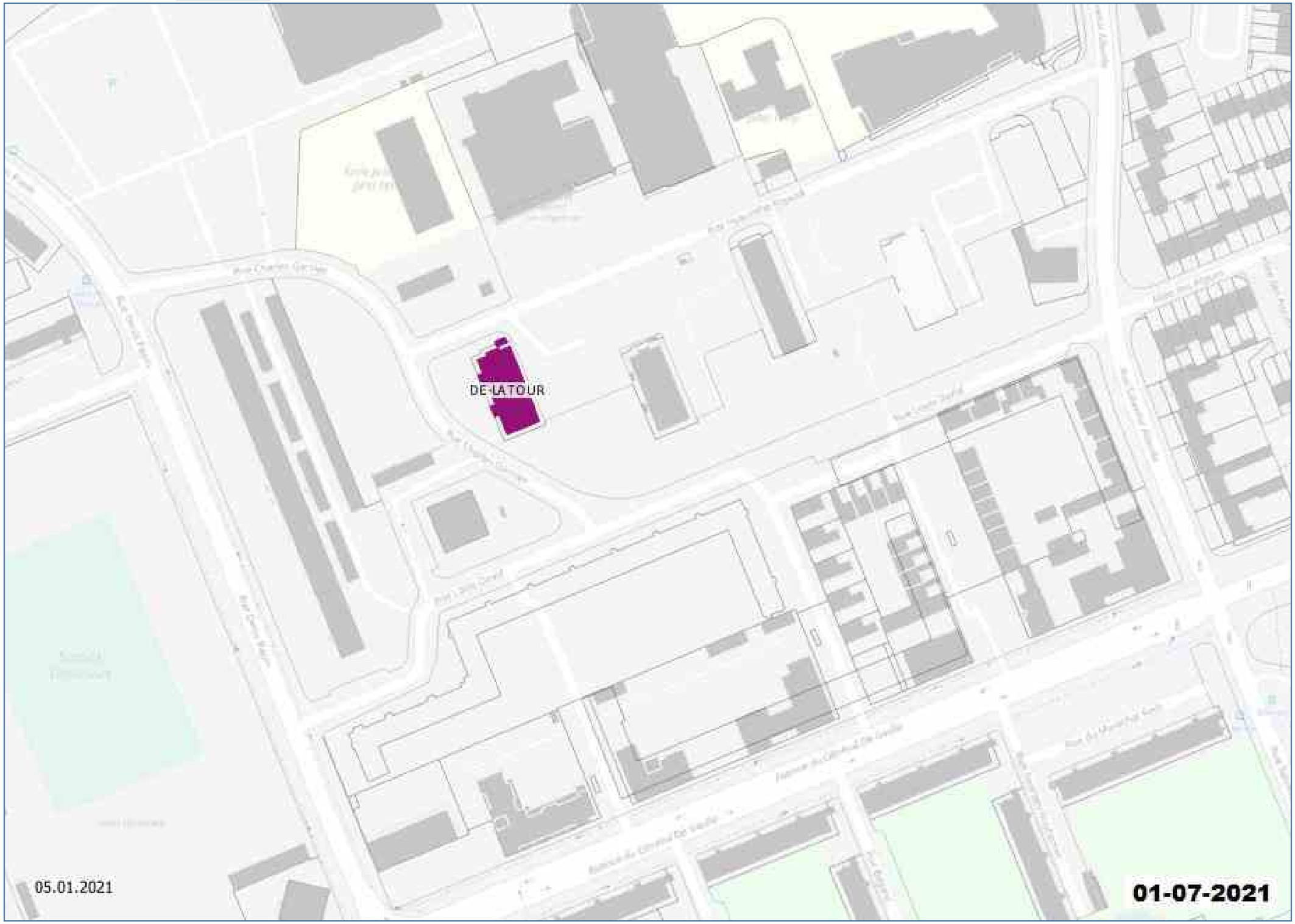
OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

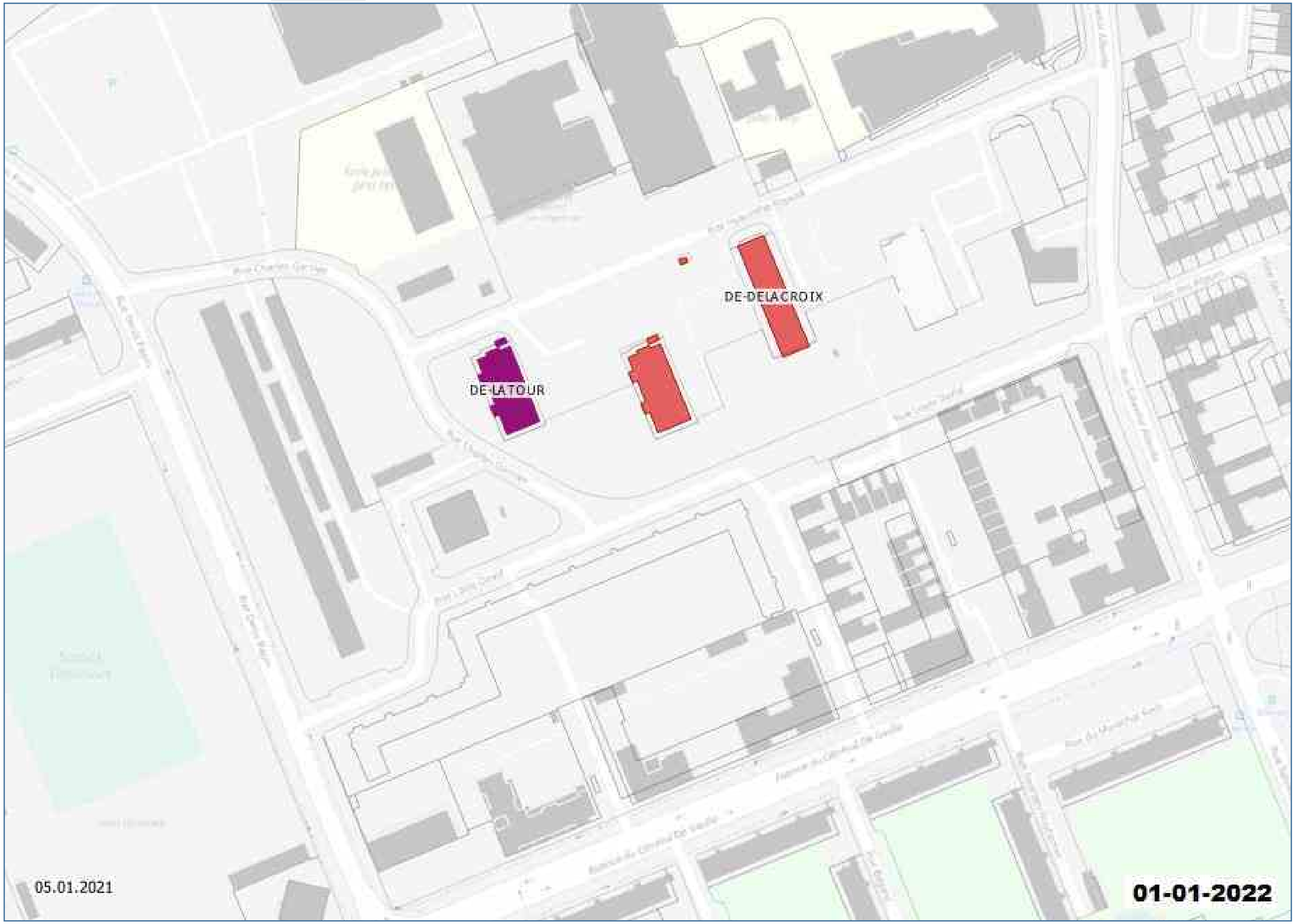
OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

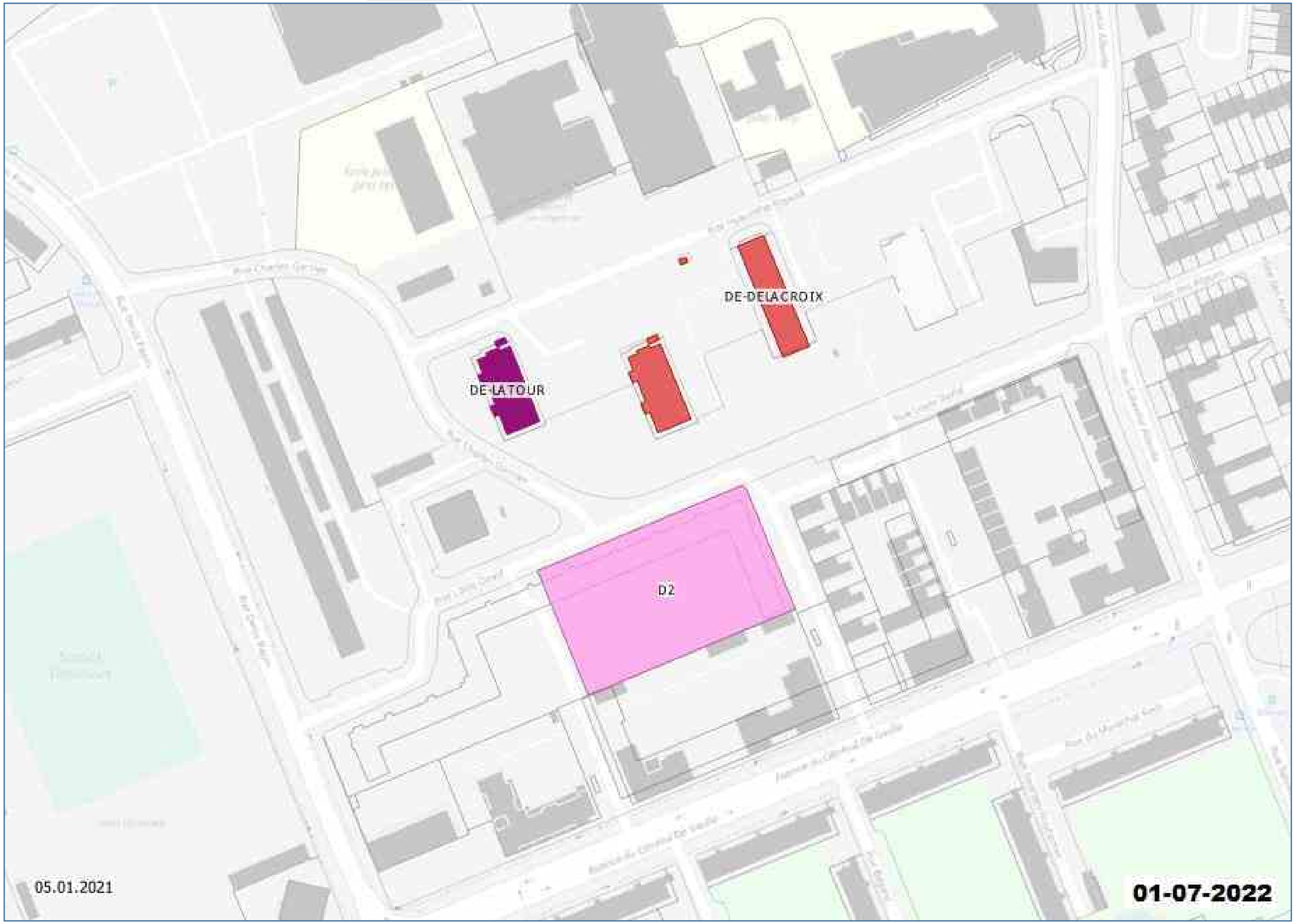
OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

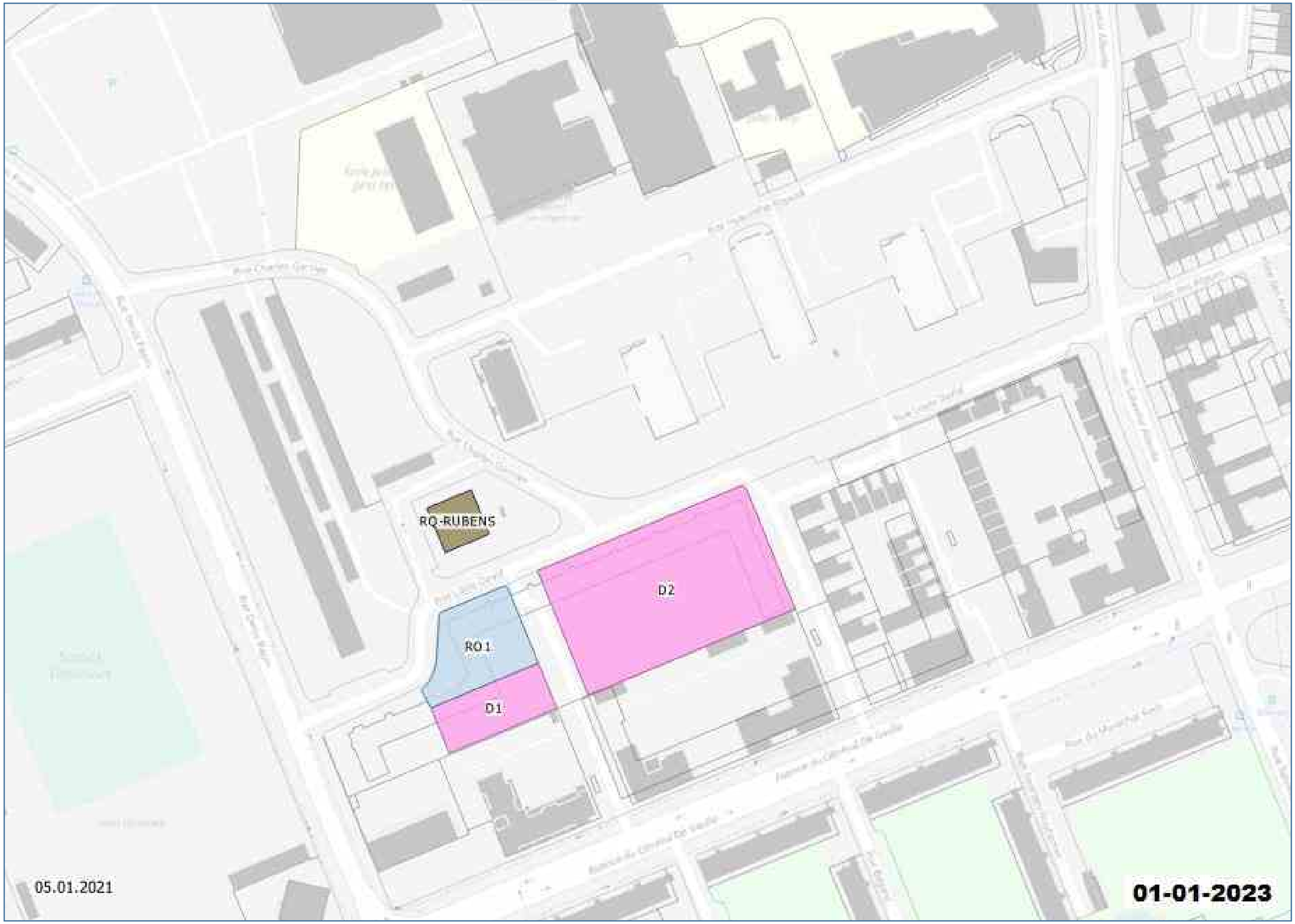
OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

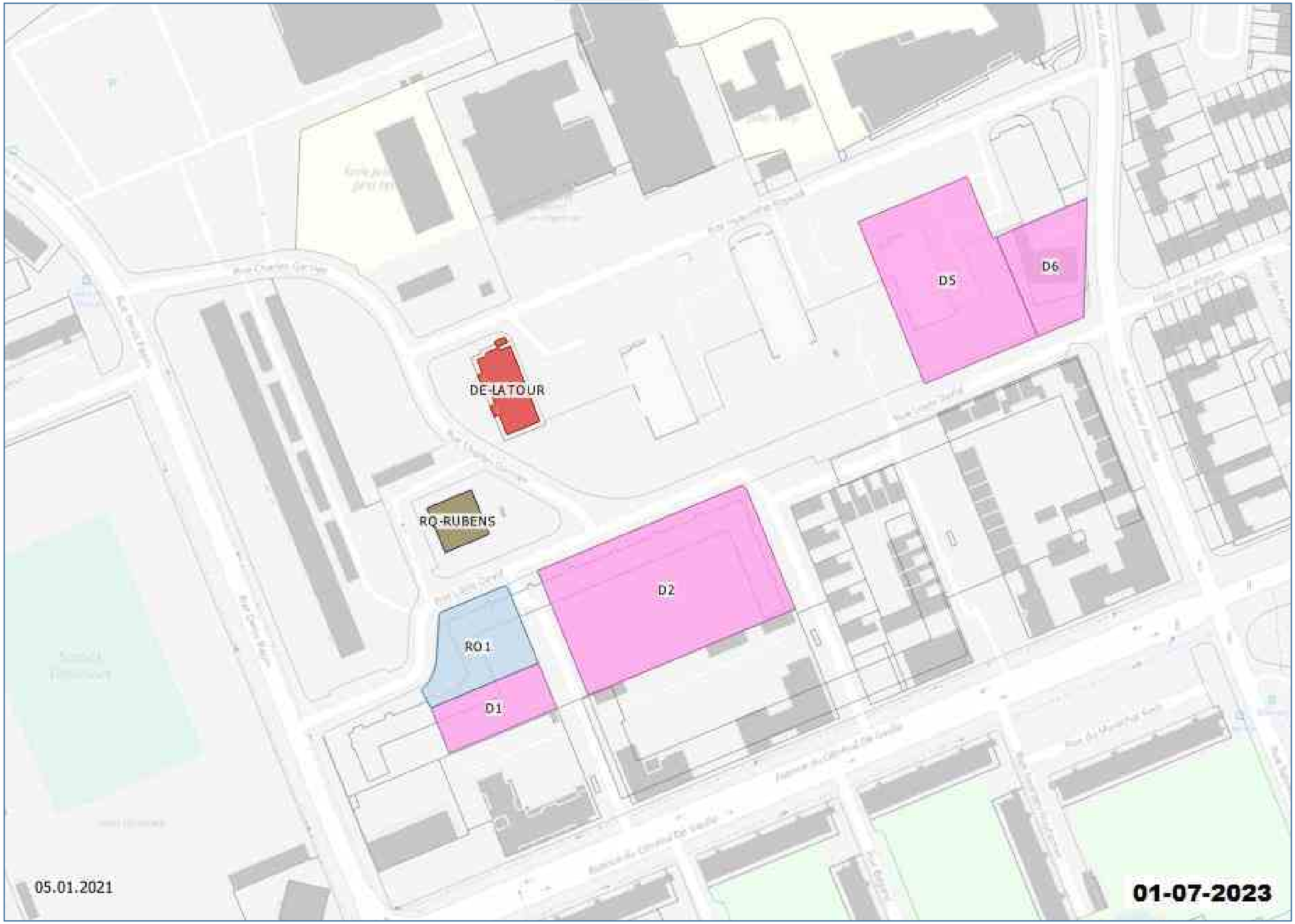
OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

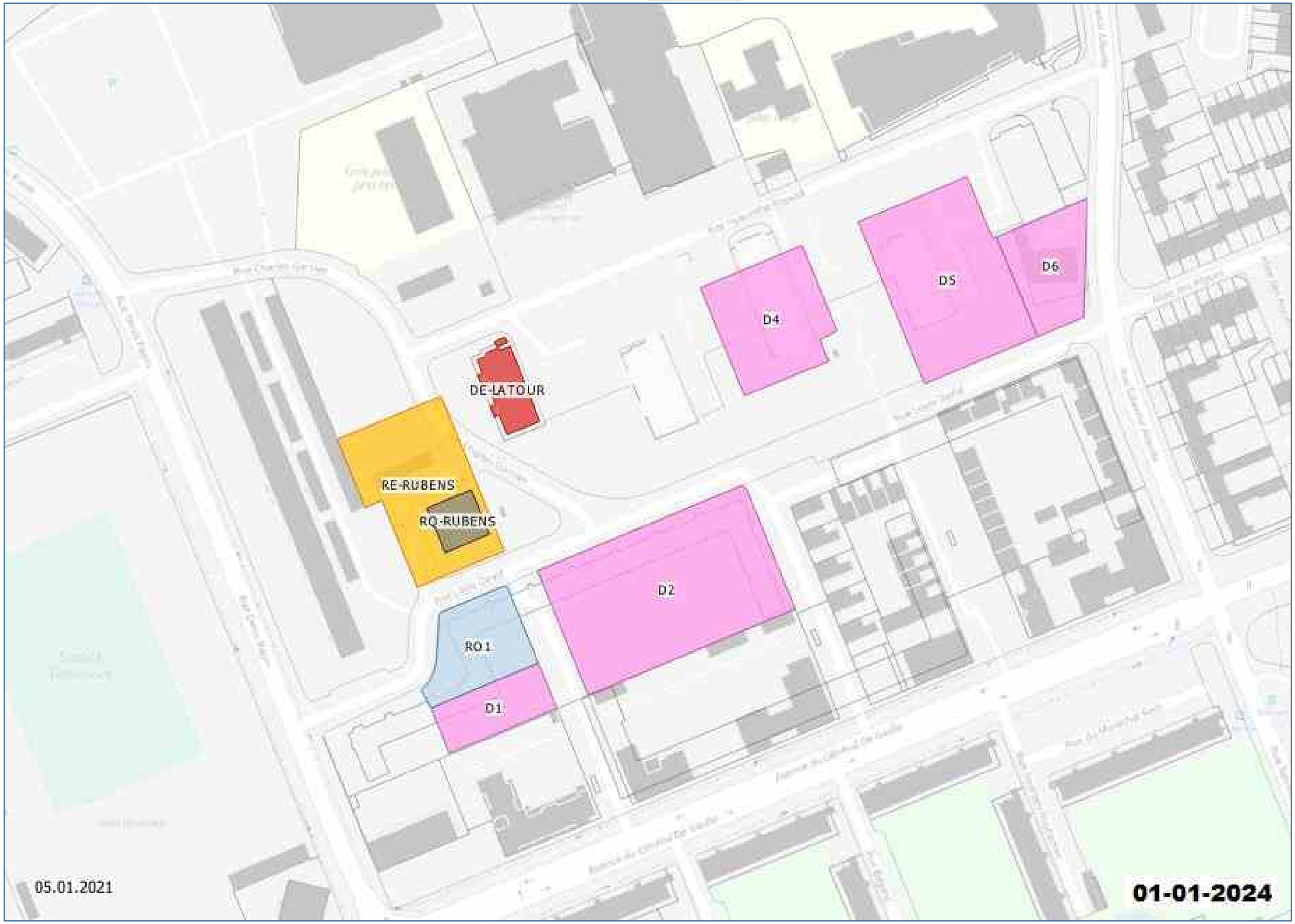
OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

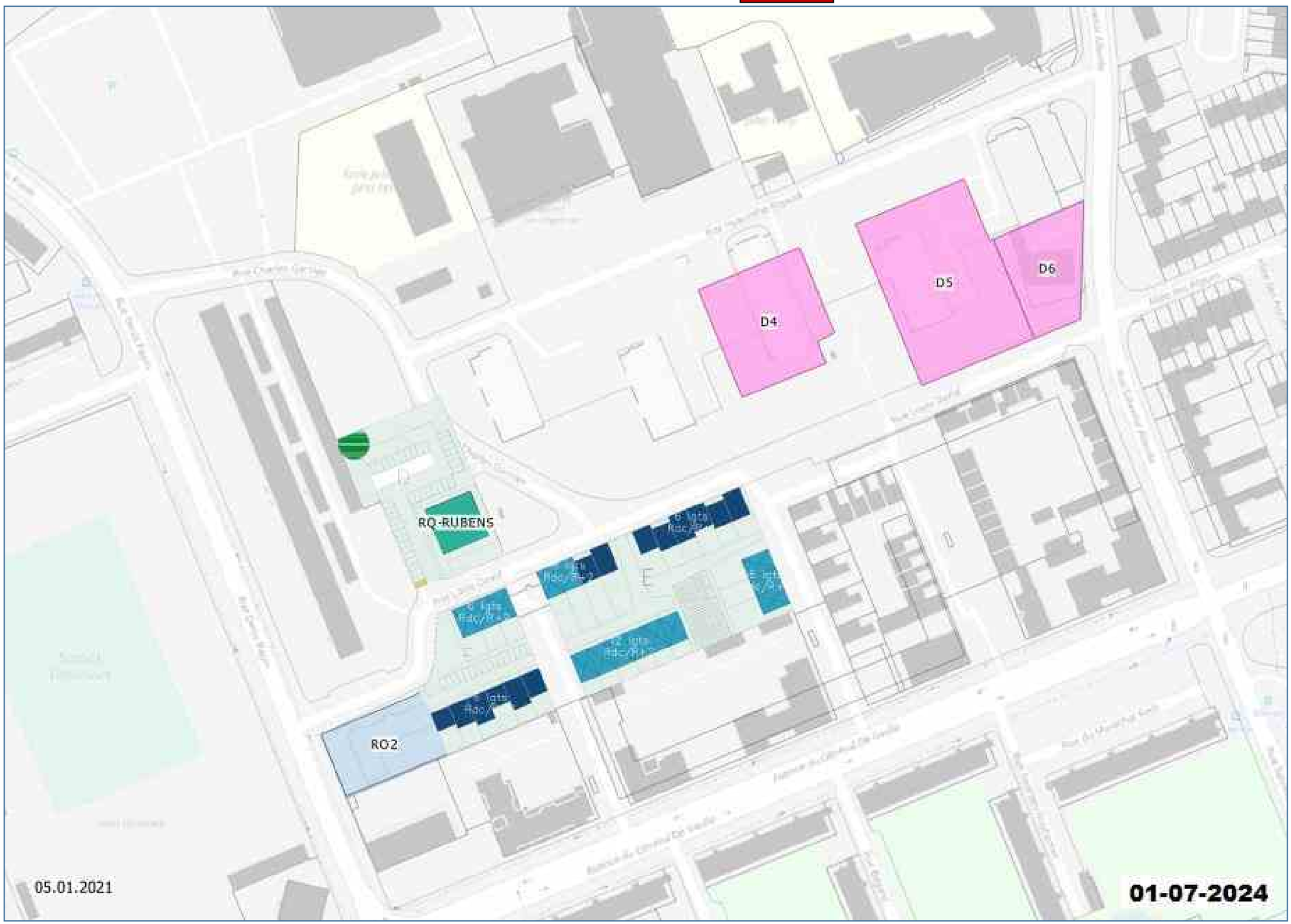
OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

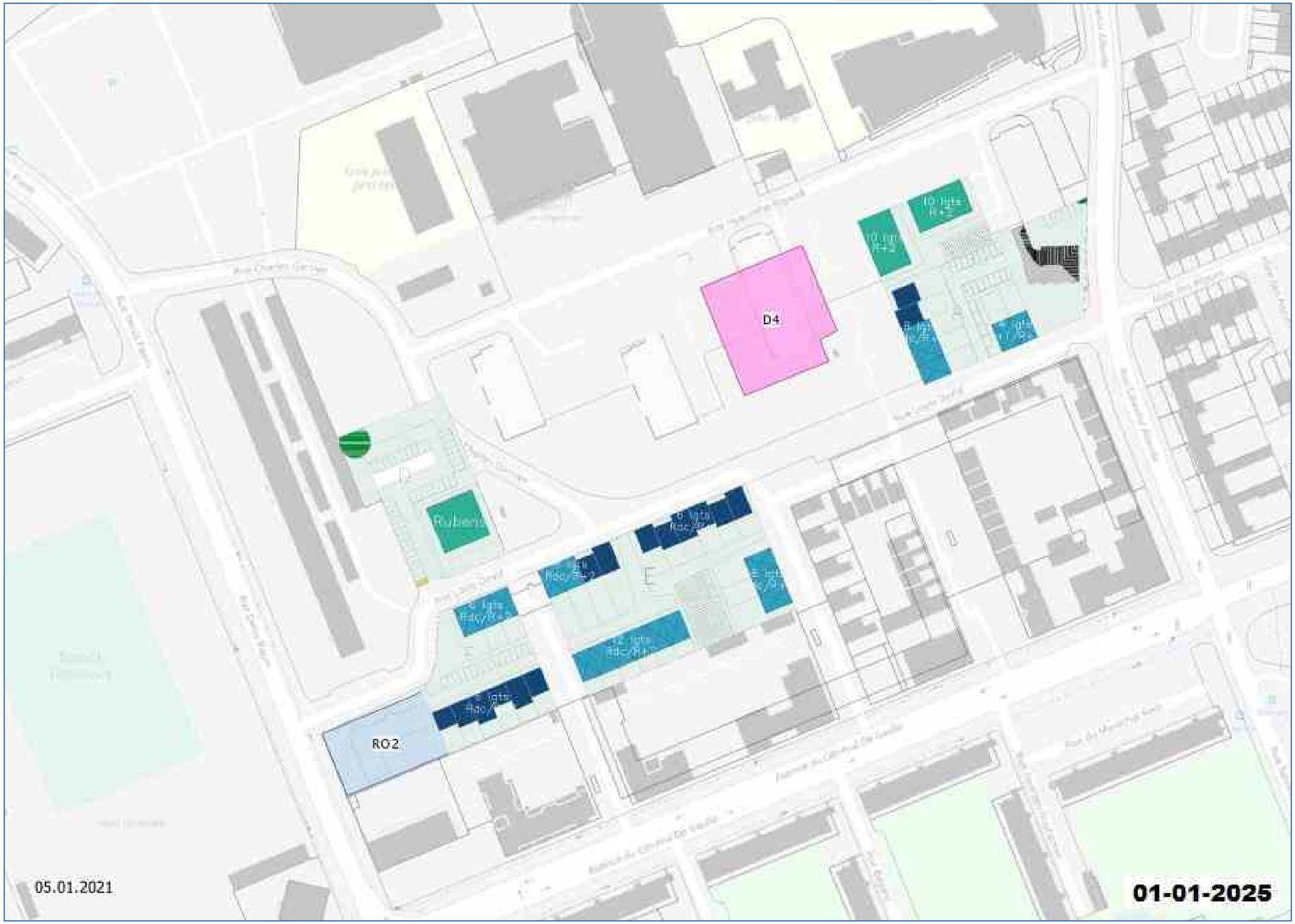
OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

le conseil by egis

S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027	S2 2027



LEGENDE

- Accession
- Relogement
- Requalification
- Résidentialisation
- Reconstitution
- Equipement public
- Démolition
- Equipement à vocation économique
- Aménagement d'ensemble
- Aménagement d'espace public
- Travaux préparatoires / Réseaux provisoires

OPC URBAIN – NPNRU GRANDE SYNTHE

PLAN DE PHASAGE

Date :
Décembre 2020

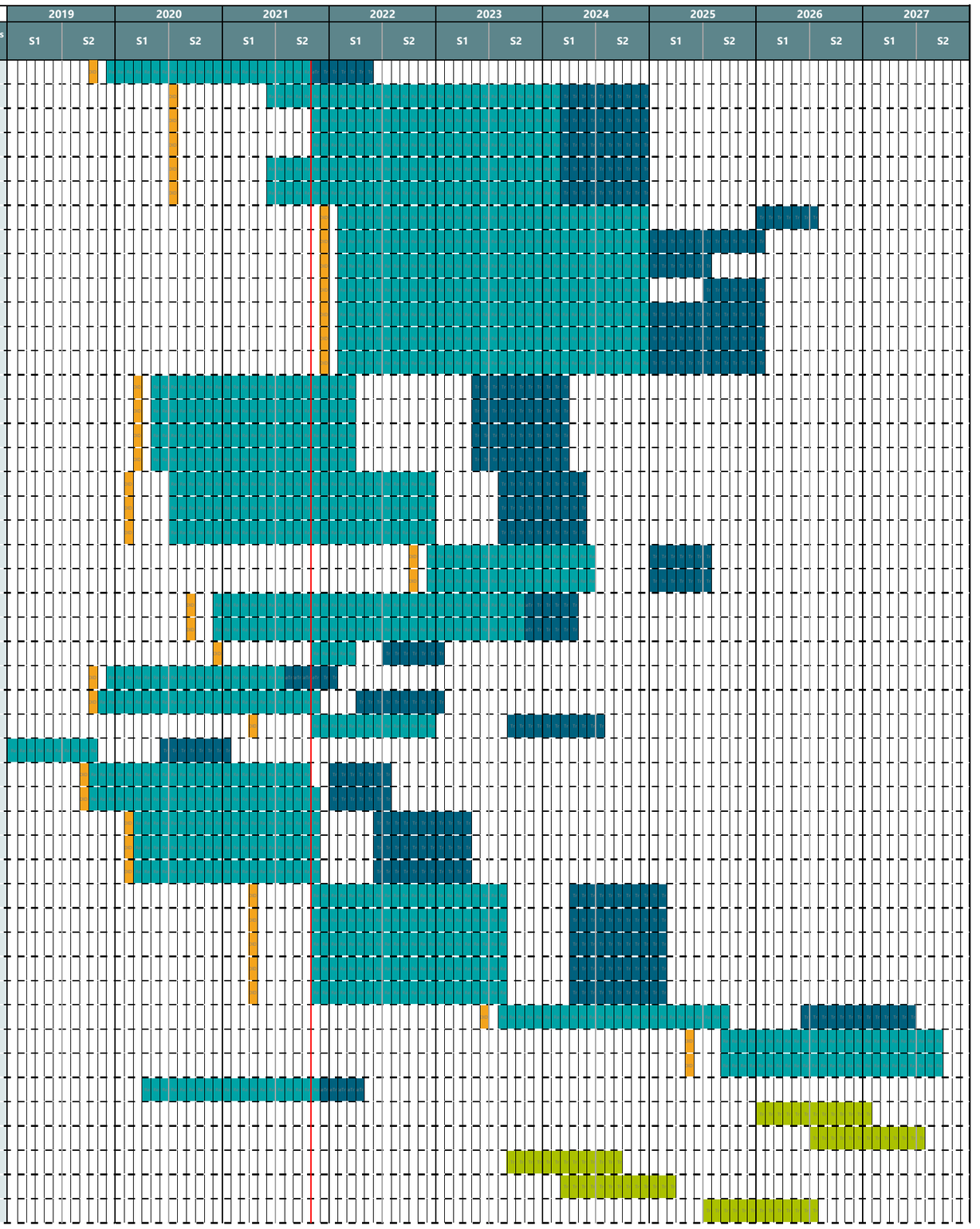
le conseil by egis

NPNRU DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
PLANNING RELOGEMENT + TRAVAUX DEMOLITION / REQUALIFICATION LOURDE

Légende :
- Dépôt du DID
- Relogement
- Travaux démolition
- Travaux requalification lourde

DOCUMENT DE TRAVAIL - 18/11/2021

IDBAT	Nom Batiment	MOA	QUARTIER	Nb Lgts à détruire T0	Nb relogement (DID ou FAT)	Nombre de solutions restantes à trouver
SPSM-DE-DAHLIAS	RES DAHLIAS	FLANDRE OPALE HABITAT	SPSM	30	**17**	**0**
SPSM-DE-GUY-A	GUYNEMER A	HABITAT DU NORD	SPSM	25	**22**	**19**
SPSM-DE-GUY-D	GUYNEMER D	HABITAT DU NORD	SPSM	15	**13**	**13**
SPSM-DE-GUY-E	GUYNEMER E	HABITAT DU NORD	SPSM	15	**14**	**14**
SPSM-DE-GUY-B	GUYNEMER B	HABITAT DU NORD	SPSM	37	**35**	**29**
SPSM-DE-GUY-C	GUYNEMER C	HABITAT DU NORD	SPSM	29	**28**	**25**
SPSM-DE-PJB-G	PETIT JEAN BART G	HABITAT DU NORD	SPSM	15	**15**	**15**
SPSM-DE-GJB-N	GRAND JEAN BART N	HABITAT DU NORD	SPSM	20	**20**	**20**
SPSM-DE-PJB-E	PETIT JEAN BART E	HABITAT DU NORD	SPSM	15	**15**	**15**
SPSM-DE-PJB-F	PETIT JEAN BART F	HABITAT DU NORD	SPSM	15	**15**	**15**
SPSM-DE-GJB-U	GRAND JEAN BART U	HABITAT DU NORD	SPSM	41	**41**	**41**
SPSM-DE-GJB-O	GRAND JEAN BART O	HABITAT DU NORD	SPSM	21	**21**	**21**
SPSM-DE-GJB-T	GRAND JEAN BART T	HABITAT DU NORD	SPSM	19	**19**	**19**
SPSM-DE-GUY-J	GUYNEMER J	HABITAT DU NORD	SPSM	38	**39**	**9**
SPSM-DE-GUY-M	GUYNEMER M	HABITAT DU NORD	SPSM	22	**21**	**4**
SPSM-DE-GUY-K	GUYNEMER K	HABITAT DU NORD	SPSM	38	**33**	**3**
SPSM-DE-GUY-L	GUYNEMER L	HABITAT DU NORD	SPSM	24	**24**	**5**
DKIJ-DE-CHALANDS	RES CHALANDS	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	38	**25**	**14**
DKIJ-DE-PENICHES	RES PENICHES	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	28	**26**	**6**
DKIJ-DE-BATELIERS	RES BATELIERS	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	44	**37**	**30**
DKIJ-DE-CHALUTIERS	RES CHALUTIERS	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	34	**34**	**34**
DKIJ-DE-BELANDRES	RES BELANDRES	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	28	**27**	**27**
DKIJ-DE-BAT-A	BAT A - FOYER ADOMA ILE	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	75	**53**	**48**
DKIJ-DE-BAT-B	BAT B - FOYER ADOMA ILE	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	68	**47**	**43**
DKBV-DE-CR	RES CREUSE	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	60	**57**	**42**
DKBV-DE-GA	RES GAMBETTA	FLANDRE OPALE HABITAT	DUNKERQUE	58	**44**	**0**
GS-DE-DELACROIX	RES DELACROIX	PARTENORD HABITAT	GRANDE SYNTHE	60	**53**	**0**
GS-DE-LATOUR	LA TOUR	PARTENORD HABITAT	GRANDE SYNTHE	60	**59**	**59**
GS-DE-LEJEUNE	LE JEUNE	PARTENORD HABITAT	GRANDE SYNTHE	60	**56**	**0**
TCV-DE-32RPAGNOL	32 RUE MARCEL PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	6	**6**	**0**
TCV-DE-1RPAGNOL	1 RUE MARCEL PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	6	**5**	**1**
TCV-DE-1PPAGNOL	1 PLACE PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	42	**32**	**2**
TCV-DE-2PPAGNOL	2 PLACE PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	13	**13**	**4**
TCV-DE-3PPAGNOL	3 PLACE PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	13	**13**	**1**
TCV-DE-142RPAGNOL	142 RUE MARCEL PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	6	**6**	**6**
TCV-DE-138RPAGNOL	138 RUE MARCEL PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	43	**42**	**42**
TCV-DE-140RPAGNOL	140 RUE MARCEL PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	13	**13**	**13**
TCV-DE-136RPAGNOL	136 RUE MARCEL PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	13	**13**	**13**
TCV-DE-81RPAGNOL	81 RUE MARCEL PAGNOL	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	13	**11**	**11**
TCV-DE-4RTROYAT	4 RUE HENRI TROYAT	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	6	**4**	**4**
TCV-DE-3PTROYAT	3 PLACE HENRI TROYAT	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	6	**6**	**6**
TCV-DE-4PTROYAT	4 PLACE HENRI TROYAT	PARTENORD HABITAT	TETEGHEM	13	**13**	**13**
SPSM-DE-CC-P1	CITE CHEMINOTS	EPF	SPSM	0	**27**	**17**
SPSM-RQ-PJB-M	Petit Jean Bart - M	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	**NR**	**NR**
SPSM-RQ-PJB-H	Petit Jean Bart - H	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	**NR**	**NR**
SPSM-RQ-PJB-I	Petit Jean Bart - I	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	**NR**	**NR**
SPSM-RQ-PJB-B	Petit Jean Bart - B	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	**NR**	**NR**
SPSM-RQ-PJB-C	Petit Jean Bart - C	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	**NR**	**NR**



NPNRU DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
PLANNING RELOGEMENT + TRAVAUX DEMOLITION / REQUALIFICATION LOURDE

Légende :
- Dépôt du DID
- Relogement
- Travaux démolition
- Travaux requalification lourde

DOCUMENT DE TRAVAIL - 18/11/2021

IDBAT	Nom Batiment	MOA	QUARTIER	Nb Lgts à détruire T0	Nb relogement (DID ou FAT)	Nombre de solutions restantes à trouver
SPSM-RQ-PJB-A	Petit Jean Bart - A	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-PJB-L	Petit Jean Bart - L	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-PJB-J	Petit Jean Bart - J	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-PJB-D	Petit Jean Bart - D	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-PJB-K	Petit Jean Bart - K	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-GUY-F	Guynemer - F	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-GUY-I	Guynemer - I	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-GUY-H	Guynemer - H	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-GUY-G	Guynemer - G	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-GJB-P	Grand Jean Bart - P	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-GJB-Q	Grand Jean Bart - Q	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-GJB-S	Grand Jean Bart - S	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-GJB-R	Grand Jean Bart - R	HABITAT DU NORD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
SPSM-RQ-SDV	Square Delvallée	SPAD	SPSM	Rehabilitation	NR	NR
				1397	1273	862

		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
	SOUS TOTAL PAR SEMESTRE	8	10	45	84	85	163	214	151	117	109	74	47	21	22	22	22	22	9
	TOTAL SPSM	0	1	12	35	35	58	76	49	48	49	33	26	0	0	0	0	0	0
	TOTAL DUNKERQUE	0	0	12	22	24	54	85	52	44	38	19	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RELOGEMENT	TOTAL TCV	0	1	10	15	15	30	25	26	25	23	21	22	21	22	22	22	22	9
	TOTAL GRANDE SYNTHE	8	8	12	12	12	22	28	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL PAR AN	17		130		249		365		227		121		43		44		31	
	MOYENNE MENSUELLE	1,45		10,80		20,71		30,41		18,91		10,11		3,59		3,67		2,59	

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe C2 – Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

02/02/2021 13:34 ANNEXE C2

Numéro	Libellé opération	Envelo ppe de finance ment	Localisati on (QPV, commune de	Logemen ts (nombre, PLAI,			Maitre d'ouvrage SIRET MO	Dépenses à financer Coûts HT	Dépenses à financer Coûts TTC
14	Etudes et conduite de projet								
C0684-14-0002	CUD-co-construction du projet / Histoire et	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE	580 000,00 €	596 000,00 €
C0684-14-0003	CUD-Etudes et expertise, suivi et évaluation	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE	1 465 000,00 €	1 658 000,00 €
C0684-14-0005	CUD-Conduite de projet	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE	3 336 250,00 €	3 336 250,00 €
C0684-14-0026	DK - Conduite de projet	NPR	QP059062	0	0	0	COMMUNE DE	403 750,00 €	403 750,00 €
C0684-14-0086	TCV - Conduite de projet	NPR	QP059065	0	0	0	COMMUNE DE	403 750,00 €	403 750,00 €
C0684-14-0090	SPSM - Conduite de projet	NPN	QP059061	0	0	0	COMMUNE	403 750,00 €	403 750,00 €
C0684-14-0094	GS-conduite de projet	NPN	QP059064	0	0	0	COMMUNE DE	403 750,00 €	403 750,00 €
Absent de IODA	CUD-Mission d'AMO et d'OPCU-OPCI-IC						CU DE DUNKER	600 000,00 €	
Absent de IODA	CUD-AMO économie circulaire						CU DE DUNKER	275 000,00 €	
Absent de IODA	CUD-AMO Boucle d'autoconsommation collective						COMMUNE DE T	70 800,00 €	
Absent de IODA	CUD-Chargé de mission Développement économique et TRI						CU DE DUNKER	160 000,00 €	
Sous total				0	0	0		6 996 250,00 €	7 205 250,00 €
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer								
C0684-15-0017	SPSM - Relogement 142 ménages avec	NPN	QP059061	0	0	0	HABITAT DU	844 000,00 €	844 000,00 €
C0684-15-0055	DK - Relogement 53 ménages avec	NPR	QP059062	0	0	0	FLANDRE	276 000,00 €	276 000,00 €
C0684-15-0071	Relogement 109 ménages avec minoration	NPN	QP999100	0	0	0	OFFICE	600 000,00 €	600 000,00 €
Sous total				0	0	0		1 720 000,00 €	1 720 000,00 €
21	Démolition de logements locatifs sociaux								
C0684-21-0004	SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées	NPN	QP059061	121	0	0	HABITAT DU	3 753 006,30 €	3 843 388,53 €
C0684-21-0008	SPSM - Démolition JEAN BART Entrées	NPN	QP059061	146	0	0	HABITAT DU	4 343 895,80 €	4 452 952,03 €
C0684-21-0009	SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées	NPN	QP059061	122	0	0	HABITAT DU	3 875 516,60 €	3 968 484,98 €
C0684-21-0036	DK BV- Démolition-Gambetta (58LLS)	NPR	QP059062	58	0	0	FLANDRE	1 339 720,73 €	1 498 430,93 €
C0684-21-0037	DK BV - Démolition - Creuse (60LLS)	NPR	QP059062	60	0	0	FLANDRE	1 645 362,15 €	1 810 362,15 €
C0684-21-0038	SPSM - Démolition - Dahlias (30LLS)	NPN	QP059061	30	0	0	FLANDRE	636 596,30 €	729 997,25 €
C0684-21-0039	DK IJ - Démolition - Bélandres, Chalutiers	NPR	QP059062	62	0	0	FLANDRE	2 597 121,63 €	2 936 268,23 €
C0684-21-0040	DK IJ - Démolition - Bateliers,Chalands,	NPR	QP059062	110	0	0	FLANDRE	3 562 567,51 €	4 075 455,88 €
C0684-21-0041	DK IJ - Démolition - Foyer Travailleurs	NPR	QP059062	143	0	0	FLANDRE	1 518 520,46 €	1 691 412,40 €
C0684-21-0061	TCV - Démolition 1 2 3 4 6 et 8 rue Troyat	NPR	QP059065	98	0	0	OFFICE	4 531 055,79 €	4 804 146,37 €
C0684-21-0062	TCV - Démolition 1 2 3 4 et 5 Place Troyat	NPR	QP059065	93	0	0	OFFICE	4 878 718,43 €	5 165 490,30 €
C0684-21-0064	TCV - Démolition 1, 2 et 3 Place Pagnol (68	NPR	QP059065	68	0	0	OFFICE	3 347 353,00 €	3 527 760,36 €
C0684-21-0065	TCV - Démolition 1 et 32 rue Pagnol (12	NPR	QP059065	12	0	0	OFFICE	594 500,00 €	626 459,75 €
C0684-21-0066	TCV - Démolition 81, 83, 136, 138, 140 et	NPR	QP059065	94	0	0	OFFICE	4 649 423,41 €	4 917 676,76 €
C0684-21-0067	DK - Démolition Foyer des Salines (52 LLS)	NPR	QP059062	52	0	0	OFFICE	2 407 988,18 €	2 512 170,73 €
C0684-21-0068	GS - Démolition - Lejeune (60 LLS)	NPN	QP059064	60	0	0	OFFICE	1 782 697,00 €	1 891 930,45 €
C0684-21-0069	GS - Démolition - Delacroix (60 LLS)	NPN	QP059064	60	0	0	OFFICE	1 787 451,08 €	1 895 695,07 €
C0684-21-0070	GS - Démolition - La Tour - (60 LLS)	NPN	QP059064	60	0	0	OFFICE	1 766 334,00 €	1 879 362,17 €
Sous total				1449	0	0		49 017 828,37 €	52 227 444,34 €
24	Aménagement d'ensemble								
C0684-24-0058	DK IJ- Aménagement - secteurs Ile Jeanty	NPR	QP059062	0	0	0	CU DE	5 359 111,00 €	6 430 933,20 €
C0684-24-0060	TCV - Aménagement d'ensemble Téteghem	NPR	QP059065	0	0	0	SOCIETE	14 323 123,70 €	17 187 748,44 €
C0684-24-0063	DK BV- Aménagement - secteurs Banc Vert	NPR	QP059062	0	0	0	CU DE	4 741 944,00 €	5 690 332,80 €
C0684-24-0082	GS - Aménagement secteur Ilot des Peintres	NPN	QP059064	0	0	0	SOCIETE	6 306 477,60 €	7 567 773,12 €
C0684-24-0107	SPSM - Aménagement secteur Cité des	NPN	QP059061	0	0	0	SOCIETE	19 387 850,60 €	22 970 736,72 €
C0684-24-0109	SPSM - Aménagement secteur Cité Liberté	NPN	QP059061	0	0	0	CU DE	3 634 360,17 €	4 361 232,20 €
Sous total				0	0	0		53 752 867,07 €	64 208 756,48 €
31	Reconstitution de l'offre de logements locatif sociaux								
C0684-31-0001	DK - Construction Pension de famille 30 LLS	NPN	QP999100	30	30	0	ADOMA	2 264 775,00 €	2 264 775,00 €
C0684-31-0006	SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI)	NPN	QP999100	2	2	0	CU DE	321 100,00 €	353 210,00 €
C0684-31-0007	DK-Construction Résidence sociale 45	NPN	QP999100	45	45	0	ADOMA	3 058 810,71 €	3 058 810,71 €
C0684-31-0019	SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution	NPN	QP999100	66	66	0	HABITAT DU	8 474 581,50 €	8 940 683,49 €
C0684-31-0020	SPSM - DK - Construction 10 LLS	NPN	QP999100	10	4	6	HABITAT DU	1 511 481,90 €	1 594 613,41 €
C0684-31-0021	SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) -	NPN	QP999100	8	8	0	HABITAT DU	955 078,40 €	1 007 607,71 €
C0684-31-0022	SPSM - DK - Construction 13 LLS	NPN	QP999100	13	4	9	HABITAT DU	1 910 798,55 €	2 015 892,47 €
C0684-31-0023	SPSM - DK - Construction 13 LLS	NPN	QP999100	13	11	2	HABITAT DU	1 564 767,40 €	1 650 829,61 €
C0684-31-0024	SPSM - DK - Construction 19 LLS	NPN	QP999100	19	15	4	HABITAT DU	2 178 534,10 €	2 298 353,48 €
C0684-31-0025	SPSM - DK - Acquisition amélioration 15	NPN	QP999100	15	6	9	HABITAT DU	2 006 879,60 €	2 117 257,97 €
C0684-31-0027	SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors	NPN	QP999100	9	9	0	HABITAT DU	1 040 282,10 €	1 097 497,62 €
C0684-31-0028	SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en	NPN	QP999100	10	0	10	HABITAT DU	1 511 481,90 €	1 594 613,41 €
C0684-31-0029	DK - GFP - Construction 10 LLS	NPN	QP999100	10	4	6	FLANDRE	1 206 296,54 €	1 272 642,83 €
C0684-31-0030	Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en	NPN	QP999100	30	12	18	HABITAT DU	3 651 244,05 €	3 852 062,47 €
C0684-31-0031	SPSM - CLG - Béguinage 14 LLS	NPN	QP999100	14	10	4	FLANDRE	1 557 299,74 €	1 642 951,23 €
C0684-31-0032	SPSM - Construction 16 LLS	NPN	QP999100	16	6	10	HABITAT DU	1 901 778,40 €	2 006 376,22 €
C0684-31-0034	SPSM - Béguinage 24 LLS	NPN	QP999100	24	14	10	HABITAT DU	2 783 740,95 €	2 936 846,70 €
C0684-31-0035	MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS	NPN	QP999100	50	10	40	HABITAT DU	6 867 755,10 €	7 245 481,65 €
C0684-31-0042	DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS	NPN	QP999100	35	21	14	FLANDRE	4 575 438,96 €	4 827 088,09 €
C0684-31-0043	DK - GFP - Construction 9 LLS	NPN	QP999100	9	5	4	FLANDRE	1 051 963,35 €	1 109 821,32 €
C0684-31-0044	DK - GFP - Construction 15 LLS	NPN	QP999100	15	10	5	FLANDRE	1 816 205,76 €	1 916 097,09 €
C0684-31-0048	DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS	NPN	QP999100	5	2	3	FLANDRE	832 620,00 €	878 414,10 €
C0684-31-0049	SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)	NPN	QP999100	15	9	6	FLANDRE	1 732 839,57 €	1 828 145,76 €
C0684-31-0052	SPSM - BOURBOURG - Construction 12	NPN	QP999100	12	5	7	FLANDRE	1 275 150,00 €	1 345 283,25 €
C0684-31-0053	DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution	NPN	QP999100	118	78	40	FLANDRE	12 865 518,00 €	13 573 121,49 €
C0684-31-0054	SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution	NPN	QP999100	31	10	21	FLANDRE	3 858 434,00 €	4 070 962,21 €
C0684-31-0072	GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS	NPN	QP999100	6	6	0	OFFICE	725 289,00 €	765 179,90 €
C0684-31-0073	GS-TCV-Construction 19 LLS (19	NPN	QP999100	19	19	0	OFFICE	2 152 817,00 €	2 271 221,95 €
C0684-31-0074	GS- Macro FAT PARTENORD-	NPN	QP999100	32	32	0	OFFICE	4 094 786,72 €	4 320 000,00 €
C0684-31-0096	GS - MACRO FAT PARTENORD -	NPN	QP999100	54	20	34	OFFICE	7 290 000,00 €	7 690 950,00 €
C0684-31-0097	GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS	NPN	QP999100	8	4	4	OFFICE	962 436,92 €	1 015 370,96 €
C0684-31-0098	GS-GFP-Construction 8 LLS(3 PLUS/5PLAI)	NPN	QP999100	7	4	3	OFFICE	667 800,00 €	704 529,00 €
C0684-31-0099	GS - Construction 29 LLS (16PLUS/13PLAI)	NPN	QP999100	29	13	16	OFFICE	3 334 928,00 €	3 519 999,56 €
C0684-31-0100	TCV - BRAY DUNES - Construction 11 LLS	NPN	QP999100	11	7	4	OFFICE	961 845,43 €	1 014 746,93 €
C0684-31-0101	TCV - BRAY DUNES - Construction 10 LLS	NPN	QP999100	10	5	5	OFFICE	1 018 030,00 €	1 074 021,65 €
C0684-31-0102	TCV - ARMBOUTS CAPPEL - Construction	NPN	QP999100	16	8	8	OFFICE	2 231 423,00 €	2 354 151,30 €
C0684-31-0103	TCV - BRAY DUNES - Construction 5 LLS	NPN	QP999100	5	5	0	OFFICE	690 000,00 €	727 950,01 €
C0684-31-0104	TCV - MACRO FAT PARTENORD –	NPN	QP999100	111	53	58	OFFICE	14 208 000,00 €	14 989 440,00 €
C0684-31-0105	TCV - MACRO FAT PARTENORD -	NPN	QP999100	44	44	0	OFFICE	5 630 331,75 €	5 940 000,00 €
C0684-31-0106	GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS	NPN	QP999100	10	10	0	OFFICE	1 402 093,00 €	1 481 858,17 €
C0684-31-0108	GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction	NPN	QP999100	18	13	5	OFFICE	2 195 972,57 €	2 316 751,07 €
C0684-31-0110	TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17	NPN	QP999100	35	17	18	OFFICE	4 657 213,22 €	4 913 359,95 €
C0684-31-0111	SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) -	NPN	QP999100	24	24	0	ARELI	2 231 001,02 €	2 677 201,02 €
Sous total				1063	680	383		127 228 823,21 €	134 276 170,76 €
33	Requalification de logements locatifs sociaux								
C0684-33-0010	SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart	NPN	QP059061	120	0	0	HABITAT DU	8 643 093,40 €	9 098 663,54 €
C0684-33-0012	SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart	NPN	QP059061	22	0	0	HABITAT DU	2 159 708,10 €	2 273 542,06 €
C0684-33-0013	SPSM - Réhabilitation bât. Guynemer 106	NPN	QP059061	106	0	0	HABITAT DU	6 283 563,90 €	6 628 499,91 €
C0684-33-0014	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061	69	0	0	HABITAT DU	4 903 307,33 €	5 161 604,24 €
C0684-33-0015	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061	55	0	0	HABITAT DU	3 521 863,11 €	3 715 235,59 €
C0684-33-0016	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061	128	0	0	HABITAT DU	4 997 994,98 €	5 272 884,70 €
C0684-33-0075	GS - Réhabilitation bât. Rubens 21 LLS	NPN	QP059064	21	0	0	OFFICE	1 260 000,09 €	1 329 300,09 €
C0684-33-0076	SPSM - Réhabilitation bât. Lys 36 LLS	NPN	QP059061	36	0	0	OFFICE	2 047 379,10 €	2 162 681,95 €
C0684-33-0077	SPSM - Réhabilitation bât. Violette 18 LLS	NPN	QP059061	18	0	0	OFFICE	937 181,55 €	988 726,53 €
C0684-33-0093	SPSM - Requalification - Cité des cheminots	NPN	QP059061	12	0	0	CU DE	959 500,00 €	1 151 400,00 €
Sous total				587	0	0		35 713 591,56 €	37 782 538,61 €
34	Résidentialisation de logements								
C0684-34-0018	SPSM - Résidentialisation bât. Jean	NPN	QP059061	508	0	0	HABITAT DU	7 642 382,93 €	8 062 714,00 €
C0684-34-0078	DK - Résidentialisation bât. Carnot 43 LLS	NPR	QP059062	43	0	0	OFFICE	688 850,00 €	726 736,75 €
C0684-34-0079	GS - Résidentialisation Rubens 40 LLS	NPN	QP059064	40	0	0	OFFICE	383 380,00 €	401 722,50 €
C0684-34-0080	SPSM - Résidentialisation bât. Lys/Violette	NPN	QP059061	54	0	0	OFFICE	373 056,00 €	393 574,08 €
C0684-34-0081	TCV- Résidentialisation bât. Moréas /	NPR	QP059065	52	0	0	OFFICE	358 800,00 €	378 534,00 €
Sous total				697	0	0		9 446 468,93 €	9 963 281,33 €
36	Accession à la propriété								
C0684-36-0045	DK-Accession à la propriété-30 logements	NPR	QP059062	30	0	0	CU DE	300 000,00 €	300 000,00 €
C0684-36-0046	GS-Accession à la prioriété-55 logements	NPN	QP059064	55	0	0	CU DE	550 000,00 €	550 000,00 €

Numéro	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE										
	Subv ANRU NPNRU %	Etat %	Commune %	EPCI %	Département %	Région %	Bailleur social %	CDC %	Europe %	ANAH %	Subv ANRU PIA %
14											
C0684-14-0002	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €	366 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0003	732 500,00 €	0,00 €	0,00 €	925 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0005	1 668 125,00 €	0,00 €	0,00 €	1 668 125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0026	201 875,00 €	0,00 €	201 875,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0086	201 875,00 €	0,00 €	201 875,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0090	201 875,00 €	0,00 €	201 875,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0094	201 875,00 €	0,00 €	201 875,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Absent de IODA				150 000,00 €				450 000,00 €			
Absent de IODA				200 000,00 €				75 000,00 €			
Absent de IODA				35 400,00 €				35 400,00 €			
Absent de IODA				80 000,00 €				80 000,00 €			
Sous total	3 438 125,00 €	0,00 €	807 500,00 €	2 959 625,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15											
C0684-15-0017	844 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-15-0055	276 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-15-0071	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	1 720 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21											
C0684-21-0004	3 235 400,37 €	0,00 €	0,00 €	242 000,00 €	0,00 €	0,00 €	207 871,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0008	3 765 218,22 €	0,00 €	0,00 €	292 000,00 €	0,00 €	0,00 €	235 413,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0009	3 412 940,94 €	0,00 €	0,00 €	244 000,00 €	0,00 €	0,00 €	228 184,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0036	1 042 915,06 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	318 335,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0037	1 371 489,72 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	318 872,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0038	511 882,09 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	158 115,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0039	2 103 382,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	808 369,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0040	2 837 375,65 €	0,00 €	0,00 €	220 000,00 €	0,00 €	0,00 €	981 279,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0041	1 178 428,62 €	0,00 €	0,00 €	181 322,31 €	0,00 €	0,00 €	248 636,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0061	3 581 364,63 €	0,00 €	0,00 €	196 000,00 €	0,00 €	0,00 €	972 431,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0062	3 863 034,74 €	0,00 €	0,00 €	186 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 066 530,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0064	2 637 462,40 €	0,00 €	0,00 €	136 000,00 €	0,00 €	0,00 €	703 772,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0065	429 900,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	115 434,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0066	3 653 478,73 €	0,00 €	0,00 €	188 000,00 €	0,00 €	0,00 €	993 623,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0067	1 837 109,97 €	0,00 €	0,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €	511 460,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0068	1 414 797,60 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	342 932,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0069	1 403 720,86 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	339 174,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0070	1 401 867,20 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	343 494,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	39 681 769,54 €	0,00 €	0,00 €	2 621 322,31 €	0,00 €	0,00 €	8 893 932,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24											
C0684-24-0058	1 586 189,07 €	0,00 €	2 105 412,27 €	1 658 203,86 €	0,00 €	493 048,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0060	4 011 001,21 €	0,00 €	2 591 232,00 €	0,00 €	0,00 €	371 481,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0063	1 414 075,28 €	0,00 €	1 719 578,20 €	1 823 648,32 €	0,00 €	310 526,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0082	1 776 042,52 €	0,00 €	980 522,40 €	0,00 €	0,00 €	304 543,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0107	5 980 505,56 €	0,00 €	1 359 514,83 €	0,00 €	0,00 €	598 536,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0109	1 263 981,68 €	0,00 €	303 839,07 €	2 644 050,45 €	0,00 €	149 361,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	16 031 795,32 €	0,00 €	9 060 098,77 €	6 125 902,63 €	0,00 €	2 227 495,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31											
C0684-31-0001	189 000,00 €	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 715 775,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0006	25 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	328 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0007	351 000,00 €	0,00 €	0,00 €	540 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 167 810,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0019	514 800,00 €	0,00 €	0,00 €	792 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 633 883,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0020	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 503 413,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0021	62 400,00 €	0,00 €	0,00 €	96 000,00 €	0,00 €	0,00 €	849 207,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0022	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	66 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 918 692,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0023	85 800,00 €	0,00 €	0,00 €	136 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 429 029,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0024	117 000,00 €	0,00 €	0,00 €	188 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 993 353,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0025	46 800,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 980 457,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0027	70 200,00 €	0,00 €	0,00 €	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €	919 297,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0028	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 574 613,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0029	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 208 442,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0030	75 600,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 596 462,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0031	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	66 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 498 951,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0032	46 800,00 €	0,00 €	0,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 867 576,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0034	88 200,00 €	0,00 €	0,00 €	188 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 660 646,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0035	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 982 481,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0042	132 300,00 €	0,00 €	0,00 €	147 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 547 788,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0043	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €	34 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 036 321,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0044	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 768 097,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0048	12 600,00 €	0,00 €	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €	854 314,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0049	70 200,00 €	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 694 945,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0052	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	40 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 273 283,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0053	608 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 056 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 908 721,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0054	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	327 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 665 962,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0072	37 800,00 €	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €	655 379,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0073	119 700,00 €	0,00 €	0,00 €	114 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 037 521,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0074	249 600,00 €	0,00 €	0,00 €	384 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 686 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0096	126 000,00 €	0,00 €	0,00 €	342 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 222 950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0097	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	924 170,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0098	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	28 500,00 €	0,00 €	0,00 €	644 829,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0099	101 400,00 €	0,00 €	0,00 €	204 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 214 599,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0100	44 100,00 €	0,00 €	0,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €	922 646,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0101	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	37 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 005 021,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0102	50 400,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 183 751,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0103	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	636 450,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0104	333 900,00 €	0,00 €	0,00 €	810 000,00 €	0,00 €	0,00 €	13 845 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0105	343 200,00 €	0,00 €	0,00 €	528 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 068 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0106	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 283 858,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0108	101 400,00 €	0,00 €	0,00 €	171 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 044 351,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0110	107 100,00 €	0,00 €	0,00 €	258 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 548 259,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-31-0111	151 200,00 €	0,00 €	0,00 €	288 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	4 926 600,00 €	0,00 €	0,00 €	8 609 500,00 €	0,00 €	0,00 €	118 502 069,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
33											
C0684-33-0010	1 488 618,68 €	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 250 044,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0012	387 941,62 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 795 600,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0013	1 044 712,78 €	0,00 €	0,00 €	318 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 265 787,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0014	842 661,47 €	0,00 €	0,00 €	207 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 111 942,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0015	594 372,62 €	0,00 €	0,00 €	165 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 955 862,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0016	371 799,50 €	0,00 €	0,00 €	256 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 645 085,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0075	210 000,02 €	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 056 300,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0076	342 238,14 €	0,00 €	0,00 €	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 712 443,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0077	149 511,05 €	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	785 215,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0093	83 950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	470 155,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	5 515 805,88 €	0,00 €	0,00 €	1 621 000,00 €	0,00 €	470 155,00 €	29 578 282,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
34											
C0684-34-0018	3 056 953,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 005 760,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-34-0078	275 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	451 196,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-34-0079	154 349,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	247 372,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-34-0080	149 222,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	244 351,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-34-0081	143 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	235 014,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	3 779 585,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 183 696,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
36											
C0684-36-0045	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-36-0046	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Numéro	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage %	Valorisation foncière et autres recettes %	**Détail ANRU NPNRU** Assiette subv ANRU	**Dont détail des prêts et reste à charge du maitre d'ouvrage** Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %
14								
C0684-14-0002	0,00 €	0,00 €	580 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0003	0,00 €	0,00 €	1 465 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0005	0,00 €	0,00 €	3 336 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0026	0,00 €	0,00 €	403 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0086	0,00 €	0,00 €	403 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0090	0,00 €	0,00 €	403 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-14-0094	0,00 €	0,00 €	403 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Absent de IODA			- €					
Absent de IODA			- €					
Absent de IODA			- €					
Absent de IODA			- €					
Sous total	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15								
C0684-15-0017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-15-0055	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-15-0071	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21								
C0684-21-0004	0,00 €	158 117,00 €	3 594 889,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0008	0,00 €	160 320,00 €	4 183 575,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0009	0,00 €	83 360,00 €	3 792 156,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0036	0,00 €	17 180,00 €	1 303 643,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0037	0,00 €	0,00 €	1 714 362,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0038	0,00 €	0,00 €	639 852,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0039	0,00 €	24 516,00 €	2 629 228,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0040	0,00 €	36 801,00 €	3 546 719,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0041	0,00 €	83 025,00 €	1 473 035,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0061	0,00 €	54 350,00 €	4 476 705,79 €	972 431,00 €	972 431,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0062	0,00 €	49 925,00 €	4 828 793,43 €	1 066 530,00 €	1 066 530,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0064	0,00 €	50 525,00 €	3 296 828,00 €	703 772,00 €	703 772,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0065	0,00 €	57 125,00 €	537 375,00 €	115 434,00 €	115 434,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0066	0,00 €	82 575,00 €	4 566 848,41 €	993 623,00 €	993 623,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0067	0,00 €	111 600,72 €	2 296 387,46 €	511 460,00 €	511 460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0068	0,00 €	14 200,00 €	1 768 497,00 €	342 932,00 €	342 932,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0069	0,00 €	32 800,00 €	1 754 651,08 €	339 174,00 €	339 174,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-21-0070	0,00 €	14 000,00 €	1 752 334,00 €	343 494,00 €	343 494,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	0,00 €	1 030 419,72 €		5 388 850,00 €	5 388 850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24								
C0684-24-0058	0,00 €	588 080,00 €	4 531 968,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0060	7 539 544,23 €	2 674 490,00 €	11 460 003,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0063	0,00 €	422 505,00 €	4 040 215,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0082	3 586 580,44 €	920 084,76 €	5 074 407,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0107	13 811 960,33 €	1 220 220,00 €	17 087 158,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-24-0109	0,00 €	0,00 €	3 611 376,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	24 938 085,00 €	5 825 379,76 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31								
C0684-31-0001	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 489 297,00 €	1 252 297,00 €	237 000,00 €	237 000,00 €	0,00 €
C0684-31-0006	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 600,00 €	0,00 €	31 600,00 €	31 600,00 €	0,00 €
C0684-31-0007	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 904 357,71 €	1 463 357,71 €	441 000,00 €	441 000,00 €	0,00 €
C0684-31-0019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 472 865,20 €	4 826 065,20 €	646 800,00 €	646 800,00 €	0,00 €
C0684-31-0020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 117 985,52 €	1 004 985,52 €	113 000,00 €	39 200,00 €	73 800,00 €
C0684-31-0021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	605 662,72 €	527 262,72 €	78 400,00 €	78 400,00 €	0,00 €
C0684-31-0022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 431 438,84 €	1 281 538,84 €	149 900,00 €	39 200,00 €	110 700,00 €
C0684-31-0023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 030 013,92 €	897 613,92 €	132 400,00 €	107 800,00 €	24 600,00 €
C0684-31-0024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 437 827,28 €	1 241 627,28 €	196 200,00 €	147 000,00 €	49 200,00 €
C0684-31-0025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 468 703,68 €	1 299 203,68 €	169 500,00 €	58 800,00 €	110 700,00 €
C0684-31-0027	0,00 €	0,00 €	0,00 €	614 025,68 €	525 825,68 €	88 200,00 €	88 200,00 €	0,00 €
C0684-31-0028	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 189 185,52 €	1 122 185,52 €	67 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €
C0684-31-0029	0,00 €	0,00 €	0,00 €	953 913,84 €	840 913,84 €	113 000,00 €	39 200,00 €	73 800,00 €
C0684-31-0030	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 541 795,24 €	2 326 395,24 €	215 400,00 €	94 800,00 €	120 600,00 €
C0684-31-0031	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 170 361,23 €	1 023 161,23 €	147 200,00 €	98 000,00 €	49 200,00 €
C0684-31-0032	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 382 622,72 €	1 200 822,72 €	181 800,00 €	58 800,00 €	123 000,00 €
C0684-31-0034	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 950 792,76 €	1 773 192,76 €	177 600,00 €	110 600,00 €	67 000,00 €
C0684-31-0035	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 231 204,08 €	4 884 204,08 €	347 000,00 €	79 000,00 €	268 000,00 €
C0684-31-0042	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 582 370,09 €	3 322 670,09 €	259 700,00 €	165 900,00 €	93 800,00 €
C0684-31-0043	0,00 €	0,00 €	0,00 €	814 357,32 €	716 157,32 €	98 200,00 €	49 000,00 €	49 200,00 €
C0684-31-0044	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 384 878,09 €	1 225 378,09 €	159 500,00 €	98 000,00 €	61 500,00 €
C0684-31-0048	0,00 €	0,00 €	0,00 €	678 631,10 €	642 731,10 €	35 900,00 €	15 800,00 €	20 100,00 €
C0684-31-0049	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 329 316,76 €	1 167 316,76 €	162 000,00 €	88 200,00 €	73 800,00 €
C0684-31-0052	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 004 226,25 €	917 826,25 €	86 400,00 €	39 500,00 €	46 900,00 €
C0684-31-0053	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 194 097,49 €	7 937 697,49 €	1 256 400,00 €	764 400,00 €	492 000,00 €
C0684-31-0054	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 851 770,21 €	2 495 470,21 €	356 300,00 €	98 000,00 €	258 300,00 €
C0684-31-0072	0,00 €	0,00 €	0,00 €	542 861,00 €	495 461,00 €	47 400,00 €	47 400,00 €	0,00 €
C0684-31-0073	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 810 399,00 €	1 660 299,00 €	150 100,00 €	150 100,00 €	0,00 €
C0684-31-0074	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 254 400,00 €	2 940 800,00 €	313 600,00 €	313 600,00 €	0,00 €
C0684-31-0096	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 453 855,00 €	6 068 055,00 €	385 800,00 €	158 000,00 €	227 800,00 €
C0684-31-0097	0,00 €	0,00 €	0,00 €	822 633,00 €	734 233,00 €	88 400,00 €	39 200,00 €	49 200,00 €
C0684-31-0098	0,00 €	0,00 €	0,00 €	574 375,70 €	498 275,70 €	76 100,00 €	39 200,00 €	36 900,00 €
C0684-31-0099	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 862 599,00 €	2 538 399,00 €	324 200,00 €	127 400,00 €	196 800,00 €
C0684-31-0100	0,00 €	0,00 €	0,00 €	821 172,00 €	739 072,00 €	82 100,00 €	55 300,00 €	26 800,00 €
C0684-31-0101	0,00 €	0,00 €	0,00 €	717 619,00 €	644 619,00 €	73 000,00 €	39 500,00 €	33 500,00 €
C0684-31-0102	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 948 336,00 €	1 831 536,00 €	116 800,00 €	63 200,00 €	53 600,00 €
C0684-31-0103	0,00 €	0,00 €	0,00 €	473 655,00 €	434 155,00 €	39 500,00 €	39 500,00 €	0,00 €
C0684-31-0104	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 346 596,00 €	11 539 296,00 €	807 300,00 €	418 700,00 €	388 600,00 €
C0684-31-0105	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 474 800,00 €	4 043 600,00 €	431 200,00 €	431 200,00 €	0,00 €
C0684-31-0106	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 135 671,45 €	1 037 671,45 €	98 000,00 €	98 000,00 €	0,00 €
C0684-31-0108	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 812 675,00 €	1 623 775,00 €	188 900,00 €	127 400,00 €	61 500,00 €
C0684-31-0110	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 056 923,00 €	3 802 023,00 €	254 900,00 €	134 300,00 €	120 600,00 €
C0684-31-0111	2 238 001,02 €	0,00 €	0,00 €	1 796 820,00 €	1 493 792,00 €	189 600,00 €	189 600,00 €	0,00 €
Sous total	2 238 001,02 €	0,00 €	0	97 768 690,40 €	88 040 962,40 €	9 614 300,00 €	6 185 800,00 €	3 428 500,00 €
33								
C0684-33-0010	0,00 €	0,00 €	7 443 093,40 €	5 930 165,38 €	2 232 928,02 €	3 697 237,36 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0012	0,00 €	0,00 €	1 939 708,10 €	1 465 795,67 €	557 912,43 €	907 883,24 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0013	0,00 €	0,00 €	5 223 563,90 €	4 292 494,73 €	1 567 069,17 €	2 725 425,56 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0014	0,00 €	0,00 €	4 213 307,33 €	3 363 315,13 €	1 263 992,20 €	2 099 322,93 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0015	0,00 €	0,00 €	2 971 863,11 €	2 410 304,18 €	891 558,93 €	1 518 745,25 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0016	0,00 €	0,00 €	3 717 994,98 €	3 870 395,98 €	1 243 398,49 €	2 626 997,49 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0075	0,00 €	0,00 €	1 050 000,09 €	949 956,03 €	403 956,00 €	546 000,03 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0076	0,00 €	0,00 €	1 711 190,72 €	1 539 428,32 €	653 239,00 €	886 189,32 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0077	0,00 €	0,00 €	747 555,25 €	706 116,88 €	293 319,00 €	412 797,88 €	0,00 €	0,00 €
C0684-33-0093	597 295,00 €	0,00 €	839 500,00 €	491 750,00 €	0,00 €	491 750,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	597 295,00 €	0,00 €		25 019 722,30 €	9 107 373,24 €	15 912 349,06 €	0,00 €	0,00 €
34								
C0684-34-0018	0,00 €	0,00 €	7 642 382,93 €	3 821 191,47 €	3 821 191,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-34-0078	0,00 €	0,00 €	688 850,00 €	451 196,00 €	451 196,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-34-0079	0,00 €	0,00 €	385 874,00 €	247 372,00 €	247 372,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-34-0080	0,00 €	0,00 €	373 056,00 €	244 351,00 €	244 351,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-34-0081	0,00 €	0,00 €	358 800,00 €	235 014,00 €	235 014,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total	0,00 €	0,00 €		4 999 124,47 €	4 999 124,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
36								
C0684-36-0045	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-36-0046	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

C0684-36-0047	SPSM-Accession à la propriété 50	NPN	QP059061	50	0	0	CU DE	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-36-0056	TCV - Accession à la propriété 15 logements	NPR	QP059065	15	0	0	CU DE	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-36-0059	SPSM - Accession à la propriété 15	NPN	QP059061	15	0	0	CU DE	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total				165	0	0		1 725 000,00 €	1 725 000,00 €	1 725 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
37	Equipements publics de proximité																									
C0684-37-0033	DK-Création Equipement mutualisé (groupe	NPR	QP059062	0	0	0	COMMUNE DE	11 583 540,00 €	13 900 248,00 €	4 633 759,60 €		6 889 071,40 €		0,00 €	2 377 417,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 584 399,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C0684-37-0083	SPSM - Création d'un pôle sportif	NPN	QP059061	0	0	0	COMMUNE	1 993 300,00 €	2 391 960,00 €	729 626,45 €		1 662 333,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 084 647,00 €					
C0684-37-0084	SPSM - Création d'un groupe scolaire	NPN	QP059061	0	0	0	COMMUNE	5 417 329,60 €	6 491 670,00 €	2 287 296,33 €		2 520 341,67 €	0,00 €	0,00 €	1 684 032,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 718 240,83 €					
C0684-37-0085	SPSM - Création équipement mutualisé	NPN	QP059061	0	0	0	COMMUNE	2 142 540,00 €	2 571 048,00 €	788 988,55 €		1 282 059,45 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 254 253,00 €					
C0684-37-0087	SPSM - Création Maison de l'emploi	NPN	QP059061	0	0	0	COMMUNE	1 285 255,60 €	1 524 420,00 €	471 837,41 €		1 052 582,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 348 106,88 €					
C0684-37-0088	TCV -Création d'un groupe scolaire	NPR	QP059065	0	0	0	COMMUNE DE	5 980 456,00 €	7 088 448,00 €	963 884,40 €		4 271 523,60 €	0,00 €	0,00 €	1 853 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 425 896,00 €					
C0684-37-0095	TCV - Création d'une salle de sport	NPR	QP059065	0	0	0	COMMUNE DE	4 601 142,00 €	5 467 993,50 €	743 059,36 €		3 359 604,14 €	0,00 €	0,00 €	1 365 330,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 953 729,07 €					
								33 003 563,20 €	39 435 787,50 €	10 618 452,10 €		21 037 516,40 €	0,00 €	0,00 €	7 779 819,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
38	Immobilier à vocation économique																									
C0684-38-0091	TCV - Construction de locaux commerciaux	NPN	QP059065	0	0	0	CU DE	1 956 500,00 €	2 347 800,00 €	111 482,50 €	- €	- €	- €	- €	649 407,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	471 910,50 €	1 115 000,00 €	1 114 825,00 €					
C0684-38-0092	SPSM - Construction de locaux	NPN	QP059061	0	0	0	CU DE	1 146 400,00 €	1 375 680,00 €	307 076,00 €	- €	- €	- €	- €	228 624,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	401 980,00 €	438 000,00 €	877 360,00 €					
C0684-38-0092	SPSM - Construction d'un médicentre	NPN	QP059061	0	0	0	CU DE	4 304 874,06 €	5 165 847,87 €	379 238,78 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 109 609,09 €	1 677 000,00 €	2 528 258,00 €					
Sous total				0	0	0		7 407 774,06 €	8 889 327,87 €	797 797,28 €	0	0	0	0	878 031,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 983 499,59 €	3 230 000,00 €		0	0	0	0	0
Total général				3961	680	383		333 008 416,40 €	364 638 806,89 €	88 234 930,29 €	- €	31 712 615,17 €	24 896 974,94 €	- €	11 355 500,00 €	163 157 981,40 €	- €	- €	- €	- €	31 756 880,61 €	10 085 799,48 €		133 176 387,17 €	107 536 310,11 €	25 526 649,06 €	6 185 800,00 €	3 428 500,00 €

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe C3 – FICHES OPERATIONS

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-14-0002 CUD-co-construction du projet / Histoire et mémoire des quartiers

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-14-0002	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	CUD-co-construction du projet / Histoire et mémoire des quartiers
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

- Conception, animation et suivi des dispositifs participatifs (300000€) = Mission confiée à l'AGUR = organisation d'évènements en lien avec le NPNRU ; Conception/animation d'ateliers participatifs de co-construction des espaces publics et résidentiels à différentes échelles ; partage des expériences et des pratiques entre les 4 sites, pour favoriser les passerelles entre les projets
- Actions de valorisation de l'histoire et de la mémoire des quartiers (100000€) = Mission confiée en coordination à l'AGUR, et mise en œuvre conjointement avec le Learning Center Ville Durable de Dunkerque et le Centre de la mémoire urbaine et des archives de l'agglomération = développement d'actions mémorielles en articulation avec la maison des projets ; mise en valeur de l'histoire des quartiers et notamment leur rôle dans la construction de l'identité du territoire à l'échelle de l'agglomération ; organisation et réalisation d'ateliers, d'expositions, de projets artistiques et culturels pour exprimer et rendre visibles les témoignages de l'histoire des quartiers et du processus de rénovation au travers l'expérience des habitants.
- mission(s) communication et marketing territorial (80000€) = définition d'une stratégie de communication et d'outils dédiés (design et stratégie de communication de la Maison du projet itinérante, charte graphique)
- Mission d'appui conseil sur la méthode, le contenu et la programmation de la concertation (100000€) = Mission confiée à l'AGUR = Définition des méthodes, contenus et calendriers de la concertation sur chacun des sites (plans de concertation annuels) et des supports et outils dédiés tout au long des projets, mobilisables au sein de la Maison des projets (supports d'information et de médiation : maquettes, panneaux etc...)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	580 000,00 €
Taux max NPNRU	39,66 %
Subvention ANRU NPNRU	230 000,00 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-14-0003 CUD-Etudes et expertise, suivi et évaluation du projet

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-14-0003	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	CUD-Etudes et expertise, suivi et évaluation du projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
- 2 missions d'architecte-conseil (2x400000€) - un lot [Degroote-Ilôt des Peintres] et un lot [Quartiers Ouest Saint-Pol-sur-Mer, Ile Jeanty et Banc Vert] - 1 mission d'appui à la diversification (165000€) - mission(s) communication et marketing territorial (80000€)

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP999100 - Quartier multisite National		Tous les sites NPNRU

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 465 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	732 500,00 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-14-0005 CUD-Conduite de projet

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-14-0005	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	CUD-Conduite de projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
-1 ETP direction de projet (115 000€) sur la totalité du temps de la convention, en coordination d'agglomération - 2 ETP chef de projet (115 000€) : 1 poste ventilé à 70% sur Saint Pol et 30% sur Grande Synthe ; 1/2 ETP sur chacun des projets de Dunkerque et Téteghem - 0,5 ETP chargé de mission GUP et Maison des projets (95 000€), réparti à 40% sur Saint Pol et 20% sur chacun des trois autres sites

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP999100 - Quartier multisite National		agglomération

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 336 250,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 668 125,00 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-14-0026 DK - Conduite de projet

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-14-0026	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	20002715900017 COMMUNE DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	DK - Conduite de projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

½ ETP Chargé d'opération par commune
Descriptif du poste :
La Ville de Dunkerque -au titre des projets Ile Jeanty et Banc Vert- s'inscrit dans le cadre Ingénieirie proposé et animé par la Communauté Urbaine de Dunkerque. En tant que partenaire de projet, la Ville de Dunkerque se donne les moyens de participer aux différentes instances politiques ou techniques mises en œuvre par la Communauté Urbaine de Dunkerque, et ce dans toutes les dimensions du projet de renouvellement urbain. Pour ce faire, elle a identifié au sein de son organigramme un coordinateur NPNRU dont le rôle et les missions sont reprises ci-dessous et ce à hauteur d'un demi-ETP.
Descriptif missions :
Le coordonnateur NPNRU coordonne et anime la mobilisation et le travail des services communaux de la Ville de Dunkerque et des partenaires locaux des la Ville de Dunkerque sur les projets NPNRU et notamment la maîtrise d'ouvrage des projets d'équipement prévus au NPNRU, le suivi de la délégation de maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement à la CUD, sur les compétences communales (espaces verts et éclairage), le pilotage des projets de gestion GUP, en lien avec les chef.fe.s de projet NPNRU de la CUD et les équipe-projets partenariales du NPNRU, le co-pilotage de la programmation de la Maison mobile des Projets, avec les chef.fe.s de projet NPNRU de la CUD et en lien avec les équipe-projets partenariales du NPNRU, le suivi des opérations de reconstitution hors-site sur les fonciers communaux.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	403 750,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	201 875,00 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-14-0086 TCV - Conduite de projet

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-14-0086	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	20005712300016 COMMUNE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	**Intitulé de l'opération**	TCV - Conduite de projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

"Poste chef de projet : ½ ETP Ville par commune
Descriptif fiche de poste : En tant que partenaire de projet, la ville de Téteghem-Coudekerque-Village se donne les moyens de participer aux différentes instances politiques ou techniques mises en œuvre par la Communauté Urbaine de Dunkerque, et ce dans toutes les dimensions du projet de renouvellement urbain. Pour ce faire, elle a identifié au sein de son organigramme un coordinateur NPNRU dont le rôle et les missions sont reprises ci-dessous et ce à hauteur d'un demi-ETP. Ce poste est directement rattachée au DGS de la Ville. Il est en charge de l'animation du pilotage politique au niveau communal.
Descriptif missions :
- coordination et animation de la mobilisation et du travail des services communaux de la Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village et de ses partenaires locaux sur le projet NPNRU, notamment sur le projet d'aménagement (espaces verts et éclairage) et la programmation habitat, en lien avec les bailleurs et les promoteurs
- pilotage et suivi des projets d'équipement sous maitrise d'ouvrage de la commune associée, en lien et en concertation avec les acteurs institutionnels (Education nationale notamment), les acteurs locaux et les habitants,
- suivi et coordination relogement à l'échelle communale, en lien avec le service habitat (participation aux groupes de suivi social),
- pilotage du projet de GUP à l'échelle du quartier, en lien avec les différents services et acteurs de proximité
- co-pilotage et mise en oeuvre de la concertation avec la CUD, l'AGUR et les différentes maîtrises d'ouvrages, partenaires et maîtrises d'oeuvre du projet
- mise en oeuvres des projets et des actions d'accompagnement au changement dans le quartier"

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	403 750,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	201 875,00 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-14-0090 SPSM - Conduite de projet

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-14-0090	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	21590540700015 COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Conduite de projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Poste chef de projet : ½ ETP Ville par commune Descriptif fiche de poste : En tant que partenaire de projet, la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer se donne les moyens de participer aux différentes instances politiques ou techniques mises en œuvre par la Communauté Urbaine de Dunkerque, et ce dans toutes les dimensions du projet de renouvellement urbain. Pour ce faire, elle a identifié au sein de son organigramme un coordinateur NPNRU dont le rôle et les missions sont reprises ci-dessous et ce à hauteur d'un demi-ETP. Ce poste est directement rattaché au DGS de la Ville. Il est en charge de l'animation du pilotage politique au niveau communal.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	Secteur Cité des Cheminots / JBG

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	403 750,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	201 875,00 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-14-0094 GS-conduite de projet

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-14-0094	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	21590271900016 COMMUNE DE GRANDE SYNTHE	**Intitulé de l'opération**	GS-conduite de projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

"Poste chef de projet : ½ ETP Ville par commune
Descriptif fiche de poste : En tant que partenaire de projet, la Ville de Grande Synthe se donne les moyens de participer aux différentes instances politiques ou techniques mises en œuvre par la Communauté Urbaine de Dunkerque, et ce dans toutes les dimensions du projet de renouvellement urbain. Pour ce faire, elle a identifié au sein de son organigramme un coordinateur NPNRU dont le rôle et les missions sont reprises ci-dessous et ce à hauteur d'un demi-ETP. Ce poste est directement rattachée à la DGA Lien social et vie locale. Il est en charge de l'animation du pilotage politique au niveau communal.
Descriptif missions :
- coordination et animation de la mobilisation et du travail des services communaux de la ville de Grande Synthe et de ses partenaires locaux sur le projet NPNRU, notamment sur le projet d'aménagement (espaces verts et éclairage) et la programmation habitat, en lien avec Partenord et les promoteurs
- suivi et coordination relogement à l'échelle communale, en lien avec le service habitat (participation aux groupes de suivi social),
- pilotage du projet de GUP à l'échelle du quartier, en lien avec les différents services et acteurs de proximité
- co-pilotage et mise en oeuvre de la concertation avec la CUD, l'AGUR et les différentes maîtrises d'ouvrages, partenaires et maîtrises d'oeuvre du projet
- mise en oeuvres des projets et des actions d'accompagnement au changement dans le quartier"

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059064 - Albeck-Europe-Moulin	59760 - GRANDE SYNTHE	59271 Grande-Synthe Albeck - Europe - Moulin

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	403 750,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	201 875,00 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-15-0017 SPSM - Relogement 142 ménages avec minoration de loyer - HDN

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-15-0017	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Relogement 142 ménages avec minoration de loyer - HDN
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Site d'intérêt national : SPSM Quartiers Ouest - Résidences Jean Bart Guynemer :
- Requalification en milieu non occupé : 12 entrées Résidences Petit Jean Bart et Grand Jean Bart pour un total de 225 LLS (dont 11 logements restructurés pour des Halls doubles hauteurs pour les entrées FGHI de GUY + VXYWZ des GJB + RS des GJB)
- Requalification en milieu occupé : 11 entrées Résidences Jean Bart et Guynemer, pour un total de logements de 283 LLS;
- Démolition de 389 logements sur les résidences.

L'hypothèse retenue est un taux de 40% de relogement dans le neuf. Une ventilation est proposé par HDN en fonction de l'occupation globale du parc démoli comme suit :
Taille des ménages - Occupation actuelle des logements ciblés à la démolition ou à une requalification en milieu non occupé Cibles de Typologies à mobiliser
Nombre %
1 personne : 125 logements ciblés à la démolition ou à une requalification en milieu non occupé. Proposition d'appliquer un taux de 21 % pour les T1/T2;
2 personnes 265 logements ciblés à la démolition ou à une requalification en milieu non occupé. Proposition d'appliquer un taux de 24 % pour les T3;
3 personnes 224 logements et 4 personnes et +, ciblés à la démolition ou à une requalification en milieu non occupé. Proposition d'appliquer un taux de 22 % pour les T4+
Total = 614 logements avec un taux à 23% sur la base des données d'occupation spécifiques du patrimoine (389 démolitions + 225 réhabilitations en milieu non occupée).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	142		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	844 000,00 €

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-15-0055 DK - Relogement 53 ménages avec minoration de Loyer - Flandres Opale Habitat

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-15-0055	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - Relogement 53 ménages avec minoration de Loyer - Flandres Opale Habitat
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer	**Mode et source de financement**	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le Comité national d'engagement du 4/07/2019 a validé l'octroi d'indemnités pour minoration de loyer avec une enveloppe de 1,8 M€ pour la totalité des minorations à octroyer pour les opérations de relogement sur le territoire de la Communauté urbaine.
A l'échelle de l'agglomération, 40 % des relogements sont prévus dans le neuf ou dans le conventionné de moins de 5 ans.
Flandre Opale Habitat démolit 290 logements sociaux dans les quartiers du Banc Vert et de l'Ile Jeanty, ainsi qu'un foyer d'Hébergement géré par ADOMA de 143 places à l'Ile Jeanty. Le total de relogements nécessaires est estimé à 281.
Le besoin d'un soutien au moyen de l'indemnité pour minoration de loyer a été évalué à 53 relogements, au regard d'un examen des reste à vivre actuel des ménages habitant ces résidences, qui pourrait constituer un obstacle dans leur accès à un logement neuf dans le cadre du relogement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	53		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	12
Date de prise en compte des dépenses		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	276 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-15-0071 Relogement 109 ménages avec minoration de loyer - PARTENORD

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-15-0071	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	Relogement 109 ménages avec minoration de loyer - PARTENORD
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le Comité national d'engagement du 4/07/2019 a validé l'octroi d'indemnités pour minoration de loyer avec une enveloppe de 1,8 M€ pour la totalité des minorations à octroyer pour les opérations de relogement sur le territoire de la Communauté urbaine. A l'échelle de l'agglomération, 40 % des relogements sont prévus dans le neuf ou dans le conventionné de moins de 5 ans. Partenord Habitat démolit 365 logements du quartier Deroote (85 %) et 180 logements du quartier de l'Îlot des Peintres de Grande-Synthe. Le total des relogements, décohabitants éventuels compris, est estimé à 521. Le besoin d'un soutien au moyen de l'indemnité pour minoration de loyer est limité au bénéfice de 70 ménages à Téteghem et de 39 ménages à Grande-Synthe, soit au total 109 relogements.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59760 - GRANDE SYNTHE	Relogements des ménages de Grande-Synthe Îlot des Peintres et de Téteghem Degroote

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	109		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	600 000,00 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0004 SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées ABCDE (121LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0004	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées ABCDE (121LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Résidence GUYNEMER ENTREES ABCDE - Bvd de l'ESPERANCE 59430 ST POL SUR MER : 121 logements, Habitat du Nord.
La démolition de ces 5 entrées permettra de :
- Supprimer l'habitat présentant les plus importants dysfonctionnements sociaux et urbains pour provoquer le changement d'image
- Supprimer les grandes hauteurs, peu adaptées au contexte urbain
- Découper le secteur Guynemer en 3 zones permettant une diversification en étayage avec l'environnement
- Reconnecter le secteur Guynemer aux secteurs pavillonnaires environnants
- Implanter une polarité d'équipements et organiser une structure urbaine majeure

La libération du site permet d'ouvrir le quartier au Nord, de créer des liaisons à travers les immeubles collectifs et le pavillonnaire mitoyen.
Opérationnellement cette démolition permet de générer un tènement constructible pour du logement social et de l'accession sociale. Ces 5 entrées sont les plus denses avec 100 logements à l'hectare qu'au Sud du quartier. Cette muraille de 400m de long n'est interrompue que par la rue Victor Hugo et ne se traverse que par des porches qui fragilisent le fonctionnement des immeubles et qui empêchent une résidentialisation. Ainsi malgré des interventions nombreuses et de qualité, le patrimoine reste fortement spécialisé.
I a été pris comme hypothèse la vente d'une partie du foncier libéré par la démolition de l'Entrée E et une partie au Nord des Entrées AB pour une surface de 1636m² à destination d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Le périmètre retenu du foncier issu de la démolition à valoriser par Habitat du Nord, arrêté avec la DDTM lors de la réunion du 27/08/20 est de 3 703m² : 1705 m2 (soit 800 m2 SDP) de foncier dont Habitat du Nord garde la propriété pour la construction d'un ilot de reconstitution sur site sous sa propre maîtrise d'ouvrage (en lieu et place de l'Entrée D) et 1998 m2 (soit 880 m2 SDP) de foncier dont Habitat du Nord garde la propriété pour la construction d'un ilot de diversification d'Accession Sociale sous sa propre maîtrise d'ouvrage (en lieu et place des entrées ABC).
Coût moyen des études et prestations nécessaires à l'opération :
- Diagnostic amiante à compléter pour la liste C, obligatoire pour les démolitions : 1500€/logement
- Diagnostic amiante réalisé pour la définition des chiffrage pour la liste AB+ (100% des PC + 20% des logements) : 200€/logement

Coût moyen détaillé :
- Sécurisation des entrées et protection des abords : 5 000 €/entrée
- Neutralisation et déviation de réseaux : 21 000 €/entrée
- Désamiantage complet : 3500 €/logt
- Purge des bâtiments : 500 €/logt
- Démolition des entrées : 3900 €/logt
- Couvertine + Costière de Rehausse : 100 €/ml
- Soutenement : 550 €/ml
- Réfection du pignon découverts : 210 €/m2

Cette estimation a été réalisée par les Bureaux d'Etudes NORTEC et ITAQ.
Détail du coût global de la démolition (1 173821€) :
- Sécurisation des entrées et protection des abords : 36 940€
- Neutralisation et déviation de réseaux : 100 981€
- Désamiantage complet : 423 500€
- Purge des bâtiments : 60 500€
- Démolition des entrées : 471 900€
- Couvertine + Costière de Rehausse : 17 940€
- Soutenement : 22 440€
- Réfection du pignon découverts : 39 620€

S'ajoute la sécurisation passive après chaque relogement effectué pour un coût à 1100€/logement soit un total de 133100€. Ce dispositif prévoit de sécuriser les fenêtres des logements situés au RDC et R+1 ainsi que chaque porte d'entrée, condamner les boîtes aux lettres. Les logements resteront accessibles pour les visites si nécessaire de compléter différents diagnostics techniques avant démolition.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**

QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	22, 23, 24, 25, 26 Boulevard de l'Espérance 59430 ST POL SUR MER

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Les partenaires confirment la majoration du taux de subvention de 80 à 90 % pour le bailleur Habitat du Nord au regard de l'avis du Comité d'examen de la situation des bailleurs qui l'a placé en liste 2.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 594 889,30 €
Taux max NPNRU	90,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 235 400,37 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0008 SPSM - Démolition JEAN BART Entrées EFG NOTU (146LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0008	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Démolition JEAN BART Entrées EFG NOTU (146LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

ENTREES EFG des Petit Jean Bart - rue Eugène Potier + ENTREES NOTU des Grand Jean Bart - Bvd de l'ESPERANCE 59430 ST POL SUR MER : 146 logements, Habitat du Nord : la libération du site permet d'ouvrir le quartier au Nord, de créer des liaisons au sein de l'ilot Jean Bart. Opérationnellement cette démolition génère un tènement qui permet la création d'une voirie de la rue de la République à la rue Eugène Pottier. L'entrée U est d'une très grande hauteur R+10 et par sa démolition permet de radoucir le paysage urbain avec des hauteurs à taille plus humaine. Les entrées N et O ne se traversent que par des porches et elles fragilisent le fonctionnement des immeubles et qui empêchent une résidentialisation segmentant la muraille. Ainsi, malgré des interventions nombreuses et de qualité, le patrimoine reste fortement spécialisé. La démolition des 3 entrées EFG permet de segmenter l'ensemble du collectif pour favoriser la création d'îlots bâtis intégrés dans la trame urbaine environnante et une résidentialisation de qualité face aux équipements.
Le terrain libéré des 7 entrées est destiné à la réalisation d'espace à vocation publique qui sera vendue pour cession à un aménageur pour une opération d'aménagement d'ensemble.
Cette démolition permet de :
- Répondre à l'enjeu du rapport d'échelle
- Compléter le découpage en îlots
- Restructurer la trame viaire

En conclusion, l'objectif recherché de cette démolition est de supprimer les grandes hauteurs peu adaptées au contexte urbain ainsi que les porches qui fragilisent le fonctionnement des immeubles et segmenter l'ensemble collectif pour favoriser la création d'îlots bâtis intégrés dans la trame urbaine environnante et permettre la résidentialisation.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	5, 6, 7 rue Eugène Potier / 5, 7 Boulevard de l'Espérance59430 ST POL SUR MER

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Les partenaires confirment la majoration du taux de subvention de 80 à 90 % pour le bailleur Habitat du Nord au regard de l'avis du Comité d'examen de la situation des bailleurs qui l'a placé en liste 2.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	13

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 183 575,80 €
Taux max NPNRU	90,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 765 218,22 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0009 SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées JKLM (122LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0009	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées JKLM (122LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Résidence GUYNEMER ENTREES JKLM - Bvd de l'ESPERANCE 59430 ST POL SUR MER : 122 logements, Habitat du Nord : la libération du site permet d'ouvrir le quartier au Nord, de créer des liaisons à travers les immeubles collectifs et le pavillonnaire mitoyen. Opérationnellement cette démolition permet de générer un tènement constructible pour du logement social et implanter une polarité d'équipements en organisant une structure urbaine majeure. La démolition de ces 4 entrées participe à la suppression d'un habitat présentant les plus importants dysfonctionnements sociaux et urbains (les grandes hauteurs) et accompagne le changement d'image.
L'objectif urbain recherché est de supprimer l'habitat présentant les plus importants dysfonctionnements sociaux et urbains pour provoquer le changement d'image ainsi que les grandes hauteurs, peu adaptées au contexte urbain, découper le secteur Guynemer en 3 zones permettant une diversification en étayage avec l'environnement, et implanter une polarité d'équipements et organiser une structure urbaine majeure
Les entrées JKLM se situent dans un environnement important et elles constituent en emprise au sol 2500m². Hors la superficie du foncier mutable est de 4168m² pour laquelle la CUD destine ce foncier à la construction d'un béguinage de 24 logements individuels LLS. Pour cette RO, Habitat du Nord serait la maîtrise d'ouvrage. En complément, le foncier mutable en LLS appartient à 70% à Habitat du Nord.
Une partie du foncier sera gardée par le bailleur démolisseur pour une opération de résidentialisation valorisé à 0 € cela correspond au terrain libéré par l'entrée J et la chaufferie locale.
Le terrain libéré des entrées LM est destiné à la réalisation d'espace à vocation publique (Démolition/reconstruction de la maison des services et de la Halte-Garderie et de la Maison de l'Emploi et du Numérique) qui sera vendu au concessionnaire pour une opération d'aménagement d'ensemble.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		14, 15, 16, 17 Boulevard de l'Espérance 59430 ST POL SUR MER

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Les partenaires confirment la majoration du taux de subvention de 80 à 90 % pour le bailleur Habitat du Nord au regard de l'avis du Comité d'examen de la situation des bailleurs qui l'a placé en liste 2.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 792 156,60 €
Taux max NPNRU	90,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 412 940,94 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0036 DK BV- Démolition-Gambetta (58LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0036	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK BV- Démolition-Gambetta (58LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La résidence Gambetta a été livrée en février 1973. Malgré une réhabilitation dans les années 1990, bardage partiel, Couverture … cet immeuble R+4, sans ascenseur, est aujourd'hui très vétuste. C'est un site mal qualifié en cœur de quartier.
Dans le cadre de l'ANRU 1, 2 résidences toute proche, les résidences Quercy et Rouergue, ont été démolies. Une autre résidence voisine, la résidence Creuse, est également concernée par le projet de démolition.
Objectifs recherchés :
- Démolir un patrimoine obsolète et très spécialisé en termes de peuplement ;
- Traiter ce site mal qualifié en cœur de quartier aujourd'hui source de détournements (squat, trafic de drogue)
- Affirmer cet espace comme véritable polarité et comme vecteur de liens avec le secteur de la place Louis XIV de Petite Synthe

Les performances techniques structurelles sont de conception médiocre (panneaux préfabriqués et béton) ne peuvent que laisser très peu de choix sans restructurations lourdes notamment pour la création de cage d'ascenseur. Les entrées sont très étroites et plusieurs marches sont à gravir pour accéder au hall.
Socialement ces immeubles posent problème par le nombre de troubles de voisinage, de squats et de dégradations en particulier des parties communes et ce, malgré les travaux effectués au fur et mesure et un suivi au quotidien. La résidence et sa proximité sont connues pour être la plaque tournante de commerces illicites.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	E 2 et 4, rue Constant Hecquet DUNKERQUE

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 303 643,83 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 042 915,06 €

FICHE OPERATION

29/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0037 DK BV - Démolition - Creuse (60LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0037	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK BV - Démolition - Creuse (60LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La résidence Creuse a été livrée en juillet 1974. Une réhabilitation à la fin des années 1990, bardage, création VMC, remplacement des menuiseries, réfection étanchéité … cet immeuble R+6 est aujourd'hui vétuste. C'est un site mal qualifié en cœur de quartier. Cet immeuble comporte 3 entrées de 20 logements chacune.
Dans le cadre de l'ANRU 1, 2 résidences toute proche, les résidences Quercy et Rouergue, ont été démolies. Une autre résidence voisine, la résidence Gambetta, est également concernée par le projet de démolition.
Objectifs recherchés :
- Démolir un patrimoine obsolète et très spécialisé en termes de peuplement ;
- Traiter ce site mal qualifié en cœur de quartier aujourd'hui source de détournements (squat, trafic de drogue)
- Affirmer cet espace comme véritable polarité et comme vecteur de liens avec le secteur de la place Louis XIV de Petite Synthe
Les performances techniques structurelles sont de conception médiocre (panneaux préfabriqués et béton, faible isolation) ne peuvent que laisser très peu de choix sans restructurations très lourdes notamment pour l'adaptation des ascenseurs dont la taille est beaucoup trop petite pour accueillir aujourd'hui les personnes en fauteuil roulant. La conception même des cages d'escalier en triangle ne le permettrait pas...
Socialement ces immeubles posent problème par le nombre de troubles de voisinage et de squats. La reprise des dégradations dans les parties communes nécessite un suivi au quotidien. La proximité de la résidence est connue pour être la plaque tournante de commerces illicites.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	E 2, 4 et 6 Rue des Fenaisons DUNKERQUE

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 714 362,15 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 371 489,72 €

FICHE OPERATION

29/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0038 SPSM - Démolition - Dahlias (30LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0038	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Démolition - Dahlias (30LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

DAHLIAS
Objectifs recherchés :
- Résorber l'habitat le plus dégradé et stigmatisé
- Supprimer la barrière physique qui coupe le secteur de la zone pavillonnaire au Sud
- Offrir des logements de qualité et attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier

La résidence Dahlias a été construite en 1974. Malgré une réhabilitation dans les années 1990, l'immeuble, de type barre, est très vétuste et de plus, mal inséré dans l'environnement où plusieurs immeubles voisins ont déjà été démolis. Ces immeubles détruits ont laissé ensuite la place à des espaces verts.
Les performances techniques structurelles sont de conception médiocre et ne peuvent que laisser très peu de choix sans restructurations lourdes (pas d'ascenseur pour exemple, aucunement adapté aux personnes à mobilité réduite, ni dans les logements, ni dans les parties communes…).
Socialement c'est immeuble qui pose problème par le nombre de squats et de dégradations en particulier des parties commune. Une société de gardiennage a été missionnée pour la veille du bâtiment.
Situé en impasse, c'est un immeuble stigmatisant pour le quartier d'autant qu'il est visible de la place centrale.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		E 1, 3 et 5 Allée des Dahlias, St Pol sur Mer

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	639 852,61 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	511 882,09 €

FICHE OPERATION

29/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0039 DK IJ - Démolition - Bélandres, Chalutiers (62 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0039	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK IJ - Démolition - Bélandres, Chalutiers (62 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les résidences Bélandres et Chalutiers ont été livrées en février 1976. Malgré une réhabilitation dans les années 1990, ces deux immeubles, en fait 2 petites tours contiguës R+5 et R+7, sont aujourd'hui très vétustes.
Ces résidences sont toute proche des résidences Bateliers Chalands et Péniches, également concernées par le projet de démolition.
Les performances techniques structurelles sont de conception médiocre (panneaux préfabriqués et béton) ne peuvent que laisser très peu de choix sans restructurations lourdes. Ces résidences sont mal desservies et sont difficiles d'accès, rue en sens unique, sortie du lycée proche…
Socialement ces immeubles posent problème par le nombre de troubles de voisinage, de squats et de dégradations en particulier des parties communes et ce, malgré les travaux effectués au fur et mesure et un budget annuel d'entretien conséquent.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	DK IJ - Démolition - Bélandres, Chalutiers (62 LLS)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 629 228,43 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 103 382,74 €

FICHE OPERATION

29/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0040 DK IJ - Démolition - Bateliers,Chalands, Péniches - (110 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0040	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK IJ - Démolition - Bateliers,Chalands, Péniches - (110 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les résidences Bateliers Chalands et Péniches ont été livrées en aout 1976. Malgré une réhabilitation dans les années 1990, ces trois immeubles, en fait 3 petites tours contiguës du R+5 au R+7, est aujourd'hui très vétuste.
Ces résidences sont toute proche des résidences Bélandres et Chalutiers, également concernées par le projet de démolition.
Les performances techniques structurelles sont de conception médiocre (panneaux préfabriqués et béton) ne peuvent que laisser très peu de choix sans restructurations lourdes. Les pieds d'immeubles pour les résidences Chalands et Péniches, en retrait de la route, ne sont pas accessibles aux voitures. De plus ces résidences sont mal desservies et sont difficiles d'accès, rue en sens unique, sortie du lycée proche…
Socialement ces immeubles posent problème par le nombre de troubles de voisinage, de squats et de dégradations en particulier des parties communes et ce, malgré les travaux effectués au fur et mesure et un budget annuel d'entretien conséquent.
Des problèmes récurents d'hygiène avec la présence de punaises de lit dans un grand nombre de logements ayant nécessité de très lourdes interventions et répétées.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	E 2, 4 et 6, Rue Wateraere

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 546 719,56 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 837 375,65 €

FICHE OPERATION

29/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0041 DK IJ - Démolition - Foyer Travailleurs Migrants - Batellerie Adoma (143LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0041	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK IJ - Démolition - Foyer Travailleurs Migrants - Batellerie Adoma (143LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) comprend 143 chambres et plusieurs locaux communs. C'est à ADOMA que la gérance a été confiée depuis le 27 juin 2008.
Le foyer a été construit en 1975. Le bâti, principalement composé par 2 bâtiments reliés entre eux par les parties communes et bureaux, est très vétuste, panneaux préfabriqués, dont certains se décollent, entre autre. Ce bâtiment est encore très mal isolé. Les réseaux d'eau, de chauffage posent actuellement problèmes. Les parties communes, cuisines, buanderies, salles diverses sont obsolètes. Certains sanitaires sont communs. Ce sont des bâtiments R+4 sans ascenseurs posant des difficultés d'accès aux résidents dont la majorité est âgée.
Le foyer est situé entre le bâtiment de la CRAM et le lycée de l'Ile-Jeanty à Dunkerque. La démolition de ce foyer préparera le terrain à la future mutation du quartier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	Rue de la Batellerie - Section AO - Parcelles 126, 122, 124, 127, 130, 128, 131, 132 et 129

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 473 035,78 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 178 428,62 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0061 TCV - Démolition 1 2 3 4 6 et 8 rue Troyat (98 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0061	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - Démolition 1 2 3 4 6 et 8 rue Troyat (98 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Démolition de 22 immeubles d'un total de 365 logements, soit une surface de plancher totale de 30 612 m².
Les 6 immeubles 1, 2, 3, 4, 6 et 8 rue Troyat ont une surface de plancher de 7 985,91 m². Les emprises libérées permettront une réorganisation par lots avec de nouveaux aménagements viaires et une complète restructuration de l'offre de produits logement avec un taux de logements locatifs sociaux ramené de 100 % à 35 %. La diversification fonctionnelle sera confortée avec des constructions de locaux d'activités et de cellules commerciales en entrée de quartier, route de Furnes, permettant notamment le relogement d'un établissement pour les personnes handicapées (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les fonciers libérés par la démolition des immeubles permettront la constructions de logements dont une part en locatif social. La valorisation foncière est estimée pour l'ensemble du site à 294 500 € dont 54 350 € pour l'opération de démolition des immeubles 1, 2, 3, 4, 6 et 8 rue Troyat.
Le total des relogements nécessaires est estimé à 316, dont 16 décohabitations. 92 relogements sont envisagés pour ce qui concerne les immeubles 1, 2, 3, 4, 6 et 8 rue Troyat. Les démolitions des 365 logements sont prévues en plusieurs phases successives. Les opérations de démolition concerneront en phase 4 les immeubles 1, 2, 3, 4, 6 et 8 rue Troyat après celles des immeubles 1 et 32 rue Pagnol en phase 1, puis celles des immeubles 1, 2 et 3 place Pagnol en phase 2 puis celles des dimmeubles 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Plagnol en phase 3.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Téteghem 1, 2, 3, 4, 6 et 8 rue Troyat

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	**Le calcul des indemnités de perte d'exploitation a été effectué avec une date de référence à la date du Comité d'engagement du 11/06/2018, conformément à l'avis du Comité d'engagement du 4/07/2019. Les autres dépenses ont été estimées à la date de la PCDID prévisionnelle.**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	11

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 476 705,79 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 581 364,63 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0062 TCV - Démolition 1 2 3 4 et 5 Place Troyat (93 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0062	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - Démolition 1 2 3 4 et 5 Place Troyat (93 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Démolition de 22 immeubles d'un total de 365 logements, soit une surface de plancher totale de 30 612 m².
Les 5 immeubles 1, 2, 3, 4, et 5 Place Troyat ont une surface de plancher de 7 446,79 m². Les emprises libérées permettront une réorganisation par lots avec de nouveaux aménagements viaires et une complète restructuration de l'offre de produits logement avec un taux de logements locatifs sociaux ramené de 100 % à 35 %. La diversification fonctionnelle sera confortée avec des constructions de locaux d'activités et de cellules commerciales en entrée de quartier, route de Furnes, permettant notamment le relogement d'un établissement pour les personnes handicapées (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les fonciers libérés par la démolition des immeubles permettront la constructions de logements dont une part en locatif social. La valorisation foncière est estimée pour l'ensemble du site à 294 500 € dont 49 925 € pour l'opération de démolition des immeubles 1, 2, 3, 4,et 5 Place Troyat. Le total des relogements nécessaires est estimé à 316, dont 16 décohabitations. 95 relogements sont envisagés pour ce qui concerne les immeubles 1, 2, 3, 4,et 5 Place Troyat. Les démolitions des 365 logements sont prévues en plusieurs phases successives. Les opérations de démolition concerneront les immeubles 1, 2, 3, 4,et 5 Place Troyat, en phase 5ème et dernière phase, après celles relatives aux immeubles 1, 2, 3, 4, 6 et 8 rue Troyat en phase 4, celles relatives aux immeubles 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Plagnol en phase 3, celles relatives aux immeubles 1, 2 et 3 place Pagnol en phase 2 et celles sur les immeubles 1 et 32 rue Pagnol en phase 1.se 2 et celles sur les immeubles 1 et 32 rue Pagnol en phase 1.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Téteghem 1, 2, 3, 4 et 5 Place Troyat

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	**Le calcul de l'IPE a été effectué à la date du 11/06/2018, conformément à l'avis CE du 04/07/2019**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 828 793,43 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 863 034,74 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0064 TCV - Démolition 1, 2 et 3 Place Pagnol (68 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0064	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - Démolition 1, 2 et 3 Place Pagnol (68 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Démolition de 22 immeubles d'un total de 365 logements, soit une surface de plancher totale de 30 312 m².
Les 3 immeubles 1, 2 et 3 Place Pagnol ont une surface de plancher de 5 674,04 m².
Les emprises libérées permettront une réorganisation par lots avec de nouveaux aménagements viaires et une complète restructuration de l'offre de produits logement avec un taux de logements locatifs sociaux ramené de 100 % à 35 %. La diversification fonctionnelle sera confortée avec des constructions de locaux d'activités et de cellules commerciales en entrée de quartier, route de Furnes, permettant notamment le relogement d'un établissement pour les personnes handicapées (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les fonciers libérés par la démolition des immeubles 1, 2 et 3 place Pagnol permettront la relocalisation du groupe scolaire et d'une salle de sports.
La valorisation foncière est estimée pour l'ensemble du site à 294 500 € dont 50 525 € pour l'opération de démolition des immeubles 1, 2 et 3 Place Pagnol.
Le total des relogements nécessaires est estimé à 316, dont 16 décohabitations. 53 relogements pour ce qui concerne les immeubles 1, 2 et 3 Place Pagnol au 31/01/2020 (demande de PCDID déposée le 14/02/2020).
Les démolitions des 365 logements sont envisagées en plusieurs phases successives. Les opérations de démolition commencent avec les immeubles 1 et 32 rue Pagnol, puis en phase 2 les immeubles 1, 2 et 3 place Pagnol.
Des garages rue de Vigny (12 + 5) et entre les 1, 2 et 3 place Pagnol et la résidence Claudel de Partenord Habitat, ensemble de logements locatifs sociaux conservé sur le site et objet d'une opération de résidentialisation (4 + 2), devront être démolis en même temps que les 1, 2 et 3 Place Pagnol.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Téteghem 1, 2 et 3 Place Pagnol

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	**Le calcul de l'IPE a été effectué à la date du 11/06/2018, conformément à l'avis CE du 04/07/2019**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2020	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 296 828,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 637 462,40 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0065 TCV - Démolition 1 et 32 rue Pagnol (12 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0065	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - Démolition 1 et 32 rue Pagnol (12 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Démolition de 22 immeubles d'un total de 365 logements, soit une surface de plancher totale de 30 612 m².
Les 2 immeubles 1 et 32 rue Pagnol ont une surface de plancher de 1 166,86 m². Les emprises libérées permettront une réorganisation par lots avec de nouveaux aménagements viaires et une complète restructuration de l'offre de produits logement avec un taux de logements locatifs sociaux ramené de 100 % à 35 %. La diversification fonctionnelle sera confortée avec des constructions de locaux d'activités et de cellules commerciales en entrée de quartier, route de Furnes, permettant notamment le relogement d'un établissement pour les personnes handicapées (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les fonciers libérés par la démolition des immeubles 1, 2 et 3 place Pagnol permettront la relocalisation du groupe scolaire et d'une salle de sports. La valorisation foncière est estimée pour l'ensemble du site à 294 500 € dont 57 125 € pour l'opération de démolition des immeubles 1 et 32 rue Pagnol. Le total des relogements nécessaires est estimé à 316, dont 16 décohabitations. 10 relogements pour ce qui concerne les immeubles 1 et 32 rue Pagnol. Les démolitions des 365 logements sont envisagées en plusieurs phases successives. Les opérations de démolition commencent avec les immeubles 1 et 32 rue Pagnol pour une phase 1, puis les immeubles 1, 2 et 3 place Pagnol en phase 2.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Téteghem 1 et 32 rue Pagnol

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	**Le calcul de l'IPE a été effectué à la date du 11/06/2018, conformément à l'avis CE du 04/07/2019**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	537 375,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	429 900,00 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0066 TCV - Démolition 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Pagnol (94 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0066	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - Démolition 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Pagnol (94 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Démolition de 22 immeubles d'un total de 365 logements, soit une surface de plancher totale de 30 612 m².
Les 6 immeubles 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Plagnol ont une surface de plancher de 8 040 m². Les emprises libérées permettront une réorganisation par lots avec de nouveaux aménagements viaires et une complète restructuration de l'offre de produits logement avec un taux de logements locatifs sociaux ramené de 100 % à 35 %. La diversification fonctionnelle sera confortée avec des constructions de locaux d'activités et de cellules commerciales en entrée de quartier, route de Furnes, permettant notamment le relogement d'un établissement pour les personnes handicapées (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les fonciers libérés par la démolition des immeubles permettront la constructions de logements dont une part en locatif social. La valorisation foncière est estimée pour l'ensemble du site à 294 500 € dont 82 575 € pour l'opération de démolition des immeubles 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Pagnol. Le total des relogements nécessaires est estimé à 316, dont 16 décohabitations. 96 relogements sont envisagés pour ce qui concerne les immeubles 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Pagnol. Les démolitions des 365 logements sont prévues en plusieurs phases successives. Les opérations de démolition concerneront en phase 3 les immeubles 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Pagnol après celles des immeubles 1 et 32 rue Pagnol en phase 1, puis des immeubles 1, 2 et 3 place Pagnol, en phase 2.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Téteghem 81, 83, 136, 138, 140 et 142 rue Marcel Pagnol

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
IPE- calcul du taux de vacance moyen strucurel : date autre que 1er jour du mois de la PCDID	**Le calcul de l'IPE a été effectué à la date du 11/06/2018, conformément à l'avis CE du 04/07/2019**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	11

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 566 848,41 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 653 478,73 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0067 DK - Démolition Foyer des Salines (52 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0067	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	DK - Démolition Foyer des Salines (52 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Cet établissement, âgé d'une trentaine d'années, est géré par l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) qui accueille actuellement un Foyer de vie : 50 personnes ; des logements temporaires : 2 personnes ; un accueil de jour : 12 personnes. La structure a vieilli et ne correspond plus ni aux normes, ni aux besoins de ses résidents (passage de la chambre au logement autonome ou semi-autonome). De plus, les résidents du foyer souhaitent une plus grande ouverture sur l'extérieur, ce qui correspond à la volonté de l'A.P.F., aujourd'hui locataire, de tendre vers une démarche plus inclusive. Un projet de nouvelle construction est décidé. Le foncier libéré par la démolition du foyer rue Jean Macé restera la propriété de Partenord Habitat qui y étudiera la possibilité d'y réaliser une dizaine de maisons individuelles en locatif social intermédiaire (PLS).

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail		DUNKERQUE Île Jeanty 2 Rue Jean Macé, Saint-Pol-sur-Mer

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 296 387,46 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 837 109,97 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0068 GS - Démolition - Lejeune (60 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0068	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - Démolition - Lejeune (60 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Après les démolitions de deux immeubles barres (146 logements), dans le cadre du PNRU, nouvelle démolition et libération de fonciers nécessaires à la diversification des produits logements sur le quartier de l'îlot des Peintres. Le démarrage anticipé de la démolition de l'immeuble Lejeune a été autorisé par le protocole de préfiguration signé le 23/01/2018.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059064 - Albeck-Europe-Moulin	59760 - GRANDE SYNTHE	Grande-Synthe Îlot des Peintres 8 rue Rigaud Immeuble Lejeune

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2018	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 768 497,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 414 797,60 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0069 GS - Démolition - Delacroix (60 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0069	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - Démolition - Delacroix (60 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Après les démolitions de deux immeubles barres (146 logements), dans le cadre du PNRU, nouvelle démolition et libération de fonciers nécessaires à la diversification et au changement d'image. Les garages, propriété de Partenord Habitat, sur la parcelle cadastrale n° 323, seront également démolis. La valorisation foncière concerne un total de 1 640 m². Le DID pour l'immeuble Delacroix a été pris en considération à la date du 18/10/2019.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059064 - Albeck-Europe-Moulin	59760 - GRANDE SYNTHE	Grande-Synthe Îlot des Peintres 4 rue Rigaud Immeuble Delacroix

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 754 651,08 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 403 720,86 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-21-0070 GS - Démolition - La Tour - (60 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-21-0070	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - Démolition - La Tour - (60 LLS)
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Libération de fonciers nécessaires à la diversification des produits logements sur le quartier de l'Îlot des Peintres et à son changement d'image qu'ont permis les premiers désinvestissements (333 logements au total) et investissements sur le même site (PLS, accessions). Le dépôt du DID est prévu au 1er semestre 2021.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059064 - Albeck-Europe-Moulin	59760 - GRANDE SYNTHE	Grande-Synthe Îlot des Peintres 2 rue Rigaud Immeuble La Tour

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 752 334,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 401 867,20 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-24-0058 DK IJ- Aménagement - secteurs Ile Jeanty

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-24-0058	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	DK IJ- Aménagement - secteurs Ile Jeanty
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Aménagements concourant à préparer la mutation de l'Ile Jeanty en continuité de l'aménagement du futur pôle mixte tertiaire de la gare, de consolider le canal et le plan d'eau comme une véritable destination de promenade à l'échelle de l'agglomération, et de permettre l'accueil de nouveaux logements: bords à quai, de la plaine du Bunker, réserve foncière, parvis lycée, nouveaux axes de desserte, etc

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	Quartier Ile Jeanty Dunkerque

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 531 968,77 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 586 189,07 €

FICHE OPERATION

29/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-24-0060 TCV - Aménagement d'ensemble Téteghem

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-24-0060	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	52440890300028 SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE	**Intitulé de l'opération**	TCV - Aménagement d'ensemble Téteghem
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet permet une restructuration des espaces publics pour une meilleure lisibilité du fonctionnement du quartier. Cette opération permet :
De créer une nouvelle entrée de quartier, contribuant à son désenclavement et à son changement d'image,
Améliorer la qualité et clarifier le statut des voies : rues principales de liaisons inter-quartiers et rues secondaires de desserte résidentielle,
Favoriser la création d'îlots bâtis cohérents et aisément accessibles,
D'améliorer la qualité du cadre de vie au sein du quartier,
De renforcer la centralité et la qualité du parc,
De valoriser la visibilité et l'accès aux équipements,
Description de l'opération :
L'enchainement des opérations d'aménagement suivra le phasage des démolitions/ reconstructions. Il se résume donc en trois grandes phases :
- Les travaux d'aménagement démarreront en entrée de quartier par la requalification de la rue Albert Camus. Cette première opération se fera en accompagnement de la construction de la nouvelle vitrine et des premières opérations de logement, symboles du renouvellement du quartier.
- Le déplacement de la rue Alfred de Vigny, à l'est, permettra d'organiser et de desservir la nouvelle organisation des îlots. Cette opération sera suivie de création de voirie ayant pour but de desservir les logements. En parallèle, la requalification du parc sera menée en concertation avec les habitants.
- La rénovation de la rue Paul Claudel sera lancée avec la redéfinition du troisième périmètre, à l'est. (rue et place Troyat) Une voie de desserte des îlots et une trame urbaine à destination des mobilités douces seront créées.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Quartier Degroote

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	18

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	11 460 003,45 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	4 011 001,21 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-24-0063 DK BV- Aménagement - secteurs Banc Vert

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-24-0063	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	DK BV- Aménagement - secteurs Banc Vert
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Aménagement du parc et des abords de l'équipement public (parvis), aménagements des cœurs d'ilots de la Ferme et du Marais, reprises des rues Cahors Vereecke, Ferme, transformation d'une rue en espace de circulation intérieure au parc, etc

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	Quartier Banc Vert Dunkerque

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 040 215,08 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 414 075,28 €

FICHE OPERATION

29/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-24-0082 GS - Aménagement secteur Ilot des Peintres

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-24-0082	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	52440890300028 SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE	**Intitulé de l'opération**	GS - Aménagement secteur Ilot des Peintres
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Objectif de l'opération d'aménagement :
Poursuivre la logique qualitative d'aménagement qui a guidé le projet de renouvellement de l'îlot des Peintres depuis l'ANRU 1, en :
achevant l'aménagement des continuités modes doux entre la frange d'équipements au nord et le centre-ville au sud,
Adressant les équipements publics
Structurant la perméabilité est-ouest des nouveaux îlots, en continuité du tissu urbain existant.
Descriptif de l'opération :
Réaménagement de la rue Rigaud en mail Est-Ouest paysager;
Achèvement de l'aménagement de la rue Laurencin en mail Nord-Sud paysager
Achèvement de l'aménagement des rues partagées Claudel et Louis
Achèvement de la requalification de la rue David (partie Nord)
Création d'un nouveau square.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059064 - Albeck-Europe-Moulin	59760 - GRANDE SYNTHE	Ilot des Peintres

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 074 407,19 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 776 042,52 €

FICHE OPERATION

29/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-24-0107 SPSM - Aménagement secteur Cité des Cheminots / Jean Bart Guynemer

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-24-0107	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	52440890300028 SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Aménagement secteur Cité des Cheminots / Jean Bart Guynemer
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Objectif de l'opération :
Recomposer le maillage viaire du quartier et l'aménagement de nouvelles percées et perspectives urbaines pour créer de nouvelles liaisons Est-Ouest de manière à :
Créer une continuité des parcours depuis la Cité Liberté jusqu'au cœur de l'agglomération, sur l'axe est-ouest de la rue Victor Hugo
Densifier et rendre accessible une nouvelle offre diversifiée d'habitat
Favoriser les cheminements doux
Revaloriser et étendre aux secteur Jean Bart / Guynemer les qualités paysagères de la Cité jardin
Description de l'opération :
La rue Victor Hugo, prolongée et paysagée, permet de créer une continuité des parcours depuis la cité Liberté jusque l'Ile Jeanty et la grande trame paysagère des canaux. Ce nouvel axe Est-Ouest de la ville double la rue de la République et soutient une nouvelle polarité des équipements entre les anciens secteurs « Jean-Bart » (sud) et « Guynemer » (nord) du grand ensemble. Sa prolongation au travers de la Cité des Cheminots permet une densification de l'offre de logements sur ce secteur et sa meilleure connexion au reste du tissu urbain.
Deux voies créées au nord du secteur desservent les lots individuels et se connectent au boulevard de l'Espérance. Elles pourront, une fois le changement d'image du quartier effectif, se relier aux impasses existantes à l'est du boulevard de l'Espérance et permettre la continuité avec le secteur pavillonnaire jouxtant le périmètre NPNRU.
Des cheminements doux seront créés au sud du secteur, en desserte des résidences Jean Bart requalifiée et d'espaces verts supports de loisirs (jardinage, sport), et en connexion entre la place Jean Jaurès (Mairie, commerces), le nouveau pôle d'équipements sur la rue Victor Hugo et la Cité des Cheminots.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	Secteur Cité des Cheminots / Jean Bart Guynemer

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	18

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	17 087 158,73 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	5 980 505,56 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-24-0109 SPSM - Aménagement secteur Cité Liberté

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-24-0109	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Aménagement secteur Cité Liberté
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Réaménagement de la place de la liberté en créant un mail piétonnier central se connectant à l'équipement ferme marchand situé dans le secteur cité des cheminots, dont l'accès est aujourd'hui peu mis en valeur et confidentiel. Transformation de l'allée des Aubépines en zone de rencontre, agrandissement du parvis de la maison de quartier Mendes France pour permettre une extension des activités sur l'espace public. Prolongation de la rue des tulipes jusqu'à l'axe principal du quartier où est implanté un arrêt DK bus.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	place de la liberté

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 611 376,23 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 263 981,68 €

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0006 SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI) - EN QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0006	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI) - EN QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

- Rénovation intégrale des murs de clôture reprenant les enduits cimentaires et harmoniser leur aspect
- Rénovation de la façade dans l'objectif de préserver et retrouver son caractère originel.
- Remplacement des menuiseries
- Rénovation toiture et chéneaux
- Réparation des planchers avant mise en place d'un nouveau sol
- Remplacement des escaliers

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		Square DELVALLEZ

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	2
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	2
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	31 600,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	25 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0007 DK-Construction Résidence sociale 45 LLS(PLAI)-hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0007	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	78805803009579 ADOMA	**Intitulé de l'opération**	DK-Construction Résidence sociale 45 LLS(PLAI)-hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Création d'une résidence sociale de 70 logements (dont 45 logements financés dans l'ANRU) sur Dunkerque en reconstitution partielle du foyer de La Batellerie (quartier Ile Jeanty).

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	45
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	45
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**6**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	4
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	441 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	351 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

19/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0019 SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution 66 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0019	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution 66 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Habitat du Nord démolie 389 logements des Résidences Jean Bart Guynemer - SPSM Quartiers Ouest représentant 17,8% des démolitions (1346 LLS démolis au total pour le Territoire de la CUD) soit le taux le plus élevé sur le territoire de la CUD (en moyenne 10,15%).
Une règle de financement à 84% du nombre de logements démolis a été actée par l'ensemble des partenaires soit 1131 logements sociaux reconstruits à l'échelle du Territoire CUD. Pour Habitat du Nord, ce taux de reconstitution a été fixé à 82% pour un volume de 319 LLS. Le volume à inscrire à la convention est de 295 LLS puisque l'opération Pierre et Marie CURIE de 24 LLS (7PLAI et 17 PLUS) a été inscrite au protocole de préfiguration.
Les 66 logements, objet de cette FAT, n'ont pas pu être à ce jour intégrés dans les FAT à l'adresse car les études de faisabilité et/ou capacitaires ne sont pas abouties à ce jour. Ils seront produits sur différents fonciers identifiés et maîtrisés par la collectivité.
A titre indicatif, la liste non exhaustive des sites identifiés à ce jour :
- Stade BP à Saint-Pol sur Mer
- L'éco quartier du Bas Roch à Grande Synthe
- Le parking de la Mairie à Petite Synthe
- Place Thorez à Saint-Pol-sur-Mer
- Site TCA à Coudekerque

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	66
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	66
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**8**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	646 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	514 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

19/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0020 SPSM - DK - Construction 10 LLS (6PLUS/4PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0020	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 10 LLS (6PLUS/4PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'ancien site "la Plaine Sportive" fait partie d'une ancienne friche nommée secteur FDRS - Ecole Brosselette à Rosendaël pour lequel une étude d'aménagement est actuellement engagée par la CUD et la Ville de Dunkerque. L'hypothèse urbaine préconosée pour ce périmètre d'étude de plus de 21 000m² est de créer une percée et de reconnecter ce site à la Ville, cela nécessite l'intégation d'un projet de commerce, la reconfiguration de la salle de sport, déplacement de locaux associatifs et et reconversion du site Brosselette en logement.
L'hypothèse retenue est de réaliser un aménagement sur la Plaine Sportive pour réaliser la construction de 10 logements individuels groupés sur un foncier libre au sud des écoles Brossolette et Louise de Bettignies. Le terrain d'assiette est contraint par la délimitation d'un mur de soutènement existant.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	57 rue François Villon

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	73 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0021 SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0021	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le bâtiment qui abritait les locaux du CCAS, est situé en plein cœur du centre-ville de Dunkerque, il jouit d'une localisation exceptionnelle, à proximité des services à la population, des commerces, du réseau de transport en commun et de la gare SNCF.
Cette adresse a été identifiée par la ville et la CUD au titre de la reconstitution. L'hypothèse retenue pour ce site est la construction de 20 logements individuels dont 8 au titre du financement ANRU et 12 en PLUS - financement droit commun.
L'hypothèse d'un projet en construction neuve a été retenue dans la présente FAT. Toutefois, à ce jour (mars 2021), la maîtrise d'œuvre du projet n'étant pas encore désignée, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude la qualification en neuf ou acquis-amélioré du projet.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	14 rue de la Maurienne

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	8
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	8
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	78 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	62 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0022 SPSM - DK - Construction 13 LLS (9PLUS/4PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0022	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 13 LLS (9PLUS/4PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'ancien site école Brosselette" fait partie d'une ancienne friche nommée secteur FDRS - Ecole Brosselette à Rosendaël pour lequel une étude d'aménagement est actuellement engagée par la CUD et la Ville de Dunkerque. L'hypothèse urbaine préconosée pour ce périmètre d'étude de plus de 21 000m² est de créer une percée et de reconnecter ce site à la Ville, cela nécessite l'intégation d'un projet de commerce, la reconfiguration de la salle de sport, déplacement de locaux associatifs et et reconversion du site Brosselette en logement.
Le projet global sur ce site comprend :
- la construction de 13 logements individuels dans la Cour de l'école (objet de la présente FAT)
- la restructuration de l'école en logements collectifs et la rénovation des logements de fonction existants (objet d'une seconde FAT)
Une maîtrise d'oeuvre unique a été désignée pour l'ensemble du projet.
En phase APS, l'architecte propose de réaliser plutôt 12 maisons sérielles (au lieu de 13 indiquées dans la présente FAT), avec une desserte piétonne dans l'ancienne coût de l'école. Les voitures sont positionnées en dehors du coeur d'îlot.
Le projet est actuellement (mars 2021) présenté aux élus, la présente FAT sera mise à jour si cette programmation devenait définitive.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	25 rue Georges Claeyman, cour de l'école

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	13
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	9	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	110 700,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0023 SPSM - DK - Construction 13 LLS (2PLUS/11PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0023	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 13 LLS (2PLUS/11PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération de reconstitution d'offre se situe sur un foncier maîtrisé par la CUD à proximité de l'entrée du lycée de l'Europe, Quartier Petite Synthe. La capacité globale projetée est de 25 logements collectifs (dont 12 PLUS financés en droit commun : 7 T2, 4 T3 et 1 T4) et 13 en financement ANRU. Coût prévisionnel global du projet = 2 950 k€ HT
Une maison individuelle est actuellement implantée sur le site. Le projet prévoit sa démolition et une densification par la construction d'un bâtiment collectif sur le site ainsi libéré et le foncier avoisinant.
L'opération est implantée dans un environnement de logements individuels en RDC et R+1.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	873 rue du Banc Vert

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	13
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	2	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	11
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	24 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	107 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	85 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0024 SPSM - DK - Construction 19 LLS (4PLUS/15PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0024	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Construction 19 LLS (4PLUS/15PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le site est un terrain constitué de 8 parcelles situées à l'angle de l'avenue Louis Herbeaux et de la rue Surcouf en face de l'Hôpital de Dunkerque (CHD). La plus grande des parcelles (510AX24 d'une surface de 10 143 m²) appartient à la ville de Dunkerque.
Les 7 parcelles restantes sont occupées par des bâtiments appartenant au bailleur social Habitat du Nord. Elles totalisent 2 083 m². La surface concernée par la RO serait d'environ 4 500.00m².
Cette zone est actuellement occupée par des logements individuels pour personnes âgées, à simple rez-de-chaussée, maisonnettes appartenant à Habitat du Nord et gérées par le CCAS de Dunkerque pour une population sénior. La résidence pour personnes âgées « Henri Van Eeghem » occupe la partie sud de la parcelle.Le corps principal de ce bâtiment à R+3 a été complètement réhabilité récemment et des constructions à usage de services (restaurant de la résidence, cuisines, accueil…) y ont été adjointes.
Ce site présente des atouts et il est proposé de requalifier cet espace urbain très fréquenté par les habitants de l'ensemble de l'agglomération et au-delà (de par la présence du CHD) en redonnant au bailleur social Habitat du Nord la gestion du site et en densifiant le site :
o En proposant un accueil de jour Alzheimer (au RDC du bâtiment collectif), en lien avec l'EHPAD voisin.
o Des logements en mixité avec des logements plus adaptés aux personnes âgées.
o Proposer des logements pour l'accueil des familles.
Pour HDN, il est proposé de reconstituer 36 logements T2-T3 dont : 19 en financement RO ANRU (en collectif) et 17 en droit commun PLUS (en collectif et individuel)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Avenue Louis Herbeaux

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	19
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	15
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	49 200,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	147 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	117 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0025 SPSM - DK - Acquisition amélioration 15 LLS (9PLUS/6PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0025	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - DK - Acquisition amélioration 15 LLS (9PLUS/6PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'ancien site école Brosselette" fait partie d'une ancienne friche nommée secteur FDRS - Ecole Brosselette à Rosendaël pour lequel une étude d'aménagement est actuellement engagée par la CUD et la Ville de Dunkerque. L'hypothèse urbaine préconisée pour ce périmètre d'étude de plus de 21 000m² est de créer une percée et de reconnecter ce site à la Ville, cela nécessite l'intégation d'un projet de commerce, la reconfiguration de la salle de sport, déplacement de locaux associatifs et et reconversion du site Brosselette en logement.
Le projet global sur ce site comprend :
- la restructuration de l'école Brossolette en logements collectifs et la rénovation des logements de fonction existants (objet de la présente FAT)
- la construction de 13 logements individuels dans la Cour de l'école (objet d'une 2de FAT)
Une maîtrise d'oeuvre unique a été désignée pour l'ensemble du projet.
En phase APS, l'architecte propose de réaliser plutôt 12 logements dans l'école et 4 dans les logements fonction (au lieu des 15 indiqués dans la présente FAT). Le projet est actuellement (mars 2021) présenté aux élus, la présente FAT sera mise à jour si cette programmation devenait définitive.
A noter, que la CUD souhaite préserver la façade existante de l'école, typique de l'architecte de reconstruction d'après-guerre.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	25 rue Georges Claeyman

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	15
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	9	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	6
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	110 700,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	58 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	46 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0027 SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0027	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le foncier sur lequel sera implanté l'opération objet de la présente FAT se compose de parcelles maitrisées par la CUD d'une part, et d'une parcelle abandonnée devant faire l'objet d'une procédure "sans maître".
Le projet envisagé propose une recomposition d'angle de rue. Il comporte la construction de 2 collectifs (l'un de 19 logements en angle de rue, l'autre de 6 logements sur le débouché foncier avenue Maurice Berteaux. La capacité globale est projetée de 25 logements (dont 16 PLUS financés en droit commun : 8 T2 et 8 T3) et 9 PLAI financés en ANRU.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	162 rue Victor Hugo / 75 avenue Maurice Berteaux

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	9
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	9
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	88 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	70 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0028 SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0028	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La construction de logements sur site vise essentiellement deux objectifs particuliers :
- construire les conditions d'une implantation de logements diversifiés en assurant des transitions en termes de typologies et de hauteurs ainsi que de peuplements intermédiaires (montée en gamme pour assurer une transition entre des secteurs moins attractifs et des produits de diversification)
- répondre à une demande spécifique concernant notamment le vieillissement avec des logements et structures adaptés.

Suite à la démolition des entrées A-B-C-D-E de Guynemer (122LLS), il est proposé sur ce tènement foncier libéré la reconstitution de 10 logements individuels locatifs sociaux dans un ilôt mixte comprenant de l'accession sociale qui nécessite d'être soutenue par d'autres programmes dit de transition (pour éviter la confrontation directe de produits exposés avec des environnements restant faiblement attractifs) ou d'amorçage (pour lancer des premières phases qualitatives qui favoriseront la commercialisation des phases suivantes en accession).
Les interventions sur parc existant (démolition et réhabilitation), ainsi que la reconstitution de l'offre sur le foncier libéré par les démolitions seront gérés au sein d'un même marché en conception-réalisation pour assurer une optimisation des délais et des coûts.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Périmètre Nord Guynemer Ilot 10 Nord Guynemer /après démolition

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	10	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	7
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Attribution de l'aide complémentaire en QPV	Accord du CNE du 04/07/2019 : " les partenaires confirment leur accord sur cette programmation de 84 logements sociaux sur site pour autant que les logements réalisés fassent l'objet d'une attention particulière au plan architectural et de la composition urbaine d'ensemble, et qu'elle vise à accompagner la réalisation de l'offre en diversification".

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	67 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0030 Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0030	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le terrain à l'est du quai Wilson à Saint-Pol-sur-Mer fait l'objet depuis une dizaine d'années d'une convention opérationnelle entre l'EPF et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le site était précédemment occupé par un concessionnaire Toyota. Ce site est aujourd'hui fléché par la CUD pour une opération de reconstitution de patrimoine dans le cadre du NPNRU. L'esquisse de projet a été validée par les partenaires.
Cette opportunité répond à l'exigence de la stratégie RO à savoir développer une offre de logements neufs nécessaire à l'amorce des relogements et démolitions du site Jean-Bart /Guynemer pour la réussite du projet de rénovation urbaine.
L'opération comptabilise 30 logements dont 27 en collectifs sur 1 bâtiment aux volumétries variant de R+1 à R+3 ainsi que 3 maisons individuelles.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	7-17 quai Wilson

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	30
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	18	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	12
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**5**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	Localisation en QPV validée par le CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	120 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	94 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	75 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0032 SPSM - Construction 16 LLS (10PLUS/6PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0032	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction 16 LLS (10PLUS/6PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'emprise foncière concernée par le projet se situe à l'angle des rues Ferrer et Etienne Dolet à Dunkerque-Saint Pol sur Mer. Elle s'étend sur 7 parcelles, dont 4 « en lanières », conformément au tissu urbain alentours. Le terrain, relativement plat, est exempt de toute construction, il est juste clôturé de manière provisoire. Enherbé, il ne comprend pas de végétation remarquable : ni arbre tige ni arbustes de moyenne ou grande taille. Tandis qu'il est bordé au Nord et à l'Ouest par les rues Ferrer et Dolet, ses limites Est et Sud sont marquées par les pignons aveugles des habitations voisines ainsi que par diverses clôtures (grillages, plaques béton, etc.…).
Le projet consiste en la construction, en front à rues, d'un immeuble de 16 appartements et en l'aménagement des espaces extérieurs à l'arrière (16 stationnements et jardin).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	55 rue Ferrer / 80 rue Etienne Dolet - Saint-Pol-sur-Mer

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	16
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	10	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	6
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	7
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	123 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	58 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	46 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0034 SPSM - Béguinage 24 LLS (10PLUS/14PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0034	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Béguinage 24 LLS (10PLUS/14PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet objet de la présente FAT est implanté sur le foncier libéré par la démolition des entrées JKLM Guynemer de notre parc existant.
La construction de logements sur site vise essentiellement deux objectifs particuliers :
- construire les conditions d'une implantation de logements diversifiés en assurant des transitions en termes de typologies et de hauteurs ainsi que de peuplements intermédiaires (montée en gamme pour assurer une transition entre des secteurs moins attractifs et des produits de diversification)
- répondre à une demande spécifique concernant notamment le vieillissement avec des logements et structures adaptés.
Les démolitions des entrées JKLM Guynemer ainsi que l'école maternelle permettent la construction d'équipements collectifs et d'un programme de maisons individuelles de plain-pied T2 et T3 à destination des personnes âgées au cœur du NPNRU au plus proche des nouveaux équipements et services publics regroupés.
Les interventions sur parc existant (démolition et réhabilitation), ainsi que la reconstitution de l'offre sur le foncier libéré par les démolitions seront gérés au sein d'un même marché en conception-réalisation pour assurer une optimisation des délais et des coûts.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Périmètre Sud Guynemer Ilot 12, Sud Guynemer, rue Victor Hugo - Saint-Pol-sur-Mer

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	24
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	10	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	14
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**0**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Attribution de l'aide complémentaire en QPV	Accord du CNE du 04/07/2019 : " les partenaires confirment leur accord sur cette programmation de 84 logements sociaux sur site pour autant que les logements réalisés fassent l'objet d'une attention particulière au plan architectural et de la composition urbaine d'ensemble, et qu'elle vise à accompagner la réalisation de l'offre en diversification".

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	67 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	110 600,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	88 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0035 MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS (40PLUS/10PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0035	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS (40PLUS/10PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

SPSM - RO - Construction de 50 LLS (10 PLAI et 40 PLUS) - Macro FAT sur site HDN. Cette programmation répond à la nécessité – compte tenu du marché St Polois, trop bas pour les promoteurs et en déficit d'image – de proposer un produit d'amorce pour réussir la diversification.
La stratégie de phasage présentée consiste à lancer des opérations de LLS afin d'en faire des produits d'amorce pour les futures opérations de diversification.
La stratégie de diversification sur la cité des cheminots est aujourd'hui en partie consolidée en volume suite au positionnement de deux opérateurs pour réaliser 80% des constructions neuves : Habitat du Nord et Action Logement. Elle est en cours de consolidation dans sa mise en œuvre, notamment liée aux démolitions ; la stratégie de phasage, dont l'enjeu est de permettre la commercialisation des produits en accession, a été affinée.
Les objectifs urbains recherchés sont :
- Créer des logements individuels et favoriser ainsi les parcours résidentiels au sein du parc social
- Diversifier les typologies de logement et maintenir un parc à bas coût pour répondre à la demande
- Offrir des logements de qualité, attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier
Les ilôts pour lesquels HDN s'est positionné :
- ILOT 6+15 Flamand-Leborgne-Raymond avec 16 LLS (1 PLAI / 15 PLUS) + 8 AS
- ILOT 14 Miternique avec 12 LLS (4 PLAI / 8 PLUS)
- ILOT 8 Backelandt /Marquant avec 10 LLS (1 PLAI / 9 PLUS) + 8 AS
- ILOT 12 BEGUINAGE avec 24 LLS (14 PLAI / 10 PLUS)
- ILOTS 1 + 7 Victor Hugo Prolongé avec 12 LLS (4 PLAI / 8 PLUS) + 8 AS
- ILOT 10 Nord Guynemer avec 10 LLS (100% PLUS) + 11 AS
Construction de 50 logements en RO sur les emprises libérées après démolition au sein de la cité des Cheminots. Les programmes comprennent des ilots mixtes intégrant une part d'accession à la propriété.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Cité des Cheminots (Saint-Pol-sur-Mer)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	50
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	40	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10

Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	**13**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	268 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	79 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	63 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0042 DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS (14PLUS/21PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0042	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS (14PLUS/21PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de Logements Locatifs Sociaux est forte sur ce secteur de la Ville de Bourbourg, près du Centre et à proximité d'un supermarché. Ce projet est la suite d'un premier lotissement déjà existant. Il s'agit d'une opération mixte qui intégrera également de la promotion privée et des lots libres de constructeurs.
Ce projet est proche d'un arrêt bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine.
Ce projet comportera au total 53 logements locatifs sociaux. Sur les 53 LLS, 35 sont financés par l'ANRU Il sera composé de logements individuels en bande et de petits collectifs.
C'est une opération retenue suite à un appel à projet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.
C'est une opération mixte, de logements individuels et de collectifs bas.
D'architecture classique, les matériaux extérieurs utilisés seront principalement la brique et toiture tuile, tout comme la zone pavillonnaire l'entourant.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59630 - BOURBOURG	ZAC de l'Ecluse

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	35
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	14	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	21
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**4**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	93 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	165 900,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	132 300,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0043 DK - GFP - Construction 9 LLS (4PLUS/5PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0043	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - GFP - Construction 9 LLS (4PLUS/5PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de Logements Locatifs Sociaux est importante dans l'hyper centre de la ville de Grand Fort Philippe. Cette opération permettra le relogement d'une population vieillissante en attente de logements en centre ville. Cet ensemble sera situé au cœur de logements individuels anciens.
Ce projet est proche d'un arrêt bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine.
Ce projet comportera au total 13 logements locatifs sociaux.Sur les 13 LLS, 9 logements sont financés par l'ANRU. Il sera constitué d'un collectif R+2 et étage attique avec la création d'un parking. La construction est sur une parcelle d'angle à double orientations. Il favorise les logements traversants.
Il sera construit à la place d'une fiche industrielle démolie à ce jour. C'est un terrain EPF à l'origine
C'est une opération retenue suite à un appel à projet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.
D'architecture classique, les matériaux extérieurs utilisés seront principalement la brique et toiture tuile, tout comme la zone pavillonnaire l'entourant.
- Projet favorisant les logements traversants

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59153 - GRAND FORT PHILIPPE	Rue des Poilues - Friche Baude

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	9
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	49 200,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	49 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	39 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0044 DK - GFP - Construction 15 LLS (5PLUS/10PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0044	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - GFP - Construction 15 LLS (5PLUS/10PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de Logements Locatifs Sociaux est importante dans l'hyper centre de la ville de Grand Fort Philippe. Cette opération permettra le relogement d'une population en attente de logements en centre ville. Cet ensemble sera situé au cœur de logements individuels anciens.
Ce projet est proche d'un arrêt bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine.
Ce projet comportera au total 25 logements locatifs sociaux. Il sera constitué de deux collectifs R+3 avec la création d'un parking.
Il sera construit à la place d'une fiche industrielle démolie à ce jour. C'est un terrain EPF à l'origine.
C'est une opération retenue suite à un appel à projet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59153 - GRAND FORT PHILIPPE	Site Meersemen - Bd François Leveque

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	15
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	5	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	61 500,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	98 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	78 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0048 DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS (3PLUS/2PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0048	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS (3PLUS/2PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de Logements Locatifs Sociaux individuels est importante dans toute l'agglomération, et plus particulièrement dans la ville de Zuydcoote. C'est une opération dans l'hyper centre de la ville puisque située devant la Mairie. Cette opération permettra le relogement d'une population jeune en attente de logements en plein centre ville.
Ce projet est proche d'un arrêt bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine.
Ce projet comportera au total 5 logements individuels locatifs sociaux. Les logements seront construits en lieu et place des anciens ateliers municipaux et une partie de terrain jouxtant cette friche.
Il y aura 3 maisons individuelles en front à rue et 2 maisons à l'arrière du site. Ce seront des logements R+1.
Les matériaux extérieurs utilisés seront principalement la brique et pour la toiture du bac acier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - ZUYDCOOTE	Rue du Gal De Gaulle

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	5
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	3	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	2
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	20 100,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	15 800,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	12 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0049 SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0049	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

C'est pour répondre, entre autre, à une demande spécifique des locataires pour ce secteur de St Pol sur Mer, qu'a été étudié ce projet. Situé dans un ensemble pavillonnaire plutôt ancien, la résidence donnera accès à un axe important de la Ville. Il répond également à la demande d'une population vieillissante.
Ce projet est situé prés d'un arrêt de bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté Urbaine de Dunkerque et ce, gratuitement et tous les jours de la semaine.
C'est une opération de 23 logements dont 15 financés par l'ANRU, donnant sur un axe principal de la Ville de St Pol sur Mer, entre la Ville et la rocade. De plus cette opération est face à de nombreux équipements sportifs et au centre Romain Roland dont les animations sont nombreuses y compris pour les personnes âgées. L'accès des véhicules sera fera par l'arrière du bâtiment sur un parking résidentialisé.
Ce sera un bâtiment R+3 d'une seule entrée avec ascenseur.
D'architecture classique, les matériaux extérieurs utilisés seront principalement la brique et toiture tuile.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	15
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	9
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	73 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	88 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	70 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0052 SPSM - BOURBOURG - Construction 12 LLS (7PLUS/5PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0052	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - BOURBOURG - Construction 12 LLS (7PLUS/5PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La demande de LLS est forte sur le territoire de Bourbourg, notamment dans le centre-ville. Le projet a la particularité, et à la demande de la Ville, d'être dans l'hyper centre, ce qui favorisera la location aux personnes âgées ou à celles qui ne possèdent pas de moyen de locomotion. Ce projet est situé près d'un arrêt de bus qui dessert l'ensemble des villes de la Communauté urbaine gratuitement et tous les jours de la semaine. Il s'agit d'une opération mixte qui intégrera également un pôle santé rassemblant une vingtaine de professionnel.
Comme repris ci-dessus, c'est une opération mixte comprenant un pôle santé, 13 logements en accession sociale à la propriété et 12 logements locatifs.
Le projet est également situé près d'un hypermarché.
Il sera construit sur un terrain CUD/Ville et est lauréat d'un appel à projet CUD.
IL y aura création d'une placette pour le stationnement.
C'est collectif R+2 et étage attique.
L'architecture est contemporaine (Béton architecturaux extérieur et bardage composite)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59630 - BOURBOURG	Rue A. Bassemont - Bourbourg

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	12
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	7	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	46 900,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 500,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0053 DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution 118 LLS (40PLUS/78PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0053	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution 118 LLS (40PLUS/78PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre des macro-FAT, nous les constituons avec les opérations reprises ci-aprés. Ce sont des opérations prévisionnelles.
- Dunkerque, l'Ex CCI : 15 logts (15 PLAI et 0 PLUS)
- Ghyvelde/Les Moeres, 372 et 372b route de Furnes : 13 logts (8 PLAI et 5 PLUS)
- Ghyvelde/Les Moeres, Rue du Lac : 20 logts (12 PLAI et 8 PLUS)
- Armbouts-Cappel/Le Grand-Millebrugghe, Reconquêtes secteur canal : 35 logts (22 PLAI et 13 PLUS).
- Gravelines, La gare phase 2 : 17 logts (10 PLAI et 7 PLUS)
- Zuydcoote, secteur de la ZAC : 18 logts (11 PLAI et 7 PLUS)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Région Dunkerquoise

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	118
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	40	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	78
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**14**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	492 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	764 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	608 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0054 SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution 31 LLS (21PLUS/10PLAI)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0054	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	61682020500154 FLANDRE OPALE HABITAT SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution 31 LLS (21PLUS/10PLAI)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre des macro-FAT, nous les constituons avec les opérations reprises ci-aprés. Ce sont des opérations prévisionnelles.
Cité des Cheminots (rue Vatel) à Cappelle La Grande : 25 logts (15 PLAI et 10 PLUS)
Domaine des Ifs (avenue du Commandant de Noailles) à Spycker : 11 logts (0 PLAI et 11 PLUS)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Région Dunkerquoise

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	31
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	21	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**4**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	258 300,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	98 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	78 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0072 GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0072	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune de l'est de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial recherché, dans un cadre verdoyant privilégié, desservi par les transports collectifs de la Communauté urbaine. La mixité sociale au sein de l'ensemble immobilier est confortée par une offre de 3 logements PLS, également collectifs, en complément des 6 logements PLAI retenus au titre de la reconstitution de l'offre démolie et 7 logements PLUS en programmation de droit commun. Le programme acquis en VEFA répondra à la demande de petites typologies sur le territoire de l'agglomération dunkerquoise avec ses 4 T II et 12 T III. Les PLAI sont tous des T III. La performance thermique sera celle de la RT 2012-20 %. Les logements en rez-de-chaussée seront tous adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le programme comptera une offre de 16 stationnements.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - BRAY DUNES	BRAY DUNES - 130 rue Albert 1er

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	6
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	6
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	47 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	37 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0073 GS-TCV-Construction 19 LLS (19 PLAI)-hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0073	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-TCV-Construction 19 LLS (19 PLAI)-hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération permet la requalification d'un foncier de 7 983 m² maîtrisé par la Communauté urbaine de Dunkerque, pour sa partie en front à rue, et par l'EPF qui doit procéder à la démolition d'une ancienne corderie, pour sa partie plus en retrait et mitoyenne à la zone d'habitat très résidentielle du Nord-Ouest de la ville. L'opération renforce, route de Furnes, la continuité du bâti, sur un axe routier structurant de la commune et s'intègrera à l'habitat pavillonnaire privé qui l'environne. Formes d'habitat diversifiées : un habitat collectif route de Furnes (R+2+combles), comparable aux immeubles mitoyens, agrémenté d'un espace vert fermé, d'une part ; 12 logements individuels (dont 2 en RO en PLAI et le reste en droit commun, PLAI et PLUS) dont 10 accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec un accès par la route du Chapeau rouge, en arrière de la construction collective, d'autre part. Mixité sociale assurée par une offre de 10 logements PLS (2 logements collectifs et 8 logements individuels, en complément des 19 logements PLAI et des 20 logements PLUS de l'opération (= 4 individuels et reste en collectif). Pour la reconstitution au titre du NPNRU, ce sont 19 logements PLAI (2 individuels et 17 collectifs). Part importante de petites typologies (15 T II et 21 T III sur le total des 49 logements de l'opération, soit plus de 73 %). 10 garages pour les logements individuels et 20 box pour les logements collectifs. RT 2012-20% avec label E+ C-.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	TETEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE Route de Furnes, Route du Chapeau Rouge

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	19
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	19
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**5**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	150 100,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	119 700,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0074 GS- Macro FAT PARTENORD- Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0074	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS- Macro FAT PARTENORD- Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution d'une part de l'offre locative sociale démolie du quartier de l'Îlot des Peintres de Grande-Synthe.
De manière prioritaire, les opérations seront menées si possible à l'est de l'agglomération pour le nouvel équilibre territorial ouest/est.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		A définir

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	32
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	32
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	313 600,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	249 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0096 GS - MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 54 LLS (34PLUS/20PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0096	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 54 LLS (34PLUS/20PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Sur site, dans le quartier de l'Îlot des Peintres, la diversification des produits logements a été engagée au titre du PNRU avec des accessions en individuel comme en collectif, ainsi qu'avec des logements locatifs sociaux intermédiaires (PLS), individuels et collectifs, tous construits sur les fonciers libérés par les premières démolitions. Elle se poursuivra au titre du NPNRU. Les interventions de Partenord Habitat concerneront des produits plus spécialisés au bénéfice de personnes âgées et de jeunes travailleurs ou apprenants. La performance thermique sera cohérente avec la réglementation en vigueur à la date de dépôt du PC.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59760 - GRANDE SYNTHE	Grande-Synthe Quartier Îlot des Peintres Sur site

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	54
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	34	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	20
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**10**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	La reconstitution de l'offre en QPV a été autorisée par le Comité national d'engagement le 4/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	227 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	158 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	126 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0097 GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS (4PLUS/4 PLAI)-hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0097	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS (4PLUS/4 PLAI)-hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération mixte s'inscrivant dans un projet plus général de démolition reconstruction : 4 PLAI et 4 PLUS seront mobilisés en reconstitution de l'offre démolie du quartier de l'îlot des Peintres de Grande-Synthe, sur l'ensemble des 32 logements prévus à terme sur le site.
Des places de stationnement sont prévues sous le bâtiment.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59820 - GRAVELINES	Gravelines Bd des Poètes et Bd Pascal

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	8
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	49 200,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

04/02/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0098 GS-GFP-Construction 7LLS (4PLUS/3PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0098	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-GFP-Construction 7LLS (4PLUS/3PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le site a été retenu dans le cadre de la reconstitution de l'offre pour 7 logements dont 4 PLAI et 3 PLUS. Un autre logement PLAI en programmation de droit commun sera un PLAI adapté, en acquis-amélioré. L'opération sur un foncier propriété de la Communauté urbaine de Dunkerque, mis à disposition du bailleur par bail emphytéotique à l'euro symbolique, permettra de répondre aux besoins de relogement d'une clientèle résidant plus particulièrement à l'ouest de l'agglomération dunkerquoise. Se situant en coeur de ville de GRAND FORT PHILIPPE, l'opération permettra un accès à l'ensemble des services.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59153 - GRAND FORT PHILIPPE	GRAND FORT PHILIPPE angle rues Carney, de Verdun et des Poilus

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	7
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	3	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	36 900,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0099 GS - Construction 29 LLS (16PLUS/13PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0099	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - Construction 29 LLS (16PLUS/13PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération engagée rue de Provence et rue Madame Sans-Gêne à Grande-Synthe est réalisée hors QPV, sur un foncier disponible de longue date, à l'est de la ville et à proximité de plusieurs terrains sportifs, l'opération renforcera, sur un espace urbain peu densifié à ce jour, le lien entre des habitats collectifs sociaux de 1971 aux parements de briques blondes qui font écho à la brique typique de Bergues, et des logements individuels privés souvent de belle facture. Pour la mixité des produits logements locatifs et la diversité de typologies, Partenord Habitat construira 33 logements, dont 20 logements collectifs et 9 logements individuels, un total de 9 T2, de 15 T3 et de 5 T4 pour les 16 PLUS et 13 PLAI.
Avec les produits PLS, l'opération illustrera la poursuite de la diversification à Grande-Synthe (4 logements individuels PLS au titre de la programmation de droit commun).
La construction des logements sera complétée par une offre nouvelle de garages, démolis rue de Provence, soit 30 garages au total.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59760 - GRANDE SYNTHE	Grande-Synthe Rue Madame Sans Gêne- Rue de Provence

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	29
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	16	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	13
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**4**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	196 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	127 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	101 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0100 TCV - BRAY DUNES - Construction 11 LLS (4PLUS/7PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0100	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - BRAY DUNES - Construction 11 LLS (4PLUS/7PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune de l'est de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial.
Le projet s'inscrit dans le cadre d'une redynamisation du centre ville de Bray-Dunes. Il est situé à quelques dizaines de mètres de la Mairie.
L'opération mixe une offre de 7 logements PLUS dont 4 au titre de la reconstitution de l'offre et 3 avec la programmation de droit commun, 7 logements PLAI u titre de la reconstitution de l'offre et,enfin, 2 logements PLS avec la programation de droit commun.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - BRAY DUNES	BRAY DUNES - rue Auguste Coolen Place Alphonse Bray

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	11
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	7
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	26 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	55 300,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	44 100,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0101 TCV - BRAY DUNES - Construction 10 LLS (5PLUS/5PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0101	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - BRAY DUNES - Construction 10 LLS (5PLUS/5PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune de l'est de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial.
Opération mixte avec 2 logements PLS, en complément des 5 logements PLAI et 5 logements PLUS construits au titre de la reconstitution de l'offre démolie.
Le programme est ciblé pour un public vieillissant et plus largement pour une réponse à la demande de petites typologies sur le territoire de l'agglomération dunkerquoise.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - BRAY DUNES	BRAY DUNES - Avenue Charles Wallyn

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	5	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	33 500,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 500,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0102 TCV - ARMBOUTS CAPPEL - Construction 16 LLS (8PLUS/8PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0102	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - ARMBOUTS CAPPEL - Construction 16 LLS (8PLUS/8PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune au sud de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial.
L'opération permet de poursuivre l'objectif de mixité sociale en intégrant 4 autres logements individuels PLS aux 16 logements individuels PLUS et PLAI, pour un total de 20 logements locatifs sociaux.
Cette offre locative sociale est complétée par 16 lots viabilisés libres de construction pour de l'accession privée. Ainsi, la diversification de l'offre résidentielle est complète.
Sur un foncier, propriété du bailleur, l'opération donne l'occasion de réaliser une liaison entre un béguinage rue Lucie Abrac et le reste du village, confortant la continuité du bâti.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59380 - ARMBOUTS CAPPEL	ARMBOUTS CAPPEL - rue Petite Chapelle

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	16
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	8
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	53 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	63 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	50 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0103 TCV - BRAY DUNES - Construction 5 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0103	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - BRAY DUNES - Construction 5 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie, réalisée à l'est de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial et dans une commune déficitaire en logements locatifs sociaux.
Construction de 13 logements individuels sur un foncier de 3 365 m² de la Communauté urbaine de Dunkerque, à proximité de trois immeubles collectifs récents de forme villa balnéaire, propriétés de Partenord Habitat. L'opération profitera de la voie qui contourne ces trois villas et qui confortera le cadre résidentiel de l'ensemble. Elle est située à 12 minutes à pied de la Mairie, à proximité immédiate de commerces.
Elle mixe une offre de 5 logements PLAI retenus au titre de la reconstitution de l'offre démolie, d'une part, et de 7 logements PLUS et 1 logement PLS, au titre de la programmation de droit commun, d'autre part, tous avec jardin.
8 garages sont prévus pour les logements PLUS et PLS ainsi que 13 places de stationnement.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59123 - BRAY DUNES	BRAY DUNES - Rue des Sapins

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	5
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**1**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	39 500,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	31 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0104 TCV - MACRO FAT PARTENORD – Reconstitution 111 LLS (53PLUS/58PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0104	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - MACRO FAT PARTENORD – Reconstitution 111 LLS (53PLUS/58PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les emprises libérées par les démolitions permettent une réorganisation par lots avec de nouveaux aménagements viaires et une complète restructuration de l'offre de produits logement.
Les formes d'habitat prévues sont diversifiées : habitat collectif (R+1 à R+ 3 avec attique), habitat intermédiaire, maisons de ville, logements individuels groupés et pavillons sur des parcelles de 350 à 500 m².
111 logements locatifs sociaux (53 PLAI et 58 PLUS) sont prévus en petit habitat collectif, en habitat intermédiaire et en habitat individuel groupé (maisons de ville en bande et maisons jumelées).
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	111
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	58	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	53
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**6**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	388 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	418 700,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	333 900,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0105 TCV - MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 44 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0105	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV - MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 44 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution d'une part de l'offre locative sociale démolie du quartier Degroote en application d'un scénario de démolition presque torale du parc locatif social ancien (85 %).
De manière prioritaire, les opérations seront menée à l'est de l'agglomération pour le nouvel équilibre territorial ouest/est.
Le logement individuel sera privilégié autant que possible.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		A définir - Hors site

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	44
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	44
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**5**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	431 200,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	343 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0106 GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS (PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0106	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS (PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération mixte s'inscrivant dans un projet plus général de démolition reconstruction et diversification sur un site hors QPV.
Le programme, issu d'un travail partenarial avec la ville comprend la démolition de la moitié Nord d'une barre de logements collectifs rue Schuman (36 LLS), la construction de 8 logements en accession sur une partie de l'emprise des logements démolis (îlot G1), la réalisation de 12 logements locatifs collectifs et de 18 logements intermédiaires, la réhabilitation des 36 logements conservés de la Résidence Schuman.
Sur les 30 logements locatifs construits sur deux îlots C1 (côté ouest de l'immeuble Moulin) et G2 (actuelle place), 10 PLAI seront mobilisés en reconstitution de l'offre démolie du quartier de l'îlot des Peintres de Grande-Synthe.
Des places de stationnement sont également prévues.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59140 - DUNKERQUE	Dunkerque Rosendael rues Schuman et rue Moulin

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	10
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	98 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	78 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0108 GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction 18 LLS (5 PLUS/13 PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0108	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction 18 LLS (5 PLUS/13 PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération mixte s'inscrivant dans un projet plus général de démolition reconstruction : 13 PLAI et 5 PLUS seront mobilisés en reconstitution de l'offre démolie du quartier de l'Îlot des Peintres de Grande-Synthe, sur l'ensemble des 32 logements locatifs sociaux prévus sur le site. Le programme comprend aussi 24 logements en accession à la propriété, douze dans un collectif mitoyen et douze maisons individuelles, commercialisés par le promoteur qui cède en VEFA la part de logements locatifs sociaux.
Des places de stationnement sont prévues sous le bâtiment.
La performance thermique sera certifiée RT 2012 - 20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59180 - CAPPELLE LA GRANDE	Cappelle-la-Grande Avenue du Général de Gaulle

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	18
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	5	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	13
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	61 500,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	127 400,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	101 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0110 TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17 PLAI) - hors QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0110	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17 PLAI) - hors QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Reconstitution de l'offre locative sociale démolie sur le territoire d'une commune au sud de l'agglomération pour concourir au rééquilibrage territorial.
Le projet se trouve dans un secteur résidentiel prisé, localisé en continuité du centre de Téteghem Coudekerque-Village, au nord de la route des Forges, a pour objectif de conforter l'entrée nord du village. Il fait l'objet d'une orientation d'aménagement (OAP) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLUc). Cette opération locative est inscrite dans une opération globale d'aménagement comprenant 18 PLUS, 17 PLAI , 8 PLS , 8 lots libres et un macrolot pour 13 accessions (avec le promoteur KHOR IMMO). Les 18 logements PLUS et 17 logements PLAI sont retenus au titre de la reconstittion de l'offre.
Seuls les 17 PLAI sont retenus au titre de la reconstututions de l'offre démolie.
La performance thermique sera celle de la RT 2012-20 %.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	TETEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE - Route de la Forge Principale

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	35
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	18	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	17
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		**2**	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	120 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	134 300,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	107 100,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-31-0111 SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) - en QPV

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-31-0111	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	77562466100010 ARELI	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) - en QPV
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Construction d'une résidence accueil de 24 logements en R+2.
Logements autonomes de catégorie logement-foyer. Les typologies sont les suivantes : 4 T1Bis situés au RDC et 20 T1' répartis au R+1 et R+2.
Le bâtiment ne sera pas équipé d'un ascenseur mais une gaine sera créée pour une installation ultérieure en cas de besoin de la structure.
Au RDC se situent un espace administratif dédié à l'accompagnement des résidents et un espace d'activités (salle d'activité donnant sur terrasse et espace vert, laverie, WC et stockages).
10 places de stationnement seront créées.
Le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur urbain.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		Angle rue E. FLAMAND et rue BOLLENGIER

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	24
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	24
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	4
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation dans un QPV,un quartier ayant bénéficié du PNRU,une commune dont la part de LLS>50%	Localisation en QPV validée par le CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	189 600,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	151 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0010 SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart 120 LLS - Entrées ABCHIJLM

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0010	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart 120 LLS - Entrées ABCHIJLM
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

REQUALIFICATION DES 120 LOGEMENTS POUR LES ENTREES ABCHIJLM PETIT JEAN BART : Pour reconquérer ces patrimoines, il a été nécessaire de construire une stratégie urbaine de valorisation. Pour cela, les immeubles situés à proximité des équipements dédiés à une offre éducative performante et donnant sur la rue Eugène Pottier ont un fort potentiel d'attractivité de manière pérenne, par l'accroche du groupe scolaire. La localisation en cœur de quartier de ces entrées nécessite un traitement architectural dans cette unité urbaine.
Ces entrées marquent le front à rue et il est un élement marquant la jonction avec l'axe Victor Hugo au niveau de l'entrée A.
L'objectif de la réhabilitation de ces entrées est de :
- Monter en gamme les logements de ces résidences au positionnement urbain très attractif (proche de l'école et équipements de proximité dans un cadre verdoyant) afin de les rendre attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir dans le quartier
- Traitement des pignons aveugles aux entrées A, I et M

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	1-2-3-8-9-10-12-13 RUE EUGENE POTTIER 59430 ST-POL-SUR-MER

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	7 443 093,40 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	3 697 237,36 €
Subvention ANRU NPNRU	1 488 618,68 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0012 SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart 30 LLS - Entrées DK

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0012	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart 30 LLS - Entrées DK
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

REQUALIFICATION DES 30 LOGEMENTS POUR LES ENTREES D&K PETIT JEAN BART : Pour reconquérer ces patrimoines, il a été nécessaire de construire une stratégie urbaine de valorisation. Pour cela, les immeubles situés à proximité des équipements dédiés à une offre éducative performante et donnant sur la rue Eugène Pottier ont un fort potentiel d'attractivité de manière pérenne, par l'accroche du groupe scolaire. La localisation en cœur de quartier de ces entrées nécessite un traitement architectural dans cette unité urbaine.
La Résidence Petit Jean Bart en R+3, qui restera sans ascenseur, offre 15 logements par entrée, dans une gamme de logements dominée à 53% par des types II et 47 % par des T III et T IV propices à l'accueil de familles avec enfants scolarisés ou en bas âge, en raison de cette proximité. Il est recherché la résorption des petits logements localisés dans ces deux entrées (plus de 53%), pour faire de plus grands logements avec ajout de balcons (30 LLS avant travaux, 22 après réhabilitation , on garde les TIII et tous les TII sont transformés en TIV
L'objectif de la réhabilitation de ces deux entrées est de monter en gamme les logements de ces résidences au positionnement urbain très attractif afin de les rendre attractifs pour de nouvelles populations et de traiter les pignons aveugles à l'entrée D.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	4, 11 RUE EUGENE POTTIER 59430 ST-POL-SUR-MER

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 939 708,10 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	907 883,24 €
Subvention ANRU NPNRU	387 941,62 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0013 SPSM - Réhabilitation bât. Guynemer 106 LLS - Entrées FGHI

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0013	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Réhabilitation bât. Guynemer 106 LLS - Entrées FGHI
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

REQUALIFICATION DES 106 LOGEMENTS POUR LES ENTRÉES FGHI GUYNEMER : Cet ensemble de 4 immeubles offrant 106 logements, en 3 R+6 et 1 R+7, sera traité en deux ensembles, de même gabarit, résidentiels et distincts dans leur fonctionnement (FG 54 R+6 et HI 52 R+7 R+6).
Cet ensemble offre une gamme de logements dont les surfaces sont proches des standards actuels, quelque que soit le type (II 51m2 / III 66m2/ IV 79 m2). Les III et IV s'élèvent à 83 (79 %) et les II à 19 (18%).
Immeubles destinés à des familles : les ménages sans enfants, ménages en début d'itinéraire résidentiel, les familles avec enfants, la décohabitation de jeunes adultes du quartier (19 types II, plus les 4 qui seront créés du fait de la réalisation de la double hauteur des halls/potentiel de 2 par entrée).
L'important projet de réhabilitation qui a été validé, vise à apporter du confort, de la qualité, des espaces de services, des économies de chauffage et d'énergie. Il va porter sur les entrées, les parties communes (hall, paliers, ascenseur, gaines techniques, sécurité ....,), l'intérieur des logements, la ventilation, l'isolation thermique et le raccordement au réseau urbain de chaleur.
Le positionnement de ce parc en interface de programmes de diversification rendent nécessaire une résidentialisation ambitieuse :
- Limites résidentielles clairement identifiées
- Insertion paysagère au Nord comme au Sud
L'aménagement paysager constitue un élément fondamental de la montée en qualité
Les stationnements dans un ratio d'une place par logement devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact
L'objectif de cette réhabilitation est de configurer en une résidence fermée avec une limite étanche en front à rue, en transparence en limite du béguinage (Clôtures complétées d'un aménagement paysager) et en limite résidentielle particulièrement qualitative sur la partie Nord. Ces travaux permettront de renforcer la couronne paysagère autour des logements collectifs conservés pour favoriser leur intégration dans le tissu pavillonnaire.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	18, 19, 20, 21 BOULEVARD DE L'ESPERANCE 59430 ST-POL-SUR-MER

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 223 563,90 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	2 725 425,56 €
Subvention ANRU NPNRU	1 044 712,78 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0014 SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 69 LLS - Entrées PQ

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0014	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 69 LLS - Entrées PQ
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

REQUALIFICATION DES 69 LOGEMENTS POUR LES ENTREES P&Q GRAND JEAN BART : Ces deux résidences, malgré leur configuration en tours (R+7) vivent bien grâce à leur occupation actuelle et leur positionnement urbain.
Fort enjeu de réhabilitation et attention particulière sur la stratégie d'attribution ; cible/prospect = personnes âgées - emploi - couples sans enfants ou avec grands enfants
Entrées P et Q : réhabilitation en milieu inoccupé
Ces deux entrées se caractérisent par une situation privilégiée en cœur de ville : façade sur la place de la Mairie et la rue de la République. Le traitement architectural devra s'inscrive dans cette unité urbaine.
La proximité des services de centralité et des commerces, a favorisé le peuplement de personnes âgées (44% de titulaires de baux de plus de 60 ans).
Cet ensemble de 69 logements, avec ascenseur, doit évoluer en une entité résidentielle intergénérationnelle, calée sur une vocation principale :
- une dominante de logements adaptés au vieillissement ou au handicap, favorisant l'autonomie et le maintien à domicile, dans les types II et III. On prévoit de transformer les 17 IV en grands TII. (69 logements avant, 88 après réhabilitation).
La réhabilitation propose l'apport de balcons ou loggias, en fonction de l'orientation et des contraintes techniques (32 unités sur PQ).
L'objectif de cette requalification est :
- Améliorer les conditions de vie des locataires par une restructuration des halls et une amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment
- Restructurer des logements dans les entrées P et Q afin d'éviter les grandes typologies dans ces grandes hauteurs
- Maintenir de la densité de logements à proximité immédiate des services, équipements et commerces de proximité
- Traitement du pignon aveugle à l'entrée P

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		2

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 213 307,33 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	2 099 322,93 €
Subvention ANRU NPNRU	842 661,47 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0015 SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 55 LLS - Entrées RS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0015	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 55 LLS - Entrées RS
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

REQUALIFICATION DES 55 LOGEMENTS POUR LES ENTREES R&S GRAND JEAN BART : Ces résidences, malgré leur configuration en tours (R+6 à R+10) vivent bien grâce à leur occupation actuelle et leur positionnement urbain.
Fort enjeu de réhabilitation et attention particulière sur la stratégie d'attribution ; cible/prospect = personnes âgées - emploi - couples sans enfants ou avec grands enfants.
Pour reconquérer ces patrimoines, il a été nécessaire de construire une stratégie urbaine de valorisation. Pour cela, les immeubles situés à proximité du parvis de la Mairie et donnant sur le boulevard de l'Espérance ont un fort potentiel d'attractivité de manière pérenne. La localisation en centre ville (proximité MAIRIE et DK BUS) de ces entrées nécessite un traitement architectural dans cette unité urbaine.
Ces entrées marquent le front à rue et il est un élement marquant la jonction entre le boulevard et les équipements publiques.
Le projet de réhabilitation en milieu occupé mettra l'accent sur : la réfection complète des parties privatives des logements sera conduite avec une attention particulière au lien salon/cuisine et à l'ajout des balcons + raccordement au réseau urbain de chauffage + la restructuration des halls (double hauteur et locaux services).
L'objectif de cette requalification est :
- Améliorer les conditions de vie des locataires par une restructuration des halls et une amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment
- Maintenir de la densité de logements à proximité immédiate des services, équipements et commerces de proximité

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	Rue de la REPUBLIQUE 59430 ST POL SUR MER

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 971 863,11 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 518 745,25 €
Subvention ANRU NPNRU	594 372,62 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0016 SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 128 LLS - Entrées ZXYVW

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0016	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart 128 LLS - Entrées ZXYVW
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

REQUALIFICATION DES 128 LOGEMENTS POUR LES ENTREES ZXYWV GRAND JEAN BART : Ces 5 immeubles en front à boulevard sont situés à équidistance du centre-ville et du nouveau pôle de services, offrant 128 logements, en 2 R+7, 2 R+5, 1 R+6.
Il sera divisé en trois ensembles résidentialisés :
- avec un traitement spécifique pour l'entrée Z pour répondre à l'enjeu d'interface avec le parvis des équipements (Z 27LLS R+7) ;
- 2 autres ensembles de même gabarit, résidentiels et distincts dans leur fonctionnement (YX 50LLS R+7 R+6 et VW 51LLS R+7 R+5).
La gamme de logements présentent des surfaces proches des standards actuels de 68m² et 80m², principalement des TIII et IV (90% de l'offre de XYZ), rééquilibrée par VW dont l'offre est répartie à 80% entre 20 TII, 24 TIII.
Immeubles destinés à des couples avec enfants.
L'isolation thermique par l'extérieur, visant la catégorie HPE.
La localisation peu favorable et des logements peu adaptés à la demande (trop petits) amènent à envisager la mutation de cette résidence à horizon 2030-2035. Les travaux envisagés à ce stade consistent donc en une réhabilitation confortative en milieu occupé.
Le traitement du pignon aveugle de l'entrée V devra faire l'objet d'une attention particulière car visible depuis la place Jean Jaurès.
L'objectif de cette requalification est d'améliorer les conditions de vie des locataires par une restructuration des halls, une amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment et un traitement des pignons aveugles aux entrées Z et V.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	7,8,9,11,12 BOULEVARD DE L'ESPERANCE 59430 ST-POL-SUR-MER

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 717 994,98 €
Taux max NPNRU	10,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	2 626 997,49 €
Subvention ANRU NPNRU	371 799,50 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0075 GS - Réhabilitation bât. Rubens 21 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0075	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - Réhabilitation bât. Rubens 21 LLS
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La réhabilitation sera très qualitative et multiple car elle doit participer au renforcement de l'attractivité du site dans un quartier où la métamorphose a déjà été opérée : nouvelle image avec la mise en place d'un nouveau bardage avec isolation par l'extérieur, confort des logements avec une performance thermique BBC rénovation inférieure à 90 KWh/m2/an, travaux d'amélioration dans les logements, traitement des parties communes, etc. : Isolation par l'extérieur et mise en place d'un bardage après dépose des parement briques ; Isolation du plancher haut RDC ; Isolation de la toiture terrasse ; Remplacement des menuiseries extérieures avec volets roulants sur l'ensemble des châssis ; Remplacement des portes palières ; Remplacement des chaudières par chaudières murales mixtes à condensation à ventouse ; Remplacement des corps de chauffe ; Mise en œuvre d'une ventilation hygro-réglable de type B ; Remplacement des portes d'accès aux locaux techniques ; Adaptation PMR des parties communes ; Remplacement des portes de distribution, des plinthes et des placards dégradés ; Remplacement des équipements sanitaires suivant diagnostic ; Remplacement de sols souples selon diagnostic et programme travaux, en particulier dans les pièces humides ; Réfection des murs et des plafonds des pièces humides, selon diagnostic et dégradations suite aux travaux ; Réfection du hall d'entrée ; Remplacement des dosserets de faïence selon diagnostic et programme travaux ; Travaux de sécurité et de mise aux normes ; etc.
Certains logements sont destinés à terme à la vente pour soutenir la diversification sur le site avec une offre en accession dans l'ancien requalifié. Le CNE réuni le 4/07/2019 a donc limité les concours financiers accordés par l'ANRU à la requalification de 21 logements sur le total des 40 de l'immeuble Rubens. Il a aussi plafonné l'assiette de subvention à 60 000 €HT par logement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059064 - Albeck-Europe-Moulin	59760 - GRANDE SYNTHE	Grande-Synthe Îlot des Peintres 1 Rue Charles Garnier Bâriment Rubens

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 050 000,09 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	546 000,03 €
Subvention ANRU NPNRU	210 000,02 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0076 SPSM - Réhabilitation bât. Lys 36 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0076	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Réhabilitation bât. Lys 36 LLS
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La réhabilitation permettra un changement d'image et, de fait, d'appréciation (pour les locataires et les riverains) et d'intégration de la résidence au sein du quartier et de la ville de Saint Pol sur Mer. Elle participera au renforcement de l'attractivité du site dans un quartier remodelé, grâce en particulier aux interventions architecturales sur les façades. La réhabilitation permettra également d'améliorer le confort des locataires par l'amélioration des performances thermiques et énergétiques des logements : Isolation et mise en œuvre d'un bardage en façade ; Remplacement des menuiseries extérieures en logement ; Isolation des combles perdus
- Isolation des plafonds de caves en RDC; Création d'une ventilation renforcée ; Pose de robinets thermostatiques ; Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse et pose de protections collectives ; Mise aux normes électriques des logements et parties communes ; Mise en peinture des parties communes.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 711 190,72 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	886 189,32 €
Subvention ANRU NPNRU	342 238,14 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0077 SPSM - Réhabilitation bât. Violette 18 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0077	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Réhabilitation bât. Violette 18 LLS
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
La réhabilitation permettra un changement d'image et, de fait, d'appréciation (pour les locataires et les riverains) et d'intégration de la résidence au sein du quartier et de la ville de Saint Pol sur Mer. Elle participera au renforcement de l'attractivité du site dans un quartier remodelé, grâce en particulier aux interventions architecturales sur les façades. La réhabilitation permettra également d'améliorer le confort des locataires par l'amélioration des performances thermiques et énergétiques des logements : Isolation et mise en œuvre d'un bardage en façade ; Remplacement des menuiseries extérieures en logement ; Isolation des combles perdus - Isolation des plafonds de caves en RDC ; Création d'une ventilation renforcée ; Pose de robinets thermostatiques ; Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse et pose de protections collectives ; Mise aux normes électriques des logements et parties communes ; Mise en peinture des parties communes ; etc.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		Dunkerque Saint-Pol-sur-Mer rue Raymond

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	747 555,25 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	412 797,88 €
Subvention ANRU NPNRU	149 511,05 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-33-0093 SPSM - Requalification - Cité des cheminots Square Delvallez (12 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-33-0093	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Requalification - Cité des cheminots Square Delvallez (12 LLS)
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les études préalables menées en 2018 et 2019 (étude urbaine et diagnostic bâtimentaire) ont permis d'identifier le square Delvallez comme un important levier dans la stratégie de revitalisation ; Situé en entrée de quartier et bordé de maisons présentant un grand intérêt patrimonial, ce square pourrait à terme constituer un véritable hémicycle patrimonial porteur de l'identité du secteur et de son attractivité future.
Sur le square Delvallez, l'intervention sur le bâti et les espaces publics se décline de la façon suivante :
1/ La reconfiguration et le réaménagement du square Delvallez afin de lui redonner son aspect et usage originels d'espace de rencontre à l'échelle du quartier
2/ Retrouver une qualité paysagère en réduisant les espaces imperméabilisés, aménager un mail piéton reprenant le tracé originel Nord/Sud et des cheminements doux en Est-Ouest
3/ La réhabilitation des maisons autour du square, par des opérations exemplaires compte-tenu de l'enjeu sur ce secteur.
Le maître d'ouvrage bailleur social de l'opération reste à identifier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		Square DELVALLEZ

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	839 500,00 €
Taux max NPNRU	10,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	491 750,00 €
Subvention ANRU NPNRU	83 950,00 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-34-0018 SPSM - Résidentialisation bât. Jean Bart/Guynemer 508 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-34-0018	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	45650355600080 HABITAT DU NORD SA D HLM	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Résidentialisation bât. Jean Bart/Guynemer 508 LLS
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les opérations de résidentialisation seront réalisées par îlot et elles seront différentiées selon l'environnement, la mitoyenneté,...
Résidentialisation des entrées FGHI de la résidence Guynemer – 106 logements :
Le positionnement de ce parc en interface de programmes de diversification rendent nécessaire une résidentialisation ambitieuse :
- Limites résidentielles clairement identifiées
- Insertion paysagère au Nord comme au Sud
L'aménagement paysager constitue un élément fondamental de la montée en qualité
Les stationnements dans un ratio d'une place par logement devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact.
Résidentialisation des entrées VWXY de la résidence Nord Grand Jean Bart – 101 logements :
L'objectif est de configurer une résidence fermée en traitant :
- les limites étanches en front à rue;
- par transparence avec la coulée verte : mûret avec grille et plantation;
- les séparations douces des entrées;
- par l'installation de terrasses en RDC
Cette résidentialisation vise à renforcer la couronne paysagère autour des logements collectifs conservés pour favoriser leur intégration dans le tissu pavillonnaire.
Résidentialisation de l'entrée Z de la résidence Grand Jean Bart et l'entrée A de la résidence Petit Jean Bart – 42 logements :
Le principe général est de configurer en petites résidences fermées avec des poches de stationnement résidentialisées et entourées d'espaces au statut clairement public (rues, coulée verte, place et parvis…). Cela signifie la nécessité d'interrompre les flux intra-résidentiels par la clôture des résidences et de conforter le positionnement favorable de l'entrée A des PJB en terme de diversification.
A l'arrière des entrées A des PJB et Z des GJB, un séparatif constitué uniquement d'un talus végétal de type haut sujet pour empêcher le vis-à-vis entre les jardins privatifs des rdc des deux résidences.
Résidentialisation des entrées BCD et HIJKLM de la résidence Petit Jean Bart – 135 logements :
Le traitement qualitatif et paysager des limites résidentielles vise à :
- Répondre à l'enjeux d'interface avec l'école
- Conforter le positionnement favorable de ces entrées en terme de diversification
Configurer une résidence fermée :
- En transparence avec la coulée verte : muret avec grille et plantation
- Terrasses en RDC
- Limite étanche en front à rue
Les stationnements seront constitués dans un ratio d'une place par logement et ils devront recevoir des plantations pour en atténuer l'impact minéral.
Sur la coulée verte centrale, le traitement résidentiel fermé devra se doubler d'un traitement végétal assurant une continuité d'ambiance.
Résidentialisation des entrées PQRS de la résidence Sud Grand Jean Bart – 124 logements :
Pour ces entrées, il sera recherché de configurer une résidence fermée :
- Limites plus souples en espace public en lien avec le socle commercial
- En transparence avec la coulée verte : muret avec grille et plantation
- Séparations douces des entrées
- Terrasses en RDC
Le stationnement ainsi que l'accès des résidences R et S seront situés en arrière.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre

QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	RUE DE LA REPUBLIQUE, BOULEVARD DE L'ESPERANCE, RUE EUGENE POTTIER 59430 ST-POL-SUR-MER

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	14

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	7 642 382,93 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 056 953,17 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-34-0078 DK - Résidentialisation bât. Carnot 43 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-34-0078	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	DK - Résidentialisation bât. Carnot 43 LLS
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les bâtiments de la résidence Carnot enserrent un espace de cheminement permettant l'accès aux différentes entrées, ainsi qu'un espace dédié à la gestion des déchets. La résidentialisation du cœur d'îlot se faisant sur l'espace central dans la limite du trottoir périphérique existant, elle permettra de créer un espace d'accueil beaucoup plus avenant pour les locataires ainsi que leurs visiteurs, de créer des jardinets en RDC pour certains logements. Le cœur d'ilôt sera travaillé avec les contraintes d'altimétrie des halls existants et selon les normes PMR permettant des rampes qui serpenteront dans un espace engazonné. Après la démolition d'une église désacralisée, les travaux ouvriront le cœur de l'ilot à l'arrière sur la rue Jules Guesde, avec un hall permettant de desservir deux entrées accessibles par la rue et par le cœur d'îlot : la séquence architecturale permettra de briser le linéaire relativement rude du bâtiment, rue Jules Guesde. Hall vitré, il donnera de la transparence et permettra au cœur d'îlot d'apporter une respiration à ce quartier urbain dense. L'opération permettra de résoudre de graves problèmes d'appropriation et une meilleure dissociation de l'espace public et de l'espace privé, contribuera au travail sur l'image du quartier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail		Dunkerque Saint-Pol-sur-Mer rue Turenne et rue Jules Guesde Résidence Carnot

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	688 850,00 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	275 540,00 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-34-0079 GS - Résidentialisation Rubens 40 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-34-0079	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	GS - Résidentialisation Rubens 40 LLS
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération de résidentialisation est complémentaire à la réhabilitation. Elle renforcera l'accessibilité de la tour Rubens, un des atouts actuels de l'immeuble (38 % de locataires de 60 ans et plus), au soutien de la diversité des peuplements du quartier. Le programme d'amélioration des abords confortera la tranquillité des locataires et des futurs accédants. Les avantages de la tour Rubens permettront d'envisager en effet l'ouverture d'une copropriété - à moyen terme- ce qui contribuera à l'apport de diversification des statuts des habitants du quartier renouvelé et offrira des solutions de parcours résidentiels supplémentaires.
La résidentialisation projetée nécessite un achat de foncier de 2 494 m2 à la commune pour une dépense de 49 880 euros HT.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059064 - Albeck-Europe-Moulin	59760 - GRANDE SYNTHE	Immeuble Rubens Îlot des Peintres 1 Rue Charles Garnier

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	385 874,00 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	154 349,60 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-34-0080 SPSM - Résidentialisation bât. Lys/Violette 54 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-34-0080	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Résidentialisation bât. Lys/Violette 54 LLS
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération de résidentialisation est complémentaire à la réhabilitation des résidences Lys et Violettes. La redéfinition des abords à l'arrière des bâtiments permettra de créer des espaces différenciés auxquels seront attribuées des fonctions de stationnement ou de circulation piétonne, notamment. Elle permettra à plus grande échelle de dessiner un lien entre la place de la Liberté et la ferme Marchand. Conjointement, cet aménagement confortera la tranquillité et le confort des locataires en « fonctionnalisant » le pied d'immeuble et en leur créant des poches de stationnement clairement identifiables et sécurisées. L'opération de résidentialisation contribuera au travail sur l'image du quartier et notamment de la résidence afin de créer un sentiment d'appartenance pour les habitants du quartier « renouvelé ».
La surface du foncier reste à affiner. La CUD, la ville et le bailleur maître d'ouvrage doivent finaliser le projet et définir plus précisément les limites des espaces publics et des espaces résidentialisés.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		Dunkerque Saint-Pol-sur-Mer Cité Liberté et rue Raymond

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	373 056,00 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	149 222,40 €

FICHE OPERATION

30/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-34-0081 TCV- Résidentialisation bât. Moréas / Claudel 52 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-34-0081	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	37807214400090 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	**Intitulé de l'opération**	TCV- Résidentialisation bât. Moréas / Claudel 52 LLS
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Seuls deux petits immeubles collectifs de 24 et 28 logements, construits en 2000, sont conservés, au cœur du quartier Degroote reconfiguré. Le traitement de leur abords dans le cadre des interventions très ambitieuses sur le reste des logements (365 démolitions) permettra la bonne intégration de ce petit ensemble aux façades en briques claires (îlot H1) dans le nouveau quartier aux espaces publics totalement restructurés. Aux côtés de 409 autres produits logement diversifiés, des interventions sur les parties communes et les halls d'entrée aideront également au maintien de l'attractivité des 52 logements locatifs sociaux bientôt les plus anciens du quartier requalifié. Des stationnements sont envisagés en façade avant, en bordure de voirie.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Téteghem Quartier Degroote rues Paul Claudel et A. Camus Résidences Moréas et P. Claudel

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	358 800,00 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	143 520,00 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-36-0045 DK-Accession à la propriété-30 logements

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-36-0045	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	DK-Accession à la propriété-30 logements
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

ILE JEANTY :
La stratégie de diversification se fonde sur le développement d'une offre neuve qualitative prenant appui sur les aménités du secteur.
Le programme d'habitat se compose ainsi de 52 maisons individuelles du T3 au T4, réparties entre :
- 16 habitations en accession sociale PSLA, pour un prix unitaire de 176 000 € pour un T4,
- 18 logements en accession abordable pour un prix unitaire de 192 000 € pour un T4,
- 18 maisons en location PLS pour un loyer moyen de 656 € pour un T4.

BANC VERT
Une offre complémentaire de 66 logements en petits collectifs R+4 (essentiellement en PLI) est envisagée sur les îlots 2a et 3a, en bordure du boulevard Simone Veil.
Au total, 89 logements, allant essentiellement du T2 au T4, seront créés :
- 26 habitations proposées en accession sociale (PSLA) avec des prix unitaires allant de 168 000 à 176 000 € pour un T4,
- et 63 locations PLS, avec un loyer moyen de 640 € pour un T4.

L'offre collective permettra d'accueillir des jeunes ménages ou des personnes âgées recherchant la proximité du cœur d'agglomération, tandis que l'offre individuelle en accession proposera une diversification des possibilités des parcours résidentiels sur le quartier, en continuité de la diversification amorcée dans le cadre de l'ANRU.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail		

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	30		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	300 000,00 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-36-0046 GS-Accession à la prioriété-55 logements

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-36-0046	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	GS-Accession à la prioriété-55 logements
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
La programmation habitat prévoit la construction de 174 nouveaux logements, dans le cadre d'un épannelage diversifié, afin de créer des situations morphologiques variées, et une densité harmonisée à l'échelle de l'ensemble du quartier. Ainsi, la programmation habitat propose une offre diversifiée, qui contribuera à l'attractivité du quartier, et favorisera l'arrivée de nouvelles populations ainsi que de possibles parcours résidentiels au sein de l'îlot des Peintres.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059064 - Albeck-Europe-Moulin		

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	55		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	550 000,00 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-36-0047 SPSM-Accession à la propriété 50 logements - 500 000€

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-36-0047	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM-Accession à la propriété 50 logements - 500 000€
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
50 primes à l'accession fléchées sur les accessions sociales prévues au sein d'un programme de diversification de 98 logements en diversification, avec : CITE DES CHEMINOTS - 26 accessions sociales contreparties Action Logements (PSLA) - 34 accessions sociales - 24 accessions libres - 14 requalifications de maisons en VIR, destinée à de l'accession sociales CITE LIBERTE - 12 logements intermédiaires en libre - 12 logements individuels en accession sociale

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	50		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	500 000,00 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-36-0056 TCV - Accession à la propriété 15 logements

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-36-0056	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	TCV - Accession à la propriété 15 logements
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
15 primes à l'accession fléchées en priorités sur des produits en PSLA au sein des premiers produits en accession à être commercialisés sur le site de Téteghem.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059065 - Degroote		

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	15		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	16

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	150 000,00 €

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-36-0059 SPSM - Accession à la propriété 15 logements - 15000€

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-36-0059	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Accession à la propriété 15 logements - 15000€
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

15 primes à l'accession fléchées en priorité sur les accessions sociales en VIR prévues au sein d'un programme de diversification de 98 logements en diversification, avec :
CITE DES CHEMINOTS
- 26 accessions sociales contreparties Action Logements (PSLA)
- 34 accessions sociales
- 24 accessions libres
- 14 requalifications de maisons en VIR, destinée à de l'accession sociales

CITE LIBERTE
- 12 logements intermédiaires en libre
- 12 logements individuels en accession sociale

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	15		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	16
Date de prise en compte des dépenses		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	Majoration de 5000 € accordée par le CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Dont montant majoration du montant forfaitaire par logement	5 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	225 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-37-0033 DK-Création Equipement mutualisé (groupe scolaire et maison de quartier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-37-0033	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	20002715900017 COMMUNE DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	DK-Création Equipement mutualisé (groupe scolaire et maison de quartier)
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Construction d'un (seul et unique) nouvel équipement comprenant un groupe scolaire (en substitution des écoles maternelles et primaire actuelles), un restaurant scolaire et la maison de quartier. Nouvel équipement proposant, au service d'un projet éducatif, des surfaces partagées par les occupants de ce lieu, formant communauté éducative, au bénéfice des habitants petits et grands, actuels et futurs du quartier. Le projet intègre également une cour "résiliente", et une cuisine centrale pouvant confectionner 600 repas/jours (pour un besoin sur place de 200 repas/jour).

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059062 - Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail	59140 - DUNKERQUE	entre rue de Cahors, rue des Bouquets, rue Verheecke/DK

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour excellence	**Avis du CE du 04/07/2019**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	9

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	11 584 399,00 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	4 633 759,60 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-37-0083 SPSM - Création d'un pôle sportif

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-37-0083	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	21590540700015 COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Création d'un pôle sportif
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
La démolition-reconstruction du gymnase permet la réorganisation du groupe scolaire, aujourd'hui sans réel adressage sur la rue et cloisonné en deux bâtiments distincts. Sa reconstruction et le déplacement du city-stade permet de conserver un équipement sportif de quartier à destination du public scolaire mais aussi des associations (en lien avec la maison des associations) et des habitants en libre accès (city-stade) et de poursuivre le déploiement d'une offre sportive en s'assurant de la qualité de l'articulation entre les interventions communales, associatives et scolaires. L'étude de programmation en cours a estimé les besoins à : 1118 m² pour le gymnase comprenant: Une salle de sport Deux vestiaires Deux espaces de douches et sanitaires Une surface de 24m x 12m pour le city-stade

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	Secteur Cité des Cheminots / JBG

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	11

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 084 647,00 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	729 626,45 €

FICHE OPERATION

20/01/2022

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-37-0084 SPSM - Création d'un groupe scolaire

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-37-0084	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	21590540700015 COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Création d'un groupe scolaire
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité	**Mode et source de financement**	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Un nouveau groupe scolaire (en substitution des écoles maternelles et primaires actuelles) avec la construction d'un bâtiment moderne, symbole de la mutation du quartier à l'échelle de l'aggomération, ouvert sur le quartier - avec des espaces accessibles en dehors des temps scolaires aux habitants et associations - et attractif pour les nouveaux résidents par la mise en place d'une offre pédagogique renforcée.
Les constructions des projets du bâtiment et du projet pédagogique seront réalisées en concertation avec les acteurs du quartier.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	Secteur Cité des Cheminots / JBG -espace laissé libre par la démolition de l'actuelle école Copernic - accès viaire par la rue Victor Hugo

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	6
Date de prise en compte des dépenses	04/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour excellence	Majoration de 5% validée par le CE du 04/07/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 718 240,83 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 287 296,33 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	5,00 %

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-37-0085 SPSM - Création équipement mutualisé (maison des services et des associations, halte garderie)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-37-0085	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	21590540700015 COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Création équipement mutualisé (maison des services et des associations, halte garderie)
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La ville souhaite d'une part faire de cet équipement de services aux associations et aux habitants un support de la mixité sociale et générationnelle dans le quartier, et d'autre part, compléter la stratégie scolaire et éducative du projet de renouvellement urbain d'une offre socio-éducative, complémentaire aux temps scolaires et périscolaires, et d'une offre d'accueil de la petite enfance, lieu de socialisation qui contribue aux apprentissages et à la maîtrise de la langue. Le bâti doit permettre une ouverture visuelle et une continuité de fréquentation entre les activités scolaires et associatives.
Face à l'école, le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 900 m² :
620 m² pour l'espace services aux associations et offre socio-éducative comprenant :
Une zone d'accueil
3 salles de réunion
14 salles d'activité
280 m² pour l'espace accueil de la petite enfance + 200 m² d'espace extérieur :
Espaces de jeux
Espaces de repos - Une biberonnerie - Une laverie

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	Secteur Cité des Cheminots / JBG - Rue Victor Hugo

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 254 253,00 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	788 988,55 €

FICHE OPERATION

25/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-37-0087 SPSM - Création Maison de l'emploi

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-37-0087	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	21590540700015 COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT POL SUR MER	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Création Maison de l'emploi
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Créer un lieu plus adapté en terme de confort d'usage et de suivi individualisé, situé en cœur de quartier donc plus visible et permettant le développement d'un pôle numérique pour développer des actions contre la fracture du numérique (ateliers d'apprentissage au maniement des outils numériques). L'objectif est de faire de ce lieu un outil de lutte contre l'exclusion en accompagnant les personnes les plus fragilisées vers le retour à l'emploi et une pleine autonomie sociale et financière. L'étude de programmation en cours a estimé les besoins du bâtiment à 520 m² de surface, comprenant : Un espace accueil/documentation Un plateau numérique de 200 m² 6 bureaux individuels permettant aux conseillers d'accueillir le public Une salle de réunions

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	59140 - DUNKERQUE	Secteur Cité des Cheminots / JBG - Rue Victor Hugo coeur de quartier

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 348 106,88 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	471 837,41 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-37-0088 TCV -Création d'un groupe scolaire

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-37-0088	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	20005712300016 COMMUNE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	**Intitulé de l'opération**	TCV -Création d'un groupe scolaire
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

"Mettre en cohérence l'image des équipements avec le nouveau quartier pour éviter le décrochage d'image,
Accompagner les évolutions démographiques et les besoins inhérents en termes de restructuration des équipements scolaires
Optimiser les coûts de fonctionnement et mutualiser les espaces entre les différentes structures,
Maintenir un niveau d'offre de qualité pour l'école et favoriser son rayonnement,
Attirer les populations de l'ensemble des quartiers et favoriser la mixité.
La programmation du groupe scolaire prévoit :
3 classes de maternelle,
5 classes élémentaires,
Une périscolaire, avec une réserve spatiale pour deux classes en future extension,
Un office de réchauffage en liaison froide pour 150 repas,
"

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Angle de la rue Marcel Pagnol et place Marcel Pagnol

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration pour excellence	**Avis de CE du 04/07/2019**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	6 425 896,00 €
Taux max NPNRU	15,00 %
Subvention ANRU NPNRU	963 884,40 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-37-0095 TCV - Création d'une salle de sport

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-37-0095	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	20005712300016 COMMUNE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	**Intitulé de l'opération**	TCV - Création d'une salle de sport
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

"«Objectifs :
Répondre aux besoins des associations sportives du secteur et aux besoins des écoliers pour la salle de sport,
Maintenir un niveau d'offre de qualité pour les associations du quartier pour favoriser leur rayonnement,
Attirer les populations au-delà du quartier et favoriser la mixité
La future Salle de Sport répond à un besoin d'équipement mieux proportionné aux usages réguliers et variés des divers acteurs, avec :
L'obtention de l'homologation départementale permettant d'accueillir des compétition de badminton, Volley-Ball, Basket-Ball et Futsal,
- La construction d'une salle polyvalente mutualisée avec le Groupe Scolaire et le Centre Socio-Culturel,
Le bâtiment répond aux objectifs REV 3 et vise un objectif de performance thermique ambitieux, qui anticipe REV2020
"

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote	59229 - TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Angle de la rue Marcel Pagnol et place Marcel Pagnol

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration pour excellence	**Avis de CE du 04/07/2019**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 953 729,07 €
Taux max NPNRU	15,00 %
Subvention ANRU NPNRU	743 059,36 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-38-0091 TCV - Construction de locaux commerciaux

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-38-0091	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	TCV - Construction de locaux commerciaux
Nature de l'opération :	38 - Immobilier à vocation économique		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet porte sur l'implantation de cellules commerciales en pied d'immeubles, sur un îlot d'entrée bordant la route de Furnes.
La surface commerciale envisagée porte sur une surface locative totale de 750 m², dont la totalité pourrait être réservée à l'ESAT Les Papillons Blancs.
L'ESAT pourra disposer de locaux plus modernes, et de plus de visibilité depuis cet axe structurant et sur lequel est implanté des moyennes surfaces. Cet ilot sera dédié à la fois pour des activités de vente que l'ESAT excerce déjà aujourd'hui (réparation de meubles, vente de produits issus de leur activité de maraichage, etc) mais aussi pour de nouvelles activités (boulangerie/petite restauration par ex), en cohérence avec la formation des jeunes adultes atteints de handicap et en lien avec l'économie solidaire.
En complément, et pour des besoins de back-office des cellules commerciales de l'ESAT, des bureaux et des locaux de stockage / manutention / atelier sont également prévus pour les besoins de l'ESAT.
L'ANCT a réalisé une première étude de potentiel permettant de confirmer ce calibrage et ce positionnement "ESS" de ce projet, et notamment sur des activités de service et boulangerie/petite restauration, en cohérence avec l'offre commerciale existante.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059065 - Degroote		A l'angle de la route de Furne et de la nouvelle voie créée en lieu et place de la rue Albert Camus.

Caractéristiques de l'opération			
Type d'opération	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 114 825,00 €
Taux max NPNRU	10,00 %
Subvention ANRU NPNRU	111 482,50 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-38-0092 SPSM - Construction de locaux commerciaux

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-38-0092	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - Construction de locaux commerciaux
Nature de l'opération :	38 - Immobilier à vocation économique		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet porte sur l'implantation d'un socle commercial situé à l'intersection de la rue de la République et du boulevard de l'Espérance, et à proximité de l'Hotel de Ville de Saint-Pol-sur-Mer. Un premier diagnostic réalisé dans le cadre d'un atelier de projet CUD/Université du Littoral, a mis en évidence un manque d'offre de restauration qualitative dans le centre de Saint-Pol-sur-Mer.
Une seconde étude de faisabilité a été réalisée avec l'appui de l'ANCT, qui a préconisé d'orienter le programme vers une offre calibrée comme suit :
- un primeur/épicerie (positionnement bio pour capter une clientèle de passage plus aisée)
- un restaurant traditionnel
- un magasin d'équipement de la personne (prêt à porter/accessoires)

Une étude de faisabilité doit sur cette base être poursuivie en intégrant les évolutions commerciales sur le linéaire de la Rue de la République, en partenariat avec l'ANCT, de manière à garantir la complémentarité de cette nouvelle offre avec l'offre existante, et favoriser la cohérence de la dynamique commerciale sur l'ensemble de la commune.
Le montage de l'opération reste à définir.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		Rue de la République St Pol sur Mer

Caractéristiques de l'opération			
Type d'opération	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	877 360,00 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	307 076,00 €

FICHE OPERATION

26/11/2021

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque
Opération : C0684-38-0112 SPSM - construction d'un Médicentre

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0684-38-0112	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	24590042800013 CU DE DUNKERQUE	**Intitulé de l'opération**	SPSM - construction d'un Médicentre
Nature de l'opération :	38 - Immobilier à vocation économique		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La création de ce centre de soins s'inscrit dans le projet de santé de l'agglomération de Dunkerque et répond à l'enjeu de priorisation des territoires en politique de la ville dans ce domaine. Outre des professionnels de premier recours (médecins généralistes, infirmiers et pharmacie), le médicentre sera composé d'un pôle d'imagerie médicale et d'un pôle permanence de soins qui accueillera les 10 médecins de SOS médecin.
Le projet a bénéficié de la labellisation ARS, première étape pour la concrétisation du projet ; le montage juridique et financier, en cours de consolidation, se décline de la façon suivante : 1/une structure d'investissement type SCI regroupant les financeurs (à ce jour sont identifiés la Caisse des Dépôts, la Société de Développement du dunkerquois et plusieurs médecins participant au projet) 2/ un preneur unique via une structure qui regroupe les professionnels de santé présents dans le medicentre (cette structure, une SISA, est d'ores et déjà créée).
Sur le plan urbain, le Medicentre - adressé sur la rue Victor Hugo à proximité du pôle équipement - contribue à renforcer la centralité du quartier et plus globalement participe à l'objectif de mixité fonctionnelle du NPRU des quartiers Ouest

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059061 - Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest		Angle des rues Marquant et Victor Hugo

Caractéristiques de l'opération			
Type d'opération	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 528 258,56 €
Taux max NPNRU	15,00 %
Subvention ANRU NPNRU	379 238,78 €

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe C4 – Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

TABLEAU FINANCIER - Boite d'instruction Signature nationale-Signature Convention

04/02/2022 19:28:05

Contrat : C0684 Convention CU De Dunkerque

Porteur de projet : 661 CU DE DUNKERQUE

QPV : QP999100 Quartier multisite National, QP059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest, QP059062 Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail, QP059064 Albeck-Europe-Moulin, QP059065 Degroote

Localisation : DUNKERQUE 59183, , GRAND FORT PHILIPPE 59272, CAPPELLE LA GRANDE 59131, BOURBOURG 59094, ZUYDCOOTE 59668, TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE 59588, GRANDE SYNTHE 59271, BRAY DUNES 59107, GRAVELINES 59273, ARMBOUTS CAPPEL 59016

Numéro	Libellé opération	Enveloppe de financement	Localisation (QPV, commune de réalisation)	Logements (nombre, PLAI, PLUS)			Maitre d'ouvrage SIRET MO	Dépenses à financer Coûts HT	Dépenses à financer Coûts TTC	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE Subv ANRU %	Etat %	Commune %	EPCI %	Département %	Région %	Bailleur social %	CDC %	Europe %	ANAH %	Subv ANRU PIA %	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage %	Valorisation foncière et autres recettes %	Détail ANRU Assiette subv ANRU %	Dont détail des prêts et reste à charge du maitre d'ouvrage Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %	Calendrier Lancement (année, semestre	Durée en semestre
14	Etudes et conduite de projet																													
C0684-14-0002	CUD-co-construction du projet / Histoire et	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	580 000,00 €	596 000,00 €	230 000,00 € 38,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	366 000,00 € 61,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	580 000,00 € 39,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0003	CUD-Etudes et expertise, suivi et évaluation	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	1 465 000,00 €	1 658 000,00 €	732 500,00 € 44,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	925 500,00 € 55,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 465 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0005	CUD-Conduite de projet	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	3 336 250,00 €	3 336 250,00 €	1 668 125,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 668 125,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 336 250,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0026	DK - Conduite de projet	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	403 750,00 €	403 750,00 €	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	403 750,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0086	TCV - Conduite de projet	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	COMMUNE DE TETEGHEM-COU 20005712300016	403 750,00 €	403 750,00 €	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	403 750,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0090	SPSM - Conduite de projet	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN 21590540700015	403 750,00 €	403 750,00 €	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	403 750,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
C0684-14-0094	GS-conduite de projet	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	COMMUNE DE GRANDE SYNTH 21590271900016	403 750,00 €	403 750,00 €	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	201 875,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	403 750,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	17
Sous total				0	0	0		6 996 250,00 €	7 205 250,00 €	3 438 125,00 € 47,72 %	0,00 € 0,00 %	807 500,00 € 11,21 %	2 959 625,00 € 41,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer																													
C0684-15-0017	SPSM - Relogement 142 ménages avec	NPN	QP059061	0	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	844 000,00 €	844 000,00 €	844 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	16
C0684-15-0055	DK - Relogement 53 ménages avec	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	276 000,00 €	276 000,00 €	276 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	12
C0684-15-0071	Relogement 109 ménages avec minoration	NPN	QP999100 GRANDE SYNTHE	0	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	16
Sous total				0	0	0		1 720 000,00 €	1 720 000,00 €	1 720 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
21	Démolition de logements locatifs sociaux																													
C0684-21-0004	SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	121	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	3 753 006,30 €	3 843 388,53 €	3 235 400,37 € 84,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	242 000,00 € 6,30 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	207 871,16 € 5,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	158 117,00 € 4,11 %	3 594 889,30 € 90,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	9
C0684-21-0008	SPSM - Démolition JEAN BART Entrées	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	146	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	4 343 895,80 €	4 452 952,03 €	3 765 218,22 € 84,56 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	292 000,00 € 6,56 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	235 413,81 € 5,29 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	160 320,00 € 3,60 %	4 183 575,80 € 90,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	13
C0684-21-0009	SPSM - Démolition GUYNEMER Entrées	NPN	QP059061	122	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	3 875 516,60 €	3 968 484,98 €	3 412 940,94 € 86,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	244 000,00 € 6,15 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	228 184,04 € 5,75 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	83 360,00 € 2,10 %	3 792 156,60 € 90,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	9
C0684-21-0036	DK BV- Démolition-Gambetta (58LLS)	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	58	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 339 720,73 €	1 498 430,93 €	1 042 915,06 € 69,60 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 8,01 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	318 335,87 € 21,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	17 180,00 € 1,15 %	1 303 643,83 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	5
C0684-21-0037	DK BV - Démolition - Creuse (60LLS)	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	60	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 645 362,15 €	1 810 362,15 €	1 371 489,72 € 75,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 6,63 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	318 872,43 € 17,61 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 714 362,15 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	6
C0684-21-0038	SPSM - Démolition - Dahlias (30LLS)	NPN	QP059061	30	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	636 596,30 €	729 997,25 €	511 882,09 € 70,12 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	60 000,00 € 8,22 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	158 115,16 € 21,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	639 852,61 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	6
C0684-21-0039	DK IJ - Démolition - Bélandres, Chalutiers	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	62	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	2 597 121,63 €	2 936 268,23 €	2 103 382,74 € 71,63 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	808 369,49 € 27,53 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	24 516,00 € 0,83 %	2 629 228,43 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	7
C0684-21-0040	DK IJ - Démolition - Bateliers,Chalands,	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	110	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	3 562 567,51 €	4 075 455,88 €	2 837 375,65 € 69,62 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	220 000,00 € 5,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	981 279,23 € 24,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	36 801,00 € 0,90 %	3 546 719,56 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	9
C0684-21-0041	DK IJ - Démolition - Foyer Travailleurs	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	143	0	0	FLANDRE OPALE HABITAT SOC 61682020500154	1 518 520,46 €	1 691 412,40 €	1 178 428,62 € 69,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	181 322,31 € 10,72 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	248 636,47 € 14,70 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	83 025,00 € 4,91 %	1 473 035,78 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	10
C0684-21-0061	TCV - Démolition 1 2 3 4 6 et 8 rue Troyat	NPR	QP059065 TETEGHEM	98	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	4 531 055,79 €	4 804 146,37 €	3 581 364,63 € 74,55 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	196 000,00 € 4,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	972 431,74 € 20,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	54 350,00 € 1,13 %	4 476 705,79 € 80,00 %	972 431,00 € 20,24 %	972 431,00 € 20,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	11
C0684-21-0062	TCV - Démolition 1 2 3 4 et 5 Place Troyat	NPR	QP059065 TETEGHEM	93	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	4 878 718,43 €	5 165 490,30 €	3 863 034,74 € 74,79 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	186 000,00 € 3,60 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 066 530,56 € 20,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	49 925,00 € 0,97 %	4 828 793,43 € 80,00 %	1 066 530,00 € 20,65 %	1 066 530,00 € 20,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1 /	12
C0684-21-0064	TCV - Démolition 1, 2 et 3 Place Pagnol (68	NPR	QP059065 TETEGHEM	68	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	3 347 353,00 €	3 527 760,36 €	2 637 462,40 € 74,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	136 000,00 € 3,86 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	703 772,96 € 19,95 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	50 525,00 € 1,43 %	3 296 828,00 € 80,00 %	703 772,00 € 19,95 %	703 772,00 € 19,95 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S1 /	8
C0684-21-0065	TCV - Démolition 1 et 32 rue Pagnol (12	NPR	QP059065 TETEGHEM	12	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	594 500,00 €	626 459,75 €	429 900,00 € 68,62 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	24 000,00 € 3,83 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	115 434,75 € 18,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	57 125,00 € 9,12 %	537 375,00 € 80,00 %	115 434,00 € 18,43 %	115 434,00 € 18,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	8
C0684-21-0066	TCV - Démolition 81, 83, 136, 138, 140 et	NPR	QP059065 TETEGHEM	94	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	4 649 423,41 €	4 917 676,76 €	3 653 478,73 € 74,29 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	188 000,00 € 3,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	993 623,03 € 20,21 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	82 575,00 € 1,68 %	4 566 848,41 € 80,00 %	993 623,00 € 20,21 %	993 623,00 € 20,21 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	11
C0684-21-0067	DK - Démolition Foyer des Salines (52 LLS)	NPR	QP059062	52	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	2 407 988,18 €	2 512 170,73 €	1 837 109,97 € 73,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	52 000,00 € 2,07 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	511 460,04 € 20,36 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	111 600,72 € 4,44 %	2 296 387,46 € 80,00 %	511 460,00 € 20,36 %	511 460,00 € 20,36 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1 /	6
C0684-21-0068	GS - Démolition - Lejeune (60 LLS)	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	60	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 782 697,00 €	1 891 930,45 €	1 414 797,60 € 74,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 6,34 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	342 932,85 € 18,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	14 200,00 € 0,75 %	1 768 497,00 € 80,00 %	342 932,00 € 18,13 %	342 932,00 € 18,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S1 /	7
C0684-21-0069	GS - Démolition - Delacroix (60 LLS)	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	60	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 787 451,08 €	1 895 695,07 €	1 403 720,86 € 74,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 6,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	339 174,21 € 17,89 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	32 800,00 € 1,73 %	1 754 651,08 € 80,00 %	339 174,00 € 17,89 %	339 174,00 € 17,89 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	8
C0684-21-0070	GS - Démolition - La Tour - (60 LLS)	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	60	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	1 766 334,00 €	1 879 362,17 €	1 401 867,20 € 74,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 6,39 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	343 494,97 € 18,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	14 000,00 € 0,74 %	1 752 334,00 € 80,00 %	343 494,00 € 18,28 %	343 494,00 € 18,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	9
Sous total				1449	0	0		49 017 828,37 €	52 227 444,34 €	39 681 769,54 € 75,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 621 322,31 € 5,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	8 893 932,77 € 17,03 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 030 419,72 € 1,97 %		5 388 850,00 € 10,32 %	5 388 850,00 € 10,32 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
22	Recyclage de copropriétés dégradées																													
Sous total																														
23	Recyclage de l'habitat ancien dégradé																													
Sous total																														
24	Aménagement d'ensemble																													
C0684-24-0058	DK IJ- Aménagement - secteurs Ile Jeanty	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	5 359 111,00 €	6 430 933,20 €	1 586 189,07 € 24,66 %	0,00 € 0,00 %	2 105 412,27 € 32,74 %	1 658 203,86 € 25,78 %	0,00 € 0,00 %	493 048,00 € 7,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	588 080,00 € 9,14 %	4 531 968,77 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	16
C0684-24-0060	TCV - Aménagement d'ensemble Téteghem	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGL 52440890300028	14 323 123,70 €	17 187 748,44 €	4 011 001,21 € 23,34 %	0,00 € 0,00 %	2 591 232,00 € 15,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	371 481,00 € 2,16 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 539 544,23 € 0,00 %	2 674 490,00 € 15,56 %	11 460 003,45 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	18
C0684-24-0063	DK BV- Aménagement - secteurs Banc Vert	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	4 741 944,00 €	5 690 332,80 €	1 414 075,28 € 24,85 %	0,00 € 0,00 %	1 719 578,20 € 30,22 %	1 823 648,32 € 32,05 %	0,00 € 0,00 %	310 526,00 € 5,46 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	422 505,00 € 7,42 %	4 040 215,08 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	16
C0684-24-0082	GS - Aménagement secteur Ilot des Peintres	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGL 52440890300028	6 306 477,60 €	7 567 773,12 €	1 776 042,52 € 23,47 %	0,00 € 0,00 %	980 522,40 € 12,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	304 543,00 € 4,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 586 580,44 € 0,00 %	920 084,76 € 12,16 %	5 074 407,19 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	12
C0684-24-0107	SPSM - Aménagement secteur Cité des	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	SOCIETE PUBLIQUE DE L'AGGL 52440890300028	19 387 850,60 €	22 970 736,72 €	5 980 505,56 € 26,04 %	0,00 € 0,00 %	1 359 514,83 € 5,92 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	598 536,00 € 2,61 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	13 811 960,33 € 0,00 %	1 220 220,00 € 5,31 %	17 087 158,73 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	18
C0684-24-0109	SPSM - Aménagement secteur Cité Liberté	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	3 634 360,17 €	4 361 232,20 €	1 263 981,68 € 28,98 %	0,00 € 0,00 %	303 839,07 € 6,97 %	2 644 050,45 € 60,63 %	0,00 € 0,00 %	149 361,00 € 3,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 611 376,23 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	16
Sous total				0	0	0		53 752 867,07 €	64 208 756,48 €	16 031 795,32 € 24,97 %	0,00 € 0,00 %	9 060 098,77 € 14,11 %	6 125 902,63 € 9,54 %	0,00 € 0,00 %	2 227 495,00 € 3,47 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	24 938 085,00 € 38,84 %	5 825 379,76 € 9,07 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
31	Reconstitution de l'offre de logements locatif sociaux																													
C0684-31-0001	DK - Construction Pension de famille 30 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	30	30	0	ADOMA 78805803009579	2 264 775,00 €	2 264 775,00 €	189 000,00 € 8,35 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	360 000,00 € 15,90 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 715 775,00 € 75,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 489 297,00 € 65,76 %	1 252 297,00 € 55,29 %	237 000,00 € 10,46 %	237 000,00 € 10,46 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	8
C0684-31-0006	SPSM-Acquisition amélioration 2 LLS (PLAI)	NPN	QP999100	2	2	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	321 100,00 €	353 210,00 €	25 200,00 € 7,13 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	328 010,00 € 92,87 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	31 600,00 € 8,95 %	0,00 € 0,00 %	31 600,00 € 8,95 %	31 600,00 € 8,95 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	8
C0684-31-0007	DK-Construction Résidence sociale 45	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	45	45	0	ADOMA 78805803009579	3 058 810,71 €	3 058 810,71 €	351 000,00 € 11,48 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	540 000,00 € 17,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 167 810,71 € 70,87 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 904 357,71 € 62,26 %	1 463 357,71 € 47,84 %	441 000,00 € 14,42 %	441 000,00 € 14,42 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	4
C0684-31-0019	SPSM - MACRO FAT HDN - Reconstitution	NPN	QP999100	66	66	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	8 474 581,50 €	8 940 683,49 €	514 800,00 € 5,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	792 000,00 € 8,86 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 633 883,49 € 85,38 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 472 865,20 € 61,21 %	4 826 065,20 € 53,98 %	646 800,00 € 7,23 %	646 800,00 € 7,23 %	0,00 € 0,00 %	2024 S2 /	6
C0684-31-0020	SPSM - DK - Construction 10 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	10	4	6	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	1 511 481,90 €	1 594 613,41 €	31 200,00 € 1,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	60 000,00 € 3,76 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 503 413,41 € 94,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 117 985,52 € 70,11 %	1 004 985,52 € 63,02 %	113 000,00 € 7,09 %	39 200,00 € 2,46 %	73 800,00 € 4,63 %	2022 S2 /	6
C0684-31-0021	SPSM - DK - Construction 8 LLS (PLAI) -	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	8	8	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	955 078,40 €	1 007 607,71 €	62 400,00 € 6,19 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	96 000,00 € 9,53 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	849 207,71 € 84,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	605 662,72 € 60,11 %	527 262,72 € 52,33 %	78 400,00 € 7,78 %	78 400,00 € 7,78 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	6
C0684-31-0022	SPSM - DK - Construction 13 LLS	NPN	QP999100 DUNKERQUE 59183	13	4	9	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	1 910 798,55 €	2 015 892,47 €	31 200,00 € 1,55 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	66 000,00 € 3,27 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 918 692,47 € 95,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 431 438,84 € 71,01 %	1 281 538,84 € 63,57 %	149 900,00 € 7,44 %	39 200,00 € 1,94 %	110 700,00 € 5,49 %	2022 S1 /	6
C0684-31-0023	SPSM - DK - Construction 13 LLS	NPN	QP999100	13	11	2	HABITAT DU NORD SA D HLM	1 564 767,40 €	1 650 829,61 €	85 800,00 €	0,00 €	0,00 €	136 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 429 029,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 030 013,92 €	897 613,92 €	132 400,00 €	107 800,00 €	24 600,00 €	2023	6

			DUNKERQUE 59183				45650355600080			5,20 %	0,00 %	0,00 %	8,24 %	0,00 %	0,00 %	86,56 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	62,39 %	54,37 %	8,02 %	6,53 %	1,49 %	S1 /	
C0684-31-0024	SPSM - DK - Construction 19 LLS	NPN	QP999100	19	15	4	HABITAT DU NORD SA D HLM	2 178 534,10 €	2 298 353,48 €	117 000,00 €	0,00 €	0,00 €	188 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 993 353,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 437 827,28 €	1 241 627,28 €	196 200,00 €	147 000,00 €	49 200,00 €	2022	6
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			5,09 %	0,00 %	0,00 %	8,18 %	0,00 %	0,00 %	86,73 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	62,56 %	54,02 %	8,54 %	6,40 %	2,14 %	S1 /	
C0684-31-0025	SPSM - DK - Acquisition amélioration 15	NPN	QP999100	15	6	9	HABITAT DU NORD SA D HLM	2 006 879,60 €	2 117 257,97 €	46 800,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 980 457,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 468 703,68 €	1 299 203,68 €	169 500,00 €	58 800,00 €	110 700,00 €	2022	6
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			2,21 %	0,00 %	0,00 %	4,25 %	0,00 %	0,00 %	93,54 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	69,37 %	61,36 %	8,01 %	2,78 %	5,23 %	S1 /	
C0684-31-0027	SPSM - Construction 9 LLS (PLAI) - hors	NPN	QP999100	9	9	0	HABITAT DU NORD SA D HLM	1 040 282,10 €	1 097 497,62 €	70 200,00 €	0,00 €	0,00 €	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €	919 297,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	614 025,68 €	525 825,68 €	88 200,00 €	88 200,00 €	0,00 €	2022	6
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			6,40 %	0,00 %	0,00 %	9,84 %	0,00 %	0,00 %	83,76 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	55,95 %	47,91 %	8,04 %	8,04 %	0,00 %	S2 /	
C0684-31-0028	SPSM - Construction 10 LLS (PLUS) - en	NPN	QP999100	10	0	10	HABITAT DU NORD SA D HLM	1 511 481,90 €	1 594 613,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 574 613,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 189 185,52 €	1 122 185,52 €	67 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €	2024	7
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,25 %	0,00 %	0,00 %	98,75 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	74,58 %	70,37 %	4,20 %	0,00 %	4,20 %	S2 /	
C0684-31-0029	DK - GFP - Construction 10 LLS	NPN	QP999100	10	4	6	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	1 206 296,54 €	1 272 642,83 €	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 208 442,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	953 913,84 €	840 913,84 €	113 000,00 €	39 200,00 €	73 800,00 €	2019	8
			GRAND FORT				61682020500154			2,45 %	0,00 %	0,00 %	2,59 %	0,00 %	0,00 %	94,96 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	74,96 %	66,08 %	8,88 %	3,08 %	5,80 %	S2 /	
C0684-31-0030	Construction 30 LLS (18PLUS/12PLAI) - en	NPN	QP999100	30	12	18	HABITAT DU NORD SA D HLM	3 651 244,05 €	3 852 062,47 €	75 600,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 596 462,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 541 795,24 €	2 326 395,24 €	215 400,00 €	94 800,00 €	120 600,00 €	2021	6
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			1,96 %	0,00 %	0,00 %	4,67 %	0,00 %	0,00 %	93,36 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	65,99 %	60,39 %	5,59 %	2,46 %	3,13 %	S2 /	
C0684-31-0031	SPSM - CLG - Béguinage 14 LLS	NPN	QP999100	14	10	4	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	1 557 299,74 €	1 642 951,23 €	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	66 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 498 951,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 170 361,23 €	1 023 161,23 €	147 200,00 €	98 000,00 €	49 200,00 €	2019	6
			CAPPELLE LA				61682020500154			4,75 %	0,00 %	0,00 %	4,02 %	0,00 %	0,00 %	91,24 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	71,24 %	62,28 %	8,96 %	5,96 %	2,99 %	S2 /	
C0684-31-0032	SPSM - Construction 16 LLS	NPN	QP999100	16	6	10	HABITAT DU NORD SA D HLM	1 901 778,40 €	2 006 376,22 €	46 800,00 €	0,00 €	0,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 867 576,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 382 622,72 €	1 200 822,72 €	181 800,00 €	58 800,00 €	123 000,00 €	2021	7
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			2,33 %	0,00 %	0,00 %	4,59 %	0,00 %	0,00 %	93,08 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	68,91 %	59,85 %	9,06 %	2,93 %	6,13 %	S2 /	
C0684-31-0034	SPSM - Béguinage 24 LLS	NPN	QP999100	24	14	10	HABITAT DU NORD SA D HLM	2 783 740,95 €	2 936 846,70 €	88 200,00 €	0,00 €	0,00 €	188 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 660 646,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 950 792,76 €	1 773 192,76 €	177 600,00 €	110 600,00 €	67 000,00 €	2024	6
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			3,00 %	0,00 %	0,00 %	6,40 %	0,00 %	0,00 %	90,60 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	66,42 %	60,38 %	6,05 %	3,77 %	2,28 %	S1 /	
C0684-31-0035	MACRO FAT HDN - Reconstitution 50 LLS	NPN	QP999100	50	10	40	HABITAT DU NORD SA D HLM	6 867 755,10 €	7 245 481,65 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 982 481,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 231 204,08 €	4 884 204,08 €	347 000,00 €	79 000,00 €	268 000,00 €	2022	8
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			0,87 %	0,00 %	0,00 %	2,76 %	0,00 %	0,00 %	96,37 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	72,20 %	67,41 %	4,79 %	1,09 %	3,70 %	S2 /	
C0684-31-0042	DK-BOURBOURG-Contruction 35 LLS	NPN	QP999100	35	21	14	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	4 575 438,96 €	4 827 088,09 €	132 300,00 €	0,00 €	0,00 €	147 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 547 788,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 582 370,09 €	3 322 670,09 €	259 700,00 €	165 900,00 €	93 800,00 €	2022	6
			BOURBOURG 59094				61682020500154			2,74 %	0,00 %	0,00 %	3,05 %	0,00 %	0,00 %	94,21 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	74,21 %	68,83 %	5,38 %	3,44 %	1,94 %	S1 /	
C0684-31-0043	DK - GFP - Construction 9 LLS	NPN	QP999100	9	5	4	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	1 051 963,35 €	1 109 821,32 €	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €	34 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 036 321,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	814 357,32 €	716 157,32 €	98 200,00 €	49 000,00 €	49 200,00 €	2021	6
			GRAND FORT				61682020500154			3,51 %	0,00 %	0,00 %	3,11 %	0,00 %	0,00 %	93,38 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	73,38 %	64,53 %	8,85 %	4,42 %	4,43 %	S1 /	
C0684-31-0044	DK - GFP - Construction 15 LLS	NPN	QP999100	15	10	5	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	1 816 205,76 €	1 916 097,09 €	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 768 097,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 384 878,09 €	1 225 378,09 €	159 500,00 €	98 000,00 €	61 500,00 €	2023	6
			GRAND FORT				61682020500154			4,07 %	0,00 %	0,00 %	3,65 %	0,00 %	0,00 %	92,28 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	72,28 %	63,95 %	8,32 %	5,11 %	3,21 %	S1 /	
C0684-31-0048	DK - ZUYDCOOTE - Construction 5 LLS	NPN	QP999100	5	2	3	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	832 620,00 €	878 414,10 €	12 600,00 €	0,00 €	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €	854 314,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	678 631,10 €	642 731,10 €	35 900,00 €	15 800,00 €	20 100,00 €	2021	6
			ZUYDCOOTE 59668				61682020500154			1,43 %	0,00 %	0,00 %	1,31 %	0,00 %	0,00 %	97,26 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	77,26 %	73,17 %	4,09 %	1,80 %	2,29 %	S1 /	
C0684-31-0049	SPSM - Construction 15 LLS (6PLUS/9PLAI)	NPN	QP999100	15	9	6	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	1 732 839,57 €	1 828 145,76 €	70 200,00 €	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 694 945,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 329 316,76 €	1 167 316,76 €	162 000,00 €	88 200,00 €	73 800,00 €	2021	6
			DUNKERQUE 59183				61682020500154			3,84 %	0,00 %	0,00 %	3,45 %	0,00 %	0,00 %	92,71 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	72,71 %	63,85 %	8,86 %	4,82 %	4,04 %	S1 /	
C0684-31-0052	SPSM - BOURBOURG - Construction 12	NPN	QP999100	12	5	7	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	1 275 150,00 €	1 345 283,25 €	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	40 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 273 283,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 004 226,25 €	917 826,25 €	86 400,00 €	39 500,00 €	46 900,00 €	2021	6
			BOURBOURG 59094				61682020500154			2,34 %	0,00 %	0,00 %	3,01 %	0,00 %	0,00 %	94,65 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	74,65 %	68,23 %	6,42 %	2,94 %	3,49 %	S1 /	
C0684-31-0053	DK - MACRO FAT FOH – Reconstitution	NPN	QP999100	118	78	40	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	12 865 518,00 €	13 573 121,49 €	608 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 056 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 908 721,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 194 097,49 €	7 937 697,49 €	1 256 400,00 €	764 400,00 €	492 000,00 €	2022	16
			DUNKERQUE 59183				61682020500154			4,48 %	0,00 %	0,00 %	7,78 %	0,00 %	0,00 %	87,74 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	67,74 %	58,48 %	9,26 %	5,63 %	3,62 %	S1 /	
C0684-31-0054	SPSM - MACRO FAT FOH - Reconstitution	NPN	QP999100	31	10	21	FLANDRE OPALE HABITAT SOC	3 858 434,00 €	4 070 962,21 €	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	327 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 665 962,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 851 770,21 €	2 495 470,21 €	356 300,00 €	98 000,00 €	258 300,00 €	2022	16
			DUNKERQUE 59183				61682020500154			1,92 %	0,00 %	0,00 %	8,03 %	0,00 %	0,00 %	90,05 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	70,05 %	61,30 %	8,75 %	2,41 %	6,34 %	S1 /	
C0684-31-0072	GS-BRAY DUNES-Construction 6 LLS	NPN	QP999100	6	6	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	725 289,00 €	765 179,90 €	37 800,00 €	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €	655 379,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	542 861,00 €	495 461,00 €	47 400,00 €	47 400,00 €	0,00 €	2022	6
			BRAY DUNES 59107				37807214400090			4,94 %	0,00 %	0,00 %	9,41 %	0,00 %	0,00 %	85,65 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	70,95 %	64,75 %	6,19 %	6,19 %	0,00 %	S1 /	
C0684-31-0073	GS-TCV-Construction 19 LLS (19	NPN	QP999100	19	19	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	2 152 817,00 €	2 271 221,95 €	119 700,00 €	0,00 €	0,00 €	114 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 037 521,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 810 399,00 €	1 660 299,00 €	150 100,00 €	150 100,00 €	0,00 €	2022	8
			TETEGHEM				37807214400090			5,27 %	0,00 %	0,00 %	5,02 %	0,00 %	0,00 %	89,71 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	79,71 %	73,10 %	6,61 %	6,61 %	0,00 %	S2 /	
C0684-31-0074	GS- Macro FAT PARTENORD-	NPN	QP999100	32	32	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	4 094 786,72 €	4 320 000,00 €	249 600,00 €	0,00 €	0,00 €	384 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 686 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 254 400,00 €	2 940 800,00 €	313 600,00 €	313 600,00 €	0,00 €	2021	16
							37807214400090			5,78 %	0,00 %	0,00 %	8,89 %	0,00 %	0,00 %	85,33 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	75,33 %	68,07 %	7,26 %	7,26 %	0,00 %	S1 /	
C0684-31-0096	GS - MACRO FAT PARTENORD -	NPN	QP999100	54	20	34	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	7 290 000,00 €	7 690 950,00 €	126 000,00 €	0,00 €	0,00 €	342 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 222 950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 453 855,00 €	6 068 055,00 €	385 800,00 €	158 000,00 €	227 800,00 €	2022	16
			GRANDE SYNTHE				37807214400090			1,64 %	0,00 %	0,00 %	4,45 %	0,00 %	0,00 %	93,91 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	83,91 %	78,90 %	5,02 %	2,05 %	2,96 %	S1 /	
C0684-31-0097	GS-GRAVELINES-Construction 8 LLS	NPN	QP999100	8	4	4	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	962 436,92 €	1 015 370,96 €	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	924 170,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	822 633,00 €	734 233,00 €	88 400,00 €	39 200,00 €	49 200,00 €	2021	8
			GRAVELINES 59273				37807214400090			3,07 %	0,00 %	0,00 %	5,91 %	0,00 %	0,00 %	91,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	81,02 %	72,31 %	8,71 %	3,86 %	4,85 %	S2 /	
C0684-31-0098	GS-GFP-Construction 7LLS (4PLUS/3PLAI)	NPN	QP999100	7	4	3	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	667 800,00 €	704 529,00 €	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	28 500,00 €	0,00 €	0,00 €	644 829,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	574 375,70 €	498 275,70 €	76 100,00 €	39 200,00 €	36 900,00 €	2021	8
			GRAND FORT				37807214400090			4,43 %	0,00 %	0,00 %	4,05 %	0,00 %	0,00 %	91,53 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	81,53 %	70,72 %	10,80 %	5,56 %	5,24 %	S1 /	
C0684-31-0099	GS - Construction 29 LLS (16PLUS/13PLAI)	NPN	QP999100	29	13	16	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	3 334 928,00 €	3 519 999,56 €	101 400,00 €	0,00 €	0,00 €	204 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 214 599,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 862 599,00 €	2 538 399,00 €	324 200,00 €	127 400,00 €	196 800,00 €	2021	8
			GRANDE SYNTHE				37807214400090			2,88 %	0,00 %	0,00 %	5,80 %	0,00 %	0,00 %	91,32 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	81,32 %	72,11 %	9,21 %	3,62 %	5,59 %	S1 /	
C0684-31-0100	TCV - BRAY DUNES - Construction 11 LLS	NPN	QP999100	11	7	4	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	961 845,43 €	1 014 746,93 €	44 100,00 €	0,00 €	0,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €	922 646,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	821 172,00 €	739 072,00 €	82 100,00 €	55 300,00 €	26 800,00 €	2022	8
			BRAY DUNES 59107				37807214400090			4,35 %	0,00 %	0,00 %	4,73 %	0,00 %	0,00 %	90,92 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	80,92 %	72,83 %	8,09 %	5,45 %	2,64 %	S2 /	
C0684-31-0101	TCV - BRAY DUNES - Construction 10 LLS	NPN	QP999100	10	5	5	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	1 018 030,00 €	1 074 021,65 €	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	37 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 005 021,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	717 619,00 €	644 619,00 €	73 000,00 €	39 500,00 €	33 500,00 €	2022	8
			BRAY DUNES 59107				37807214400090			2,93 %	0,00 %	0,00 %	3,49 %	0,00 %	0,00 %	93,58 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	66,82 %	60,02 %	6,80 %	3,68 %	3,12 %	S2 /	
C0684-31-0102	TCV - ARMBOUTS CAPPEL - Construction	NPN	QP999100	16	8	8	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	2 231 423,00 €	2 354 151,30 €	50 400,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 183 751,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 948 336,00 €	1 831 536,00 €	116 800,00 €	63 200,00 €	53 600,00 €	2020	6
			ARMBOUTS CAPPEL				37807214400090			2,14 %	0,00 %	0,00 %	5,10 %	0,00 %	0,00 %	92,76 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	82,76 %	77,80 %	4,96 %	2,68 %	2,28 %	S2 /	
C0684-31-0103	TCV - BRAY DUNES - Construction 5 LLS	NPN	QP999100	5	5	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	690 000,00 €	727 950,01 €	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	636 450,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	473 655,00 €	434 155,00 €	39 500,00 €	39 500,00 €	0,00 €	2023	8
			BRAY DUNES 59107				37807214400090			4,33 %	0,00 %	0,00 %	8,24 %	0,00 %	0,00 %	87,43 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	65,07 %	59,64 %	5,43 %	5,43 %	0,00 %	S1 /	
C0684-31-0104	TCV - MACRO FAT PARTENORD –	NPN	QP999100	111	53	58	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	14 208 000,00 €	14 989 440,00 €	333 900,00 €	0,00 €	0,00 €	810 000,00 €	0,00 €	0,00 €	13 845 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 346 596,00 €	11 539 296,00 €	807 300,00 €	418 700,00 €	388 600,00 €	2023	16
			TETEGHEM				37807214400090			2,23 %	0,00 %	0,00 %	5,40 %	0,00 %	0,00 %	92,37 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	82,37 %	76,98 %	5,39 %	2,79 %	2,59 %	S2 /	
C0684-31-0105	TCV - MACRO FAT PARTENORD -	NPN	QP999100	44	44	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	5 630 331,75 €	5 940 000,00 €	343 200,00 €	0,00 €	0,00 €	528 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 068 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 474 800,00 €	4 043 600,00 €	431 200,00 €	431 200,00 €	0,00 €	2022	16
							37807214400090			5,78 %	0,00 %	0,00 %	8,89 %	0,00 %	0,00 %	85,33 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	75,33 %	68,07 %	7,26 %	7,26 %	0,00 %	S1 /	
C0684-31-0106	GS - DUNKERQUE - Construction 10 LLS	NPN	QP999100	10	10	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	1 402 093,00 €	1 481 858,17 €	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 283 858,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 135 671,45 €	1 037 671,45 €	98 000,00 €	98 000,00 €	0,00 €	2023	10
			DUNKERQUE 59183				37807214400090			5,26 %	0,00 %	0,00 %	8,10 %	0,00 %	0,00 %	86,64 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	76,64 %	70,03 %	6,61 %	6,61 %	0,00 %	S1 /	
C0684-31-0108	GS-CAPPELLE-LA-GRANDE - Construction	NPN	QP999100	18	13	5	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	2 195 972,57 €	2 316 751,07 €	101 400,00 €	0,00 €	0,00 €	171 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 044 351,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 812 675,00 €	1 623 775,00 €	188 900,00 €	127 400,00 €	61 500,00 €	2021	8
			CAPPELLE LA				37807214400090			4,38 %	0,00 %	0,00 %	7,38 %	0,00 %	0,00 %	88,24 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	78,24 %	70,09 %	8,15 %	5,50 %	2,65 %	S2 /	
C0684-31-0110	TCV-Construction 35 LLS (18 PLUS/17	NPN	QP999100	35	17	18	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	4 657 213,22 €	4 913 359,95 €	107 100,00 €	0,00 €	0,00 €	258 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 548 259,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 056 923,00 €	3 802 023,00 €	254 900,00 €	134 300,00 €	120 600,00 €	2021	8
			TETEGHEM				37807214400090			2,18 %	0,00 %	0,00 %	5,25 %	0,00 %	0,00 %	92,57 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	82,57 %	77,38 %	5,19 %	2,73 %	2,45 %	S1 /	
C0684-31-0111	SPSM - Résidence accueil 24 LLS (PLAI) -	NPN	QP999100	24	24	0	ARELI	2 231 001,02 €	2 677 201,02 €	151 200,00 €	0,00 €	0,00 €	288 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 238 001,02 €	0,00 €	0,00 €	1 796 820,00 €	1 493 792,00 €	189 600,00 €	189 600,00 €	0,00 €	2020	4
							77562466100010			5,65 %	0,00 %	0,00 %	10,76 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	67,12 %	55,80 %	7,08 %	7,08 %	0,00 %	S2 /	
Sous total				1063	680	383		127 228 823,21 €	134 276 170,76 €	4 926 600,00 €	0,00 €	0,00 €	8 609 500,00 €	0,00 €	0,00 €	118 502 069,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 238 001,02 €	0,00 €		97 768 690,40 €	88 040 962,40 €	9 614 300,00 €	6 185 800,00 €	3 428 500,00 €		
										3,67 %	0,00 %	0,00 %	6,41 %	0,00 %	0,00 %	88,25 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,67 %	0,00 %		72,81 %	65,57 %	7,16 %	4,61 %	2,55 %		
32	Production d'une offre de logement temporaire																														
Sous total																															
33	Requalification de logements locatifs sociaux																														
C0684-33-0010	SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart	NPN	QP059061	120	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM	8 643 093,40 €	9 098 663,54 €	1 488 618,68 €	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 250 044,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 443 093,40 €	5 930 165,38 €	2 232 928,02 €	3 697 237,36 €	0,00 €	0,00 €	2023	9
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			16,36 %	0,00 %	0,00 %	3,96 %	0,00 %	0,00 %	79,68 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	65,18 %	24,54 %	40,63 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
C0684-33-0012	SPSM - Réhabilitation bât. Petit Jean Bart	NPN	QP059061	22	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM	2 159 708,10 €	2 273 542,06 €	387 941,62 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 795 600,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 939 708,10 €	1 465 795,67 €	557 912,43 €	907 883,24 €	0,00 €	0,00 €	2023	9
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			17,06 %	0,00 %	0,00 %	3,96 %	0,00 %	0,00 %	78,98 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	64,47 %	24,54 %	39,93 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-33-0013	SPSM - Réhabilitation bât. Guynemer 106	NPN	QP059061	106	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM	6 283 563,90 €	6 628 499,91 €	1 044 712,78 €	0,00 €	0,00 €	318 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 265 787,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 223 563,90 €	4 292 494,73 €	1 567 069,17 €	2 725 425,56 €	0,00 €	0,00 €	2023	7
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			15,76 %	0,00 %	0,00 %	4,80 %	0,00 %	0,00 %	79,44 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	64,76 %	23,64 %	41,12 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-33-0014	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061	69	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM	4 903 307,33 €	5 161 604,24 €	842 661,47 €	0,00 €	0,00 €	207 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 111 942,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 213 307,33 €	3 363 315,13 €	1 263 992,20 €	2 099 322,93 €	0,00 €	0,00 €	2023	9
							45650355600080			16,33 %	0,00 %	0,00 %	4,01 %	0,00 %	0,00 %	79,66 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	65,16 %	24,49 %	40,67 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-33-0015	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061	55	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM	3 521 863,11 €	3 715 235,59 €	594 372,62 €	0,00 €	0,00 €	165 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 955 862,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 971 863,11 €	2 410 304,18 €	891 558,93 €	1 518 745,25 €	0,00 €	0,00 €	2023	9
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			16,00 %	0,00 %	0,00 %	4,44 %	0,00 %	0,00 %	79,56 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	64,88 %	24,00 %	40,88 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-33-0016	SPSM - Réhabilitation bât. Grand Jean Bart	NPN	QP059061	128	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM	4 997 994,98 €	5 272 884,70 €	371 799,50 €	0,00 €	0,00 €	256 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 645 085,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 717 994,98 €	3 870 395,98 €	1 243 398,49 €	2 626 997,49 €	0,00 €	0,00 €	2023	4
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			7,05 %	0,00 %	0,00 %	4,86 %	0,00 %	0,00 %	88,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	10,00 %	73,40 %	23,58 %	49,82 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-33-0075	GS - Réhabilitation bât. Rubens 21 LLS	NPN	QP059064	21	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	1 260 000,09 €	1 329 300,09 €	210 000,02 €	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 056 300,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 050 000,09 €	949 956,03 €	403 956,00 €	546 000,03 €	0,00 €	0,00 €	2023	6
			GRANDE SYNTHE				37807214400090			15,80 %	0,00 %	0,00 %	4,74 %	0,00 %	0,00 %	79,46 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	71,46 %	30,39 %	41,07 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-33-0076	SPSM - Réhabilitation bât. Lys 36 LLS	NPN	QP059061	36	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	2 047 379,10 €	2 162 681,95 €	342 238,14 €	0,00 €	0,00 €	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 712 443,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 711 190,72 €	1 539 428,32 €	653 239,00 €	886 189,32 €	0,00 €	0,00 €	2021	6
							37807214400090			15,82 %	0,00 %	0,00 %	4,99 %	0,00 %	0,00 %	79,18 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	71,18 %	30,21 %	40,98 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
C0684-33-0077	SPSM - Réhabilitation bât. Violette 18 LLS	NPN	QP059061	18	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	937 181,55 €	988 726,53 €	149 511,05 €	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	785 215,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	747 555,25 €	706 116,88 €	293 319,00 €	412 797,88 €	0,00 €	0,00 €	2021	6
							37807214400090			15,12 %	0,00 %	0,00 %	5,46 %	0,00 %	0,00 %	79,42 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	71,42 %	29,67 %	41,75 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
C0684-33-0093	SPSM - Requalification - Cité des cheminots	NPN	QP059061	12	0	0	CU DE DUNKERQUE	959 500,00 €	1 151 400,00 €	83 950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	470 155,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	597 295,00 €	0,00 €	839 500,00 €	491 750,00 €	0,00 €	491 750,00 €	0,00 €	0,00 €	2023	8
							24590042800013			7,29 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	40,83 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	10,00 %	42,71 %	0,00 %	42,71 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
Sous total				587	0	0		35 713 591,56 €	37 782 538,61 €	5 515 805,88 €	0,00 €	0,00 €	1 621 000,00 €	0,00 €	470 155,00 €	29 578 282,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	597 295,00 €	0,00 €		25 019 722,30 €	9 107 373,24 €	15 912 349,06 €	0,00 €	0,00 €		
										14,60 %	0,00 %	0,00 %	4,29 %	0,00 %	1,24 %	78,29 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,58 %	0,00 %		66,22 %	24,10 %	42,12 %	0,00 %	0,00 %		
34	Résidentialisation de logements																														
C0684-34-0018	SPSM - Résidentialisation bât. Jean	NPN	QP059061	508	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM	7 642 382,93 €	8 062 714,00 €	3 056 953,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 005 760,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 642 382,93 €	3 821 191,47 €	3 821 191,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2024	14
			DUNKERQUE 59183				45650355600080			37,91 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	62,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	40,00 %	47,39 %	47,39 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-34-0078	DK - Résidentialisation bât. Carnot 43 LLS	NPR	QP059062	43	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	688 850,00 €	726 736,75 €	275 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	451 196,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	688 850,00 €	451 196,00 €	451 196,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2022	4
							37807214400090			37,91 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	62,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	40,00 %	62,09 %	62,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-34-0079	GS - Résidentialisation Rubens 40 LLS	NPN	QP059064	40	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	383 380,00 €	401 722,50 €	154 349,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	247 372,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	385 874,00 €	247 372,00 €	247 372,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2023	8
			GRANDE SYNTHE				37807214400090			38,42 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	61,58 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	40,00 %	61,58 %	61,58 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
C0684-34-0080	SPSM - Résidentialisation bât. Lys/Violette	NPN	QP059061	54	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	373 056,00 €	393 574,08 €	149 222,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	244 351,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	373 056,00 €	244 351,00 €	244 351,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2022	6
							37807214400090			37,91 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	62,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	40,00 %	62,09 %	62,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
C0684-34-0081	TCV- Résidentialisation bât. Moréas /	NPR	QP059065	52	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D	358 800,00 €	378 534,00 €	143 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	235 014,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	358 800,00 €	235 014,00 €	235 014,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2023	9
			TETEGHEM				37807214400090			37,91 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	62,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	40,00 %	62,09 %	62,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	
Sous total				697	0	0		9 446 468,93 €	9 963 281,33 €	3 779 585,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 183 696,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		4 999 124,47 €	4 999 124,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
										37,94 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	62,06 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		50,18 %	50,18 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		
35	Actions de portage massif en copropriétés dégradées																														
Sous total																															
36	Accession à la propriété																														
C0684-36-0045	DK-Accession à la propriété-30 logements	NPR	QP059062	30	0	0	CU DE DUNKERQUE	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2022	16
							24590042800013			100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
C0684-36-0046	GS-Accession à la prioriété-55 logements	NPN	QP059064	55	0	0	CU DE DUNKERQUE	550 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2022	16
							24590042800013			100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
C0684-36-0047	SPSM-Accession à la propriété 50	NPN	QP059061	50	0	0	CU DE DUNKERQUE	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2022	16
							24590042800013			100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
C0684-36-0056	TCV - Accession à la propriété 15 logements	NPR	QP059065	15	0	0	CU DE DUNKERQUE	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2022	16
							24590042800013			100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
C0684-36-0059	SPSM - Accession à la propriété 15	NPN	QP059061	15	0	0	CU DE DUNKERQUE	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2022	16
							24590042800013			100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S2 /	
Sous total				165	0	0		1 725 000,00 €	1 725 000,00 €	1 725 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
										100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		
37	Equipements publics de proximité																														
C0684-37-0033	DK-Création Equipement mutualisé (groupe	NPR	QP059062	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE	11 583 540,00 €	13 900 248,00 €	4 633 759,60 €	0,00 €	6 889 071,40 €	0,00 €	0,00 €	2 377 417,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 584 399,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2021	9
			DUNKERQUE 59183				20002715900017			33,34 %	0,00 %	49,56 %	0,00 %	0,00 %	17,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	40,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	S1 /	

C0684-37-0083	SPSM - Création d'un pôle sportif	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN' 21590540700015	1 993 300,00 €	2 391 960,00 €	729 626,45 € 30,50 %	0,00 € 0,00 %	1 662 333,55 € 69,50 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 084 647,00 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S2	11
C0684-37-0084	SPSM - Création d'un groupe scolaire	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN' 21590540700015	5 417 329,60 €	6 491 670,00 €	2 287 296,33 € 35,23 %	0,00 € 0,00 %	2 520 341,67 € 38,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 684 032,00 € 25,94 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 718 240,83 € 40,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1	6
C0684-37-0085	SPSM - Création équipement mutualisé	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN' 21590540700015	2 142 540,00 €	2 571 048,00 €	788 988,55 € 30,69 %	0,00 € 0,00 %	1 282 059,45 € 49,87 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	500 000,00 € 19,45 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 254 253,00 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S2	5
C0684-37-0087	SPSM - Création Maison de l'emploi	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE ASSOCIEE DE SAIN' 21590540700015	1 285 255,60 €	1 524 420,00 €	471 837,41 € 30,95 %	0,00 € 0,00 %	1 052 582,59 € 69,05 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 348 106,88 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1	6
C0684-37-0088	TCV -Création d'un groupe scolaire	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	COMMUNE DE TETEGHEM-COU 20005712300016	5 980 456,00 €	7 088 448,00 €	963 884,40 € 13,60 %	0,00 € 0,00 %	4 271 523,60 € 60,26 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 853 040,00 € 26,14 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	6 425 896,00 € 15,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1	5
C0684-37-0095	TCV - Création d'une salle de sport	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	COMMUNE DE TETEGHEM-COU 20005712300016	4 601 142,00 €	5 467 993,50 €	743 059,36 € 13,59 %	0,00 € 0,00 %	3 359 604,14 € 61,44 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 365 330,00 € 24,97 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 953 729,07 € 15,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1	5
Sous total				0	0	0		33 003 563,20 €	39 435 787,50 €	10 618 452,10 € 26,93 %	0,00 € 0,00 %	21 037 516,40 € 53,35 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 779 819,00 € 19,73 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
38	Immobilier à vocation économique																												
C0684-38-0091	TCV - Construction de locaux commerciaux	NPR	QP059065	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	1 956 500,00 €	2 347 800,00 €	111 482,50 € 4,75 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	649 407,00 € 27,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	471 910,50 € 0,00 %	1 115 000,00 € 47,49 %	1 114 825,00 € 10,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S2	4
C0684-38-0092	SPSM - Construction de locaux	NPN	QP059061	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	1 146 400,00 €	1 375 680,00 €	307 076,00 € 22,32 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	228 624,00 € 16,62 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	401 980,00 € 0,00 %	438 000,00 € 31,84 %	877 360,00 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S2	6
C0684-38-0112	SPSM - construction d'un Médicentre	NPN	QP059061	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	4 304 874,06 €	5 165 847,87 €	379 238,78 € 7,34 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 109 609,09 € 0,00 %	1 677 000,00 € 32,46 %	2 528 258,56 € 15,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2	6
Sous total				0	0	0		7 407 774,06 €	8 889 327,87 €	797 797,28 € 8,97 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	878 031,00 € 9,88 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 983 499,59 € 44,81 %	3 230 000,00 € 36,34 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
39	Autres investissements																												
Sous total																													
41	QUARTIER FERTILE - OPÉRATIONS D'INGÉNIERIE																												
Sous total																													
42	QUARTIER FERTILE - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS																												
Sous total																													
Total général				3961	680	383		326 012 166,40 €	357 433 556,89 €	88 234 930,29 € 24,69 %	0,00 € 0,00 %	30 905 115,17 € 8,65 %	21 937 349,94 € 6,14 %	0,00 € 0,00 %	11 355 500,00 € 3,18 %	163 157 981,40 € 45,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	31 756 880,61 € 8,88 %	10 085 799,48 € 2,82 %		133 176 387,17 € 37,26 %	107 536 310,11 € 30,09 %	25 526 649,06 € 7,14 %	6 185 800,00 € 1,73 %	3 428 500,00 € 0,96 %		

	Dépenses à financer		RESSOUCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE														DONT DETAIL DES PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE				
	Coûts HT	Coût TTC	Subv ANRU	Etat	Commune	EPCI	Département	Région	Bailleur social	CDC	Europe	ANAH	Subv ANRU PIA	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage	Valorisation foncière et autres recettes		Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %
TOTAL HORS NPNRU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL NPNRU	326 012 166,40 €	357 433 556,89 €	88 234 930,29 €	0,00 €	30 905 115,17 €	21 937 349,94 €	0,00 €	11 355 500,00 €	163 157 981,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 756 880,61 €	10 085 799,48 €		133 176 387,17 €	107 536 310,11 €	25 526 649,06 €	6 185 800,00 €	3 428 500,00 €
													0,00 %	8,88 %	2,82 %		37,26 %	30,09 %	7,14 %	1,73 %	0,96 %
DONT NATIONALE	243 812 868,41 €	263 115 648,34 €	48 686 726,61 €	0,00 €	9 564 943,56 €	17 032 175,45 €	0,00 €	3 935 251,00 €	155 433 024,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 745 425,88 €	4 718 101,76 €		128 126 927,17 €	102 486 850,11 €	25 526 649,06 €	6 185 800,00 €	3 428 500,00 €
													0,00 %		1,79 %		48,70 %	38,95 %	9,70 %	2,35 %	1,30 %
DONT REGIONALE	82 199 297,99 €	94 317 908,55 €	39 548 203,68 €	0,00 €	21 340 171,61 €	4 905 174,49 €	0,00 €	7 420 249,00 €	7 724 957,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 011 454,73 €	5 367 697,72 €		5 049 460,00 €	5 049 460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	8,49 %	5,69 %		5,35 %	5,35 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL QUARTIER FERTILE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PLAN DE RELANCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PIA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe C6 – Tableau des aides de la Caisse des Dépôts et Consignations

INGENIERIE				
Objet	Coût HT	Durée	Description	Financement Caisse des Dépôts
Mission d'AMO et d'OPCU - OPC-IC	600 000	8 ans	Mission confiée à un prestataire externe – cf article 9.2.3.	450 000 € sur 5 ans (période reconductible)
AMO Economie circulaire	275 000	8 ans	Mission confiée à un prestataire externe – cf article 9.2.3.	75 000 € (30%)
AMO Boucle d'autoconsommation collective	70 800	5 ans	Mission confiée à un prestataire externe – cf article 9.2.3.	35 400 € (50%)
Chargé de mission développement économique et TRI	160 000	4 ans	Mission d'ingénierie interne – cf article 7.2.	80 000 €

CONVENTION MULTISITE AGGLO	Subvention	Prêts inscrits dans les FAT annexées à la convention
Etudes	560 400 €	
Ingénierie	80 000 €	
Démolition		5 388 850, 00 €
Reconstitution		88 040 962,40 €
Requalification		9 107 373,24 €
Résidentialisation		4 999 124,47 €
SOMME	640 400 €	107 536 310,11 €
TOTAUX SUB + PRETS	108 043 511 €	

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe C8 – Tableau financier des opérations relatives au Protocole de Préfiguration

Tableau de bord (Correspond aux montants soldés, à défaut données du brouillon – processus en cours)

30/11/2021 14:08:06

Contrat : C0278 Protocole CU de Dunkerque

Porteur de projet : 661 CU DE DUNKERQUE

QPV : QP999100 Quartier multisite National, QP059064 Albeck-Europe-Moulin, QP059062 Banc Vert-Ile Jeanty-Carré de La Vieille-Jeu de mail, QP059065 Degroote, QP059061 Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest

Localisation : , GRANDE SYNTHE 59271, DUNKERQUE 59183, TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE 59588

Numéro	Libellé opération	Enveloppe de financement	Localisation (QPV, commune de réalisation)	Logements (nombre, PLAI, PLUS)			Maitre d'ouvrage	Dépenses à financer	Dépenses à financer	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE													Détail ANRU NPNRU	Dont détail des prêts et reste à charge du maitre d'ouvrage					Calendrier	
							SIRET MO	Coûts HT	Coûts TTC	Subv ANRU NPNRU %	Etat %	Commune %	EPCI %	Département %	Région %	Bailleur social %	CDC %	Europe %	ANAH %	Subv ANRU PIA %	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage %	Valorisation foncière et autres recettes %	Assiette subv ANRU %	Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %	Lancement (année, semestre	Durée en semestre
14	Etudes et conduite de projet																													
C0278-14-0001	CUD -Directeur de projet du NPNRU	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	196 458,34 €	196 458,34 €	98 229,17 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	98 229,17 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	196 458,34 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	4
C0278-14-0002	CUD-GS chef projet aménagt renouv. urb.	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	95 000,00 €	95 000,00 €	47 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	47 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	95 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S1 /	7
C0278-14-0003	CUD-DK - chef projet aménagt renouv. urb.	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	115 000,00 €	115 000,00 €	57 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	57 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	115 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	6
C0278-14-0004	CUD-TT - chef projet aménagt renouv. urb.	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	115 000,00 €	115 000,00 €	57 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	57 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	115 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	7
C0278-14-0005	GS- Direction de projet de Grande-Synthe	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	COMMUNE DE GRANDE SYNTH 21590271900016	184 000,00 €	184 000,00 €	92 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	92 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	184 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S1 /	4
C0278-14-0006	CUD - observatoire du logement social	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	30 000,00 €	36 000,00 €	15 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	30 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S1 /	3
C0278-14-0007	CUD - sectorisation scolaire - 1er degré	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	40 000,00 €	48 000,00 €	20 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	28 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	40 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S1 /	2
C0278-14-0008	CUD- sectorisation scolaire 2nd degré	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	35 000,00 €	42 000,00 €	8 750,00 € 20,83 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	33 250,00 € 79,17 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	35 000,00 € 25,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S1 /	2
C0278-14-0009	CUD - atlas opérationnel des sites associés	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	2 000,00 €	2 400,00 €	1 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 400,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S2 /	3
C0278-14-0010	CUD - recherche maison de projet interco.	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	20 000,00 €	24 000,00 €	10 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	14 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	20 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	2
C0278-14-0011	GS - Etude urbaine et sociale	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	COMMUNE DE GRANDE SYNTH 21590271900016	306 036,44 €	367 243,73 €	103 000,00 € 28,05 %	0,00 € 0,00 %	264 243,73 € 71,95 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	306 036,44 € 33,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0012	GS- calibrage de la maison du citoyen	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	COMMUNE DE GRANDE SYNTH 21590271900016	25 000,00 €	30 000,00 €	12 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	17 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	25 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	2
C0278-14-0013	GS - montages opérationnels envisageables	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	COMMUNE DE GRANDE SYNTH 21590271900016	13 000,00 €	15 600,00 €	6 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	9 100,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	13 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S2 /	2
C0278-14-0014	CUD - Dk étude urbaine et sociale	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	225 485,51 €	270 582,61 €	100 000,00 € 36,96 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	130 582,61 € 48,26 %	0,00 € 0,00 %	40 000,00 € 14,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	225 485,51 € 44,35 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0015	DK - mission conseil urba/archi/paysage	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	30 000,00 €	36 000,00 €	15 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	30 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0016	DK - animation dispositifs participatifs	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	37 500,00 €	45 000,00 €	18 750,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	26 250,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	37 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0017	CUD - TT Etude urbaine et sociale	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	241 795,87 €	290 155,04 €	100 000,00 € 34,46 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	150 155,04 € 51,75 %	0,00 € 0,00 %	40 000,00 € 13,79 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	241 795,87 € 41,36 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0018	CUD- TT Potentiel de dév.énergie	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	15 000,00 €	18 000,00 €	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	7 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	3 000,00 € 16,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	2
C0278-14-0019	TT - mission conseil urba/archi/paysage	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	COMMUNE DE TETEGHEM-COU 20005712300016	30 000,00 €	36 000,00 €	15 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	30 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0021	PNord - TT1ère faisabilité pour la	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	37 402,09 €	40 864,57 €	17 500,00 € 42,82 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	23 364,57 € 57,18 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	37 402,09 € 46,79 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	2
C0278-14-0023	CUD-GS mission recollement des projets	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	15 000,00 €	18 000,00 €	7 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	10 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	15 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0024	CUD-Dk - mission recollement des projets	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	15 000,00 €	18 000,00 €	7 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	10 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	15 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0025	CUD - TT - mission recollement des projets	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	15 000,00 €	18 000,00 €	7 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	10 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	15 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0026	CUD- St Pol - étude sécurité	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	14 250,00 €	17 100,00 €	7 125,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	9 975,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	14 250,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	2
C0278-14-0027	CUD-GS - étude sécurité	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	14 250,00 €	17 100,00 €	7 125,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	9 975,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	14 250,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	2
C0278-14-0028	CUD-DK - étude sécurité	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	30 000,00 €	36 000,00 €	15 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	30 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S1 /	2
C0278-14-0029	CUD-TT - étude sécurité	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	30 000,00 €	36 000,00 €	15 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	30 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S1 /	2
C0278-14-0030	CUD - connaissance marché habitat privé	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	25 000,00 €	30 000,00 €	12 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	17 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	25 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	2
C0278-14-0031	CUD-St Pol - mise en place OPCU et conso	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	45 000,00 €	54 000,00 €	13 500,00 € 25,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	31 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	9 000,00 € 16,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	45 000,00 € 30,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S2 /	2
C0278-14-0032	CUD-GS - mise en place OPCU et conso	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	33 750,00 €	40 500,00 €	10 125,00 € 25,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	21 375,00 € 52,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	9 000,00 € 22,22 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	33 750,00 € 30,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S2 /	2
C0278-14-0033	CUD-TT - mise en place OPCU et conso	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	30 000,00 €	36 000,00 €	9 000,00 € 25,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	6 000,00 € 16,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	30 000,00 € 30,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S2 /	2
C0278-14-0034	CUD-DK - mise en place OPCU et conso	NPR	QP059062 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	30 000,00 €	36 000,00 €	9 000,00 € 25,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	6 000,00 € 16,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	30 000,00 € 30,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S2 /	2
C0278-14-0035	CUD- expertise prise en compte REV3	NPN	QP999100	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	30 000,00 €	36 000,00 €	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	15 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	2
C0278-14-0036	St Pol - direction de projet Saint-pol-sur-mer	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	190 000,00 €	190 000,00 €	95 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	95 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	190 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S1 /	4
C0278-14-0037	St-P - Préprogram. maison services aux	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	25 000,00 €	30 000,00 €	12 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	17 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	25 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	2
C0278-14-0038	St Pol - mission conseil urba/archi/paysages	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	30 000,00 €	36 000,00 €	15 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	30 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0039	St Pol - animation des dispositifs participatifs	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	COMMUNE DE DUNKERQUE 20002715900017	37 500,00 €	45 000,00 €	18 750,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	26 250,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	37 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0040	CUD-St Pol chef de projet améngt renouv.	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	95 000,00 €	95 000,00 €	47 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	47 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	95 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	6
C0278-14-0041	TT - animation dispositifs participatifs	NPR	QP059065 TETEGHEM	0	0	0	COMMUNE DE TETEGHEM-COU 20005712300016	37 500,00 €	45 000,00 €	18 750,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	26 250,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	37 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0042	CUD - StP Mission recollement des projets	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	15 000,00 €	18 000,00 €	7 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	10 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	15 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0043	CUD - StP étude urbaine et sociale	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	CU DE DUNKERQUE 24590042800013	286 262,50 €	343 515,00 €	143 125,00 € 41,66 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	160 390,00 € 46,69 %	0,00 € 0,00 %	40 000,00 € 11,64 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	286 262,50 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2016 S2 /	3
C0278-14-0044	Hnord - solutions prod.chauf. et eau chaude	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	24 000,00 €	28 800,00 €	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	12 000,00 € 41,67 %	16 800,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S2 /	2
C0278-14-0045	Hnord-St Pol préprogrammation médi-center	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	0	0	0	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	30 000,00 €	36 000,00 €	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	15 000,00 € 41,67 %	21 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2017 S1 /	3
Sous total				0	0	0		2 891 190,75 €	3 267 319,29 €	1 274 729,17 € 39,01 %	0,00 € 0,00 %	637 093,73 € 19,50 %	1 091 831,82 € 33,42 %	0,00 € 0,00 %	169 500,00 € 5,19 %	61 164,57 € 1,87 %	33 000,00 € 1,01 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer																													
Sous total																														
21	Démolition de logements locatifs sociaux																													
Sous total																														
22	Recyclage de copropriétés dégradées																													
Sous total																														
23	Recyclage de l'habitat ancien dégradé																													

Sous total																															
24	Aménagement d'ensemble																														
Sous total																															
31	Reconstitution de l'offre de logements locatif sociaux																														
C0278-31-0020	Hnord - StP Curie - 17 PLUS 7 PLAI	NPN	QP059061 DUNKERQUE 59183	24	7	17	HABITAT DU NORD SA D HLM 45650355600080	2 544 305,58 €	2 798 736,15 €	54 600,00 € 1,95 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	71 000,00 € 2,54 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 673 136,15 € 95,51 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 864 620,47 € 66,62 %	1 586 920,47 € 56,70 %	277 700,00 € 9,92 %	68 600,00 € 2,45 %	209 100,00 € 7,47 %	2019 S1 /	4
C0278-31-0022	Pnord - GS 30 PLUS 17 PLAI	NPN	QP059064 GRANDE SYNTHE	47	17	30	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D 37807214400090	5 403 621,36 €	5 700 820,51 €	132 600,00 € 2,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	294 000,00 € 5,16 %	81 780,00 € 1,43 %	0,00 € 0,00 %	5 192 440,51 € 91,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	5 192 440,51 € 91,08 %	4 656 840,51 € 81,69 %	535 600,00 € 9,40 %	166 600,00 € 2,92 %	369 000,00 € 6,47 %	2016 S1 /	12
Sous total				71	24	47		7 947 926,94 €	8 499 556,66 €	187 200,00 € 2,20 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	365 000,00 € 4,29 %	81 780,00 € 0,96 %	0,00 € 0,00 %	7 865 576,66 € 92,54 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 057 060,98 € 83,03 %	6 243 760,98 € 73,46 %	813 300,00 € 9,57 %	235 200,00 € 2,77 %	578 100,00 € 6,80 %		
32	Production d'une offre de logement temporaire																														
Sous total																															
33	Requalification de logements locatifs sociaux																														
Sous total																															
34	Résidentialisation de logements																														
Sous total																															
35	Actions de portage massif en copropriétés dégradées																														
Sous total																															
36	Accession à la propriété																														
Sous total																															
37	Equipements publics de proximité																														
Sous total																															
38	Immobilier à vocation économique																														
Sous total																															
39	Autres investissements																														
Sous total																															
Total général				71	24	47		10 839 117,69 €	11 766 875,95 €	1 461 929,17 € 12,42 %	0,00 € 0,00 %	637 093,73 € 5,41 %	1 456 831,82 € 12,38 %	81 780,00 € 0,70 %	169 500,00 € 1,44 %	7 926 741,23 € 67,36 %	33 000,00 € 0,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	7 057 060,98 € 59,97 %	6 243 760,98 € 53,06 %	813 300,00 € 6,91 %	235 200,00 € 2,00 %	578 100,00 € 4,91 %		

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

N°C0684

Annexe D1-Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)



Convention Intercommunale d'Attributions

Entre

La Communauté Urbaine de Dunkerque, représentée par son Président, désignée ci-après « la C.U.D. »

Les communes membres de la Communauté Urbaine de Dunkerque, désignées ci-après « les communes »

D'une part,

Et

L'Etat, représenté par le Préfet du Nord

Le Conseil Départemental, représenté par son Président, désigné ci-après « le Département »

Les organismes de logement social présents sur le territoire communautaire :

- Partenord
- Cottage social des Flandres
- Flandre Opale Habitat
- Habitat du Nord
- Habitat Hauts de France
- Vilogia Logifim
- SIA
- ICF
- INA
- Logis Métropole
- SRCJ
- Notre Cottage

Désignés ci-après « Organismes de logement social »

L'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts de France, représentée par son Président désigné ci-après « U.R.H. »

Action Logement, désigné ci-après « Action Logement »

D'autre part,

Vu 8 de la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 juin 2015 créant la Conférence intercommunale du logement, désigné ci-après « C.I.L. »,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 avril 2015 adoptant le contrat de ville désigné ci-après « Contrat de ville », signé le 9 juillet 2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 novembre 2016 adoptant le document cadre d'orientations en matière d'attributions et de rééquilibrage territorial,

Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017,

Vu la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (E.L.A.N.) du 23 novembre 2018,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

SOMMAIRE....4

I. OBJET DE LA CONVENTION....5

ARTICLE 1. LE CADRE FIXE PAR LA LOI....5
ARTICLE 2. LA STRATEGIE GLOBALE DE REEQUILIBRAGE DE LA C.U.D....5
ARTICLE 3. LA STRATEGIE DE REEQUILIBRAGE DE LA C.U.D. VIA LES ATTRIBUTIONS....7

II. OBJECTIFS OPERATIONNELS AU SERVICE DU REEQUILIBRAGE....9

ARTICLE 4. LES OBJECTIFS INTERCOMMUNAUX DE MIXITE SOCIALE ET D'EQUILIBRE VIA LES ATTRIBUTIONS....9
4-1. LES OBJECTIFS TERRITORIALISES D'ATTRIBUTIONS AUX QUARTILES DE LA DEMANDE....9
4-2. LES OBJECTIFS D'ATTRIBUTIONS AUX MENAGES RELEVANT DES PLAFONDS P.L.A.I....13
ARTICLE 5. LES OBJECTIFS ANNUELS QUANTIFIES D'ATTRIBUTIONS AUX PUBLICS PRIORITAIRE....14
5-1. LES CATEGORIES DE PUBLICS PRIORITAIRES....14
5-2. LES OBJECTIFS QUANTITATIFS DES PARTENAIRES....16
5-3. LA TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS....16
ARTICLE 6. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS LIES AUX DEMANDES DE MUTATION....17
ARTICLE 7. LES OBJECTIFS DE RELOGEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN....18
ARTICLE 8. L'IMPACT DES OBJECTIFS SUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES....19

III. MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DE LA CONVENTION....20

ARTICLE 9. LES MODALITES DE COOPERATION ENTRE LES BAILLEURS ET LES TITULAIRES DE DROITS DE RESERVATION....20
ARTICLE 10. LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT ET LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES ENGAGEMENTS ANNUELS....23
ARTICLE 11. LE ROLE DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION....24
ARTICLE 12. LA MISE EN ŒUVRE, LE PHASAGE ET LES MODALITES DE REVISION....25

SIGNATAIRES....26

ANNEXES....29

ANNEXE 1. OBJECTIFS INTERCOMMUNAUX DE MIXITE SOCIALE ET D'EQUILIBRE VIA LES ATTRIBUTIONS AUX MENAGES RELEVANT DES PLAFONDS PLAI....
ANNEXE 2. OBJECTIFS ANNUELS QUANTIFIES D'ATTRIBUTIONS AUX PUBLICS PRIORITAIRES PAR BAILLEUR SOCIAL....
ANNEXE 3. SYNTHESE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS AU SERVICE DU REEQUILIBRAGE....
ANNEXE 4. CHARTE INTERCOMMUNALE DE RELOGEMENT NPNRU....
ANNEXE 5. DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 22 MARS 2018 ET 19 DECEMBRE 2019....
ANNEXE 6. AGREMENT DE L'ETAT SUR LE PROJET DE C.I.A – 27 MARS 2020....

I. OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 1. LE CADRE FIXE PAR LA LOI

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine comportent toutes deux des dispositions relatives aux attributions de logements sociaux destinées à préciser, à l'échelle intercommunale, le cadre de la définition d'une politique intercommunale sur ce sujet. Ces éléments ont été complétés et renforcés par la loi Egalité Citoyenneté adoptée le 27 janvier 2017.

Afin de mettre en œuvre les dispositions issues de ces textes, une Conférence Intercommunale du Logement a été installée en juillet 2015. A la suite de cette installation, la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses partenaires ont engagé un travail de diagnostic et de partage des enjeux du territoire qui ont abouti à la production d'un document cadre donnant de premières orientations en matière de rééquilibre territorial et d'attributions de logements.

Ces orientations ont vocation à être développées et précisées dans divers documents d'application, qui engagent leurs signataires. La présente convention constitue un de ces documents d'application.

En effet, la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a mis en place la Convention Intercommunale d'Attributions (C.I.A.), qui constitue un document contractuel et partenarial unique intégrant :

- La Convention prévue à l'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite convention intercommunale d'équilibre territorial
- L'Accord Collectif Intercommunal prévu à l'article Article L441-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La C.I.A. précise, en tenant compte par secteur géographique des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles :

- Pour chaque bailleur social ayant des logements sur le territoire
  - un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution de logements à des ménages à bas revenus hors quartier prioritaire ;
  - un engagement portant sur les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'équilibre territorial et pour les autres signataires, les engagements relatifs à leur contribution à la réalisation des différents objectifs ;
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ;
- Les conditions dans lesquelles les réservataires de logements sociaux et les bailleurs procèdent à la désignation des candidats dont les demandes sont présentées en C.A.L. et les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires.

La C.I.A. porte sur l'ensemble du parc social de la communauté Urbaine de Dunkerque.

ARTICLE 2. LA STRATEGIE GLOBALE DE REEQUILIBRAGE DE LA C.U.D.

En préambule, il convient de rappeler que le volet des attributions tel que défini dans la C.I.A. ne constitue qu'un volet d'une politique de rééquilibrage global qui s'appuie également sur :

- Les différentes **politiques communautaires structurantes**, notamment la politique de développement de l'offre de mobilité « Dk + de mobilité »,

- Le **contrat de ville**, qui constitue – avec ses déclinaisons territoriales – le document de référence au service de la lutte contre les inégalités et la recherche de cohésion sociale,

- La **politique de l'habitat** dans son ensemble, y compris sur le parc privé,

- La **programmation de logements sociaux et de l'offre d'hébergement** et sa juste répartition sur l'ensemble du territoire communautaire, qui constitue un des objectifs opérationnels du Programme Local de l'Habitat

- Les **opérations de Renouvellement Urbain** à travers les relogements et la recomposition de l'offre de logements,

- Le **plan partenarial de Gestion de la Demande** qui inclut les mesures d'informations des demandeurs et de **la diversification de la demande**,

Pour mémoire, le document-cadre mentionne dans son article « II.3. Les principes généraux et objectifs partagés de la convention de mixité sociale et équilibre territorial », les éléments suivants :

« La recherche de l'équilibre territorial ne se fera pas uniquement sur l'atteinte d'objectifs au regard d'indicateurs liés à l'occupation sociale, il s'agira également de résoudre les problèmes de la vie quotidienne qui nuisent au bien vivre et à l'attractivité des quartiers sur le territoire.

En tendance, le rééquilibrage sera réalisé en dehors des quartiers fragilisés. Il s'agira de loger prioritairement les publics fragilisés dans les quartiers plutôt favorisés, dans le respect des souhaits des ménages et des possibilités ouvertes par la libération du parc.

Inversement, il s'agira de travailler l'attractivité des quartiers les plus fragiles pour garantir leur accès à une plus grande diversité de ménages. »

Enfin, il est également important de préciser au préalable que 72 % des attributions réalisées sur le territoire communautaire le sont au bénéfice de demandeurs répondant aux plafonds de ressources issus du P.L.A.I., alors que ceux-ci constituent 68% de la demande. La réponse à une demande tendant à se précariser est donc une réalité sur le territoire, particulièrement dans les quartiers issus de la géographie prioritaire.

Par ailleurs, il convient aussi de favoriser l'accès des ménages plus aisés au parc social, notamment dans les secteurs relevant de la géographie prioritaire. Les stratégies développées sur ce segment seront détaillées dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande.

Les objectifs déployés dans le cadre de la C.I.A. devront tenir compte de ce contexte local.

ARTICLE 3. LA STRATEGIE DE REEQUILIBRAGE DE LA C.U.D. VIA LES ATTRIBUTIONS

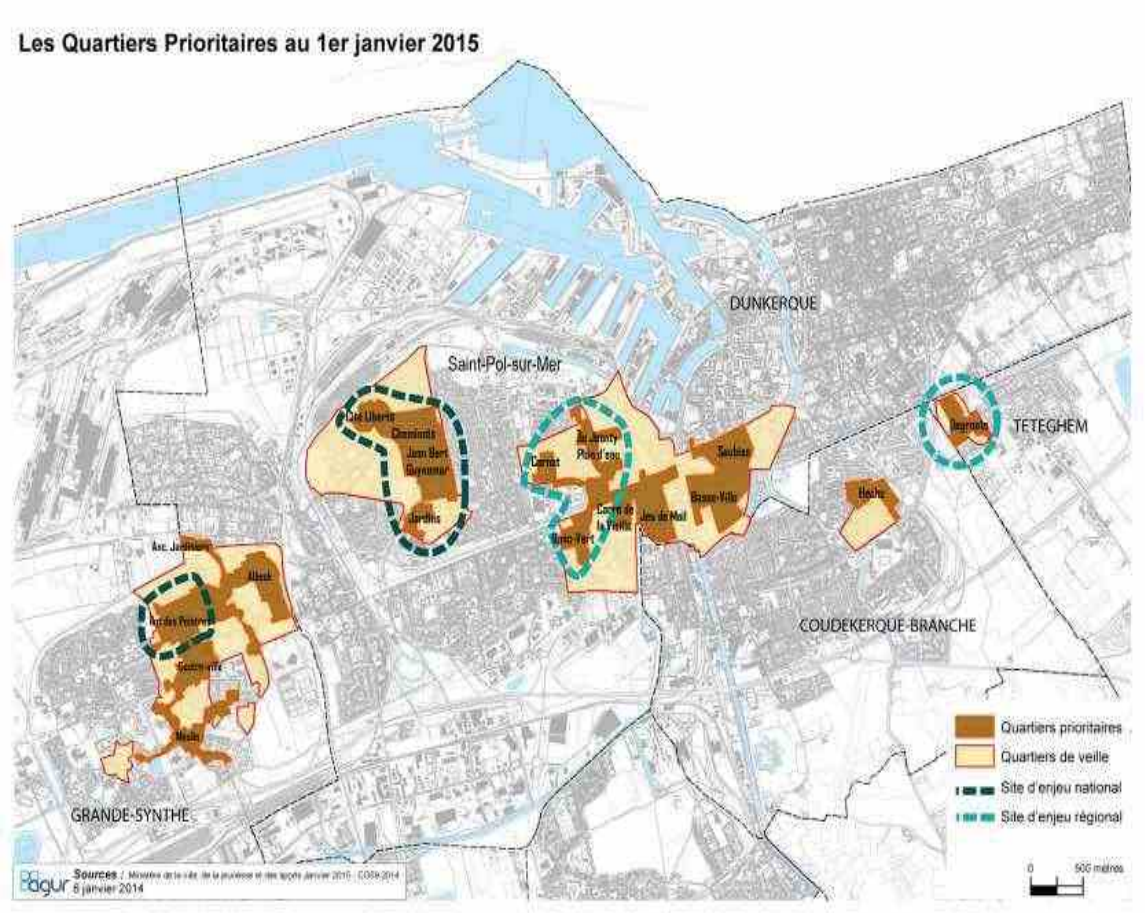
La C.I.A. se doit de respecter la mixité sociale des villes et des quartiers et tenir compte, par secteur géographique, des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles constituant le patrimoine des différents organismes. Il s'agit que chacun des territoires de la C.U.D. accueille de manière solidaire une part des ménages prioritaires, non seulement selon les besoins identifiés dans la demande mais également selon leur capacité à y répondre.

Le diagnostic réalisé dans le cadre des travaux de la C.I.L. a démontré que dans les quartiers du territoire communautaire situés en politique de la ville, les attributions pouvaient être qualifiées de « précaires », au niveau des revenus, ou encore de la situation au regard de l'emploi etc…

Plusieurs explications peuvent être avancées : loyers plus faibles, parc plus facilement mobilisable etc… Par ailleurs, ces quartiers en déficit d'image peinent à attirer des ménages plus favorisés, qui peuvent pour certains opposer des refus de principe à une proposition de logements en quartier prioritaire, avant même le passage en commission d'attribution.

La définition des objectifs précis doit s'appuyer sur un exercice de qualification communale ou infra communale le cas échéant. Ce travail partenarial nécessite une analyse fine incompatible avec les délais ténus fixés par le législateur, à l'aide d'indicateurs qui doivent être précisés. Certains de ces indicateurs seront mobilisables uniquement après la mise en place du module de gestion partagée du S.N.E.

C'est pourquoi <u>dans un 1er temps,</u> dans le cadre de cette convention, les orientations fixées en matière de rééquilibrage territorial répondront aux obligations règlementaires et les territoires seront qualifiés selon leur appartenance ou non à la géographie prioritaire issue de la politique de la ville, qualification liée au seul critère du revenu des ménages.



Néanmoins, l'ensemble des partenaires (Etat, C.U.D., communes, bailleurs sociaux, acteurs de terrain…) convient que la stratégie de rééquilibrage territorial ne peut se lire sous le seul prisme de la répartition de la fragilité définie sous l'angle des revenus, mais qu'elle doit être complétée dans un second temps d'une approche plus globale et qualitative, qu'il convient de définir de manière partenariale.

Pour engager cette démarche, la C.I.L. a procédé à divers exercices, basés d'une part sur les données statistiques disponibles, et d'autre part sur une approche qualitative issue des acteurs de terrain :

- travaux d'observation engagés via l'AGUR
- repérage des secteurs méritant une attention particulière, le cas échéant, à l'échelle communautaire

Pour affiner les objectifs quantitatifs de rééquilibrage au-delà des quartiers en Politique de la Ville, un nombre restreint d'indicateurs statistiques partagés (rotation, vacance…etc.) fera l'objet d'un suivi, contribuant à améliorer la connaissance de l'occupation du parc social. Les études menées par l'URH pourront accompagner cet exercice.

A termes, les objectifs quantitatifs pourraient ainsi être précisés et territorialisés de manière plus fine.

Par ailleurs, parmi les ménages relevant de cette convention, certains ménages présentent des difficultés telles que leur situation nécessite un accompagnement social approprié. Toutes les communes et tous les organismes ne disposent pas des mêmes moyens d'accompagnement et de suivi.

Les mesures d'accompagnement social lié au logement qui pourraient être attendues dans le cadre de cette convention relèveront en priorité des dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, les outils existants déployés par les partenaires selon leurs moyens et leur champ de compétence pourront également être mobilisés lorsque la situation des ménages le justifiera.

Néanmoins, dès leur mise en œuvre, les instances de suivi de la C.I.A. pourront être amenées à étudier la situation des ménages susceptibles de ne pas être éligibles à ces dispositifs de droit commun et pour lesquels un accompagnement dans l'accès au logement apparait indispensable.

Enfin, de manière générale, il est rappelé que la mise en œuvre de cette convention et des objectifs qui y sont inscrits ne doivent pas conduire à une gestion purement statistique d'un système d'attributions déconnecté des problématiques de proximité.

II. OBJECTIFS OPERATIONNELS AU SERVICE DU REEQUILIBRAGE

Plusieurs objectifs opérationnels peuvent être mis en œuvre au service du rééquilibrage :

- Des objectifs prenant en compte les ressources des ménages attributaires
- Des objectifs prenant en compte les catégories de publics à qui sont attribués les logements

Ces objectifs issus de dispositions réglementaires sont déclinés dans les articles qui suivent, selon l'objectif de rééquilibrage géographique précisés à l'article 3.

Par ailleurs, des opérations exceptionnelles comme les projets de renouvellement urbain constituent une opportunité particulière de concourir à ce rééquilibrage, via les opérations de relogement et le déploiement d'une offre renouvelée. Ces opérations font l'objet d'une charte dédiée en cohérence avec les conventions opérationnelles relevant du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

ARTICLE 4. LES OBJECTIFS INTERCOMMUNAUX DE MIXITE SOCIALE ET D'EQUILIBRE VIA LES ATTRIBUTIONS

Le rééquilibrage territorial sur le territoire de la CUD est un chantier inscrit sur 6 années, en cohérence avec la feuille de route définie de manière partenariale dans le document cadre.

Ainsi, les partenaires s'entendent pour adopter des objectifs à court et moyen termes en matière d'attributions et mutations :

- A court terme sur le rééquilibrage des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.
- A moyen terme sur d'autres secteurs pouvant être en déséquilibre sur la base de travaux liés à l'occupation du parc menés à l'échelle communale ou infra communale. Des objectifs plus précis pourront alors être définis de manière partenariale.

La Loi Egalité et Citoyenneté a précisé comment elle entendait agir sur la mixité sociale notamment par l'occupation du parc social existant, en intervenant sur les processus d'attribution. Une répartition plus équilibrée géographiquement des attributions en fonction des ressources des demandeurs est ainsi au centre des objectifs du législateur.

Cet objectif, détaillé dans le sous article 4-1, se double d'un objectif local de rééquilibrage au bénéfice des attributaires relevant des plafonds P.L.A.I. (sous-article 4-2), qui confirme le rôle social déjà rempli à ce jour par le parc social sur le territoire de la C.U.D..

4-1. LES OBJECTIFS TERRITORIALISES D'ATTRIBUTIONS AUX QUARTILES DE LA DEMANDE

- **Sur les objectifs d'attributions aux ménages issus du 1er quartile hors des quartiers prioritaires…**

La Loi Egalité et Citoyenneté impose aux bailleurs sociaux l'obligation de consacrer au moins 25% de leurs attributions avec signature de bail en dehors des QPV :

- aux demandeurs issus du 1er quartile de la demande
- aux personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Le seuil du quartile des demandeurs les plus pauvres est fixé annuellement par arrêté préfectoral à l'échelle de l'EPCI. Pour la Communauté Urbaine de Dunkerque, ce seuil est fixé pour l'année 2019 à 7 643 €, soit 637 € mensuels par unité de consommation.

L'analyse des attributions effectuées au cours de l'année 2018 met en évidence une non atteinte de cet objectif pour chacun des bailleurs concernés et des écarts plus ou moins marqués. A l'échelle de l'agglomération, le poids des attributions hors QPV à des demandeurs issus du 1er quartile en 2018 est de 16.1%

	Patrimoine du bailleur		Attributions hors QPV 2018			Objectif théorique de 25% d'attributions aux ménages issus du 1er Q.	Déficit d'attributions
	Parc hors QPV	*dont PLS ou équivalent*	Total	1er Q.	Part		
Partenord	6013	*180*	570	77	14%	143	-66
Cottage	4449	*99*	467	82	18%	117	-35
FOH	4102	*243*	346	53	15%	87	-34
Habitat du Nord	990	*38*	109	26	24%	27	-1
Habitat HDF	1128	*47*	118	12	10%	30	-18
SIA	583	*6*	58	12	21%	15	-3
Logifim	757	*46*	81	18	22%	20	-2
SRCJ	140	*13*	22	4	18%	6	-2
ICF	379	*39*	15	1	7%	4	-3
INA	176	*6*	21	3	14%	5	-2
Logis Métropole	163	*25*	50	12	24%	13	-1
Notre Cottage	252	*40*	11	1	9%	3	-2
			1868	**301**	**16,10%**	**467**	**-166**

Afin de répondre à l'objectif fixé par la loi Egalité et Citoyenneté, et à partir des tendances constatées en 2018, 166 attributions supplémentaires aux ménages issus du 1er quartile en dehors des quartiers prioritaires sont nécessaires sur l'année 2019.

Les objectifs théoriques annuels d'attributions aux ménages issus du 1er quartile hors QPV par bailleur seront fixés chaque année, à partir de la moyenne du nombre d'attributions correspondant au seuil de 25% qui ont été ou auraient dû être réalisées les deux années précédentes. Aussi, en 2020, les objectifs de chaque bailleur seront calculés à partir du bilan des objectifs théoriques de 2018 et 2019.

La répartition territoriale des attributions met en évidence trois profils de communes attributaires, différenciés selon la structure de leur patrimoine hors des quartiers prioritaires :

- Profil 1 : communes disposant d'un parc de plus de 1000 LLS hors QPV
- Profil 2 : communes disposant d'un parc entre 200 et 1000 LLS hors QPV
- Profil 3 : communes disposant d'un parc de moins de 200 LLS hors QPV

L'analyse des communes de résidence les plus souhaitées par les demandeurs issus du 1er quartile montre une adéquation avec les communes qui disposent des parcs de logements sociaux les plus importants, mais aussi d'une offre de service et des réseaux de transports en commun les plus denses.

	Communes attributaires	Parc hors QPV	Attributions hors QPV 2018	Attributions aux ménages issus du 1er quartile hors QPV 2018		Commune de résidence souhaitée*	
				Nombre	Part	Demandeurs du 1er Q.	Part
PROFIL 1	Dunkerque*	8976	889	151	84%	703	88%
	Coudekerque-Branche	2383	207	27		113	
	Cappelle-la-Grande	1179	179	29		35	
	Gravelines	1820	169	21		66	
	Grande-Synthe	1650	156	26		198	
PROFIL 2	Bourbourg	787	60	11	15%	23	11%
	Loon-Plage	749	47	4		33	
	Grand-Fort-Philippe	684	46	18		29	
	Bray-Dunes	260	29	1		16	
	Leffrinckoucke	494	28	6		16	
	Téteghem-Cdk-Village	342	26	4		28	
PROFIL 3	Zuydcoote	127	13	1	1%	0	1%
	Ghyvelde-Les-Moeres	144	10	2		3	
	Armbouts-Cappel	115	4	0		4	
	Craywick	74	4	0		0	
	Saint-Georges-sur-l'Aa	31	2	0		0	
	Spycker	35	0	0		0	
		19850	**1868**	**301**	**100%**	**1267**	**100%**

*Basé sur 7 323 demandes actives au 01/04/19: 1267 issus du 1er quartile, 3969 issus des quartiles 2 à 4, 2087 non renseignées.

Par bailleur, la répartition des attributions aux ménages issus du 1er quartile en fonction des profils de communes s'organise selon le tableau ci-après.

	Part des attributions hors QPV aux ménages issus du 1er Q. en 2018		
	Profil 1	Profil 2	Profil 3
Partenord	91%	8%	1%
Cottage	90%	10%	
FOH	73%	23%	4%
Habitat du Nord	73%	19%	7%
Habitat HDF	83%	14%	3%
SIA	100%		
Logifim	95%	5%	
SRCJ	9%	91%	
ICF	100%		
INA	95%	5%	
Logis Métropole	100%		
Notre Cottage	100%		

L'analyse des résultats montre que l'essentiel des attributions hors QPV des bailleurs aux demandeurs issus du 1er quartile se fait sur les communes relevant du profil 1, qui concentrent de fait les parcs de logements sociaux les plus importants.

Pour parvenir à atteindre l'objectif fixé par la loi Egalité et Citoyenneté, il convient d'élaborer une stratégie territorialisée tenant compte de la réalité du territoire, à la fois au regard de la répartition de l'offre de logements sociaux, mais aussi des souhaits des demandeurs issus du 1er quartile de la demande.

Sur le territoire de la Communauté Urbaine, un objectif différencié d'accueil des demandeurs issus du 1er quartile hors QPV est fixé par commune, et s'applique pour chaque bailleur dans ses attributions. Les communes sont regroupées selon les trois profils présentés précédemment.

- Profil 1 : 26% d'attributions aux ménages issus du 1er quartile hors QPV

Les pôles urbains du territoire sont priorisés pour accueillir les demandeurs issus du 1er quartile hors QPV car ils concentrent l'essentiel du parc social et des attributions, une offre de transports et de services développés, et correspondent aux souhaits et attentes des demandeurs.

- Profil 2 : 25% d'attributions aux ménages issus du 1er quartile hors QPV

Les communes à proximité des pôles urbains sont mobilisées à hauteur de ce qui est attendue à minima par la loi Egalité et Citoyenneté à l'échelle de l'agglomération.

- Profil 3 : 20 % d'attributions aux ménages issus du 1er quartile hors QPV

Les communes éloignées des pôles urbains peuvent être mobilisées dans les cas d'une réponse aux attentes exprimées par les demandeurs. Autrement, en raison de l'absence d'une offre de services et de transports suffisante qui pourrait contribuer à isoler davantage ces ménages en situation déjà précaire, ces communes ne constituent pas une option à privilégier.

La Communauté Urbaine de Dunkerque réaffirme sa volonté de laisser aux bailleurs la responsabilité de veiller aux équilibres d'occupation de leurs résidences. Aussi, aucun objectif spécifique à la résidence n'est formulé. La participation des collectivités aux Commissions d'Attributions de Logement, de même que l'ensemble des outils déployés dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, permettra de maintenir une veille active sur l'évolution de l'occupation du parc social.

- **… Plus spécifiquement sur la ville de Dunkerque**

La ville de Dunkerque comprend en son périmètre trois communes associées : Mardyck depuis 1980, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck depuis 2010. Compte tenu de la stratégie territorialisée appliquée sur le territoire, 26% des attributions hors QPV sur la ville de Dunkerque devraient être consacrées aux demandeurs issus du 1er quartile. Or, il n'est pas pertinent de mobiliser autant la commune associée de Mardyck que la commune de Dunkerque « historique ». Aussi, à partir de la structure du parc social, les objectifs définis pour la ville de Dunkerque se décomposent ainsi :

Secteurs	Parc social	% d'attributions hors QPV aux ménages issus du 1er Q.
Dunkerque « historique »	9 824 LLS	26 %
Saint-Pol-sur-Mer	4 074 LLS	26 %
Fort-Mardyck	327 LLS	25 %
Mardyck	29 LLS	20 %

Il convient de souligner qu'en raison de la fusion récente des communes de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck, les fichiers de synthèse transmis par les services de l'Etat ne permettent plus de discerner le poids des attributions en fonction de ces secteurs. La qualité du suivi envisagé sur les communes associées de la ville de Dunkerque dépend donc grandement des améliorations futures du SNE. Dans l'attente, les services de la CUD s'engagent à expérimenter un suivi des attributions aux ménages issus du 1er quartile hors QPV à partir du n° RPLS lorsque celui-ci est précisé.

- **Sur les objectifs d'attributions aux ménages issus des quartiles 2 à 4 au sein des quartiers prioritaires…**

La Loi Egalité et Citoyenneté impose aux bailleurs sociaux l'obligation de consacrer au moins 50% de leurs attributions avec signature de bail au sein des QPV aux ménages issus des trois autres quartiles de la demande.
Pour l'année 2018, le seuil des ressources annuelles par unité de consommation identifié par quartile était le suivant :

- Quartile 2 : 11 179 €
- Quartile 3 : 15 600 €

L'analyse des attributions effectuées au cours de l'année 2018 montre que cet objectif a été pleinement respecté par les bailleurs du territoire.

	Patrimoine du bailleur	Attributions en QPV 2018		
	Parc en QPV	Total	Q. 2 à 4	Part
Partenord	4584	527	432	82%
Cottage	1336	146	112	77%
FOH	1657	175	127	73%
Habitat du Nord	1192	169	100	59%
Habitat HDF	266	31	27	87%
SIA	10	4	3	75%
Logifim	259	46	32	70%
SRCJ	0	0	0	
ICF	112	2	2	100%
INA	29	0	0	
Logis Métropole	0	0	0	
Notre Cottage	46	3	3	100%
		1103	**838**	**76%**

Conformément à l'Instruction du Gouvernement datant du 14 mai 2018 relative aux orientations en matière d'attributions de logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'objectif d'attributions aux ménages des quartiles 2 à 4 en QPV est porté à 70%, en adéquation avec les tendances récentes constatées.

4-2. LES OBJECTIFS D'ATTRIBUTIONS AUX MENAGES RELEVANT DES PLAFONDS P.L.A.I.

Si les objectifs d'attribution aux ménages relevant du 1er quartile constituent une obligation issue du législateur, la détermination et le suivi d'objectifs d'attributions aux ménages relevant des plafonds P.L.A.I. constitue davantage une volonté locale de suivre plus globalement l'évolution du rééquilibrage des attributions de logements aux ménages modestes.

L'état des lieux réalisé sur le territoire communautaire à l'occasion des travaux de la C.I.L. a montré qu'en 2014 :

- Alors qu'ils ne représentaient « que » 68 % de la demande de logement social, 72% des attributions étaient réalisées au bénéfice de ménages dont les ressources étaient inférieures aux plafonds de ressources P.L.A.I. sur l'ensemble du territoire communautaire ; **cette proportion de 72 % constitue l'équilibre de référence.**

- Les attributions aux ménages dont les ressources sont inférieures aux plafonds de ressources P.L.A.I. s'élevaient à 80% dans les quartiers en géographie prioritaire : il s'agit d'une tendance qu'il convient de corriger progressivement pour servir le rééquilibrage territorial.

La C.I.A. se fixe comme objectif **de tendre vers le même <u>équilibre de référence</u> dans les attributions réalisées au bénéfice des ménages répondant aux plafonds de ressources P.L.A.I., que l'on soit en ou hors quartier prioritaire.**

Concrètement, il conviendrait que le taux d'attributions réalisées à des ménages relevant des plafonds de ressources P.L.A.I. soient sensiblement le même dans toute l'agglomération.

Pour les communes comportant des quartiers en géographie prioritaire, il conviendra de veiller lors des attributions en géographie prioritaire, en lien avec les bailleurs concernés, à **rééquilibrer la part des attributions effectuées au bénéfice des ménages dont les ressources sont inférieures au plafond relevant du P.L.A.I.**, pour qu'elle tende vers l'équilibre de référence qui est celui de l'agglomération.

A titre indicatif, cet objectif de rééquilibrage se traduit par les volumes d'attributions présentés en annexe 1, par commune et le cas échéant par quartier prioritaire.

ARTICLE 5. LES OBJECTIFS ANNUELS QUANTIFIES D'ATTRIBUTIONS AUX PUBLICS PRIORITAIRES

La C.I.A. définit des priorités de relogement pour les ménages de l'agglomération les plus fragilisés au regard de l'accès au logement à savoir :

- **Les ménages cumulant des difficultés économiques et sociales,**
- **Les ménages en situation de mobilité résidentielle contrainte.**

5-1. LES CATEGORIES DE PUBLICS PRIORITAIRES

Au regard des obligations réglementaires et des besoins locaux issus des travaux repris dans le document cadre d'orientations en matière d'attributions et de rééquilibrage territorial, les ménages prioritaires sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque sont :

Les catégories de publics reconnues aux niveaux national et départemental

1.	les personnes bénéficiant d'une décision favorable mentionnées à l'article L 441-2-3 du CCH (DALO)		
2.	**Les personnes déclarées prioritaires à l'article L441-1 du CCH**	**3.**	**Les publics[1] relevant du PDALHPD 2013-2018**
a.	Personnes en situation de handicap, au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;		
b.	Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique mentionné au 9° de l'article L. 312-1 du même code ;		
c.	Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale ;	**a.**	personnes locataires dans le parc privé inadapté à leurs ressources.
d.	Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;	**b.** **c.**	personnes hébergées dans un dispositif institutionnel personnes hébergées en structure de logement adapté
e.	Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;		
f.	Personnes exposées à des situations d'habitat indigne ;	**d.**	personnes logées dans un logement insalubre remédiable ou irrémédiable
g.	Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un PACS bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes menacées de mariage forcé[2] . ;	**e.**	personnes victimes de violences familiales
h.	Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle prévu à l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles ;		
i.	Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme prévues aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal ;		
j.	Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent;	**f.**	locataires en sur occupation extrême dans le parc privé
k.	Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers;	**g.** **h.**	personnes dépourvues de logement ou en habitat précaire personnes hébergées chez un tiers
l.	Personnes menacées d'expulsion sans relogement.	**i.**	personnes menacées d'expulsion locative dans le parc privé
		j.	personnes sortant de prison

[1] Conditions : demande active de logement social et plafond de ressources < ou = à 2 RSA socle

[2] Ces situations sont attestées par une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales en application du titre XIV du livre Ier du même code

Les catégories de publics reconnues au niveau local

3.	**Les ménages en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement** [3]
4.	**Les ménages nécessitant un logement dans le cadre d'un rapprochement avec l'emploi ou entrant dans l'emploi** [4]

Les demandes de logements enregistrées dans le S.N.E. (Système National d'Enregistrement) sont parfois peu précises voire non renseignées au regard des ressources réelles des ménages, l'information étant basée sur du déclaratif. L'ensemble des partenaires s'accordent sur le fait que les guichets auront un rôle prépondérant afin de fiabiliser cette donnée et recueillir auprès des demandeurs les informations les plus actualisées quant à leurs ressources réelles et à la reconnaissance de leur statut de public prioritaire.

Par la suite, la fragilité des ménages pour l'accès au logement et le caractère prioritaire de leur demande seront confirmés lors de l'instruction des demandes de logement, au moment de l'analyse sociale du ménage et de sa capacité financière. Un travail de qualification de ces publics prioritaires et de détermination des pièces justificatives recevables sera engagé avec les différents acteurs. Cette action comprendra une réflexion sur les modalités de repérage des ménages qualifiés de prioritaires. Par ailleurs elle sera concomitante aux travaux de révision du P.D.A.L.H.P.D. qui doivent s'achever à l'horizon 2020 ; une convergence des approches sera ainsi recherchée.

A l'aide du suivi et des échanges partenariaux réalisés notamment au sein de la Commission de Coordination, la liste des catégories qui pourront faire l'objet d'objectifs en matière d'attribution pourra être amenée à évoluer.

5-2. LES OBJECTIFS QUANTITATIFS DES PARTENAIRES

A travers la C.I.A., les partenaires, **bailleurs comme réservataires**, s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à une meilleure prise en compte des publics prioritaires reconnus aux niveaux **national, départemental et local.** Ils s'engagent ainsi à tendre vers une plus juste représentation de ces ménages, à hauteur de **25%** de leurs attributions respectives avec signature de bail en conformité avec la loi Egalité et Citoyenneté,

A titre indicatif, cet objectif de rééquilibrage se traduit par les volumes d'attributions présentés en annexe 2, par bailleur social.

5-3. LA TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS

Conformément à l'objectif général de rééquilibrage inscrit dans la réforme, il conviendra de rechercher l'attribution de logements aux publics prioritaires retenus dans la présente convention en dehors des quartiers de la géographie de la politique de la ville.

Pour ce faire, il est proposé que l'objectif de **25%** d'attributions avec signature de bail aux publics appartenant aux différentes catégories de publics prioritaires constitue :

- Une **cible « plafond »** pour les attributions réalisées **en quartiers prioritaires**
- Une **cible « plancher »** pour les attributions réalisées sur le **reste du territoire** communautaire.

[3] Sur la base des ménages ayant sélectionné le motif « santé/handicap » dans leur demande de logement social

[4] Sur la base des ménages ayant sélectionné les motifs « mutation professionnelle » ou « rapprochement du lieu de travail » dans leur demande de logement social

Cet objectif de rééquilibrage pourra être précisé ultérieurement à partir des travaux menés sur l'occupation du parc. Ces derniers permettront d'aborder plus finement la situation de certains secteurs qui seraient considérés comme fragiles sans pour autant relever de la géographie de la politique de la ville.

ARTICLE 6. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS LIES AUX DEMANDES DE MUTATION

Sur l'agglomération, près d'un demandeur de logement social sur deux est déjà logé au sein du parc social. Au 31 décembre 2018, sur les 7251 demandes actives comptabilisées, 49.3 % constituaient des demandes de mutations, alors qu'elles n'ont concerné que 35,4 % des attributions sur l'année.

Au regard de cet écart, le traitement des demandes de mutation constitue un enjeu majeur pour le territoire afin de contribuer à :

- Améliorer les conditions de logement des locataires du parc social dont la situation a évolué ;
- Dynamiser les parcours résidentiels par la libération d'un logement qui pourra bénéficier à un autre demandeur.

L'étude des motifs de la demande de mutation met en évidence cinq raisons principales avancées par les demandeurs, qui traduisent à la fois des besoins de parcours résidentiels mais également des difficultés portant sur l'attractivité de leur logement.

	Demande sociale 31/12/18			**Attributions 2018**	
Logement trop petit	884	24,7%	Logement trop petit	322	30,3%
Raisons de santé / Handicap	605	16,9%	Problèmes d'environnement ou de voisinage	138	13,0%
Problèmes d'environnement ou de voisinage	488	13,7%	Raisons de santé / Handicap	119	11,2%
Logement trop grand	293	8,2%	Logement trop cher	90	8,5%
Logement trop cher	275	7,7%	Logement trop grand	72	6,8%
Total	**2545**	**71.2%**	**Total**	**741**	**69.8%**

Certains motifs de demandes de mutation sont moins bien satisfaits. Il s'agit notamment des ménages invoquant des raisons de santé, bien souvent des seniors pour lesquels aujourd'hui les produits adaptés sont rares dans le parc des bailleurs, mais également des publics en situation de handicap, en raison du même problème.

Sur le territoire communautaire, la C.I.A. ne fixe pas d'objectifs chiffrés mais affiche pour ambition d'augmenter significativement la part des mutations dans les attributions, en traitant prioritairement les demandes qui permettront :

- D'adapter la nature du logement à la taille du ménage
- De concilier le prix du logement aux ressources du ménage
- De proposer un logement adapté aux handicaps du ménage

Chaque organisme de logement social s'engage à poursuivre cette ambition, et notamment à accroître le traitement des demandes de mutation émanant de ses propres locataires. Ils veilleront également à distinguer les mutations à caractère social des mutations dîtes de « confort ».

Le renforcement de la dimension partenariale avec l'organisation d'un travail en inter bailleurs s'avère essentiel pour mener à bien cet objectif. Aussi, des suivis spécifiques sur certains quartiers de l'agglomération, caractérisés par un parc social conséquent et une diversité de bailleurs, seront organisés avec les partenaires concernés dans le but de mieux comprendre les mécanismes de

prise en charge des demandes de mutation et le cas échéant de résoudre des situations de blocage. A termes, ces réflexions à l'échelle d'un quartier et les solutions apportées pourraient faire l'objet d'une généralisation à l'échelle des pratiques du territoire.

Une première expérimentation d'une durée d'un an est d'ores et déjà en cours, qui réunit la Communauté Urbaine, la ville de Dunkerque et cinq bailleurs sociaux du territoire autour de cette question des mutations sur le Quartier dit du « Banc Vert ».

ARTICLE 7. LES OBJECTIFS DE RELOGEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Communauté Urbaine de Dunkerque est engagée sur 4 projets au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain dit N.P.N.R.U. sur :

Deux sites d'enjeu national :
- Saint-Pol-sur-Mer : Saint Pol sur Mer Quartiers Ouest (QP059061)
- Grande-Synthe : Albeck – Europe – Moulin (QP059064)

Deux sites d'enjeu régional :
- Dunkerque/Saint-Pol-sur-Mer : Banc Vert – Ile Jeanty – Carré de la Vieille – Jeu de Mail (QP059062)
- Téteghem : Degroote (QP059065)

Ces quatre sites ont fait l'objet d'études urbaines et sociales dans le cadre du protocole de préfiguration, signé par la Communauté Urbaine et les partenaires des projets le 23 janvier 2018. Celles-ci ont permis d'estimer les volumes de relogement à 1 599, démolitions et requalifications en milieu inoccupé confondues.

A travers la signature de la C.I.A., les partenaires du territoire s'engagent à mettre en œuvre un processus de relogement de qualité, permettant de répondre aux besoins et aux souhaits des ménages. Pour ce faire, une stratégie à l'échelle intercommunale et inter bailleurs en vue d'assurer la qualité des parcours résidentiels a été élaborée, déclinée de manière opérationnelle au sein d'une charte, délibérée en Conseil Communautaire le 3 juillet 2019.

Cette charte vise à garantir un niveau de prise en charge similaire des ménages à l'échelle de l'agglomération, quel que soit le projet urbain concerné. Elle vient préciser notamment :

- Les objectifs et les modalités de relogement des ménages des résidences vouées à démolition ou à requalification en milieu inoccupé.
- Les instances partenariales de pilotage et de suivi des relogements.
- Les engagements des partenaires du N.P.N.R.U. de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur de la qualité du processus de relogement.

Le relogement constitue pleinement un levier au service du rééquilibrage social de l'agglomération, il doit offrir la possibilité aux ménages concernés de s'installer dans d'autres quartiers et renforcer leur mobilité résidentielle. Aussi, l'ensemble des communes de la CUD, qu'elles soient ou non en politique de la ville et / ou impactées par un projet de renouvellement urbain, pourra être mobilisé pour reloger ces ménages dans le respect de leurs choix résidentiels. A ce titre, la charte intercommunale fixe un objectif de relogement en dehors des quartiers prioritaires à minima à 25 %. Cet objectif pourra être revu à la hausse par résidence vouée à démolition, en fonction du résultat des enquêtes sociales réalisées en amont du relogement.

La Charte est annexée à la présente C.I.A. et figure au dossier de présentation du N.P.N.R.U. du Dunkerquois. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation aux partenaires de l'ANRU lors du passage devant le Comité National d'Engagement le 4 juillet 2019.

ARTICLE 8. L'IMPACT DES OBJECTIFS SUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES

Lors de l'examen des dossiers en vue de l'attribution des logements, les services instructeurs des demandes de logements porteront une double attention :

- sur l'appartenance des ménages aux différentes catégories de publics prioritaires afin qu'ils soient bien ou mieux représentés dans les attributions et ceci pour tendre vers les objectifs quantitatifs à atteindre.
- sur la localisation du logement à attribuer, de manière à favoriser une plus juste répartition de ces publics au service du rééquilibrage territorial.

Afin de ne pas générer des situations de blocage et/ou de risque de vacance, les critères suivants resteront déterminants pour l'examen des situations des ménages lors de l'instruction :

- L'offre disponible
- Le choix résidentiel
- La capacité financière.

Les objectifs fixés par la présente convention et le travail d'instruction s'intègrent dans une démarche globale de bonne gestion locative du parc par le bailleur. Au sein de chaque organisme, les Commissions d'Attributions de Logements travaillent dans le respect des objectifs de la C.I.A.. Dans ce cadre, elles examinent les dossiers de **manière souveraine**.

Les indicateurs définis conjointement permettront de suivre l'avancement des objectifs et d'expliciter les écarts constatés le cas échéant.

III. MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DE LA CONVENTION

ARTICLE 9. LES MODALITES DE COOPERATION ENTRE LES BAILLEURS ET LES TITULAIRES DE DROITS DE RESERVATION.

Les différents réservataires (Etat, collectivités, Action Logement) s'engagent à mobiliser leurs contingents au service des objectifs de la convention.

Au regard de la nature spécifique de son contingent, ouvert aux salarié des entreprises, Action Logement concourra plus particulièrement à l'objectif de diversification des publics.

⇒ ***Le contingent de l'Etat***

Les modalités d'exercice du droit de réservation du patrimoine locatif social reconnu au Préfet dans le département du Nord sont prévues dans une convention-cadre établie entre l'ARH et l'Etat pour trois ans. Elle fixe notamment le principe de détermination du volume annuel du contingent.

Pour l'exercice 2017, les droits de réservation sont calculés d'une part sur le flux (parc selon RPLS modulé en fonction du taux de rotation, hors mutations) et d'autre part sur les mises en services (hors ANRU). Sur le territoire de la CUD en 2019 le contingent préfectoral s'élève à 688 logements. Ce volume de logements est ensuite décliné par bailleurs dans des conventions individuelles.

Le contingent préfectoral est géré en flux et en gestion déléguée : les attributions relèvent de la responsabilité des bailleurs et doivent être cohérentes avec les objectifs de mixité sociale.

La convention-cadre établie entre l'ARH et l'Etat fixe également le public bénéficiaire : dans le Nord, outre les relogements relevant du DALO, les bailleurs doivent reloger dans le cadre du PDALHPD les ménages repérés par les partenaires en CTT.

A ce jour le contingent est suffisant pour accueillir ces publics, sa consommation s'élevant en moyenne à 30%. La prise en compte de l'objectif de mixité sociale est par-contre plus nuancée.

A titre indicatif, les objectifs fixés en 2018 et en 2019 par bailleur sur le territoire de la C.U.D. sont les suivants :

Bailleurs	Contingent préfectoral 2018 pour le territoire de la C.U.D.	Contingent préfectoral 2019 pour le territoire de la C.U.D.
Partenord	226	206
Flandre Opale Habitat	188	172
Cottage	132	139
Habitat du Nord	33	31
Habitat Hauts de France	36	40
SIA Habitat	47	14
Logifim	40	45
ICF Nord Est	8	8
INA 3F	7	6
Vilogia	1	12
SRCJ	11	13
Logis Métropole	2	1
TOTAL	**732**	**688**

⇒ ***Le contingent des collectivités : C.U.D. et communes***

La C.U.D. participe à la construction et la réhabilitation de logements sociaux par le biais de subventions, de vente de foncier à prix minoré, de baux emphytéotiques et de garanties d'emprunt.

- ***Dispositif communautaire de réservations en contrepartie d'une intervention foncière :***

Depuis 2005 un plan d'action foncière a été mis en œuvre par la C.U.D., permettant la production de logements sociaux par la vente d'un foncier à prix minoré ou par le biais du bail emphytéotique. En contrepartie de cette mesure, les bailleurs sociaux bénéficiaires doivent réserver une part de leur parc pour le relogement des locataires communautaires dont les logements sont destinés à la démolition (un relogement par opération de moins de 20 logements, et un relogement par tranche de 20 logements supplémentaires).

Depuis la mise en œuvre du dispositif, le volume de réservations s'élève à 44 et le nombre de relogements effectués à 20.

Ces relogements s'effectuent au fil de l'eau en fonction de l'état d'avancement des opérations de renouvellement urbain (hors N.P.N.R.U.).

Bailleurs	Nombre de logements réservés	Nombre de locataires relogés *	Nombre de logements restant dus
Cottage Social Flandres	17	10	7
Habitat Hauts de France / HLI	1	1	0
Habitat du Nord	2	2	0
Logis Métropole	2		2
Flandre Opale Habitat	11	3	8
Partenord Habitat	3	4	0
ICF Nord Est		1	0
SRCJ	2		2
ARELI	2		2
SIA	2		2
VILOGIA	2		2
TOTAL	44	21	25

Etat d'avancement au 15/09/2016

- ***Dispositif communautaire réglementaire en contrepartie des garanties d'emprunt*** *:*

Les articles R 441-5 et 6 du CCH disposent que la collectivité garantissant les emprunts d'un organisme peut se voir octroyer en contrepartie de cette garantie un contingent dans la limite de 20% des logements construits ou réhabilités à l'aide de ces prêts.

Si la C.U.D. a mis en place un système de garantie d'emprunt souple et accessible à l'ensemble des organismes intervenant sur le territoire communautaire, elle ne concluait pas jusqu'à 2017 avec les organismes les conventions déclenchant ce contingent et en détaillant les modalités de fonctionnement.

Les travaux de la C.I.L. constituant une opportunité de pallier cette faiblesse dans les pratiques de la collectivité, en cohérence avec les enjeux issus du diagnostic partagé, les partenaires ont

procédé à la régularisation des garanties d'emprunt (existantes et à venir) conclues à compter du 1er janvier 2017.

Au service du rééquilibrage et des objectifs poursuivis par la convention, notamment les objectifs de diversification, ce contingent de réservation sera géré en flux et affecté aux attributions réalisées au bénéfice des ménages nécessitant un logement dans le cadre d'un rapprochement ou d'une entrée dans l'emploi, non éligibles au contingent de réservations d'Action Logement.

La gestion de ce contingent est déléguée aux organismes de logement social qui interviennent directement dans le processus d'attribution (instruction et commission). Dans le cadre du travail partenarial d'études de dossiers avec les communes, celles-ci pourront également faire connaître auprès des bailleurs la situation des ménages relevant de ce contingent.

A titre indicatif, en 2018, des opérations concernant près de 750 logements ont bénéficié des garanties d'emprunts de la C.U.D. Aussi, ces dernières donnent droit à un volume de 154 droits de réservation sur les attributions de logement social.

- ***Dispositifs communaux en contrepartie de financement ou d'apport foncier*** :

Les communes participent pour certaines d'entre elles au financement du logement social via des participations financières ou la mise à disposition de foncier et bénéficient en contrepartie de réservations de logements, dont le volume est aujourd'hui méconnu.

Dans le cadre de la C.I.A., les partenaires s'engagent à faire le recensement des réservations communales existantes.

⇒ *Le contingent Action Logement*

La mission fondatrice d'Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent, sur le terrain, deux missions principales :

- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.
- Accompagner les salariés des entreprises dans leur mobilité résidentielle et professionnelle.

Au regard de la nature spécifique de son contingent, ouvert aux salariés des entreprises assujetties de plus de 10 salariés, Action Logement concourra plus particulièrement à l'objectif de diversification des publics.

Dans le cadre de la C.I.A., afin de permettre aux acteurs de travailler plus efficacement au service des demandeurs de logement social, les partenaires s'engagent à continuer de faire le recensement des réservations existantes au profit des publics accompagnés par Action Logement.

ARTICLE 10. LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT ET LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES ENGAGEMENTS ANNUELS.

⇒ ***Les instances de gouvernance***

- *La Commission de Coordination*

Conformément aux dispositions réglementaires, une Commission de Coordination a été installée sur le territoire de la C.U.D. le 20 avril 2018, sous la présidence de la Vice-Présidente à l'Habitat. Celle-ci se compose :

- Du représentant de l'Etat dans le Département
- Des maires des communes
- Des représentants des bailleurs sociaux présents sur le territoire
- De représentants du Département
- De représentants des organismes titulaires des droits de réservation dont Action Logement
- De représentants des associations organisations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Son champ d'intervention couvrira l'ensemble des objectifs de la présente convention. Elle sera chargée :

- Du suivi a posteriori des objectifs et indicateurs inscrits dans la convention au titre II
- De l'évaluation de leur pertinence et des éventuelles difficultés engendrées : vacance, évolution de l'occupation, suivi social…
- De la proposition de toute orientation nouvelle et toute mesure correctrice utile à leur atteinte

Elle se réunira au mieux une fois par trimestre, et autant que nécessaire à la demande motivée de ses membres, qui pourront y désigner des représentants. Elle sera consacrée, en alternance, à une approche globale du territoire communautaire et à une approche plus spécifique centrée sur les quartiers prioritaires. La disponibilité des données relatives à la demande, aux attributions et à leur localisation, est essentielle au bon fonctionnement de la Commission de Coordination.

- *Le Comité Technique Territorial*

Mis en place dans le cadre du P.D.A.L.H.P.D., le C.T.T. a notamment pour mission de :

- Renforcer la coordination des actions des partenaires en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes défavorisées
- Animer le dispositif opérationnel de relogement des publics prioritaires au titre du D.A.L.O. et du P.D.A.L.H.P.D.

Il se réunit mensuellement dans les locaux de la Communauté Urbaine. Son secrétariat est assuré par les services de la D.D.T.M., et son animation est assurée par un binôme Etat / Conseil Général.

Le C.T.T. est également l'instance qui étudie sur le territoire de la C.U.D. les publics repérés dans le cadre du dispositif communautaire d'accompagnement au relogement des personnes en situation de handicap. Ce dispositif spécifique au territoire, qui fonctionne sur la mobilisation des bailleurs locaux, est animé dans le cadre d'un marché par l'A.P.A.H.M..

⇒ ***Les modalités de suivi et d'évaluation***

Le suivi des objectifs par la commission de coordination et les autres instances issues de la C.I.L. s'effectue a posteriori, sur la base des données remontées via le S.N.E. et ses différents modules.

La Communauté Urbaine de Dunkerque assurera la réalisation de tableaux de bord trimestriels transmis aux partenaires dans le cadre du suivi des objectifs de la C.I.A.

Un bilan annuel sera par ailleurs réalisé.

ARTICLE 11. LE ROLE DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Dans le respect de leurs compétences et des attributions de chacun, les partenaires s'engagent à concourir à la réussite de la mise en œuvre et du suivi de cette convention.

- **La C.U.D. :**

- Met en œuvre la stratégie globale de rééquilibrage, plus particulièrement dans le cadre de cette convention dans les actions de rééquilibrage liées aux attributions de logements sociaux.
- Préside la C.I.L. avec le représentant de l'Etat
- Coordonne les actions mises en œuvre dans le cadre des conventions issues de la C.I.L.
- Anime les instances, notamment la commission de coordination, et les réseaux partenariaux liés à la C.I.L.
- Assure la diffusion aux partenaires des documents d'information, de suivi et d'évaluation des dispositifs
- Est membre de droit des C.A.L.
- Bénéficie de réservations de logements en contrepartie de garantie d'emprunts

- **L'Etat :**

- Copréside la C.I.L. avec la C.U.D.
- Est garant du respect des lois dans la mise en œuvre des dispositifs locaux
- Met en œuvre le PDALHPD avec les services du Département
- Assure le secrétariat et l'animation du Comité Technique Territorial avec les services du Département
- Bénéficie de réservations de logements pour les publics prioritaires au titre du D.A.L.O. et du P.D.A.L.H.P.D.

- **Les communes :**

- Constituent les 1ers acteurs de proximité des bailleurs et des demandeurs de logement
- Se réunissent en Conférence des Adjoints au Logement
- Participent à la C.I.L. et aux instances qui en découlent
- Participent aux commissions d'attribution de logements
- Concourent au respect dans la proximité des orientations issues des travaux de la C.I.L.
- Participent à la collecte des données dont elle a la charge afin de faciliter le suivi des travaux de la C.I.L. et l'amélioration des actions mises en œuvre

- **Les organismes de logement social :**

- Assurent la gestion de leur parc de logements sociaux
- Procèdent aux attributions dans le cadre de leur politique de peuplement par les commissions d'attribution de logements
- Participent à la C.I.L. et aux instances qui en découlent
- Gèrent l'occupation et la mixité sociale de leur parc de logements dans le respect des orientations définies par la C.I.L. et de leur politique d'attribution
- Participent à la collecte des données dont ils ont la charge afin de faciliter le suivi des travaux de la C.I.L. et l'amélioration des actions mises en œuvre

- **Action Logement :**

- Accompagne les salariés des entreprises assujetties de 10 salariés et plus dans leur mobilité résidentielle et professionnelle
- Participe à la C.I.L. et aux instances qui en découlent
- Bénéficie de réservations de logements en contrepartie de financement des opérations de logement social et du N.P.N.R.U. Il est garant de la satisfaction des demandes de logement des salariés des entreprises cotisantes dans le respect des objectifs de la C.I.A.

- Participe à la collecte des données dont il a la charge afin de faciliter le suivi des travaux de la C.I.L. et l'amélioration des actions mises en œuvre

- **Le Conseil Départemental :**

- Met en œuvre le PDALHPD avec les services de l'Etat, notamment les missions d'accompagnement social qui en résultent
- Assure le secrétariat et l'animation du Comité Technique Territorial avec les services de l'Etat
- Participe à la C.I.L. et aux instances qui en découlent

- **L'Agur (agence d'urbanisme de la région Flandre Dunkerque) :**

- Assure le traitement des données issues des logiciels de suivi de la demande et de l'occupation du parc social dans le respect des règles de confidentialité
- Réalise et met à jour un outil d'observation du logement social dans toutes ses composantes (offre, demande, attributions, occupation)

- **L'ARHLM :**

- Participe aux travaux de la C.I.L. et aux instances qui en découlent
- Assure la gestion du système national d'enregistrement (S.N.E.)
- met à disposition les données issues de son outil de qualification du parc

ARTICLE 12. LA MISE EN ŒUVRE, LE PHASAGE ET LES MODALITES DE REVISION

La présente convention s'applique à compter du 3 août 2018, date à laquelle fut accordé un agrément par les services de l'Etat.

Les outils de suivi seront établis, avec les données mobilisables, à compter de cette date.

Un comité technique restreint de suivi de la mise en œuvre de cette convention sera mis en place, a minima de manière trimestrielle, à l'initiative de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les objectifs inscrits dans la présente convention sont ajustables et pourront être modulés selon les évolutions réglementaires, l'évolution de la demande et l'évolution des quartiers.

Annuellement, ils pourront être révisés à la hausse ou à la baisse à l'issue d'un dialogue entre partenaires.

SIGNATAIRES

Pour le Préfet et par délégation
le préfet délégué pour l'égalité
des chances

Daniel BARNIER

Madame CATHERINE VERLYNDE

Vice-Présidente Habitat
CU DE DUNKERQUE

Monsieur LECERF Jean-René

Président
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Monsieur DARCOURT Jean-Luc

Maire ARMBOUTS-CAPPEL

Monsieur BASSEMON Franck

Maire BOURBOURG

Madame DEWAELE Nathalie

Adjointe au Maire BRAY-DUNES

Monsieur DEVLOIES Léon

Maire CAPPELLE-LA-GRANDE

Monsieur BAILLEUL David

Maire COUDEKERQUE-BRANCHE

Madame KERKHOF Isabelle

Maire déléguée COUDEKERQUE VILLAGE

Monsieur HENNEBERT André

Maire CRAYWICK

Madame BENARAB KARIMA

1ère Adjointe au Maire DUNKERQUE

Monsieur RAGAZZO Roméo

Maire délégué FORT- MARDYCK

Monsieur JEAN DECOOL

Maire GHYVELDE-LES-MOERES

Monsieur CAREME Damien

Maire GRANDE SYNTHE

Monsieur CLINQUART Sony

Maire GRAND-FORT-PHILIPPE

SIGNATAIRES

Monsieur BERTRAND RINGOT

Maire GRAVELINES

Monsieur WEISBECKER Bernard

Maire LEFFRINCKOUCKE

Monsieur ROMMEL Eric

Maire LOON-PLAGE

Madame CASTEL Fabienne

COMMUNE ASSOCIÉE MARDYCK

Maire Déléguée MARDYCK

Monsieur CHARLEMAGNE Claude

MAIRIE DE ST GEORGES SUR L'AA

Maire SAINT-GEORGES-SUR-L'AA

Monsieur CLICQ Jean-Pierre

Maire délégué SAINT-POL-SUR-MER

Monsieur JEAN-LUC GOETBLOET

Maire SPYCKER

Monsieur DHERSIN Franck

Maire TETEGHEM – COUDEKERQUE-VILLAGE

Madame VANHILLE Florence

MAIRIE COMMUNALE DE ZUYDCOOTE (Nord)

Maire ZUYDCOOTE

Monsieur BECUWE Christophe

Directeur Général
Partenord Habitat

Monsieur VANHERSEL CHRISTOPHE

Directeur Général
Flandre Opale Habitat

Madame BROCQ Nathalie

Directrice Générale
Cottage Social des Flandres

Monsieur DEVILLERS Jean François

HABITAT DU NORD
Siège Social
10 rue du Vaisseau
CS 33287
59663 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Président du Directoire
Habitat du Nord

Madame FOUBET Marie-Hélène

Directrice Générale
S.I.A. Habitat

Monsieur MAILLET Stéphane

Président du Directoire
Habitat Hauts de France

SIGNATAIRES

Monsieur RENAUT Jérémy

Directeur
Logis des Flandres intérieures et maritime

Monsieur LENNE Jean Yves

Président du Directoire
Logis Métropole

Monsieur DUBLY Hugues

Président
S.R.C.J.

Madame RICHARD Christine

Directrice Générale
ICF Nord Est Immobilière

Monsieur CERVELLO Rémi

3F Nord-Artois
Groupe Actionlogement
99, Boulevard de Metz
CS70469
59658 Villeneuve d'Ascq cedex
Tél. : 03 20 43 84 14 - Fax : 03 20 43 45 96

Directeur Général
Immobilière Nord Artois

Monsieur Le Ny Joël

Directeur Régional
Action Logement Services

ANNEXES

Annexe 1 : objectifs intercommunaux de mixité sociale et d'équilibre via les attributions aux ménages relevant des plafonds PLAI

A titre indicatif, cet objectif de rééquilibrage se traduit par les volumes d'attributions suivants, par commune et le cas échéant par quartier prioritaire (année de référence 2014)

communes	Nb d'attributions	Nb d'attributions à des ménages< P.L.A.I.	% d'attributions à des ménages < P.L.A.I. en 2014	Hypothèse de 72% des attributions à des ménages < P.L.A.I.
Armbouts-Cappel	2	2	100 %	1
Bourbourg	46	35	76 %	33
Bray-Dunes	16	10	63 %	12
Cappelle-la-Grande	153	103	67 %	110
Coudekerque	4	3	75 %	3
Coudekerque-Branche	222	152	68 %	160
QP	*49*	*36*	*73 %*	*35*
Reste de la commune	*173*	*116*	*67 %*	*125*
Craywick	3	2	67 %	2
Dunkerque	1454	1063	73 %	1047
QP Dunkerque	*251*	*185*	*74 %*	*181*
QP Saint Pol	*248*	*204*	*82 %*	*179*
Reste de la commune	*955*	*674*	*71 %*	*688*
Ghyvelde	6	4	67 %	4
Grande Synthe	680	508	75 %	490
QP	*337*	*277*	*82 %*	*243*
Reste de la commune	*343*	*231*	*67 %*	*247*
Grand-Fort-Philippe	73	44	60 %	53
Gravelines	133	92	69 %	96
Leffrinckoucke	20	10	50 %	14
Loon-Plage	33	26	79 %	24
Saint-Georges-sur l'Aa	4	4	100 %	3
Spycker	12	6	50 %	9
Téteghem	73	61	84 %	53
QP	*62*	*54*	*87 %*	*45*
Reste de la commune	*11*	*7*	*64 %*	*8*
Zuydcoote	13	8	62 %	9
Total général	**2991**	**2133**	**72 %**	

Zoom sur les quartiers prioritaires

Equilibre de référence = % d'attributions à des ménages <P.L.A.I. sur l'agglo = 72% en 2014			
Quartiers prioritaires :	**Attributions à des ménages <P.L.A.I. en 2014**	**Ecart par rapport à l'équilibre de référence**	**A titre indicatif, nb d'attributions en volume en 2014**
Coudekerque Branche	73%	-1 point	49
Dunkerque	74%	- 2 points	251
Grande-Synthe	82%	- 10 points	337
Saint Pol sur Mer	82%	- 10 points	248
Téteghem	87%	- 15 points	73

Annexe 2 : objectifs annuels quantifiés d'attributions aux publics prioritaires par bailleur social

A titre indicatif, cet objectif de rééquilibrage se traduit par les volumes d'attributions suivants par bailleur social.

Organismes	Nb de logements gérés sur l'agglo RPLS 2018	% lgts gérés sur l'agglo	Nb de lgts en QP	% de lgts en QP	Nombre d'attributions en 2018	Seuil de 25% des attributions
Partenord	10597	36%	4584	43%	1100	275
Cottage	5785	20%	1336	23%	643	161
Flandre Opale Habitat	5759	20%	1657	29%	552	138
Habitat du Nord	2182	7%	1192	55%	279	70
Habitat HDF	1394	5%	266	19%	154	39
Logifim	1016	3%	259	25%	127	32
SIA	593	2%	10	2%	65	16
ICF	491	2%	112	23%	18	5
PACT /Soliha	321	1%	31	10%	0	0
Vilogia	231	1%	1	0%	0	0
INA	205	1%	29	14%	21	5
Logis Métropole	163	1%	0	0%	51	13
SRCJ	140	0%	0	0%	22	6
Notre Cottage	136	0%	46	34%	14	4
Autres (<100 unités)	130	0%	28	22%	0	0
Total C.U.D.	**29143**	100%	**9551**	33%	**3046**	**762**

ANNEXE 3 : Synthèse des objectifs opérationnels au service du rééquilibrage

<table>
<tr><th colspan="2"></th><th>Quartiers prioritaires</th><th>Reste de l'agglomération</th><th colspan="2">Dispositif de référence</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Attributions aux ménages < plafonds de ressources P.L.A.I.</td><td>Situation</td><td>80% des attributions</td><td>72% des attributions</td><td rowspan="2">Ex-Convention intercommunale d'équilibre territorial</td><td rowspan="3">Fusion des documents par la loi Egalité et Citoyenneté dans la convention intercommunale d'attributions (C.I.A.)</td></tr>
<tr><td>Objectif</td><td colspan="2">Même équilibre de référence
72% des attributions sur l'ensemble de l'agglomération</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Attributions aux publics prioritaires</td><td>Situation</td><td colspan="2">Environ 15% de la demande et 13% des attributions
(hors N.P.N.R.U.et avant réforme Egalité et Citoyenneté)</td><td rowspan="2">Ex-Accord collectif intercommunal</td></tr>
<tr><td>Objectif</td><td colspan="2">Objectif plafond ⟵ Tendre vers 25 % des attributions ⟶ Objectif plancher</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Attributions à des ménages issus du 1er quartile et des 3 derniers quartiles de la demande</td><td>Situation</td><td>Env. 1 100 attributions réalisées/an</td><td>Env. 2 000 attributions réalisées/an</td><td colspan="2" rowspan="2">Article 70 de la loi Egalité et Citoyenneté</td></tr>
<tr><td>Objectif</td><td>Au moins 70% des attributions en QP au bénéfice des ménages issus des 3 derniers quartiles</td><td>Au moins 25% des attributions hors QP au bénéfice des ménages issus du 1er quartile</td></tr>
</table>

Annexe 4 : Charte Intercommunale de relogement NPNRU

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CHARTE INTERCOMMUNALE DE RELOGEMENT

Dunkerque

Saint Pol sur Mer

Ville de GRANDE-SYNTHE

Habitat du Nord

Flandre Opale Habitat
Groupe ActionLogement

PARTENORD HABITAT

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

PRÉFET DU NORD

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Nord

GROUPEMENT INTER-BAILLEURS DU DUNKERQUOIS

ActionLogement

Nord
le Département

cdc habitat
Adoma

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

TABLE DES MATIERES

SIGNATAIRES DE LA CHARTE 3

PREAMBULE 4

I. LE DEROULEMENT DES RELOGEMENTS 5

1.1. Les ménages concernés 5

1.2. La concertation avec les ménages 5

1.3. Les enquêtes sociales 5

1.4. L'accompagnement des ménages 6

1.5. Le cadre financier du relogement 6

1.6. Les propositions de relogement 8

1.7. La stratégie d'attributions 8

1.8. Cas spécifique du Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) 10

II. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI DES RELOGEMENTS 11

2.1. Les acteurs clés du relogement 11

2.2. Le Groupe de suivi social (GSS) 13

2.3. Le Comité Technique de Relogement (CTR) 13

2.4. La Commission de Coordination, l'instance de pilotage politique 14

2.5. Méthodologie du processus de relogement 14

2.6. Outils de suivi et d'évaluation 15

III. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES 16

3.1. Le Financement de l'ingénierie relogement 16

3.2. La Communauté Urbaine de Dunkerque 17

3.3. Les villes 17

3.4. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord 17

3.5. Les bailleurs démolisseurs 18

3.6. L'inter bailleurs 18

3.7. Action Logement Services 18

3.8. La Caisse des Allocations Familiales 19

3.9. Le Département 19

IV. DUREE et evolution DE LA CHARTE 19

V. CONFIDENTIALITE 20

SIGNATURES 21

SIGNATAIRES DE LA CHARTE

La présente charte a pour objet de définir un cadre de référence au processus de relogement à l'ensemble des acteurs concernés par le projet de rénovation urbaine portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.
Elle décline les engagements des partenaires afin de garantir aux ménages des conditions de relogement qui respectent leurs droits, leurs modes de vie, leurs objectifs de parcours résidentiels et leurs capacités financières.
Elle a pour objet de définir un cadre général et ne saurait prendre en compte tous les cas et situations spécifiques.

Elle est établie entre :

- La Communauté Urbaine de Dunkerque, représentée par son Président, Monsieur Patrice Vergriete ;
- L'ANRU, représenté par son Directeur Général, Monsieur Nicolas Grivel ;
- La ville de Dunkerque, représentée par la 1ère Adjointe au Maire, Madame Karima Benarab ;
- La commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, représentée par son Maire délégué, Monsieur Jean-Pierre Clicq ;
- La ville de Grande-Synthe, représentée par son Maire, Monsieur Martial Beyaert ;
- La ville de Téteghem-Coudekerque-Village, représentée par son Maire, Monsieur Franck Dhersin
- L'Etat, représenté par le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur Eric Fisse ;
- Le Conseil Départemental, représenté par son Président, Monsieur Jean-René Lecerf ;
- Le bailleur Partenord Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Christophe Becuwe ;
- Le bailleur Flandres Opale Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Christophe Vanhersel ;
- Le bailleur Habitat du Nord, représenté par son Président du Directoire, Monsieur Jean-François Devillers ;
- Le bailleur ICF Nord-Est, représenté par sa Directrice Générale, Madame Christine Richard ;
- Le bailleur Cottage Social des Flandres, représenté par sa Directrice Générale, Madame Nathalie Brocq ;
- Le bailleur Habitat Hauts-de-France, représenté son Président du Directoire, Monsieur Stéphane Maillet ;
- Le bailleur Logifim, représenté par son Directeur, Monsieur Jeremy Renaut ;
- Le bailleur SIA Habitat, représenté par sa Directrice Générale, Madame Marie-Hélène Foubet ;
- Le bailleur SRCJ, représenté par son Directeur Général, Monsieur Frédéric Bodart ;
- Le bailleur Logis Métropole, représenté par son Président du Directoire, Monsieur Jean-Yves Lenne ;
- Le bailleur INA, représenté par son Directeur Général, Monsieur Rémi Cervello ;
- Le bailleur Vilogia, représenté par son Directeur Général, Monsieur Philippe Remignon ;
- Le bailleur SOLIHA-Flandres, représenté par sa Directrice Générale, Madame Marie-Agnès Capron ;
- L'opérateur ADOMA, représenté par sa Directrice d'Etablissement Nord et Atlantique, Madame Sophie Veck ;
- L'inter-bailleur, représenté par son Président, Monsieur Jean-François Devillers ;
- Action Logement, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Joel Le Ny ;
- La Caisse d'Allocations Familiales, représentée par son Directeur Général, Monsieur Luc Grard ;
- Le SIAO Dunkerque, représenté par sa Directrice, Madame Claudie Jonas.

PREAMBULE

L'arrêté du 29 avril 2015 communique la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants sur le territoire national.

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) assure le portage de 4 projets au titre du NPNRU. Les volumes de démolition prévisionnels ont été définis conjointement par les collectivités et les bailleurs démolisseurs, ils concernent 1 222 logements locatifs sociaux et 195 places d'hébergement, auxquels s'ajoutent 234 réhabilitations en milieu non occupé. Ces volumes ne seront cependant validés définitivement qu'à l'issue du passage en Comité National d'Engagement.

Dans le cadre du NPNRU, le relogement est posé comme un outil essentiel au service du rééquilibrage social des territoires. Il doit être l'occasion de favoriser une mobilité des ménages en dehors des quartiers prioritaires, à l'échelle de l'agglomération, tout en leur garantissant des conditions d'intégration durables.

Le Règlement Général de l'ANRU rappelle ainsi que dans le cadre des orientations fixées par la Conférence Intercommunale du Logement, définie à l'article 97 de la loi ALUR, une stratégie de relogement doit être arrêtée entre les porteurs de projet, les organismes HLM présents sur le territoire concerné, les services de l'Etat, les réservataires de logements sociaux et les associations de locataires.

Cette stratégie de relogement vise trois objectifs principaux :

- Offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages, en favorisant notamment le relogement dans des logements neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans, et en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Inscrire ou réinscrire les ménages en difficultés dans une dynamique d'insertion ;
- Contribuer à la mixité sociale par un rééquilibrage de l'occupation du parc social aux différentes échelles du quartier, de la ville et de l'agglomération.

La présente charte constitue la déclinaison opérationnelle de la stratégie de relogement mise en œuvre dans le cadre des projets de renouvellement urbain portés par la CUD. Elle précise les modalités de relogement et d'accompagnement social des ménages, construites dans le respect de leurs choix et de leurs capacités.

Cette charte vient s'annexer à l'article 7 du titre II de la Convention Intercommunale d'Attributions, délibérée en Conseil Communautaire du 22 mars 2018, qui vise à préciser les objectifs de relogement dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

I. LE DEROULEMENT DES RELOGEMENTS

1.1. Les ménages concernés

Le droit au relogement concerne les locataires dans la situation suivante :

- Les locataires en titre à jour de leur loyer
- Les locataires en titre signataires d'un plan d'apurement de la dette avec le bailleur
- Les locataires dont le bail a été résilié mais signataires d'un protocole d'accord avec le bailleur valant titre d'occupation, sous réserve que les règles fixées par ce protocole et le plan d'apurement soient respectés.
- Les décohabitants identifiées lors de l'enquête sociale qui justifient d'une présence effective dans le logement depuis au moins un an.

Il convient par ailleurs de préciser que :

- Les ménages en situation d'impayés ou de procédure d'expulsion devront faire l'objet d'un plan d'apurement ou d'un protocole d'accord avec le bailleur avant toute proposition de relogement.
- Les nouvelles situations d'hébergement apparues après l'enquête sociale ne sauraient entrer dans le cadre du dispositif de relogement du NPNRU.

1.2. La concertation avec les ménages

Quitter son logement peut constituer un véritable traumatisme pour les ménages, et notamment ceux installés depuis plusieurs années dans le même quartier. C'est pourquoi une attention particulière doit être portée à la concertation en amont du démarrage du projet de renouvellement urbain.

La qualité de l'information, de même que la transparence sur le projet ainsi que sur les modalités de relogement s'avèrent indispensables pour créer une relation de confiance avec les ménages, et instaurer un dialogue constructif pour la suite du processus.

Outre la concertation qui sera régulièrement menée sur le projet urbain, une concertation plus spécifique sera menée conjointement par la CUD, la commune et le bailleur à destination des occupants des résidences vouées à démolition ou à requalification en milieu non occupé. Ces réunions seront l'occasion d'informer les ménages sur le calendrier et la nature des travaux prévus, ainsi que sur l'organisation et le rôle de chacun en faveur du relogement.

Par la suite, un courrier adressé à chaque habitant viendra préciser le calendrier de réalisation de l'enquête sociale et les modalités plus pratiques du relogement.

Tout au long du processus, d'autres moments de dialogue et de concertation collective pourront être proposés par les partenaires afin de faire un point d'avancement sur le relogement. Lors de ces rencontres, des retours d'expériences de ménages relogés peuvent être envisagés.

1.3. Les enquêtes sociales

Un entretien individuel sera réalisé auprès de chacun des ménages, sur la base d'un questionnaire commun, validé par l'ensemble des partenaires et utilisé sur les quatre secteurs de projet. Cette démarche permet de dresser un diagnostic et de définir précisément pour chaque ménage :

- La situation familiale et les capacités financières

- Les spécificités et points de vigilance (perte d'autonomie ou handicap, dettes de loyers, hébergés…etc.).
- Le besoin d'accompagnement social

Sur ce dernier point, l'enquête sociale permettra notamment d'identifier des personnes intéressées par un dispositif d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

L'enquête vise enfin et surtout à rendre le ménage acteur dans le choix de son nouveau lieu de résidence, elle va en outre recueillir ses souhaits et ses besoins : localisation, typologie, proximité du réseau familial, proximité de l'emploi, besoins de services particuliers (aide à la personne, médical) …etc.

Une fois l'ensemble des ménages rencontrés au sein d'une résidence vouée à démolition ou à requalification en milieu non occupé, un bilan global sera effectué et permettra de consolider le plan de relogement à la résidence.

1.4. L'accompagnement des ménages

Tout au long du processus de relogement, les ménages seront accompagnés par un médiateur de relogement unique, dont les missions sont détaillées au point « II. 2.1 Les acteurs clés du relogement ».

Le projet résidentiel du ménage sera travaillé à un niveau intercommunal et inter bailleurs, et dans ce cadre, l'équipe de médiation et d'accompagnement au relogement veille notamment à :

- Identifier l'impact des potentielles différences en matière d'aides et de structures sociales communales sur la situation financière et sociale des ménages.
- Veiller au relais de la prise en charge des éventuels besoins en suivi social des ménages dans leur nouvelle commune de résidence.

En phase « post-relogement », l'accompagnement des ménages fera l'objet d'un suivi particulièrement attentif et se déploiera sur un calendrier d'au minimum 6 mois après le relogement pour tous les ménages, y compris ceux qui n'auraient pas eu besoin d'un accompagnement social particulier, de manière à veiller à leur bonne intégration dans leur nouveau logement, quartier ou commune.

Pour répondre à des problématiques spécifiques de santé mentale que certains ménages pourraient rencontrer, il sera fait appel à une prestation d'ingénierie de type Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), sous maîtrise d'ouvrage de la CUD.

1.5.Le cadre financier du relogement

Le déménagement ne doit rien coûter au ménage.

A son départ du logement, un état des lieux est réalisé par le bailleur. Ce dernier s'engage à ne facturer auprès des ménages que les dégradations volontaires. Cette procédure doit rester exceptionnelle et ne peut en aucun cas concerner les dégradations liées à l'usure et à la vétusté des suites de l'occupation par le ménage.

Afin d'encadrer l'impact financier du relogement, l'attention des partenaires est portée sur l'évolution de trois indicateurs de suivi détaillés ci-après, tenant compte de l'évolution de la typologie du logement, de sa surface et de son niveau de service.

- Le calcul du **reste à charge**, qui représente le coût effectif d'un logement pour un ménage. Il est défini comme tel dans le règlement général de l'ANRU : Loyer + charges – « Aides au logement »

→ Le calcul de la part à charge des ménages se fera selon le barème utilisé par le département dans le cadre du FSL.

- Le calcul du **taux d'effort**, qui permet d'examiner l'évolution de l'effort financier consenti par un ménage pour se reloger. Le seuil de 30% de taux d'effort constitue un seuil d'alerte au-delà duquel chaque situation devra faire l'objet d'une attention particulière, idem lorsque celui-ci progresse fortement (de l'ordre de +10%).

  Le calcul du taux d'effort est le suivant : reste à charge / ressources mensuelles * 100

  Sous réserve de l'évolution des barèmes départementaux et/ou de la législation, les ressources mensuelles désignent :

  - Revenus d'activités, traitements, salaires, heures supplémentaires ;
  - Indemnités Journalières (IJ) de Sécurité Sociale (maladie, accident du travail, maternité, paternité) ;
  - Indemnités chômage ;
  - Pensions, retraites, rentes, revenus de placement, revenus fonciers ;
  - Allocations, prestations familiales ;
  - Minimas sociaux (AAH, RSA, minimum vieillesse …) ;
  - Aides au logement (APL, ALS, ALF, RLS).

- Le calcul du **reste à vivre théorique**, qui représente la somme disponible par jour pour chaque membre d'un ménage une fois prises en compte les dépenses incompressibles.

  Le calcul du reste à vivre théorique est le suivant :

  $$\frac{\text{Ressources mensuelles} - (\text{Reste à charge} + \text{charges incompressibles}^*)}{\text{Nombre d'occupants du ménage} * 30}$$

  ***Charges incompressibles du ménage** = Part à charge (loyer - allocation logement) ou mensualité de remboursement d'un prêt immobilier (résidence principale) + charges locatives (charges collectives – eau – électricité – gaz – chauffage – assurance habitation) + impôts + pension alimentaire + mutuelle santé sur justificatif + remboursement d'un prêt CAF + mensualité de remboursement de plan d'apurement Banque de France.*

  Le calcul du reste à vivre réel permet d'intégrer les charges compressibles (abonnements (téléphone, internet, TV etc), les crédits à la consommation, les crédits révolving, les assurances non obligatoires (assurances téléphones, électroménager etc)).

  La différence entre le calcul du reste à vivre théorique et le calcul du reste à vivre réel permet d'analyser la nécessité ou non de travailler sur la gestion budgétaire et d'avoir une approche éducative dans la gestion financière du futur logement.

  Sous réserve de l'évolution des barèmes départementaux et/ou de la législation, le seuil de 6.50 € par jour et par personne (seuil utilisé par le département et les CCAS concernés) constitue un seuil d'alerte :

  → Si le reste à vivre théorique est au-dessus du seuil avant le relogement, il ne devra pas descendre au-dessous.
  → Si le reste à vivre théorique est au-dessous du seuil avant le relogement, sa situation ne devra pas davantage être dégradée.

1.6. Les propositions de relogement

Le médiateur de relogement est l'intermédiaire entre le ménage et les bailleurs sociaux du territoire. Il transmet aux référents des bailleurs et au référent communal, identifiés préalablement, les projets de relogement des ménages qu'il suit, et centralise en concertation avec l'échelon communal les propositions de relogement reçues en retour.

La réglementation en vigueur stipule que les ménages pourront avoir jusqu'à trois offres de relogement. Dans le cas où le ménage refuse trois propositions adaptées à ses besoins et ses ressources, et validées en CAL, le bailleur a la possibilité de donner congé à son locataire. Un courrier recommandé avec accusé de réception lui sera alors adressé, au moins six mois avant la démolition.

La CAL du bailleur reste souveraine pour valider chaque proposition de relogement. Dans les 48h suivant sa décision, un courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé au ménage. A l'arrivée du courrier, le ménage dispose de 10 jours ouvrés pour signifier par écrit au bailleur son accord ou son refus du logement, tout refus devant être motivé. Passé ce délai, l'absence de réponse vaut refus.

Le médiateur de relogement veillera à ce que le ménage ne soit pas proposé à deux CAL se déroulant à la même période. Il lui revient de favoriser la solution de relogement la plus en adéquation avec les souhaits, les besoins et les capacités du ménage. L'étude de ces solutions de relogement se fera lors du Groupe de Suivi Social. Une visite du logement avant la désignation du candidat pour un passage en CAL sera privilégiée, à charge pour le bailleur de s'organiser. Dès lors, toute proposition adaptée devra passer en CAL.

Dans le cas d'opérations de réhabilitation lourdes devant s'effectuer en milieu non occupé, le bailleur pourra procéder à des relogements temporaires. Les frais engendrés par ce double déménagement seront à sa charge. Le bailleur veillera à s'engager administrativement auprès du ménage et à lui proposer un relogement pérenne dans un délai acceptable.

Si leurs conditions financières le permettent, les ménages pourront être accompagnés dans un projet d'accession à la propriété dans le cadre du relogement.

1.7. La stratégie d'attributions

- **Dans l'offre neuve ou conventionnée depuis moins de 5 ans**

Un objectif de 40% de relogement dans l'offre neuve ou conventionnée depuis moins de 5 ans est souhaité dans le cadre du NPRU. Pour atteindre cet objectif, les bailleurs pourront bénéficier de la part de l'ANRU d'une indemnité de minoration de loyer afin de proposer des loyers abordables, dans les conditions prévues par le RGA.

L'analyse de l'occupation actuelle des résidences vouées à démolition ou à requalification en milieu non occupé permet de ventiler cet objectif selon les typologies d'accueil comme suit :

Taille des ménages	Occupation actuelle des logements ciblés à la démolition ou à une requalification en milieu non occupé		Cibles de Typologies à mobiliser
	Nombre	%	
1 personne	719	45 %	T1/T2
2 personnes	356	23 %	T3
3 personnes	237	15 %	T4

4 personnes et +	276	17 %	T5+
Total	1 588	100 %	

Dans ce cadre, la mobilisation de l'ensemble des contingents sera par ailleurs essentielle en faveur d'un relogement des ménages en inter bailleurs et sur l'ensemble de l'agglomération. La gestion des contingents en flux permettra une adéquation entre l'offre et la demande.

- **Dans l'offre existante**

La CUD a travaillé à une simulation du dimensionnement de l'offre nécessaire à mobiliser dans le cadre du relogement sur la base des hypothèses suivantes :

Taille des ménages	Part de ce type de ménages dans l'occupation actuelle des logements ciblés à la démolition/requalification	Cibles de Typologies à mobiliser	Besoins par trimestre dans le cadre du relogement*	Besoins par trimestre dans l'offre existante*
1 personne	45%	T1/T2	27	16
2 personnes	23%	T3	14	8
3 personnes	15%	T4	9	6
4 personnes et +	17%	T5 et +	10	6
Besoin trimestriel de logements destinés au relogements du NPNRU *			**60**	**36**

** Un rythme moyen de 60 relogements par trimestre au plus fort du processus est retenu comme hypothèse sur le territoire communautaire. 40% devant s'effectuer dans l'offre neuve ou conventionnée de moins de 5 ans, restent 36 relogements à effectuer dans l'offre existante.*

En comparaison à la composition typologique des attributions constatées en 2017 (en dehors de l'offre neuve ou conventionnée de moins de 5 ans), l'impact d'une hypothèse de mobilisation de l'offre nécessaire du parc existant à l'échelle communautaire pour accueillir le relogement du NPRU est estimé comme suit :

Typologie demandée	Attributions 2017	Nombres d'attribution par trimestre	Part des attributions trimestrielles à mobiliser pour le relogement du NPNRU	
T1/T2	667	167	16	10%
T3	1063	266	8	3%
T4	792	198	6	3%
T5 et +	229	57	6	11%

L'estimation des besoins en relogement par trimestre montre des effets très mesurés sur le volume global d'attributions dans l'offre existante à l'échelle communautaire. Ils s'avèrent les plus élevés sur les petites et grandes typologies, mais restent très faibles sur les logements de taille intermédiaire.

- **En dehors des quartiers prioritaires**

Un objectif de relogement hors des quartiers prioritaires est fixé à minima à 25% dans le but de concourir à l'objectif inscrit au sein de la Convention Intercommunale d'Attributions. En effet, celle-ci précise,

conformément à la loi Egalité et Citoyenneté, qu'au moins 25% des attributions avec signature de bail le soient au bénéfice des ménages du 1er quartile ou aux personnes relogés dans le cadre du NPRU hors des quartiers prioritaires. Pour rappel, en moyenne ces deux dernières années, seuls 16.2% d'attributions en dehors des quartiers prioritaires l'ont été aux ménages du 1er quartile.

Cet objectif de 25% à minima pourra être modulé à la hausse en fonction de l'avancement des souhaits de relogement émis par les ménages dans les enquêtes sociales. Il conviendra au médiateur de relogement de travailler avec ces derniers des hypothèses de relogement en dehors des quartiers prioritaires.

1.8. Cas spécifique du Foyer de Travailleurs Migrants (FTM)

Le NPNRU de la Communauté Urbaine intègre la démolition du Foyer de Travailleurs Migrants « La Batellerie », d'une capacité de 143 places, situé sur le site d'intérêt régional « Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer Banc Vert – Ile Jeanty - Carré de la Vieille – Jeu de Mail (QP059062) ». Celui-ci fait l'objet d'une convention de location entre le bailleur Flandre Opale Habitat et la société ADOMA.

La reconstitution d'une offre de logement adaptée et innovante à destination des résidents du foyer privilégie divers sites d'installation à taille plus réduite répartis sur l'ensemble du territoire.

Un diagnostic actualisé en septembre 2018 identifiait quatre profils accueillis au sein de la résidence :

- → Travailleurs âgés maghrébins (« chibanis »).
- → Jeunes travailleurs français et étrangers originaires d'Afrique sub-saharienne pour la majorité.
- → Personnes fragiles en situation de précarité.
- → Nouveaux publics.

L'accompagnement pré et post relogement des hébergés sera identique à celui des autres ménages relogés dans le cadre du NPNRU. Les ménages qui occupent le foyer seront ainsi accompagnés par un médiateur de relogement de la CUD. Un relais de proximité, en la personne d'un travailleur social ADOMA, aujourd'hui déjà présent et connu de la plupart des résidents, participera également au dispositif d'accompagnement social.

Le suivi de l'accompagnement des résidents du foyer fera néanmoins l'objet d'une attention spécifique dans une instance dédiée, notamment en cas de relogement au sein du parc social. Le relogement au sein d'autres structures d'hébergement sera facilité par l'appui des services de l'opérateur ADOMA et du S.I.A.O. au travail des médiateurs de relogement.

II. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI DES RELOGEMENTS

2.1. Les acteurs clés du relogement

Le dispositif d'accompagnement des ménages est articulé autour d'équipes mixtes CUD / Villes / Bailleurs. Il s'appuie sur la connaissance déjà fine des ménages à reloger par les acteurs sociaux existants chez les bailleurs et dans les communes. Il est piloté par une équipe intercommunale de médiation et d'accompagnement des relogements logée au sein de la CUD.

- **Les médiateurs de relogement - CUD**

Ils sont les interlocuteurs privilégiés auprès des locataires pour les opérations de relogement dans le cadre du NPRU. Ils les accompagnent tout au long du processus, depuis l'annonce du projet jusqu'à l'installation dans le nouveau logement. Ils ont en charge :

- L'explication du processus de relogement auprès des locataires ;
- La réalisation des enquêtes sociales et d'un diagnostic social et financier personnalisé ;
- L'évaluation des besoins d'assistance des ménages présentant des difficultés particulières afin de mettre en œuvre un plan d'action social, élaboré et partagé avec les partenaires ;
- La définition et la construction d'un projet de logement qui prendra en compte le souhait de la famille, ses caractéristiques, ses atouts en terme d'accession à un logement, les éventuelles difficultés repérées et les objectifs de mixité et de rééquilibrage territoriaux ;
- L'adaptation du plan d'action sociale en cas de changement de situation du ménage et la négociation éventuelle d'un projet de logement mieux adapté ;
- L'aide administrative en amont (apurement des dettes, démarches d'emménagement…etc.) et suite au relogement (démarches à impulser et à réaliser suite au déménagement) ;
- Le contrôle de l'adéquation des offres de relogement formulées en inter-bailleur avec les besoins et souhaits de chacun des ménages ;
- L'identification des partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans le domaine du droit commun, et la mise en lien avec les personnes ressources du nouveau lieu de vie.
- Le suivi des familles post-relogement pour s'assurer de l'appropriation du nouveau logement et de l'intégration au nouveau quartier. Une enquête individuelle spécifique viendra mesurer le degré de satisfaction du relogement quelques mois après la fin de l'opération, un rendu sous forme de synthèse sera présenté aux partenaires ;
- L'élaboration, le renseignement et le suivi du tableau RIME en lien étroit avec le bailleur.
- L'établissement du PSR en lien étroit avec le bailleur afin d'assurer la visibilité de l'opération par rapport aux besoins des locataires et à l'offre de logement disponible à l'échelle du territoire.

- **Le coordonnateur de relogement - CUD**

Il assure le suivi global du relogement à l'échelle intercommunale et encadre l'équipe des médiateurs de relogement. Ses missions principales sont de :

- Encadrer et appuyer dans leurs missions les médiateurs de relogement, notamment dans la réalisation et le suivi des enquêtes ménages et des diagnostics sociaux et financiers personnalisés, mais aussi la conduite et l'animation des groupes de suivi social ;

- Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation partagés visant à apprécier l'état d'avancement du relogement (tableau de bord du suivi opérationnel des relogements, tableau de bord du suivi des livraisons de logements neuf à l'échelle de l'agglomération, tableau de bord de l'offre mobilisable dans l'offre existante), en prenant en compte les modes et contraintes d'alimentation de ces outils en partenariat avec les bailleurs sociaux, et les contraintes de confidentialité des données ;
- Assurer la mise à jour régulière de ces outils de suivi et d'évaluation du relogement, en lien avec les partenaires bailleurs et les projets urbains pilotés par les chefs de projet NPNRU ;
- Assurer le suivi de ces objectifs dans le cadre de la gouvernance de la Commission intercommunale des attributions (CIA), en lien avec le chef de projet PLH et peuplement de la DHA ;
- Piloter la mise en œuvre des objectifs partenariaux de relogement inscrit dans la Charte intercommunale de relogement
- Piloter et animer les Comités Techniques de Relogement mensuels, instance de suivi quantitatif et qualitatif du relogement.

- **Les référents relogement - Communes**

Un référent relogement est mis en place dans chacune des 4 communes impliquées dans le NPNRU. Il coordonne la mobilisation des services municipaux compétents et des partenaires de l'action sociale et de l'habitat. Acteur identifié et reconnu de longue date comme relais d'accompagnement social sur la commune, il organise la mobilisation des organismes de droit commun présent sur son territoire, et joue le rôle d'interface avec le médiateur relogement. Il a notamment en charge :

- La co-organisation et le co-pilotage, avec le ou les médiateurs de relogement concernés, du Groupe de Suivi Social dans les 4 communes ;
- La mobilisation et la coordination des services d'action sociale de la commune au quotidien ;
- Le suivi, en lien avec le médiateur relogement, de la mise en œuvre des plans d'action sociale ;
- L'appui aux médiateurs de relogement dans l'identification et la mobilisation de solutions de logement spécifiques ou adaptées sur le territoire de la commune ;
- La participation au Comité Technique de Relogement.

- **Les bailleurs démolisseurs**

Ils participent à l'accompagnement des ménages et ont notamment en charge, en lien avec le médiateur relogement :

- La tenue et la mise à jour en lien étroit avec l'équipe relogement du NPRU des outils de suivi ;
- La participation au diagnostic social des ménages et à la mise en œuvre du plan d'action social ;
- L'élaboration, en lien avec le médiateur relogement, du cadre financier du relogement ;
- L'organisation des démarches administratives et financières pré et post relogement, et la prise en charge financière du relogement (déménagement, ouverture des compteurs…etc.)
- L'accompagnement à la bonne appropriation et au bon entretien des logements par les locataires (en phase pré relogement dans le cadre d'un accompagnement à la mutation, et en phase post-relogement dans le cadre d'un accompagnement à l'appropriation des logements, notamment ceux nécessitant une gestion adaptée des énergies) ;
- La mise en œuvre de plans d'apurement de loyers, et la participation aux plans de désendettement mis en place pour certains ménages qui seraient reconnus de bonne foi ou en difficulté spécifique ;
- L'organisation des visites de logement dans son parc.

- Renseigner le RIME pour la constitution du DID avec les données dont il dispose (enquête OPS).

2.2. Le Groupe de suivi social (GSS)

Un GSS est installé au sein de chacun des quatre secteurs de projet, sous le co-pilotage de la CUD et de la commune concernée. Il rassemble :

- Le coordonnateur de relogement du NPRU ;
- Le référent relogement des communes ;
- Les médiateurs de relogement ;
- Les personnels des communes, des CCAS et des bailleurs mobilisés dans le cadre de l'accompagnement social des ménages ;
- Les autres partenaires de l'accompagnement social du territoire, et notamment les services départementaux.

Les premières rencontres sont consacrées à l'étude de la situation individuelle de chaque ménage à partir des résultats de l'enquête sociale. A l'issue de ces rencontres, le GSS décide du niveau de l'accompagnement social nécessaire pour chacun des ménages.
Le GSS se réunit ensuite de manière régulière afin de suivre l'avancement des projets de relogement des ménages et les plans d'action sociale mis en œuvre. Il identifie les situations de blocage et les situations sociales particulièrement difficiles.
Les propositions de relogement seront validées de manière partenariale lors de cette instance (respect du taux d'effort et du reste à vivre calculés en fonction du loyer du logement proposé).
Sur le point plus spécifique de l'accompagnement au relogement des hébergés du Foyer ADOMA, un GSS dédié exclusivement à ce sujet sera installé sur la commune de Dunkerque en parallèle du GSS consacré aux locataires issus du parc social.

2.3. Le Comité Technique de Relogement (CTR)

Cette instance de suivi technique, pilotée par la CUD, est chargée du suivi de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de relogement à l'échelle intercommunale.

La composition du CTR est la suivante :

- La Communauté Urbaine de Dunkerque - Direction Habitat et Aménagement ;
- Les référents relogement de chacune des communes ;
- Les médiateurs de relogement ;
- Les bailleurs sociaux ;
- L'Etat ;
- Les autres partenaires participant au processus de relogement mobilisés ponctuellement ;

Il se réunit aussi souvent que nécessaire, et son rôle est de :

- Evaluer l'avancée du processus de relogement et l'application des principes définis dans la présente charte ;
- Dresser l'état d'occupation des résidences vouées à démolition et à requalification ;
- Favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande ;
- Veiller à l'adéquation entre les calendriers de démolition et du relogement ;

- Etre alerté sur les situations de blocage remontées par le Groupe de Suivi Social et mettre en œuvre les moyens pour y remédier.

2.4. La Commission de Coordination, l'instance de pilotage politique

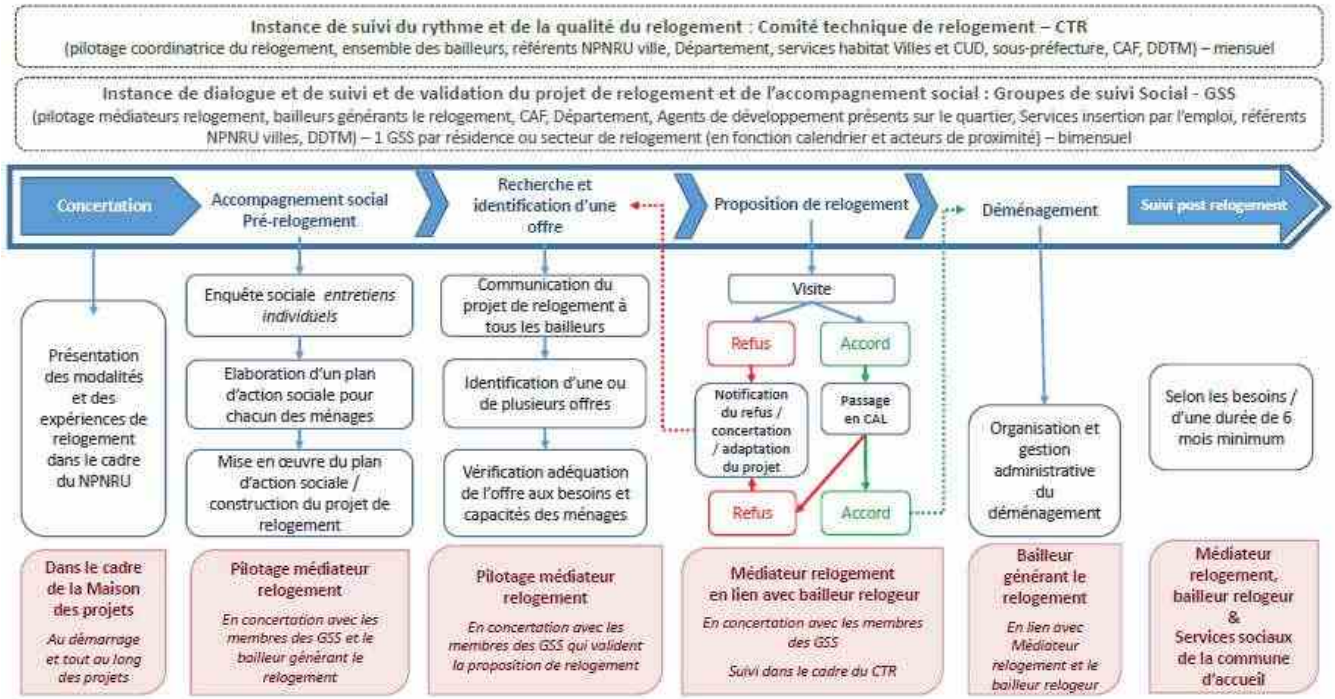
La Commission de Coordination est une instance créée afin d'assurer le suivi des indicateurs inscrits dans la Convention Intercommunale d'Attributions. Elle suit notamment l'objectif de consacrer au moins 25 % des attributions en dehors des quartiers prioritaires aux demandeurs issus du premier quartile, y compris les ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (annexe n°1).

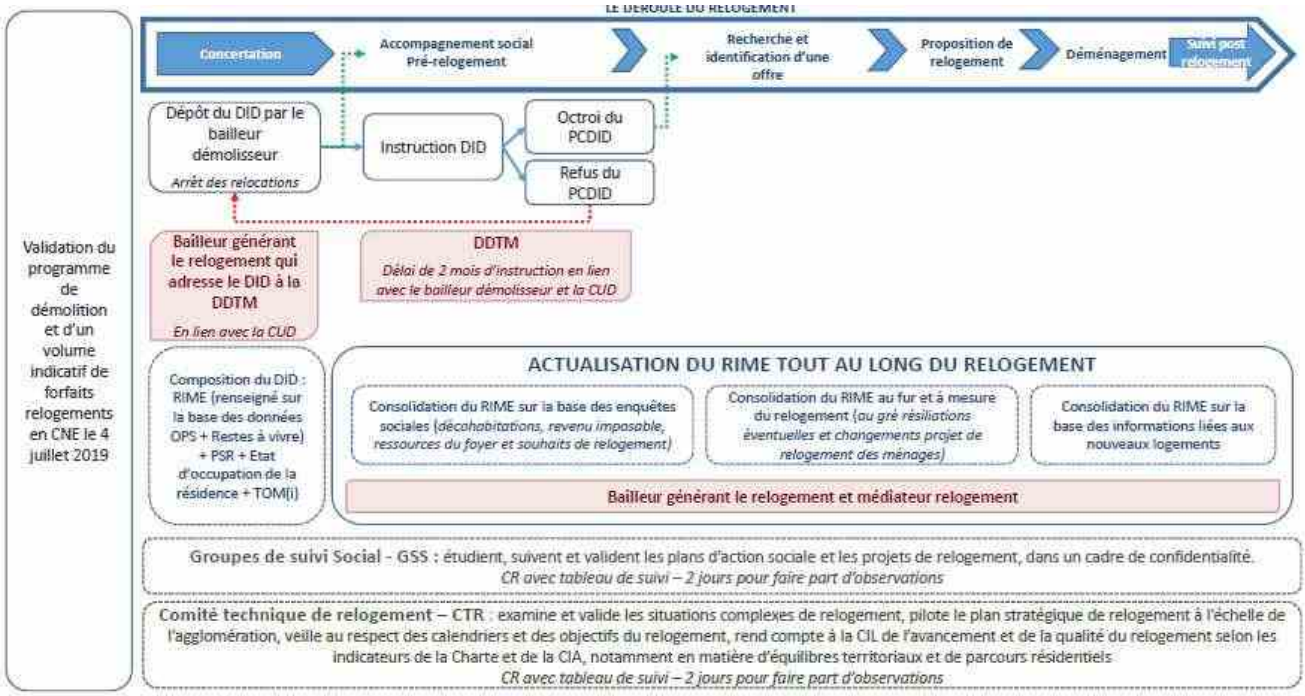
Elle se réunit en moyenne deux à trois fois par an, et rassemble :

- La Communauté Urbaine - Vice-Président à l'Habitat / Direction Habitat et Aménagement
- Les représentants de l'Etat
- Les représentants des communes
- Les représentants des bailleurs sociaux du territoire
- Les représentants du Département
- Les représentants des titulaires de droit de réservation
- Les représentants d'association œuvrant dans l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

La Commission de Coordination s'assure que la coordination inter bailleurs et intercommunale soit pleinement organisée au service du relogement, y sont notamment évoqués les points de difficultés soulevés lors des Comités Techniques de Relogement.
Un bilan du processus de relogement est présenté dans le cadre de l'approche plus spécifique centrée sur les quartiers prioritaires. Aucune situation individuelle n'est abordée.

2.5. Méthodologie du processus de relogement





2.6. Outils de suivi et d'évaluation

- **L'outil RIME**

Le coordonnateur et les médiateurs de relogement complètent en lien étroit avec les bailleurs le tableau de suivi des situations de relogement (RIME). Ce dernier reprend les éléments recensés auprès du ménage au moment de l'enquête sociale, et les caractéristiques des solutions de relogement proposées.

Ce tableau comprend :

→ La situation initiale du ménage : logement initial (adresse, typologie, loyer…etc.), composition familiale, ressources du foyer, reste à charge…etc.
→ Les souhaits et les besoins du ménage
→ Le détail des propositions reçues : date, localisation, typologie, évolution du reste à charge…etc.

C'est à partir de cet outil que seront dressés les bilans quantitatifs et qualitatifs présentés lors des Comités Techniques de Relogement. Il permettra à l'ANRU de s'assurer de la qualité des relogements effectués et de vérifier les engagements des partenaires : maitrise du reste à charge, part de relogement dans le neuf, hors quartier prioritaire…etc.

Le RIME est hébergé chez le bailleur. Il permet une extraction justifiant les concours financiers « forfait relogement » et « indemnité pour minoration de loyer ».

Le bailleur pourra ainsi exporter depuis le RIME:

- le « plan de relogement », qui est le tableau de suivi attendu pour justifier le nombre de ménages relogés donnant lieu à la prise en compte du « forfait relogement » dans l'assiette de financement de l'opération générant du relogement.

- « l'état récapitulatif déclaratif des ménages relogés dans le parc social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans », pièce justificative nécessaire à la demande de versement de la subvention « indemnité

pour minoration de loyer » par le maître d'ouvrage générant du relogement au délégué territorial de l'Anru, sur la base de laquelle les paiements et les contrôles seront réalisés.

- **Le Plan Stratégique de Relogement (PSR)**

Le médiateur de relogement élabore en lien étroit avec le bailleur ce tableau de pilotage qui établit les besoins en logement nécessaires pour assurer le relogement et l'offre disponible.

Les besoins en logement sont estimés d'après le calendrier prévisionnel de démolition (annexe n°3) et consolidés par l'enquête sociale.

L'offre de logement disponible s'estime selon le taux de rotation et la vacance constatés, mais également au regard des rythmes de livraison des constructions neuves.

Un PSR est rempli par chacun des trois bailleurs sur leur parc de logements démolis. Les PSR pourront être fusionnés en un seul à l'occasion des Comités Techniques de Relogement afin de disposer d'une vision d'ensemble du processus.

- **La qualification des résidences**

Afin de caractériser le niveau de fragilité des résidences, le Tableau de l'Offre Mobilisable (TOM) utilisé dans le PNRU a vocation à être remplacé par l'outil d'observation dynamique des résidences créé par l'Union Régionale pour l'Habitat (URH). Dans le cadre de cet outil, la pondération de chaque résidence se fait à partir d'un consensus entre les bailleurs et les villes. Celui-ci permet ensuite d'attribuer une note commune et d'identifier un équilibre de peuplement de référence vers lequel devront tendre les résidences du parc locatif social du territoire.

Cependant, sur le territoire de la CUD, ce travail ne sera engagé dans un premier temps qu'à titre expérimental sur la seule commune associée de Saint-Pol-sur-Mer avec le bailleur Habitat du Nord au cours du 1er trimestre 2019. Dans l'attente, les TOM, complétés par les seuls bailleurs, conservent donc leur rôle d'aide à la décision.

- **Le suivi de l'offre libérée**

Un outil communautaire en libre accès pour les médiateurs de relogement recensera de manière automatique les libérations de logement au sein du patrimoine des bailleurs du territoire. Un suivi des livraisons de logements neufs sera assuré en parallèle.

III. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

3.1. Le Financement de l'ingénierie relogement

L'équipe intercommunale de médiation et d'accompagnement des ménages sera financée dans le cadre du forfait relogement alloué selon la réglementation générale de l'ANRU. Les trois bailleurs démolisseurs s'engagent ainsi à reverser 1/3 de ce forfait à la CUD par ménage relogé. Ce montant variera selon le type de relogement effectué.

Les sommes restant à la disposition des bailleurs leur permettront d'assurer leur participation au dispositif de relogement décrit à l'article 2.1. De plus, dans le cas d'un relogement chez un autre bailleur nécessitant un dépôt de garantie supérieur à celui déposé jusqu'alors par le ménage, le forfait servira également à couvrir ce différentiel. Aucune réévaluation du dépôt de garantie ne sera opérée dès lors que le relogement s'effectue dans le patrimoine du bailleur démolisseur.

Le reversement à la CUD d'une partie du forfait par les bailleurs démolisseurs interviendra sur la base du nombre de relogements effectués, selon un rythme trimestriel et dont les modalités précises seront définies dans une convention spécifique. Le bilan quantitatif et qualitatif du processus de relogement sera présenté aux partenaires dans le cadre du Comité Technique de Relogement.

Au vu des modalités de reversement évoquées plus haut, et en fonction des volumes de démolitions et de requalifications en milieu non occupé identifiés, l'apport financier total à la CUD en matière d'accompagnement social sur la durée du NPRU est estimé à environ 2,4 millions d'euros €. En ce qui concerne la démolition du foyer d'hébergement, les modalités de reversement liées à l'organisation pratique du déménagement feront par ailleurs l'objet d'un protocole spécifique entre le bailleur Flandre Opale Habitat et l'opérateur ADOMA.

L'ensemble des montants avancés ci-avant restent strictement indicatifs et seront réajustés selon l'avancement trimestriel.

3.2. La Communauté Urbaine de Dunkerque

En tant que porteur du projet de renouvellement urbain, la CUD s'engage à piloter les opérations de relogement via les instances et outils prévus dans la présente charte, en veillant à favoriser la mixité sociale et le rééquilibrage socio-économique des quartiers afin d'éviter de nouveaux phénomènes de ségrégation spatiale.

Elle s'engage également à mettre en place une équipe opérationnelle dont les missions sont décrites dans l'article « 2.1. Les acteurs clés du relogement » de la Charte de relogement.

Enfin, la CUD s'engage à compléter à l'issue de l'année 2020 la présente charte par des objectifs de relogement différenciés selon les bailleurs, selon qu'ils soient démolisseurs ou non démolisseurs. Ces objectifs seront définis de manière partenariale, à partir du bilan des attributions réalisées aux ménages du NPNRU, et en tenant compte du poids du parc social de chaque bailleur sur le territoire et de sa répartition en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

3.3. Les villes

Les villes de l'agglomération s'engagent à mettre à disposition les logements de leur contingent au service du relogement, dans le cas où l'un des logements correspond au choix et aux capacités financières d'un locataire à reloger de façon prioritaire. De plus, elles s'engagent à mettre à disposition du personnel au service de l'équipe intercommunale de médiation et d'accompagnement des relogements lorsque cela est possible.

Les services d'action sociale se mobilisent afin de participer au diagnostic individuel préalable au relogement et à l'accompagnement post-relogement.

3.4. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, représentant l'ANRU et l'État garant du droit au logement et des principes de cohésion sociale, veille à la qualité du relogement des ménages les plus fragiles et à la cohérence globale du projet au regard des préconisations de l'Agence.

3.5.Les bailleurs démolisseurs

Tout au long de la mise en œuvre du processus de relogement, les bailleurs démolisseurs s'engagent à :

- Identifier un interlocuteur au sein de leur organisation, référent unique auprès de l'ensemble des autres partenaires.
- Mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires au service de la qualité des relogements.
- Geler, jusqu'à l'achèvement du plan de relogement, les attributions de logements dans les immeubles voués à démolition.
- Maintenir la qualité du cadre de vie des résidences vouées à démolition : entretien des parties communes, sécurisation des appartements vidés…etc.
- Etre transparent et force de propositions pour les relogements des ménages.
- Participer aux instances de pilotage et de suivi précédemment décrites.

3.6. L'inter bailleurs

Les bailleurs du territoire s'engagent à renseigner sur un outil communautaire les logements qui se libèrent au sein de leur parc. Ils s'engagent également à examiner et à proposer des solutions de relogement aux projets résidentiels qui leurs seront soumis directement par le médiateur de relogement, par l'intermédiaire d'une « fiche-ménage », anonymisée, reprenant les principales caractéristiques, souhaits et capacités financières du ménage à reloger (annexe n°2).

La solidarité inter bailleurs repose sur une entente réciproque, forte des bonnes relations entretenues sur le territoire. Afin de faciliter l'échange d'informations avec les partenaires associés du NPRU, chaque bailleur a désigné un référent au sein de son institution :

Bailleurs	Noms	Mail
LE COTTAGE	Jonathan WICKE	jwicke@cottage.fr
SIA HABITAT	Patricia KRAMMER	patricia.krammer@sia-habitat.com
PARTENORD HABITAT	Jean-Luc DEBERT	jdebert@partenordhabitat.fr
ICF NORD EST	Christophe GRAS	christophe.gras@icfhabitat.fr
HABITAT HAUTS DE France	Yonick BREUILLAC	ybreuillac@habitathdf.fr
FLANDRE OPALE HABITAT	Christèle PARENT	CParent@flandreopalehabitat.fr
HABITAT DU NORD	Lucille DUFLOU	l.duflou@habitatdunord.fr
LOGIFIM	Alice BEYAERT	abeyaert@logi-fim.fr
SRCJ	A identifier	-
Logis Métropole	Lucille DUFLOU	l.duflou@habitatdunord.fr
INA	A identifier	-
S.I.A.O.*	Claudie Jonas	cjonas@siao59flandres.fr cao@siao59flandres.fr

*Cas spécifique de l'hébergement

3.7.Action Logement Services

Action Logement Services s'engage à accompagner ses partenaires sur les programmes de relogement préalables aux opérations de démolition menées. A ce titre, Action Logement Services sera partenaire du dispositif en mobilisant l'offre locative dont il dispose située sur le territoire de la Communauté Urbaine,

afin de faciliter le relogement des salariés des entreprises du secteur assujetti concernés par les projets de démolition.

Une part importante des logements financés par Action logement Services ayant pu être réservée en droit de suite pour le compte d'entreprises adhérentes, l'engagement contractuel pris avec ces entreprises reste toujours d'actualité et ne pourra être occulté.

Une mobilisation au titre du relogement d'un public non éligible au contingent d'Action Logement Services pourra également être envisagée au cas par cas, en contrepartie d'une compensation sur le territoire de la même commune, sur un logement équivalent à celui remis à disposition pour un tour, ou toute autre contrepartie définie d'un commun accord.

Action Logement Services peut également proposer aux salariés qui rencontrent des difficultés conjoncturelles son service d'accompagnement social. Son objet est de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement grâce à une prise en charge personnalisée. Les salariés qui seraient en difficulté dans le cadre d'un relogement pourront bénéficier de ce service. Ce réseau dénommé CIL PASS Assistance est déployé au niveau national. Il s'adresse aux ménages dont les difficultés font souvent suite à un accident de la vie qui déstabilise leur budget et fragilise leur situation locative.

Action Logement Services pourra également mobiliser, en tant que de besoin, des moyens et des aides au titre de la solvabilisation et de la sécurisation (aides Loca-pass, Visale) des salariés relogés…etc.

3.8. La Caisse des Allocations Familiales

La CAF s'engage à participer à l'examen des dossiers qui lui seront soumis par l'intermédiaire du Groupe de Suivi Social et à veiller à l'actualisation des droits actuels et futurs des locataires. Elle apporte notamment son expertise en matière d'aides au logement et de calculs des prestations familiales.

3.9. Le Département

Le Département, au titre de ses missions de prévention et de lutte contre les exclusions, de ses compétences sociales et en matière de logement s'engage à s'associer à la mise en application de la présente charte pour les relogements NPNRU et à mettre en œuvre des interventions sociales de droit commun. A ce titre, les représentants des services de la DTPAS pourront participer aux GSS et au CTR installés.
Les professionnels du Département du Nord accompagnent les personnes et les familles, avec leur accord, dans le cadre de leurs missions. Ils veillent à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privée et de ses choix.
Le Département n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs déjà mis en œuvre et/ou prévus dans le cadre des projets NPNRU, notamment en matière financière.

IV. DUREE ET EVOLUTION DE LA CHARTE

La mise en œuvre et l'application de la présente charte est effective dès sa signature.

Elle est établie pour toute la durée des opérations de relogement sur les quatre quartiers NPNRU d'intérêt national et régional.

Elle pourra faire l'objet d'avenants en fonction des évolutions du cadre législatif et réglementaire, et/ou des précisions apportées par le Règlement Général Administratif de l'ANRU.

V. CONFIDENTIALITE

Le principe de confidentialité sera respecté et les informations personnelles sur les ménages à reloger ne seront utilisées que dans le cadre de l'opération de relogement, les partenaires étant tenus à une obligation de discrétion professionnelle.

SIGNATURES

Fait à Dunkerque, le

Annexe 1 : Extrait de la Convention Intercommunale d'Attributions – Les objectifs de relogement dans le cadre des projets de renouvellement urbain

ARTICLE 7. LES OBJECTIFS DE RELOGEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Communauté Urbaine de Dunkerque est engagée sur 4 projets au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain dit N.P.N.R.U. sur :

Deux sites d'enjeu national :

- Saint-Pol-sur-Mer : Saint Pol sur Mer Quartiers Ouest (QP059061)
- Grande-Synthe : Albeck – Europe – Moulin (QP059064)

Deux sites d'enjeu régional :

- Dunkerque/Saint-Pol-sur-Mer : Banc Vert – Ile Jeanty – Carré de la Vieille – Jeu de Mail (QP059062)
- Téteghem : Degroote (QP059065)

Ces quatre sites ont fait l'objet d'études urbaines et sociales dans le cadre du protocole de préfiguration, signé par la Communauté Urbaine et les partenaires des projets le 23 janvier 2018. Celles-ci ont permis d'estimer les volumes de relogement à 1 599, démolitions et requalifications en milieu inoccupé confondues.

A travers la signature de la C.I.A., les partenaires du territoire s'engagent à mettre en œuvre un processus de relogement de qualité, permettant de répondre aux besoins et aux souhaits des ménages. Pour ce faire, une stratégie à l'échelle intercommunale et inter bailleurs en vue d'assurer la qualité des parcours résidentiels a été élaborée, déclinée de manière opérationnelle au sein d'une charte, délibérée en Conseil Communautaire le 3 juillet 2019.

Cette charte vise à garantir un niveau de prise en charge similaire des ménages à l'échelle de l'agglomération, quel que soit le projet urbain concerné. Elle vient préciser notamment :

- Les objectifs et les modalités de relogement des ménages des résidences vouées à démolition ou à requalification en milieu inoccupé.
- Les instances partenariales de pilotage et de suivi des relogements.
- Les engagements des partenaires du N.P.N.R.U. de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur de la qualité du processus de relogement.

Le relogement constitue pleinement un levier au service du rééquilibrage social de l'agglomération, il doit offrir la possibilité aux ménages concernés de s'installer dans d'autres quartiers et renforcer leur mobilité résidentielle. Aussi, l'ensemble des communes de la CUD, qu'elles soient ou non en politique de la ville et / ou impactées par un projet de renouvellement urbain, pourra être mobilisé pour reloger ces ménages dans le respect de leurs choix résidentiels. A ce titre, la charte intercommunale fixe un objectif de relogement en dehors des quartiers prioritaires à minima à 25 %. Cet objectif pourra être revu à la hausse par résidence vouée à démolition, en fonction du résultat des enquêtes sociales réalisées en amont du relogement.

La Charte est annexée à la présente C.I.A. et figure au dossier de présentation du N.P.N.R.U. du Dunkerquois. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation aux partenaires de l'ANRU lors du passage devant le Comité National d'Engagement le 4 juillet 2019.

ANNEXE 2 : FICHE MENAGE

Nouveau Programme de Rénovation Urbaine

Relogement – Appel à la solidarité Inter bailleurs

Fiche d'identification du ménage en attente d'un relogement

Médiateur de relogement en charge du suivi du foyer :

.....

Composition du foyer :

.....

Age des membres du foyer :

.....

Profession du chef de famille :

.....

Secteur de relogement souhaité :

.....

Typologie et type de logement souhaités :

.....

Informations complémentaires :

.....

Logement actuel :

Ville Bâtiment	Bailleur social	Typologie du logement Surface	Montant du loyer + charges	Reste à charge	Taux d'effort
		T m2	€	€	€

Dans le cas d'une solution de relogement au sein de votre parc en adéquation avec les souhaits et capacités financières du ménage, veuillez contacter :

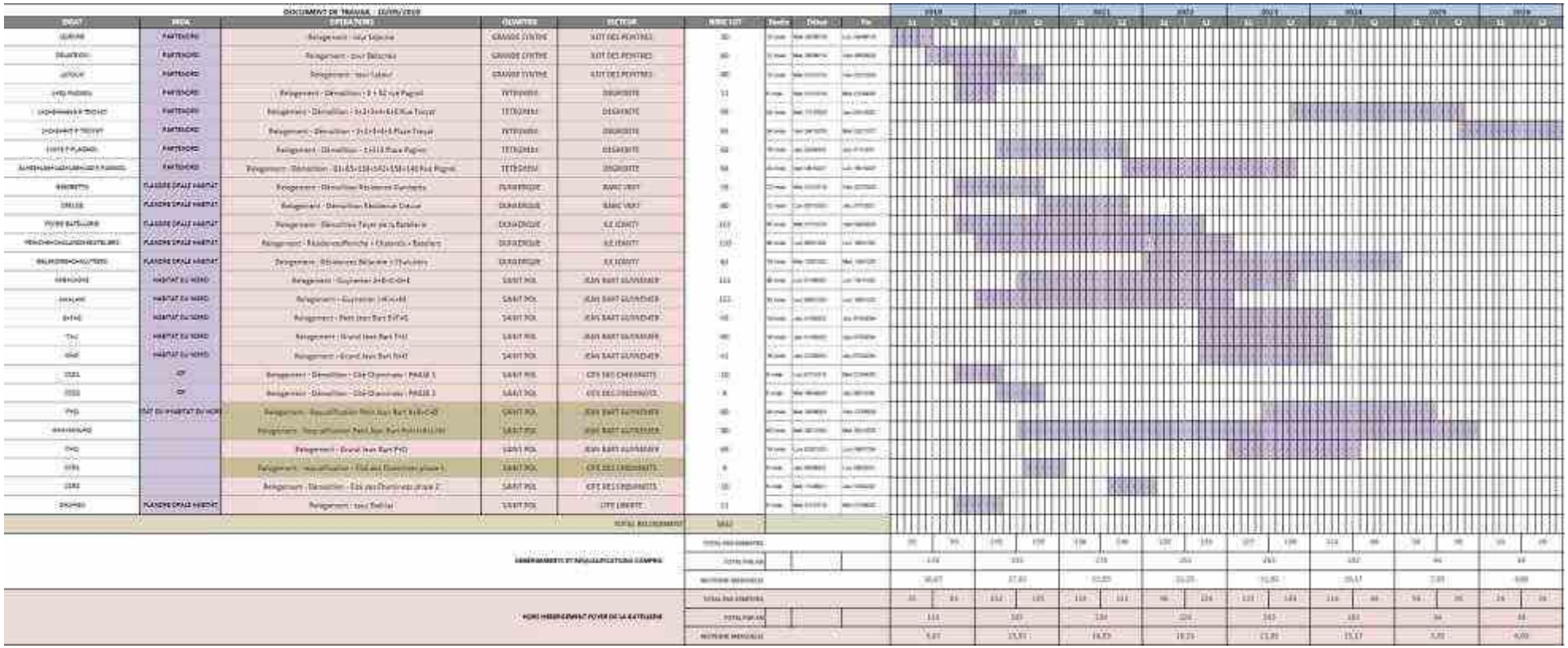
M. .....

Médiateur de relogement

Tel :

Mail : .....

ANNEXE 3 : Calendrier Prévisionnel des démolitions



Annexe 5 : Délibérations du Conseil Communautaire – 22 mars 2018 et 19 décembre 2019

Acte pr
Transmis à la
Préfecture le
27 MARS 2018
26 MARS 2018

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Habitat

Politique Communautaire de l'Habitat - Conférence Intercommunale du Logement - Adoption de la Convention Intercommunale d'Attributions et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande.

Madame la Vice-Présidente

Indique que la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) a placé l'intercommunalité comme pilote d'une réflexion stratégique en matière d'attributions de logements sociaux. Cette réflexion se veut partenariale, et associe communes, bailleurs, Action logement, Département et associations au sein d'une Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.), co-pilotée par la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'État.

Cette conférence a été installée à la C.U.D. le 9 juillet 2015, et ses travaux se sont déclinés en la réalisation d'un diagnostic co-construit avec l'Agence d'Urbanisme, la tenue d'ateliers thématiques et l'animation de groupe de travail partenarial restreint contribuant à l'écriture des documents de programmation attendus par le législateur.

La stratégie mise en œuvre par la C.I.L. se décline en effet dans plusieurs documents, dont la Convention Intercommunale d'Attributions (C.I.A.), et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande (P.P.G.D.), qui font l'objet de la présente délibération.

La convention intercommunale d'attributions

La Convention Intercommunale d'Attribution est un document dont le contenu a été précisé par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Cette convention est une pièce obligatoire à annexer au contrat de ville et aux conventions opérationnelles signées dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain piloté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ex-A.N.R.U.). Pour autant, elle concerne bien l'ensemble des communes de l'agglomération puisqu'elle a notamment vocation à décliner sur l'ensemble du territoire une stratégie intercommunale et partenariale en matière d'attributions de logements sociaux. Elle poursuit un objectif de rééquilibrage géographique des attributions.

Les principales mesures de cette convention sont les suivantes :

- Les bailleurs sociaux doivent consacrer au moins 25 % de leurs attributions réalisées en dehors des Quartiers Prioritaires aux ménages issus du 1er quartile de la demande, c'est-à-dire les ménages dont les revenus sont compris dans le ¼ le plus faible du fichier de la demande de logement social sur l'agglomération. Cela représente sur notre territoire des ressources de 607 Euros mensuels par unité de consommation. Au 1er semestre 2017, ce taux était d'environ 21 %.
- A contrario, les bailleurs sociaux doivent consacrer au moins 50 % de leurs attributions dans les Quartiers Prioritaires aux ménages issus des 3 autres quartiles. Au 1er semestre 2017, ce taux était de plus de 60 %.
- La convention réactualise par ailleurs les catégories de ménages prioritaires en tenant compte à la fois :
  - Des évolutions réglementaires issus de la loi Égalité et Citoyenneté.
  - Des publics relevant du Plan Départemental d'Accès au Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.) piloté par l'État et le Département.
  - Des réflexions locales issues des groupes de travail de la C.I.L.

Dans ce dernier cadre, 2 catégories de publics ont été pointées comme devant faire l'objet d'un accompagnement particulier :

- Les ménages en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement.
- Les ménages nécessitant un logement dans le cadre d'un rapprochement avec l'emploi ou entrant dans l'emploi.

La C.I.A. a pour objet de mettre en œuvre les mesures et les instances permettant de mieux répondre à la demande de ces catégories de ménages et de participer à un rééquilibrage géographique des attributions réalisées au profit des ménages les plus modestes.

Enfin, la C.I.A. établit de grands principes de travail sur deux sujets connexes qui donneront lieu dans les mois à venir à des chartes dédiées :

- Les mutations dans le parc social.

- Les modalités de relogement dans les opérations de renouvellement urbain, celui-ci devant s'organiser à l'échelle intercommunale.

Le Plan partenarial de Gestion de la Demande

Issu de la loi ALUR, le plan partenarial de gestion de la demande a vocation à décrire l'organisation du processus de demande d'un logement social sur le territoire intercommunal, notamment en listant les lieux ressources où un demandeur peut procéder à l'enregistrement et au suivi de sa demande.

Piloté par l'intercommunalité, il vise à assurer, quel que soit le guichet d'accueil auprès duquel il s'adressera et quel que soit son choix résidentiel, que le demandeur de logement social recevra une information fiable et harmonisée.

Ce plan officialise les instances déjà mises en place at animées par la C.U.D. de réseau des guichets Logement de l'agglomération auxquelles les communes participent déjà et que les bailleurs sociaux ont rejoint en 2017.

Par ailleurs, le plan pointe les catégories de ménages devant faire l'objet d'un accompagnement particulier. Ces catégories sont les mêmes que dans la convention intercommunale d'attributions. Une attention particulière est également portée à l'accès au logement des salariés et au renforcement des liens avec Action Logement.

Si le pilotage de cette politique est intercommunal, la C.U.D. entend bien laisser toute leur place aux communes qui, en lien avec les bailleurs sociaux, ont un rôle essentiel de proximité à jouer avec les demandeurs de logement social. Cette volonté d'association se traduit par la proposition que les communes soient signataires de la convention intercommunale d'attributions, cette signature n'étant pas prévue initialement par le législateur.

Les deux documents ont été présentés en conférence intercommunale du logement le 9 novembre 2017. Ils ont par la suite fait l'objet d'une phase de consultation auprès de l'ensemble des partenaires. Des propositions de modifications mineures ont été formulées ; elles ont été intégrées aux documents dont elles ne bouleversent pas l'équilibre.

Pour l'année 2018, en lien avec la mise en œuvre de ces documents, les services de l'État ont souhaité que le programme de travail de la C.I.L. soit précisé. Ce programme, présenté en séance plénière le 9 novembre 2017, est le suivant :

- Mise en place des instances et outils de suivi de la C.I.A. : commission de coordination.
- Elaboration de la charte de relogement liées aux opérations du N.P.N.R.U.
- Actualisation par l'agence d'urbanisme de l'état des lieux réalisé en 2015.
- Réalisation d'une étude sur les besoins en logements des personnes âgées.
- Mise en œuvre de l'expérimentation sur la cotation de la demande de logement social sur le territoire de la ville de DUNKERQUE.
- Mise en place d'un groupe de travail sur les mutations.

Vu l'avis de la Commission "Urbanisme réglementaire, foncier et habitat",

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

ADOPTE les projets de Convention Intercommunale d'Attributions et de Plan Partenarial de Gestion de la Demande.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ces documents et tout acte se rapportant à leur mise en œuvre.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine le . 22 MARS 2018

Le Président

Patrice VERGRIETE

SOUS-PREFECTURE
DE DUNKERQUE
27 MARS 2018
REÇU LE

Acte pu
26 MARS 2018
27 MARS 2018

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 22 mars 2018

Présidence : M. Patrice VERGRIETE
Secrétaire de Séance : Fabienne CASTEL
Nombre de conseillers en exercice : 69
Date de convocation de séance : 15 mars 2018

Présents :

M. Patrice VERGRIETE, **Président**

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Karima BENARAB, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE, **Vice-Présidentes**

M. David BAILLEUL, M. Damien CAREME, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES, M. Franck DHERSIN, M. Roméo RAGAZZO, M. Eric ROMMEL , M. Bernard WEISBECKER**Vice-Présidents**

Mme Sabrina KHELLAF, **Conseillères Communautaires Déléguées**

M. Martial BEYAERT, M. Didier BYKOFF, M. Jean-Luc DARCOURT, M. Jean DECOOL, M. Jean-Yves FREMONT, M. Pascal LEQUIEN, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTET, M. Jean-Philippe TITECA, **Conseillers Communautaires Délégués**

Mme Josiane ALGOET, Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Fabienne CASTEL, Mme Marie-Pierre CAVROIS, Mme Annette DISSELKAMP, Mme Marjorie ELOY, Mme Nadia FARISSI, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Isabelle MARCHYLLIE, Mme Laëtitia MILLOIS, Mme Leïla NAIDJI, Mme Stéphanie PEEREN, Mme Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme FLorence VANHILLE, **Conseillères Communautaires**

M. Claude CHARLEMAGNE, M. Régis DOUILLIET, M. Philippe EYMERY, M. Guillaume FLORENT, M. Gérard GOURVIL, M. Guy LECLUSE, M. Jean-François MONTAGNE, M. Yves PANNEQUIN, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Michel TOMASEK, M. Frédéric VANHILLE, M. Laurent VANRECHEM, **Conseillers Communautaires**

Absent(s) excusé(s) :

M. Francis BASSEMON, Mme Martine COUDEVYLLE, Mme Claudine DUCELLIER, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. André HENNEBERT, M. Christian HUTIN, Mme Nicolle LUSTRE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir :

Mme Claudine BARBIER à M. Roméo RAGAZZO, M. Olivier BERTHE à M. Damien CAREME, Mme Joëlle CROCKEY à Mme Isabelle MARCHYLLIE, M. Bernard FAUCON à M. Claude CHARLEMAGNE, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Eric ROMMEL , Mme Martine FORTUIT à M. Philippe EYMERY, Mme Mélanie LEMAIRE à Mme Patricia LESCIEUX, M. Bertrand RINGOT à Mme Laëtitia MILLOIS, M. Alain SIMON à Mme Marjorie ELOY, Mme Alice VARET à M. Frédéric VANHILLE, Mme Séverine WICKE à Mme Fabienne CASTEL.

M. André HENNEBERT à Mme Virginie DECLERCK

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Habitat

Politique communautaire de l'habitat - Conférence Intercommunale du Logement - Adoption de la Convention Intercommunale d'Attributions modifiée.

Madame la Vice-Présidente

Rappelle aux membres du Conseil que la loi du 24 mars 2004 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) a placé l'intercommunalité comme pilote d'une réflexion stratégique en matière d'attributions de logements sociaux. Cette réflexion se veut partenariale, et associe communes, bailleurs, Action Logement, Département et associations au sein d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), co-pilotée par la Communauté Urbaine et l'Etat.

Les travaux engagés par les partenaires dans le cadre de cette instance ont permis d'aboutir à l'élaboration d'une Convention Intercommunale d'Attributions, document cadre opérationnel, approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 22 mars 2018.

Cette convention vise à décliner à l'échelle du territoire une stratégie intercommunale et partenariale en matière d'attributions de logements sociaux. De plus, elle constitue une pièce obligatoire à annexer au contrat de ville et aux conventions opérationnelles signées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Par courrier en date du 3 août 2018 relatif à la demande d'agrément formulée par la CUD, le préfet délégué pour l'égalité des chances a souligné la qualité du travail effectué, en relevant toutefois une absence de conformité du document avec ce que prévoit la loi "Egalité et Citoyenneté" du 27 janvier 2017. Aussi, les services de l'Etat ont souhaité que les objectifs territorialisés d'attributions aux ménages du 1er quartile de la demande soient précisés, et traduisent davantage les efforts entrepris par le territoire au service du rééquilibrage territorial. Dans l'attente, un agrément provisoire d'une durée d'un an a été accordé, laissant le soin aux services communautaires de procéder aux ajustements nécessaires.

Ce travail de réécriture s'est déroulé au cours du premier semestre 2019 et a fait l'objet d'une restitution aux partenaires en séance plénière de la CIL le 11 décembre 2019. Les précisions apportées au document portent notamment sur la définition de trois profils de communes, pour lesquels des objectifs différenciés d'attributions aux ménages du 1er quartile de la demande hors des quartiers prioritaires ont été fixés. Cette distinction à l'échelle du territoire tient compte d'une analyse croisée des parcs de logements sociaux présents sur les communes, de la territorialisation des attributions, et des souhaits de relogement des demandeurs issus du 1er quartile de la demande.

Compte tenu de l'ensemble de ces précisions apportées à la Convention Intercommunale d'Attributions à la suite des remarques du Préfet, une nouvelle demande d'agrément sera formulée auprès des services de l'Etat.

Vu l'avis de la commission "Urbanisme réglementaire, foncier et habitat".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications apportées à la Convention Intercommunale d'Attributions.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ce document et tout acte se rapportant à sa mise en œuvre

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine le . 19 DEC. 2019

Le Président

Patrice VERGRIETE

Annexe 6 : Agrément de l'Etat sur le projet de C.I.A. – 27 mars 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

REÇU le
03 AVR. 2020
Service courrier

D.G.V.E
03 AVR. 2020
Reçu le

3088

Président		DG		DCN	
[illegible]		DGS	0	SCOT	
Agenda		DCR		SCGU	
[illegible]		DGACT		Autres	

Direction départementale des territoires et de la mer

Affaire suivie par :
Amale BENHIMA
Pierre WILLERVAL

Courriel : amale.benhima@nord.gouv.fr
pierre.willerval@nord.gouv.fr

Lille, le 27/03/2020

Le préfet du Nord

DVM	DBM	
DCE	DETTE	
CM	DHA	
AL	SP	

A

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Objet : Agrément de l'État sur le projet de convention intercommunale d'attribution de la Communauté Urbaine de Dunkerque
Réf : Votre demande d'agrément reçue le 2 mars 2020

Par courrier du 3 août 2018, je vous ai accordé un agrément provisoire d'une durée d'un an pour votre Convention Intercommunale d'Attribution.

En raison d'une absence d'objectifs territorialisés d'attribution aux ménages du premier quartile de la demande, à l'échelle de la CUD, ce document n'était pas conforme à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. C'est pourquoi, je vous ai proposé de poursuivre l'élaboration de votre convention.

Vous me transmettez donc, pour agrément, le projet de convention intercommunale d'attributions (CIA) qui a été élaboré dans le cadre de votre conférence intercommunale du logement.

Votre CIA décline les objectifs définis par les lois Lamy du 21 février 2014 et ALUR du 26 mars 2014, visant un rééquilibrage de l'offre et des attributions de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération, dans le respect du droit au logement et la recherche d'une mixité sociale optimale.

Je salue le travail réalisé car il a permis des avancées significatives. Je note en effet que vous avez déterminé des objectifs différenciés d'attributions aux ménages du premier quartile des demandeurs, hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), par groupes de communes, et par bailleurs.

S'agissant de l'atteinte de ces objectifs d'attribution hors QPV, je vous rappelle que les relogements réalisés dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) en font également partie. De plus, les objectifs quantitatifs de relogements des ménages impactés par le NPNRU vont désormais venir en déduction de l'assiette de calcul des différents droits de réservation de logements locatifs sociaux (décret n°2020-145 du 20 février 2020).

Je vous demande donc de définir les objectifs de relogement annuels au titre du NPNRU, pour chaque bailleur du territoire, de manière à ce que les conventions des différents réservataires de logements sociaux puissent être préparées au second semestre 2020.

Il est à noter que les dispositions du décret du 20 février 2020 constituent un réel encouragement à mobiliser l'inter-bailleur pour le relogement des ménages du NPNRU. La charte de relogement qui sera annexée à la convention pluriannuelle NPNRU, formalisera votre engagement dans ce travail.

Je salue également votre engagement à améliorer la connaissance de l'occupation du parc social. L'identification des segments du parc devant faire l'objet d'une attention particulière, doit contribuer à élaborer une stratégie intercommunale visant à ne pas aggraver les difficultés des habitants liées à la concentration des ménages les plus vulnérables dans certains quartiers de la Communauté Urbaine de Dunkerque, en matière de scolarité, de formation et d'insertion professionnelle, en particulier.

C'est en couplant cette qualification de l'offre sociale à une cotation de la demande des logements sociaux, qu'une véritable politique de rééquilibrage socio-spatiale pourra être mise en œuvre.

Je vous rappelle à ce titre que le décret n°2019-1378 du 17 décembre 2019 rend obligatoire la cotation de la demande à compter du 31 décembre 2021. Je vous propose donc une clause revoyure dans un an pour valider le résultat de vos travaux en la matière.

En conclusion, je donne mon agrément à votre convention intercommunale d'attribution.

Je vous invite toutefois à actualiser la charte intercommunale de relogement NPNRU de façon à déterminer des objectifs de relogement pour chaque bailleur du territoire, ainsi qu'à intégrer une "clause de revoyure" annuelle afin que vos documents contractuels se conforment au décret n°2019-1378 relatif à la cotation de la demande.

Les services de l'État restent à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation de vos actions.

Pour le Préfet et par délégation
le préfet délégué pour l'égalité
des chances



Daniel BARNIER

Copie à : Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque

Direction départementale des territoires et de la mer
62 boulevard de Belfort – CS 90007 – 59042 Lille cedex
Tél : 03 28 03 83 00 - Fax : 03 28 03 83 10 – www.nord.gouv.fr